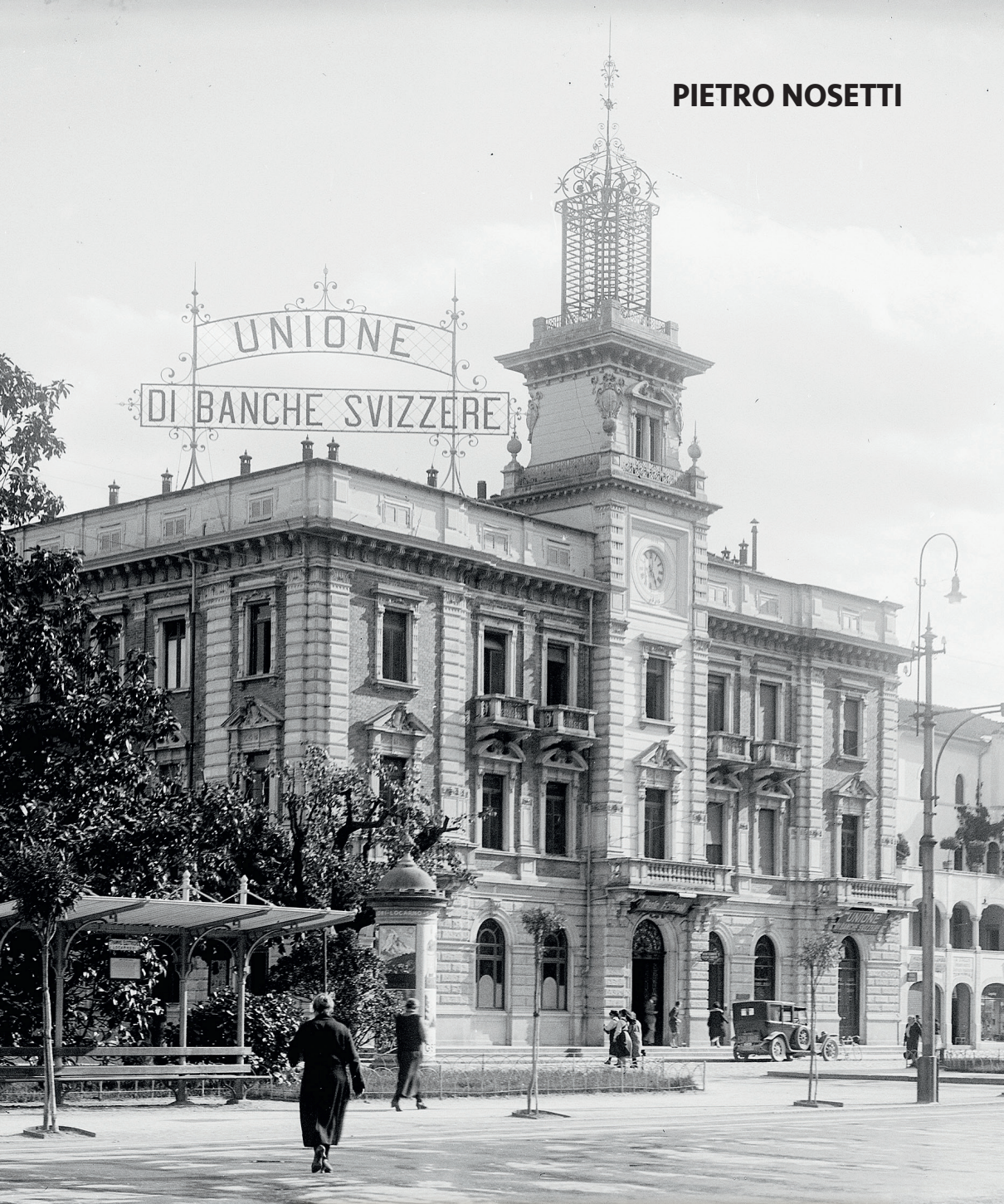



PIETRO NOSETTI



LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

Origines, crises et transformations (1861-1939)


EDITIONS
ALPHIL
PRESSES
UNIVERSITAIRES
SUISES

HISTOIRE

LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS
ORIGINES, CRISES ET TRANSFORMATIONS
(1861-1939)

PIETRO NOSETTI

LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS
ORIGINES, CRISES ET TRANSFORMATIONS
(1861-1939)

ÉDITIONS ALPHIL-PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

© Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2018

Case Postale 5

2002 Neuchâtel 2

Suisse

www.alphil.com

Alphil Distribution

commande@alphil.ch

ISBN papier 978-2-88930-177-5

ISBN pdf 978-2-88930-204-8

ISBN epub 978-2-88930-205-5

DOI: 10.33055/ALPHIL.03099

Ce livre a été publié avec le soutien de la Maison de l'histoire de l'Université de Genève et de la Faculté des sciences de la société, Fonds Rappard de l'Université de Genève.



Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2016-2020.

Photographie de couverture: *Locarno, poste et banque*, 1930, Ernesto e Max Büchi, *archivio di stato del cantone Ticino*.

Ce livre est sous licence:



Responsable d'édition: François Lapeyronie

ESTRAGON – Alors, on y va ?

VLADIMIR – Allons-y.

Ils ne bougent pas.

RIDEAU¹

¹ BECKETT Samuel, *En attendant Godot*, Paris : Éditions de Minuit, 1952.

Le présent ouvrage reprend les grandes lignes du manuscrit de thèse soutenue en février 2017. Il a fait l'objet d'un travail éditorial avec modifications et compléments. Les citations ont été traduites en français.

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas abouti sans les apports décisifs de nombreuses personnes que je tiens à remercier ici. Ma reconnaissance va ainsi au professeur Youssef Cassis (Université de Genève) qui a accepté de diriger cette thèse, tout en me soutenant par des idées, des indications et des références précieuses, au professeur émérite Jean-Jacques Friboulet (Université de Fribourg), rapporteur d'une thèse qui a précédé celle-ci, et qui a encouragé ce projet dès ses débuts, ainsi que les autres membres du jury : Juan H. Flores Zendejas (président du jury, Université de Genève), Luigi Lorenzetti (Università della Svizzera Italiana, Mendrisio) et Luciano Segreto (Università degli studi, Florence) dont les remarques et les réflexions m'ont permis d'améliorer ce travail.

Mes remerciements vont aussi aux responsables et aux collaborateurs des archives. En particulier, Patrick Halbeisen (Archives historiques de la BNS, Zurich), Carlo Agliati, Fabrizio Panzera et Gianmarco Talamona (Archivio di Stato, Bellinzona), Rodolfo Huber (Archivio della Città di Locarno), Francesca Pino et Guido Montanari (Archivio storico Intesa San-Paolo, Milan) ainsi que les collaborateurs des Archives fédérales de Berne et ceux des Schweizer Wirtschaftsarchiv de Bâle.

Je remercie également le regretté Giorgio Ghiringhelli, ancien président de BSI SA, les administrateurs et les dirigeants de cet institut ; Claudio Verzasconi et Stefano Resinelli de la Società Bancaria Ticinese, et Curzio De Gottardi de la Banca dello Stato del Cantone Ticino qui m'ont ouvert l'accès à des sources privées ; tout comme le président Claudio Generali et le directeur Franco Citterio de l'Associazione Bancaria Ticinese ; Claude-Alain Margelisch et Lucas Metzger de l'Association suisse des banquiers de Bâle ; les responsables des Archives historiques de UBS. Un remerciement particulier va aussi à Aldo Torriani, ancien responsable de la succursale de Locarno d'UBS pour des informations ponctuelles sur la Banca Svizzera Americana.

Les activités professionnelles de l'auteur, initialement chez BSI SA et, par la suite, à la Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana (SUPSI) de Manno et à la Scuola Cantonale di Commercio (SCC) de Bellinzona, ainsi que des activités accessoires au Centro di Studi Bancari (CSB) de Vezia et à la

Chaire de macroéconomie et d'économie monétaire du Prof. Sergio Rossi de l'Université de Fribourg (Suisse), ont largement bénéficié de la flexibilité des responsables et ont permis indirectement le financement de cette recherche.

Ces remerciements vont à tous ceux qui, directement ou indirectement, ont soutenu cette recherche et en particulier aux Professeurs Pietro Cafaro et Angelo Moioli de l'Università Cattolica del Sacro Cuore de Milan, mais aussi à Heidi Papaux, Isabelle Proserpi-Dousse et Anthony Favre qui se sont chargés de la correction du texte, et à mon père, Orlando, pour la recherche de matériel, la relecture de ces pages et la traduction en français des citations. Enfin, un remerciement va aussi à la Maison d'Histoire et Faculté des sciences de la société (Fonds Rappard) de l'Université de Genève ainsi qu'au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) qui ont permis le financement de cette publication.

ABRÉVIATIONS

ABES	Association des banques étrangères en Suisse, Zurich
ABT	Associazione Bancaria Ticinese, Vezia
ACGSI	Annuario cantonale e guida commerciale della Svizzera Italiana
AFB	Archives fédérales, Berne
ArABT	Archives de l'Associazione Bancaria Ticinese, Vezia
ArBNS	Archives historiques de la Banque Nationale Suisse, Zurich
ArBSI	Archives de BSI, Lugano
ArCom Locarno	Archivio della Città di Locarno
ArInt	Archives historiques de Intesa – IMI San Paolo, Milan
ArSBT	Archives de la Società Bancaria Ticinese, Bellinzone
ArUBS	Archives historiques de UBS, Bâle
ASB	Association suisse des banquiers, Bâle
ASEB	Association suisse des employés de banque
ASTAT	Annuario Statistico Ticinese
ASTi	Archivio di Stato, Bellinzone
AUCT	Annuario Ufficiale del Cantone Ticino
BAC	Banca Agricola Commerciale
BCLug	Biblioteca Cantonale de Lugano
BCT	Banca Cantonale Ticinese
BNS	Banque Nationale Suisse
BPL	Banca Popolare di Lugano
BPT	Banca Popolare Ticinese
BSA	Banca Svizzera Americana
BSI	Banca della Svizzera Italiana
BSSI	Bollettino Storico della Svizzera Italiana
BT	Banca del Ticino
CdA	Conseil d'administration

CdT	Corriere del Ticino
CFB	Commission fédérale des banques
CFF	Chemins de fer fédéraux
Comit	Banca Commerciale Italiana, Milan
CSB	Centro di Studi Bancari di Villa Negroni, Vezia
CT	Credito Ticinese
DSS	Dizionario Storico della Svizzera
DV	Il Dovero
FD	Fonds Divers
FdS	Fonds De Stoppani
FP	Fonds Pioda
FPr	Fonds Procès
FUCT	Foglio ufficiale del Cantone Ticino
GC	Grand Conseil
GdL	Gazette de Lausanne
GT	Gazzetta Ticinese
INSA	Inventaire suisse d'architecture
ISTAT	Istituto Nazionale di Statistica
JdG	Journal de Genève
Jr.	Junior
LB	Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne
LS	Libera Stampa
NZZ	Neue Zürcher Zeitung
OFS	Office fédéral de statistique
PeL	Popolo e Libertà
PIB	Produit intérieur brut
PV	Procès-verbaux
SBS	Société de Banque Suisse
SBT	Società Bancaria Ticinese
Sen.	Senior
SFC	San Francisco Call
URE	Ufficio Ricerche Economiche
USD	Dollar des États-Unis
UST	Ufficio di statistica del Cantone Ticino

INTRODUCTION GÉNÉRALE

LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS DE NOS JOURS

Le secteur bancaire tessinois présente des caractéristiques bien définies¹. En premier lieu, il est centré sur Lugano, ville qui se présente comme le troisième centre financier suisse et qui a été le lieu de l'expansion bancaire des années 1950 et 1960, pendant lesquelles le nombre de sièges bancaires dans le canton a augmenté fortement (Graphique 0/1). Cette position se reflète dans la répartition géographique de l'emploi: en 2014, 74% des emplois bancaires cantonaux se trouvaient à Lugano². Par rapport à Bellinzzone et à Locarno, grâce à l'autoroute et à la ligne ferroviaire, Lugano est plus proche de Milan et des autres centres de la Lombardie et, contrairement à Chiasso, sa position en retrait permet davantage de discrétion. Le Tessin se trouve géographiquement dans une position particulière, entre les Alpes (qui l'éloignent de la Confédération) et l'orientation naturelle vers la Lombardie et le Piémont. La relation avec les régions d'Italie accompagne et forge l'histoire politique, sociale, culturelle et économique du canton. De même, la place financière tessinoise émerge à l'intérieur d'un cadre suisse *via* l'arrivée des capitaux privés italiens³. La relation double, avec la Confédération et avec l'Italie, distingue ainsi le Tessin des autres centres nationaux, orientés plutôt vers la France et vers l'Allemagne. Cette particularité comporte une dualité de l'activité, entre le marché interne (moins important) et la clientèle étrangère (déterminante), qui oblige le secteur à s'interroger sur les liens avec son territoire, avec l'Italie et avec la Confédération.

En deuxième lieu, les dimensions du secteur bancaire tessinois aujourd'hui sont assez contenues par rapport à Zurich ou à Genève (Tableau 0/1): Lugano est loin derrière ces deux centres. Bâle n'est pas très éloigné quant au nombre de sièges sociaux et dépasse même Lugano en termes d'emplois et de valeur

¹ Pour une présentation du secteur bancaire et financier tessinois actuel, cf. CHOPARD (2008, 2014) et CITTERIO (2008).

² CHOPARD et DONADIO (2014), désormais abrégé CSB/ABT.

³ Cf. SEGRETO (2001, p. 223-227), KUDER (2012, p. 225-232).

Tableau 0/1 Le secteur bancaire suisse à la fin de 2013

	Suisse	Zurich	Genève	Bâle	Tessin ⁽¹⁾
Sièges bancaires ⁽¹⁾	283	86,5	56	13,5	17
<i>dont grandes banques</i>	2	1,5 ⁽²⁾	-	0,5	-
<i>dont banques cantonales</i>	24	1	1	1	1
<i>dont banques régionales et caisses d'épargne</i>	64	2	-	-	-
<i>dont Raiffeisen</i>	1	-	-	-	-
<i>dont banques boursières</i>	47	16	12	3	5
<i>dont banques en mains étrangères</i>	93	42	30	3	10
<i>dont succursales de banques étrangères</i>	27	17	7	-	-
<i>dont autres banques</i>	14	6	-	3	1
<i>dont banquiers privés</i>	11	1	6	3	-
Succursales ou agences d'instituts avec siège en dehors du canton	-	<i>n.d.</i>	60 ⁽⁷⁾	<i>n.d.</i>	36
Raiffeisen ⁽⁴⁾	322	12	6	1	24
Emploi secteur financier ⁽⁶⁾	246 236	89 770	47 189	16 710	12 237
<i>dont banques</i>	141 796	53 485	19 415 ⁽⁷⁾	<i>n.d.</i> ⁽⁸⁾	6 465
Valeur ajoutée brute du secteur financier ⁽⁶⁾ , en milliards de francs	62,3	26,6 ⁽⁵⁾	11	4,2	2,1

Notes :

(1) On considère Lugano et Bellinzone (siège de la Banca dello Stato et de la Società Bancaria Ticinese).

(2) Les Banques Raiffeisen sont considérées comme un seul institut.

(3) Le domicile de UBS se partage entre Zurich et Bâle.

(4) Sur le plan national, l'ensemble des Raiffeisen est considéré comme un seul groupe, bien qu'il soit composé d'une multitude de sociétés coopératives. Le nombre indiqué est celui des coopératives présentes au niveau du canton.

(5) La valeur ajoutée pour la région de Zurich (soit y compris Schwyz et Zoug) atteint 28 milliards de francs.

(6) Le secteur financier inclut les banques, les assurances et les autres services financiers.

(7) Donnée pour la fin d'octobre 2014.

(8) En 2008, face à un emploi du secteur financier de 14 280, on comptait 7 630 employés par des banques.

Sources : BNS, Les banques suisses (différentes années, désormais abrégé BNS-BS), CSB/ABT, Genève place financière, Raiffeisen (Rapport de gestion 2013) et BAK Basel (2007 et 2015).

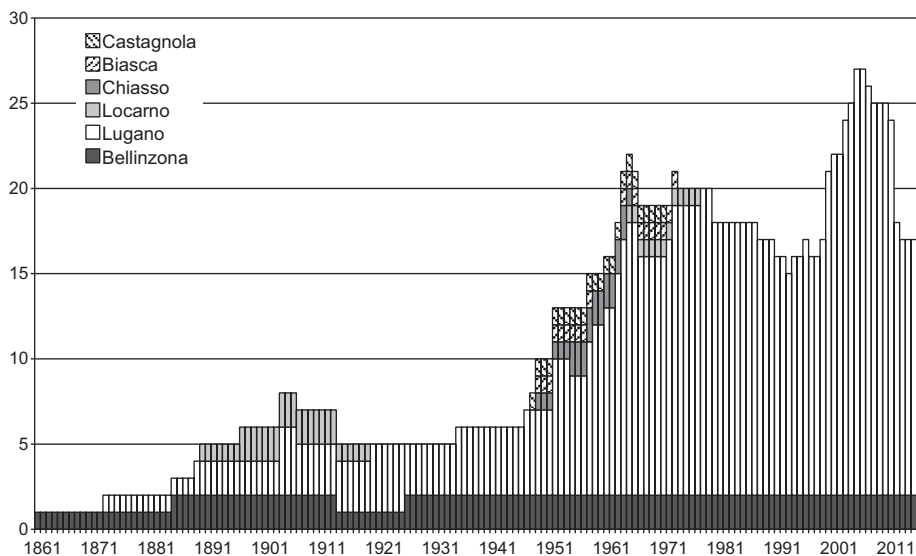
ajoutée. Une dimension qui se reflète dans la population résidente: rappelons que le Tessin compte aujourd'hui une population un peu supérieure à 350 000 résidents⁴, soit 4,2% du total national et l'équivalent, au plus, d'un quartier d'une grande ville comme Milan. Par ailleurs, la présence massive de succursales d'instituts qui ont leur siège en dehors du canton (dont celles

⁴ ASTAT (2016, p. 42).

des grandes banques suisses, qui représentent à elles seules 25,8% de l'emploi bancaire en 2014) et la prédominance des banques étrangères (33%)⁵ montrent que Lugano dépend aussi d'autres centres financiers. Cette dimension modeste et cette dépendance nous rappellent l'influence des facteurs externes. Pour cela, nous devons prendre en compte le contexte national et international tout en gardant l'attention sur la réalité cantonale.

En troisième lieu, le secteur est relativement concentré. À la fin de 2014, les succursales des deux grandes banques (UBS et Crédit Suisse), avec 1 630 employés, représentaient presque 26% de l'emploi bancaire cantonal (6 315 collaborateurs)⁶. Si l'on y ajoute les employés de BSI, de la Cornèr Banca et de la Banca dello Stato, le total dépasse rapidement 50%. Le secteur est composé de trois groupes : les instituts actifs sur le marché local (notamment la Banca dello Stato et les Raiffeisen) ; les instituts, sièges ou succursales, actifs dans la gestion de fortune (dont la plupart appartiennent à des groupes étrangers) ; et les succursales des deux grandes banques (actives à la fois sur le marché local et dans l'activité de gestion de fortune). De plus, bien que les premières fondations soient survenues au XIX^e siècle, les sièges bancaires existant aujourd'hui sont assez récents et ne sont apparus le plus souvent que durant les dernières décennies.

Graphique 0/1 Les instituts bancaires ayant siège au Tessin, répartition géographique, 1861-2015



Sources : Kronauer (1918), CSB/ABT et BNS-BS.

⁵ CSB/ABT (2014, p. 41).

⁶ CSB/ABT (2014, p. 45).

En effet, des dix-sept sièges bancaires existants à la fin de 2014 (Annexes 1, 2 et 3), deux seulement (BSI et Società Bancaria Ticinese) remontent respectivement à 1873 et à 1903, un autre institut a été créé en 1915 (Banca dello Stato del Cantone Ticino), trois ont été fondés au cours de la grande expansion des années 1950 et 1960 (Cornèr Banca, Banca del Ceresio et Banca del Sempione) alors que sept sont nés au cours des dernières décennies. À ces instituts, il faut ajouter les sièges issus soit d'une transformation en banque de sociétés préexistantes (Annexe 4), soit d'un transfert à Lugano d'instituts fondés ailleurs (Annexe 5). Si l'évolution bancaire cantonale a démarré vers la fin du XIX^e siècle, les sièges encore actifs sont donc relativement jeunes, ce qui trahit bien sûr les différentes transformations qu'a connues le secteur au cours de l'histoire que nous allons désormais étudier.

ARGUMENT, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

Le touriste qui se promène aujourd'hui à Lugano ne manque pas d'être frappé par les immeubles, parfois imposants et qui ont été souvent réalisés par des architectes renommés, qui abritent ou ont abrité des instituts financiers. Le centre urbain porte les traces des capitaux et des pouvoirs que ces instituts ont représentés ou représentent encore. Le secteur bancaire tessinois est confronté à des changements qui l'amènent à s'interroger sur son futur. Par facilité, nous pourrions soutenir que cette quête d'un nouveau départ impose un regard vers le passé, afin de comprendre les raisons du présent et les facteurs favorables au développement futur. C'est certainement vrai, mais notre but principal ici est de combler un vide. Car, malgré l'importance des banques pour l'économie cantonale, les études historiques sur le sujet sont plutôt rares. Cette carence se retrouve d'ailleurs au niveau national⁷, où l'importance de la place financière suisse n'est pas reflétée dans la publication d'ouvrages historiques qui la concernent⁸. Le renouveau historiographique des deux dernières décennies⁹, avec des analyses sur la réalité suisse, n'a porté que peu d'attention au cas tessinois, en partie en raison de son poids modeste au plan national. Si récemment l'argument a attiré l'attention d'auteurs qui se sont consacrés à l'étude de périodes ou de faits spécifiques¹⁰, nous ne disposons pas d'une étude d'ensemble de l'histoire bancaire cantonale.

Pour combler ce vide, nous avons tout d'abord délimité le champ d'analyse à une période précise qui comprend la formation du secteur bancaire tessinois,

⁷ Pour un état de l'historiographie du secteur bancaire suisse, cf. GUEX (2009) et les introductions de MAZBOURI (2005), SANCEY (2015) et FARQUET (2016).

⁸ Cf. PERRENOUD (2011, p. 20-24).

⁹ Ce renouveau a surtout concerné la période de l'entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale (cf. GUEX, 2009 et PERRENOUD, 2011, p. 30-38).

¹⁰ KUDER (2012, p. 201-232) et BERBENNI (2013, 2015a et 2015b) ont analysé des aspects du secteur bancaire tessinois, le plus souvent dans le contexte des relations entre la Suisse et l'Italie. BELLO (2006) et DUNGI (2011) n'ont en revanche retenu que l'épisode de la crise bancaire cantonale de 1914 alors que VISCONTINI (2005) aborde la crise dans le cadre du développement économique tessinois.

la crise de 1914 et les années de l'entre-deux-guerres. Cette période – 1861 à 1939 – connaît une série de changements qui font émerger et évoluer le secteur. Comme l'a soutenu North (2006), le processus de changement économique est le produit de l'interaction et de l'influence de nombreux éléments: les institutions économiques, politiques et sociales; l'environnement humain et physique; le savoir et les connaissances au niveau individuel et collectif de cet environnement; les intentions et les motivations des acteurs. Il s'agit donc d'un processus complexe qui intègre les idées, les pratiques et les incitations, tout en étant confronté à l'instabilité intrinsèque de l'environnement réel.

La recherche a donc trois objectifs principaux. Le premier concerne l'origine du secteur. Il faudra ainsi identifier les acteurs et les facteurs qui ont favorisé la fondation des premiers instituts: s'agit-il de Tessinois, de Confédérés ou d'étrangers? Les promoteurs et les capitaux étaient-ils principalement privés? L'État cantonal a-t-il joué un rôle de promoteur comme dans les banques cantonales qui émergent en Suisse à partir du milieu du XIX^e siècle? Il faudra en même temps prendre en compte l'interaction entre les facteurs internes et externes pour comprendre la formation et les caractéristiques du secteur. De même, nous devons nous interroger sur l'activité bancaire, l'origine de l'épargne et sa destination ainsi que sur la relation avec le reste du monde, et notamment avec l'Italie, dès lors que les capitaux privés italiens sont, de nos jours encore, au cœur de la gestion de fortune des banques tessinoises. Cela permettra de vérifier si la fondation des premiers instituts au XIX^e siècle est le précurseur du secteur tel qu'il existe de nos jours ou si celui-ci n'apparaît que dans un deuxième temps. Autrement dit, le cas tessinois reflète-t-il celui des autres centres financiers nationaux (Zurich, Genève et Bâle) dont l'essor international ne s'est produit qu'au XX^e siècle malgré des origines plus lointaines? De même, le cas tessinois présente-t-il aussi des éléments le rapprochant de la réalité bancaire et financière des régions italiennes qui lui sont proches? En d'autres termes, il sera intéressant de vérifier si les origines de la réalité tessinoise reproduisent des éléments nationaux et/ou étrangers.

Le deuxième objectif de la recherche porte sur le développement et les crises du secteur. Il s'agit tout d'abord de comprendre la vitesse et la manière avec lesquelles l'activité bancaire s'est développée durant les dernières décennies du XIX^e siècle et jusqu'aux années 1900. Le contexte national et international favorable a-t-il soutenu le décollage du secteur? L'activité bancaire a-t-elle favorisé l'économie cantonale? L'argument présente un intérêt théorique du fait du rôle des banques et du secteur financier dans le développement d'une région. Par ailleurs, les ralentissements et les crises financières et économiques qui jalonnent l'histoire des pays occidentaux pendant cette période ont-ils affecté le parcours des banques tessinoises? Quels ont été les canaux de transmission et les conséquences de ces événements? La crise bancaire tessinoise de 1914 mérite ainsi un approfondissement afin de compléter certaines études déjà existantes. Il s'agit d'identifier les causes, internes et externes, ainsi que les conséquences à plusieurs niveaux de cet événement, tout en mettant en évidence les épisodes précurseurs. Nous pourrions alors retenir les caractéristiques du secteur en

termes de gouvernement d'entreprise, de compétences et de rapports avec les élites ainsi que les stratégies et les démarches adoptées pour surmonter la crise. L'événement permettra aussi de vérifier l'attitude de la Confédération et de la BNS face à une débâcle bancaire qui n'a pas concerné que le Tessin.

La rupture représentée par la crise nous conduit au troisième objectif de l'analyse: l'étude des transformations. En effet, la place financière suisse assume un rôle nouveau au cours du xx^e siècle, devenant une plaque tournante des capitaux étrangers. Le contexte international de la Première Guerre mondiale et la dépression des années 1930 présentent des enjeux que les grandes banques et d'autres instituts vont tourner à leur avantage. Il faut dès lors vérifier l'impact de ces changements sur la réalité bancaire tessinoise. Il s'agira aussi de retenir ces transformations, tout en discernant les facteurs régionaux des éléments nationaux et internationaux qui en sont à l'origine. En même temps, on devra retenir les éléments de continuité par rapport à la période de formation.

Pourquoi avons-nous décidé de nous focaliser sur le seul cas tessinois? En effet, nous aurions pu réaliser une comparaison entre Lugano et d'autres localités. Cependant, la comparaison avec une autre région suisse aurait été affectée par les contraintes pesant sur la consultation des archives bancaires, alors que les sources à notre disposition pour le Tessin présentaient un matériel assez riche pour justifier une délimitation cantonale, tout en reconnaissant les limites et les dangers d'un tel choix. Par ailleurs, la comparaison avec les régions italiennes limitrophes – bien qu'intéressante et offrant des archives plus accessibles – risquait de recouper la littérature déjà existante¹¹. De plus, d'autres considérations ont été prises en compte. Tout d'abord, le Tessin en tant que petite région de frontière permet d'approfondir les influences sur sa dimension locale d'événements nationaux et internationaux qui souvent la dépassent. Cela permet de focaliser l'attention sur les interactions et les rapports de force entre les facteurs internes et externes qui ont, par ailleurs, permis à Lugano de développer une fonction financière spécifique entre la Suisse et l'Italie. Autrement dit, les expériences bancaires régionales permettent de mieux comprendre et de compléter l'histoire du secteur bancaire d'un pays qui est associée aux principaux centres ou instituts financiers. Ainsi, indirectement, la comparaison est faite avec la réalité nationale. Ensuite, le cas tessinois associe les caractéristiques d'un secteur bancaire régional et orienté vers l'économie locale à celles d'une place financière offrant des services et qui réalise aussi des opérations *offshore* pour le compte d'une clientèle internationale. Cette dualité n'est pas fréquente au niveau régional dans les autres pays, alors que les centres *offshore* sont souvent issus de réalités particulières (cités ou îles disposant de juridictions spécifiques). Enfin, une fois analysé, le cas tessinois pourra faire l'objet de comparaisons avec d'autres réalités.

Les sources utilisées incluent de la littérature¹², des journaux de l'époque, des documents imprimés, des données statistiques diverses et des archives.

¹¹ Cf. BERBENNI (2015a et 2015b).

¹² KRONAUER (1918) et MAZZOLINI (1944) ont produit les ouvrages de référence sur les origines du secteur bancaire tessinois alors que MELLINI (1967) l'a fait pour les premières évolutions de la

Du côté des archives publiques, nous avons tout d'abord accédé à l'Archivio di Stato del Cantone Ticino de Bellinzone en consultant le fonds des familles Pioda et De Stoppani, celui des procès et les autres fonds divers. De plus, nous avons consulté des documents imprimés, notamment les textes rendus publics lors de la crise de 1914 ainsi que les annuaires statistiques, les procès-verbaux du Grand Conseil, le *Foglio Ufficiale* et les journaux tessinois. L'Archivio della Città di Locarno conserve la comptabilité et des documents de la Cassa Ticinese di Risparmio. De même, dans les archives de la Banque Nationale Suisse, nous avons pu accéder aux documents de la succursale de Lugano, aux comptes rendus du responsable ainsi qu'aux procès-verbaux de l'institut. Les Schweizerisches Wirtschaftsarchiv de Bâle conservent de leur côté les documents publics de différentes banques tessinoises, en particulier les rapports de gestion et les statuts, alors qu'aux Archives fédérales à Berne sont déposés les documents officiels de la Confédération, notamment les procès-verbaux et les rapports du Conseil fédéral.

Pour les archives privées, nous avons eu accès – grâce à des relations professionnelles et personnelles – à des documents de la BSI SA de Lugano, qui regroupe l'ancienne Banca della Svizzera Italiana et la Banca Unione di Credito, ainsi que les archives de la Società Bancaria Ticinese, de la Banca del Ticino et de la Banca dello Stato del Cantone Ticino de Bellinzone. Nous avons ainsi pu consulter, outre les rapports de gestion, les procès-verbaux du conseil et de l'assemblée de ces instituts. Il est important de souligner la richesse de ce matériel et l'existence d'autres documents qui méritent la sauvegarde et la mise à disposition pour d'autres recherches¹³. De même, la publication d'anniversaire de l'Associazione Bancaria Ticinese, à laquelle nous avons contribué en 2010¹⁴, nous a permis d'examiner les procès-verbaux du comité et de l'assemblée qu'il convient aussi de préserver. Par ailleurs, l'Association suisse des banquiers (ASB) permet la consultation de documents et de rapports de gestion, ce qui permet de compléter ainsi les sources privées. Ajoutons encore les Archives historiques de Intesa-San Paolo de Milan qui conservent une vaste documentation sur les relations entre la Banca Commerciale Italiana (Comit) et la Banca della Svizzera Italiana, alors que les archives de UBS conservent les documents de la Banca Svizzera Americana dont nous n'avons pu consulter que les rapports de gestion et les statuts. Enfin, retenons que ces sources concernent principalement les sièges bancaires, alors que les informations sur les succursales d'instituts ayant leur siège en dehors du canton sont rares et plus difficilement accessibles.

banque cantonale. Citons aussi CORNARO (1969) et LEONI (1974) dont les analyses se focalisent sur les années 1950 et 1970; WETTER (1918), KUSTER (1920), ROSSI A. (1988) pour la crise bancaire de 1914 et RATTI *et al.* (1990) pour les années 1970 et 1980. Nous retenons aussi GHIRINGHELLI (1962) pour une vision de longue durée.

¹³ Cf. PERRENOUD (2011, p. 32) pour l'accès aux archives bancaires en Suisse.

¹⁴ NOSETTI et CITTERIO (2010).

UNE PÉRIODISATION DE LONG TERME EN SIX ÉTAPES

Mazbouri *et al.* (2012, p. 478-510) proposent, pour la place financière suisse, la périodisation suivante: les origines (1890-1914), l'essor international (1914-1930), la crise et la restructuration (1931-1945), l'âge d'or (1945-1973), la concentration et l'internationalisation (1973-2000), et les dernières années (2000-2010) qui sont marquées par un dernier essor, préalable à des turbulences d'envergure. Comme complément à cette périodisation, centrée sur le xx^e siècle et sur les grandes banques, pivots, avec les banques cantonales, de la place financière nationale, Mazbouri (2005, p. 157-172) admet, pour le xix^e siècle, les étapes suivantes. Il y a d'abord la première phase, entre la fin de l'Ancien Régime et la formation de l'État fédéral en 1848, qui est marquée par la double présence des banquiers privés et des caisses d'épargne. La deuxième phase, vers le milieu du xix^e siècle, voit l'expansion des banques cantonales et l'apparition des instituts universels sur l'exemple du crédit mobilier et aux aspirations nationales, suivie, à partir des années 1870 et 1880, de la troisième phase qui voit se consolider une structure bancaire centrée sur les grandes banques et les banques cantonales et qui ouvrira le chemin à l'essor international de la place financière suisse au xx^e siècle¹⁵.

La réalité tessinoise ne peut faire abstraction de ce contexte national. Mais nous nous écartons de cette périodisation. En effet, l'évolution du nombre de sièges bancaires au Tessin et la prise en compte d'événements spécifiques nous amènent à proposer une périodisation un peu différente. Notre approche, qui reflète, surtout au xix^e siècle, les particularités d'une réalité cantonale éloignée des centres du pays, n'est pas sans limites (notamment par les dimensions que chaque siège social peut représenter et par le fait que les sièges ne sont pas les seuls acteurs du secteur). Cependant, en tant qu'indicateur, l'évolution des sièges bancaires reflète le secteur dans son ensemble, avec une augmentation lors des périodes positives et une diminution pendant les années négatives. Le Tableau 0/2 ci-après détaille la variation du nombre des sièges (représentée dans le Graphique 0/2) en considérant différents cas¹⁶, ce qui permet d'affiner nos remarques.

¹⁵ Pour l'évolution dans une perspective de longue durée de l'activité bancaire en Suisse, cf. également CASSIS (1994 et 2008).

¹⁶ Pour la croissance du nombre, nous avons retenu: (a) la création de nouveaux sièges; (b) le transfert au Tessin du siège ouvert ailleurs (parfois ces instituts avaient une succursale au Tessin qui à la suite du développement de l'activité devient le siège central); (c) la transformation en banque d'une société préexistante (généralement une société financière ou un commerçant de valeurs mobilières) et déjà installée au Tessin. Pour la diminution du nombre, nous avons retenu: (a) la fermeture, la mise en liquidation ou la faillite des instituts; (b) le transfert en dehors du canton du siège initialement ouvert au Tessin; (c) la transformation d'une banque en société sans statut bancaire; (d) l'acquisition qu'on appelle « passive » par le fait que l'institut bancaire tessinois est repris par une banque ayant le siège en dehors du canton (ces cas comportent souvent la transformation en succursale dépendante du siège central qui ne se trouve plus au Tessin); (e) la concentration entre sièges bancaires dans le canton (il s'agit des cas de fusions ou d'acquisitions entre instituts tessinois). En raison des données publiées par la BNS qui considèrent les Raiffeisen comme un seul institut, les différentes coopératives qui forment cette fédération ne sont pas comprises dans le tableau.

Tableau 0/2 L'évolution du secteur bancaire tessinois, 1833-2013

	I	II	III	IV	V	VI	
	1833-1913	1914-1939	1940-1973	1974-1993	1994-2007	2008-2013	TOTAL
Durée de la période, en année	81	26	34	20	14	5	180
Nombre d'instituts au début de la période⁽¹⁾	0	7	6	21	15	26	0
+ Nouveaux instituts	9	3	18	0	9	1	40
+ Transfert du siège au Tessin	0	0	2	2	4	2	10
+ Transformation d'une société préexistante en banque	0	1	2	0	5	0	8
Augmentation du nombre d'instituts	9	4	22	2	18	3	58
- Fermeture ou mise en liquidation	0	3	2	4	1	5	15
- Transfert du siège en dehors du canton	0	0	2	0	0	0	2
- Transformations dans une société non bancaire	0	0	2	0	0	0	2
- Acquisition (passive) par un institut avec siège hors du canton	0	1	1	1	4	1	8
- Concentration (fusion entre instituts avec siège au Tessin)	2	1	0	3	2	6	14
Réduction du nombre d'instituts	2	5	7	8	7	12	41
Nombre d'instituts à la fin de la période	7	6	21	15	26	17	17
dont siège à Lugano	3	4	17	13	24	15	
dont siège à Bellinzone	2	2	2	2	2	2	
dont siège dans d'autres localités	2	0	2	0	0	0	
Succursales bancaires au Tessin (à la fin de la période)	3	n.d.	n.d.	37	48	36	
Année			1941	1950	1970	1990	2013 ⁽²⁾
Emploi dans le secteur financier			734	1045	4880	11903	11081
en % de l'emploi cantonal			1,0 %	1,3 %	4,5 %	8,7 %	6,2 %

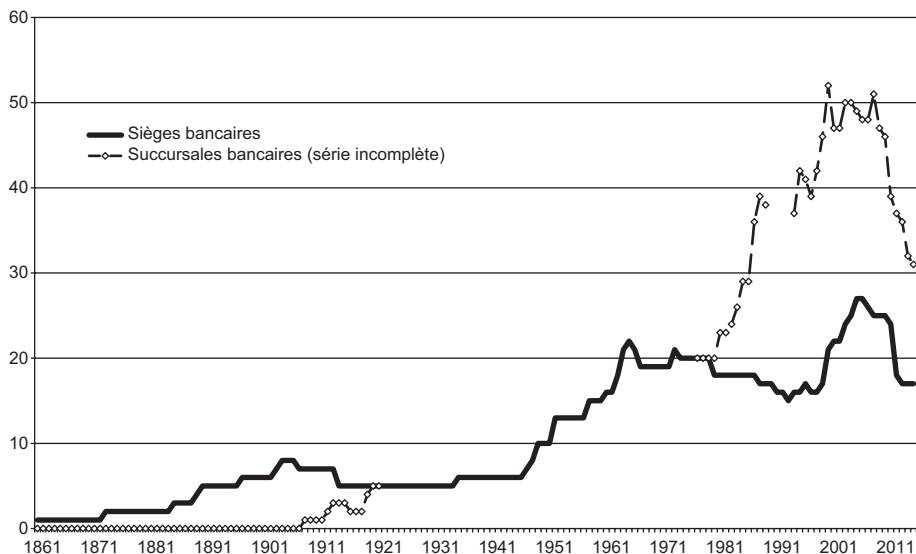
Notes :

(1) Le nombre d'instituts n'inclut que les sièges bancaires au Tessin à l'exclusion des Raiffeisen.

(2) La donnée est provisoire et elle est ajustée aux postes à plein-temps.

Sources: KRONAUER (1918), MAZZOLINI (1944), CSB/ABT, BNS-BS et ASTAT.

Graphique 0/2 Sièges et succursales bancaires au Tessin, 1861-2015 (à l'exclusion des Raiffeisen)



Source : KRONAUER (1918), MAZZOLINI (1944), RATTI (1990), CSB/ABT et BNS-BS.

Notre périodisation, en six étapes, retient donc : la formation du secteur bancaire cantonal (1833-1913) ; les années de transformation (1914-1939) ; la période de la Seconde Guerre mondiale suivie par la grande expansion (1939-1973) ; une période de maturité du secteur (1974-1993) ; des années d'incertitudes (1994-2007) qui ouvrent, à partir de la crise internationale de 2008, sur un avenir incertain. Considérons maintenant, en guise d'entrée en matière et pour disposer d'une vision d'ensemble du secteur bancaire tessinois, une synthèse de chaque période.

La première (1833-1913) démarre avec la fondation d'un premier institut en 1833, la Cassa ticinese di risparmio, dont l'activité sera reprise par la Banca Cantonale Ticinese qui ouvre les guichets en 1861 et qui marque le véritable début du développement bancaire tessinois. Ainsi, la position dominante du premier institut est progressivement soumise à la concurrence, à la suite de la fondation de nouveaux instituts (Annexe 1), ce qui réduit la concentration du secteur (Annexe 10). Pendant cette période, la formation et le développement du secteur bancaire prévalent sur les difficultés qui émergent en 1890, avec un scandale qui touche la Banca Cantonale et, en 1907, avec la crise financière internationale qui ne sera pas sans conséquences pour de nombreux instituts.

Cette période, que l'on peut qualifier d'« années de formation », prend place dans le contexte d'un marché financier national encore segmenté au niveau régional¹⁷ et pendant une phase internationale favorable, notamment au cours

¹⁷ MAZBOURI *et al.* (2012, p. 469-470).

de la Belle Époque (1896-1913), qui, anticipée par l'ouverture du tunnel ferroviaire du Gothard (1882), permet un développement cantonal sans pour autant engendrer une véritable industrialisation tessinoise. Il faudra dès lors prendre en compte le rôle des banques dans l'économie cantonale qui, à côté des fragilités industrielles, voit tout de même émerger le tourisme. Il faudra également considérer les relations que les banques tessinoises entretiennent avec le reste du pays et avec l'étranger, en considérant le contexte d'une économie cantonale marquée par l'émigration. Au niveau national, pour reprendre Mazbouri *et al.* (2012, p. 479-483), il faut retenir le cadre d'un secteur bancaire en voie de formation – avec Zurich, Genève et Bâle comme centres principaux – à l'intérieur de l'Union monétaire latine qui, depuis 1865, fait de la Suisse un espace monétaire dépendant de la France. Progressivement, les grandes banques émergent sur le marché interne, alors que le marché des capitaux s'intègre au niveau national, entraîné par la nationalisation du réseau ferroviaire. De plus, l'émission des billets de banque est assurée à partir de 1907 par la Banque Nationale Suisse (BNS) qui peut désormais conduire une politique monétaire indépendante. Pour leur part, les banques vont créer en 1912 l'Association suisse des banquiers (ASB)¹⁸.

La deuxième période (1914-1939) s'ouvre avec l'éclatement de la crise bancaire cantonale en janvier 1914, pendant laquelle trois instituts disparaissent. Il s'agit d'un événement majeur auquel s'ajoutent les conséquences de la Première Guerre mondiale qui bouleversent la structure même du secteur et qui ouvrent une phase nouvelle. Cette période regroupe donc la Première Guerre mondiale (1914-1918), l'instabilité des années folles (1919-1928) et la dépression internationale des années 1930. Pendant ces décennies, la place financière suisse engage son développement international en attirant les capitaux privés européens grâce à la neutralité et au franc suisse comme monnaie refuge, tout en développant sa fonction de plaque tournante des capitaux. En même temps, les banques sont confrontées à un contexte de restrictions et à l'introduction d'une surveillance par la Commission fédérale des banques qui est accompagnée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale des banques, ce qui permet d'ancrer au niveau législatif le secret bancaire¹⁹. L'activité bancaire suisse se caractérise alors par la dualité de l'activité (d'une part, le marché interne et, d'autre part, les services pour une clientèle internationale qui fait affluer vers la Suisse des capitaux privés) dans un espace aux centres multiples qui tendent vers une hiérarchisation (avec l'essor de Zurich, de Genève, de Bâle, mais aussi de Lugano). Le secteur bancaire tessinois vit, à son tour, une période de transformation. Tout d'abord, de nouveaux acteurs apparaissent : la Banca dello Stato del Cantone Ticino (1915), l'Associazione Bancaria Ticinese (1920) et une première Raiffeisen (1923), anticipant la vague de fondation des Raiffeisen

¹⁸ MAZBOURI *et al.* (2012, p. 481).

¹⁹ Cf. notamment GUEX (1999), MAZBOURI *et al.* (2012, p. 483-492).

tessinoises d'après la Seconde Guerre mondiale²⁰. Parmi les nouveaux acteurs, au-delà de la succursale ouverte à Lugano par la BNS (1929), il faut retenir les grandes banques suisses et les instituts italiens qui s'installent au Tessin. Malgré l'établissement de nouveaux instituts, la progression de la Banca dello Stato conduit à une concentration plus accrue du secteur. Il s'agit aussi d'une période qui par ses transformations semble préparer le terrain à l'essor qui suivra plus tard. En effet, ses caractéristiques ne sont pas véritablement mises en doute par la Seconde Guerre mondiale. Autrement dit, entre 1914 et 1939 se forment les éléments d'une structure bancaire qui perdurera pendant les périodes suivantes. Les relations avec le reste du pays et aussi avec l'Italie changent profondément par rapport à la période précédente. L'Italie devient progressivement une source de capitaux privés qui sont en fuite pour des raisons fiscales, monétaires et politiques et qui sont à la recherche de stabilité, de sûreté et de confidentialité. L'appartenance du Tessin au cadre institutionnel, économique, monétaire et même politique suisse constitue un facteur déterminant de cet afflux. On retrouve les caractéristiques de la place financière suisse, reflet d'un rattachement renforcé de la réalité cantonale au contexte national. Ces transformations, notamment la relation avec l'Italie qui change dans un cadre national nouveau, seront déterminantes pour l'essor que la place financière de Lugano vivra après la Seconde Guerre mondiale et dont le souffle parviendra jusqu'à nos jours. Il faut dès lors comprendre ces transformations dans un contexte international instable et nouveau sur le plan économique, monétaire, politique et institutionnel.

La troisième période (1940-1973), après la fin de la guerre pendant laquelle les banques suisses entretiennent des relations problématiques avec le Troisième Reich, qui conduisent au blocage des avoirs aux États-Unis en 1941²¹, correspond à l'âge d'or du secteur bancaire national et tessinois. Cette période débute véritablement avec la fin du conflit mondial, dans le contexte de la guerre froide. Mazbouri *et al.* (2012, p. 472) rappelle que la somme des bilans du secteur financier suisse enregistre alors en moyenne une croissance annuelle de 6,2% face à une croissance réelle du PIB de 5%. L'afflux massif de capitaux étrangers – y compris de l'Italie républicaine – qui conduit la BNS à mettre en œuvre des mesures pour contrecarrer les pressions inflationnistes qui en découlent, accompagne l'essor international de la place financière suisse et de son rôle de plaque tournante des capitaux internationaux²². Le contexte international d'une croissance soutenue permet au Tessin de passer, très rapidement, d'une économie encore rurale à une économie de services. Pendant cette époque, au cours de laquelle ont lieu les grands travaux des barrages hydroélectriques et commence la construction de l'autoroute Chiasso-Airolo, complétée par le tunnel routier du Gothard (1981), les transformations

²⁰ Pour une histoire des Raiffeisen, cf. OBRECHT (2000).

²¹ Le cas conduira aux accords de Washington de 1946 qui débloquent les avoirs et infligent une amende de 250 millions de francs aux banques suisses. Cf. MAZBOURI *et al.* (2012, p. 492-495).

²² CASSIS (2008, p. 302-305), MAZBOURI *et al.* (2012, p. 494-499).

économiques s'accompagnent d'un bouleversement profond de la société tessinoise, comme l'a remarqué l'écrivain Piero Bianconi (1899-1984) dans ses ouvrages. L'élan de l'activité bancaire, alimentée par l'arrivée massive des capitaux privés italiens, permet à son tour de soutenir le développement de l'économie cantonale. Nous pouvons dire de cette période qu'elle est celle des années de la « grande expansion » (ou du « grand boom ») du fait de la forte croissance du nombre des instituts, de l'emploi et de l'activité qui permet à Lugano de s'afficher comme le troisième centre financier de Suisse. Il s'agit d'une expansion qui tout en réduisant le degré de concentration du secteur, dépasse par son intensité celle du reste de l'économie et qui se reflète dans la progression de l'emploi dans le secteur financier : 1 045 collaborateurs (1,3 % de l'emploi cantonal) en 1950 contre 4 880 collaborateurs (4,5 %) en 1970.

Il serait intéressant de comprendre la relation entre l'essor bancaire et le développement économique du canton afin de vérifier la thèse de Rossi (1975) selon laquelle ce développement a été entraîné de l'extérieur par l'afflux massif de capitaux suisses et étrangers. Une situation qui met en évidence les fragilités et la dépendance vis-à-vis de forces externes à la réalité cantonale. L'interruption de cette période heureuse survient au milieu des années 1970 avec l'abandon du régime de change fixe qui marque un tournant dans le système monétaire et financier international, ouvrant la voie au retour du libéralisme et à l'internationalisation financière, éléments qui modifient le contexte dans lequel le secteur bancaire tessinois devra agir. À côté de cet événement, on trouve des faits internes au secteur tessinois. En 1972, on enregistre la dernière fondation d'un institut bancaire : il faudra attendre plus de vingt années pour assister à la naissance d'un nouveau siège bancaire au Tessin. Ainsi, la deuxième vague de fondation des banques, qui a forgé la grande expansion, arrive à sa fin. Entre 1966 et 1980, on assiste même à des faillites bancaires (les premières après la crise de 1914) : des cas qui cachent souvent des scandales et qui mettent en évidence les fragilités du secteur (Annexe 6). Nous aurions pu retenir, au lieu de l'abandon du régime des changes fixes, l'année 1977 comme point final de cette période en raison du grand éclat et des conséquences sur l'image du secteur bancaire tessinois que le cas Texon²³, le scandale le plus important de l'époque, a eu au niveau national et international. Précédé par des affaires mineures, il éclate au sein de la succursale de Chiasso du Crédit Suisse impliquant des sociétés basées au Liechtenstein ainsi que des capitaux privés italiens. La dimension est telle – on parle de 2 milliards de francs de pertes – que le scandale marque durablement les esprits. Il est à l'origine, au cours de la même année, de la *Convention de diligence des banques*, établie par l'ASB alors que l'histoire de cette affaire doit encore être écrite. Au milieu des années 1970, la grande expansion bancaire tessinoise arrive donc à terme : une période fulgurante, d'une ampleur qui ne sera plus égalée, se clôt.

²³ MAZBOURI *et al.* (2012, p. 503-504), BESSON (2004, p. 31-32).

La quatrième période (1974-1993) est caractérisée par des lumières et des ombres, et elle durera jusqu'au début des années 1990. Cette période est marquée par un contexte de libéralisation, de déréglementation et d'innovation, avec l'essor des marchés financiers et la désintermédiation bancaire. Les grandes banques suisses poursuivent l'expansion nationale et, à partir des années 1960, renforcent significativement leur présence à l'étranger²⁴, alors que la place financière défend son rôle international de centre *offshore* malgré les pressions consécutives à différentes affaires de fonds des potentats²⁵, comme celle de Marcos, président des Philippines. Du côté des lumières, nous retenons la continuation de la croissance de l'activité et de l'emploi qui, malgré des taux inférieurs à ceux de la période précédente, enregistre un arrêt seulement au début des années 1990. En 1990, l'emploi dans le secteur financier parvient à un sommet (11 903 collaborateurs représentant 8,7 % de l'emploi cantonal) qui ne sera plus atteint par la suite. Le secteur cantonal entame une expansion en Suisse et à l'étranger : plus d'un institut s'installe dans les centres internationaux reconnus, parfois avec des succursales, parfois par l'acquisition de sociétés. Les banques tessinoises entament une expansion sur le territoire suisse à un moment favorable, et le Tessin est même considéré comme le troisième centre financier national. Cependant, peu d'instituts participent à cette expansion. La faible dimension de la majorité des banques tessinoises ainsi que la décentralisation des centres décisionnels constituent des facteurs limitants²⁶. L'ouverture internationale et la maturité du secteur œuvrent dans les deux sens. Ainsi des capitaux japonais et américains, mais pas seulement, sont investis directement dans des banques tessinoises ou dans l'ouverture de succursales. Le centre financier cantonal s'insère dans le réseau national et international sans aucun complexe d'infériorité. Les nouvelles technologies informatiques et de communication permettent au secteur bancaire de moderniser ses processus de travail et d'entrer sur les marchés financiers en expansion. Cette expansion, intégrée à l'internationalisation, semble ainsi offrir au secteur cantonal de nouvelles opportunités. Cependant, des ombres commencent à apparaître. En premier lieu, l'évolution d'un rapport entre sièges et succursales de plus en plus défavorable indique la diminution de l'autonomie du secteur financier cantonal. Entre 1973 et 1993, aucune nouvelle banque n'est fondée au Tessin, contrairement, par exemple, à Genève, alors que le nombre de succursales

²⁴ CASSIS (1994, p. 1029).

²⁵ MAZBOURI *et al.* (2012, p. 499-505).

²⁶ En 1970, la Banca della Svizzera Italiana est, après le Banco di Roma per la Svizzera, le deuxième institut du canton en termes de somme de bilan, alors que la Banca del Gottardo est la quatrième, dépassée par la Banca dello Stato del Cantone Ticino. Nous ne disposons malheureusement pas d'informations concernant les acquisitions en Suisse du Banco di Roma per la Svizzera. En revanche, la Banca dello Stato del Cantone Ticino n'a pas effectué d'acquisitions en dehors du Tessin en raison d'une activité centrée sur le territoire cantonal (rappelons l'existence d'un « *gentlemen agreement* » entre les banques cantonales qui limite leur rayon d'activité au canton d'origine).

progressive vivement. Par contre, on assiste également à une concentration accrue des sièges bancaires. En deuxième lieu, la place financière suisse est au centre de nouveaux scandales, liés au blanchiment d'argent et aux avoirs de potentats, qui se reflètent également sur la réalité cantonale. En troisième lieu, les premières années 1990, qui constituent également le point final de cette période, enregistrent différents événements assez sombres. La longue phase d'expansion démarrée après la Seconde Guerre mondiale et qui s'était prolongée durant les années 1980 s'arrête brusquement, et l'emploi subit la première chute significative qui perdurera au début des années 1990. La crise immobilière en Suisse ainsi que la crise bancaire et la récession de l'économie qui en résultent entraînent la disparition de plusieurs banques régionales et, surtout, la fusion entre grandes banques qui affecte aussi l'emploi bancaire au Tessin. Cette restructuration, comme les effets directs sur le secteur bancaire cantonal de la crise immobilière et conjoncturelle, provoque un arrêt de la croissance de l'activité et de l'emploi qui avait en partie déjà perdu son souffle. Ainsi, pendant la quatrième période, le rythme moins élevé de la croissance met le secteur bancaire cantonal face à un contexte plus difficile: après la crise des années 1990, ce dernier ne retrouvera plus les éclats précédents. Nous avons appelé cette période les «années de la maturité», un mélange de lumières et d'ombres qui montre à la fois un secteur bancaire cantonal suffisamment solide et capable de s'insérer au niveau national et international, mais qui doit prendre en compte un contexte plus difficile, s'écartant d'une facilité des affaires qui avait caractérisé la grande expansion.

La cinquième période (1994-2007) est celle des «années d'incertitude», en raison d'une accentuation des contrastes. D'une part, en 1994, démarre une troisième vague de fondation de sièges bancaires, notamment en provenance d'Italie et cela, à contretemps de l'évolution nationale, marquée par une restructuration conséquence de la crise immobilière des premières années 1990, qui comporte une forte contraction des caisses d'épargne et des banques régionales ainsi qu'une concentration au sein des grandes banques. L'évolution à contre-courant de Lugano, que l'on peut appeler le «petit boom», permet de redresser l'emploi bancaire (de 7 958 collaborateurs en 1995, on passe, à 8 606 en 2001)²⁷ et de réduire la concentration du secteur. Cette vague est renforcée par le transfert de sièges bancaires vers le Tessin (Annexe 5) et par la transformation en banque de sociétés préexistantes (Annexe 4)²⁸. Retenons que les transferts des sièges reflètent l'attraction du centre financier, et se produisent donc lors des périodes assez favorables. Cependant, seuls quatre instituts qui dans le passé ont transféré le siège au Tessin existent encore à la fin de 2014.

²⁷ CSB/ABT (2004, p. 38-39).

²⁸ La transformation en banque de sociétés préexistantes peut résulter d'une stratégie de développement d'une activité qui nécessite l'autorisation fédérale et, pour cela, elle peut indiquer des opportunités suffisantes offertes par le secteur pour compenser les efforts organisationnels et les exigences réglementaires accrues que l'autorisation nécessite.

C'est le reflet d'une difficulté à perdurer que nous avons déjà évoquée. De même, l'expansion de cette période est de courte durée et de moindre intensité par rapport aux années 1950 et 1960. Hormis la crise internationale de 2001 et, sur le plan national, le cas des fonds en déshérence du milieu des années 1990, parmi les sources de difficultés que connaît le secteur bancaire tessinois, il faut signaler les amnisties fiscales à répétition offertes par l'Italie qui s'attaquent aux capitaux fruits de l'évasion fiscale, déposés en particulier en Suisse et au Tessin. À cela, il faut ajouter les actions des États-Unis contre l'évasion fiscale et l'entrée en vigueur en 2005 de l'imposition à la source des revenus perçus sur les capitaux transfrontaliers des résidents européens (établie à travers les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne)²⁹. D'autre part, on assiste à un nombre élevé d'acquisitions de banques tessinoises par des instituts de Zurich et de Genève. Il en résulte un affaiblissement de l'autonomie décisionnelle de Lugano qui devra compter sur une primauté des succursales par rapport aux sièges bancaires (Graphique 0/2). Enfin, les grandes banques suisses réduisent progressivement leurs effectifs dans le canton, du fait d'opérations de concentration : le nombre de leurs collaborateurs passe de 3 286 en 1995 (41 % du total cantonal) à 2 665 en 2001 (31 %) et à 2 167 en 2007 (28 %). De plus, dès 2001, en partie à cause de l'externalisation de services informatiques et d'acquisitions internes au secteur cantonal, l'emploi bancaire s'oriente à la baisse pour atteindre, en 2007, 7 713 collaborateurs, soit 10 % en moins qu'en 2001³⁰. Les incertitudes de cette période découlent également d'un contexte international favorisant la globalisation financière (qui ouvre de nouveaux marchés, mais qui bouleverse la donne), la diffusion d'innovations technologiques au sein de l'activité financière (dans les modalités de paiement, mais aussi dans l'offre d'autres services bancaires), sans parler des conséquences de l'unification monétaire et de l'intégration européenne.

Enfin, la crise financière internationale en 2008, le différend fiscal avec les États-Unis, les pressions européennes pour lutter contre l'évasion fiscale qui conduisent à l'abandon du secret bancaire³¹ ainsi que le dernier programme de régularisation fiscale de l'Italie (*voluntary disclosure*) marquent la fin de la phase d'incertitude et en annoncent une autre encore plus difficile³². Les premiers signes d'une contraction de l'activité bancaire apparaissent, avec une forte réduction dans le nombre des sièges et des emplois au Tessin. En 2015, on compte 6 192 collaborateurs (contre 7 713 en 2007, -20 %), les sièges bancaires sont 18 (contre 27 en 2007, -33 %) et le nombre total d'instituts

²⁹ Cf. FRIBOULET (2005) pour une analyse historique du secret bancaire suisse et de la fiscalité européenne de l'épargne.

³⁰ CSB/ABT (2004, p. 38-39 et 2013, p. 41).

³¹ RATTI (2009, p. 45-65) analyse le sujet avec une démarche institutionnelle, alors que BERNASCONI (2013) détaille les aspects juridiques en prenant également en compte la situation tessinoise.

³² MAZBOURI *et al.* (2012, p. 505-510). Pour des considérations sur le futur du secteur bancaire tessinois, cf. DI STEFANO (2012).

bancaires est de 49 (contre 75 en 2007, -35%)³³. Cette évolution, qui n'est pas sans conséquence pour l'ensemble du canton³⁴ et qui n'est pas encore terminée aujourd'hui, comporte aussi une augmentation de la concentration du secteur à la suite des fusions et des reprises d'instituts.

L'Annexe 7 dresse une liste des acquisitions et des fusions entre instituts ayant leur siège au Tessin. Ces opérations répondent à des motifs différents: sauvetage d'un institut, sortie du secteur par l'actionnaire qui décide de vendre son institut ou stratégie d'expansion de la part de l'institut acquéreur. La moitié de ces opérations a eu lieu après 2004, avec une accélération au cours des dernières années (conséquence des effets conjoints des amnisties fiscales italiennes et de la crise financière internationale). L'opération la plus significative est celle qui a comporté la reprise en 2008 de la Banca del Gottardo, appartenant à l'assureur Swiss Life, par BSI (appartenant à l'époque au groupe des Assicurazioni Generali de Trieste). BSI avait déjà acquis quelques années auparavant la Banca Unione di Credito. Ces opérations ont permis l'agrandissement de cet institut et l'élargissement de sa présence internationale³⁵. Retenons que durant les dernières années, les Banques Raiffeisen ont également engagé un processus de concentration en fusionnant différents instituts locaux. L'Annexe 8, à l'inverse, détaille les acquisitions de banques tessinoises qui ont été réalisées par des instituts ayant le siège en dehors du canton. Ces opérations, qui se terminent généralement par une transformation en succursale de l'institut acquis, reflètent à la fois l'intérêt des activités réalisées sur la place cantonale et une perte d'autonomie de celle-ci. Le plus souvent, elles sont effectuées par les grandes banques, par des instituts de taille ou par des groupes visant à se renforcer. Ainsi l'Union des Banques Suisses, la Société de Banque Suisse, mais aussi, plus récemment, Julius Bär, ont acquis des instituts au Tessin pour débiter ou pour renforcer leur présence dans le canton. Dans d'autres cas (Kredietbank et Banca di Gestione Patrimoniale), l'opération trouve son origine à l'intérieur du groupe d'appartenance qui décide, pour des raisons stratégiques, de fusionner ou d'intégrer les instituts. Enfin, nous avons le cas d'instituts de dimension plus réduite qui entendent élargir leur présence au Tessin (Banque Safdié et Hinduja Bank). Ces acquisitions peuvent se traduire par un élan de l'activité, même si on observe souvent au début une réduction de l'emploi. La majorité de ces opérations, auxquelles il faut ajouter la toute récente qui concerne la reprise de BSI par EFG International de Zurich³⁶,

³³ CSB/ABT (2015, p. 30-31 et p. 40-41). Il faut retenir que cette statistique considère les Raiffeisen comme un institut qui a son siège dans le canton.

³⁴ Rossi (2015, p. 43-44).

³⁵ En 2014, BSI avait 1 928 collaborateurs dont 1 280 en Suisse (équivalent à plein-temps, Full Time Equivalent) pour des avoirs en gestion qui dépassent les 92 milliards de francs (BSI, Rapport de gestion 2014, p. 5).

³⁶ Cette opération comporte la transformation de BSI en succursale de la banque EFG international de Zurich. Suite à cette opération ainsi qu'à la décision prise en mai 2016 par la FINMA au sujet d'un cas de blanchiment d'argent, BSI sera mise en liquidation.

ont eu lieu après 2002, comme pour les acquisitions internes, ce qui contribue à restructurer le secteur.

Au total, pendant 180 années, 40 sièges bancaires se sont formés au Tessin, un nombre relativement faible si l'on considère qu'à la fin de 2014 on comptait en Suisse 275 instituts³⁷, auxquels il faut ajouter les banques qui ont disparu. Retenons que les sièges apparaissent au cours de trois périodes différentes: pendant la formation du secteur au XIX^e siècle, durant la grande expansion après la fin de la Seconde Guerre mondiale et au cours d'une période particulière (1994-2007), mais de courte durée. Le plus souvent, ces années correspondent à des phases de croissance de l'activité et de l'emploi bancaire. On observe également des décennies durant lesquelles on ne constate la fondation d'aucun siège bancaire, ainsi entre 1920 et 1945 et entre 1974 et 1993. La première couvre certes des années difficiles, mais la deuxième peut surprendre. En effet, les années 1980 sont favorables à l'activité bancaire, et l'emploi est même en croissance. En réalité, l'absence de nouveaux sièges détourne l'attention de la progression des succursales des instituts ayant leur siège en dehors du Tessin. Ce mouvement reflète la croissance du secteur et, en même temps, l'affaiblissement de son autonomie, ce qui résume aussi l'évolution dans la longue durée de la place financière de Lugano³⁸.

Les bornes temporelles de notre analyse seront donc 1861, année d'entrée en exercice de la Banca Cantonale Ticinese, et 1939, année de l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale qui précède la grande expansion de Lugano. En suivant la périodisation retenue, le travail sera dès lors structuré en trois parties. La première se focalisera sur les années 1861-1913, qui correspondent à la formation et au premier développement du secteur bancaire tessinois. La crise bancaire de 1914 et les difficultés qui la précèdent seront au centre de la deuxième partie, alors que la troisième sera consacrée aux transformations que le secteur traversera pendant les années 1914-1939.

³⁷ BNS-BS (2014, p. 22).

³⁸ Cf. NOSETTI (2014b).

PREMIÈRE PARTIE

LES ORIGINES ET LA FORMATION DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS (1861-1913)

INTRODUCTION

Le secteur bancaire tessinois, situé dans une région périphérique, doit être considéré en fonction d'un contexte externe dont proviennent des influences et des forces parfois, sinon souvent, déterminantes. Les transformations économiques se diffusent des centres novateurs vers, tôt ou tard, les rives des régions périphériques. Pour cela il faut revenir aux premières traces de l'activité bancaire et aux origines de la monnaie dans l'Antiquité¹ avant d'arriver aux marchands banquiers et aux banques publiques du Moyen Âge, qui étaient présents dans différentes régions, notamment en Italie². Ensuite, apparaissent dans le continent européen les monts-de-piété, les premières banques d'émission et, au XVIII^e siècle, les banquiers privés. Par ailleurs, l'histoire bancaire est liée aux développements des techniques monétaires, comptables et financières. Les pays occidentaux, lors de la révolution industrielle, connaissent un processus de modernisation de l'activité bancaire d'où surgit un secteur nouveau que l'on peut qualifier de moderne. Cette modernité peut être associée à une transformation qui concerne plusieurs niveaux: les institutions (développement des banques et d'autres instituts, comme les sociétés financières, et essor de la banque centrale laquelle, le plus souvent, assume le monopole de l'émission monétaire); les techniques monétaires et financières (développement des billets de banque et diffusion de titres, comme les actions et les obligations); et, enfin, l'activité bancaire (financement à long terme pour des montants élevés, en faveur des industries et des infrastructures)³. Cette évolution s'est faite selon des temps et des modalités qui ont varié d'un pays à l'autre.

¹ Ce passé a aussi laissé des traces dans les terres tessinoises, comme l'attestent les découvertes de monnaies antiques.

² BRAUDEL (1979, p. 344-347).

³ Selon BAIROCH (1997, vol. II, p. 355-356), le secteur bancaire moderne présente plusieurs éléments. En premier lieu, l'essor de nouveaux instituts qui remplacent l'activité bancaire à caractère familial (ce que nous pouvons aussi appeler « activité informelle »). En deuxième lieu, un élargissement quantitatif des déposants et des emprunteurs (afin de permettre le développement de l'activité bancaire). En troisième lieu, l'activité bancaire s'oriente vers des activités qui privilégient désormais le long terme en soutenant les initiatives économiques protagonistes de la révolution

En Angleterre, le secteur bancaire s'est développé autour de plusieurs caractéristiques⁴. Tout d'abord, la rapidité: en 1793 on pouvait compter au moins 280 instituts bancaires, en 1800 ils étaient déjà environ 400. Ensuite, la centralité de Londres comme pivot d'un système bancaire diffus au niveau régional, à travers les *country banks* et les réseaux d'agences. Cela a résulté, en partie, du rôle central que la Banque d'Angleterre, fondée en 1694, a assumé progressivement dans l'émission de billets et dans la fonction de prêteur en dernier ressort. Enfin, le secteur bancaire anglais présentait un degré élevé de spécialisation des instituts. À côté des *Joint-Stock Banks* (sociétés anonymes qui effectuaient notamment des prêts à court terme), se trouvaient des *Merchant Banks* (dont l'activité se basait sur la tradition des marchands banquiers qui assuraient le financement du commerce national et international). Et il y avait aussi, outre les banques privées londoniennes, des instituts spécialisés dans l'escompte d'effets de commerce (*Bill Brokers* et *Discount Houses*) et d'autres actifs dans des opérations financières avec les colonies (*Colonial Banks*) ou avec l'étranger (*Foreign Banks*). De plus, le modèle anglais était peu orienté vers le financement de l'industrie naissante *via* des engagements de long terme, en raison aussi de sociétés industrielles de petite et moyenne dimensions⁵. Cela n'a tout de même pas empêché un financement de court terme. La spécialisation – qui sera accompagnée d'un processus de concentration aboutissant en 1918 à l'essor d'un nombre restreint d'instituts (les *Big Five*: National Provincial, Westminster, Lloyds, Midland et Barclays) – est restée typique du modèle anglo-saxon qui diffère du modèle allemand et continental de la banque universelle.

La France⁶, considérée comme en retard par rapport à l'Angleterre dans le domaine bancaire et financier, présente des caractéristiques un peu différentes. Si Lyon pouvait prétendre à devenir le centre financier du pays par une activité financière qui s'était développée déjà pendant la Renaissance, c'est finalement la capitale qui devait devenir le centre du système financier français. Depuis Paris s'est structurée alors la diffusion de l'activité bancaire au niveau régional au travers de l'ouverture des agences par la Banque de France, fondée en 1800. Cette institution était souvent opposée aux instituts locaux dont quelques-uns pouvaient même émettre des billets. Cependant, encore au début des années 1860, une large partie du territoire français, estimée à trois quarts, n'avait pas directement accès aux services bancaires. Si, dans le temps, la Banque de France était destinée à assumer les fonctions d'une banque centrale, l'intérêt du cas français réside surtout dans l'apparition de

industrielle, notamment les industries manufacturières et la construction des infrastructures, comme les chemins de fer. Cette définition place le secteur bancaire moderne dans le contexte des bouleversements engendrés par la révolution industrielle.

⁴ KINDLEBERGER (1987, p. 105-131), COTTRELL (1994).

⁵ Cette caractéristique perdue et émerge encore durant les années 1920 et 1930 (NEWTON, 2003, p. 153-160).

⁶ KINDLEBERGER (1987, p. 133-160), PLESSIS (1994).

différents modèles d'instituts. Tout d'abord, le cas du Crédit mobilier fondé en 1852 par les frères Émile et Isaac Pereire⁷ avec l'intention d'octroyer des crédits industriels, reprenant par ailleurs l'expérience de la Caisse générale du commerce et de l'industrie de Jacques Laffitte, fondée en 1837 avant de faire faillite en 1848. Le financement des industries aboutira plus tard à la formation des banques d'affaires, ou banques d'investissement, catégorie dans laquelle figurent l'Union générale (fondé à Lyon en 1878) et la Banque de Paris et des Pays-Bas (1872), la Banque de l'Union parisienne et la Banque d'Indochine. Des instituts qui apparurent durant le dernier quart du siècle et dont l'activité consistait, au-delà d'opérations financières avec le secteur public, à prêter au secteur privé, à émettre et à placer des titres financiers, tout en prenant des participations directes dans des industries. Ces instituts seront très actifs dans le secteur de l'électricité, de la sidérurgie et des transports. Ensuite, retenons les caisses de dépôt comme le Crédit industriel et commercial (fondé en 1859), le Crédit Lyonnais (1863) et la Société Générale (1864). Si leur idée première était de soutenir l'industrie, leur activité s'est développée par la suite dans des investissements de portefeuille en titres financiers, nationaux et étrangers, vers lesquels ces instituts canalisait l'épargne nationale récoltée à travers les dépôts. Enfin, d'autres modèles d'instituts sont ceux, surgis au milieu du siècle, qui privilégiaient les prêts immobiliers (comme le Crédit foncier) ou les prêts à l'agriculture (comme le Crédit Agricole). Même si leurs activités s'écarteront des intentions initiales, ces cas démontrent que l'on peut limiter l'activité bancaire à un domaine spécifique. La différenciation entre banques de dépôt, instituts de crédit et banques d'affaires rappelle le principe anglais de la spécialisation, alors que les activités dans lesquelles cette spécialisation se met en place sont différentes, plus orientées – au moins dans les intentions – vers le secteur industriel.

La relation entre les banques et les industries est bien plus intense dans le cas allemand⁸. Les grandes banques, véritables protagonistes de la réalité allemande, comme la Darmstädter Bank fondée en 1853 ou la Diskontogesellschaft, avaient non seulement des participations dans des industries, mais elles prenaient part, en tant que banques d'investissement et au-delà du placement de titres étrangers, à des opérations d'acquisitions et de fusions entre entreprises. De plus, des liens étroits se formaient grâce à une présence croisée dans les conseils d'administration : les banquiers siégeaient dans les conseils des entreprises, alors que des représentants de celles-ci étaient aussi administrateurs dans des instituts financiers. Ces liens, dont un cas emblématique est celui du banquier Georg von Siemens (cousin de l'industriel Werner Siemens), ont permis un financement bancaire fortement orienté vers l'industrie lourde (moteur du développement économique allemand), les chemins de fer et les activités

⁷ CAMERON et BOVYKIN (1991, p. 8-10).

⁸ KINDLEBERGER (1987, p. 161-178), TILLY (1994), GUINNANE (2002).

manufacturières. Il a fallu, cependant, l'unification allemande de 1871 pour assister à la formation d'un véritable secteur bancaire allemand avec le centre berlinois. Auparavant, la multiplicité des États allemands comportait – en plus d'un émiettement monétaire (le mark n'étant adopté comme unité monétaire qu'en 1871 et la Reichsbank n'étant fondée qu'en 1875) – une multitude de centres financiers (Hambourg, Cologne, Francfort, Berlin et d'autres villes) dans lesquels s'étaient installées des banques privées portant le nom de familles notables, comme Oppenheim, Mendelssohn, Bleichröder, Rothschild et d'autres. Des juifs, des huguenots ou tout simplement des étrangers étaient souvent à l'origine d'initiatives bancaires dans les États allemands tout au long du XIX^e siècle. Le cas des Rothschild, présents à Francfort, à Londres, à Paris, à Amsterdam et à Vienne, met en évidence le réseau international développé par des instituts. De même, un processus de concentration bien plus poussé que celui observé en Angleterre et en France permet l'essor d'un petit nombre de grands instituts, notamment la Deutsche Bank, la Commerzbank et la Dresdnerbank. D'autres caractéristiques concernent la forme juridique (société anonyme ou commandite), et surtout la présence de banques universelles et des instituts calqués sur le modèle français du crédit mobilier ou de celui des instituts d'émission. La banque universelle regroupe et réalise toute la gamme de l'activité bancaire, s'écartant du principe anglo-saxon de la spécialisation. Retenons que le modèle de la banque mixte était également apparu en Belgique⁹. Ainsi, la Société Générale, société par actions (fondée en 1820 par le roi des Pays-Bas) exerce une activité en faveur des industries belges dans lesquelles elle détient des participations, tout en récoltant des dépôts à court terme. Malgré ce modèle d'affaires, le cas allemand voit apparaître et se développer des instituts spécialisés, notamment des instituts actifs dans le secteur immobilier ou des sociétés coopératives dans le crédit rural qui reprennent le nom de leur fondateur, Friedrich W. Raiffeisen.

L'ensemble de ces expériences constitue des repères utiles pour l'analyse du cas tessinois. Cette première partie comportera trois chapitres. Le premier (*Chapitre 1*) présente les origines, la formation et les caractéristiques du secteur bancaire tessinois. Le deuxième (*Chapitre 2*) est consacré à l'activité bancaire et aux rapports avec l'économie cantonale, alors que le troisième (*Chapitre 3*) retient les liens externes que les banques tessinoises ont tissés, avant 1914, avec le reste du pays, l'Italie et la Californie.

⁹ HOUTMAN-DE SMEDT (1994).

CHAPITRE 1

LES TRAITES MARQUANTS DE LA FORMATION DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

Les différentes expériences nationales nous permettent de mettre en évidence les éléments qui caractérisent la formation d'un secteur bancaire. Premièrement, la période dans laquelle celle-ci se produit. En principe, plus la formation est tardive, plus elle pourra reprendre des modèles d'instituts déjà existants, d'où, notamment, la reprise et la diffusion des principes du Crédit mobilier français ou des caisses Raiffeisen allemandes. En outre, la période peut être en relation avec le développement économique, plus ou moins avancé étant donné que l'activité bancaire et l'économie s'entraînent ou se freinent réciproquement. D'où, deuxièmement, la relation plus ou moins étroite que le secteur bancaire entretient avec l'industrie et les autres activités économiques (cet argument sera approfondi dans le *Chapitre 2*). Troisièmement, les modèles des banques dont les pôles sont, d'un côté, la spécialisation anglaise et, de l'autre, la banque universelle allemande. Quatrième élément: les dimensions des instituts (qui peuvent résulter d'un processus de concentration tendant probablement à favoriser davantage le centre que la périphérie bancaire) et l'extension des réseaux internationaux permettant le développement d'activités sur une échelle bien différente de celle d'un institut ancré dans une petite région. Enfin, le rôle de l'État dans la fondation d'instituts publics, comme pour les banques d'émission dont émergent parfois les banques centrales. De plus, le cadre politique et institutionnel national peut aussi influencer une région spécifique en raison de la centralisation ou de la multiplicité des centres économiques et financiers au sein d'un pays. Cela touche aussi, indirectement, la diffusion régionale et territoriale de l'activité bancaire dans le contexte d'un développement qui a lieu le plus souvent dans les centres urbains.

1.1 AU TESSIN, UNE FORMATION TARDIVE ET LENTE D'UN TOUT PETIT SECTEUR

Le secteur bancaire tessinois s'inscrit dans la réalité nationale suisse, tout en gardant une proximité avec l'Italie. On reviendra donc, tout d'abord, sur la formation des banques en Suisse et en Italie.

A) Les origines et la formation du secteur bancaire en Suisse et en Italie

L'activité bancaire et financière apparaît en Suisse¹ vers la fin du Moyen Âge au cours du développement des villes et du commerce. Il s'agit d'une activité exercée notamment par des Italiens, les Lombards, provenant de Gênes, de Florence² et de Venise, et ayant trouvé un lieu favorable pour cette activité à Genève. Cependant, du fait du déplacement des flux commerciaux et du développement d'autres centres, on assiste à une véritable rupture. Les racines de l'activité bancaire moderne suisse se trouvent ainsi dans la fondation en 1504 de la Stadtwechsel à Bâle, institut à caractère bancaire effectuant des opérations modernes, et dans l'accumulation de capitaux qui débute vers la fin du xvi^e siècle résultant, d'une part, du service mercenaire et, d'autre part, du développement du commerce et de la manufacture. Ainsi, au début du xviii^e siècle, on assiste à l'apparition des banquiers privés, installés dans différentes villes (Genève³, Bâle, Zurich mais également à Saint-Gall, Lausanne, Lucerne et Neuchâtel)⁴ et à la fondation en 1755, à Zurich, de la Bank Leu et Cie.

Ritzmann (1973, p. 22) nous rappelle les facteurs qui ont retardé le développement de l'activité bancaire en Suisse: de faibles besoins de financement (du secteur privé comme du secteur public) et de services de paiements ainsi qu'une abondance interne de capitaux le plus souvent concentrés auprès de riches familles ou d'organisations publiques. Dans une telle situation, la nécessité était plutôt de disposer d'instituts qui pouvaient exporter des capitaux, d'où le développement des banquiers privés qui étaient actifs au niveau international pour des opérations d'envergure, canalisant vers l'étranger les richesses accumulées notamment par la haute bourgeoisie. Au début du xix^e siècle, apparaissent en Suisse les caisses d'épargne dont l'activité s'exerce sur un plan local et d'utilité publique. Les nombreuses caisses de petite

¹ Cf. DSS, articles Banche, Banche cantonali et Banche d'emissione ainsi que RITZMANN (1973), BERGIER (1983, p. 301-317), CASSIS (1994).

² C'est le cas de la famille Medici qui, au xv^e siècle, était présente à Genève et à Bâle (CAMERON et BOVYKIN, 1991, p. 3).

³ L'insertion de Genève dans la finance et les prêts internationaux s'accélère avec l'abolition de l'Édit de Nantes en 1685 et l'arrivée de plusieurs huguenots (CAMERON et BOVYKIN, 1991, p. 5).

⁴ BERGIER (1983, p. 306-310). Pour une présentation divulgative des banquiers privés suisses, cf. SCHÄPPER (1997).

taille (150 en 1850) effectuent des opérations hypothécaires au service de leurs déposants locaux (artisans, petits commerçants et paysans) qui bénéficient aussi de l'activité de crédit. La coexistence de ces deux formes bancaires marque une première phase du développement bancaire suisse⁵.

Vers le milieu du XIX^e siècle s'ajoutent, en premier lieu, les banques cantonales. Elles visent à soutenir le développement économique de leur région tout en participant au financement de diverses infrastructures dans le canton. En 1834, la fondation de la Berner Kantonalbank, constitue la première étape de ce développement qui connaît deux vagues (l'une durant les années 1840 et 1860, avec l'apport de capitaux publics et privés, et l'autre au cours des décennies suivantes, généralement avec le seul apport du secteur public). Les banques cantonales qui exerçaient une large palette d'activités, jusqu'à la fondation de la Banque Nationale Suisse (BNS) en 1907, étaient souvent aussi des banques d'émission. Vers la fin du XIX^e siècle, comme nous le verrons encore, les caisses Raiffeisen sont créées en s'inspirant de l'expérience allemande.

En deuxième lieu apparaissent les banques mobilières qui comblent le vide entre le marché international, occupé par les banquiers privés et le marché local, occupé par les caisses d'épargne et les banques cantonales⁶. Le «vide» demandait à être comblé par le développement économique résultant de la formation d'un marché national qui réclamait des financements plus importants et à une autre échelle. Cet espace est occupé par les grandes banques qui œuvrent sur un plan national et qui soutiennent l'industrie montante et la construction d'infrastructures de transports, notamment le réseau de chemins de fer. Inspiré du modèle français du Crédit mobilier, naît ainsi en 1856 à Zurich le Crédit Suisse qui dominera ce secteur⁷, avant de le partager avec, entre autres, la Banque Populaire de Berne (1869)⁸, la Société de Banque Suisse de Bâle (1895)⁹ et l'Union de Banques Suisses (1912)¹⁰ résultant de la fusion de deux autres instituts. Ces instituts, le plus souvent des grandes banques qui marqueront le secteur national tout en développant une dimension internationale, vont aussi s'orienter vers le modèle de la banque universelle qui caractérise encore de nos jours la réalité bancaire suisse¹¹.

⁵ MAZBOURI (2005, p. 158-161).

⁶ BERGIER (1983, p. 310-314).

⁷ La Banque Générale Suisse de Genève a été fondée en 1853, mais elle a été liquidée en 1869, ne pouvant pas concurrencer le Crédit Suisse (BERGIER, 1983, p. 312). Nous pouvons tout de même retenir la fondation de la Banque Commerciale de Bâle (1862) et celle de la Banque Fédérale (1863).

⁸ Elle deviendra la Banque Populaire Suisse.

⁹ La Société de Banque Suisse remonte à 1872, année de fondation à Bâle du Basler Bankverein qui, en 1998, fusionnera avec l'Union de Banques Suisses pour donner naissance à l'actuelle UBS.

¹⁰ La Banque de Winterthur (1866) et la Banque de Toggenbourg fusionnent en 1912 pour donner naissance à l'Union de Banques Suisses dont le siège sera déplacé par la suite à Zurich.

¹¹ MAZBOURI *et al.* (2012, p. 468-476).

En troisième lieu, dans le contexte d'un secteur qui s'intègre au niveau national et qui pose les bases de l'essor de la place financière suisse, survient, en 1872 déjà, l'arrivée d'une banque étrangère, en l'occurrence la banque franco-belge Paribas. Ainsi, dès les années 1870, le secteur bancaire suisse entre dans une nouvelle phase avec la consolidation d'une structure qui restera presque la même jusqu'à la Première Guerre mondiale¹². Nous pouvons ainsi admettre que le cas suisse présente les caractéristiques suivantes. Premièrement, la fragmentation des instituts qui résulte d'une pluralité de cantons autonomes (l'État fédéral naît seulement en 1848) à laquelle s'ajoute une diversité économique se traduit dans des réalités régionales hétérogènes. Deuxièmement, ces diversités permettent la présence de plusieurs centres bancaires, notamment Genève, Bâle et Zurich. Ce dernier réussira, au fil du temps, à consolider sa position prédominante. Troisièmement, il existe, souvent dans ces mêmes centres, une tradition bancaire qui remonte au moins au XVIII^e siècle, surtout dans le cas des banquiers privés genevois. Cependant, vers le milieu du XIX^e siècle, le secteur bancaire se développe avec la formation, d'un côté, des banques cantonales et, de l'autre, des grandes banques. Ce processus est soutenu par des initiatives internes qui ne ferment pas la porte à des apports depuis l'étranger. Quatrièmement, le modèle de banque universelle, adopté notamment par les grandes banques, permet de développer une relation assez étroite avec l'industrie et le mouvement des chemins de fer. Enfin, les banquiers privés et par la suite, les grandes banques, ne limitent pas leur activité au marché interne et se tournent aussi vers l'étranger.

En Italie¹³, région qui a connu au cours du Moyen Âge et de la Renaissance un développement de l'activité bancaire, grâce à de puissants marchands banquiers (les Bardi, les Peruzzi et les Medici) et qui, en 1472¹⁴, voit la fondation d'un institut, le Monte dei Paschi di Siena, qui existe toujours, le secteur bancaire moderne se développe surtout après l'unification du pays en 1861. Auparavant, le secteur apparaît plutôt morcelé entre les différents royaumes et territoires. Au début des années 1820, le nord-est du pays, encore sous influence austro-hongroise, enregistre l'apparition de plusieurs caisses d'épargne comme la Cassa di Risparmio delle Province Lombarde, fondée à Milan en 1823. En 1844, c'est le tour, dans le Royaume de Sardaigne, de l'institut d'émission de Gênes qui sera, par la suite, intégré dans la Banca Nazionale del Regno d'Italia. Au

¹² MAZBOURI (2005, p. 168).

¹³ La bibliographie sur l'histoire bancaire en Italie est assez vaste. Retenons en particulier CONFALONIERI (1979), HERTNER (1994), KINDLEBERGER (1987, p. 189-201), LA FRANCESCA (2004) ainsi que les chapitres consacrés aux banques par CIOCCA et TONIOLO (2002) et CASTRONOVO (2006). Pour l'histoire monétaire et celle de la Banque d'Italie, cf. FRATIANNI et SPINELLI (2001), alors que CAFARO (1997 et 2000) présente la formation du secteur bancaire en Lombardie et que SEGREGO (2009) retient le développement des banquiers privés.

¹⁴ L'Italie compte d'autres instituts historiques, comme l'Istituto bancario San Paolo de Turin fondé en 1563 et la Banca Ghio de Chiavari fondée en 1790.

sud, après l'éclatement du Banco delle due Sicilie (fondé en 1794) apparaissent en 1848 le Banco di Napoli et le Banco di Sicilia. L'unification du pays sera porteuse d'une uniformisation monétaire, avec l'introduction de la lire et d'une intégration nationale du secteur bancaire, avec l'essor des banques mixtes¹⁵ et la fondation de la Banca Nazionale del Regno d'Italia (1861), qui, après sa transformation en Banque d'Italie (1893), devra tout de même cohabiter pour un certain temps avec d'autres instituts d'émission. Ainsi, durant les dernières décennies du XIX^e siècle, une nouvelle série d'instituts bancaires apparaît¹⁶, et le mouvement se poursuit au début du XX^e siècle, se diffusant vers les régions proches du Tessin. Ainsi, après l'établissement de succursales de la Cassa di risparmio de Milan, des instituts seront fondés, comme la Banca Popolare di Novara (1871), la Banca Popolare di Sondrio (1871), la Banca di piccolo credito comasco (1901), la Banca del piccolo credito novarese (1903), le Banco Lariano de Côme (1908), la Cassa di Risparmio de Novara (1915). Retenons que la Lombardie dispose déjà durant les années 1870 et 1880 d'un système bancaire structuré et étendu autour de Milan. Cette ville s'ajoute ainsi aux autres centres bancaires du pays, notamment Turin, Gênes et Florence. En 1870, l'Italie disposait déjà de 94 instituts, dont 48 étaient des banques populaires et 36 des sociétés de crédit. Leur nombre progresse rapidement : 268 en 1880 et 914 en 1890, sans compter les nombreuses caisses d'épargne¹⁷. La progression continue pendant les années suivantes : de 1 124 instituts en 1895, on arrive à 1 999¹⁸ en 1906, et Milan devient le centre financier du pays. Les capitaux étrangers, notamment français et allemands, mais aussi autrichiens et suisses, jouent en Italie un rôle important dans le secteur bancaire. La Cassa del commercio e delle industrie est fondée par les Rothschild, et elle sera reprise en 1863 par les frères Pereire qui la transformeront en Società Generale di Credito Mobiliare Italiano. Lors de leur fondation, les deux instituts les plus importants du pays ont bénéficié de fonds étrangers : la Banca Commerciale Italiana de Milan (1894) et le Credito Italiano (1895) ont été fondés avec la

¹⁵ Notamment le Banco di Roma (1880), la Banca Commerciale Italiana (1894), le Credito Italiano (1895) et la Società Bancaria Milanese (1898). Ce dernier résulte de la transformation de la maison Weill-Schott avant de devenir en 1904 la Società Bancaria Italiana.

¹⁶ Citons, en particulier, la Cassa di Sconto di Genova (1856) et la Banca di Credito Genovese (1868) pour la Ligurie. Dans le Piémont apparaît le Credito Industriale di Torino (1890) et en Lombardie la Banca Popolare di Milano (1875) et le Banco Ambrosiano (1896). La région du Nord-Est enregistre la Banca Commerciale Triestina de Trieste (1859), la Banca Popolare Cooperativa di Rovigo (1879), la Banca Cattolica Vicentina (1892). Pour les autres régions, citons la Cassa Depositi e Prestiti (1863), la Banca Popolare di Lodi (1864) et la Banca Generale de Rome (1872).

¹⁷ CONFALONIERI (1979, vol. I, p. 414).

¹⁸ CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 260). En 1895, le total se partage entre 145 sociétés ordinaires de crédit, 218 caisses d'épargne, 751 banques populaires et 10 instituts de crédit foncier, et, en 1906, entre 166 sociétés ordinaires de crédit, 184 caisses d'épargne, 832 banques populaires, 11 instituts de crédit foncier et 6 instituts de crédit agricole. À ces instituts, il faut ajouter les 525 monts-de-piété.

participation, notamment, d'instituts et de capitaux allemands, autrichiens et suisses¹⁹. De plus, il existe aussi des Suisses, comme Oscar Vonwiller à Milan et Ulrich Geisser à Turin, pour ne citer que deux cas, parmi les banquiers privés actifs en Italie²⁰. Par ailleurs, ce pays est constamment à la recherche de capitaux étrangers. Ainsi les remises des émigrants constitueront une source externe supplémentaire²¹. La crise bancaire des années 1892-1894 bouleverse le secteur bancaire italien. On observe alors, d'une part, les caisses d'épargne et les banques populaires, qui exercent une activité hypothécaire et commerciale au niveau régional et, d'autre part, les banques privées à vocation nationale et internationale, qui soutiennent l'industrialisation du pays. L'Italie voit à ce moment la diffusion du modèle de la banque mixte qui résistera, après d'autres crises, jusqu'à la réforme bancaire de 1936, tout en ayant entre-temps participé avec d'autres instituts au développement des chemins de fer, au financement du secteur public et, plus généralement, au développement industriel et économique du pays.

Vers le milieu du XIX^e siècle, on assiste donc à une progression du secteur bancaire en Suisse et en Italie, mais à travers des modalités et des caractéristiques en partie différentes, à l'image de leurs traditions et situations économiques différentes. Si, en Suisse, le mouvement est plutôt interne, en Italie on fait davantage appel aux capitaux étrangers. De plus, le parcours bancaire italien semble être davantage jalonné par des fragilités qui débouchent plus d'une fois sur des scandales et des débâcles bancaires, même si la Suisse, comme nous le verrons dans la deuxième partie, ne sera tout de même pas épargnée par les crises bancaires. Enfin, la formation bancaire aura lieu, en Suisse, dans le contexte d'une économie déjà en marche, alors qu'en Italie celle-ci ne démarrera que durant la dernière décennie du siècle. Du côté des similitudes, on notera le morcellement politique initial et le processus d'unification dans lequel s'insèrent l'adoption d'une devise nationale et l'apparition, tardive dans les deux pays, d'un institut disposant du monopole d'émission et l'adoption d'un modèle bancaire, mixte ou universel, orienté vers les infrastructures et les industries. Enfin, dans les deux cas, de grands instituts se forment, notamment dans les centres financiers respectifs.

B) La formation du secteur bancaire tessinois: retards et faibles dimensions

Au Tessin, pendant les dernières décennies du XIX^e siècle, le secteur bancaire se développe avec un certain décalage par rapport à la situation des centres financiers suisses et italiens. On peut même parler d'un

¹⁹ CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 20-34 et p. 35-39), PECORARI (2008, p. 336-340).

²⁰ La présence de Confédérés dans le milieu économique et bancaire en Italie concerne également d'autres régions. Cf. par exemple le cas de Livourne (ADORNI, 2014).

²¹ KINDLEBERGER (1987, p. 201).

développement tardif, propre à une région périphérique. Certes, tout retard est relatif au point de repère et, par rapport à d'autres régions, le cas tessinois peut même présenter un développement plus rapide. Considérons les traits qui caractérisent le cas tessinois. Tout d'abord, il faut noter l'absence des banquiers privés, catégorie qui suppose à la fois une forte accumulation de capitaux et un réseau de contacts internationaux pour développer des affaires avec une clientèle issue de la haute société. Ces deux éléments font défaut au Tessin, ce qui peut expliquer cette absence. Du côté des caisses d'épargne, le Tessin a sa Cassa ticinese di risparmio, qui a une activité très limitée, alors qu'une banque cantonale n'a pas encore été créée. En effet, la banque moderne n'apparaîtra dans le canton qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et ne se développera véritablement que durant les dernières décennies du siècle²². L'évolution quantitative du nombre d'instituts est là pour nous le rappeler (*Graphique 1/1*). Considérons de plus près la situation en 1850. À ce moment, en Suisse, existent 171 instituts bancaires, dont 150 caisses d'épargne, 5 banques cantonales, 3 banques de crédit foncier et 13 autres banques²³. Un seul institut se trouve alors, on l'a dit, au Tessin : la Cassa ticinese di risparmio qui a été fondée en 1833, à l'initiative de Stefano Franscini et Giovanni Battista Pioda sen.²⁴. La formation et l'activité de la Cassa ticinese di risparmio se rattachent au mouvement des caisses d'épargne qui jalonnent la Suisse à partir de la première décennie du XIX^e siècle et qui sont en partie inspirées des expériences européennes. Mais, du fait des limites de l'activité que la Cassa est autorisée à exercer, elle ne peut pas être considérée comme la véritable origine du secteur bancaire au sens moderne. En effet, l'épargne récoltée par la Cassa est entièrement employée au financement de l'État cantonal²⁵, sans possibilité d'effectuer des opérations commerciales ou en faveur du secteur privé²⁶. Par rapport aux centres de Zurich, Saint-Gall, Bâle et Lucerne auxquels il faut ajouter Berne, Argovie et Vaud, qui enregistrent une vague de formation d'instituts bien avant l'apparition de la Cassa ticinese di risparmio, le Tessin semble en retard, même si d'autres régions le sont encore davantage : entre 1861 et 1890, Uri (canton limitrophe du Tessin) n'enregistre aucun institut nouveau (*Tableau 1/1*).

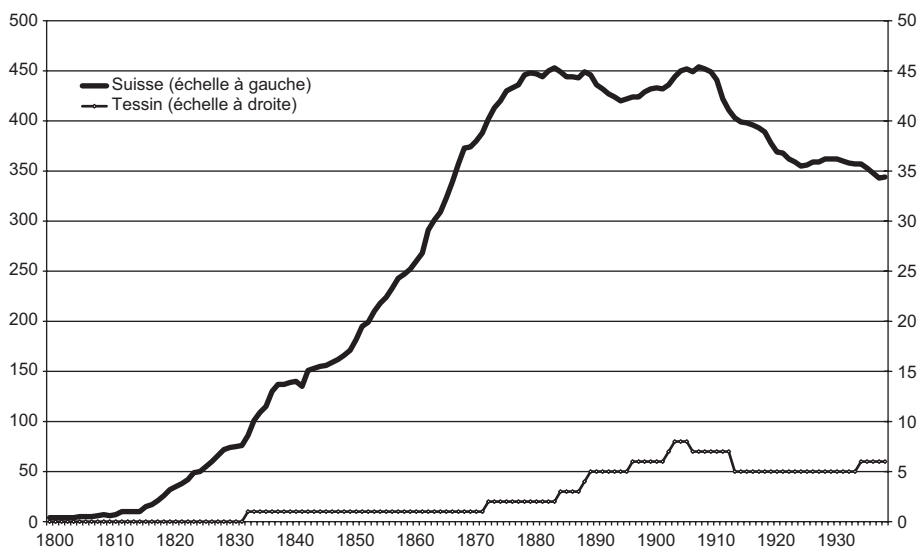
²² Auparavant, l'activité de crédit était réalisée selon une modalité informelle par des privés (cf. LORENZETTI, 2010 et 2012, ainsi que CESCHI et AGLIATI, 1998).

²³ RITZMANN-BLICKENSTORFER (1996, p. 810).

²⁴ NOSETTI et DUNGHY (2013).

²⁵ Le cas tessinois n'est pas unique : certains États allemands ont limité l'activité des caisses d'épargne au financement public (GUINNANE, 2002, p. 86-87). De même, en France, on compte, sur un plan un peu différent, la Caisse d'escompte, fondée en 1776 par le Suisse Isaac Panchoad, qui empruntait auprès du public pour prêter à l'État français (KINDLEBERGER, 1987, p. 137-138).

²⁶ ROSSI (1932, p. 41-43).

Graphique 1/1 Instituts bancaires et caisses d'épargne en Suisse et au Tessin, 1800-1939

Source: RITZMANN-BLICKENSTORFER (1996), KRONAUER (1918) et MAZZOLINI (1944).

Tableau 1/1 Nombre de caisses d'épargne et de banques qui ont été fondées durant la période 1800-1890

	Zurich	Genève	Saint-Gall	Bâle	Lucerne	Grisons	Valais	Uri	Tessin
avant 1800	3	8	4	3	1	1	-	-	-
1801-1830	10	7	1	6	6	1	-	-	-
1831-1860	37	14	21	6	5	2	2	1	1
1861-1890	34	11	43	11	15	1	3	-	5
TOTAL	84	40	69	26	27	5	5	1	6

Source: RITZMANN (1973, p. 305-336).

D'ailleurs, le ratio des bilans bancaires sur la population résidente en 1850 (*Tableau 1/2*) suggère d'autres remarques.

Premièrement, juste avant l'apparition des grandes banques, le secteur bancaire est dominé par les caisses d'épargne, devant les banques cantonales et d'autres instituts à caractère local, alors que les banques de crédit foncier sont largement minoritaires. Dans ce paysage, la présence d'une caisse d'épargne au Tessin, jusque-là le seul institut existant, dénote une similitude avec ce qui se passe dans les autres cantons.

Tableau 1/2 Somme de bilan des banques suisses en 1852, en millions de francs

	Caisse d'épargne	Banques cantonales	Banques de crédit foncier	Autres banques locales	Somme de bilan	Population résidente en 1850	Montant moyen par habitant en francs
BE	11,73	15,56	0,00	1,30	28,59	458 301	62,4
ZH	6,96	0,00	0,00	13,94	20,90	250 698	83,4
GE	0,00	8,47	0,00	8,67	17,14	64 146	267,2
VD	5,74	9,71	0,00	0,00	15,45	199 575	77,4
SG	5,86	0,00	0,18	5,27	11,31	169 625	66,7
NE	8,38	0,00	0,00	0,00	8,38	70 753	118,4
BS	2,56	0,00	0,00	4,89	7,45	29 698	250,9
LU	3,12	0,00	0,00	1,41	4,53	132 843	34,1
AG	3,14	0,00	0,02	0,05	3,21	199 852	16,1
BL	0,41	0,00	2,70	0,00	3,11	47 885	64,9
TG	0,40	0,00	2,46	0,00	2,86	88 908	32,2
SO	1,43	0,00	0,01	1,10	2,54	69 674	36,5
FR	1,00	0,00	0,00	0,85	1,85	99 891	18,5
GR	1,11	0,00	0,00	0,00	1,11	89 895	12,3
AR	0,89	0,00	0,00	0,00	0,89	43 621	20,4
ZG	0,45	0,00	0,00	0,20	0,65	17 461	37,2
SH	0,62	0,00	0,00	0,00	0,62	35 300	17,6
GL	0,58	0,00	0,00	0,00	0,58	30 213	19,2
TI	0,41	0,00	0,00	0,00	0,41	117 759	3,5
SZ	0,13	0,00	0,00	0,02	0,15	44 168	3,4
NW	0,14	0,00	0,00	0,00	0,14	11 339	12,3
UR	0,12	0,00	0,00	0,00	0,12	14 505	8,3
OW	0,04	0,00	0,00	0,00	0,04	13 799	2,9
AI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 272	0,0
VS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 559	0,0
TOTAL	55,22	33,74	5,37	37,70	132,03	2 392 740	55,2

Note: les données des banquiers privés ne sont pas indiquées, car elles n'étaient pas récoltées en raison de leur statut particulier.

Source: RITZMANN-BLICKENSTORFER (1996, p. 812-813 et p. 91).

Deuxièmement, l'absence au Tessin d'autres instituts, notamment d'une banque cantonale, marque le retard que ce canton enregistre par rapport aux centres de Berne, de Genève et de Lausanne qui disposent déjà d'un institut public, mais le rapproche d'autres cantons. Ainsi la Banque Cantonale

des Grisons ne sera fondée qu'en 1870 (la même année que la Zürcher Kantonbank) alors que celle du canton d'Uri le sera en 1915 et celle du Valais en 1916 seulement²⁷, pour ne mentionner que les cantons limitrophes du Tessin.

Troisièmement, l'actif bancaire par habitant (3,50 francs contre la moyenne nationale de 55,2) dénote une faiblesse économique ou une moindre diffusion de la *Cassa* auprès de la population tessinoise. Ainsi, pour une population tessinoise qui correspond à presque 5 % de la population nationale, la somme de bilan de la *Cassa* ne représente que 0,7 % du total des caisses d'épargne et 0,3 % de la somme des bilans de l'ensemble du pays. Le Tessin, dont la population dépasse celle d'autres cantons, comme Genève et Bâle Ville, et se rapproche de celle de Lucerne, présente une situation bancaire moins développée en termes d'épargne récoltée, exception faite du Valais²⁸ et d'Appenzell Intérieures (qui ne disposent pas encore d'un institut bancaire) ainsi que d'Obwald et de Schwyz (mais dont les populations sont très inférieures à celle du Tessin). En revanche, il semble opportun de retenir que, par exemple, les 30 000 habitants de Glaris, un canton doté d'une industrie cotonnière, disposent d'une somme de bilan supérieure à celle de la *Cassa*, laquelle peut compter alors sur presque 118 000 habitants. Quatrièmement, le paysage bancaire suisse montre une concentration d'activités bancaires dans les cantons de Berne, de Zurich, de Genève, de Vaud et de Saint-Gall, dont la somme des bilans s'établit à 70 % du total, pour une population qui ne représente, à l'époque, que 48 % du pays. Bâle n'est pas très loin, avec un montant moyen par habitant particulièrement élevé, très proche de la valeur de Genève, reflet de la richesse de cette ville.

La situation ne change guère avant 1880 : à cette date, seuls deux instituts existent au Tessin, alors qu'en moyenne, pour respecter la proportion démographique, il devrait y en avoir au moins vingt (*Tableau 1/3*). La situation n'est pas très différente en 1910, malgré un nombre d'instituts qui est passé à sept. Le nombre d'instituts bancaires pour mille habitants confirme l'écart, avec des valeurs très inférieures pour le Tessin, malgré la fondation d'autres instituts entre 1890 et 1910.

Les années de fondation des banques au Tessin montrent une autre caractéristique : la lenteur du processus. Après la Banca Cantonale Ticinese (1861), il faut attendre plus d'une décennie, 1873, pour assister à l'apparition d'un deuxième institut, la Banca della Svizzera Italiana. Ensuite, la Banca Popolare Ticinese est fondée en 1885, à l'initiative des représentants de la Banca

²⁷ Une première Banque Cantonale du Valais entre en activité en 1859 et sera mise en liquidation en 1870. La nouvelle Banque Cantonale du Valais, fondée en 1916, démarre ses activités en 1917, tout en reprenant les actifs de la Caisse hypothécaire du Valais qui avait été fondée en 1896 (cf. OLSOMMER, 1967).

²⁸ Pour le développement des banques au Valais, notamment durant les années 1876 et 1895, cf. LORENZETTI (2010, p. 189-190).

Tableau 1/3 Le secteur bancaire en Suisse et au Tessin, 1850-1910

	1850	1860	1870	1880	1890	1900	1910
Nombre d'instituts bancaires en Suisse	171	252	374	448	446	432	449
Somme de bilan, en CHF millions	104	393	885	1 908	2 642	4 444	7 887
Population en Suisse	2 392 740	2 510 494	2 655 001	2 831 787	2 917 754	3 315 443	3 753 293
Nombre d'instituts bancaires pour 1 000 habitants	0,071	0,100	0,141	0,158	0,153	0,130	0,120
Somme de bilan par habitant, en CHF	43,5	156,5	333,3	673,8	905,5	1 340,4	2 101,4
Nombre d'instituts bancaires au Tessin	1	1	1	2	5	6	7
en % de la Suisse	0,6%	0,4%	0,3%	0,4%	1,1%	1,4%	1,6%
Somme de bilan, en CHF millions	...	4	5	20	43	83	145
en % de la Suisse	...	1,0%	0,6%	1,0%	1,6%	1,9%	1,8%
Population au Tessin	117 759	116 343	121 591	130 394	126 751	138 638	156 166
en % de la Suisse	4,9%	4,6%	4,6%	4,6%	4,3%	4,2%	4,2%
Nombre d'instituts bancaires pour 1 000 habitants	0,008	0,009	0,008	0,015	0,039	0,043	0,045
Somme de bilan par habitant, en CHF	...	34,38	41,12	153,38	339,25	598,68	928,50

Source: RITZMANN (1973), KRONAUER (1918) et DSS, article Ticino et Popolazione.

della Svizzera Italiana. Le rythme est un peu plus rapide ensuite: 1889 pour la Banca Popolare di Lugano, 1890 pour le Credito Ticinese et 1896 pour la Banca Svizzera Americana. Enfin, 1903 voit la fondation de la Banca Agricola Commerciale et de la Società Bancaria Ticinese. Soit quatre décennies, c'est-à-dire deux générations, pour la fondation de sept instituts. Le retard n'est pas contrebalancé par un rythme plus soutenu, au contraire. Pourtant, entre 1880 et 1890, le nombre d'instituts tessinois progresse, reflet d'un mouvement interne au canton, alors qu'au niveau du pays la tendance est plutôt à la réduction du nombre des banques (*Graphique 1/1*).

La période de formation du secteur bancaire tessinois est longue et ne ressemble pas en cela à l'expansion fulgurante du nombre de banques au cours de la période du boom bancaire d'après la Seconde Guerre mondiale. Cette lenteur s'inscrit dans une période durant laquelle l'économie cantonale peine à se développer: le retard et la lenteur bancaires semblent suivre le rythme peu dynamique de l'économie cantonale (*Chapitre 2*). De plus, une activité informelle de prêts entre privés contribue à freiner un possible essor de la banque moderne. Tous ces facteurs expliquent le faible niveau des actifs bancaires par habitant: le niveau atteint en Suisse vers 1890, soit 905 francs, ne sera atteint au Tessin que deux décennies plus tard (*Tableau 1/3*). Le même tableau permet une comparaison avec le reste du pays qui souligne un troisième aspect: le poids relativement faible du secteur bancaire tessinois. Pour une population cantonale qui dépasse 4% de la population nationale, la somme des bilans des banques tessinoises n'atteint jamais 2% des actifs nationaux et cela malgré des progressions, comme entre 1880 et 1910, plus prononcées au Tessin qu'au niveau suisse. Si le nombre d'instituts bancaires en Suisse stagne, il est multiplié par trois au Tessin mais pour un nombre très faible d'instituts. Ainsi, avec les 7 instituts bancaires sur les 449 que compte la Suisse en 1910 et avec une somme des bilans du secteur correspondant à 1,8% du total national, le secteur bancaire tessinois fait figure de petit acteur au sein du cadre national. Une comparaison frappante: en 1910, le secteur tessinois atteint 145,1 millions d'actifs bancaires²⁹, alors que la Société de Banque Suisse (SBS) dispose alors, à elle seule, d'un bilan de 513 millions de francs³⁰. Autrement dit, l'institut de Bâle, la plus grande banque du pays à l'époque, représente plus de trois fois et demie le secteur bancaire tessinois tout entier. De même, en 1910 encore, les cinq grandes banques du pays (SBS, Crédit Suisse, Banque Fédérale, Basler Handelsbank et Bank in Winterthur) totalisent 1,4 milliard de francs³¹, un montant face auquel le secteur tessinois apparaît tout petit.

²⁹ KRONAUER (1918, p. 125).

³⁰ ROGGE (1997, p. 355).

³¹ MAZBOURI (2005, p. 504).

Tableau 1/4 Somme de bilan des banques cantonales, des caisses d'épargne et d'autres instituts, 1852-1908, en millions de francs

	1852	1862	1872	1882	1896	1908
Zurich	20,90	53,37	130,11	300,47	498,72	703,20
Genève	17,14	40,10	63,63	117,12	172,12	261,17
Berne	28,59	68,45	163,93	297,51	469,38	943,14
Bâle Ville	7,45	14,38	42,97	95,71	155,98	312,97
Bâle Campagne	3,11	11,31	22,66	59,51	80,90	147,67
Saint-Gall	11,31	31,64	74,42	139,45	232,89	443,90
Lucerne	4,53	19,01	39,38	78,20	122,36	238,63
Vaud	15,45	39,18	91,29	157,73	220,83	401,36
Argovie	3,21	20,38	66,86	118,62	193,49	338,08
Tessin	0,41	6,00	6,30	24,95	59,96	154,65
Grisons	1,11	2,67	15,18	36,93	52,88	110,34
Valais	0,00	7,67	0,00	0,10	2,46	19,81
Uri	0,12	0,33	2,12	7,32	12,94	16,57
Autres cantons	18,70	70,43	194,60	368,92	674,04	1 282,96
TOTAL Suisse	132,03	384,92	913,45	1 802,54	2 948,95	5 374,45
Tessin	0,31 %	1,56 %	0,69 %	1,38 %	2,03 %	2,88 %
Grisons	0,84 %	0,69 %	1,66 %	2,05 %	1,79 %	2,05 %
Valais	0,00 %	1,99 %	0,00 %	0,01 %	0,08 %	0,37 %
Uri	0,09 %	0,09 %	0,23 %	0,41 %	0,44 %	0,31 %
Zurich, Genève, Berne, Bâle Ville, Saint-Gall et Vaud	76,38 %	64,20 %	62,00 %	61,47 %	59,34 %	57,04 %
Argovie, Lucerne et Bâle Campagne	8,22 %	13,17 %	14,11 %	14,22 %	13,45 %	13,48 %
Autres cantons	14,16 %	18,30 %	21,30 %	20,47 %	22,86 %	23,87 %

Source: RITZMANN (1973).

La comparaison entre cantons confirme cette situation tout en la nuanciant (*Tableau 1/4*). En effet, malgré la progression entre 1882 et 1908, en 1908 la somme de bilan³² des banques tessinoises dépasse le total des Grisons et même de Bâle Campagne, représentant aussi plus de la moitié de la somme des bilans des banques de Lucerne et de Genève. Les données n'incluent pas les actifs des banquiers privés, ce qui signifie que certaines valeurs des cantons sont sous-estimées, sans pour autant infirmer la progression tessinoise.

³² Les données de quelques banques tessinoises, notamment après 1906, étaient surévaluées (cf. Deuxième partie, Chapitre 2, Paragraphe 2.2).

Enfin, si le secteur bancaire tessinois conserve une place éloignée derrière les cantons les plus avancés (Zurich, Berne, Saint-Gall, Bâle Ville mais aussi Lucerne, Vaud et Argovie), ses actifs dépassent tout de même ceux d'autres cantons économiquement plus faibles, comme les Grisons (104 520 habitants en 1900), le Valais (114 438 habitants) et Uri (19 700 habitants). En particulier le Valais, avec une population de 114 438 habitants en 1900, possède des actifs bancaires biens plus réduits que ceux du Tessin pourtant à peine plus peuplé. Par rapport aux cantons limitrophes, le Tessin bancaire semble moins en retard et d'une taille moins modeste.

En Italie, entre 1880 et 1906, la somme des bilans du secteur bancaire (sans les banques d'émission) est multipliée par trois, alors que le nombre d'instituts (sans les monts-de-piété ni les caisses de dépôt) passe de 462 à 1 199 (*Tableau 1/5*). Un nombre d'instituts qui dépasse les dimensions du secteur bancaire suisse, mais ce dernier est proportionnellement plus important en termes de somme des bilans. Ainsi, une progression bancaire a donc bien lieu en Suisse, en Italie et également au Tessin à cette époque. L'amorce d'un développement se reflète dans l'activité bancaire : le nombre d'instituts progresse, et la somme des bilans double quasiment tous les dix ans.

La comparaison avec la formation des banques populaires en Italie (*Graphique 1/2*) suscite d'autres remarques. Premièrement, la formation du secteur bancaire tessinois a lieu presque au même moment que l'essor des banques populaires en Italie, notamment au Piémont et en Lombardie, soit les régions limitrophes du Tessin. Deuxièmement, le secteur tessinois, par le nombre et par la taille des instituts, paraît bien modeste face à la réalité italienne. Ainsi, en 1900, les actifs de la Banca Commerciale Italiana (Comit) sont de 232 millions de liras et ceux du Credito Italiano de 125 millions de

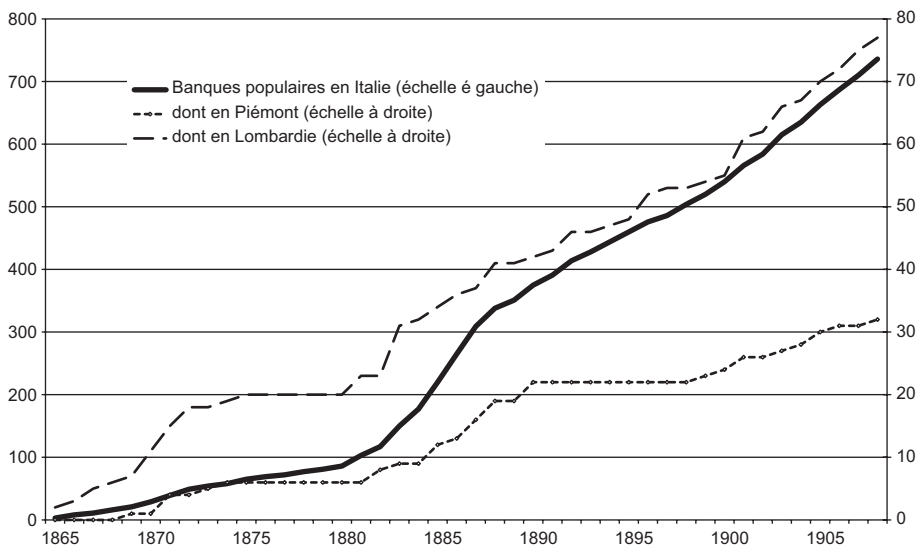
Tableau 1/5 Le secteur bancaire en Italie, 1870-1906

	1870	1880	1890	1900	1906
Sociétés ordinaires de crédit	36	107	156	163	166
Caisses d'épargne	...	194	218	184	184
Banques populaires	48	140	738	789	832
Instituts de crédit agraire	4	13	11	...	6
Instituts de crédit foncier	6	8	9	10	11
NOMBRE TOTAL des instituts	94	462	1 132	1 146	1 199
Somme de bilan en millions de liras	725	2 189	4 368	4 602	6 568

Remarque – Ne sont pas compris les banques d'émission, les monts-de-piété et les caisses de dépôts et de prêts. En 1891, les trois instituts d'émission disposent d'une somme de bilan totale de 2 189 millions de liras et, en 1906, de 2 549 millions.

Source: CONFALONIERI (1979, tome I, p. 414-415; tome II, p. 163, p. 260 et p. 489).

Graphique 1/2 Banques populaires en Italie d'après les instituts existants à la fin de l'année 1908, évolution entre 1865 et 1908



Source: CAFARO (1997, p. 29-30).

lires. En 1906, ils atteignaient respectivement 633 et 343 millions de liras³³ (des montants bien supérieurs aux actifs des banques tessinoises). De même, en 1908, le Piémont et la Lombardie comptent à eux seuls 109 banques populaires auxquelles il faudrait ajouter les instituts appartenant aux autres catégories. Les 7 instituts tessinois font pâle figure en comparaison. Bien évidemment, ces régions italiennes possèdent une autre dimension géographique, démographique et économique face à laquelle le Tessin ne représente qu'une petite région de province. Troisièmement, les banques populaires ne se concentrent pas seulement à Milan ou à Turin, bien au contraire; elles apparaissent également dans les villes secondaires. Cela signifie, comme nous l'avons vu, que les régions proches du Tessin disposent d'une présence bancaire soit dans leur bourg, soit dans la ville proche et cela pratiquement au moment même de la formation du secteur bancaire tessinois.

C) Une estimation de l'emploi bancaire au Tessin

L'Annuario Ufficiale del Cantone Ticino (1897-1898, p. 112-116) détaille les fonctions et les noms des collaborateurs de cinq banques tessinoises. Au total, on trouve 54 collaborateurs, 13 apprentis et 46 représentants.

³³ CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 288).

Cependant, le tableau n'est pas complet, car un institut, le Credito Ticinese, n'est pas retenu et les données de la Banca della Svizzera Italiana (8 collaborateurs et aucun apprenti) ne nous semblent pas très fiables au regard de la taille du bilan qui est supérieure à celle de la Banca Popolare di Lugano (*Annexe 10*) dont les collaborateurs répertoriés dans l'annuaire sont au nombre de 11. De même, la Banca Popolare Ticinese, un institut plus petit que la Banca della Svizzera Italiana, disposerait de 10 collaborateurs et de 2 apprentis. Aussi, en l'absence de statistiques officielles, complètes et régulières, sur l'emploi dans le secteur bancaire cantonal, nous avons établi une estimation sur la base des charges salariales et des données concernant les salaires individuels. Cette estimation, loin d'être parfaite, laisse encore penser que la dimension du secteur est assez réduite.

En 1883, soit dix ans après sa fondation, la Banca della Svizzera Italiana comptabilise des charges du personnel de 42 786 francs. En considérant un salaire annuel moyen de 2 700 francs, ou un salaire mensuel de 225 francs, nous arrivons à 16 collaborateurs (un nombre donc plus élevé que celui de l'annuaire). En 1901, les charges salariales s'élèvent à 78 765 francs et, en considérant un salaire annuel moyen de 4 000 francs, nous parvenons à 19 collaborateurs. Les salaires moyens ont été calculés à partir des salaires payés à chaque collaborateur que nous avons trouvés dans les procès-verbaux de cet institut³⁴. Pour l'année 1883, le nombre de fonctions (donc de collaborateurs) retenues est de 15, soit à peu près le même nombre que nous avons obtenu sur la base des salaires. Ces chiffres nous apparaissent plausibles en prenant en compte la dimension du Palazzo Riva³⁵ dans lequel se trouvaient les bureaux de la banque et en considérant qu'elle n'avait à ce moment, dans les autres régions, que des agences ou des représentants, dont l'activité était assurée par une ou deux personnes. De même, en 1909, la Banca Cantonale Ticinese annonce, sans la fonction de direction, 13 employés à Bellinzone et 6 dans les agences, alors que le siège de la Banca Popolare Ticinese dispose de 9 employés, auxquels s'ajoute un responsable d'agence, et que la Banca Popolare de Lugano compte 8 collaborateurs³⁶. Nous pouvons supposer que les instituts ont des dimensions très réduites : nous sommes très loin des 1 847 employés de la Banca della Svizzera Italiana en 1989 ou des 2 569 collaborateurs³⁷ qui, en Suisse et à l'étranger, travaillaient à la fin de 2010 au sein du groupe BSI SA. Nous sommes aussi

³⁴ ArBSI, PV CdA 9 novembre 1883, 30 mars 1901 et 29 janvier 1902.

³⁵ Cet immeuble, auparavant utilisé comme hôtel, a été construit au XVIII^e siècle par la famille Riva et constitue encore de nos jours le siège central de BSI. D'après les procès-verbaux du Conseil d'administration, la banque n'occupait pas en 1890 tous les étages (le deuxième était loué à la Società per la navigazione sul Lago di Lugano et à une famille). En 1891, les locaux du deuxième étage étaient loués aux familles du directeur et du caissier de la banque, cf. aussi MARTINOLI et PEROTTI (2002).

³⁶ ACGSI (1908-1909, p. 80-82).

³⁷ Exprimés en positions à plein temps (*Full Time Equivalent*, FTE).

loin des 144 collaborateurs employés par cet institut en 1961, première année pour laquelle nous disposons d'un chiffre officiel. Pour la variable déterminante, soit le salaire annuel moyen, nous avons retenu une fourchette comprise entre 2 000 et 4 000 francs pour l'ensemble de la période. La première valeur est probablement un peu faible pour les années 1900 et 1910, alors que la deuxième est probablement un peu élevée pour les années 1880 et 1890. Nous avons fait l'hypothèse que le salaire moyen n'avait pas changé au cours des trente années prises en compte, tout en acceptant qu'une évolution ait probablement eu lieu à l'intérieur de la fourchette considérée. En partant de la valeur moyenne de la fourchette, soit 3 000 francs, nous arrivons à une estimation de l'emploi bancaire cantonal qui nous donne 33 employés en 1880 et 202 en 1910. En moyenne, chaque institut employait, selon les années, entre une dizaine et une trentaine de collaborateurs (*Tableau 1/6*).

Si cette estimation est fiable, nous pouvons admettre que, premièrement, les banques tessinoises n'avaient pas une dimension très élevée. Cela se confirme si l'on considère que les charges de personnel de la SBS en 1900 s'élevaient à 834 000 francs³⁸, alors que les charges des banques tessinoises dans leur ensemble atteignaient 276 000 francs, soit un tiers de celles d'une grande banque suisse. Ce rapport est à peu près le même que celui calculé sur la base des actifs au bilan. Deuxièmement, on observe une progression assez significative au cours des trente années considérées, avec une progression supérieure à six fois (ce qui est plausible en raison de l'augmentation du nombre d'instituts). Troisièmement, l'emploi dans le secteur bancaire reste assez modeste si l'on se souvient qu'en 1900 la population active est d'environ 71 000 personnes: l'emploi bancaire représente alors 0,14% du total. Toujours en 1900, l'emploi dans la catégorie *Commerce, banque et assurance* est de 2 956: les banques représentent un peu plus de 3% de cette catégorie. Nous sommes très loin des 8 600 collaborateurs à plein temps et équivalent, soit 7,8% de la population active cantonale enregistrée en 2001, un siècle plus tard³⁹.

Reste à évaluer la fiabilité de l'estimation du salaire annuel moyen. Considérons que la Banca Cantonale, à la recherche d'un directeur après le décès de H. A. Wolf en 1871, offre un salaire annuel compris entre 3 000 et 6 000 francs auquel s'ajoute une participation au résultat net. Ces conditions sont les mêmes qu'en 1864⁴⁰. En revanche, le directeur du même institut, Alfred Ernst, est engagé en 1874 pour un salaire annuel de 8 000 francs⁴¹, cette valeur n'étant pas très différente du salaire moyen des dirigeants de la Banca della Svizzera Italiana retenu auparavant. De même, Giacomo Schmid, en 1908, accepte de rester directeur du Credito Ticinese après avoir

³⁸ BAUER (1972, p. 485).

³⁹ ASTAT (1945, p. 53) et CSB/ABT (différentes années).

⁴⁰ FUCT (15 juin 1864 et 19 avril 1871).

⁴¹ GT, 23 novembre 1874.

Tableau 1/6 Estimation de l'emploi bancaire tessinois, 1880-1910

	1880	1890	1900	1910
Charge salariale, en CHF				
Banca Cantonale Ticinese	53 110,74	61 177,60	57 059,81	70 095,92
Banca della Svizzera Italiana	34 100,50	49 873,35	62 301,20	162 433,89
Banca Popolare Ticinese	-	15 810,00	34 286,55	67 514,29
Banca Popolare di Lugano	-	8 687,67	40 819,94	90 370,15
Credito Ticinese	-	9 255,90	39 161,11	89 071,31
Banca Svizzera Americana	-	-	42 301,50	45 956,42
Società Bancaria Ticinese	-	-	-	13 544,15
TOTAL	87 211,24	144 804,52	275 930,11	538 986,13
Variation en %	-	66,0 %	90,6 %	95,3 %
Salaire moyen (hypothèse n° 1)	2 000	2 000	2 000	2 000
Salaire moyen (hypothèse n° 2)	4 000	4 000	4 000	4 000
Nombre de collaborateurs (hypothèse n° 1)	44	72	138	269
Nombre de collaborateurs (hypothèse n° 2)	22	36	69	135
Nombre de collaborateurs (moyenne)	33	54	103	202
Nombre d'instituts	2	5	6	7
Nombre de collaborateurs par institut (moyenne)	16	11	17	29

Source : élaboration d'après KRONAUER (1918).

obtenu une augmentation de son salaire annuel qui passe de 8 000 francs à 10 000 francs⁴². Au début du siècle, le fils du directeur Ciseri du Credito, âgé de vingt ans, reçoit un salaire annuel de 6 000 francs, une valeur considérée comme élevée pour les fonctions qu'il exerce⁴³. Toujours au sein du Credito et au début du xx^e siècle, le directeur de l'agence de Lugano,

⁴² Il processo penale contro gli amministratori della fallita banca Credito Ticinese (1916, p. 12), désormais abrégé PROCESSO CT (1916).

⁴³ *Ibid.*, p. 135.

Arnoldo Giovannini, gagne 1 680 francs par an⁴⁴, alors que le directeur de l'agence de Bellinzzone, Alfonso Chicherio-Sereni, a demandé un salaire annuel de 2 500 pour la première année et de 3 000 francs pour les années suivantes⁴⁵. Des salaires similaires à ceux que l'on retrouve auprès de la Società Bancaria Ticinese pour les représentants⁴⁶ et pour les dirigeants⁴⁷. À titre de comparaison, un enseignant de l'école publique dispose, durant les années 1870, d'un salaire annuel moyen compris entre 500 et 600 francs⁴⁸, montant considéré comme faible pour l'époque. Le travail dans les banques est donc, en 1880 déjà, bien mieux payé. De plus, selon le député Soldati, les salaires annuels des banquiers, ou tout au moins ceux des dirigeants (égaux ou supérieurs à 12 000 francs), sont alors plus élevés que les salaires des membres du gouvernement (de l'ordre de 4 000 francs)⁴⁹. Le salaire indiqué d'un directeur apparaît un peu élevé en comparaison avec les autres données, mais l'écart avec celui des membres du gouvernement est bien marqué. D'après ces chiffres, nous pouvons considérer que les valeurs de la Banca della Svizzera Italiana utilisées pour déterminer le salaire moyen sont assez représentatives du secteur; il en va de même de la fourchette du salaire moyen qui apparaît assez réaliste.

Pour l'hypothèse de la stabilité de la fourchette, comprise entre 2 000 et 4 000, nous pouvons admettre qu'en 1880 le salaire moyen était plus proche de la valeur la plus faible, alors qu'en 1910 il s'approchait de la valeur la plus élevée. Dans ce cas, l'évolution de l'emploi serait de 44 employés en 1880 à 135 en 1910, soit un triplement, ce qui confirmerait par ailleurs la dimension très réduite des chiffres. Nous pouvons alors conclure, sur la base des charges salariales, qu'au début du xx^e siècle, le secteur bancaire tessinois emploie entre 100 et 200 collaborateurs, avec une moyenne par institut de 20 à 30 collaborateurs.

1.2 LE SECTEUR INFORMEL ET LE PREMIER DÉVELOPPEMENT BANCAIRE

Contrairement aux principales villes suisses, l'apparition d'un secteur bancaire moderne au Tessin ne s'inscrit pas dans le contexte d'une longue tradition bancaire. Par contre, le secteur se trouve, dès ses premiers pas, confronté à la présence du crédit informel, ce qui amène à la discussion des rapports entre les deux circuits, c'est-à-dire le secteur informel et la banque moderne, et notamment à la question suivante: la fondation de banques sous

⁴⁴ *Ibid.*, p. 67.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 88.

⁴⁶ ArSBT, PV CdA 16 avril 1908 et 2 juillet 1909.

⁴⁷ ArSBT, PV CdA 24 novembre 1903.

⁴⁸ PANZERA (1986, p. 73)

⁴⁹ ASTi, GC, PV séance du 23 avril 1890.

la forme de sociétés anonymes constitue-t-elle un développement naturel et une modernisation de l'activité informelle? Dans ce cas, les fondateurs seraient probablement les mêmes acteurs que ceux du crédit informel, et l'activité qui est réalisée par les banques devrait rapidement remplacer ce circuit désormais désuet. En effet, le crédit informel est alors assuré par l'élite financière et politique cantonale, qui sera à l'origine de plusieurs banques, mais aussi par d'autres, notamment les communes et le milieu ecclésiastique⁵⁰. Un certain déclin du crédit informel semble se produire au moment même de l'émergence des banques, comme nous pouvons le constater dans d'autres régions alpines⁵¹. Ainsi, d'après les statistiques du *Conto-reso del Consiglio di Stato (Dipartimento di giustizia)* de l'État cantonal, les emprunts et autres obligations réalisés avec un acte notarié diminuent de 260 en 1880 à 67 en 1900. Cependant, au Tessin comme ailleurs, la réalité est plus nuancée, et le dépassement du secteur informel n'est ni linéaire ni rapide, alors que la banque émerge au terme d'autres parcours parfois chaotiques⁵². Toujours d'après la statistique cantonale, ces prêts voient leur nombre croître, à 150 en 1910 et même à 392 en 1913. On enregistre encore 285 opérations en 1920. En effet, le crédit informel existe toujours au Tessin durant les années 1930, soit presque un siècle après la fondation de la Cassa ticinese di risparmio et plusieurs décennies après celle de la Banca Cantonale Ticinese⁵³. En d'autres termes, il existe une longue période de coexistence des deux circuits aux caractéristiques différentes et complémentaires. Cela est probablement lié, comme nous le verrons, à la présence relativement réduite des banques dans le crédit foncier et hypothécaire, qui laisse ainsi au circuit informel des opportunités pour affirmer sa présence dans le temps.

A) Du secteur informel à la banque : modernisation et coexistence

Le secteur bancaire moderne se développe donc aux côtés d'une activité exercée par des particuliers. Avant l'apparition des banques, le Tessin, comme d'autres régions, était marqué par un secteur informel dans lequel les prêts étaient octroyés par des privés. Des représentants de familles aisées prêtaient à titre privé leurs fonds excédentaires à leurs compatriotes et aux communes de la région. Ces prêts privés étaient également un moyen d'exercer une pression sociale et politique sur les couches les moins favorisées qui, du reste,

⁵⁰ CESCHI et AGLIATI (1998, p. 226).

⁵¹ LORENZETTI (2010, p. 182-183).

⁵² *Ibid.*, p. 185.

⁵³ GALLI (1932, p. 19-21) informe que les gages immobiliers inscrits au registre foncier cantonal entre 1897 et 1932 s'élèvent à 20,6 millions de francs, dont 9,5 millions représentant des crédits bancaires, 8,7 millions des crédits informels, 1,9 million de prêts accordés par des autorités publiques ou ecclésiastiques. En 1932, sur les 10 millions de crédits hypothécaires agricoles existants, 4,5 millions sont à caractère bancaire, 4 millions proviennent du crédit informel et le reste a été accordé par les autorités publiques, ecclésiastiques et, pour 150 000 francs, par les sociétés d'assurance.

représentaient une assez grande proportion de la population. Le crédit informel comportait ainsi deux inconvénients majeurs : un endettement excessif et une dépendance personnelle souvent utilisée à des fins politiques.

Prêt contre vote est une forme d'échange qui mêle l'économie à la politique locale. C'est d'ailleurs une des raisons qui amènent Stefano Franscini (1796-1857)⁵⁴ à soutenir la création de la Cassa Ticinese di Risparmio, afin de soustraire les couches sociales les moins favorisées à ce mécanisme. Ainsi, dans l'esprit de Franscini, la Cassa doit développer une culture de l'épargne de manière à réduire l'endettement privé et la dépendance vis-à-vis des prêteurs informels. La Cassa se présente alors en opposition au système informel, alors que parmi les fondateurs apparaît Giovanni Battista Pioda sen., dont la famille exerce alors cette forme de crédit⁵⁵. Mais cela ne doit pas faire oublier que, notamment dans les vallées, le crédit informel est aussi le terrain des conservateurs, concurrents politiques des radicaux, qui sont ainsi visés par le projet de la Cassa.

En même temps, les banques qui émergent après la fondation de la Cassa vont progressivement moderniser le secteur en introduisant dans le canton des instruments comme le dépôt et le prêt en comptes courants. Leur progression ne sera pas rapide et le lien politique ne sera pas effacé : la Banca Cantonale aura les faveurs des libéraux et le Credito Ticinese celles des conservateurs. De plus, les banques vont occuper une place que la Cassa n'entendait pas prendre : l'octroi de crédits commerciaux, dont l'interdiction constitue une limite au développement de ce premier institut. La reprise de la Cassa par la Banca Cantonale est alors plus qu'un symbole : il s'agit d'un tournant qui pose la première pierre du secteur bancaire moderne, mais qui n'efface pas en un jour le circuit informel.

Rappelons brièvement les principales caractéristiques de la Cassa ticinese di risparmio⁵⁶. En 1833, à l'initiative de Stefano Franscini et de Giovanni Battista Pioda sen., la Cassa ticinese, dont le siège est à Bellinzone et les agences à Locarno et à Lugano, est fondée au Tessin. Par la suite, en 1844, une agence est ouverte à Mendrisio. Il s'agit justement de la Cassa ticinese qui sera présidée à sa fondation par Giovanni Battista Pioda sen., avant de l'être par Franscini à partir de 1845 et, dès 1857 lorsque Franscini devient conseiller fédéral, par Luigi Rusca. Ce premier institut à caractère bancaire est très limité dans ses activités se limitant à prêter les ressources à l'État cantonal. Les privés et le secteur économique ne peuvent pas bénéficier de prêts ou d'autres opérations financières, comme l'escompte des effets de commerce, activités que la Cassa n'exerce pas. Les activités sont limitées à la récolte de l'épargne auprès de la population afin de favoriser la formation d'une culture de l'épargne, conformément à l'esprit

⁵⁴ Cf. AGLIATI (2007, p. 190-192).

⁵⁵ MARIANI ARCOBELLO (2009, p. 6-11).

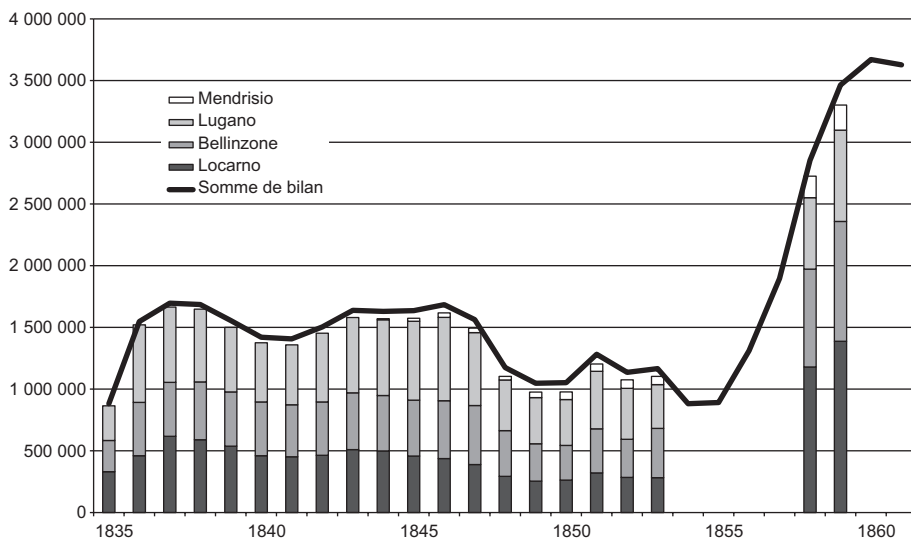
⁵⁶ Pour une présentation de l'activité de cet institut, cf. KRONAUER (1918, p. 18-23), MAZZOLINI (1944, p. 16-19), DUNGHI (2011, p. 30-42) ainsi que NOSETTI et DUNGHI (2013).

philanthropique qui marque les fondateurs, membres de la Società ticinese d'utilità pubblica qui est à l'origine de la création de la Cassa. La Società d'utilità pubblica est également actionnaire de la Cassa ticinese à côté d'autres citoyens. Son intention est de contribuer à réduire l'endettement des couches défavorisées de la population afin de les libérer tant sur le plan économique que sur le plan politique des créances informelles envers les représentants des familles aisées. Les fonds récoltés sont ensuite entièrement destinés à l'État cantonal, en vue de réduire le coût de financement et d'améliorer ainsi l'état des finances publiques et par là augmenter la capacité financière de l'État. Évidemment, l'activité ainsi définie ne peut pas servir directement le développement d'une activité économique quelconque.

L'activité de la Cassa Ticinese di Risparmio peut être décrite en périodes distinctes (*Graphique 1/3*), avec une progression de l'épargne récoltée durant les premières années, avant une stagnation voire des régressions, jalonnées par des reprises, comme en 1843 et en 1851, avant une véritable progression à un rythme très soutenu après 1856 qui lui permet d'atteindre en 1860 la valeur la plus élevée des fonds déposés.

Le secteur bancaire tessinois se forme ainsi dans un espace occupé par un système informel et par un seul institut, dont l'activité ne comporte pas le crédit vers le secteur privé. Tous les prêteurs informels n'ont d'ailleurs probablement pas un véritable intérêt à soutenir la formation d'un secteur moderne qui pourrait concurrencer leurs activités et réduire les différents avantages, sociaux

Graphique 1/3 Dépôts de la Cassa Ticinese di Risparmio, en liras milanaises (1835-1851) et en francs suisses (1852-1861)



Source: NOSETTI et DUNGHI (2013).

et politiques dont ils profitent. En effet, malgré des rendements probablement plus élevés de l'activité bancaire⁵⁷, celle-ci implique le partage du capital et de la responsabilité avec d'autres partenaires. D'où à la fois une certaine résistance que l'apparition de la Cassa, puis celle des banques, semble avoir suscitée et la persistance de la pratique informelle.

En ce qui concerne les raisons et les idées à la base de la constitution des banques tessinoises, nous pouvons considérer plusieurs arguments. Tout d'abord, en constatant l'avancée dans les autres cantons, il y a probablement eu un désir d'imitation afin de rattraper le retard qui est en train de se former et dont les initiateurs sont conscients. Déjà la Cassa suit l'exemple de ce qui se passe dans le reste du pays et l'argument resurgit lors du projet de la fondation d'un premier institut qui aboutira à la Banca Cantonale Ticinese. Giovanni Battista Pioda jr. cite, dans son projet bancaire, les cas de la Thurgovie et de Fribourg, des cantons agricoles dans lesquels des instituts viennent d'être fondés et dont l'activité semble prospère⁵⁸. Des cas dont le Tessin peut s'inspirer. En deuxième lieu, et c'est notamment le cas de la Banca della Svizzera Italiana, les fondateurs anticipent un développement des affaires ainsi que des possibles bénéfices que le Tessin peut espérer tirer de la construction, puis de l'entrée en service, en 1882, de la ligne ferroviaire du Gothard⁵⁹. Cela peut expliquer l'accélération de la fondation des banques après cette date. De plus, un troisième argument, souvent explicitement déclaré et affirmé, est l'idée de soutenir le développement économique du canton. Ainsi, selon les promoteurs, la Banca Cantonale doit avoir des effets bénéfiques sur l'économie cantonale⁶⁰, alors que le but explicite de la Banca Popolare di Lugano est de soutenir le développement du commerce et de l'industrie dans le canton⁶¹; la Banca Agricola Commerciale, qui entend encourager aussi le secteur agricole⁶², a un but similaire. Enfin, lorsque le mouvement est en marche, on tire profit d'autres opportunités, parfois politiques, comme dans le cas du Credito Ticinese.

B) La progression tendancielle de l'activité bancaire tessinoise

L'évolution des bilans nous dévoile la progression de l'activité que les instituts tessinois enregistrent entre 1861 et 1912. Pendant cette période, les actifs sont multipliés par 44. Une valeur nominale qui reflète un démarrage bien

⁵⁷ LORENZETTI (2010, p. 183) cite des rendements compris entre 4,5% et 5% pour le crédit informel et entre 6% et 6,5% pour le crédit bancaire.

⁵⁸ ASTI, FP, « Lettera sulla utilità di istituire una "Banca-ticinese di credito" e Progetto di istituzione della medesima. » (Codifica ASB 3359), document imprimé (Berne, 26 novembre 1857) et adressé au Conseil d'État du canton du Tessin, signé par G. B. Pioda jr.

⁵⁹ KRONAUER (1918, p. 44); BSI, Rapport de gestion 1873, p. 6.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 25.

⁶¹ *Ibid.*, p. 72.

⁶² *Ibid.*, p. 115.

réel. Cette progression résulte à la fois de la croissance des instituts (avec une multiplication des actifs dépassant facilement le facteur 10) et de la fondation de nouveaux instituts qui nécessite l'apport de capitaux frais. La somme atteinte en 1912, soit 159,1 millions de francs, se partage entre 144,1 millions résultant de la croissance des banques (90,6% du total) et 15,0 millions (9,4%) de l'apport des capitaux nécessaires à leur fondation et à l'activité réalisée au cours de la première année d'existence. Ainsi, la dimension des instituts augmente en même temps que leur nombre progresse (*Tableau 1/7*).

L'évolution n'est cependant pas linéaire: la variation annuelle de la somme de bilan du secteur tout entier – avec la correction de l'effet induit par la fondation de nouveaux instituts – (*Graphique 1/4*), met en évidence des périodes de très forte croissance (avec des taux annuels de 10%, voire de 20%) suivies d'années de décroissance (avec des taux négatifs qui dépassent même 5%). Cependant, globalement, le nombre des années positives est largement supérieur à celui des années négatives: 42 contre 9, reflète d'une évolution tendancielle à la hausse. Les périodes de croissance qui connaissent un taux supérieur à 10% pendant plus d'une année se regroupent entre 1873-1875, 1879-1880, 1885-1886 et 1902-1903.

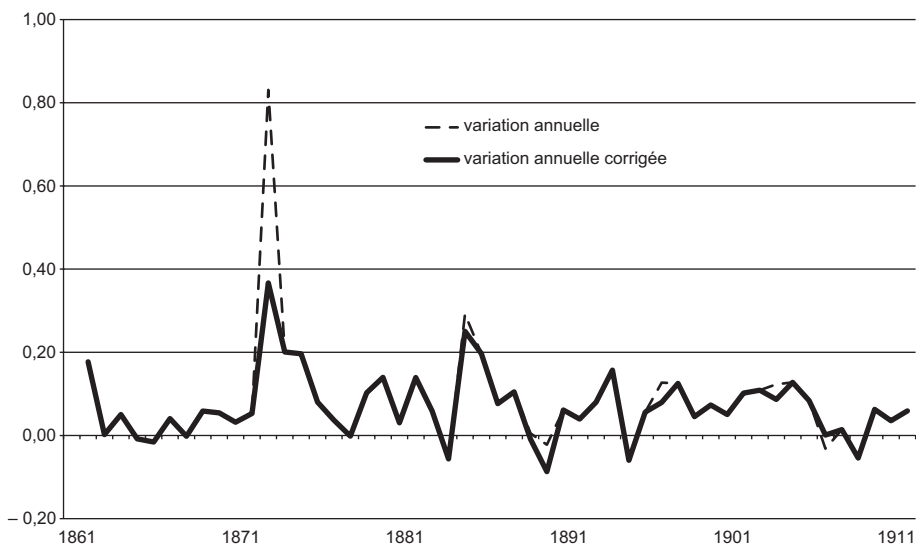
On peut partager la période comprise entre 1862 et 1912 en six sous-périodes (*Tableau 1/8*). La première, de 1862 à 1872, n'enregistre pas une croissance particulièrement marquée, elle est même orientée à la baisse entre 1866 et 1868. De plus, la progression tessinoise est inférieure à celle réalisée au niveau national, d'où une nette réduction du poids relatif défini en pourcentage de la somme de bilan cantonal par rapport à la Suisse dans son ensemble (*Tableau 1/9*). Les débuts de l'activité bancaire, qui reflètent l'évolution d'un seul institut, ne sont donc pas faciles. La deuxième période, 1873-1889, marque généralement une progression prononcée, avec une multiplication par huit, soutenue pendant neuf années, atteignant un taux annuel moyen supérieur à 10%. Cette croissance, pendant laquelle trois nouveaux instituts font leur apparition, dépasse même la progression réalisée au niveau national malgré des difficultés pendant quelques années. Au contraire, la troisième période, 1890-1891, est plus difficile: au-delà des effets négatifs provenant de l'extérieur, le secteur bancaire tessinois est le théâtre d'un très grave scandale, connu comme l'«Affaire Scazziga» qui sera approfondie dans la deuxième partie de cet ouvrage. Malgré cela, la progression freinée de la somme de bilan au niveau cantonal ne reste que légèrement inférieure à la faible croissance enregistrée sur le plan national. La quatrième période, qui couvre les années 1892-1906, retrouve une croissance soutenue, bien qu'inférieure à celle des années 1873-1889, avec sept années marquées par un taux moyen annuel de croissance supérieur à 10% et par la création de trois nouveaux instituts. La somme de bilan est multipliée par trois, dépassant l'évolution observée au niveau national. Ainsi, le poids relatif du secteur bancaire tessinois dépasse, pour la première mais aussi pour la dernière fois avant 1914, 2% de la somme de bilan des banques suisses. Les années 1907-1909 rappellent au secteur bancaire cantonal les risques

Tableau 1/7 Somme de bilan des banques tessinoises: valeurs en francs (valeurs courantes), 1861-1912

	1861	1873	1885	1890	1897	1904	1912	multip.
BCT	3 593 099,24	7 483 555,59	18 518 067,48	19 969 254,36	23 662 140,80	26 784 437,55	32 319 899,30	9,0
BSI	-	2 540 936,91	11 144 817,08	14 761 953,69	16 102 277,32	22 851 892,79	38 742 184,30	15,2
BPT	-	-	983 456,79	3 366 776,49	5 251 234,38	9 265 299,44	19 481 729,12	19,8
BPL	-	-	-	1 941 069,48	6 023 728,94	17 042 520,63	22 493 692,54	36,2
CT	-	-	-	2 840 053,87	12 307 726,76	17 917 511,13	28 440 438,89	10,0
BSA	-	-	-	-	2 793 327,67	22 565 502,67	15 935 716,72	5,7
SBT	-	-	-	-	-	1 619 142,01	1 709 678,87	1,1
BAC	-	-	-	-	-	2 244 135,17	-	-
TOTAL	3 593 099,24	10 024 492,50	30 646 341,35	42 879 107,89	66 140 435,87	120 290 441,39	159 123 339,74	44,3

Note - La Banca Popolare di Lugano avait, à la fin de 1889 (première année d'activité), une somme de bilan de 621 547,27 francs, base pour la multiplication indiquée dans la dernière colonne.

Source : KRONAUER (1918).

Graphique 1/4 Variation annuelle en % de la somme des bilans des banques tessinoises, 1862-1912

Note – La variation annuelle corrigée élimine l'effet de la fondation et la disparition des instituts bancaires.

Source : élaboration d'après KRONAUER (1918).

extérieurs : la crise internationale de 1907 aura des conséquences assez dures que nous développerons dans la deuxième partie. Cette situation explique la faible croissance des actifs qui reste inférieure à celle enregistrée sur le plan national. Enfin, les dernières années, 1910-1912, voient le retour sur le chemin de la croissance, à un taux proche de celui enregistré au niveau national, même si cette reprise n'est pas très marquée et sera de courte durée.

Les phases de ralentissement de l'activité bancaire seront examinées à nouveau au *Chapitre 3*. Retenons, pour le moment, comme on vient de le voir, que la hausse tendancielle est jalonnée d'années plus difficiles, avec deux périodes qui subissent un ralentissement d'une durée supérieure à une année et d'une forte intensité (1865-1866 et 1889-1890), trois cas marqués par un ralentissement intense mais d'une seule année (1884, 1895 et 1909), et deux cas pour lesquels le ralentissement d'une seule année est assez faible (1868 et 1878). Nous reviendrons sur ces épisodes dans la deuxième partie. Remarquons dès maintenant qu'au niveau suisse, la somme des bilans n'a jamais enregistré d'années de décroissance (*Tableau 1/9*). Des faits spécifiques au Tessin expliquent sans doute ces reculs et, par ailleurs, la dimension plus importante du secteur bancaire suisse permet probablement une diversification qui vient compenser pour tout ou pour une partie les évolutions négatives de certains instituts.

Les actifs par institut mettent en évidence le poids respectif de chaque banque ainsi que sa prise d'importance (*Graphique 1/5*). Jusqu'en 1880, le secteur est

Tableau 1/8 Somme de bilan du secteur bancaire tessinois, en milliers de francs, 1861-1912

Période	Somme des bilans			Durée de la période	Nombre d'années avec une variation annuelle			Années de ralentissement			N. instituts à la fin de la période
	Valeur initiale	Valeur finale	Rapport		< 0 %	[0..10 %]	> 10 %	[-1 %..0 %]	[-5 % ..-1 %]	> -5 %	
1862-1872	3 593,10	5 475,06	1,52	11	3	7	1	1865/1868	1866		1
1873-1889	5 475,06	43 852,34	8,01	17	2	6	9	1878		1884	4
1890-1891	43 852,34	45 498,90	1,04	2	1	1			1890		5
1892-1906	45 498,90	147 023,14	3,23	15	1	7	7			1895	8
1907-1909	147 023,14	136 549,46	0,93	3	2	1			1907	1909	7
1910-1912	136 549,46	159 123,34	1,17	3		3					7
1862-1912	3 593,10	159 123,34	44,29	51	9	25	17	3	3	3	7

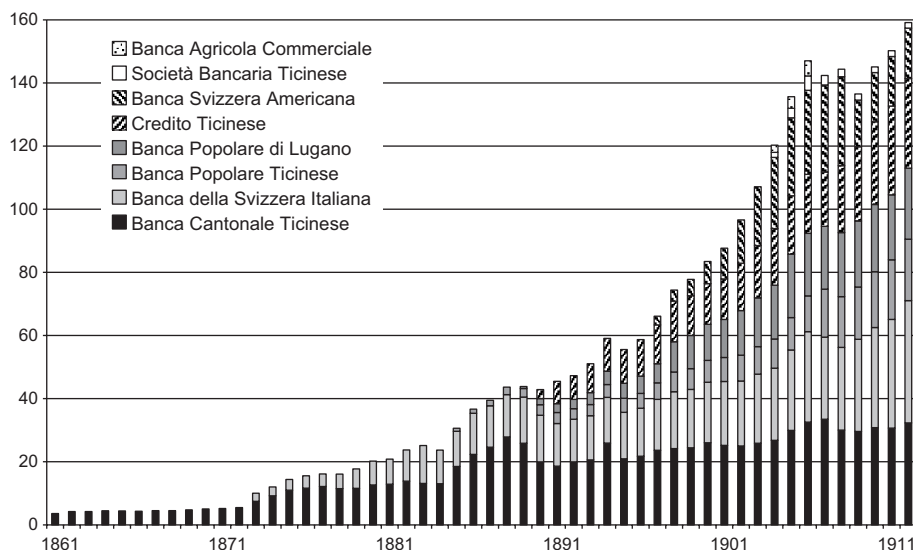
Source : élaboration d'après KRONAUER (1918).

Tableau 1/9 Somme de bilan du secteur bancaire suisse, en millions de francs, 1851-1912

Période	Somme des bilans			Durée de la période	Nombre d'années avec une variation annuelle			N. instituts à la fin de la période	Somme de bilan en % des banques tessinoises (valeur finale)
	Valeur initiale	Valeur finale	Rapport		< 0 %	[0..10 %]	>10 %		
1851-1861	104	422	4,06	11		5	6	260	0,85 %
1862-1872	422	1 088	2,58	11		6	5	388	0,50 %
1873-1889	1 088	2 496	2,29	17		16	1	449	1,76 %
1890-1891	2 496	2 701	1,08	2		2		436	1,68 %
1892-1906	2 701	6 426	2,38	15		14	1	452	2,29 %
1907-1909	6 426	7 437	1,16	3		3		452	1,84 %
1910-1912	7 437	8 867	1,19	3		3		422	1,79 %
1862-1912	422	8 867	21,01	51	0	49	13	422	1,79 %

Source: élaboration d'après la "Statistique Historique de la Suisse" et KRONAUER (1918).

Graphique 1/5 Somme de bilan des banques tessinoises, 1861-1912, en milliers de francs



Source: KRONAUER (1918).

formé exclusivement de deux instituts entre lesquels prévaut la Banca Cantonale (60,4% des actifs du secteur en 1885 contre 36,4% de la Banca della Svizzera Italiana). Durant les années 1890, le secteur se diversifie avec l'apparition et le développement de la Banca Popolare Ticinese, du Credito Ticinese, de la Banca Popolare di Lugano et de la Banca Svizzera Americana. Ainsi, en 1912, le secteur est plus diversifié et moins concentré, avec la Banca della Svizzera Italiana qui représente 24,5% des actifs, suivie par la Banca Cantonale Ticinese avec 20,3% (*Annexe 10*).

1.3 UN MOUVEMENT INTERNE AVEC DES ÉLÉMENTS EXTERNES

Si en Italie la formation du secteur bancaire est marquée par un apport de capitaux étrangers (français, allemands et suisses), cela ne semble pas être le cas au Tessin, mis à part pour la Banca della Svizzera Italiana. D'ailleurs, la Banca Cantonale Ticinese trouve avec difficulté un soutien externe et devra chercher des capitaux à l'intérieur du canton, ce qui retardera son essor. Nous pouvons avancer que la formation du secteur découle d'un mouvement interne qui reflète aussi le retard économique cantonal.

A) Les capitaux initiaux, les promoteurs et les présidents

Les listes des membres des conseils d'administration présents à la fondation des instituts témoignent des promoteurs et de l'origine des capitaux nécessaires au démarrage de l'activité. Dans notre cas, il s'agit généralement de représentants d'importantes familles locales, souvent engagés politiquement et actifs en tant qu'avocats, commerçants, industriels ou ingénieurs, auxquels s'ajoutent des propriétaires fonciers. La formation des banques est l'affaire des bourgs dans lesquels se concentrent le plus souvent l'activité financière et les richesses privées.

Les capitaux initiaux

Presque toutes les banques fondées au Tessin adoptent la forme juridique de la société anonyme de droit privé. Seule la Banca Agricola Commerciale est une coopérative⁶³. La forme de la société anonyme s'accompagne alors d'un actionariat privé diffus dans le canton. Des actionnaires, souvent les promoteurs, deviennent membres des conseils d'administration. Les raisons du choix de la société anonyme résident probablement dans les avantages en termes de responsabilité limitée que cette forme juridique assure tout en rendant possible l'union de plusieurs actionnaires pour assurer la formation du capital

⁶³ La Banca Popolare Ticinese a été fondée sur un principe coopératif, mais le capital était composé d'actions. En 1889, l'institut comptait 433 associés qui détenaient les 7 000 actions (BPT, Rapport de gestion 1889, p. 7).

initial. De plus, ce choix peut s'accompagner d'une gestion des affaires déléguée à un directeur engagé en dehors du cercle des promoteurs, même si, une fois engagé, celui-ci peut détenir des actions de l'institut. Ainsi, malgré l'influence de certaines personnalités, les banques tessinoises ne sont pas des maisons bancaires familiales dont la forme de la société en commandite ou en nom collectif comporterait une responsabilité illimitée et solidaire des propriétaires qui se chargeraient personnellement de la direction des affaires. Une modalité qui était encore en vigueur en Suisse⁶⁴ et en Italie, comme dans la toute proche région de Côme⁶⁵, mais qui reste inconnue au Tessin, probablement en raison aussi, au-delà des avantages cités, de l'origine professionnelle de plusieurs promoteurs.

Entre 1858 et 1903, les capitaux qu'il faut récolter pour fonder les huit instituts s'élèvent à 7,2 millions de francs. Ce montant, après des augmentations de capital, atteint 14,5 millions de francs en 1912 pour l'ensemble du secteur⁶⁶: une valeur assez limitée si on la compare au capital libéré de la SBS en 1909 (62,8 millions de francs)⁶⁷, ou au capital du Crédit Suisse (75 millions en 1913)⁶⁸. Par rapport à la population cantonale, ces capitaux correspondent à un peu plus de cent francs par personne. Un montant qui n'était probablement pas à la disposition de tous, mais finalement peu élevé si l'on considère que les montants déposés pouvaient atteindre et même dépasser mille, voire cinq mille francs. Le canton disposait donc des capitaux nécessaires pour constituer ces banques.

Le modèle de la société anonyme avec des capitaux privés tessinois est utilisé dans quelques cas. Tout d'abord, la Banca Cantonale, qui bénéficie d'une participation de l'État cantonal à hauteur de 10%. Ce cas n'est pas unique: l'État du Valais a pris une participation de 20% dans la première Banca Cantonale du Valais, fondée peu avant l'institut tessinois⁶⁹. L'État tessinois se retirera de l'institution en 1890, sans toutefois que le mot «cantonale» soit supprimé, ce qui sera à l'origine de malentendus. Ce premier institut bancaire a été réalisé, on l'a dit, à l'initiative du conseiller fédéral Giovanni Battista Pioda jr.⁷⁰ et du gouvernement cantonal. Il s'agissait initialement d'impliquer un partenaire confédéré, la Banque de crédit germano-suisse de Saint-Gall⁷¹ (un institut fondé en 1855). Un accord avait même été trouvé en 1857 avec Daniel Wirth-Sand,

⁶⁴ La liste détaillée réalisée par RITZMANN (1973, p. 305-373) présente, encore au début du xx^e siècle, différents cas de fondations de maisons bancaires privées dans différents cantons.

⁶⁵ BERBENNI (2015b, p. 42-43) cite plusieurs cas de fondations de maisons bancaires entre la fin du xix^e siècle et le début du xx^e siècle.

⁶⁶ KRONAUER (1918, p. 126).

⁶⁷ GT, 26 août 1909.

⁶⁸ CdT, 15 mars 1913.

⁶⁹ OLSOMMER (1967, p. 16).

⁷⁰ Giovanni Battista Pioda jr. (1808-1882). Pour sa biographie et son rôle dans le contexte national et international, cf. HECKNER (2011).

⁷¹ BERGIER (1974, p. 121). L'institut a été fondé en 1855 et il sera repris par la SBS de Bâle.

président de cet institut⁷², prévoyant une participation de la banque de Saint-Gall dans le capital de l'institut à créer au Tessin. La négociation devait aboutir à un projet signé le 24 novembre 1857⁷³ par Pioda jr. et Sand-Wirth. En particulier, la banque de Saint-Gall s'engageait à assurer la moitié du million de francs dont l'institut tessinois devait disposer, tout en obtenant le pouvoir de désigner la moitié des membres du conseil d'administration. Mais l'accord comportait aussi des conditions posées par la banque de Saint-Gall qui exigeait notamment un droit de veto sur la nomination du directeur et qui imposait des modifications en sa faveur à la convention pour la voie ferrée à travers le Lucomagno. En effet, le projet bancaire allait de pair avec le projet ferroviaire, dont le trajet n'avait pas encore été décidé et dans lequel Pioda était personnellement engagé. Les deux projets étaient liés pour des raisons stratégiques et d'intérêt. D'une part, Pioda, favorable au projet ferroviaire, souhaitait récolter les capitaux nécessaires pour la constitution de la banque cantonale. D'autre part, Wirth-Sand et son institut s'apprétaient à subordonner la participation bancaire à un enjeu plus important, celui du choix du trajet ferroviaire favorisant la région de Saint-Gall. Cette convergence d'intérêt ne durera pas et les deux projets suivront des chemins différents. Mais cette présentation insiste sur les enjeux du choix de la ligne ferroviaire tout en reléguant l'activité bancaire au second plan. Or, à cela s'ajoutait le régionalisme cantonal, avec des voix qui n'étaient pas favorables à l'entrée en scène d'une banque d'un autre canton, préférant une banque entièrement tessinoise. Malgré cette impasse, le projet bancaire aboutira sous une autre forme, avec la participation directe de l'État cantonal, seul cas d'une banque au Tessin disposant d'une participation publique et qui reprend le modèle des banques cantonales d'autres cantons⁷⁴.

Un autre cas s'écarte légèrement du modèle décrit auparavant, celui de la Banca della Svizzera Italiana qui a été fondée avec des capitaux internes, mais aussi externes. Parallèlement aux Tessinois, la Société de Banque Suisse de Bâle, le Crédit Suisse de Zurich et la Banca Generale de Rome (qui était très active à Milan) ont également apporté des fonds. Parmi les Tessinois qui ont participé à la fondation de la banque, il faut citer, aux côtés de Clemente Maraini sen. et de Pasquale Lucchini, Pasquale Veladini (1811-1874) et les libres-penseurs Carlo Battaglini (1812-1888)⁷⁵ et Leone de Stoppani (1825-1895). Tous progressistes, proches du milieu radical. Les Tessinois et les deux banques suisses ont contribué pour un cinquième chacun aux deux millions du capital initial, alors que la banque italienne apportait le reste. Ce cas montre un intérêt

⁷² L'accord est attesté par la lettre que Daniel Wirth-Sand adresse à G. P. Pioda jr. le 29 août 1857 (ASTi, FP, Scatola 37 – Camicia 2 – Interno 24).

⁷³ ASTi, Codification ASB 3359 – Lettera sulla utilità di istituire una "Banca-ticinese di credito" e Progetto di istituzione della medesima; document imprimé, Berne, 26 novembre 1857.

⁷⁴ Les premières banques cantonales avaient été fondées avec des capitaux mixtes, privés et publics. Par la suite, le capital entièrement public prévaudra (DSS, article Banche cantonali).

⁷⁵ CELIO (2007, p. 64-68).

croisé entre les deux pays, selon un processus que l'on rencontrera encore dans l'histoire du secteur bancaire tessinois. Cependant, cette présence externe fut de courte durée: en 1878⁷⁶, la SBS n'était plus actionnaire, les autres instituts sortant aussi du capital. Les difficultés traversées alors par l'activité bancaire seraient une des causes de ces abandons.

Les capitaux nécessaires à la constitution des banques tessinoises ont donc une origine principalement privée et interne. L'État n'y prend part que dans le cas de la Banca Cantonale, alors que les capitaux confédérés et italiens entrent en scène surtout au début du xx^e siècle. Ainsi, les actionnaires de la Società Bancaria Ticinese sont des personnalités de Lugano, Bellinzona, Bissone, Agno, Viganello, Locarno, Ascona et Chiasso et aussi de Genève, l'exception qui confirme la règle⁷⁷. Une autre exception sera constituée par la Banca Svizzera Americana en raison de son modèle particulier. Parmi ses actionnaires figurent des Tessinois émigrés en Californie⁷⁸. Dans tous les cas, l'actionnariat est diversifié. Ainsi, à l'assemblée générale de 1898 de la Banca Svizzera Americana, 51 actionnaires seront présents, représentant 2 026 actions⁷⁹. En 1909, ils sont 33 actionnaires représentant 4 300 des 6 000 actions⁸⁰. Ils sont 75 lors de l'assemblée extraordinaire du 8 mars 1914⁸¹. De même, en 1906, à l'assemblée de la Banca Cantonale, 46 actionnaires participent, représentant plus de la moitié du capital total⁸². La liste des associés de la Banca Agricola Commerciale⁸³ indique enfin que 87 actionnaires sont originaires de Lugano, alors que les autres viennent de Calprino (désormais intégré à la commune de Paradiso), Viganello, Chiasso, Massagno, Corzoneso, Morcote, Torricella, Cadro, Melano, Rovio, Pregassona, Bidogno, Melide, Caslano, Bedano, Tesserete, Stabio et Airolo. Soit une nette majorité de *sottocenerini*, tous des Tessinois.

Les présidents

Les profils des présidents des conseils d'administration confirment la prédominance des Tessinois, très souvent bien insérés dans la vie économique, sociale et politique de la région. Bien que les différents traits s'entremêlent, nous tenterons ici d'établir des typologies (cf. *Annexe 11a*). Il y a, tout d'abord, les fondateurs, comme Pasquale Lucchini (1798-1892), président de la Banca della

⁷⁶ BAUER (1972, p. 58).

⁷⁷ ArSBT, Assemblea costituente del 24 novembre 1903.

⁷⁸ CdT, 16 mars 1906.

⁷⁹ CdT, 26 mars 1898.

⁸⁰ CdT, 6 mars 1909.

⁸¹ BSA, Rapport de gestion 1913.

⁸² CdT, 21 mars 1906.

⁸³ ASTi, FPr, Petizione della Banca Agricola Commerciale Ticinese in liquidazione e di un gruppo dei suoi associati, 1908.

Svizzera Italiana. Ingénieur sans avoir suivi une école polytechnique⁸⁴, il dirige le projet du pont digue de Melide et réalise plusieurs routes dans le canton. En 1853, il conçoit un projet pour la construction d'une voie ferrée à travers le Gothard, bien avant sa réalisation effective. À Lugano, en 1854, il ouvre une filature de la soie et, en tant que membre du parti radical, il siège au Grand Conseil. Une forte réputation dont bénéficie l'institut qu'il présidera jusqu'à son décès, à l'âge de 94 ans. D'après une tradition orale de ses descendants, il serait mort dans son bureau alors qu'il était en train de signer des documents de la banque⁸⁵ : un engagement tenu jusqu'au bout.

Il y a, ensuite, les hommes politiques influents. C'est le cas du fondateur et premier président du Credito Ticinese, l'avocat et notaire né à Cevio, Gioachimo Respini (1836-1899)⁸⁶, et de son successeur, Giuseppe Volonterio (1844-1921)⁸⁷. Respini, après une formation au Tessin et une décennie en Australie où il se forge en travaillant dans des carrières, étudie le droit en Italie. Il devient un personnage de poids aux fortes convictions religieuses, chef charismatique et tribun du parti libéral-conservateur. La carrière politique l'amène du Grand Conseil au gouvernement cantonal et même à Berne, au Conseil aux États. Personnage incontournable de la vie politique et figure controversée par son intransigeance, il donne naissance au Credito qu'il présidera jusqu'à la fin de ses jours. C'est également le cas du président de la Banca Cantonale, Giovanni Jauch (1806-1877)⁸⁸. Fils de propriétaires fonciers originaires du canton d'Uri, devenu citoyen de Bellinzone, avocat, il étudie la jurisprudence à Pavie, comme bien d'autres Tessinois de l'époque. Jauch, qui sera aussi maire de Bellinzone, se fait connaître pendant la révolution cantonale de 1839 et occupe longtemps la fonction de député au Grand Conseil, à la Diète nationale et par la suite au Conseil national et au Conseil des États. Vincenzo Vela, le sculpteur tessinois, réalisera même un portrait de Jauch, signe de l'aboutissement de cette longue carrière.

Parmi les hommes politiques, citons encore l'avocat Emilio Censi (1837-1910), président de la Banca Popolare Ticinese, député radical au Grand Conseil et au Conseil national⁸⁹, ainsi que le premier président de la Società Bancaria Ticinese, Giovanni Polar (1868-1941)⁹⁰. Âgé de 35 ans, originaire de Breganzona, dont le père industriel avait déjà travaillé dans une banque à Turin, il étudie le droit à Berne et à Fribourg après une formation scolaire en Italie. Politiquement il est proche du conservateur Respini et, au moment de la fondation de la Società

⁸⁴ Cf. AGLIATI (1990), CELIO (2007, p. 59-63).

⁸⁵ AGLIATI (1990, p. 42).

⁸⁶ LEPORI et PANZERA (1989, p. 39-43), CELIO (2007, p. 89-93) ; pour le rôle politique de Respini entre 1875 et 1890, cf. PANZERA (1986).

⁸⁷ VARINI (1988, p. 84).

⁸⁸ DSS, article Jauch.

⁸⁹ DSS, article Censi.

⁹⁰ DSS, article Polar ; PeL, 24 janvier 1941 ; LEPORI et PANZERA (1989, p. 24).

Bancaria Ticinese, il dispose d'une expérience politique en tant que député au Grand Conseil avant d'entrer, lui aussi, au Conseil national.

On trouve donc des hommes politiques, souvent avocats, mais aussi des propriétaires fonciers et représentants de familles éminentes, comme Rocco Bonzanigo (1809-1881)⁹¹, membre d'une famille propriétaire foncière de Bellinzone. Il appartient à la même génération que son prédécesseur Jauch à la Banca Cantonale et partage avec lui la formation en jurisprudence à Pavie, la profession d'avocat et les différentes charges publiques (député libéral au Grand Conseil cantonal, au Conseil national et maire de Bellinzone). Actif dans le milieu économique, il fonde avec son frère, en 1840 à Bellinzone, une filature de soie. Membre du conseil de la Banca cantonale depuis sa fondation, il en deviendra vice-président et, de 1877 à 1881, président du conseil.

Le premier président de la Banca Svizzera Americana, Alfredo Pioda (1848-1909)⁹², est un membre d'une famille très en vue et engagée de la région de Locarno, qui peut compter sur d'illustres représentants: son grand-père Giovanni Battista sen. (premier président de la Cassa ticinese di risparmio) et ses oncles Giovanni Battista jr. (promoteur du projet pour la création de la Banca Cantonale) et Luigi (ancien caissier et vice-président de la Cassa ainsi qu'administrateur de la Banca Cantonale). Alfredo Pioda, aux visions modérées, est un personnage atypique. Fils du médecin Giacomo, il se forme en Italie et en Allemagne, étudiant le droit et la philosophie tout en étant intéressé par l'histoire et la culture, mais aussi par le spiritisme et la théosophie. À l'époque de la fondation de la banque, il est député au Grand Conseil; sa carrière politique le mènera de la commune de Locarno jusqu'au Conseil national en passant par la présidence du Parti radical⁹³. Ses intérêts multiples et son caractère le pousseront à abandonner la présidence en 1899 et le conseil de la banque en 1902⁹⁴. Luciano Balli (1856-1907)⁹⁵, représentant d'une autre famille importante, lui succédera. Architecte et ingénieur, il étudie à l'école polytechnique de Hanovre. À son retour au pays, après un séjour en Italie, il devient maire de Muralto et député au Grand Conseil. Les charges d'administrateur au sein du Grand Hôtel de Muralto (dont sa famille était propriétaire), de président de la S. A. Cartiera Maffioletti, de vice-président de la Funiculaire Locarno-Madonna del Sasso, tout comme le soutien qu'il apporte à des entreprises électriques et d'eau potable permettent d'assurer et de développer les liens d'affaires entre la Banca Svizzera Americana qu'il préside et les initiatives économiques de la région⁹⁶.

⁹¹ DSS, article Bonzanigo.

⁹² DSS, article Pioda; CELIO (2007, p. 119-123).

⁹³ En 1892, il publie *Le confessioni di un visionario*, texte mêlant ironie et lucidité qui décrit avec détachement la révolution politique de 1890.

⁹⁴ FUCT (27 avril 1899 et 17 avril 1902)

⁹⁵ DV, 15 et 16 janvier 1907.

⁹⁶ Probablement en raison de ces liens, le secrétaire de la S. A. Cartiera Maffioletti était Achille Gianella, le directeur de la Banca Svizzera Americana (FUCT, 1904, p. 2120).

L'appartenance aux familles notables de la région, qui s'accompagne souvent d'une carrière politique, implique que leurs représentants sont, le plus souvent, aisés et directement intéressés aux activités économiques. Ils peuvent donc faire partie des actionnaires des mêmes instituts et des sociétés qu'ils administrent.

On arrive ainsi aux entrepreneurs, parmi lesquels il convient de citer les Maraini et notamment, l'ingénieur Clemente sen. (1838-1905), membre et ensuite président de la Banca della Svizzera Italiana. Originaire d'une famille de Lugano, fils d'Antonio et frère d'Enrico, il vit entre Lugano et Rome où il dirige un journal de gauche. Clemente Maraini sen., un des promoteurs de la Banca della Svizzera Italiana, entre en 1873, à l'âge de 35 ans, au conseil d'administration de l'institut au sein duquel il exercera une influence considérable sur son évolution et sur le développement des affaires⁹⁷. Là encore, le lien familial persiste: ses cousins, l'architecte Otto et l'industriel Emilio, seront également liés à la banque et siégeront dans le même conseil.

Du côté des professions, au-delà des avocats et des notaires, on retient les ingénieurs, comme dans le cas déjà cité de Pasquale Lucchini et de Clemente Maraini sen., mais aussi du président de la Banca Agricola Commerciale, Giovanni Galli (1853-1920)⁹⁸. Originaire du Gambarogno, il travaille à la construction de plusieurs lignes ferroviaires dont celle du Gothard, de l'Albula et celle entre Parme et Gênes. Il s'établit à Lugano au début du xx^e siècle lorsqu'il devient chef technique cantonal. Il projette alors la construction de l'Officina idroelettrica della Valle Verzasca et le réaménagement du quai de Lugano. Au moment de la fondation de la banque, il est maire adjoint de Lugano. Il poursuit sa carrière en tant que député au Grand Conseil, président de la section tessinoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes tout en dirigeant la Rivista tecnica della Svizzera. Dans cette catégorie, nous pouvons placer un autre ingénieur: Rocco von Mentlen, président de la Banca Popolare Ticinese et représentant d'une famille aisée de Bellinzone. Son fils Carlo se trouvait déjà parmi les fondateurs de la Banca Cantonale⁹⁹.

Des ingénieurs donc, mais aussi des architectes, comme Otto Maraini, lié à la Banca della Svizzera Italiana, et Costantino Maselli (1836-1901)¹⁰⁰, premier président de la Banca Popolare di Lugano. Originaire de Barbengo, Maselli fait des études d'ingénieur et d'architecte à Turin avant de se rendre en Algérie avec son frère Pio et son beau-frère Carlo Martinetti où ils construisent plusieurs églises et bâtiments. En 1878, il retourne au Tessin où il poursuit son activité d'architecte. Les ingénieurs et les architectes, dont la présence au milieu des administrateurs de banque peut surprendre, s'explique sans doute par la

⁹⁷ La disparition des archives de la famille Maraini constitue une perte considérable pour la compréhension de cette figure d'envergure.

⁹⁸ DSS, article Galli; CdT, 25 mai 1920.

⁹⁹ DSS, article Vonmentlen.

¹⁰⁰ CdT, 18 juin 1901; 3 février 1896; 20 février 1892.

vague d'initiatives dans les transports régionaux, les grands hôtels ainsi que la modernisation urbaine, activités auxquelles les banques s'intéressent alors.

Enfin, le *valmaggese* Giovanni Pedrazzini (1852-1922), président de la Banca Svizzera Americana, ouvre une autre catégorie : celle des émigrants qui, après des difficultés et des succès à l'étranger, rentrent au Tessin pour participer activement à la vie économique et sociale¹⁰¹. Pedrazzini, qui s'est enrichi dans les mines américaines, sera actif dans plusieurs initiatives locales, notamment dans les transports régionaux¹⁰². Dans ce dernier cas, l'expérience à l'étranger peut être source d'innovation et de compétences utiles à une région en quête de modernisation.

Aux fonctions politiques, aux liens familiaux et aux professions ou expériences vécues, s'ajoutent les réseaux personnels, comme voie supplémentaire pour parvenir à la présidence d'une banque. Ainsi, à Costantino Maselli succède l'avocat Natale Rusca (1855-1946)¹⁰³, fils d'un émigrant originaire d'Agno et né à Montevideo avant de déménager à Gênes où son père était armateur. En 1877, il s'installe à Lugano où il exerce comme avocat. Maire de Barbengo, député au Grand Conseil et membre de la «*Costituente*», il participe à la fondation du parti politique Unione Democratica Ticinese. Président du *Corriere del Ticino*, Rusca a déjà pris part à la fondation de la Banca Popolare di Lugano et il connaît très bien Agostino Soldati, un ami avec lequel il a auparavant étudié le droit à Turin. Ce dernier (1857-1938)¹⁰⁴, âgé de 32 ans et autre promoteur de cet institut, est le fils d'un médecin. Politiquement il représente l'aile modérée du parti libéral-conservateur ce qui lui permettra de devenir président du gouvernement tessinois. En 1892, il met fin à sa carrière politique en démissionnant du gouvernement cantonal, après le refus populaire à son projet de loi sur les chemins de fer régionaux. L'année suivante, il donne encore naissance au parti Unione Democratica Ticinese, alors qu'en 1891 il a fondé le *Corriere del Ticino*¹⁰⁵. Le rôle de Soldati sera assez important au sein de la banque, si bien que la Banca Popolare di Lugano sera couramment appelée «*Banca Soldati*»¹⁰⁶. En 1905, il est ainsi élu président honoraire de l'institut¹⁰⁷. La même appartenance politique lie donc Soldati, Maselli et Rusca, tous représentants des conservateurs.

Enfin il faut retenir les cas de dirigeants de banque qui atteignent la présidence et dont l'activité bancaire constitue un tremplin pour leur carrière. C'est

¹⁰¹ Pour un compte rendu de sa vie en Amérique, voir les lettres qui ont été publiées par BIANCONI (1973).

¹⁰² ROSSI et POMETTA (1941, [1980], p. 375-376).

¹⁰³ CdT, 5 juin 1946.

¹⁰⁴ LEPORI et PANZERA (1989, p. 52-54), CELIO (2007, p. 104-108); DSS, article Soldati.

¹⁰⁵ Pour le rôle d'Agostino Soldati et des autres membres de la famille au sein du CdT, cf. AGLIATI (2003).

¹⁰⁶ DV, 21 janvier 1892.

¹⁰⁷ GT, 20 mai 1905.

notamment le cas de Raimondo Rossi (1870-1955)¹⁰⁸. Membre du conseil de la Società Bancaria Ticinese dès sa fondation, et dont il assumera la direction, puis la présidence. Originaire d'Arzo, résidant à Bellinzone, assez jeune à l'époque de la fondation de l'institut, il deviendra une personnalité très en vue au niveau cantonal. Fils d'un avocat, il épouse une fille de Silvio Chicherio de Bellinzone. Après avoir obtenu un doctorat en jurisprudence à l'Université de Lausanne, il exerce la profession d'avocat et de notaire. Devenu enseignant d'économie et de droit, il assume, parallèlement à ses débuts dans la Società Bancaria Ticinese, la direction de la Scuola Cantonale di Commercio. Sa carrière, aux fonctions multiples, l'amènera aussi au gouvernement cantonal.

Jeunes ou dans la force de l'âge, politiciens et représentants d'importantes familles ou actifs dans le milieu économique: la liste des présidents confirme leur origine interne, tessinoise, le reflet aussi des capitaux initiaux apportés à la création des instituts. Comme nous le verrons par la suite, seule la composition du premier conseil de la Banca della Svizzera Italiana se démarque de cette situation. Il s'agit très souvent aussi de personnalités ayant des réseaux personnels, familiaux ou professionnels ancrés dans la réalité politique cantonale. Force est de constater que le plus souvent les présidents ont une formation juridique ou technique plutôt qu'économique. L'absence d'une tradition bancaire joue ici un rôle non négligeable, ce qui explique, nous y reviendrons, une répartition particulière des rôles entre présidents et directeurs des instituts.

Enfin, les relations prédominantes sont celles qui s'inscrivent dans la réalité politique, économique et sociale interne au canton. Des relations avec le reste du pays peuvent être établies par les hommes politiques actifs sur le plan national, comme dans le cas du conseiller fédéral Pioda et des députés au Parlement fédéral, mais aussi par des personnalités disposant, en raison de leurs activités, de contacts avec les autres cantons, comme Agostino Soldati (juge du Tribunal fédéral entre 1892 et 1936 avant de devenir membre de la Cour permanente de justice internationale de La Haye), Clemente Maraini sen. (administrateur de la Société du Gothard¹⁰⁹) et de Raimondo Rossi (gradé dans l'armée suisse et administrateur de la Vereinigten Rheinsalinen¹¹⁰).

B) Les dirigeants et les employés

Les dirigeants et les employés sont généralement tessinois ou confédérés. En ce qui concerne les dirigeants, nous avons différentes catégories. Une première concerne les dirigeants provenant d'autres régions. Une deuxième catégorie est constituée par les dirigeants d'origine tessinoise qui assument cette charge,

¹⁰⁸ DSS, article Rossi.

¹⁰⁹ La société gérait la ligne ferroviaire du Gothard avant la nationalisation de 1909 (RAVANI, 2007, p. 51).

¹¹⁰ ArBNS, PV Directoire 13 février 1930.

parfois, après une formation ou une activité hors du Tessin. Enfin, la troisième catégorie concerne les dirigeants tessinois qui se sont formés au sein d'un institut et qui accèdent à sa direction après avoir gravi les échelons hiérarchiques internes. Retenons que l'organisation est assez plate et peu complexe, ce qui permet une rapide ascension vers le sommet. De plus, contrairement aux grandes banques de l'époque qui font souvent la distinction entre le directeur général, les autres directeurs et les adjoints, dans les instituts tessinois, le directeur occupe la fonction opérationnelle la plus importante après celle des administrateurs.

Les directeurs

Un secteur en cours de formation et arrivé tardivement sans disposer d'une tradition bancaire pouvait, et probablement devait, faire appel à des dirigeants venus de l'extérieur du canton. Le Tessin cherche ainsi des compétences là où elles existent, s'orientant le plus souvent vers le reste du pays. Les cas de dirigeants non tessinois sont de fait assez fréquents (*Annexe 12a*). Citons le premier directeur de la première banque: Rodolfo Landerer ([?]-1877)¹¹¹, bâlois, qui dirigera la Banca Cantonale¹¹² durant à peine trois années, soit jusqu'en 1864¹¹³, quand il démissionnera dans des circonstances que nous aurons l'occasion de détailler par la suite. C'est aussi le cas des directeurs qui suivront et qui se succéderont à un rythme assez élevé: H. A. Wolf (1827-1871)¹¹⁴ est zurichois, A. Ruesch et Alfred Ernst (1831-1880)¹¹⁵ des Confédérés. Ce dernier, originaire d'Aarau, naît à Trieste où il vit pendant plusieurs années, apprenant ainsi la langue italienne et travaillant dans le secteur commercial et financier. Il est membre de la Camera triestina di commercio ed industria avant de retourner en Suisse, à Berne, où il fonde en 1865 la maison bancaire Wattenwyl, Ernst & C., tout en épousant une représentante des von Graffenried, une florissante famille bernoise, active également dans le secteur bancaire, tout comme les von Ernst, Bernois¹¹⁶, et liée aux von Wattenwyl¹¹⁷. Ensuite, toujours à Berne, il devient président d'un institut de crédit mobilier avant d'être nommé, en 1874, directeur de la Banca Cantonale, fonction qu'il gardera jusqu'à sa mort, survenue en 1880.

Un autre dirigeant venu de l'extérieur est Giacomo (Johann Jakob) Blankart (1838-1925)¹¹⁸, un Lucernois mais dont la famille est originaire de

¹¹¹ GT, 22 février 1877.

¹¹² Nommé par l'assemblée des actionnaires du 10 janvier 1861, sur la proposition du conseil d'administration (GT, 11 janvier 1861).

¹¹³ Une assemblée des actionnaires sera convoquée le 25 août 1864 pour désigner son successeur (FUCT, 14 août 1864).

¹¹⁴ GT, 13 mars 1871.

¹¹⁵ Ernst était originaire d'Argovie, DV, 11 septembre 1880.

¹¹⁶ DSS, article Ernst.

¹¹⁷ DSS, article Graffenried.

¹¹⁸ GT, 26 novembre 1925.

Mannheim¹¹⁹. Avant de diriger la Banca della Svizzera Italiana, il est employé, dès 1862, à la Banque de Lucerne, institut qui sera dirigé, par la suite, par son fils Carlo¹²⁰. Bras droit de Clemente Maraini sen., Giacomov Blankart est présent durant de longues années au sein de l'institut et devient, après sa nomination au conseil en 1888, en tant qu'administrateur délégué (1893-1905), président (1905-1920) et, enfin, président honoraire (1920-1925)¹²¹. Il sera actif dans des associations touristiques de la région et, surtout, dans des sociétés de transports : nous y reviendrons. C'est un cas d'intégration dans la vie économique, sociale et politique de la région¹²².

Le Credito Ticinese sera dirigé, lui aussi, par des Confédérés qui se succèdent, mis à part une brève interruption due au Tessinois Giovanni Ciseri. Il s'agit du Lucernois Giuseppe Ernst¹²³, du Bâlois Carlo Stickelberger, du Bernois-Jurassien Guglielmo (William ou Wilhelm) Gascard et du Lucernois Giacomo Schmid. Gascard, originaire de Delémont, après un apprentissage effectué au sein de la Banca della Svizzera Italiana et avant d'assumer la direction du Credito Ticinese, est directeur de la succursale de Londres du Basler Bankverein¹²⁴. Après avoir démissionné du Credito Ticinese, il devient, la même année, directeur de la Società Bancaria Ticinese, marquant ainsi un double passage à l'intérieur du secteur bancaire tessinois.

Enfin, l'Argovien Henry Brunner (1857-1921)¹²⁵, originaire de Schmidruog, est le premier directeur, pour une très courte période, de la Banca Svizzera Americana, tout comme un dénommé Böhl originaire du Romanshorn en Thurgovie qui a été annoncé, sans en assumer véritablement la fonction, comme nouveau directeur du même institut au mois d'octobre 1896¹²⁶.

Giuseppe Stoffel (1863-1929)¹²⁷, directeur de la Banca Cantonale avant d'en devenir le président, s'est intégré au Tessin grâce à la politique et à son rôle au sein de la banque. Le père Celestino, né dans les Grisons, s'installe à Bellinzone attiré par les travaux de la ligne du Gothard : il gagnera beaucoup d'argent à travers un commerce de denrées alimentaires. Issu de la même famille, on trouve

¹¹⁹ Le père, Jakob Johann Blankart sen., avait fondé à Lucerne la Speditions-, Commissions-, Inkasso & Bankhaus J.J. Blankart, selon le site de la société Blankart & Cie. (www.blankart.com).

¹²⁰ Carlo Blankart a joué un rôle significatif dans le développement de l'économie lucernoise. Entre 1927 et 1935, il sera membre du conseil d'administration de la Banca della Svizzera Italiana (DSS, article Blankart ; BSI, Rapports de gestion, différentes années).

¹²¹ BSI, Rapports de gestion (différentes années).

¹²² Un illustre descendant de Giacomo Blankart, au-delà du fils Carlo déjà mentionné et de Giacomo jr. qui aura une courte présence au sein de la Banca della Svizzera Italiana et fondera en 1901 la société Blankart & Cie. de Zurich, est constitué par l'ancien secrétaire d'État, Franz Blankart.

¹²³ GT, 13 mai 1890.

¹²⁴ CdT, 24 octobre 1900.

¹²⁵ FUCT (29 septembre 1896), NOSETTI (2013).

¹²⁶ CdT, 31 octobre 1896.

¹²⁷ DUNGHİ (2011, p. 79-86).

Arturo Stoffel (1851-1910)¹²⁸. Né à Bellinzone, et après un apprentissage dans le monde commercial et bancaire en Allemagne, il est responsable de l'agence de la Banca della Svizzera Italiana, et il dirige par la suite la Banca Popolare Ticinese. Durant les dernières années, il sera aidé dans cette fonction par son fils Arrigo.

Le cas de Giovanni Glauser, d'origine zurichoise, est assez similaire. Avant de diriger la Società Bancaria, il s'est formé au Tessin. En 1904, il était ainsi procureur de la Banca Popolare Ticinese et entretenait plusieurs relations dans la région de Bellinzone, comme l'attestent les différents rôles reportés par les journaux de l'époque¹²⁹. Emilio Nessi (1856-1933)¹³⁰, longtemps directeur de la Banca Popolare di Lugano est, lui, originaire du Tessin. Né à Locarno, il se forme à Milan, auprès d'une maison commerciale, et en Allemagne. Avant de participer à la fondation et de diriger l'institut de Lugano, il acquiert de l'expérience dans le secteur bancaire, travaillant comme employé dans une banque à Neuchâtel et dirigeant la Banca de Vigevano en Italie.

Le cas d'un dirigeant tessinois qui s'est formé à l'intérieur du secteur bancaire cantonal est celui d'Innocente Gianinazzi¹³¹, directeur de la Banca della Svizzera Italiana entre 1888 et 1918 après avoir été comptable du même institut à partir de 1873. Après les années précédant son engagement dans cet institut, au cours desquelles il est gérant de la Fabbrica tabacchi de Balerna, il réalise une très longue carrière à l'intérieur de la banque, sans pour autant devenir membre du conseil. De même, Mario Molo (1879-1934)¹³² est responsable de l'agence de Bellinzone de la Società Bancaria avant de diriger cet institut. Il aurait appris le métier dans la succursale de Bellinzone du Credito Ticinese, en travaillant avec Alfonso Chicherio-Sereni. Citoyen de Bellinzone, il est bien intégré dans la région à travers ses différentes activités : caissier de l'Associazione Cantonale del Turismo, secrétaire-caissier de la Cantina sociale del Bellinzone, président de l'Associazione Mugnai Ticinesi et de la Cooperativa Agricola Ticinese et vice-président de la Camera di Commercio del Cantone Ticino. Il a également été agent de la compagnie d'assurances contre les incendies Helvetia de Saint-Gall et de la société Quadri & Rava de Lugano.

Enfin, dans la catégorie des dirigeants tessinois qui se sont formés à l'intérieur du secteur bancaire cantonal nous pouvons citer Enrico Bacilieri¹³³, Cesare Pezzi

¹²⁸ DV, 30 mars 1910 et BCLug, In morte di Arturo Stoffel direttore della Banca Popolare Ticinese, 29 mars 1910.

¹²⁹ DV, 13 septembre 1904 et 7 avril 1908.

¹³⁰ NOSETTI et CITTERIO (2010, p. 30).

¹³¹ BSI, Rapport de gestion 1930, p. 9.

¹³² ArSBT, PV CdA 10 juillet 1904, 13 novembre 1904, 7 janvier 1905; SBT (1978, p. 5-6); CdT, 19 novembre 1919 et DV, 15, 16 et 17 mars 1934.

¹³³ Bacilieri avait été, pendant trente-cinq années, le gérant de l'agence à Locarno de la Banca Cantonale Ticinese (PeL, mai 1916).

et Carlo Ametisto Chicherio¹³⁴, tous directeurs à des périodes différentes de la Banca Cantonale. C'est aussi le cas d'Achille Gianella, originaire de Rodi Fiesso (Leventina), directeur de la Banca Svizzera Americana après avoir été caissier de la Banca della Svizzera Italiana¹³⁵. Dans la catégorie des Tessinois, nous pouvons aussi mentionner les directeurs qui se succèdent à la Banca Agricola Commerciale: Francesco Soldati, Paolo Vegezzi et Luigi Bosia.

Dans la majorité des cas, il s'agit donc de directeurs arrivés de l'extérieur, même si certains ont des origines tessinoises et bénéficient d'une formation interne au secteur ou acquise à l'étranger. Parfois, la fonction n'est occupée que pour une courte période, même si on constate de longues durées comme pour Emilio Nessi, Achille Gianella, Giacomo Blankart et Mario Molo. Il semble, par ailleurs, exister une séparation entre, d'un côté, les présidents et les administrateurs et, de l'autre, les directeurs. Si la fonction de président reste le plus souvent réservée aux Tessinois, les dirigeants viennent plutôt de l'extérieur ou après une expérience bancaire cantonale ou à l'étranger. Le passage de la direction à la présidence du conseil n'est pas systématique, bien qu'on l'observe au sein de la Banca della Svizzera Italiana avec Giacomo Blankart et, plus tard, Antonio Lory et Carlo Pernsch jr. C'est aussi le cas de Giuseppe Stoffel qui, après un mandat au sein de la direction de la Banca Cantonale, en assumera la présidence. Dans les autres cas, les carrières semblent diverger dans une sorte de répartition des rôles: les présidents et administrateurs, représentants des actionnaires, sont souvent des personnages en vue, politiquement actifs et disposant d'activités, d'intérêts et de réseaux divers. En revanche, les affaires courantes de l'institut sont souvent déléguées à des directeurs ne représentant pas toujours les milieux locaux, même si ces dirigeants venus de l'extérieur tendent à s'intégrer dans la réalité cantonale. Les présidents peuvent ainsi assurer et gérer les liens avec le milieu social, politique et même économique, nécessaires au développement de chaque institut.

Les employés

Les employés, tout comme les représentants, sont très souvent des Tessinois ou des résidents de longue date. Les différentes annonces publicitaires placées par les banques contiennent très souvent les noms des représentants. Nous disposons donc d'une source assez riche dans ce domaine, contrairement aux collaborateurs au sein de l'institut pour lesquels il est plus difficile d'avoir des indications. En raison des différents représentants et des nombreux changements qui interviennent dans ces fonctions, nous pourrions citer de nombreux cas¹³⁶. Retenons ici, à

¹³⁴ Il était employé de la Banca Cantonale Ticinese depuis la fondation de l'institut.

¹³⁵ FUCT (23 décembre 1897, p. 1583) et FUCT (21 juillet 1898).

¹³⁶ Les représentants de la Banca Svizzera Americana, en 1899, étaient: l'avocat Sebastiano Martinoli pour Dongio, Carlo Moretti pour Giubiasco, Daniele Dotta pour Airolo, Eliachim Moretti pour Cevio, Salverio Pezzoni pour Someo, Antonio Lanini pour Gordola et Francesco Masa pour Ranzo, alors que pour Lugano c'était un autre institut, soit la Banca Popolare di Lugano (DV, 18 juillet 1899). Les représentants de la Banca Popolare Ticinese en 1900 étaient: Pietro Rusca pour

titre d'exemple, les responsables des succursales de la Banca Cantonale Ticinese en 1885: Enrico Bacilieri pour Locarno, Emilio Nessi pour Lugano, Bolzani et Torriani pour Mendrisio auxquels s'ajoutent les correspondants¹³⁷. Dans tous ces cas, il est important que le personnage soit connu dans la région où il exerce la fonction de représentant, afin de mieux entrer en relation avec les gens du lieu. D'où une origine largement tessinoise. La position sociale est également importante, d'où la présence d'avocats ou de professeurs. La liste est longue. Nous ne retiendrons ici que le phénomène, tout en signalant l'importance de ces représentants pour la diffusion territoriale des instituts bancaires.

En ce qui concerne les employés, dont les activités principales étaient celles de caissier, de contrôleur et de comptable, les informations sont beaucoup plus réduites. Nous pouvons citer: le caissier Achille Gianella de la Banca della Svizzera Italiana, Rinaldo Borella de Mendrisio, chef comptable de la Banca Cantonale entre 1881 et 1891¹³⁸, le caissier et comptable Emilio Nessi de la Banca Svizzera Americana en 1898¹³⁹ (décédé en 1906¹⁴⁰, homonyme du directeur de la Banca Popolare di Lugano) et le caissier Carlo Cusa¹⁴¹ de la Banca Cantonale. Pour le Credito Ticinese, citons le caissier Giovanni Ciseri, le comptable, un Lucernois, Federico Eigensatz¹⁴² et le chef comptable Pedretti¹⁴³; pour la Banca Agricola, retenons le caissier Luigi Bosia de Locarno et le comptable Sommaruga que nous retrouverons au cours de la crise de 1907. Parfois, les employés réussissent, par exemple après un passage dans un autre institut, à devenir des dirigeants bancaires, démontrant une fluidité à ce niveau de l'organisation. La faible étendue du secteur et le nombre réduit d'employés bancaires peuvent contribuer à expliquer ces parcours. Le développement des instituts accompagne ainsi la formation d'une classe d'employés dont les compétences et les fonctions peuvent être à l'origine de carrières internes au secteur.

C) Trois centres et un réseau cantonal

L'activité bancaire s'installe généralement dans les centres urbains, mis à part le cas des caisses d'épargne et des banques régionales dont la localisation

Locarno, Giovanni Pedrini pour Biasca et Faido, Lorenzo Guzzi pour Giornico, Augusto Gobbi pour Piotta-Airolo, Michele Delponte pour Cevio, Giovanni Poncetta pour Prato Valle Maggia, les frères Pozzi pour Maggia, Carlo Antognini pour Magadino, Cesare Polti pour Olivone, Giacomo Gianella pour Acquarossa, Dr CF. Spigaglia pour Russo, Giuseppe Tognola pour Roveredo Mesolcina et la Banca della Svizzera Italiana pour Lugano (CdT, 27 octobre 1900).

¹³⁷ Dott. Antonio Monighetti pour Biasca, Giulio Pauli pour Faido, Cr. Sutter Rossi pour Airolo et le Prof. Giovanni Battista Janner pour Cevio (FUCT, 22 juin 1884, p. 995-996).

¹³⁸ DV, 27 juin 1891.

¹³⁹ FUCT (21 juillet 1898, p. 820-821).

¹⁴⁰ BSA, Rapport de gestion 1906, p. 7.

¹⁴¹ Carlo Cusa, fils d'Agostino Cusa de Bellinzona.

¹⁴² GT, 13 mai 1890.

¹⁴³ PROCESSO CT (1916, p. 158).

tend à s'éparpiller et s'étendre dans les régions rurales. Exerçant une activité de services, les banques trouvent leur centre d'action dans les villes qui sont aussi des centres économiques. En Suisse, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Zurich, mais également Saint-Gall sont des centres urbains dans lesquels l'activité bancaire, ancienne et moderne, s'est formée, de même qu'à Milan, Turin, Florence, Gênes, Rome et Naples en Italie.

Vers la fin du XIX^e siècle, trois centres cantonaux tendent à émerger: Bellinzone, Locarno et Lugano qui se partagent, jusqu'en 1878 et selon une rotation périodique, le rôle de capitale cantonale, ensuite reprise par Bellinzone. La multipolarité est aussi économique, avec ces centres comme pivots des régions et des vallées qui les entourent. La Riviera et les vallées de la Leventina et de Blenio sont reliées au centre de Bellinzone, alors que Locarno est le point de référence pour la Valle Maggia, la Verzasca, les Centovalli et l'Onsernone. Lugano, pour sa part, est le centre du Sottoceneri, suivi par Mendrisio et Chiasso.

Tableau 1/10 Sièges, succursales, agences et représentants des banques dans le canton, 1865-1913

	Banca Cantonale Ticinese				Banca della Svizzera Italiana			Banca Popolare Ticinese	
	1865	1880	1900	1913	1880	1900	1913	1900	1913
<i>Bellinzone</i>	S	S	S	S	A	1r	1r	S	S
District de Bellinzone									
Valle Leventina			2r	2r		2r	2r	3r	3r
Riviera			1r	1r				1r	1r
Valle di Blenio			2r	1r				2r	3r
Moesano			2r	2r				1r	1r
<i>Locarno</i>	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Valle Maggia			1r	1r		1r	1r	3r	3r
Valle Verzasca									
Centovalli, Pedemonte et Onsernone								1r	1r
District de Locarno			1r	1r				1r	1r
<i>Lugano</i>	A	A	A	A	S	S	S	*)	*)
District de Lugano			2r	2r		1r	2r		
<i>Mendrisio</i>	A	A	A	A	A	A	A		
Chiasso			1r	1r			A		
District de Mendrisio							1r		
TOTAL (A)	3	3	3	3	3	2	3	1	1
TOTAL (r)	12	11	...	5	7	12	13

	Banca Popolare di Lugano			Credito Ticinese			Banca Svizzera-Americana		Soc. Bancaria Ticinese	Banca Agricola Commerciale
	1890	1900	1908	1892	1900	1908	1900	1913	1913	1906
Bellinzone				A	A	A			S	
District de Bellinzone			1r				1r	1r		
Valle Leventina		2r	2r	3r	3r	3r	1r	2r		1r
Riviera				1r	1r	1r		1r		
Valle di Blenio	1r	1r		2r	2r	2r	1r	1r		
Moesano				1r	1r	1r				
Locarno				S	S	S	S	S	A	
Valle Maggia		1r	3r	2r	2r	3r	3r	5r	1r	
Valle Verzasca										
Centovalli, Pedemonte et Onsernone								1r		
District de Locarno							2r	1r		
Lugano	S	S	S	A	A	A	1r	1r		S
District de Lugano	4r	2r	3r	2r	3r	2r				3r
Mendrisio	1r	1r	1r	1r	1r	1r				1r
Chiasso	1r	1r	1r	1r	1r	1r			1r	1r
District de Mendrisio	1r	2r	1r			1r				1r
TOTAL (A)	0	0	0	2	2	2	0	0	1	0
TOTAL (r)	8	10	12	13	14	15	9	13	2	7

S = siège; A = agence ou succursale; r = représentant.

**) La Banca Popolare Ticinese s'appuyait sur la Banca della Svizzera Italiana comme représentante à Lugano.*

Sources: AUCT (1864-1865, 1899-1900); ACGSI (1908-1909); FUCT (1890, p. 485), BSI, Rapport de gestion 1900; BAC, Rapport de gestion 1904; BSA, Rapports de gestion 1900 et 1913; CT, Rapport de gestion 1892, GT, 27 janvier 1913; DV, 29 mars 1890 et 22 août 1913 et KRONAUER (1918).

Par ailleurs, les centres urbains sont plus avantagés que les vallées qui subissent aussi, en partie, des phénomènes de dépeuplement et d'émigration. En 1850, la population des bourgs tessinois est assez réduite si on la compare

à celle des principales villes suisses¹⁴⁴. Bellinzone comptait 3 209 habitants, Lugano 5 142 et Locarno 2 944. Bâle compte alors 29 689 habitants¹⁴⁵, Genève 37 724¹⁴⁶ et Zurich 41 585¹⁴⁷. Lucerne abrite aussi une population plus nombreuse (10 068)¹⁴⁸. Même si nous sommes encore loin d'un Tessin centré sur la prédominance économique de Lugano, on doit constater que ces trois bourgs sont importants pour la région. Les banques tessinoises choisissent donc d'y installer leur centre, dans les lieux où la Cassa ticinese a déjà son siège ou ses guichets. La Banca Cantonale et la Banca Popolare Ticinese s'installent à Bellinzone, alors que le Credito Ticinese et la Banca Svizzera Americana ont leur centre à Locarno. À Lugano se trouvent les sièges de la Banca della Svizzera Italiana, la Banca Popolare di Lugano et la Banca Agricola. Enfin, la Società Bancaria qui est fondée à Lugano, déplace assez rapidement ses activités et son siège à Bellinzone. La répartition des banques dans les trois centres est donc le reflet d'une structure encore décentralisée du tissu économique et social cantonal.

De leur siège, les instituts élargissent leur rayon d'activité en ouvrant, dans différentes régions du canton, des agences ou des succursales afin de créer un réseau de représentants pour récolter l'épargne et tisser les liens nécessaires à leur activité. Le territoire cantonal, ainsi que les vallées, se couvre de ces présences. C'était d'ailleurs déjà le cas pour la Cassa di risparmio dont le siège de Bellinzone était complété par les *ricevitorie* de Lugano, Locarno et Mendrisio. De même, la Banca Cantonale dispose d'agences à Lugano, à Locarno et à Mendrisio. En 1890, une année après le début de son activité, la Banca Popolare di Lugano dispose de huit représentants dont la majorité dans le Sottoceneri¹⁴⁹, mais aussi deux représentants dans la vallée de Blenio. Une décennie après, on compte douze représentants¹⁵⁰. En 1896, la Banca Popolare Ticinese¹⁵¹ compte quatorze représentants éparpillés dans le canton : deux dans les bourgs de Locarno et de Lugano, quatre en Valle Leventina (Faido, Giornico, Biasca qui dessert également Bodio, et Piotta qui s'occupe d'Airolo), trois en Valle Maggia (Cevio, Prato Vallemaggia et Maggia), un en Valle Onsernone (Loco), un dans le Gambarogno (Magadino), deux en Valle di Blenio (Olivone et Acquarossa) et un en Mesolcina (Roveredo). Plus que la longue liste des représentants, soulignons l'importance de l'existence de leur vaste réseau que chaque institut crée pour développer l'activité. Retenons ainsi, comme le souligne Lorenzetti

¹⁴⁴ AUCT (1850).

¹⁴⁵ DSS, article Basilea Città.

¹⁴⁶ DSS, article Ginevra (comune).

¹⁴⁷ DSS, article Zurigo (comune).

¹⁴⁸ DSS, article Lucerna (comune).

¹⁴⁹ Tesserete, Curio, Molinazzo di Monteggio, Riva S. Vitale, Signòra, Mendrisio et Chiasso.

¹⁵⁰ Se sont ajoutés les représentants à Airolo et Faido en Valle Leventina, Peccia en Valle Maggia et Morbio Superiore dans le district de Mendrisio. Par contre ont été abandonnés ceux de Molinazzo di Monteggio et de la Val Colla.

¹⁵¹ DV, 1^{er} février 1896.

(2010, p. 187), que la forte présence en Valle Maggia de ces représentants s'explique par la récolte des remises que les émigrants, partis de cette vallée, versent aux familles.

Enfin, le *Tableau 1/10* résume la répartition territoriale des agences et des représentants. Le phénomène concerne l'ensemble des banques tessinoises et touche pratiquement toutes les principales régions du canton, avec une prépondérance de représentants par rapport aux agences et aux succursales. Dans le temps, les réseaux s'agrandissent, de telle façon qu'en 1900 on compte au total 62 représentants et 8 agences. Si la succursale et l'agence nécessitent un bureau, le représentant utilise celui de son activité, voire sa maison. Il assure la fonction d'un guichet et dispose souvent d'une caisse. Il est ainsi le point de contact local entre les clients et l'institut. En effet, les transports et les communications sont lents et la mobilité interne assez réduite, et les sièges et les succursales ne parviennent pas à couvrir l'ensemble du rayon d'activité de la banque. Par ailleurs, l'ouverture d'une succursale ou d'une agence est probablement trop coûteuse. Enfin, la localisation des représentants peut facilement être modifiée, ce qui permet à la structure de l'institut de garder une certaine flexibilité. À l'inverse, les succursales et les agences, ouvertes dans les centres cantonaux, sont l'expression d'une volonté d'enracinement à moyen et long terme.

Les représentants¹⁵² sont souvent originaires du lieu, comme, par exemple, Eliachim Moretti, à Cevio et Daniele Dotta à Airolo pour la Banca Svizzera Americana; des avocats, comme Sebastiano Martinoli, qui à Dongio représente ce même institut; des membres de familles en vue, comme Pietro Rusca, représentant à Locarno la Banca Popolare Ticinese. Parfois, cette fonction est même assurée par une autre banque. Ainsi, la Banca Popolare di Lugano représente à Lugano la Banca Svizzera Americana, alors qu'en raison des liens qui les rapprochent, la Banca della Svizzera Italiana est la représentante à Lugano de la Banca Popolare Ticinese. La concurrence locale, malgré une répartition des rayons d'action entre le Sopra et le Sottoceneri, doit très probablement s'exercer au travers de ces représentants, si l'on considère, par exemple, qu'en Valle Maggia et en Leventina, presque toutes les banques disposent d'au moins un représentant.

* * *

La formation des banques au Tessin, durant les dernières décennies du XIX^e siècle, est contemporaine du développement important de l'activité et des instituts bancaires observé dans plusieurs pays. Le cas tessinois se distingue toutefois par un retard de développement et la dimension réduite des instituts. Les banques sont créées en réunissant des facteurs internes et externes au canton. Promoteurs, administrateurs et capitaux ont généralement une origine tessinoise. Certains membres de familles en vue et aisées ainsi que des esprits

¹⁵² DV, 17 juillet 1899 et 1^{er} février 1896.

entrepreneurs sont à l'origine des initiatives bancaires. Le facteur externe reste cependant le plus important, avec – comme nous le verrons – l'épargne des émigrants, la formation et l'expérience professionnelles dans le secteur bancaire. En l'absence d'une activité bancaire interne locale, il est nécessaire d'acquérir cette expérience à l'extérieur, ce qui peut s'accomplir aussi *via* des Tessinois formés à l'étranger. Une séparation des rôles entre les administrateurs et les dirigeants s'instaure également. Aux seconds semble revenir la gestion courante de l'activité alors que les premiers, en raison des rapports sociaux, politiques et économiques, peuvent davantage se consacrer à tisser les liens nécessaires au développement des affaires. La multipolarité de l'économie cantonale se reflète dans une distribution des sièges bancaires entre Bellinzone, Lugano et Locarno, alors que le reste du territoire est couvert grâce à des agences ou à des représentants dont la tâche principale consiste à entretenir une proximité avec la clientèle. La lenteur des transports internes et les limites du réseau de communication à cette époque contribuent aussi à expliquer cette organisation territoriale du secteur bancaire tessinois.

Quelles ont été les raisons de ce premier mouvement bancaire tessinois? Tout d'abord, un phénomène d'imitation au vu des expériences engagées dans les autres régions du pays. Ensuite, les attentes suscitées par la construction et l'ouverture du tunnel ferroviaire du Gothard qui poussent les esprits les plus novateurs à s'activer, dans l'espoir de tirer profit du développement économique attendu. Dans la même perspective, quelques-uns fondent des instituts bancaires afin de soutenir ce développement. À ces facteurs, s'ajoute aussi la dimension politique, à l'origine d'un institut et qui en influence d'autres. Enfin, le contexte international de croissance pendant les années de la Belle Époque favorise la constitution des derniers instituts et la croissance de l'activité des autres. Ces différents éléments vont jouer sur la relation entre le secteur bancaire et l'économie cantonale.

CHAPITRE 2

LE SECTEUR BANCAIRE ET L'ÉCONOMIE CANTONALE

Quel lien les premières banques du Tessin ont-elles entretenu avec l'économie cantonale et, plus précisément, quelle a été la relation entre les banques, les industries et le développement économique? Comme Kronauer l'avait déjà souligné (1918, p. 44), les promoteurs des banques ont souvent mis en avant l'intention de favoriser le développement économique cantonal qui devait tirer profit de l'ouverture de la ligne ferroviaire du Gothard, comme l'affirmait par exemple le rapport de gestion de la Banca della Svizzera Italiana en 1873¹. La même intention était inscrite dans les statuts de la Banca Agricola Commerciale².

Selon Bauer (1972, p. 75-77), le support à l'industrie fut un trait marquant des grandes banques suisses, ce qui explique les liens avec l'industrie chimique bâloise que la SBS entretint à partir des années 1870 et 1880, ou encore le fait que le Crédit Suisse, de son côté, mit en pratique l'engagement figurant dans ses statuts qui lui permettait de participer à la fondation d'entreprises³. De même, plusieurs banques suisses furent fondées pour soutenir les grandes entreprises naissantes dans le pays⁴.

Le contexte national paraît donc très favorable dans le cas tessinois. Pourtant, les espoirs et les intentions semblent s'être heurtés à une réalité plus rude: un processus d'industrialisation nécessite généralement la combinaison de plusieurs facteurs qui interagissent avec – mais pas seulement – l'activité du secteur bancaire.

2.1 LES BANQUES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le rôle des banques dans l'activité et le développement économiques d'un pays ou d'une région a été largement étudié⁵. Cela ne concerne pas que les

¹ BSI, Rapport de gestion 1873, p. 6.

² FUCT (1903, p. 1768).

³ MAZZOLINI (1944, p. 164).

⁴ DSS, article Banche.

⁵ Citons en particulier GERSCHENKRON (1965), KINDLEBERGER (1987), LEVINE (1997), MARGUERAT *et al.* (2000), LESCURE et PLESSIS (2004), HONOHAN (2004), FELDMAN et HERTNER (2008).

grands instituts : la proximité avec un espace territorial restreint entretenue par les banques régionales et locales est même considérée comme un facteur favorable à l'exercice de ce rôle, en raison notamment des avantages en termes de renseignements et de suivi de l'activité économique dont ces instituts semblent bénéficier⁶. Certes, la révolution industrielle anglaise a été soutenue, surtout à ses débuts, par l'autofinancement et l'accumulation de l'épargne, sans apport significatif de l'intermédiation bancaire⁷. Les industries nouvelles, à l'exception de certaines mines de charbon et de fer, ne requéraient pas des montants importants pour le financement de l'actif fixe. Par conséquent, l'existence d'un système bancaire regroupant et dirigeant l'épargne vers des activités, comme le textile, les canaux ou les innovations technologiques, n'était pas indispensable. Et, de fait, en plus des crédits pour des investissements de long terme, les banques anglaises étaient surtout actives dans le financement à court terme, notamment au travers des avances ou de l'escompte d'effets commerciaux. C'est avec la construction d'infrastructures de transports, notamment les réseaux ferroviaires, que des montants plus importants et des échéances plus longues sont devenus nécessaires⁸. La thèse de Gerschenkron, selon laquelle dans les pays moyennement arriérés les banques peuvent se substituer aux entrepreneurs pour enclencher un processus de développement économique, rôle qui, à défaut, reviendrait à l'État, semble parfaitement cadrer avec cette vision, même si plus d'une expérience factuelle peut conduire à la relativiser et à la mettre en doute. Selon Kindleberger (1987, p. 104 et p. 194), le cas italien fait partie de ces expériences. Cependant, malgré les apports et le soutien significatif accordé par les banques italiennes et étrangères aux industries italiennes, cette thèse fait encore débat comme le souligne Segreto (2009, p. 177-178). Dans l'Empire austro-hongrois, les engagements des banques dans de nouvelles industries et les étroites relations entretenues avec celles-ci ont bien eu lieu pendant une phase de développement, sans pour autant que celle-ci puisse être caractérisée – selon Weber (2008, p. 75-78) – comme un *take-off*. Les banques peuvent donc jouer un rôle dans le développement économique, même si la croissance à long terme nécessite un ensemble de facteurs : la seule présence d'un secteur bancaire, même orienté vers la création de nouvelles activités, ne semble pas être une condition suffisante⁹. Sans prétendre résumer l'argument, qui conduit par ailleurs à plusieurs interrogations, nous devons délimiter le champ d'études afin de disposer d'une grille de lecture permettant de saisir au mieux le cas tessinois.

⁶ Comme le soulignent LESCURE et PLESSIS (2004, p. 7-8), cette thèse dite du régionalisme bancaire est aussi très souvent mise en évidence par les représentants des banques régionales et locales.

⁷ BAIROCH (1997, vol. I, p. 338-344).

⁸ KINDLEBERGER (1987, p. 128-130 et p. 263-266).

⁹ Pour une synthèse des facteurs favorables à une croissance de long terme, cf. KRUGMAN et WELLS (2006, p. 176-200)

Durant les vingt-cinq dernières années, on a effectivement constaté un développement de recherches, à la fois théoriques¹⁰ et empiriques¹¹, qui ont tenté de surmonter la vision selon laquelle la banque et les marchés financiers seraient neutres, ou pas déterminants, pour le développement d'un pays ou d'une région. Ces recherches ont approfondi, d'une part, le fonctionnement des banques et des marchés financiers (en raison de l'information asymétrique dans les opérations de prêt et d'investissement) et, d'autre part, le rôle du secteur financier dans la croissance économique, tout en cherchant à identifier des rapports de cause à effet entre instituts bancaires ou marchés financiers, d'un côté, et croissance, de l'autre¹².

Considérons d'abord la comparaison entre les banques et les marchés financiers. Autrement dit, l'économie est-elle mieux soutenue par des instituts de crédit qui canalisent l'épargne vers les activités les plus prometteuses et rémunératrices que par un marché, une bourse qui serait plus efficace dans ce même rôle?¹³ Cette question suppose une opposition entre les banques et les marchés, alors que les instituts financiers permettent aussi d'accéder à une bourse. Par ailleurs, l'argument se décline avec l'idée selon laquelle seules les grandes sociétés peuvent se financer sur le marché alors que pour les petites et moyennes entreprises, l'accès au crédit bancaire est le seul disponible¹⁴. L'absence d'une bourse tessinoise – malgré des opérations réalisables et réalisées sur les bourses suisses et étrangères – limite, en partie, le champ de notre étude, alors que la présence d'un secteur bancaire conjugué à des entreprises de petite taille semble constituer un point de départ assez prometteur pour le développement économique de la région.

Malgré la relation empirique, même constatée statistiquement, entre l'étendue de l'activité bancaire et la croissance économique d'un pays, nous ne sommes nullement en mesure d'affirmer l'existence d'une causalité entre ces deux variables. Les banques favorisent-elles la croissance par le financement des industries nouvelles? Ou la croissance est-elle la source du développement bancaire, par l'apparition des richesses qui entraînent une demande de services financiers, tout en mettant à disposition les capitaux nécessaires pour la fondation des premières banques? Une question qui, de plus, se pose différemment selon le degré d'ouverture et la dimension du pays. Ainsi, si le système est ouvert et petit, une épargne ou des capitaux externes peuvent contribuer à la formation

¹⁰ L'ouvrage de référence est celui de STIGLITZ et WEISS (1981).

¹¹ L'ouvrage qui a ouvert la voie est celui de KING et LEVINE (1993).

¹² Pour un état des lieux de cette littérature, cf. DEMETRIADES et ANDRIANOVA (2004).

¹³ Par exemple, dans le cas allemand longtemps considéré comme étant fondé sur une relation étroite entre les banques et les industries, KIEHLING (2008) met l'accent sur le rôle du marché financier allemand pendant la toute première phase d'industrialisation du pays. Pour sa part, EIGNER (2008, p. 38) rappelle que dans le cas autrichien, la bourse a joué un rôle secondaire par rapport aux banques dans le financement des entreprises.

¹⁴ L'argument a notamment été retenu par TEICHOVA (2008).

d'un secteur bancaire avant le développement économique de la région ou du pays, ce qui complique encore davantage l'identification d'une relation causale. Enfin, un troisième facteur explique-t-il les deux mouvements à la fois (comme un cadre monétaire et institutionnel stable ou encore, toujours dans le cas d'un système petit et ouvert, un contexte économique international orienté vers la croissance)? Dans la littérature, le débat est encore ouvert, notamment en ce qui concerne les canaux de l'influence des banques sur l'économie, tout en reconnaissant le rôle des conditions préalables à l'apparition d'une croissance.

Selon Honohan (2004, p. 15) et Levine (1997), les canaux principaux seraient les suivants. Premièrement, le secteur bancaire peut concentrer le capital, éparpillé dans plusieurs sujets. La récolte d'une épargne disséminée dans une région permet de financer des investissements pour des montants élevés. L'absence d'un tel intermédiaire rendrait ces investissements bien plus difficiles à réaliser. Ce rôle est connu, notamment par l'expérience des chemins de fer. Deuxièmement, les banques assurent une allocation des capitaux qui canalise l'épargne vers certains emplois plutôt que d'autres. Cette allocation donne aux banques une responsabilité: une mauvaise allocation peut conduire au gâchis de certaines ressources, tout en défavorisant l'économie d'un pays ou d'une région et inversement. De même, les banques surveillent l'emploi des ressources par les débiteurs (entrepreneurs) de manière à pouvoir les orienter vers une gestion économiquement plus opportune. Cela comporte le développement de techniques permettant de dépasser l'information asymétrique dont les banques peuvent être victimes. Troisièmement, la transformation des risques, implicite dans l'intermédiation financière, favorise leur gestion par les différents acteurs économiques. Nous comprenons alors qu'au-delà d'un aspect quantitatif de l'activité bancaire, sa qualité est également particulièrement importante, surtout en ce qui concerne l'allocation et les emplois finaux de l'épargne bancaire ainsi que la transformation des risques¹⁵. Sur ces aspects, le cas tessinois se révèle assez instructif.

La littérature, au-delà de l'asymétrie des informations, a mis aussi l'accent sur l'existence de conditions préalables à un bon fonctionnement de l'activité bancaire: la qualité d'une gestion bancaire résulterait à la fois du management qui l'exerce et de la gouvernance de l'institut, du cadre législatif et de la surveillance qui encadrent le secteur¹⁶. Des éléments sur lesquels nous reviendrons dans la deuxième partie. Limitons-nous à retenir, enfin, que la distance géographique – et même culturelle – entre le prêteur et l'emprunteur peut aggraver l'asymétrie informative. En s'appuyant sur les cas de la France, de l'Allemagne et de l'Italie¹⁷, des auteurs ont mis en évidence l'apport des banques locales à l'économie d'une

¹⁵ La concentration des capitaux concerne davantage la structure du secteur bancaire que la qualité exercée par chaque institut. De plus, les banques peuvent participer collectivement à des opérations de grande dimension.

¹⁶ Cf. HONOHAN (2004), DEMETRIADES et ANDRIANOVA (2004).

¹⁷ C'est notamment le cas de CARNEVALI (2005).

région, au-delà du fait que leur présence permet de garder sur place l'épargne récoltée. L'idée se fonde sur la proximité entre les banques et les destinataires des fonds dans le contexte d'une «*petite réalité*» dans laquelle tout le monde se connaît. Certes, il faut encore savoir quelle serait la dimension idéale à partir de laquelle ces liens deviendraient déterminants pour réduire l'asymétrie informative. L'argument est important dans le cas tessinois qui nous montrera que cette proximité n'est pas uniquement bénéfique.

Tels sont les thèmes retenus ici pour présenter la relation entre le secteur bancaire tessinois et l'économie cantonale. Quelle était, alors, la situation économique du canton? Et quels ont été l'activité et l'apport réalisés par les banques tessinoises?

A) L'économie cantonale: espoirs et faiblesses

En 1803, année de la création du canton du Tessin au sein de la Confédération helvétique, l'économie tessinoise est largement marquée par une activité rurale; la manufacture est rare et peu développée et les moyens de subsistance proviennent surtout de l'activité des migrants¹⁸. Progressivement, notamment après l'ouverture de la route carrossable du Gothard (1830), on assiste à un développement de l'activité économique. Après les manufactures dans le secteur du textile (laine, lin, chanvre et soie) qui ont connu des progrès durant les premières décennies du XIX^e siècle (notamment dans le Sottoceneri), on assiste au développement des activités liées au bois, notamment dans les vallées du Sopraceneri, dont l'exploitation, même excessive, est source d'importants revenus. Mais on compte aussi la production de tabac, la fabrication de tuiles et d'éviers ainsi que, un peu plus tard, des papeteries et des typographies. La Valle Onsernone est alors spécialisée dans le tressage de la paille dont les produits font l'objet d'une exportation vers le Sud¹⁹.

Au milieu du siècle, le cadre et la situation économique ne s'améliorent pas, bien au contraire. En effet, la politique protectionniste de la Lombardie (qui fait alors encore partie de l'Empire austro-hongrois) et le blocus des importations de céréales ainsi que l'expulsion des Tessinois pour un certain temps sont à l'origine de nouvelles difficultés. En outre, l'union douanière décrétée par la Confédération modifie le cadre des finances cantonales. Le Tessin perd alors non seulement des ressources financières importantes (les droits de douane, de compétence cantonale, constituaient la principale source de financement du canton), mais il perd aussi l'accès au marché italien sans que celui-ci soit compensé par un accès privilégié aux marchés confédérés. La manufacture de la soie, qui avait enregistré une progression avec l'apparition de plusieurs

¹⁸ URE (1968, p. 15).

¹⁹ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 16-24), CAZZI (1964), URE (1968, p. 17-19), BERGIER (1974, p. 108), BIUCCHI (1982), CESCHI (1998a, p. 183-214).

filatures, ne résiste pas à cette crise. La soie brute, produite notamment dans le Mendrisiotto, est surtout vendue à Zurich et à Milan et, contrairement au coton (moteur du développement économique de la Suisse, mais absent du Tessin), le secteur ne s'est pas mécanisé. On assiste ainsi à son déclin durant la seconde moitié du siècle, accentué par la concurrence des produits asiatiques et par une épidémie qui tue presque tous les vers. Les manufactures de tabac et de cigares sont, à leur tour, frappées par le protectionnisme italien ; même l'industrie de la paille, après son apogée vers 1870, se met à décliner²⁰.

L'ouverture en 1882 du tunnel ferroviaire du Gothard et le réseau régional de transport qui se bâtit autour de l'axe international semblent constituer un tournant favorable à l'économie cantonale²¹. Cependant, ce mouvement est loin de susciter un essor industriel solide et prospère, car le tunnel ferroviaire entraîne différents effets, pendant et après sa construction. Le chantier nécessite la présence d'artisans et d'ouvriers sur place et fait naître une demande de matériaux et de biens de consommation²². Les ouvriers ayant pris part à l'ouvrage viennent pour la plupart de l'étranger (surtout de l'Italie), faisant ainsi du Tessin une région d'immigration temporaire. Une fois la construction terminée, une infrastructure de transports moderne relie désormais le nord et le sud, une nouvelle dimension dans laquelle l'économie tessinoise pourrait s'insérer. L'ouverture de la ligne ferroviaire offre au Tessin la possibilité de se rapprocher des marchés confédérés, en exportant davantage la production locale et en favorisant par ce fait les carrières, les produits alimentaires, le tabac et le bois. Le tourisme²³ et d'autres activités économiques sont à leur tour soutenus par l'ouverture du Gothard, dont l'électrification en 1924 favorise la production hydroélectrique. Le secteur électrique voit par ailleurs l'entrée en jeu de capitaux et d'entreprises confédérées, notamment à travers la Motor-Columbus²⁴. Pour le canton, l'effet du Gothard n'est donc pas bénéfique. Les tarifs ferroviaires élevés freinent l'accès aux marchés confédérés des produits tessinois²⁵. De plus, les produits confédérés ont désormais un accès facilité au marché tessinois, ce qui provoque une concurrence accentuée dans le canton, le tout au détriment de la production locale.

Le secteur secondaire reste le plus souvent ancré dans une dimension de manufacture, utilisant peu de machines et des usines qui gardent des dimensions

²⁰ URE (1968, p. 19-31), CAIZZI (1964, p. 32-33).

²¹ URE (1968, p. 41-49).

²² SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 25-29), CAIZZI (1964, p. 35-38), URE (1968, p. 41-49).

²³ La relation entre les chemins de fer et le développement du tourisme, souvent présentée dans une vision de cause à effet (le tourisme étant le résultat de l'arrivée des chemins de fer), peut être plus complexe : le secteur touristique peut, en lieu et place d'une simple réaction, résulter d'une dynamique plus autonome et même engendrer des processus industrialisants (cf. WALTON, 2014, p. 52-53).

²⁴ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 68-72).

²⁵ BARNI et CANEVASCINI (1913, p. 218-224).

très réduites et représentent parfois des cas uniques ne permettant pas l'apparition d'un secteur comprenant plusieurs acteurs. Ainsi, un secteur industriel capable de transformer le canton ne semble pas émerger à cette époque²⁶.

L'économie tessinoise paraît pourtant capable de récolter les fruits d'une ligne ferroviaire à caractère international qui relie désormais le canton au reste du pays. Cela explique les espoirs que l'ouverture du tunnel suscite, non sans raisons. Et un développement a bien eu lieu, même si la réalité du Tessin ferroviaire sera globalement moins heureuse que prévu, en particulier si l'on prend en compte l'activité industrielle²⁷.

Si des initiatives se développent, d'autres font face à des difficultés qui les vouent à l'échec²⁸. L'économie tessinoise, tout au long de la seconde moitié du XIX^e siècle et même pendant la première décennie du XX^e, reste ainsi en deçà d'un processus d'industrialisation et d'accumulation du capital que connaissent d'autres régions du pays au travers du textile, de l'électrotechnique, des machines ou de la chimie. Contrairement aux régions de Zurich, d'Argovie, de Saint-Gall, de Glaris²⁹ ou de Bâle³⁰ dont l'essor industriel remonte aux premières décennies du siècle³¹, le Tessin, comme d'autres cantons, ne semble pas bénéficier d'une industrialisation et cela, malgré une certaine vitalité dans la fondation d'entreprises comme l'a montré Schneiderfranken (1937, p. 29-43)³². Au début du XX^e siècle³³, 45,5 % des emplois tessinois sont dans le secteur primaire, contre 34,1 % dans le secteur secondaire et 20,4 % dans le tertiaire. Une situation similaire à Uri (43,7 %), peu différente des Grisons (50,6 %) et bien avant le Valais (66,0 %), mais loin derrière Zurich (19,3 %) et Genève (9,9 %). En 1920, encore, 40,4 % des emplois tessinois sont concentrés dans le secteur primaire.

²⁶ Pour une présentation détaillée de la structure de l'activité secondaire tessinoise cf. SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 47-79).

²⁷ La thèse d'une industrialisation manquée, en soi pas nouvelle (cf. URE, 1968), a été soutenue aussi par ROMANO (2002a et 2002b).

²⁸ CAIZZI (1964, p. 39).

²⁹ SIMONETT (2004, p. 118).

³⁰ Pour le contexte industriel bâlois et les liens avec le secteur bancaire, cf. MAZBOURI (2005, p. 255-265).

³¹ BERGIER (1974, p. 76-109) considère les années 1801-1820 comme celles du démarrage industriel de la Suisse. Un processus de consolidation a lieu, par contre, entre 1820 et 1850.

³² Lors du recensement national des industries qui a été réalisé en 1905, le canton comptait 8 868 entreprises, dont 3 687 industrielles, 4 269 commerciales et 912 liées aux transports et aux communications. Les personnes employées étaient: 19 000 dans l'industrie et l'artisanat, 5 500 dans le secteur hôtelier, 5 100 dans les transports et les communications et 4 400 dans le commerce (UST, 1954, p. 33). Des capitaux confédérés et italiens ont souvent participé à la fondation d'entreprises, exploitant aussi un niveau salarial plus faible au Tessin que dans d'autres régions du pays et employant aussi des ouvrières provenant des régions italiennes proches de la frontière (SCHNEIDERFRANKEN, 1937, p. 75-79).

³³ DSS, articles Ginevra (cantone), Grigioni (cantone), Ticino (cantone), Uri, Vallese et Zurigo (cantone).

Au milieu du XIX^e siècle, la progression de l'émigration d'outre-mer, à côté de l'émigration saisonnière, semble encore refléter une condition plutôt rurale et la pauvreté économique du canton³⁴. L'émigration influence l'évolution démographique³⁵: à deux reprises, en 1850-1860 et en 1880-1888, la population diminue, alors qu'entre 1850 et 1900 la population cantonale passe de 117 759 habitants à 138 638, une progression de 18%. La progression démographique cantonale, qui, comme le rappelle Caizzi (1964, p. 40), reste inférieure à la croissance enregistrée sur le plan national tout au long du XIX^e siècle, s'accroît entre 1900 et 1910, quand la population atteint 156 166 habitants. Le développement démographique concerne plus les bourgs que les vallées. Ainsi, Bellinzone enregistre la plus forte progression: 3 200 résidents en 1850, 4 000 en 1880 et 10 400 en 1910³⁶. Locarno est le bourg qui enregistre la progression la plus faible, avec un nombre de résidents qui passe de 3 000 en 1850 à 4 000 en 1900, pour atteindre 5 500 en 1910³⁷. Entre les deux se trouve Lugano qui, avec 6 000 habitants en 1850, est le bourg le plus peuplé. En 1900, le nombre de résidents à Lugano et dans les communes voisines s'élève à 10 800 avant d'atteindre 15 000 en 1910³⁸.

Le Tessin est également une région d'immigration: entre 1874 et 1910, le nombre des étrangers passe de 8 683 à 43 983, soit de 7% à 28% de la population cantonale et celui des Confédérés, de 0,4% à 3,4%. Ces arrivants sont souvent des ouvriers et parfois des entrepreneurs.

La littérature sur l'économie tessinoise au XIX^e siècle met en évidence les faiblesses de celle-ci dont les causes seraient diverses. Biucchi (1982, p. 121-126), parmi d'autres, souligne les trois siècles obscurs (XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles), pendant lesquels les terres tessinoises, alors soumises aux cantons confédérés, n'ont pas enregistré de progrès économique après une période relativement positive (XIII^e et XIV^e siècles). Une certaine littérature³⁹, désormais dépassée, a aussi mis en évidence la domination séculaire des baillis (1515-1803) comme frein à l'économie tessinoise, qui aurait eu comme conséquence de rendre difficile un démarrage industriel, contrairement au processus de croissance observé dans les centres du pays durant les premières décennies du XIX^e siècle. Au-delà de ces interprétations, on constate qu'entre l'Acte de médiation (1803) et la formation de l'État fédéral (1848), le retard économique tessinois semble même s'accroître, et la situation ne s'améliore guère vers le milieu du siècle. En

³⁴ L'émigration tessinoise a fait l'objet de plusieurs études, notamment CHEDA (1976, 1981 et 2005). Pour une synthèse cf. CESCHI (1998a et 1998b) et LORENZETTI (2007). Par ailleurs, l'écrivain Piero Bianconi a retracé dans un récit littéraire, mais historiquement fondé (*Albero genealogico*, publié en 1969) la chronique des émigrants de sa famille.

³⁵ DSS, article Ticino (cantone).

³⁶ DSS, article Bellinzona.

³⁷ DSS, article Locarno.

³⁸ DSS, article Lugano.

³⁹ URE (1968, p. 12-14).

effet, l'État fédéral paraît créer davantage de difficultés, notamment, on l'a vu, avec l'abolition des droits de douane qui constituaient une source importante de financement pour le Tessin. Le protectionnisme italien persistant réduit à son tour les possibilités d'un débouché vers le sud, alors que vers le nord le coût du transport semble poser d'autres problèmes comme nous l'avons déjà signalé. Une situation encore retenue par l'Ufficio di Ricerche Economiche (URE) en 1968 qui met l'accent sur la dépendance des facteurs externes, positifs et négatifs⁴⁰.

La morphologie d'un territoire alpin et préalpin n'offre pas, notamment dans le Sopraceneri, des conditions très favorables à l'agriculture. Le canton doit même recourir régulièrement aux importations de céréales depuis la Lombardie, en partie compensées par l'exportation de fromage, de bois et d'autres produits de la terre⁴¹. Il s'agit là d'une agriculture à caractère le plus souvent familial, dont les difficultés sont probablement à compter parmi les différentes causes du retard et des faiblesses économiques du Tessin.

Ce retard et ces faiblesses ont souvent été associés à l'idée d'une petite région, isolée, pauvre en ressources et défavorisée par la morphologie du territoire et l'éloignement des marchés principaux, une région périphérique⁴². Cette vision, qui met au premier plan des facteurs externes, ne serait pas entièrement valable. Ainsi, Romano (2002a) rappelle l'existence d'autres facteurs, notamment internes. En premier lieu, le cadre institutionnel et politique: pendant la domination des Suisses, les baillis auraient été neutres face à la situation économique, ne favorisant ni ne défavorisant une amélioration qui aurait pu encourager l'apparition des conditions préalables à un développement futur. Après l'autonomie de 1803, alors que le Tessin devenait un État-région autonome, les conflits politiques internes ainsi que les liens de la politique avec les institutions et l'économie n'auraient pas été favorables, à leur tour, au développement économique. En deuxième lieu, les facteurs productifs: le travail aurait été régulièrement décimé par l'émigration saisonnière des hommes et des jeunes, ce qui enlevait des ressources pour le développement d'activités locales désormais assumées par les femmes. Vers la moitié du XIX^e siècle, c'est l'émigration d'outre-mer qui serait venue réduire encore plus la force de travail disponible pour la production locale. S'ajouterait le refus des Tessinois d'exercer des activités pour lesquelles il faudra recourir à la main-d'œuvre italienne, comme la construction de la ligne ferroviaire du Gothard et, au début du XX^e siècle, pour l'extraction de gneiss. De plus, le capital, bien qu'il n'ait pas été inexistant et qu'il n'ait pas été investi seulement à l'intérieur du canton, n'aurait pas toujours été dirigé vers des activités aux perspectives prometteuses dans le long terme. De même, les ressources naturelles, comme le bois (puis le gneiss),

⁴⁰ URE (1968, p. 19).

⁴¹ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 11-16), CAZZI (1964, p. 33-34).

⁴² URE (1968, p. 1).

auraient été destinées à l'exportation à l'état brut, sans que cela contribue au développement d'une activité locale de transformation. Enfin, toujours à la recherche de facteurs négatifs potentiels qui dépassent la simple réalité géographique et naturelle, il faudrait évaluer l'ampleur des retombées de l'axe du Gothard. En effet, d'une part, la construction des chemins de fer régionaux aurait fait appel aux technologies et aux matériaux confédérés, d'où l'absence d'un effet d'entraînement que le secteur aurait pu provoquer; et, d'autre part, l'arrivée des chemins de fer aurait ouvert le marché cantonal à la concurrence nationale, non sans effets négatifs. Ainsi, il ne serait pas certain que le Gothard ait engendré des effets d'envergure sur l'industrie et l'économie cantonales.

Les différents facteurs suggèrent donc, comme le souligne Romano (2002a), une responsabilité interne au canton, lequel aurait été le seul responsable de son destin. Cette lecture, qui implique aussi les banques et les banquiers, comporte probablement une part de vérité, même si le retard industriel n'est pas une spécificité tessinoise. Au milieu du siècle, il y avait encore des pays et des régions qui n'avaient pas vécu l'industrialisation: la vague industrielle, souvent formée dans des pôles régionaux, ne se propage pas rapidement à l'ensemble d'un pays. Il est vrai cependant que le Tessin n'a pas été un de ces pôles que la Suisse a bien connus, ni une région de grand intérêt pour l'industrie naissante en Italie.

Nous pouvons ainsi en déduire qu'avant 1914, le Tessin n'a pas véritablement vécu une phase de *take-off* au sens donné par Rostow (1960 [1963]), qui comporte le dépassement du secteur agricole, des investissements élevés et une accumulation du capital dans des industries jouant le rôle de *leading sectors*. En effet, malgré les progrès réalisés par l'économie tessinoise durant cette période, le canton n'abandonnera son statut rural qu'après la Seconde Guerre mondiale⁴³. En revanche, on peut admettre que des changements sont survenus et appartiennent aux conditions préalables du décollage. Transports régionaux, grands hôtels, modernisations techniques et urbaines ainsi que production d'électricité et diffusion du gaz semblent former un tout cohérent dont le centre serait le tourisme. Le cas tessinois pourrait alors être étudié au travers de l'idée selon laquelle le tourisme peut assumer le rôle moteur du développement régional. Une voie qui a été retenue par Humair *et al.* (2014) pour l'Arc lémanique. Entre 1852 et 1914, donc à peu près à la même époque que celle qui nous occupe, cette région connaît une progression économique entraînée par ce secteur qui aura pour conséquence des transformations sociales et techniques. Une analyse qui permettrait de lire le cas tessinois sous un autre angle, sans pour autant effacer les faiblesses industrielles. Avant 1914, l'activité bancaire et le rôle des banques doivent donc être examinés dans un contexte cantonal fait d'espoirs, mais aussi de faiblesses. Du côté des espoirs, on peut retenir les

⁴³ L'essor économique et bancaire cantonal sera alors très prononcé avec Lugano qui devient un centre financier national (cf. Rossi, 1975 et 2005 ainsi que BUCCHI, 1982, p. 127-128).

transports régionaux et le tourisme; du côté des faiblesses, il faut prendre en compte les expériences industrielles. Et les banques tessinoises y ont pris part.

B) Les activités des banques tessinoises

Au sein du système financier, les banques jouent un rôle d'intermédiaire financier indirect en canalisant l'épargne vers le financement des entreprises, des particuliers (hypothèques ou crédit à la consommation) et des administrations publiques tout en assurant le rôle d'intermédiaire monétaire (paiements). Elles interviennent en outre dans l'intermédiation directe, celle qui est réalisée par les marchés financiers, en tant que banques d'investissement ou de gestion de fortune. Dans notre cas, le rôle d'intermédiaire assumé par les banques semble prévaloir sur celui des marchés financiers malgré la présence d'activités de placement et d'investissements en titres financiers. Par ailleurs, les entreprises peuvent se financer auprès des banques pour leurs besoins de liquidités (financement à court terme) ou pour des investissements (financement à moyen-long terme). L'escompte des effets commerciaux et les créances en comptes courants sont ainsi accompagnés par des investissements ou des placements de titres financiers par les banques. Celles-ci peuvent alors assumer des modèles d'affaires mixtes, combinant la récolte de l'épargne et l'octroi de crédits avec des prises de participations directes dans des entreprises.

En combinant les activités bancaires, les instruments et la clientèle, la littérature retient différents modèles d'affaires pour les banques. Dans un marché local, à la fois pour la récolte de l'épargne et l'octroi de crédits, nous trouvons les banques hypothécaires, les banques agricoles ou institut de crédit foncier ainsi que les banques de dépôt et les caisses d'épargne. Viennent ensuite les instituts qui s'orientent vers un marché plus large et qui financent des infrastructures publiques ou des sociétés privées d'envergure, typiquement dans les chemins de fer ou dans les secteurs émergents, avec souvent des prises de participation directes: c'est le cas des banques mobilières, dont le modèle apparaît en Belgique et en France et qui se déclinera en Italie au travers des banques mixtes⁴⁴. Les banques d'affaires se caractérisent par une activité davantage orientée vers les grandes opérations financières et industrielles ainsi que vers le placement de titres publics, alors que les banques d'émission, notamment avant l'attribution du monopole monétaire à une banque centrale, sont celles qui émettent des billets de banque.

Si le cadre législatif peut influencer la diffusion ou la disparition des différentes typologies de banques, celles-ci ont à leur tour un impact sur le système économique et son développement. L'approche libérale de la Suisse et l'absence d'une réglementation contraignante dans le domaine financier de

⁴⁴ KINDLEBERGER (1987, p. 151-152).

l'époque ouvrent des possibilités assez larges s'agissant des modèles d'affaires disponibles pour les administrateurs et les dirigeants des instituts.

En Suisse, on assiste à la diffusion du modèle de la banque universelle, soit des instituts qui réalisent l'ensemble des activités. Cependant, cela concerne surtout les grandes banques, alors que les autres cherchent une spécialisation parfois dictée par la dimension et le rayon d'activité. Ainsi, en 1900, la Suisse présente un secteur bancaire partagé entre les banques cantonales⁴⁵, d'une part, qui au-delà de leur activité d'émission octroient des crédits hypothécaires, fonciers et commerciaux à une clientèle locale qui peut aussi, en partie, compter sur les caisses d'épargne dont le rayon de récolte des fonds des petits épargnants et d'octroi des crédits est plus réduit et, d'autre part, les grandes banques⁴⁶ qui visent le marché national en suivant le modèle des banques mobilières pour le financement des chemins de fer et de la grande industrie naissante. Entre les deux se trouvent les instituts de crédit foncier et des banques locales dont la clientèle se compose d'artisans, de commerçants et de représentants de la classe moyenne. Le *Tableau 1/11* n'inclut pas les banquiers privés qui se trouvent placés à un autre extrême du secteur: celui orienté vers l'étranger et qui ira s'inscrire, par la suite, dans la gestion de fortune.

La structure du secteur bancaire suisse en 1900 montre cette diversité interne, à la fois en termes d'activité et de dimension des instituts. Ainsi, face à une pluralité de petits et de moyens instituts (dont le bilan moyen reste en dessous des 10 millions de francs) émergent les banques cantonales (dont le bilan dépasse en moyenne 62 millions) et, surtout, les grandes banques dont l'actif moyen est supérieur à 112 millions sans pour autant

Tableau 1/11 La structure du secteur bancaire suisse en 1900 (hors banquiers privés)

	En 1900		Somme de bilan	
	N.	en %	en CHF mio.	en %
Banques cantonales	25	5,8 %	1 573	35,4 %
Banques de crédit foncier	76	17,6 %	893	20,1 %
Autres banques locales	143	33,1 %	801	18,0 %
Caisses d'épargne	182	42,1 %	503	11,3 %
Grandes banques	6	1,4 %	674	15,2 %
TOTAL	432	100,0 %	4 444	100,0 %

Source : RITZMANN (1973, *Tablelle I*).

⁴⁵ DSS, articles Banche cantonali et Banche d'emissione.

⁴⁶ DSS, article Banche.

représenter la catégorie bancaire la plus importante du secteur. Ritzman (1973) dans sa *Bankenchronik* a considéré les banques tessinoises dans la catégorie «*Autres banques locales*», reflet, à juste titre, d'un rayon d'action régional et d'une dimension assez restreinte. Mais quelle était donc l'activité des banques tessinoises? Nous allons tenter de répondre à cette question avant d'approfondir la relation entretenue avec l'économie cantonale. Les sources disponibles pour identifier cette activité se trouvent dans les statuts, les annonces publicitaires et, surtout, dans les comptes annuels des instituts. On peut admettre, en général, que les banques tessinoises réalisaient, ou entendaient réaliser, un spectre assez large d'activités. Ainsi, les statuts de 1880 de la Banca della Svizzera Italiana sont aussi explicites que succincts, affirmant que l'institut pouvait réaliser l'ensemble des affaires qui constituaient le domaine d'activité d'une banque⁴⁷. Cela apparaît à nouveau dans les statuts de 1887, avec une longue liste des activités⁴⁸. La Banca della Svizzera Italiana regroupe les activités d'une banque commerciale avec celles d'une banque d'affaires, notamment par la possibilité de prendre des participations dans des entreprises et d'effectuer des placements de titres.

Les autres banques semblent plutôt orientées vers des activités commerciales, comme dans le cas de la Banca Cantonale dont les statuts⁴⁹ ouvrent la possibilité d'octroyer des prêts hypothécaires (initialement écartés par la Banca della Svizzera Italiana) alors que les activités typiques d'une banque d'affaires ne sont pas indiquées de façon explicite. Par ailleurs, l'institut est aussi actif dans l'arbitrage sur les changes, l'escompte des effets et le négoce de titres publics⁵⁰. Une situation similaire résulte des statuts de la Banca Popolare di Lugano⁵¹. De même, les statuts de la Società Bancaria Ticinese indiquent une activité commerciale, malgré l'interdiction initiale d'octroyer des crédits hypothécaires et d'escompter des effets non commerciaux⁵². La Banca Svizzera Americana est plus explicitement ouverte aux activités de banque d'affaires à côté de

⁴⁷ BSI, Statuts de 1880, art. 1.

⁴⁸ Les statuts détaillent les activités suivantes: escompte d'effets commerciaux; émission de chèques; octroi des crédits en compte courant; recevoir des dépôts avec ou sans intérêts; garde de documents, titres et valeurs; assumer le roulement de fonds sur d'autres places; constituer ou assumer en son propre compte ou en participation des entreprises foncières, industrielles et commerciales; assumer en son propre compte ou en participation de concessions ou d'entreprises des services et travaux publics ou privés; assumer en son propre compte ou en participation des émissions et des opérations financières des États, des cantons, des districts, des communes, des corps moraux, des instituts et des sociétés industrielles; acheter et vendre, en son propre compte ou pour le compte de tiers, des valeurs, métaux précieux, marchandises et immeubles; émettre des billets de banque au porteur, obligations, bons de dépôts, carnets d'épargne nominatifs ou au porteur ainsi que les billets à ordre («*pagherò*») (BSI, Statuts du 26 février 1887, art. 1).

⁴⁹ AFB: BCT, Statuts du 10 juin 1884, art. 13.

⁵⁰ KRONAUER (1918, p. 29-30).

⁵¹ ArInt: BPL, Statuts du 4 février 1889, art. 2 et BCLug, BPT, Rapport de gestion 1889, p. 9.

⁵² ArSBT, Statuts du 19 octobre 1903.

l'activité commerciale. Ses statuts de 1915 lui permettent l'achat et la vente des titres pour son propre compte (ce que de nos jours on appelle «*trading*») et la souscription, toujours pour son propre compte, d'obligations émises par les secteurs public et privé⁵³.

D'après les statuts⁵⁴ ou les annonces publicitaires⁵⁵, tous les instituts bancaires exercent une activité commerciale constituée de l'escompte d'effets, de la récolte de l'épargne et de l'octroi de crédits ou d'anticipations, tout en réalisant des opérations de garde de valeur et, pour une partie, d'émission de billets. Seules la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Svizzera Americana entendent donc explicitement réaliser des activités de banque d'affaires. Nous verrons que la réalité est un peu différente: d'autres instituts prennent part à la fondation de sociétés, à l'émission et au placement de titres et même à des opérations assez risquées sur les marchés.

Une autre source est constituée par les comptes annuels dans lesquels l'activité bancaire laisse ses traces. Pour cela et à titre d'illustration, nous avons repris les données de 1904. Le choix de cette année s'impose d'abord par le fait que le secteur a alors derrière lui plusieurs années de développement, ce qui a permis aux instituts de consolider leurs activités. Ensuite, nous disposons pour cet exercice des comptes de tous les instituts, y compris la Banca Agricola et la Società Bancaria, instituts tout juste fondés. De plus, les données de 1904 échappent aux manipulations réalisées durant les années suivantes. Enfin, il s'agit d'une période encore prospère, précédant les crises qui vont suivre.

La structure de l'origine des fonds montre un secteur relativement homogène, avec la prédominance des comptes d'épargne et des comptes courants pour récolter l'épargne des particuliers (cf. *Tableau 1/12*). Dans plusieurs cas, l'émission d'obligations est une source supplémentaire de financement. Seule la Banca Svizzera Americana recourt au financement interbancaire, pour un pourcentage supérieur à 10% de la somme de son bilan. D'ailleurs, la somme de bilan du secteur se compose pour plus de la moitié de comptes courants et d'épargne, auxquels s'ajoutent les obligations, pour 18%. En simplifiant, nous avons donc un premier groupe d'instituts (la majorité) pour lesquels le financement à travers la caisse d'épargne prévaut et un autre, plus réduit (notamment la Banca Agricola Commerciale et la Società Bancaria Ticinese), pour lequel le financement est assuré en grande partie par les comptes courants. Retenons enfin que l'émission de billets de banque représente pour l'ensemble du secteur 9,4% du passif avec des montants assez significatifs dans certains cas (notamment la Banca Popolare di Lugano).

⁵³ ArUBS: BSA, Statuts de 1915, art. 3

⁵⁴ Pour la Banca Agricola Commerciale (ASTi, BAC, Rapport de gestion 1904).

⁵⁵ Pour la Banca Popolare ticinese (DV, 4 avril 1898), pour le Credito Ticinese (CdT, 27 octobre 1900) et pour la Banca Svizzera Americana (DV, 17 décembre 1896).

Tableau 1/12 La structure des bilans des banques tessinoises en 1904, en %

	BCT	BSI	BPT	BPL	CT	BSA	BAC	SBT	TOTAL
ACTIF									
Caisse	4,4%	6,2%	1,4%	10,6%	6,2%	3,0%	3,7%	0,9%	5,3%
Portefeuille	12,3%	23,7%	22,3%	12,3%	20,1%	37,0%	42,9%	19,2%	21,7%
Titres publics	10,2%	16,8%	19,9%	25,2%	13,0%	8,5%	4,7%	13,6%	14,4%
Correspondants débiteurs	8,5%	13,8%	1,3%	4,6%	3,4%	12,9%	7,0%	1,2%	8,3%
Comptes courants débiteurs	50,6%	16,6%	20,1%	38,2%	35,4%	22,7%	39,1%	61,9%	32,5%
Reports	3,7%	17,5%	0,0%	5,5%	9,2%	0,2%	2,1%	0,0%	6,4%
Participations	0,9%	0,3%	1,9%	0,0%	2,2%	6,7%	0,0%	2,1%	2,0%
Immeubles et meubles	0,3%	0,7%	0,9%	3,1%	2,2%	1,4%	0,4%	1,0%	1,3%
Crédits hypothécaires	8,7%	3,9%	31,8%	0,0%	7,9%	7,4%	0,0%	0,0%	7,7%
Intérêts, coupons et divers	0,4%	0,4%	0,6%	0,4%	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%	0,4%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
PASSIF									
Capital social	6,1%	6,6%	10,8%	11,7%	8,4%	13,3%	33,4%	37,1%	10,0%
Fonds de réserve	0,1%	2,0%	5,4%	2,9%	0,6%	2,0%	0,4%	0,6%	1,7%
Billets en circulation	7,5%	13,1%	0,0%	23,5%	12,6%	0,0%	0,0%	0,0%	9,4%
Caisse d'épargne	39,2%	42,0%	38,7%	25,5%	29,9%	37,5%	22,4%	0,0%	35,2%
Obligations	25,1%	13,2%	31,8%	13,1%	23,4%	13,3%	3,3%	0,0%	18,4%
Bons de dépôts	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Comptes courants créanciers	12,5%	18,9%	9,5%	13,2%	19,8%	19,5%	36,2%	58,0%	17,0%
Correspondants créanciers	6,2%	1,6%	0,0%	7,9%	3,8%	12,2%	2,6%	0,0%	5,7%
Traites et acceptations	1,8%	1,0%	0,0%	0,5%	0,3%	0,3%	0,2%	2,8%	0,8%
Intérêts, escomptes et divers	1,0%	0,9%	2,5%	0,6%	0,8%	0,5%	0,3%	0,1%	0,9%
Dividendes et tantièmes	0,3%	0,7%	1,2%	1,1%	0,4%	1,0%	1,2%	1,4%	0,7%
Solde reporté	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,4%	0,0%	0,1%	0,1%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Remarque – Les crédits hypothécaires de la Banca Popolare di Lugano sont compris dans les « Comptes courants débiteurs ».

Source : KRONAUER (1918).

Du côté de l'actif, on constate une homogénéité apparemment moins marquée. Pour trois instituts (Banca della Svizzera Italiana, Banca Svizzera Americana et Banca Agricola Commerciale), ce sont les effets commerciaux escomptés et gardés en portefeuille qui prédominent alors que pour quatre instituts, l'actif se compose principalement de crédits en comptes courants, c'est-à-dire des anticipations monétaires à des privés ou à des sociétés. Enfin, dans un seul cas (Banca Popolare Ticinese), les crédits hypothécaires sont prédominants en pourcentage, même si cette proportion résulte d'une dimension relativement contenue du bilan de cet institut. En effet, pour l'ensemble du secteur, les créances en comptes courants et les effets commerciaux en portefeuille – les actifs qui prédominent dans presque tous les cas – dépassent 54 % de la somme de bilan. Deux autres positions méritent un commentaire. Tout d'abord, les titres publics qui représentent 14,4 % de la somme de bilan du secteur. Il s'agit du portefeuille d'investissements des banques qui canalisent ainsi les ressources vers des autorités publiques ou des sociétés privées, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Ensuite, les participations directes dont la part dans la somme de bilan (2 %) est certes réduite mais dont les montants sont en partie sous-évalués. Retenons que plus d'une banque est, directement ou indirectement, active dans la fondation de nouvelles entreprises. Ainsi, par exemple et comme nous le verrons encore, la Banca Popolare Ticinese est, à un certain moment, directement engagée dans plus d'une société industrielle⁵⁶.

Une comparaison avec la structure du bilan de la SBS⁵⁷ est également intéressante. Tout d'abord, les titres publics et les participations ne représentent qu'un peu moins de 8 % de la somme de bilan, contre 16 % pour l'ensemble des banques tessinoises. Par contre, les crédits en comptes courants et les crédits hypothécaires (40 % de la somme des bilans des banques tessinoises) sont comparables à ceux de la SBS (43 %). De même pour les effets escomptés : 22 % pour le Tessin et 19 % pour la SBS. Mis à part des investissements de portefeuille un peu plus élevés, l'actif des instituts tessinois ne s'écarte pas significativement de celui présenté par la SBS, alors que des différences émergent au niveau du passif. En effet, pour la grande banque suisse, les trois formes traditionnelles de récolte de l'épargne (48 % des actifs) sont inférieures à celles observées dans les banques tessinoises (71 % du bilan). Cela reflète un passif davantage composé de chèques bancaires, de dispositions à court terme et d'autres titres monétaires. Retenons enfin que pour l'ensemble des banques tessinoises, les fonds propres représentent 12 % de la somme de bilan contre 20 % dans le cas de la SBS. Seules la Banca Agricola et la Società Bancaria dépassent ce taux, mais cela s'explique par une activité qui vient alors de commencer.

L'activité reflète donc, malgré des nuances et des situations particulières, celle des banques universelles : la récolte de dépôts et l'octroi de crédits sont

⁵⁶ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 76).

⁵⁷ BAUER (1972, p. 470-478).

complétés par des investissements en portefeuille, l'escompte de titres, l'émission des billets de banque, le placement et la garde en dépôt de titres ainsi que la prise de participations directes dans des sociétés.

2.2 LE RÔLE DES BANQUES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS : UN BILAN MITIGÉ

Afin d'approfondir la relation entre les banques et l'économie cantonale, nous traiterons les différentes branches ou secteurs séparément. En effet, cette relation n'est pas homogène et le rôle des banques n'y a pas été le même partout.

A) Un secteur négligé et une activité développée tardivement

Si l'activité hypothécaire n'a été développée par les banques tessinoises que tardivement, l'agriculture – et la même situation se retrouve dans d'autres régions alpines⁵⁸ – a été un secteur largement négligé. Les causes sont multiples, et elles concernent le secteur économique (notamment pour une agriculture aux nombreuses faiblesses), le cadre législatif (peu favorable à l'obtention de garanties foncières) et les banques elles-mêmes dont l'attention, malgré des projets dans ces secteurs, a été souvent tournée vers d'autres activités considérées comme plus rentables. De plus, le marché foncier et le milieu agricole relèvent aussi du crédit informel⁵⁹ et cela, même après la formation du secteur bancaire moderne.

L'agriculture, un secteur négligé

En 1888⁶⁰, plus de la moitié des habitants vivent de l'agriculture et, en 1910, 41,4% de la population sont encore actifs dans le secteur agricole⁶¹. En 1905, lors d'un recensement fédéral, le Tessin compte 15 700 entreprises agricoles pour 33 000 personnes actives dans ce secteur, dont une grande partie de femmes. La plupart de ces entreprises disposent d'une surface réduite, comprise entre 0,5 et 3 hectares, avec un morcellement des parcelles qui est supérieur à la moyenne nationale⁶² ce qui ne facilite pas l'amélioration des techniques de travail et la mécanisation agricole. Tout au long du XIX^e siècle, l'économie cantonale est largement rurale, et le secteur ne semble pas accomplir de progrès significatifs de productivité, ce qui contribue à son tour au retard économique tessinois. La population agricole diminuera par la suite pour atteindre 13 500 personnes en 1939. Entre-temps, le nombre d'entreprises agricoles passe à 16 000, chacune

⁵⁸ LORENZETTI (2010, p. 193-194).

⁵⁹ CESCHI et AGLIATI (1998, p. 219-226).

⁶⁰ UST (1954, p. 22-29).

⁶¹ URE (1968, p. 53).

⁶² RIGONALLI (1983, p. 45-46).

disposant en moyenne de 20 parcelles, mais toujours de modestes dimensions. Cependant, malgré une relative amélioration, le secteur ne résout pas encore le morcellement des terres agricoles. La culture de la pomme de terre et du maïs s'accompagne d'une importante activité d'élevage plutôt orientée vers les produits laitiers. Le nombre de chèvres et de bovins se réduit, une première fois durant les années 1890, et de manière structurelle après la Première Guerre mondiale. Depuis toujours, l'agriculture tessinoise est montagnarde et typique des régions alpines dans le Sopraceneri, alors que dans le Sottoceneri elle reflète, en modèle réduit, la situation de la Lombardie, plus favorable à la culture de la terre. Nous sommes ici loin des avantages qu'offre le plateau suisse.

Afin d'améliorer les conditions du secteur rural, le canton promulgue en 1884 une loi sur la promotion de l'agriculture, suivie, une décennie plus tard, d'une autre loi similaire. Le but en est de soutenir par un financement public des projets d'irrigation, de fertilisation, d'amélioration des infrastructures agricoles, d'assainissement des marais, de construction de routes et de ponts. Malgré cette loi, il n'y aura pas de véritable amélioration avant 1912⁶³. De plus, pour faire face au morcellement excessif des terres agricoles, le canton n'intervient qu'en 1902 avec une première loi sur le regroupement des terres. Ce texte sera modifié à plusieurs reprises. Cependant, une amélioration effective ne sera observée qu'avec l'entrée en vigueur du Code civil suisse en 1912. Ainsi, entre 1912 et 1939, on assiste à des regroupements de terres concernant presque un tiers de la surface agricole, dont le financement provient de la Confédération et du canton. On est donc encore loin d'avoir terminé la tâche, comme le Conseiller d'État Antonio Galli le souligne encore aux représentants de banques cantonales suisses réunis à Bellinzzone en 1932⁶⁴. Une partie du retard économique cantonal semble donc trouver son origine dans un secteur agricole dont le développement et les progrès de productivité sont assez faibles.

La Banca Agricola⁶⁵ avait retenu, dans ses statuts, le but explicite de soutenir le secteur agricole en accordant des crédits agraires. Cependant, malgré cette intention et l'esprit coopératif de l'institut qui devait favoriser les relations avec ses membres, la Banca Agricola ne semble avoir octroyé ni crédits agraires ni crédits hypothécaires. La situation n'est pas très différente dans les autres banques qui n'ont pas porté une attention particulière au secteur rural. Contrairement à d'autres régions du pays, le secteur bancaire tessinois a longtemps négligé l'activité agricole, se limitant à l'escompte de certains effets, par ailleurs à des taux élevés⁶⁶. Une partie de cette négligence est due aux conditions défavorables de l'agriculture, mais aussi à l'absence ou au

⁶³ L'assainissement du Piano di Magadino (une zone au potentiel agricole important après l'endiguement du fleuve Tessin commencé en 1888) n'a lieu qu'à partir de 1918 (DSS, article Magadino).

⁶⁴ GALLI (1932).

⁶⁵ MAZZOLINI (1944, p. 45-47).

⁶⁶ *Ibid.*, p. 143-154.

manque d'efficacité de l'intervention publique. L'absence d'un registre foncier complet et mis à jour rend alors difficile d'assurer les garanties nécessaires au crédit, réduisant ainsi l'attention que portent les banques à ce secteur. Ce qui encourage l'octroi de crédits par la voie informelle, en raison des liens de proximité qui existent entre le créancier et le débiteur et qui permettent de ce fait un meilleur contrôle du montant accordé et des garanties⁶⁷. De plus, d'après une loi cantonale de 1892 introduisant une hypothèque légale, l'État cantonal dispose d'un droit de préemption sur la propriété foncière du contribuable dans le cas des impôts cantonaux et communaux impayés ainsi que sur l'imposition des successions (qui concerne l'ensemble des actifs faisant l'objet d'un héritage). Ces droits de l'État cantonal ne nécessitent pas une inscription, ce qui augmente la difficulté pour les banques de s'assurer de la validité effective d'une garantie foncière. En raison de cette difficulté, les banques adoptent une approche très prudente, n'octroyant ainsi que très peu de crédits fonciers⁶⁸.

Dans cette situation, on voit apparaître des projets visant la création d'instituts de crédit orientés explicitement vers le secteur agricole. Cependant, aucun de ces projets n'aboutit. Le projet de 1893 est soutenu par la Banca Cantonale, la Banca della Svizzera Italiana, le Credito Ticinese, la Banca Popolare Ticinese et la Banca Popolare di Lugano. L'intention, appuyée par l'État cantonal⁶⁹, est de constituer une société anonyme (le Credito fondiario ticinese) avec un capital initial de 1 million de francs, l'institut devant émettre des titres hypothécaires. Cependant, une base légale est nécessaire afin de pouvoir lier le titre hypothécaire au porteur. Or, en Suisse, il faudra attendre 1912 pour bénéficier d'une première législation fédérale en la matière alors que le canton a pris du temps pour aborder la question. Ce premier projet échoue aussi en raison de l'impossibilité de trouver un accord entre les banques concernant le siège de l'institut, résistance qui provient en particulier de la Banca Cantonale⁷⁰. Un deuxième projet voit le jour au cours de la même année, soutenu par les banques de Lugano et par le Credito Ticinese de Locarno, pour constituer à Lugano un institut destiné au crédit agricole. Mais encore une fois, c'est un échec. Le troisième projet est celui qui conduit à la fondation de la Banca Agricola, dont l'activité en faveur de l'agriculture n'a pas laissé de trace si ce n'est dans le nom de l'institut. Enfin, le problème du surendettement agricole en Suisse, aggravé par la chute des prix des céréales entre 1870 et 1880 en raison des importations en provenance des États-Unis, amène vers 1890 à considérer la possibilité de créer une banque fédérale pour l'agriculture⁷¹. Mais ce projet n'aboutira pas, privant le Tessin d'une possible solution fédérale.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 174.

⁶⁸ Cf. SCACCHI (1932) pour une présentation de l'argument qui était encore source de préoccupations pour le secteur bancaire dans les années 1930.

⁶⁹ KRONAUER (1918, p. 60).

⁷⁰ ArBSI, PV CdA 15 juillet 1893.

⁷¹ DSS, article Indebitamento agricolo.

En ce qui concerne le cadastre, à partir de 1803, le canton promulgue des décrets, mais leur réalisation ne sera rendue obligatoire pour toutes les communes qu'en 1866, alors que son application est lente, notamment dans les vallées. En 1904, seules 82 communes sur les 265 que compte le canton disposent d'un cadastre réalisé selon les exigences que le Code civil suisse s'apprête alors à imposer au niveau national⁷². Cette situation, qui n'est tout de même pas spécifique au Tessin – le problème se pose par exemple également dans le Valais⁷³ –, crée évidemment des difficultés à la fois pour les crédits hypothécaires et pour les crédits fonciers.

Dans de telles conditions, il n'est pas surprenant d'apprendre que le secteur agricole est fortement négligé par le secteur bancaire. Tout au plus, le secteur bancaire tessinois favorise la conservation de l'épargne provenant des régions rurales du canton. Il faut tout de même citer, même si cette activité n'était pas prédominante, les avances que la Banca della Svizzera Italiana propose sur le cycle de la soie en escomptant des titres pour des montants atteignant parfois 100 000, voire 300 000 francs en faveur de Tessinois mais aussi d'Italiens⁷⁴. Il s'agit d'une activité bancaire qui est aussi largement pratiquée en Lombardie⁷⁵. Si la négligence du crédit agricole se retrouve aussi dans d'autres régions et à l'étranger (l'exigence d'un crédit de long terme et les garanties difficiles à obtenir en seraient les raisons principales)⁷⁶, en Lombardie, comme l'a retenu Cafaro (2000, p. 446-451), le secteur agricole est davantage soutenu par les banques locales, comme le Casse di risparmio di Lombardia, qui accordent à cette activité des crédits hypothécaires à très long terme. De même, la Banca Popolare di Sondrio assure à ses débuts des financements significatifs aux agriculteurs de la Valteline⁷⁷. L'adoption en Italie d'une loi en faveur du crédit foncier en 1866 contribue à améliorer la situation, alors qu'au Tessin il faudra attendre la fin de la Première Guerre mondiale et l'entrée en scène de la Banca dello Stato pour assister à une amélioration réelle, bien que tardive.

Les prêts hypothécaires : une activité développée tardivement

La Banca della Svizzera Italiana ne semble pas avoir été très enthousiaste à l'idée de développer une activité de crédits hypothécaires : le conseil décide ainsi en 1905, sur les conseils de l'avocat Clemente Maraini jr., de limiter à 2 millions de francs les engagements dans ce segment d'activité⁷⁸, soit un peu plus de 4% du bilan. Après cette décision, le sujet est à nouveau débattu au début de

⁷² PANZERA (2011b, p. 152-153).

⁷³ OLSOMMER (1967, p. 75-78).

⁷⁴ ArBSI, PV CdA 17 juillet 1893.

⁷⁵ Cf. CAFARO (2000, p. 458).

⁷⁶ CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 240-241).

⁷⁷ BIFFIS (1973, p. 51).

⁷⁸ ArBSI, PV CdA 7 septembre 1905.

l'année 1906, après la présentation par le directeur Blankart d'un projet visant à constituer soit un institut spécifique disposant de fonds propres, soit une section interne à la banque gérée séparément⁷⁹. Les crédits hypothécaires de premier rang seraient octroyés sur des immeubles commerciaux ou disposant d'une rente certaine. Pour le financement de ces crédits, l'institut émettrait des obligations spéciales à 4 % ayant la même durée que les crédits accordés. Après une longue discussion entre les membres du conseil et de la direction, l'institut retient la seconde solution, celle d'une section interne dédiée à cette activité. Après 1906, l'institut développe une activité hypothécaire qui atteint vite 10 % de la somme de bilan (cf. *Tableau 1/13*). L'essor est assez rapide: en 1907 le volume a déjà doublé et, en 1911, il dépasse 3,5 millions de francs. Le nombre de prêts est assez restreint (139 en 1913), mais le montant total est important (4 millions), ce qui représente un montant moyen de 29 200 francs par dossier. Par comparaison à un salaire annuel de 4 000 francs, cela correspond à 7,3 années de travail.

Le secteur bancaire dans son ensemble anticipe un peu ce mouvement qui s'accélère au début du siècle, alors que la progression de 1905 résulte aussi d'une présentation différente des crédits hypothécaires par la Banca Popolare di Lugano qui les distingue des autres crédits (cf. *Graphique 1/6*). Le mélange des crédits hypothécaires avec les autres crédits fausse, en partie, la lecture des données, et le fait que l'on décide de les présenter séparément est le reflet d'une attention accrue portée à l'activité hypothécaire. Celle-ci, probablement soutenue par une certaine urbanisation, marque seulement la dernière phase de la formation du secteur bancaire tessinois. Presque toutes les banques, à l'exception de la Banca Agricola et de la Società Bancaria, ont entre-temps développé cette activité; ainsi, en 1912, les presque 25 millions de francs octroyés en crédits hypothécaires, soit 160 francs par habitant, représentent un peu plus de 15 % de la somme de bilan du secteur. Parmi les banques les plus actives dans ce domaine, retenons, par ordre d'importance, la Banca Popolare di Lugano (avec des crédits qui représentent en moyenne plus de 30 % de la somme de bilan) et la Banca Popolare Ticinese (26 %). Suivent, pour une certaine période, la Banca Svizzera Americana (10 %) et le Credito Ticinese (9 %). Sur le plan national, les crédits hypothécaires dépassent 15 % du bilan du secteur vers la fin des années 1860. En 1910, ils représentent plus de 40 %. Dans les banques cantonales, les banques d'escompte et les banques d'émission, le taux dépasse même 55 %⁸⁰. Car, au niveau suisse, les crédits hypothécaires sont apparus durant les années 1850 et se développent pendant les décennies suivantes. En 1910, ils dépassent 1,1 milliard de francs, ce qui signifie que la part des banques tessinoises ne représente que 1,7 % du total. Une quantité négligeable au niveau national (cf. *Tableau 1/14*). En effet, à partir de 1846 déjà, d'autres cantons ont fondé des caisses hypothécaires publiques (comme Berne, Bâle Campagne, Genève, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et

⁷⁹ ArBSI, PV CdA 21 janvier 1906.

⁸⁰ DSS, article Ipoteche.

Thurgovie), suivies par la fondation de banques cantonales qui seront également actives dans ce segment d'activité. Au Tessin, la Banca Cantonale a, au contraire, une activité hypothécaire peu développée, alors que, comme nous l'avons vu, la Cassa di risparmio n'est pas autorisée à octroyer des crédits à des particuliers. Par ailleurs, le registre foncier tessinois, élément nécessaire au développement de cette activité, n'est réalisé que très tardivement, en 1938. Enfin, retenons que les prêts hypothécaires relèvent aussi du domaine du crédit informel exercé avant même l'apparition des premières banques tessinoises⁸¹. Enfin, la présence de ce circuit informel dans les prêts hypothécaires persiste dans le temps⁸², ce qui peut probablement expliquer l'engagement tardif et réduit des banques locales dans ce segment d'activité.

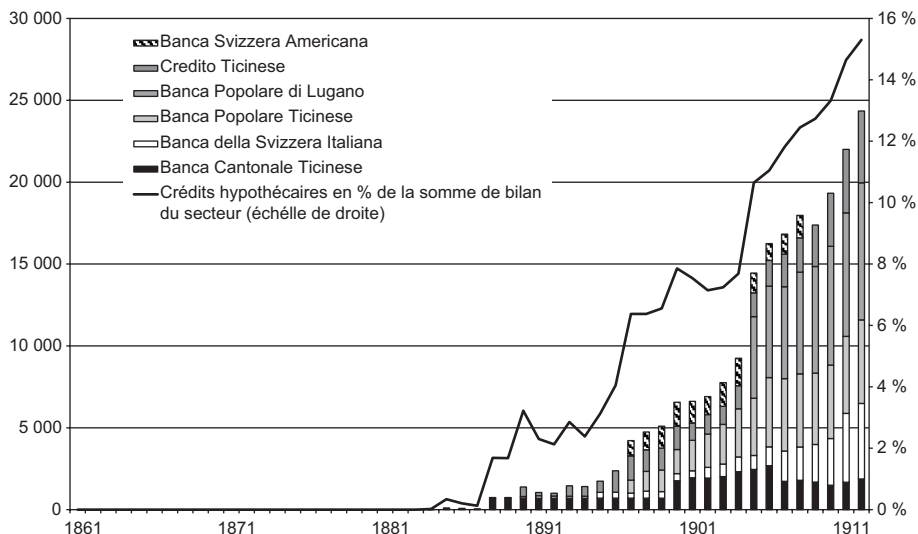
Tableau 1/13 Banca della Svizzera Italiana: prêts hypothécaires, 1906-1913

	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913
Total des prêts, en valeur	706 500	1 419 500	1 781 500	2 003 930	2 446 430	3 566 250	3 662 950	4 058 923
en % du bilan	2,5%	5,5%	6,8%	6,9%	7,7%	10,4%	9,5%	10,8%
Nouveaux prêts, en francs	n.d.	766 000	463 000	388 250	704 000	1 306 320	262 000	487 000
Remboursements, en francs	n.d.	-53 000	-101 000	-165 820	-261 500	-186 500	-165 300	-91 028
Nombre de créanciers	n.d.	53	72	87	103	124	120	139
Taux d'intérêt moyen	n.d.	n.d.	n.d.	4,87%	4,87%	4,87%	4,87%	4,87%
Valeur moyenne des prêts, en francs	n.d.	26 783,02	24 743,06	23 033,68	23 751,75	28 760,08	30 524,58	29 200,88

Source: BSI, *Rapports de gestion 1906-1913* et KRONAUER (1918).

⁸¹ LORENZETTI (2010, p. 231-232).

⁸² *Ibid.*, p. 182-185.

Graphique 1/6 Crédits hypothécaires, répartition par institut, en milliers de francs, 1861-1912


Note – Jusqu'en 1904, les crédits hypothécaires de la Banca Popolare di Lugano sont enregistrés avec les « Comptes courants débiteurs ».

Source: KRONAUER (1918).

Tableau 1/14 Crédits hypothécaires des banques suisses, valeurs en milliers de francs, 1851-1910

Période	Hypothèques			Durée de la période en année	Nombre d'années avec une variation annuelle...			Crédits hypothécaires des banques tessinoises en % (valeur finale)
	Valeur initiale	Valeur finale	Rapport		< 0 %	[0..10 %]	> 10 %	
1851-1861	649	17 275	26,62	11		2	9	0,00 %
1862-1872	17 275	93 325	5,40	11		2	9	0,00 %
1873-1889	93 325	273 342	2,93	17	2	9	6	0,27 %
1890-1891	273 342	306 072	1,12	2		2		0,34 %
1892-1906	306 072	895 311	2,93	15		12	3	1,81 %
1907-1909	895 311	1 125 107	1,26	3		3		1,55 %
1910-1912	1 125 107	n.d.	-	3		1		-
1862-1910	17 275	1 125 107	65,13	49	2	31	27	1,72 %

Note – Ne sont considérées que les banques d'escompte, les banques cantonales et les autres banques d'émission.

Sources: RITZMANN-BLICKENSTORFER (1996) et KRONAUER (1918).

L'importance des crédits en comptes courants

Les rapports de gestion nous permettent d'analyser l'évolution des crédits octroyés par les banques, sous la forme de crédits en comptes courants et en comparaison avec les crédits hypothécaires (cf. *Tableau 1/15*). En effet, les premiers ont dépassé les seconds. Le premier constat est que, pendant la première décennie d'existence de la Banca Cantonale Ticinese, de 1861 à 1872, les comptes annuels n'indiquent pas la présence de crédits. Cet institut détient à son actif, d'après les bilans, de la liquidité, des titres et des fonds publics, le reste étant déposé auprès d'instituts correspondants, c'est-à-dire qu'il est placé dans l'interbancaire. L'activité de crédit, en compte courant et hypothécaire, ne débute pour cet institut qu'en 1885. La Banca della Svizzera Italiana commence à octroyer des crédits en compte courant dès sa fondation en 1873, alors que les crédits hypothécaires n'apparaissent régulièrement à son bilan qu'à partir de 1888. Jusqu'en 1891, l'octroi de crédits semble rester une activité marginale des instituts bancaires tessinois, alors que celle-ci se développe à un rythme élevé entre 1891 et 1906, notamment en ce qui concerne les crédits hypothécaires. La croissance des crédits dépasse même la progression de l'épargne. Le seuil de 10 % de la somme de bilan sera finalement dépassé par les crédits hypothécaires en 1905, alors que les crédits en comptes courants dépassent le seuil de 20 % en 1899. Globalement, les crédits atteignent 35 % du bilan en 1898, avant de dépasser 45 % en 1906 et 50 % en 1909, et enfin 54,2 % en 1912 (cf. *Graphique 1/7*). Pendant les années difficiles (1907-1909), on assiste à un ralentissement de la croissance des crédits, qui reprend ensuite entre 1910 et 1912 à des taux à nouveau supérieurs à la croissance de l'épargne, notamment pour les crédits hypothécaires. Au total, on enregistre une contraction des crédits des banques tessinoises huit années durant : 1878, 1879, 1881, 1883, 1884, 1886, 1894, 1909.

L'essor tardif de l'activité de crédit, par rapport à la formation des premiers instituts, s'accompagne d'abord de plusieurs années de contraction. Il faut attendre la période 1891-1906, qui marque un développement soutenu de cette activité, pour assister à un redressement du nombre des crédits. Retenons que souvent, mais pas toujours, la contraction de l'épargne n'a pas été suivie d'une réduction des crédits.

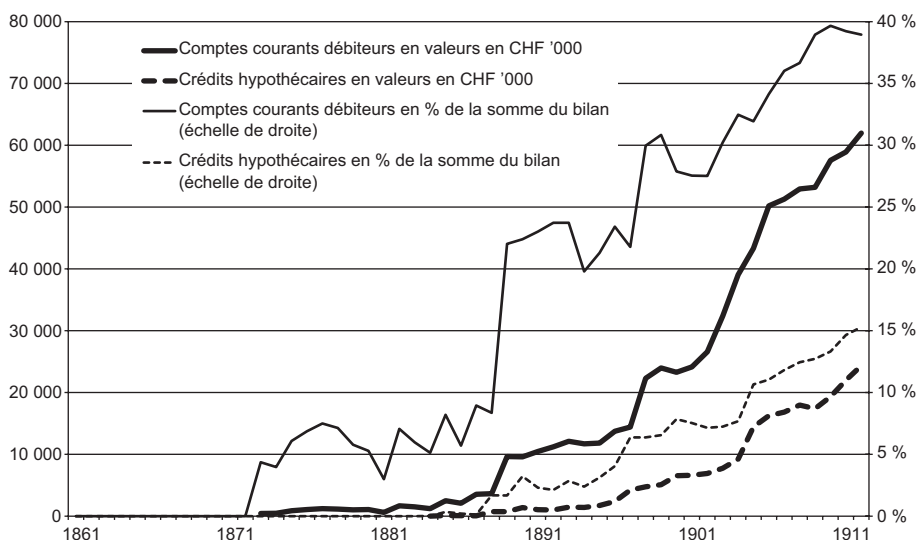
Les destinataires des crédits en comptes courants sont des résidents du canton qui ont des propriétés immobilières ou des activités économiques. Plusieurs privés sont inscrits au registre de commerce pour des activités diverses, notamment dans le commerce. Par ailleurs, les crédits en comptes courants peuvent concerner des sociétés, notamment celles des transports régionaux, des hôtels et des industries de la région. Les créances en comptes courants, couvertes avec des immeubles, des titres financiers, des effets commerciaux ou des garanties personnelles, peuvent ainsi servir à l'activité économique exercée par les destinataires. Cependant, le financement bancaire concerne aussi les investissements en titres et la participation dans la création de sociétés comme le montre ce qui suit.

Tableau 1/15 Crédits octroyés par les banques tessinoises, valeurs en milliers de francs, 1861-1912

Période	Crédits hypothécaires			Crédits en comptes courants			Durée de la période	Nombre d'années avec une variation annuelle des crédits totaux...		
	Valeur initiale	Valeur finale	Rapport	Valeur initiale	Valeur finale	Rapport		< 0%	[0..10%]	> 10%
1862-1872	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-	11	-	-	-
1873-1889	0,00	736,00	-	0,00	9 656,56	-	17	6	2	8
1890-1891	736,00	1 046,83	1,42	9 656,56	10 475,46	1,08	2		2	
1892-1906	1 046,83	16 244,38	15,52	10 475,46	50 208,78	4,79	15	1	6	8
1907-1909	16 244,38	17 385,97	1,07	50 208,78	53 196,29	1,06	3	1	2	
1910-1912	17 385,97	24 348,20	1,40	53 196,29	61 975,77	1,17	3		3	
1862-1912	0,00	24 348,20	-	0,00	61 975,77	-	51	8	15	16

Source: élaboration d'après KRONAUER (1918).

Graphique 1/7 Crédits octroyés par les banques tessinoises, en valeurs et en % de la somme de bilan du secteur, 1861-1912



Note – Jusqu'en 1904, les crédits hypothécaires de la Banca Popolare di Lugano étaient enregistrés dans les « Comptes courants débiteurs ».

Source : élaboration d'après KRONAUER (1918).

B) Un domaine privilégié : les transports régionaux

En Suisse, le secteur des transports se modernise vers le milieu du XIX^e siècle avec la construction de voies ferrées, notamment sur le plateau et autour des centres urbains après l'ouverture en 1847 de la première ligne ferroviaire. La navigation des lacs et, vers la fin du siècle, les funiculaires et les trains à crémaillère sont les autres éléments d'un développement qui touche également les régions alpines⁸³.

Dès le Moyen Âge, la voie du Gothard a été parcourue avec des bêtes de somme, puis des voitures à chevaux et des chemins de fer. Les automobiles, les bus et les camions ont pris la relève au XX^e siècle avec l'ouverture du tunnel routier. La voie du Gothard relie le Tessin à la Confédération et à l'Italie et constitue le pilier du réseau tessinois des transports. Au début du XX^e siècle, ce réseau se compose de lignes ferroviaires régionales, de funiculaires, de tramways et d'une navigation sur les lacs⁸⁴. La construction des voies de transport, un

⁸³ En 1871, entre en service le train à crémaillère Vitznau-Rigi, première en Europe. L'année 1896 marque le début de la construction du chemin de fer sur la Jungfrau. (DSS, articles Ferrovie, Rigi et Jungfrau).

⁸⁴ Retenons que l'histoire des transports régionaux a fait l'objet d'études qui ont été résumées notamment par PANZERA (2010) et GILI (2010).

ensemble d'infrastructures qui a eu des répercussions sur l'économie régionale, a nécessité des capitaux et des entrepreneurs. On essaiera tout d'abord de comprendre la formation de ce réseau, avant de tenter de mettre en lumière le rôle des banques tessinoises.

Durant les premières décennies du XIX^e siècle, le gouvernement tessinois développe un réseau routier dans le but d'intégrer le canton qui vient alors d'être créé⁸⁵. Vers la fin des années 1830, Stefano Franscini peut affirmer que si trente années auparavant le Tessin n'avait que des « routes difficiles, étroites et effroyables »⁸⁶, il dispose désormais de « bonnes routes principales et secondaires ». Ce réseau routier, largement financé par le canton, a nécessité la construction de plusieurs ponts en raison de la conformation du territoire, le plus important étant celui qui relie, sur le Lac Ceresio (ou de Lugano), Melide à Bissone et qui a été construit pendant les années 1840.

La construction du chemin de fer à travers le Gothard est l'oeuvre d'Alfred Escher (1819-1882), fondateur en 1856 du Crédit Suisse. Les enjeux de cette ligne au sein du réseau européen font converger les intérêts de l'Allemagne et de l'Italie, comme l'a rappelé Caizzi (1985). Mais le Tessin est également actif : des personnalités cantonales participent au débat qui précède la réalisation de cet ouvrage, en particulier lors des négociations au niveau international concernant le choix du tracé définitif pour lequel le Gothard est en concurrence avec le Lucomagno. C'est le cas de Giovanni Battista Pioda jr., à l'époque Ministre de la Suisse pour l'Italie, qui sera par la suite un acteur de premier plan dans le projet de la Banca Cantonale.

D'autres acteurs locaux entrent en jeu pour faire face au problème de l'achèvement de la ligne ferroviaire en direction de l'Italie. Le choix est alors entre le prolongement en direction de Locarno et du lac Majeur ou de Lugano et de Chiasso. Pour cette seconde option, il faut franchir le Monte Ceneri, un petit col situé à 550 mètres d'altitude, symbole d'un canton très souvent partagé entre Sopra et Sottoceneri.

Le choix se porte finalement sur le projet d'un tunnel sous le Monte Ceneri permettant de joindre la ligne ferroviaire ouverte en 1874 entre Lugano et Chiasso suivant le trajet tracé par le pont-digue de Melide. Mais une crise financière de la Société di Gothard, survenue en 1876, remet en discussion la décision favorable au Ceneri. L'intervention de Clemente Maraini sen. et de Giacomo Blankart, représentants de la Banca della Svizzera Italiana, contribue à préserver le choix initial en faveur du Ceneri et le destin de Lugano⁸⁷. Le 7 juin 1879, la banque signe une convention avec la Société du Gothard, dont Maraini est administrateur, pour l'achat jusqu'à 5 millions de francs

⁸⁵ L'argument, déjà retenu par BIUCCHI (1964 et 1982), a été récemment rappelé par MARTINETTI (2013b).

⁸⁶ FRANSCINI (1837, [1973], p. 187), libre traduction de l'italien.

⁸⁷ CAIZZI (1985, p. 284-287).

d'obligations à 4,5 %, garanties par une hypothèque de premier rang sur la ligne ferroviaire Giubiasco-Lugano afin d'assurer le financement de la construction. Maraini et Blankart forment alors un consortium pour le placement de ces titres. Le 21 juin 1879, le même institut signe une autre convention avec la maison bancaire milanaise Figli Weill Schott & Co. pour la formation d'un syndicat pour l'achat de 9 000 à 10 000 obligations de la Ferrovia del Monteceneri, première hypothèque sur la ligne Giubiasco – Lugano. Le premier million de francs, conformément aux accords souscrits, doit être versé par la Banca della Svizzera Italiana à la fin du mois d'octobre 1879⁸⁸. Dans le rapport aux actionnaires de 1879, on peut ainsi lire :

« Comptes participations – Ce compte reflète la première tranche que nous avons payée sur la participation que nous avons dans le prêt du Monteceneri. [...] En plus d'avoir contribué fortement à la réalisation de cette ligne très importante pour notre pays, nous avons également acquis un titre indiscutablement sûr qui bénéficie également d'une première hypothèque sur le chemin de fer [...]. La partie qui nous revient ne dépasse ainsi pas les principes d'une stricte prudence. – Nous ne doutons pas que lorsqu'on décidera, avec nos associés, la Banque Commerciale de Bâle et les frères Weill Schott de Milan, de réaliser l'émission, celle-ci pourra obtenir un bon résultat. » (BSI, Rapport de gestion 1879, p. 10, libre traduction de l'italien)⁸⁹

Ces mots, ainsi que le montant de 89 250 francs qui figure au bilan du 31 décembre 1879 sous le libellé « *Conto Partecipazione Monte-Ceneri* » indiquent que l'opération a bien été effectuée, contribuant au financement et à la construction d'un trajet qui a très probablement amélioré les perspectives économiques des différentes régions du canton⁹⁰. Et, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'institut, les administrateurs rappelleront encore cette opération et le bon résultat obtenu⁹¹.

Le montant global de 5 millions de francs est assez important, si l'on considère qu'en 1879 la Banca della Svizzera Italiana dispose d'un capital

⁸⁸ ArBSI, PV CdA 15 juin, 22 juin et 15 octobre 1879.

⁸⁹ Texte original en italien : « *Conto Partecipazioni – Questo conto riflette la prima rata da noi pagata sulla nostra partecipazione nel prestito del Monteceneri. [...] Oltre all'avere contribuito potentemente all'esecuzione di quella linea importantissima pel nostro paese, ci siamo resi acquirenti d'un titolo d'indubitata sicurezza, godente la prima ipoteca sopra una ferrovia [...] - La parte che ci siamo riservata per conto nostro proprio non oltrepassa i limiti dei dettami della più rigorosa prudenza. – Non dubitiamo che allorquando ci decideremo coi nostri Socj, la Banca Commerciale di Basilea ed i signori Figli Weill Schott di Milano, alla relativa emissione ne otterremo un buon esito.* » [BSI, Rapport de gestion 1879, p. 10]

⁹⁰ CAZZI (1985, p. 287) informe que la Banca della Svizzera Italiana a participé au syndicat pour 1,7 million de francs alors que le reste a été partagé entre la Banca Weill-Schott figli e Co. de Milan (1,9 million) et la Banque Commerciale de Bâle (1,4 million). Le syndicat avait dû assumer 90 % du nominal à des conditions peu avantageuses.

⁹¹ BSI, Rapport de gestion 1897, p. 3.

social libéré de 1 million de francs et que la somme de bilan dépasse à peine 9 millions. Cela explique l'entrée dans l'opération d'autres acteurs, comme la Banque Commerciale de Bâle et la maison milanaise pour assurer le placement des titres auprès du public. L'opération se clôt au cours de l'année suivante avec un résultat net de 40 215,77 francs comptabilisé dans le compte d'exploitation qui enregistre des recettes totales de 294 887,35 francs et un profit net de 212 863,34 francs. L'opération du Monte Ceneri a donc bien rapporté (13,5% des recettes et 18,8% du profit). Parmi les actifs, la Banca della Svizzera Italiana fait figurer 150 obligations du Monte Ceneri à 82,5% correspondant à 62 835 francs (6% des titres en portefeuille à la fin de 1880)⁹². Le tunnel du Monte Ceneri, prêt pour l'inauguration de l'axe ferroviaire en 1882, et la ligne secondaire reliant Bellinzone à Locarno (ouverte en 1874) complètent ainsi l'infrastructure ferroviaire du Tessin. Autour de cette infrastructure en forme de « *Y renversé* » (avec le Gothard comme point de départ, Bellinzone (point de bifurcation en direction de Lugano et de Locarno) vont se former, principalement entre 1886 et 1913, une série de chemins de fer régionaux et de funiculaires qui compléteront le réseau cantonal des transports (cf. *Annexe 13*). Ce réseau est, par ailleurs, intégré avec les transports lacustres qui ont débuté, avant le milieu du XIX^e siècle, par l'exploitation de bateaux à vapeur par des sociétés de navigation. En effet, le début des transports par voie d'eau a largement précédé l'arrivée de l'axe ferroviaire. Retenons au passage que le premier bateau à vapeur dans le canton est le *Verbano*, introduit sur le lac Majeur en 1826⁹³ par le pionnier du secteur, Edoardo Church⁹⁴, et avec le soutien d'un consortium transfrontalier. Il a été construit sous la direction d'un ingénieur français et utilise un moteur anglais⁹⁵. Un peu plus tard, en 1848, la navigation à vapeur est introduite aussi sur le lac Ceresio⁹⁶.

L'intégration du réseau terrestre à celui de la navigation à l'intérieur du canton est complétée par la connexion au réseau italien. Pour Lugano, ce sont les lignes ferroviaires vers Côme (1882), l'entrée en fonction, en Italie, des lignes ferroviaires Menaggio-Porlezza (1884) et Luino-Ponte Tresa (1885), ces deux dernières étant gérées par la Società di Navigazione Lago di Lugano qui exploite la navigation sur le lac de Lugano. Pour Locarno, l'intégration se limite

⁹² BSI, Rapport de gestion 1880, p. 11.

⁹³ La première concession pour la navigation sur le lac Majeur remonte à l'année précédente et elle a été accordée à la Società Villa e Marchese Benso di Cavour qui sera remplacée par la Società lombardo-sarda e ticinese. La Società di Navigazione sul Lago Maggiore, dont le siège est à Intra en Italie, sera constituée seulement en 1923. La même année, une convention entre la Suisse et l'Italie sera signée pour régler un accord transfrontalier qui s'appliquera également au Lac Ceresio (cf. GALLI, 1937, vol. II, p. 887-889).

⁹⁴ Il a soutenu le premier bateau à vapeur d'Europe (en 1823 sur le lac Léman) ainsi que d'autres initiatives similaires sur les lacs de Neuchâtel et de Constance (cf. GALLI, 1937, vol. II, p. 887-888).

⁹⁵ CESCHI (1998a, p. 188).

⁹⁶ Le transport sera arrêté en 1851 en raison d'un volume trop faible, mais reprendra en 1856 (cf. GALLI, 1937, vol. II, p. 890).

à la ligne ferroviaire Cadenazzo-Luino et à la navigation sur le lac Majeur. En effet, le projet d'une ligne ferroviaire entre Locarno et Fondo Toce, sur le côté droit du lac Majeur, repris en 1898 par Francesco Balli, n'a pas abouti. Il faudra donc attendre l'entrée en service du chemin de fer régional Locarno-Domodossola en 1923 pour disposer d'une nouvelle connexion avec l'Italie et d'un lien avec l'axe du Simplon qui dispose depuis 1906 d'un tunnel ferroviaire.

Cet ensemble de voies de transports, qui s'est développé autour du grand axe ferroviaire du Gothard et qui ne sera achevé que durant la première décennie du xx^e siècle, composé de lignes régionales, de funiculaires ou de chemins de fer à crémaillère (consacrés à la valorisation des attractions naturelles) et de navigation lacustre, a servi aux activités économiques (commerce interne et exportations), tout en soutenant et en accompagnant, comme nous le verrons, le développement du tourisme.

Si l'axe du Gothard a pu être financé, en raison des intérêts internationaux, par la Suisse⁹⁷, par l'Allemagne et par l'Italie, le réseau interne s'est appuyé, lui, sur des sources plus locales. Dans cette quête de ressources financières, les banques et les banquiers de la région ont joué un rôle important, participant par ailleurs à l'opération du Ceneri.

Considérons le rôle joué par les banques tessinoises dans ce développement des transports régionaux au travers de différentes dimensions. Premièrement, l'engagement personnel des banquiers dans les initiatives visant la construction des lignes de transports, avec souvent la participation directe dans les comités des promoteurs ou dans les conseils d'administration des sociétés qui lancent le projet. Deuxièmement, le financement apporté directement par les banques sous forme d'investissements de portefeuille ou de prise de participation dans le capital des sociétés de transports qui s'occupent initialement de la construction, puis de l'exploitation de la ligne. Troisièmement, le placement auprès du public des titres émis lors de la fondation de la société de transport ou lors des augmentations de capitaux, en faisant parfois appel à d'autres instituts tessinois ou d'autres cantons. Quatrièmement, les services financiers offerts pour la gestion courante de la société de transport, passant des prêts en compte courant aux services de paiement.

Le cas de la Banca della Svizzera Italiana mérite d'être approfondi, car il touche à toutes ces dimensions. Après le soutien donné au Monte Ceneri et les services de paiements de la Société du Gothard⁹⁸, il y a le rôle joué dans la navigation sur le lac de Lugano et d'autres initiatives dans le domaine des transports régionaux.

⁹⁷ Des 20 millions assurés par la Suisse, 3 millions ont été apportés par le canton du Tessin (BRUCCHI, 1964, p. 127).

⁹⁸ L'institut réalisait également les paiements pour la Société du Gothard pour les lignes Lugano-Chiasso et Bellinzona-Locarno (BSI, Rapport de gestion, 1874, p. 6-7).

En 1848, une première société est constituée pour assurer le transport lacustre, mais elle fait faillite après à peine trois années en raison du blocus économique imposé au Tessin par l'Empire austro-hongrois qui domine encore alors la Lombardie. Il faut attendre 1855 pour assister à la fondation d'une nouvelle société et à la reprise de l'activité. L'entrée en scène de la Banca della Svizzera Italiana survient en 1881, lorsqu'une nouvelle société, la Società di navigazione e delle ferrovie pel lago di Lugano, est fondée et reprend l'activité. L'ingénieur Lucchini est président à la fois de la banque et de cette société⁹⁹ qui gère aussi deux voies ferrées en Italie, la ligne Menaggio-Porlezza et le trajet Luino-Ponte Tresa, ouvertes respectivement en 1884 et en 1885. Ces lignes font partie d'un projet transfrontalier de transports terrestres et lacustres reliant les lacs de Côme, de Lugano et le lac Majeur.

L'ingénieur Maraini sen., avant même la fondation de la Banca della Svizzera Italiana, s'engage pour la construction des lignes reliant les trois lacs, en concurrence avec une initiative similaire lancée par Antonio Battaglini¹⁰⁰. Il livre une bataille contre le comité adverse, dont il sortira vainqueur en 1874. Cependant ce premier projet échoue et il faut attendre 1884 pour assister à l'inauguration du trajet entre Menaggio et Porlezza. Entre-temps, la Banca della Svizzera Italiana a repris les concessions pour cette ligne avant de les transférer à la Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano. Le rapport entre la banque et la ligne ferroviaire Menaggio – Porlezza est détaillé par Campione (2008). Ce qui compte est l'apport de Lucchini et de Maraini qui vont aussi impliquer la Banca della Svizzera Italiana. Le rapport de gestion de la Banca della Svizzera Italiana en 1884 résume bien l'opération :

«Pendant l'exercice qui vient de se terminer [1884] nous avons mené à bon terme une autre opération, c'est-à-dire la constitution de la "Società di Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano". Les deux lignes de chemin de fer qui relient le Lac de Lugano à celui de Côme et au Lac Majeur, lesquelles présentaient d'importantes difficultés techniques, sont finies et ouvertes au public. Dès le prochain printemps, Lugano pourra jouir des avantages de ce nouveau et rapide moyen de communication avec les pays voisins, que l'on peut considérer presque comme un complément de la ligne du Gothard. En collaboration avec la Société de Banque Suisse et d'autres instituts bancaires suisses, nous avons fait la conversion des obligations de la "Società di Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano", ce qui a permis la réduction du taux d'intérêt de 5 à 4,5 % et, par conséquent, une sensible réduction des charges financières. Le succès de cette opération a été complet; les nouveaux titres ont été offerts sur le marché de Bâle et placés aussitôt chez une bonne et solide clientèle. Aussi les actions (3 000 en total) furent-elles placées avec une bonne réussite en Suisse et en Italie. La confiance que nous avons dans le développement de notre pays nous a convaincus de souscrire une certaine

⁹⁹ CAMPIONE (2008, p. 46).

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 28-34.

partie de ces actions (N° 653) qui sont comptabilisées dans “Conto Valori”. Ainsi notre banque a-t-elle une bonne raison de se réjouir de son activité pendant l’année qui vient de s’écouler. Elle a [...] réalisé un travail assez important, c’est-à-dire la liaison par des chemins de fer des trois merveilleux lacs alpins, en constituant une société autonome et vigoureuse qui sera utile à notre ville.» (BSI, Rapport de gestion 1884, p. 11-12, libre traduction de l’italien)¹⁰¹

Remarquons la présence de la SBS qui a participé à la fondation de la banque tessinoise une décennie auparavant. La récolte de capitaux pour la constitution de la société de navigation a lieu également sur la place de Bâle, attirant ainsi des intérêts suisses mais aussi italiens. Le rôle de la Banca della Svizzera Italiana ne s’est pas limité à canaliser l’épargne cantonale vers cette opération : elle a cherché des capitaux externes, tout en souscrivant une partie importante, environ 22 %, des titres émis.

La Banca della Svizzera Italiana participe également à d’autres initiatives : le funiculaire du San Salvatore (qui est encore aujourd’hui une participation de cet institut), le chemin de fer du Monte Generoso et la ligne ferroviaire électrique Lugano-Cadro-Dino, toujours grâce à un engagement personnel des représentants et en participant au financement, soit par des investissements directs, soit par le placement de titres. Ainsi, en 1874 déjà, le conseil d’administration de la Banca della Svizzera Italiana autorise le directeur Blankart à s’engager personnellement dans les travaux préparatoires pour la construction d’un chemin de fer au Monte Generoso¹⁰². Un projet prématuré qui s’interrompt avant de reprendre en 1886 : Blankart est à nouveau autorisé à participer au comité de promotion avec la possibilité d’acquérir des actions¹⁰³. Associé au promoteur Carlo Pasta, il obtient ainsi la concession fédérale¹⁰⁴ pour

¹⁰¹ Texte original : «*Altra operazione da noi condotta completamente e felicemente a termine nel decorso esercizio [1884] è quella che riflette la “Società” pure da noi fondata di “Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano”. Le due Ferrovie che congiungono il Lago di Lugano col Lago di Como e col Lago Maggiore e che presentarono gravissime difficoltà tecniche sono terminate e aperte all’esercizio. Nella imminente stagione primaverile Lugano comincerà a fruire dei vantaggi che indubbiamente le verranno da questo nuovo e rapido mezzo di comunicazione coi paesi finitimi, che è quasi un complemento della linea del Gottardo. Insieme al Basler Bankverein e ad altre case bancarie svizzere, abbiamo fatto la conversione delle Obbligazioni Navigazione e Ferrovie riducendo l’interesse dal 5 al 4½ %, il che diminuisce notevolmente gli interessi passivi della Società. Questa operazione riuscì completamente; i nuovi titoli vennero emessi sul mercato di Basilea e tosto collocati presso una buona e solida clientela. Anche le Azioni (in numero di 3 000) sono per intero collocate ed assai bene in Svizzera ed in Italia. Noi, fiduciosi come siamo nello sviluppo del nostro paese, ne abbiamo ritenuto una discreta partita (N° 653) che troverete nel “Conto Valori”. Così la nostra Banca ha ragione legittima di compiacersi dell’opera sua durante lo scorso anno. Essa ha [...] portato a termine un lavoro di non lieve importanza, quale era quello della congiunzione ferroviaria dei tre bellissimi laghi alpini, costituendo una Società autonoma e vigorosa che sarà di utile e di decoro alla nostra città.»*

¹⁰² ArBSI, PV CdA 11 avril 1874.

¹⁰³ ArBSI, PV CdA 29 mars 1886.

¹⁰⁴ GILI (2010, p. 34).

le trajet ferroviaire à but touristique. Trois ans plus tard, le conseil de la Banca della Svizzera Italiana se félicite du travail du directeur. La société, dotée d'un capital de 900 000 francs, a pu être fondée avec également la participation de banques et de banquiers confédérés¹⁰⁵. L'institut souscrit ainsi 120 actions (presque 7% du total) en ajoutant la souscription de 100 000 francs en titres obligataires à 4,5%, dont une partie sera placée auprès du public. Le rôle assumé par Blankart sera reconnu lors de l'inauguration au cours de laquelle il sera l'un des principaux orateurs. La situation est analogue pour la société du funiculaire Lugano-San Salvatore dont Blankart sera président¹⁰⁶. Dans ce cas, pour le placement d'obligations émises à 4,5% en 1889, la Banca della Svizzera Italiana constitue un syndicat d'émission avec la Banque Fédérale¹⁰⁷.

L'entrée en exercice en 1890 du chemin de fer à crémaillère sur le Monte Generoso et du funiculaire du San Salvatore répond aux attentes de la région, complétant ainsi le système régional des transports¹⁰⁸ grâce à des capitaux tessinois et italiens¹⁰⁹.

Le développement régional à travers la construction d'infrastructures de transports et le développement des affaires bancaires vont donc de pair. Il serait trop long de donner tous les détails du financement assuré par la banque dans ce secteur. Ce qui compte, c'est la présence de Blankart comme promoteur, ce qui permet d'impliquer l'institut bancaire pour la souscription de titre, leur placement auprès du public et l'octroi de fonds et de crédits en comptes courants, notamment pour l'activité de gestion. Le détail des titres en portefeuille de la Banca della Svizzera Italiana montre l'ampleur des montants engagés dans les transports, y compris dans les tramways urbains (cf. *Tableau 1/16*), malgré un impact relativement contenu en termes de bilan. En effet, les banques tessinoises participent aussi à ces initiatives : dans la société qui réalise et gère le tramway de Lugano, nous retrouvons, par exemple, Blankart comme secrétaire¹¹⁰.

Au début du xx^e siècle, c'est le tour de la ligne ferroviaire Lugano-Cadro-Dino dont le projet, concurrent de la ligne Lugano-Tesserete, est soutenu par les frères Elvezio et Antonio Battaglini¹¹¹. Le projet est réalisé avec des capitaux privés et publics des communes et des bourgeoisies (*patriziati*) locales¹¹². Le

¹⁰⁵ ArBSI, PV CdA 29 janvier 1889.

¹⁰⁶ LIBOTTE (1990, p. 93).

¹⁰⁷ ArBSI, PV CdA 7 décembre 1889.

¹⁰⁸ ArBSI, PV CdA 9 octobre 1890.

¹⁰⁹ La constitution en 1881 de la Società Vapori pel Lago di Lugano, société précédant la Società di Navigazione pel Lago di Lugano, a été réalisée avec l'aide de la Banca Italiana di Depositi e Conti Correnti de Rome et de résidents dans le canton et proches de l'institut tessinois (ArBSI, PV CdA 9 février 1881).

¹¹⁰ GILI (2010, p. 36)

¹¹¹ POLLI et GHIRLANDA (2010).

¹¹² Par exemple, la commune de Lugano participe avec 50 000 francs, les bourgeoisies de Sonvico avec 52 000 francs et la commune de Cadro avec 10 000 francs (POLLI et GHIRLANDA, 2010, p. 56-58).

canton participe à hauteur de 30 % du capital initial prévu¹¹³. La Banca della Svizzera Italiana soutiendra également cette société: en 1911, son portefeuille inclut des obligations à 4,5 % de la société pour une valeur nominale de 31 500 francs, un soutien qui se poursuivra au cours des années suivantes. Le lien, cette fois, est assuré par Carlo Pernsch sen., dirigeant de la Banca della Svizzera Italiana et membre du comité promoteur¹¹⁴, dans lequel figure aussi William Gascard, directeur de la Société Bancaria qui, avec Giovanni Polar, avait également soutenu le projet concurrent reliant Lugano à Tesserete¹¹⁵. La Banca della Svizzera Italiana, avec d'autres instituts, participe aussi à la construction de la ligne ferroviaire électrique entre Bellinzzone et Mesocco, par la souscription des obligations émises en 1905, reflet d'une activité qui s'étend à différentes régions du canton¹¹⁶.

La ligne ferroviaire entre Lugano et Ponte Tresa ne sera ouverte qu'en 1912, réalisée sous l'impulsion d'Agostino Soldati, promoteur de la Banca Popolare di Lugano, dont il sera président honoraire. Le financement de cette ligne sera assuré par son frère, Giuseppe, qui a fait fortune aux États-Unis et en Amérique latine. Ainsi, l'institut bancaire se chargera du placement des obligations de la Società Ferrovie Luganesi, titres garantis par une hypothèque sur la ligne Lugano-Ponte Tresa¹¹⁷, construite précédemment par cette société.

Tableau 1/16 Banca della Svizzera Italiana: titres en portefeuille de sociétés de transports régionaux, en 1885, 1899 et 1912

	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Évaluation	Valeur au bilan en CHF
Au 31 décembre 1885						
CHF	285 000	4,50 %	Obligations	Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	99,75	284 288
N.	678		Actions	Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	500	339 000
TOTAL						623 288
en % de la valeur totale du portefeuille en 1885 soit CHF 3 066 818						20,3 %
valeur des actions de société de transports régionaux en % de la valeur totale des actions en portefeuille en 1885 soit CHF 623 525						54,4 %

¹¹³ POLLI et GHIRLANDA (2010, p. 72).

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 57.

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 31.

¹¹⁶ ArBSI, PV Cda 7 septembre 1905.

¹¹⁷ GT, 16 décembre 1913.

Au 31 décembre 1899						
CHF	47 000	4%	Obligations	Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	98	46 060
N.	185		Actions	Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	500	92 500
N.	181		Actions	Navigazione Lago Maggiore	600	108 600
N.	20		Actions	Funicolare Lugano - Stazione	200	4 000
N.	51		Actions	Funicolare S. Salvatore	300	15 300
TOTAL						266 460
en % de la valeur totale du portefeuille en 1899, soit CHF 2 844 865						9,4%
valeur des actions de société de transports régionaux en % de la valeur totale des actions en portefeuille en 1899, soit CHF 1 284 216						17,2%
Au 31 décembre 1912						
CHF	34 000	4%	Obligations	Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	96	32 640
CHF	244 000	4,25%	Obligations	Società Luganese delle Tramvie Elettriche	97	236 680
CHF	52 000	4,25%	Obligations	S. A. Trams Elettrici Mendrisiensi	95	49 400
CHF	21 000	4,50%	Obligations	Ferrovia Elettrica Lugano - Cadro - Dino	97	20 370
CHF	6 500	4%	Obligations	Ferrovia Elettrica Bellinzona - Mesocco	90	5 850
ITL	31 000	4,50%	Obligations	Funicolare di Lanzo d'Intelvi (Italie)		27 900
N.	354		Actions	Società Navigazione e Ferrovia pel Lago di Lugano	460	162 840
N.	180		Actions	Impresa Navigazione Lago Maggiore	500	90 000
N.	85		Actions	Funicolare S. Salvatore	500	42 500
N.	7		Actions	Società Luganese Tramvie elettriche	300	2 100
N.	33		Actions	Società Funicolare pel Belvedere di Lanzo (Italie)	250	8 250
TOTAL						678 530
en % de la valeur totale du portefeuille en 1912 soit CHF 3 943 682,95						17,2%
valeur des actions de société de transports régionaux en % de la valeur totale des actions en portefeuille en 1912 soit CHF 1 303 050						23,5%

Remarque – Les titres indiqués correspondent respectivement à 5,6% (1885), 1,4% (1899) et 1,8% (1912) de la somme du bilan.

Source: BSI, Rapports de gestion 1885, 1899 et 1912.

Les instituts de Lugano ne sont pas les seuls à s'engager dans le secteur des transports régionaux. La Società Bancaria Ticinese joue, à son tour, un rôle actif dans le projet et le financement du funiculaire du Monte Brè. La banque reprend la concession avant de la céder à la société qui se chargera de l'opération¹¹⁸. Pour cette raison, Giovanni Polar, William Gascard et Raimondo Rossi (autrement dit le président, le directeur et un administrateur de la banque) sont présents à l'inauguration¹¹⁹, et Raimondo Rossi deviendra même président du funiculaire¹²⁰. La Spar- und Leihkasse de Berne contribue, via la Società Bancaria Ticinese, à la construction du deuxième tronçon en souscrivant une partie des nouvelles actions émises pour 300 000 francs. Par la suite, à la fin du mandat de Rossi auprès de la banque en 1928, la présidence du funiculaire sera reprise par Giovanni Polar. Dans le portefeuille de la Società Bancaria Ticinese, nous trouvons aussi, en 1906, les obligations à 4 % de la Ferrovia Locarno – Ponte Brolla – Bignasco pour 84 000 francs à 95 %, représentant presque 28,4 % du portefeuille¹²¹. Ce qui suggère une participation par cet institut à cette opération.

Dans la région de Locarno, c'est la Banca Svizzera Americana qui est active dans le domaine. En 1906, le funiculaire Locarno-Orselina entre en service et parmi les premiers membres du conseil de la société figurent l'ingénieur Luciano Balli, Achille Gianella et Giovanni Pedrazzini (tous liés à la Banca Svizzera Americana)¹²². Les trois étaient déjà membres du comité ayant relevé la concession pour la construction du funiculaire en 1902. La Banca Svizzera Americana et ses représentants participent aussi à la construction de la ligne ferroviaire entre Locarno et Bignasco. L'institut souscrit alors 20 actions de la société de transport qui porte le projet, tout en anticipant, pour le début de l'activité, des dépenses administratives à hauteur de 29 000 francs, le tout grâce à Pedrazzini qui est en 1907 président de la banque et vice-président de la société¹²³.

Les titres émis par des sociétés de transports régionaux dans le portefeuille de la Banca Svizzera Americana passent de 8 % du total en 1907 à 16 % en 1912, tout en représentant un très modeste pourcentage du bilan (cf. *Tableau 1/17*). Il faut remarquer, en 1912, la présence de titres de la ligne Jura-Simplon, importante pour la région de Locarno, notamment en vue d'une liaison ferroviaire avec Domodossola. En effet, la Banca Svizzera Americana était, grâce à son administrateur Fritz Brunner, en rapport avec la Banque franco-américaine (dont il était actionnaire) qui s'était intéressée à ce projet. Celui-ci n'aboutira que plus tard, en 1923, alors que la Banque franco-américaine a examiné entre-temps une autre opération ferroviaire entre Locarno et Fondotoce (en Italie) qui ne verra cependant jamais le jour.

¹¹⁸ GIANINAZZI (2008, p. 20).

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 28.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 31 et GILI (2010, p. 40).

¹²¹ ArSBT, Rapporto d'esercizio, Elenco Conto Valori, 1906.

¹²² GILI (2010, p. 38).

¹²³ MARTINI, (2007, p. 69).

Tableau 1/17 Banca Svizzera Americana: titres en portefeuille de sociétés de transports régionaux, en 1907 et 1912

	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Évaluation	Valeur au bilan en CHF
Au 31 décembre 1907						
CHF	49 000	4,25 %	Obligations	Ferrovia Locarno - Ponte Brolla - Bignasco	98	48 020
CHF	29 500	4 %	Obligations	Ferrovia Locarno - Ponte Brolla - Bignasco	95	28 025
CHF	75'000	4 %	Obligations	Funicolare Locarno - Madonna del Sasso (Orselina)	95	71 250
TOTAL						147 295
en % de la valeur totale du portefeuille en 1907 soit CHF 1 768 461,25						8,3 %
Au 31 décembre 1912						
CHF	2 000	3,5 %	Obligations	Ferrovia Giura-Sempione	85	1 700
CHF	10 000	4 %	Obligations	Ferrovia Locarno - Ponte Brolla - Bignasco	90	9 000
CHF	29 500	4,25 %	Obligations	Ferrovia Locarno - Ponte Brolla - Bignasco	90	26 550
CHF	323 000	5 %	Obligations	Ferrovia Locarno - Ponte Brolla - Bignasco	95	306 850
CHF	2 000	4 %	Obligations	Navigazione e Ferrovie Lago di Lugano	90	1 800
TOTAL						345 900
en % de la valeur totale du portefeuille en 1912 soit CHF 2 152 244,80						16,1 %

Remarque – Les titres indiqués correspondent respectivement à 0,5% (1907) et 2,2% (1912) de la somme du bilan.

Source: BSA, Rapports de gestion 1907 et 1912.

Tableau 1/18 Banca Cantonale Ticinese: titres en portefeuille de sociétés de transports régionaux, en 1894 et 1897

	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Évaluation	Valeur au bilan en CHF
Au 31 décembre 1894						
N.	300		Actions	Navigazione Lago Maggiore	600	180 000
N.	100		Actions	Società di Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	350	35 000
TOTAL						215 000
en % de la valeur totale du portefeuille en 1894 soit CHF 4 812 950,68						4,5 %
valeur des actions de société de transports régionaux en % de la valeur totale des actions en portefeuille en 1894 soit CHF 763 936,50						28,1 %
Au 31 décembre 1897						
CHF	61 000	4%	Obligations	Società di Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	101	61 610
N.	90		Actions	Società di Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	500	45 000
N.	300		Actions	Navigazione Lago Maggiore	700	210 000
TOTAL						316 610
en % de la valeur totale du portefeuille en 1897 soit CHF 5 350 869,83						5,9 %
valeur des actions de société de transports régionaux en % de la valeur totale des actions en portefeuille en 1897 soit CHF 730 101,93						34,9 %

Remarque – Les titres indiqués correspondent respectivement à 0,8 % (1894) et 1,3 % (1897) de la somme du bilan.

Source: BCT, *Rapports de gestion 1894 et 1897*.

La Banca Cantonale Ticinese détient aussi en portefeuille des titres de sociétés de transports (cf. *Tableau 1/18*), mais ceux-ci ne concernent que deux sociétés de navigation et révèlent un engagement apparemment moins marqué dans ce secteur, qui se limite probablement au placement de titres. Ainsi, en 1887, l'émission et le placement des 700 actions d'une valeur de 500 francs chacune, soit 350 000 francs, de la société du funiculaire Lugano – Monte San Salvatore sont réalisés par cet institut aux côtés de la Banca della Svizzera Italiana et de la Banca Popolare de Lugano¹²⁴. De même, en 1906, le placement des obligations

¹²⁴ DV, 22 juillet 1887.

à 4 % de la Società Ferrovia Locarno-Ponte Brolla-Bignasco pour un montant de 600 000 francs (1 200 titres à 500 francs) est réalisé par la Banca Cantonale, la Banca Popolare di Lugano, le Credito Ticinese, la Banca Svizzera Americana, la Società Bancaria et même la Banca Agricola. Presque toutes les banques existant alors participent ainsi, directement ou indirectement, à la vague des transports régionaux¹²⁵.

Globalement, les titres des sociétés de transports représentent parfois plus de 15 % du portefeuille, mais seulement 1 % à 2 % du bilan. Le montant peut donc paraître assez limité. Cependant, les banques financent ces sociétés également par des crédits qui sont souvent, par la suite, transformés en titres financiers, lorsque les sociétés sont appelées à rembourser les banques. L'*Annexe 13* fournit une vision d'ensemble des capitaux qui ont été nécessaires à la constitution des sociétés de transports, tout en indiquant le coût de construction des différentes lignes. Malgré des données partielles, on peut considérer que les capitaux propres nécessaires devaient atteindre au moins 10 millions de francs (un montant peu inférieur aux capitaux investis lors de la constitution des banques tessinoises, c'est-à-dire presque 16 millions de francs)¹²⁶. Étant donné un investissement total d'environ 30 millions de francs, les capitaux des tiers s'élèvent à 20 millions. Si l'on considère qu'entre 1900 et 1912, la somme de bilan des banques tessinoises a augmenté de 75,7 millions de francs pour atteindre 159,1 millions, cette somme n'est pas hors de portée. D'autant plus que le placement des titres auprès du public, l'appel dans certains cas à des instituts confédérés et les subventions de l'État ont réduit la part que les banques devaient supporter.

L'idée d'un financement public en faveur du réseau ferroviaire régional a été soutenue par un personnage de poids de la Banca Popolare di Lugano et de la vie politique cantonale, Agostino Soldati¹²⁷. Ayant remarqué les résultats positifs pour le développement économique que des investissements de ce type avaient procuré dans les autres régions du pays, il va chercher par cette voie à favoriser la formation d'un réseau tessinois. Devenu membre du gouvernement cantonal, il soutient la première loi cantonale sur les chemins de fer du 17 octobre 1891¹²⁸, désormais connue sous le nom de «*Legge Soldati*». Ce texte prévoit alors un soutien financier de l'État cantonal à hauteur de 30 % de l'investissement pour la construction de lignes régionales d'intérêt public¹²⁹. Après l'approbation par le

¹²⁵ CdT, 12 mai 1906.

¹²⁶ KRONAUER (1918, p. 126).

¹²⁷ DSS, article Soldati.

¹²⁸ Au niveau fédéral, la première loi sur les chemins de fer remonte à 1872. En 1878, une nouvelle loi fait suite à l'attribution à la Confédération en la matière, cf. GALLI (1937, vol. II, p. 880).

¹²⁹ Le projet de loi, soutenu par d'autres personnalités liées à des banques, comme Emilio Censi et Gioachimo Respini, prévoyait le soutien à différentes lignes régionales avec une contribution cantonale de 30 % pour leur construction. Cf. GALLI (1937, vol. II, p. 881), RAVANI (2007, p. 57-60).

Grand Conseil, le projet sera rejeté en votation populaire, Soldati démissionnera du gouvernement et les projets ferroviaires régionaux devront attendre la loi cantonale de 1902 pour pouvoir bénéficier des financements publics¹³⁰. Malgré l'absence initiale du soutien financier par le canton, de nombreux projets sont réalisés avec la participation des banques locales.

Les banques tessinoises participent donc activement au développement du réseau de transports régionaux (chemins de fer, crémaillères, funiculaires et bateaux à vapeur) qui complète la ligne ferroviaire du Gothard. Ces initiatives permettent de relier les vallées et les destinations ayant un caractère touristique au réseau cantonal et italien. Les tramways urbains intègrent ce réseau en améliorant la circulation dans les bourgs pour la population locale comme pour les touristes. La construction et le financement des lignes de transports régionaux au Tessin se basent sur un modèle répandu en Suisse qui voit une implication des banques de la région dans la fondation et le financement via des capitaux privés, souvent récoltés au travers de l'émission de titres¹³¹. En effet, plusieurs sociétés de transports similaires sont fondées à la même époque avec la participation de banques suisses et étrangères¹³². L'implication de la Confédération dans le secteur ferroviaire débute en 1898 avec la décision de nationaliser les chemins de fer. Au Tessin, cela ne concerne que la ligne du Gothard, alors que les transports régionaux restent entre des mains privées. L'enthousiasme pour les affaires et les titres ferroviaires est, par ailleurs, à la mode dans le secteur financier de plusieurs pays¹³³. En Italie, la Banca Popolare di Bergamo¹³⁴ détient des participations actionnaires et octroie des crédits en faveur de la Società per la Tranvia Bergamo-Trescore-Lovere et de la Società per la Ferrovia Elettrica di Valle Brembana. De même, le Piccolo Credito Bergamasco finance la Società Funicolare di Bergamo, alors que la Banca Popolare di Verona participe au financement du Consorzio Ferroviario di Padova-Treviso-Vicenza. Des initiatives liées aux transports régionaux qui bénéficient de l'apport des banques locales avec des modalités qui rappellent fortement le modèle décrit pour le Tessin.

¹³⁰ La loi, entrée en vigueur le 24 janvier 1902, accordera une contribution en actions de deuxième degré pour un montant correspondant à 30 % du coût de construction. Cf. GALLI (1937, vol. II, p. 880-881). De même, l'État désignera des représentants du canton dans le conseil de chaque société (cf. AUCTION, 1911, p. 134-135).

¹³¹ Le train à crémaillère de la Jungfrau a été réalisé à partir de 1896 sous l'initiative d'Adolf Guyer-Zeller qui fonda l'institut bancaire Guyerzeller.

¹³² Citons la Schweizerische Eisenbahnban, constituée à Bâle en 1890 et la Centralbank für Eisenbahnen de Lucerne dans laquelle la Banca della Svizzera Italiana avait aussi participé avec 500 000 francs sur un capital de 15 millions (BAUER, 1972, p. 83).

¹³³ Une situation qui n'est pas spécifique au Tessin : KINDLEBERGER (1987, p. 171) signale que les banques allemandes ont financé les tramways urbains et les petits chemins de fer à vapeur.

¹³⁴ CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 245-246).

C) L'essor du tourisme et l'apport des banques

En Suisse¹³⁵, le tourisme commence à se développer vers la fin du XVIII^e siècle en raison de l'attraction que les Alpes exercent sur les élites anglaises et européennes. Au siècle suivant, cette demande externe renforce le développement des transports (chemins de fer, crémaillères, funiculaires et navigation sur les lacs) et stimule l'industrie hôtelière¹³⁶, l'aménagement du territoire urbain (construction de quais, maisons de jeux et théâtres) et la construction d'autres infrastructures (sanatoriums et bains thermaux). L'organisation des voyages, les techniques touristiques mais aussi la production d'électricité (utilisée dans les grands hôtels pour l'éclairage ou pour les ascenseurs et dans les transports comme force motrice) sont à la base des différents processus d'innovation. La Belle Époque est donc la période du grand essor du tourisme suisse qui offre différentes destinations, parmi lesquelles le Tessin¹³⁷.

Les grands hôtels qui apparaissent en Suisse vers le milieu des années 1860, vont par leur impact architectural modifier le territoire et l'espace urbain. Ils surgissent aussi dans des régions proches des montagnes, voire dans les régions alpines. À Lucerne, le Schweizerhof ouvre ses portes en 1845; à Lausanne le Beau-Rivage est ouvert en 1861¹³⁸. D'autres grands hôtels sont construits aussi à Montreux, à Interlaken, à Zermatt, à Thun, à Samedan et à St Moritz. Le secteur hôtelier ne se limite donc pas aux régions urbaines. Au contraire, l'attraction des Alpes et de la nature pousse les touristes vers des localités éloignées des villes. Apparaissent ainsi des infrastructures thermales ou de soins, comme à Davos (1869) et à Leysin (1892). Un secteur qui s'enracine aussi dans des cantons alpins, comme les Grisons ou le Valais. Allemands, Français, Anglais, mais aussi Américains et d'autres Européens, comme les Italiens, viennent en touristes en Suisse. Des arrivées qui seront interrompues pendant la Première Guerre mondiale et qui auront du mal à reprendre pendant l'entre-deux-guerres. Par les infrastructures d'accueil et de transports, le tourisme nécessite des entrepreneurs et absorbe beaucoup de capitaux, d'où le rôle que des banquiers et les instituts financiers jouent au sein de ce secteur¹³⁹.

¹³⁵ TISSOT (2000) et DSS, articles Turismo, Alberghi, Alberghi (architettura) et Alberghiera (industria).

¹³⁶ Des hôtels apparaissent entre 1930 et 1950, à la suite de l'amélioration des transports (réaménagements des routes, introduction de services réguliers de diligences et des premiers bateaux à vapeur), alors qu'un véritable essor dans la construction et l'ouverture de nouveaux hôtels survient en vagues successives durant les dernières décennies du XIX^e siècle.

¹³⁷ Le Tessin faisait partie des itinéraires présentés par les guides et par les agences touristiques: TISSOT (2000, p. 77-78).

¹³⁸ GILI (1998a, p. 18).

¹³⁹ HUMAIR *et al.* (2002, p. 23-26) fournissent des données sur le stock de capital requis par l'hôtellerie et les compagnies des transports à vocation touristique. Pour le cas de l'Arc lémanique, entre 1896 et 1914, les capitaux investis dans la seule hôtellerie passent de 75 à 175 millions de francs. Les titres touristiques, aux rendements élevés (entre 6% et 8%), offrent des opportunités d'investissements aux banques et ils auraient même favorisé le développement de la bourse de Lausanne.

Le peintre britannique William Turner, lors de ses voyages en Europe au XIX^e siècle, visite et peint le Tessin. Il n'était pas le premier visiteur et ne sera pas le dernier¹⁴⁰; d'autres seront attirés par une région dotée d'un climat ensoleillé mis en évidence par les guides touristiques. La ligne ferroviaire du Gothard marque un tournant, ouvrant la voie aux touristes européens dont l'arrivée est accompagnée d'une vague hôtelière. La construction d'hôtels et, parfois, de grands hôtels s'accompagne d'une amélioration urbaine, notamment à Lugano¹⁴¹ et à Locarno. Ces localités se dotent ainsi de services de tramways, d'éclairages électriques, d'une distribution de gaz et d'eau (froide et chaude), de liaisons téléphoniques mais aussi de théâtres et d'autres infrastructures sportives et de divertissement. Le développement des hôtels, en relation directe avec les transports régionaux, est le reflet de tout un secteur. Comme l'a souligné Schneiderfranken (1937, p. 136-147), les chemins de fer autour de la ligne du Gothard, tout comme les bateaux à vapeur et les hôtels, notamment de luxe, sont développés en même temps, c'est-à-dire au moment de l'essor du tourisme de la Belle Époque. Le Tessin découvre ainsi à ce moment le potentiel du tourisme qui caractérise encore la structure de l'économie cantonale de nos jours.

En effet, le Tessin, en particulier Lugano¹⁴² et Locarno, enregistre un développement hôtelier pendant les dernières décennies du XIX^e siècle, prenant part à un mouvement qui touche d'autres régions du pays: entre 1880 et 1899 (cf. *Tableau 1/19*), le nombre d'hôtels progresse rapidement dans les cantons de Fribourg, du Tessin, de Soleure, de Saint-Gall, de Lucerne et de Berne. Par rapport au nombre d'hôtels, le Tessin se place au 8^e rang (3,9% du nombre total de lits). Berne, Vaud, les Grisons et le Valais représentent chacun des parts beaucoup plus élevées (au total plus de 50% des lits). Au Tessin, nous retrouvons ainsi, comme dans d'autres secteurs, une dimension assez réduite par comparaison avec la situation nationale.

En 1850, Locarno¹⁴³ compte deux auberges (l'Albergo Svizzero et l'Albergo Corona) et il faudra attendre l'ouverture en 1875 du Grand Hôtel de Locarno à Muralto pour assister au démarrage hôtelier (cf. *Annexe 14a*). Depuis des décennies, un bateau à vapeur était en fonction, mais ce n'est qu'en 1874 que la ligne ferroviaire vers Bellinzone est ouverte. Le lac Majeur est d'ailleurs déjà pris dans un mouvement hôtelier, notamment avec des constructions en Italie, à Stresa et à Pallanza. Une série d'auberges et d'hôtels ouvrent alors leurs portes dans la région de Locarno, le plus souvent sur des propriétés de familles de

¹⁴⁰ Citons, par exemple, l'écrivain Chateaubriand qui visite le Tessin durant les années 1830 et Goethe qui, en route pour l'Italie, passe en 1775.

¹⁴¹ GILI (1998a, p. 12-13).

¹⁴² À Lugano, vers 1910, Thomas Cook avait établi une agence qui était gérée par la Società di navigazione del lago di Lugano, marque de l'intérêt touristique de la région (TISSOT, 2000, p. 196). De même, le chemin de fer du Monte Generoso avait contacté la société de Thomas Cook pour être inséré dans son réseau et services (TISSOT, 2000, p. 174).

¹⁴³ VARINI et AMSTUTZ (1985).

Tableau 1/19 Le secteur hôtelier en Suisse, 1880-1899

Canton	Nombre d'hôtels			Répartition selon le nombre de lits, en 1899						Nombre de lits en 1899 et en % (estimation)	Nombre d'hôtels (croissance entre 1880 et 1899)	
	1880	1894	1899	1-20	21-50	51-100	101-200	201-300	> 301			
Berne	107	224	292	42	134	74	34	2	6	18 060	18,1%	2,7
Grisons	179	248	264	71	118	45	17	7	6	14 315	14,4%	1,5
Vaud	109	170	211	30	108	49	25	3	1	12 555	12,6%	1,9
Valais	79	136	154	22	72	47	9	2	2	8 715	8,7%	1,9
Schwyz	87	114	128	51	48	18	7	2	2	5 690	5,7%	1,5
St-Gall	40	100	119	68	37	10	3		1	3 475	3,5%	3,0
Lucerne	39	104	115	22	45	29	13	3	3	7 570	7,6%	2,9
Tessin	20	69	77	17	37	17	4	2		3 840	3,9%	3,9
Unterwalden	29	64	73	17	31	17	4	3	1	4 180	4,2%	2,5
Zurich	51	60	69	17	31	14	6	1		3 455	3,5%	1,4
Appenzell	39	54	58	24	22	8	4			2 210	2,2%	1,5
Uri	27	43	43	7	25	7	3		1	2 220	2,2%	1,6
Argovie	67	59	40	5	24	7	2	2		2 215	2,2%	0,6
Bâle	21	37	39	8	15	11	4	1		2 280	2,3%	1,9
Genève	25	39	37	5	10	14	8			2 650	2,7%	1,5
Fribourg	3	29	33	13	17	3				950	1,0%	11,0
Zoug	13	23	31	22	4	1	4			1 035	1,0%	2,4
Neuchâtel	16	33	29	20	2	7				795	0,8%	1,8
Turgovie	18	34	28	16	11	1				620	0,6%	1,6
Glaris	18	16	23	6	7	8	2			1 205	1,2%	1,3
Soleure	6	21	19	5	6	7	1			935	0,9%	3,2
Schaffouse	9	16	14	2	9	2	1			635	0,6%	1,6
TOTAL	1 002	1 693	1 896	490	813	396	151	28	23	99 605	100,0%	1,9

Note – L'estimation des lits résulte de la multiplication du nombre d'hôtels par la moyenne de la fourchette de lits de la catégorie.

Source: élaboration d'après VARINI et AMSTUTZ (1895, p. 50).

la région qui assument aussi la gestion: ce sont le cas des familles Magoria, Fanciola, Balli, Franzoni, Scazziga, Nessi, Simona et Lanini. Des représentants de ces familles, et souvent pour plus d'une génération, seront actifs dans le secteur hôtelier alors que des représentants le seront également à l'étranger, comme Luigi Magoria jr., qui deviendra propriétaire de l'Hôtel Beaulieu à Cannes avant de diriger l'Hôtel Continental à Kiev et l'Hôtel Mirabeau à Paris, tout comme Romualdo Fanciola qui sera actif dans le secteur hôtelier en Angleterre. Parallèlement aux familles de la région apparaissent assez rapidement

des Confédérés. Le premier cas est celui d'Adolfo Reber, originaire de Berne, qui ouvre en 1886 l'Hôtel Reber sur une propriété de la famille Bacilieri¹⁴⁴.

À Lugano¹⁴⁵, le début du secteur hôtelier qui remplace les « *locande* » et les petites auberges¹⁴⁶ date de 1855, année d'inauguration de l'Hôtel du Parc, projeté et construit par l'architecte milanais Luigi Clericetti. La propriété avait été vendue en 1850 à Giacomo Ciani par l'État cantonal qui l'avait acquis en 1848 au cours de l'*incameramento* des biens ecclésiastiques. Giacomo Ciani et son frère Filippo, Milanais originaires de la Valle di Blenio (leur père avait été commerçant et banquier à Milan), rentrés au Tessin pour des raisons politiques, font alors appel pour la direction et la gestion de l'hôtel à l'Allemand Alexander Béha sen.¹⁴⁷, hôtelier à Berne. Béha sen. – que le fils Alessandro chercha à imiter¹⁴⁸ – devient, une fois installé à Lugano, le protagoniste d'autres initiatives dans le secteur qui, dès 1883¹⁴⁹, voit le nombre d'hôtels augmenter rapidement. Une série d'hôtels et de grands hôtels s'ouvrent à Lugano et à Paradiso, avec la participation d'architectes tessinois et à l'initiative d'Italiens, de Confédérés et d'Allemands qui renforcent les initiatives locales (cf. *Annexe 14c*). La région de Bellinzone et de ses alentours peut compter sur des structures d'accueil, notamment à Faïdo et à Airolo, favorisés par la proximité de la voie ferrée (cf. *Annexe 14b*). Les hôtels sont moins nombreux, même si Faïdo est un pionnier dans le secteur avec l'arrivée de la haute société milanaise.

On note l'apparition de grands hôtels, dotés du confort le plus moderne (éclairage au gaz, électricité, réseaux téléphoniques et systèmes de chauffage) et recourant à des techniques de construction avancées¹⁵⁰, mais aussi d'hôtels plus modestes. Telle est la composition de la structure d'accueil qui se met en place à cette époque, à la construction de laquelle participent aussi des sociétés italiennes¹⁵¹. Des hôtels connus aussi à l'étranger si l'on considère, par exemple, que l'agence de Thomas Cook présente, dans la liste d'établissements sélectionnés pour ses clients, des hôtels tessinois : l'Hôtel de la poste à Airolo, l'Hôtel de l'Ange et l'Hôtel de Ville à Bellinzone et le Park Hôtel de Lugano¹⁵².

¹⁴⁴ La famille Reber le gèrera pendant quatre générations avant de le transformer, il y a quelques années, en appartements de luxe.

¹⁴⁵ GILI (1998a, p. 13-25).

¹⁴⁶ Vers 1850, il y avait déjà l'Albergo Svizzero et l'Albergo Corona.

¹⁴⁷ Alexander Salomon Béha (1821-1901). Cf. DSS, article Beha. Son fils, Alessandro Béha-Castagnola jr. (1859-1918) sera lui aussi actif dans le secteur hôtelier (GILI, 1998a, p. 19-20). Pour une présentation passionnée d'Alexander Béha, cf. PIAZZA-KELLER (2006).

¹⁴⁸ Cf. préface de M. Agliati dans PIAZZA-KELLER (2006, p. 19-20).

¹⁴⁹ UST (1954, p. 45).

¹⁵⁰ BERGOSSI (1998, p. 216).

¹⁵¹ Par exemple, le Grand Hôtel de Brissago avait été construit par une entreprise de Milan. Cf. NOSETTI O. (2013, p. 52).

¹⁵² TISSOT (2000, p. 186).

Au total, en 1912, on compte au Tessin 208 hôtels contre 20 en 1880 alors que le nombre des lits passe de 1 405 à 7 709 et celui des employés de 332 à 1 812¹⁵³. Une progression qui se reflète dans l'évolution des voyageurs. Ainsi, par exemple, entre 1890 et 1912, le chemin de fer du Generoso voit le nombre de ses passagers augmenter de 19 304 à 31 598. La situation est similaire pour le funiculaire du San Salvatore (cf. *Annexe 16*). Le même essor concerne la navigation sur le lac Ceresio (144 634 passagers en 1883 et 959 975 en 1913).

Les touristes arrivent surtout des pays européens. Entre 1906 et 1911, les hôtes du Grand Hôtel Brissago, mis à part les Suisses (23%), sont anglais (28%), allemands (19%), français (11%) et italiens (10%)¹⁵⁴. Représentants de la noblesse¹⁵⁵, de la haute bourgeoisie, personnalités illustres, une clientèle internationale qui se déplace en train ou, plus tard, en voiture¹⁵⁶, arrive au Tessin pour séjourner longuement dans les infrastructures de luxe. Pour l'ensemble du secteur et jusqu'en 1918, les touristes italiens sont prédominants, alors qu'ils seront remplacés par les touristes allemands durant l'entre-deux-guerres¹⁵⁷.

Comme il résulte des tableaux précédents, les promoteurs des hôtels sont à la fois des Tessinois (comme les Forni, les Bianchi et les Cereda ou encore les Balli et les Magoria)¹⁵⁸ et des Italiens (comme Domenico Lombardi)¹⁵⁹, mais aussi des Confédérés (comme les familles Reber et Tobler) et des Allemands (comme Alexander Béha sen.). Les indigènes qui sont actifs dans l'hôtellerie à l'étranger (notamment à Londres, à Paris ou à New York), délaisseront le secteur par la suite. Schneiderfranken (1937, p. 142-143) suppose que cela s'explique par le volume des capitaux nécessaires à leurs initiatives et au désir d'atteindre des positions plus prestigieuses. D'où venaient alors les capitaux investis dans les hôtels et les Grands Hôtels? Qui en étaient les propriétaires et quel rôle pouvons-nous attribuer aux banques? Pour répondre à ces questions, retenons des cas particuliers.

Les premières initiatives, au milieu du siècle, n'ont pas bénéficié du soutien des banques tessinoises pour la simple raison qu'elles n'existaient pas encore. Ces initiatives reviennent entièrement aux privés qui engagent leurs fonds ou s'appuient sur leurs contacts. La propriété reste souvent aux mains de particuliers ou de familles. Ainsi, la propriété de l'Hôtel du Parc passe de Giacomo Ciani à son héritier, Antonio Gabrini, avant d'être achetée par le puissant Franz Josef Bucher

¹⁵³ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 140-142).

¹⁵⁴ NOSETTI O. (2013, p. 52-62).

¹⁵⁵ Pour une liste des nobles hôtes de l'Hôtel du Parc de Lugano, cf. PIAZZA-KELLER (2006, p. 84-86).

¹⁵⁶ TISSOT (2000, p. 107) rappelle que la concurrence de l'automobile sur les chemins de fer pour l'arrivée des touristes, bien qu'elle débute avant 1914, s'accroîtra durant les années 1930.

¹⁵⁷ UST (1954, p. 48).

¹⁵⁸ GILI (1998a, p. 20-21).

¹⁵⁹ Originaire de Brescia, il était propriétaire de l'Albergo Panorama à Lugano (COSTANTINI et GILI, 1998, p. 86).

de l'entreprise Bucher et Durrer¹⁶⁰. De même, l'Hôtel Splendide de Lugano, construit en 1887, est la propriété des Tessinois Albino Guidi et Riccardo Fedele¹⁶¹ alors que le Grand Hôtel de Muralto (1875) était la propriété de la famille Balli¹⁶². Les confédérés actifs dans le secteur sont eux aussi le plus souvent propriétaires des hôtels tout comme les autres promoteurs de ces initiatives.

Une fois le secteur bancaire établi, les promoteurs peuvent compter aussi sur un financement des banques locales. Un premier cas intéressant est celui du Grand Hôtel Brissago¹⁶³. En 1904, un groupe de Tessinois crée la Società del Grand Hôtel Brissago pour construire et gérer la structure hôtelière. La société dispose d'un capital de 250 000 francs (250 actions à 1 000 francs) dont une partie, en raison de la difficulté de regrouper des actionnaires privés, est souscrite par la Società Bancaria Ticinese¹⁶⁴. Pour cette raison, dans le conseil d'administration de la société figurent aux côtés des promoteurs de Brissago (comme Emilio Pedrolì¹⁶⁵ et Zaccaria Zanoli), des représentants de la Bancaria: Raimondo Rossi (administrateur en passe de devenir président de la banque) et William Gascard (directeur)¹⁶⁶. Non seulement la Bancaria apporte des fonds propres, mais elle assure aussi des prêts hypothécaires à hauteur de 600 000 francs. De plus, face aux graves difficultés que l'hôtel rencontre, en 1914, la Bancaria acquiert une partie de la propriété. Entre-temps, en 1908, un autre administrateur de la Bancaria, Domenico Giambonini, est nommé membre du conseil de l'hôtel (plus tard, un autre directeur, Mario Molo, en fera aussi partie). La participation de la banque dans le Grand Hôtel, qui a permis la réalisation du projet, sera cause de préoccupations et de risques: pour cette raison, la banque cherchera par la suite à sortir de l'opération.

Un autre cas concerne l'Albergo Monte Ceneri, projet soutenu par la SA Hôtel Monte Ceneri (fondée également en 1904 à Rivera)¹⁶⁷. Le but est de développer la région de Rivera grâce à des infrastructures touristiques. Parmi les promoteurs et les administrateurs, tous des Tessinois¹⁶⁸, on retrouve Raimondo Rossi. En

¹⁶⁰ COSTANTINI et GILI (1998, p. 81).

¹⁶¹ COSTANTINI et GILI (1998, p. 88).

¹⁶² INSA, Locarno (2010, p. 107).

¹⁶³ NOSETTI O. (2013, p. 52-63).

¹⁶⁴ Dans son portefeuille, pendant plusieurs années, la banque détenait des actions de la société (CH SWA, Banken 222, Società Bancaria Ticinese, Rapports de gestion). Le rôle de la banque dans la promotion de ce projet a été rappelé lors de la publication du 75^e anniversaire de l'institut (SBT, 1978, p. 9).

¹⁶⁵ Directeur de la Fabbrica Tabacchi de Brissago.

¹⁶⁶ Dans le premier conseil d'administration de la société figure aussi Alfredo Pioda qui, depuis peu, avait quitté la Banca Svizzera Americana.

¹⁶⁷ FUCT (1904, p. 1798-1799).

¹⁶⁸ Les membres du conseil étaient Arnaldo Sommaruga (Lugano) président, Arrigo Lucchini (Montagnola), vice-président, Angelo Bonzanigo (Bellinzona), Giuseppe Torricelli (Lugano), Raimondo Rossi (Arzo et Bellinzona), Carlo Bonzanigo (Bellinzona), Giovanni Odoni (Bellinzona). Cf. FUCT, 1904, p. 1798-1799.

effet, la Società Bancaria Ticinese a pris part à la constitution de la société¹⁶⁹. Ainsi, dans le portefeuille de la banque se trouvent, pendant plusieurs années, des titres de l'hôtel¹⁷⁰. Le rôle de l'institut est probablement similaire à celui joué dans l'opération Brissago, d'autant plus que, dans les deux cas, la Bancaria a contribué au placement des titres¹⁷¹. Mais l'Albergo Monte Ceneri est plus modeste si l'on considère que la société dispose, en 1912, d'un capital social d'à peine 15 000 francs¹⁷².

La Società Bancaria n'est pas la seule banque à être active dans ce secteur. La Banca della Svizzera Italiana, dont les locaux dans le Palazzo Riva étaient auparavant occupés par l'Albergo Bellevue¹⁷³, semble en première ligne pour soutenir ce secteur en accordant des crédits hypothécaires ou en comptes courants (nous avons retrouvé plusieurs traces de cette activité – notamment après le début du siècle – dans les procès-verbaux du conseil d'administration, même si ce secteur apparaît moins fréquemment que celui des transports). L'apport concerne aussi, comme dans le cas des transports, le placement de titres auprès du public. Ainsi, dans son portefeuille, la banque détient des actions de la SA Unione Alberghi Lago di Lugano, une société qui, dès 1910, est propriétaire de l'Hôtel Bristol à Lugano, de l'Hôtel Belvedere à Lanzo d'Intelvi (Italie)¹⁷⁴ et d'autres (cf. *Tableau 1/20*).

En effet, au-delà de la promotion de projets hôteliers, les titres, obligations ou actions de ces sociétés offrent une opportunité d'investissement pour les portefeuilles des banques tessinoises : les rendements, entre 4,75 % et 6 %, sont plutôt intéressants. Les montants investis sont inférieurs à ceux des titres des transports que nous avons vus auparavant : les capitaux nécessaires pour la construction de ces hôtels sont aussi moins importants. Sans détailler les différents cas, nous constatons que la Banca Cantonale Ticinese a investi dans des obligations de la Société du Grand Hôtel de Locarno en 1876, soit une année après son ouverture. Un autre cas qui mérite d'être souligné concerne la société anonyme pour l'achat et l'utilisation des thermes à Acquarossa. Avec la Banca Cantonale, la Banca della Svizzera Italiana participe à la souscription publique des 2 000 actions à 100 francs que la société vient d'émettre en 1884¹⁷⁵. La Banca della Svizzera Italiana gardera en portefeuille, pour quelques années, 10 actions de la société. L'Albergo delle terme ouvre ses portes en 1887, transformant la localité d'Acquarossa en destination touristique de la Valle di Blenio. L'engagement dans le secteur concerne aussi la Banca Svizzera Americana, même si elle n'a eu dans son portefeuille qu'un titre hôtelier et

¹⁶⁹ SBT (1978, p. 9).

¹⁷⁰ CH SWA, Banken 222, Società Bancaria Ticinese, Rapports de gestion.

¹⁷¹ ArSBT, PV CdA, 10 juillet 1904.

¹⁷² 600 actions au porteur d'une valeur nominale de 25 francs (FUCT, 1912, p. 984).

¹⁷³ GILI (1998a, p. 21).

¹⁷⁴ COSTANTINI et GILI (1998, p. 77).

¹⁷⁵ DV, 5 décembre 1884.

pour une seule année: les obligations de l'Hôtel Europe de Calprino, le même dans lequel la Banca della Svizzera Italiana a investi pendant plusieurs années. Les investissements en titres hôteliers n'atteignent pas des montants élevés par rapport au total du bilan des banques (on reste autour de 1% à 2%), mais encore une fois, à ces chiffres, il faut ajouter les crédits en comptes courants et les prêts hypothécaires accordés aux hôtels.

Pour la réalisation de ces investissements, les banques peuvent compter sur les relations personnelles de certains administrateurs ou directeurs avec le secteur hôtelier. Ces relations passent, tout d'abord, par les associations touristiques locales. Ainsi, Giacomo Blankart est, dès la fondation en 1888, vice-président de la Pro Lugano¹⁷⁶ et membre de l'Associazione per la réclame collettiva in favore di Lugano e dintorni, alors que Mario Molo est caissier de l'Associazione Cantonale del Turismo. Un autre canal, plus important, est celui des architectes qui sont, en même temps, administrateurs de banques.

C'est le cas de Paolito Somazzi (1873-1913)¹⁷⁷, secrétaire de la Banca Agricola Commerciale qui est à l'origine des projets du Grand Hôtel Brissago et même, en Italie, du Grand Hôtel de Rimini. À Lugano, il crée le Bristol, le Victoria au Lac et probablement aussi l'Hôtel Reichmann; il restructure le Splendide, le Central & Post, l'Hôtel Lugano et l'Europa. Cependant, la courte durée de vie de la Banca Agricola Commerciale ne permet pas de développer des rapports dans le temps avec ce secteur. Un autre cas est celui de l'architecte Otto Maraini (1864-1944), administrateur de la Banca della Svizzera Italiana. Il participe en tant qu'architecte à différentes opérations de construction ou de rénovation d'hôtels à Lugano et aussi en Italie¹⁷⁸.

Les banques tessinoises prennent donc part au développement hôtelier au travers de différentes modalités: placement et investissement en titres des sociétés hôtelières, mais aussi, dans certains cas, participation directe aux côtés des promoteurs de ces sociétés. Très probablement, les capitaux initiaux sont aussi assurés par les promoteurs, mais une partie résulte également, directement ou indirectement, de l'activité des banques. Enfin, celles-ci procurent des fonds pour le financement de l'activité courante tout en offrant, apparemment, des services de change et de paiement aux sociétés hôtelières et aux touristes¹⁷⁹. Comme dans le cas des transports, l'engagement des banques locales dans le secteur du tourisme n'est pas une spécificité tessinoise: d'autres instituts l'ont également assuré dans d'autres cantons et régions¹⁸⁰.

¹⁷⁶ GILI (1998b, p. 331).

¹⁷⁷ GILI (1998a, p. 26), BERGOSSI (1998, p. 212-213) et GT, 14 juin 1904.

¹⁷⁸ BERGOSSI (1998, p. 213).

¹⁷⁹ TISSOT (2000, p. 192-194) met en évidence la diffusion des lettres de crédit et des chèques comme instrument de paiement utilisé par les touristes pour des raisons de sécurité. Des hôtels pouvaient même assurer le change en monnaie comptant.

¹⁸⁰ SCHÄPPER (1997, p. 25-26) cite, sans le développer, le rôle des banquiers privés dans le tourisme de Lucerne et de la Suisse centrale.

Obligations	4,50%	Grand Hôtel du Parc	Années	1906					
			Valeur nominale CHF	19 000					
			Cours	0,98					
			Valeur au bilan CHF	18 620					
			Années	1907					
Obligations	5%	Hôtel Semiramis, Cairo	Valeur nominale CHF	10 000					
			Cours	0,99					
			Valeur au bilan CHF	9 900					
			Années	1907	1909				
Obligations	4,50%	Hôtel du Parc Beau Séjour	Valeur nominale CHF	3 000	7 000				
			Cours	0,98	0,98				
			Valeur au bilan CHF	2 940	6 860				
			Années	1908					
Obligations	5%	Hôtel Giuseppe Clericetti, Lugano, I. hyp.	Valeur nominale CHF	7 000					
			Cours	0,98					
			Valeur au bilan CHF	6 860					

			Années	1908					
Obligations	4,75 %	Hôtel Beaurivage & Victoria, I. Huhn, I. hyp.	Valeur nominale CHF	224 000					
			Cours	0,98					
			Valeur au bilan CHF	219 520					
			Années	1911	1912	1913	1914		
Obligations	4,75 %	S. A. Unione Alberghi Lago di Lugano	Valeur nominale CHF	8 000	50 000	36 000	33 000		
			Cours	0,98	0,98	0,98	0,98		
			Valeur au bilan CHF	7 840	49 000	35 280	32 340		
			Années	1886	1887	1888			
Actions		Società Terme, Acquarossa	N.	10	10	10			
			Cours	100	100	100			
			Valeur au bilan CHF	1 000	1 000	1 000			
			Années	1911	1912	1913			
Actions		S. A. Unione Alberghi Lago di Lugano	N.	150	150	150			
			Cours	100	75	50			
			Valeur au bilan CHF	15 000	11 250	7 500			

		Années	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914
Actions	Società Svizzera per Imprese d'Alberghi, Roma	N.	238	238	238	238	238	238	238	238
		Cours	200	200	200	200	150	150	150	100
		Valeur au bilan en CHF	47 600	47 600	47 600	47 600	35 700	35 700	35 700	23 800
Remarque - L'ensemble de ces investissements représente, selon les années, entre 0,1 % et 1,1 % (maximum atteint en 1908) du bilan.										
Banca Svizzera Americana - Investissements de portefeuille dans le secteur hôtelier.										
Source : Rapports annuels (série complète 1897-1914)										
Titre	Intérêt	Dénomination	Années	1901						
Obligations	5 %	Hôtel Europe, Lugano, hyp.	Valeur nominale CHF	25 000						
		Cours		0,98						
		Valeur au bilan CHF	24 500							
Remarque - Cet investissement représente 0,2 % du bilan.										

D) Les améliorations urbaines et le financement du secteur public

Les améliorations urbaines, y compris en termes de modernisation, sont stimulées par le développement du tourisme. Une situation que l'on retrouve dans d'autres régions et pays¹⁸¹. Il s'agit de renouveler et d'améliorer les infrastructures et les services publics. Le cas de Faïdo, région touristique pionnière, est là pour le rappeler: c'est dans ce village de la Valle Leventina qu'en 1889 l'éclairage électrique est installé pour la première fois dans le canton¹⁸². L'électricité, mais aussi la distribution de gaz et d'eau potable, tout comme la mise en service de tramways et l'aménagement des quais à Lugano et à Locarno constituent une amélioration à la fois pour les touristes et pour les habitants¹⁸³.

Locarno traverse, dès la fin du XIX^e siècle, une série de transformations qui modernisent la vie urbaine¹⁸⁴. Après l'ouverture de la gare ferroviaire liée à l'axe du Gothard en 1874, le port (construit en 1868) est transformé en débarcadère entre 1911 et 1914¹⁸⁵, une société privée introduit le gaz pour l'éclairage et le chauffage, alors que les hôtels bénéficient, dès 1893, de l'électricité. La modernisation concerne aussi les communications (une ligne téléphonique avec Bellinzone est active dès 1890, alors qu'entre 1901 et 1902 l'immeuble de la poste est construit)¹⁸⁶, les infrastructures des loisirs (un bain public est ouvert en 1893, une salle cinématographique, en 1902, et une piste de patinage à roulettes en 1910, alors qu'un Anglo-Swiss Tennis Club est fondé en 1903) et les infrastructures culturelles (ouverture du musée civique en 1900 et du théâtre en 1902). Enfin, Locarno connaît une vague de constructions: après la transformation de la Piazza Grande, le plan régulateur de 1898 permet la construction d'un nouveau quartier, suivie par la création d'un quai et, en 1908, d'un tramway électrique. La ville garde aujourd'hui encore des traces de ce développement urbain.

À son tour, Lugano se modernise. Le processus et la période de cette transformation sont les mêmes: liaisons télégraphiques (1863), éclairage au gaz (1864), ligne téléphonique avec Bellinzone (1877), Milan et Lucerne (1878), introduction de l'électricité (1890), modernisation du quai (1864-1867, renouvelé en 1883-1887), entrée en service d'un tramway urbain (1896), construction et modernisation des bureaux des postes (1862 et 1875), ouverture d'une infrastructure balnéaire (1890), d'un port communal et d'un musée d'art

¹⁸¹ Par exemple, CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 224-225 et p. 242-244) relève cette situation pour l'Italie.

¹⁸² VISCONTINI (2005, p. 83).

¹⁸³ CAIZZI (1964, p. 37-38).

¹⁸⁴ DSS, article Locarno.

¹⁸⁵ En 1895, on discute de la possibilité de relier Locarno à Venise par voie d'eau, mais le projet ne sera pas réalisé.

¹⁸⁶ Une ligne télégraphique Locarno-Brissago-Novara existait depuis 1854, la première ligne entre la Suisse et l'Italie, alors que Locarno était relié télégraphiquement à Bellinzone depuis 1863.

(1906). Les initiatives sont parfois privées, mais elles demandent aussi une implication des communes. C'est dans ce contexte qu'il faut évaluer le rôle des banques.

Avant la formation du secteur bancaire tessinois, le crédit informel concernait aussi le secteur public: des privés étaient créanciers des communes¹⁸⁷. Le développement des banques permet donc un financement détaché du circuit informel. Il prend alors la forme d'une émission de titres obligataires, des sociétés ou des communes, que les banques placent auprès du public tout en souscrivant une partie. La liste de ces opérations serait assez longue à détailler et nous nous limiterons à quelques exemples.

En 1875, la Banca Cantonale détient en portefeuille des obligations de la commune de Bellinzone à 4,5 % pour une valeur de 10 000 francs¹⁸⁸. L'année suivante, le montant de ces obligations atteint 33 000 francs¹⁸⁹. La possession d'un titre ne signifie pas encore la participation au financement sur le marché primaire (émission des titres). Mais ce financement a bien lieu lors du placement des titres dont les banques tessinoises sont chargées. Cela est prouvé à la fois par les annonces dans les journaux lors de l'émission, par les rapports aux actionnaires et par les procès-verbaux des instituts. Ainsi, toujours pour la commune de Bellinzone, l'émission du prêt de 1889 pour un million de francs à 3,5 % est effectuée par la Banca Cantonale, la Banca della Svizzera Italiana, la Banca Popolare Ticinese et la Banca Popolare di Lugano, soit toutes les banques existantes à l'époque¹⁹⁰. Vers la fin de 1893, un consortium formé par la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Popolare di Lugano, en concurrence avec le groupe des banques du Sopraceneri, négocie avec la commune de Lugano l'émission d'un prêt communal de 700 000 francs. La Banca della Svizzera Italiana obtient la souscription de la moitié de la valeur, alors que le reste est pris par la Banca Popolare di Lugano. Celle-ci partage sa part avec les banques du Sopraceneri, une bonne indication que tout le secteur est impliqué. À la fin de 1894, la Banca della Svizzera Italiana ne détient plus en portefeuille les obligations de la commune de Lugano que pour 8 000 francs, signe qu'une large partie a été placée¹⁹¹. Ce prêt sert à la commune pour la construction de son réseau d'eau potable, un cas assez courant qui montre aussi la modalité de financement de ces infrastructures publiques.

Le *Tableau 1/21* présente une liste non exhaustive de titres émis par les communes et placés par les banques du canton. Le prêt de Lugano réalisé en 1905¹⁹² devait servir à la construction d'une centrale hydroélectrique pour

¹⁸⁷ NOSETTI O. (2010, p. 41-47) présente l'exemple de Brissago.

¹⁸⁸ ASTi, BCT, Rapport de gestion 1875, p. 5.

¹⁸⁹ ASTi, BCT, Rapport de gestion 1876, p. 6.

¹⁹⁰ DV, 30 juillet 1889.

¹⁹¹ BSI, Rapport de gestion 1894, p. 8.

¹⁹² CdT, 7 septembre 1905.

Tableau 1/21 Exemples de titres obligataires de communes tessinoises placés par les banques tessinoises

Année	Commune	Montant en francs	Taux d'intérêt	Durée en années	Banques	Source
1889	Bellinzone	1 000 000	3,50 %	n.d.	BCT, BSI, BPT et BPL	DV, 30 juillet 1889
1891	Lugano	386 000	3,75 %	60	BCT, BSI, BPT, BPL et CT	DV, 14.11.1891
1892	Intragna, Golino et Verdasio	50 000	4,00 %	30	BCT et CT	DV, 5.1.1892
1894	Lugano	700 000	3,75 %	n.d.	BCT, BSI, BPT, BPL et CT	CdT, 11.1.1894
1899	Giubiasco	100 000	3,75 %	n.d.	BPL	CdT, 25.2.1899
1905	Lugano	1 600 000	3,75 %	n.d.	BCT, BSI, BPT, BPL, BSA, SBT et BAC	CdT, 7.9.1905

Source: journaux tessinois.

l'exploitation des eaux de la Valle Verzasca : l'émission de ces titres est partagée entre les différentes banques du canton. Le contexte, lors de cette opération, n'est pas très favorable, et les banques anticipent le fait qu'une large partie risque de rester dans leurs comptes. En effet, des 400 000 francs que la Banca della Svizzera Italiana peut placer, 196 500 francs, soit 49 %, se retrouvent encore dans son portefeuille à la fin de l'année¹⁹³ et équivalent à presque 0,8 % du bilan. De même, à fin 1905, la Banca Svizzera Americana détient en portefeuille les obligations de Lugano pour 14 500 francs¹⁹⁴, l'équivalent de 0,06 % du bilan, simple résidu de l'opération. Au total, les titres des communes occupent une place importante dans les portefeuilles des instituts si l'on considère qu'en 1897, ces titres représentent 6,1 % du portefeuille et 1,4 % du bilan de la Banca Cantonale (cf. *Tableau 1/39*, p. 218).

En 1900, dans le portefeuille de la Banca della Svizzera Italiana, on retrouve des titres des communes de Lugano et de Locarno¹⁹⁵ pour un montant supérieur à 1,7 % du portefeuille et correspondant à 0,3 % du bilan. Une exposition qui est encore plus élevée en 1910 quand les titres des communes tessinoises représentent 4,6 % du portefeuille et 0,7 % du bilan (cf. *Tableau 1/30*, p. 181).

¹⁹³ BSI, Rapport de gestion 1905, p. 7.

¹⁹⁴ BSA, Rapport de gestion 1905, p. 12.

¹⁹⁵ BSI, Rapport de gestion 1900, p. 7.

Les montants de 1910 de la Banca Svizzera Americana sont même plus importants : les obligations des villes de Locarno et de Lugano représentent 8,9 % du portefeuille et 0,9 % du bilan¹⁹⁶. Le financement aux communes est aussi réalisé par des prêts en comptes courants, comme le montrent, par exemple, des procès-verbaux du conseil d'administration de la Banca della Svizzera Italiana¹⁹⁷. Les placements réalisés par les banques locales concernent également les titres émis par l'État cantonal dont le financement pose un problème récurrent tout au long du XIX^e siècle. En 1893¹⁹⁸, après le vote en 1886 d'une loi autorisant l'État à émettre des titres obligataires, les banques tessinoises s'unissent avec des instituts suisses afin d'assurer l'émission d'un prêt cantonal à 3,5 % de 10 millions de francs. L'opération de placement semble avoir été un succès. En d'autres termes, le secteur bancaire canalise une partie de l'épargne récoltée également vers le secteur public et les infrastructures, contribuant ainsi à la modernisation urbaine.

E) Les manufactures et les industries : une expérience moins heureuse

Nous avons déjà évoqué les faiblesses de l'activité industrielle tessinoise. Il s'agit maintenant de détailler le secteur et le rôle des banques. En 1882¹⁹⁹, le Tessin compte 22 entreprises soumises à la loi fédérale pour un total de 1 929 employés (1,43 % du total national) : 8 sont actives dans la filature de la soie avec 1 207 collaborateurs (dont 90 % de femmes) et 4 dans les manufactures de tabac avec 356 collaborateurs (87 % de femmes). Soie et tabac sont alors les principales activités manufacturières du canton, suivies par la production de chapeaux, de pâtes alimentaires, de papier, d'horloges et les produits de fonderie. La motorisation du secteur atteint un indice assez faible (13) contre une moyenne nationale de 44, reflet d'une mécanisation peu avancée pour des secteurs qui emploient beaucoup de main-d'œuvre féminine et enfantine (31,1 % des employés sont des mineurs contre une moyenne nationale de 18,6 %). Le retard par rapport à la moyenne nationale apparaît aussi dans le ratio du nombre d'usines aux habitants : 1,7 pour 10 000 habitants au Tessin contre 9,3 pour la Suisse. Le canton se place à la 21^e position du classement national, devant Uri, Fribourg et le Valais, mais derrière, par exemple, Schwyz, les Grisons et Unterwald. Seule la dimension moyenne des entreprises fait remonter le Tessin dans le classement, mais cela résulte de la forte intensité du travail nécessaire dans la filature de la soie et pour la production de tabac. Enfin, les manufactures se concentrent dans les districts du Sottoceneri (8 à Lugano et 7 à Mendrisio), alors que le Sopraceneri accueille le reste (3 industries à Locarno, 1 à Bellinzone et 3 dans les autres districts). Telle est la situation

¹⁹⁶ BSA, Rapport de gestion 1910, p. 10-11.

¹⁹⁷ ArBSI, PV CdA, 19 février 1896, 20 février 1904, 21 janvier 1905, 21 janvier 1906 et 22 février 1907.

¹⁹⁸ BSI, Rapport de gestion 1893, p. 9.

¹⁹⁹ URE (1968, p. 34-40).

des manufactures tessinoises au moment de l'ouverture du Gothard en 1881 : une activité de dimension réduite, n'utilisant que peu de machines et en retard par rapport aux cantons confédérés. La concentration dans la soie et le tabac caractérise le canton, alors que l'industrie suisse s'oriente vers le coton et les machines tout en disposant d'une plus large diversification de ses activités.

Entre 1882 et 1900²⁰⁰, le secteur manufacturier enregistre une progression. En 1895 on compte, d'après les entreprises soumises à la loi fédérale, 62 industries avec 3 305 employés et en 1901, 150 avec 4 982 collaborateurs. Une partie de cette progression est due non seulement à l'élargissement de la définition des sociétés prises en compte dans les statistiques, mais aussi à une progression réelle. La part cantonale dans le total national progresse : en 1882, le nombre d'entreprises tessinoises représentait à peine 0,8 % des entreprises suisses ; ce rapport passe à 1,2 % en 1895 et à 2,5 % en 1901. La progression, plus faible, se confirme avec les employés : 1,4 % du total national en 1882, 1,6 % en 1895 et 2,0 % en 1901. Le nombre d'entreprises pour 10 000 habitants passe de 1,7 (1882) à 10,7 (1901) au Tessin contre une progression de 9,3 à 18,1 en Suisse. Durant cette période, le secteur manufacturier cantonal se transforme. On assiste à la fois au déclin de la soie qui subit la concurrence internationale²⁰¹, et à une diminution de la prédominance du travail féminin²⁰². Les secteurs qui se développent sont l'industrie du gneiss (qui n'est pas comprise dans les statistiques retenues), l'activité de réparation du matériel ferroviaire, l'alimentation, le bois et le tabac²⁰³.

D'après la liste des principales sociétés fondées dans la région de Locarno, on observe un dynamisme que l'on retrouve dans la région de Lugano et de Bellinzone (cf. *Annexes 15a, 15b et 15c*). Un centre se forme à Bodio, notamment à travers des initiatives de la Motor AG de Baden qui attire des capitaux confédérés et allemands. Ces listes montrent d'abord l'apparition de nouvelles entreprises entre les dernières décennies du siècle et le début du xx^e siècle. Elles révèlent aussi que les activités sont hétérogènes : des imprimeries (poursuivant un mouvement démarré au xviii^e siècle et qui joueront un rôle non négligeable dans le *Risorgimento* italien)²⁰⁴ à la filature de la soie (malgré sa perte d'importance), de la fabrication de tabac et de la production de bière aux

²⁰⁰ URE (1968, p. 41-49).

²⁰¹ CAZZI (1964, p. 38-39).

²⁰² D'après les données publiées par SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 55), la part du travail féminin dans les usines tessinoises était de 84 % en 1882 et seulement de 48 % en 1911 : une réduction qui a été constatée également au niveau national.

²⁰³ En 1911, l'industrie du tabac tessinoise représentait 18,6 % des usines et 21,2 % de l'emploi actif au niveau national dans ce secteur : le Tessin – dont la production de cigares était destinée au marché externe – n'était alors dépassé dans le classement national que par le canton d'Argovie. Après 1914, se développera aussi la production de cigarettes (SCHNEIDERFRANKEN, 1937, p. 84-85).

²⁰⁴ Cf. VIGANÒ (2007).

nouvelles activités, comme la production d'électricité et de linoléum ou celle des horloges et du chocolat.

Cependant, comme l'avait déjà observé Giulio Barni, la dimension réduite de la plupart des sociétés industrielles et, nous pouvons ajouter, le degré de mécanisation peu élevé ne contribuent pas à attirer des capitaux importants et créent ainsi peu de débouchés pour l'épargne bancaire :

« En 1870 les gens qui vivent de l'industrie dans le Canton du Tessin représentent 307 pour mille habitants; en 1900, ils ne sont que 337; avec une hausse de 9,8 % pendant ces trois décennies. [...] "Entreprises de petite taille (entre 1 et 5 ouvriers): 3 121; entreprises moyennes (entre 6 et 49 ouvriers): 414; entreprises de plus grande taille (avec 50 ouvriers ou plus): 51" [...] L'industrie tessinoise ne peut pas et ne pouvait donc pas absorber l'épargne tessinoise. » (Gazzetta Ticinese, 29 janvier 1915, libre traduction de l'italien)²⁰⁵

Selon le recensement de 1905, il existe alors en Suisse 63 sociétés avec plus de 500 employés, dont une seule au Tessin (la Fabbrica Tabacchi Brissago qui occupe 551 personnes)²⁰⁶. Parmi les autres entreprises ayant un effectif élevé d'employés, on trouve l'usine de réparation des chemins de fer de Bellinzone, deux sociétés du textile, la Fabbrica di Linoleum de Giubiasco²⁰⁷ et la Compagnie Suisse pour la Fabrication de Chocolats et Cacaos de Lugano, reprise par Chocolat Tobler, laquelle occupe 395 employés²⁰⁸. Les autres industries engagent peu d'ouvriers. Si, en 1911, la Cartiera de Locarno en a 105²⁰⁹, les 11 industries des pâtes alimentaires emploient au total 78 ouvriers²¹⁰. De même, toujours en 1911, les 10 industries des vêtements pour hommes comportent, au total, 332 employés²¹¹, alors que les 3 usines produisant des chapeaux ont, en tout, 189 employés. Il est assez rare effectivement de trouver des industries employant plus de 50 ouvriers.

Les dimensions réduites des entreprises tessinoises ont pour conséquence des besoins en capitaux modestes, le plus souvent inférieurs à 500 000 francs.

²⁰⁵ Texte original: « *L'industria ticinese non è in grado tale da richiedere vasto investimento di capitali. Nel 1870 le persone viventi nell'industria del Cantone Ticino erano il 307 per mille degli abitanti; nel 1900, erano appena il 337; con un aumento del 9,8 per cento durante l'intervanno d'un trentennio. [...] "Imprese piccole (da 1 a 5 operai): 3 121; imprese medie (da 6 a 49 operai): 414; imprese grandi (da 50 operai in su): 51." [...] L'industria ticinese non può e non poteva quindi assorbire il risparmio ticinese. » (GT, 29 janvier 1915)*

²⁰⁶ MAISSEN (2015, p. 248) indique qu'en Suisse, au début du siècle, un établissement sur cinq emploie au moins 500 employés.

²⁰⁷ Cette société avait été fondée en 1905 avec des capitaux de la famille Pirelli (MORESCHI, 2012, p. 53).

²⁰⁸ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 92-94).

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 127.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 89.

²¹¹ *Ibid.*, p. 103.

Dépassent ce seuil, en particulier, la Nitrum SA (1 million de francs) et l'Imprese di granito svizzera (1,3 million)²¹².

Quel est dès lors le rapport entre les banques et l'économie cantonale? De même, d'où proviennent les capitaux nécessaires à la fondation et au développement des activités manufacturières, industrielles et commerciales, avant la formation du système bancaire tessinois? Il est bien vrai que dès 1833 un institut existait déjà, la Cassa ticinese di risparmio, mais – comme on l'a vu – elle ne prêtait qu'à l'État cantonal. Le financement des entreprises était donc assuré directement par des particuliers – très souvent les mêmes entrepreneurs à l'origine de ces activités – soit tessinois, soit étrangers. Retenons quelques exemples. D'abord, celui de la Cartiera della Verzasca. Elle est fondée en 1854 par Tommaso Franzoni (1795-1878)²¹³, représentant de l'élite politique et économique de la région qui est aussi propriétaire d'une filature à Locarno et a déjà été à l'origine d'une typographie. En 1848, il figure en haut d'une liste, établie par la ville, des gens les plus riches de la région, alors qu'en 1837, avec d'autres compagnons, il contribue à financer la construction du palais du gouvernement dont la ville a besoin²¹⁴. La famille, aux origines lointaines et enracinée dans la Valle Maggia, est propriétaire foncière et figure parmi celles qui exercent le prêt informel²¹⁵. Tommaso Franzoni est actif, pour sa part, dans le lucratif commerce de bois²¹⁶. Malgré ces richesses, aucune trace d'un dépôt important n'apparaît dans les comptes de la Cassa ticinese, dont il était par ailleurs actionnaire²¹⁷. Cela suggère que ses capitaux sont investis autrement, ouvrant la possibilité du financement d'une initiative personnelle comme la Cartiera. Retenons que cette société, dont la production est exportée, est la plus importante papeterie du canton (presque 100 ouvriers en 1875) et la seule du secteur dont l'activité existait encore au début du xx^e siècle²¹⁸. Un autre exemple est celui de la Fabbrica Tabacchi Brissago financée en 1847-1848 par des capitaux provenant pour partie de personnes aisées de Brissago, et pour partie de la Lombardie. Les capitaux et les entrepreneurs arrivent donc aussi de l'extérieur comme le montrent différents cas reportés dans les tableaux cités. D'autres sociétés bénéficient en revanche de capitaux confédérés, comme dans le cas des entreprises fondées par la Motor AG de Baden.

Après la fondation des banques, et même si nous acceptons l'hypothèse selon laquelle les petites et moyennes entreprises, afin de sauvegarder leur autonomie, ne souhaitent pas toujours un financement bancaire, il est bien vrai que des rapports d'affaires s'établissent entre les acteurs économiques. On

²¹² FUCT (1910, p. 531 et p. 2024).

²¹³ SIGNORELLI (1972, p. 461-463).

²¹⁴ HUBER (1997, p. 80, p. 178, p. 258 et p. 359).

²¹⁵ DSS, article Franzoni.

²¹⁶ CESCHI (1998a, p. 194-199).

²¹⁷ NOSETTI (2013a).

²¹⁸ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 126-127).

observe d'abord que des demandes de crédits hypothécaires sur les maisons des patrons cachent probablement parfois, sinon souvent, le besoin de financement de leur entreprise. À part cela, les banques tessinoises jouent différents rôles dans la constitution de plusieurs sociétés. Citons des exemples liés à la Banca Popolare Ticinese : Fabbrica di cappelli de Prato Carasso, Fabbrica del linoleum de Giubiasco, Fabbrica di ceramiche de Sementina, Fabbrica di macchine Lentz de Giubiasco, ainsi que les Fonderie e Officine svizzere de Bellinzone, la S.A. Costruzioni elettriche de Biasca, la S.A. Carrozzeria industriale, la Fabbrica di birra (qui reprend celle de Bonzanigo), la S.A. Granitwerke, la S.A. Stabilimento Tipo-Litografico, ainsi que la Fabbrica di celle refrigeranti de Lugano. La Banca Cantonale, le Credito Ticinese et la Banca della Svizzera Italiana soutiennent financièrement plusieurs entreprises, reflet d'un véritable apport bancaire à ces activités²¹⁹.

Quel a été, concrètement, le rôle des banques ? Premièrement, les banques participent, parfois, à la fondation d'entreprises, principalement au moyen d'un engagement personnel des administrateurs et dirigeants, comme dans le cas des transports régionaux. Quelques exemples : la Società svizzera di macchine Lentz, fondée avec un capital de 1,4 million de francs et inscrite au registre en 1906²²⁰, qui est active dans la construction et la commercialisation de machines. Son administrateur délégué, Giovanni Spangher de Bari (Italie), a comme remplaçant l'ingénieur Carlo Alessandro Bonzanigo (futur président de la Banca dello Stato). Mais c'est surtout la personnalité d'Arturo Stoffel, directeur de la Banca Popolare Ticinese, qu'il faut retenir ici : membre du conseil d'administration et fondateur de la société, Stoffel est aussi administrateur dans d'autres entreprises, en particulier comme président de la SA Carrozzerie industriale de Bellinzone et de la Fabbrica di celle refrigeranti de Lugano. À son tour, le Stabilimento Colombi & C., imprimerie de Bellinzone, peut compter sur Arrigo Stoffel (président de la société), Enrico Bacilieri et Giovanni Bonzanigo-Jauch (membres du conseil) et sur Giovanni Glauser (suppléant)²²¹. Le premier deviendra quelques années plus tard directeur de la Banca Popolare Ticinese, alors que le deuxième est directeur de la Banca Cantonale. Par contre, Bonzanigo-Jauch et Glauser sont respectivement membres et procureurs de la Banca Popolare Ticinese. Peu après, Glauser deviendra directeur de la Società Bancaria. Quatre représentants de banques de Bellinzone siègent donc dans le conseil du Stabilimento qui se charge même d'imprimer les rapports annuels de certains instituts bancaires. Des banquiers siègent donc dans les conseils d'administration des sociétés, souvent dès leur fondation, ce qui permet de les considérer parmi les promoteurs de ces initiatives. Un rôle qui fait supposer un engagement direct des banques lors de la phase de démarrage de ces entreprises.

²¹⁹ MAZZOLINI (1944, p. 159-165).

²²⁰ FUCT (1906, p. 710 ; 1906, p. 1199 ; 1907, p. 1480).

²²¹ CdT, 20 juillet 1906.

Deuxièmement, les banques placent auprès du public et souscrivent une partie des titres émis par les sociétés en quête de financement. Nous trouvons plusieurs traces de ces opérations dans les portefeuilles des investissements des banques. À titre d'exemple, considérons l'évolution de trois titres de sociétés industrielles dans le portefeuille de la Banca Svizzera Americana entre 1904 et 1913 (cf. *Tableau 1/22*). La quantité nominale évolue d'année en année, la marque d'une stratégie d'investissement appliquée de manière constante. En 1904, les valeurs de la Società elettrica ticinese et de la SA Cartiere Maffioletti sont plus élevées que par la suite, ce qui est probablement le reflet d'une souscription de titres placés seulement par la suite auprès du public. Retenons que ces investissements représentent entre 0,1 % et 1,3 % de la somme de bilan de la banque: des pourcentages peu élevés pour des montants dont la valeur nominale tend à diminuer. Cela semble refléter à la fois un désir de se désinvestir de ces sociétés, tout en réduisant la concentration du portefeuille et, par là, le risque.

En 1905²²², le portefeuille de la Banca della Svizzera Italiana inclut des obligations hypothécaires à 4,5 % de la société F. I. Bucher-Durrer et des actions de la Società Svizzera per l'Industria dei Graniti: les montants sont peu élevés, mais ces positions montrent un portefeuille qui est aussi investi dans ces secteurs. Le *Tableau 1/23* présente une liste non exhaustive mais significative des titres de sociétés tessinoises dont l'émission, le placement et la distribution ont été assurés par les banques tessinoises.

Troisièmement, nous pouvons supposer, au vu de l'importance des crédits en comptes courants déjà mentionnée, que les banques accordent des prêts aux entreprises pour le financement des activités courantes. De même, elles escomptent les effets et avancent les fonds nécessaires au commerce et aux paiements. Du reste, comme nous le rappelle Cassis (1994, p. 1025-1026), le crédit en compte courant, les prêts à court terme sous la forme de découverts et l'escompte d'effets de commerce ont été utilisés, sur le plan national, par les industries même si, et la remarque nous semble valable également pour le cas tessinois, l'autofinancement a été une source significative de l'activité économique, surtout pour les initiatives de petite et moyenne taille.

Selon Mazzolini (1944, p. 163), il ne faudrait pas blâmer les banques pour le peu qu'elles ont accompli; au contraire, elles auraient même trop soutenu les industries tessinoises. Une position qui résume bien l'argument. En effet, malgré l'autofinancement et des initiatives indépendantes, les banques locales ont également soutenu les activités manufacturières et industrielles dans le canton, participant activement à la fondation d'entreprises. Elles ont aussi assuré le financement à long terme (en investissant et en plaçant les titres financiers) et, très probablement, elles ont effectué des prêts en comptes courants pour assurer la liquidité à court terme de ces activités.

²²² BSI, Rapport de gestion 1905, p. 7-8.

Tableau 1/22 Banca Svizzera Americana: titres de sociétés industrielles tessinoises en portefeuille.

Valeur nominale en CHF	Taux d'intérêt	Titre	Société	Cours	Valeur au bilan en CHF	Année
120 000	4,0%	Obligations	Società elettrica ticinese, Locarno	99	118 800	1904
22 500				99	22 275	1905
27 000				95	25 650	1907
10 500				95	9 975	1908
66 500				95	63 175	1909
25 000				95	23 750	1910
38 000				95	36 100	1911
8 500				90	7 650	1912
2 000				90	1 800	1913
168 000	4,25%	Obligations	S.A. Cartiere Maffioletti, Tenero/Locarno	99	166 320	1904
61 500				99	60 885	1905
20 000				98	19 600	1906
15 000				98	14 700	1907
14 500				95	13 775	1908
6 500				95	6 175	1909
15 500				95	14 725	1910
17 000				95	16 150	1911
18 500				90	16 650	1912
18 500				80	14 800	1913
9 000	4,50%	Obligations	Stabilimento Colombi & C., Bellinzone	95	8 550	1905
10 000				95	9 500	1906
10 000				95	9 500	1907
10 000				90	9 000	1909
9 500				90	8 550	1910
9 500				90	8 550	1911
9 500				90	8 550	1912
9 500				90	8 550	1913

Remarque – Ces investissements représentent, selon les années, entre 0,1% et 1,3% de la somme de bilan.

Source: BSA, Rapports de gestion 1904-1913.

Tableau 1/23 Le placement de titres de sociétés tessinoises par les banques tessinoises (liste non exhaustive)

Année	Société	Titres émis	Montant en francs	Remarques
1884	S.A. per acquisto e utilizzo sorgenti di Acquarossa	2 000 actions à 100 francs	200 000	Constitution de la société.
1892	Manifattura internazionale tabacchi, Brissago	200 actions à 500 francs	250 000	
1900	Società dell'acqua potabile, Locarno-Muralto	560 actions au porteur à 250 francs	140 000	Prix d'émission : 100 %.
1905	S.A. Imprese di granito svizzere, Bellinzone	2 070 actions privilégiées au porteur à 500 francs	1 035 000	Prix d'émission : 105 %. Consortium dirigé par la SBS.
1905	SA Imprese di granito svizzere, Bellinzone	1 000 obligations à 1 000 francs	1 000 000	Taux d'intérêt : 4,50 % Prix d'émission : 100 %
1905	Molino automatico della Morobbia, Giubiasco	2000 actions à 250 francs	500 000	
1905	Fabbriche riunite di cappelli, Bellinzone	2 750 actions à 100 francs	275 000	Prix d'émission : 100 %. Augmentation du capital.
1906	Compagnie Suisse pour la fabrication de chocolats et cacao, Lugano	1 400 actions à 500 francs	700 000	Prix d'émission : 125 %. Augmentation du capital. Président du conseil : Emilio Rava ; Réviseur : Carlo Pernsch.
1906	S.A. per l'impianto di un'officina a gas, Mendrisio	1 000 actions à 100 francs	100 000	Prix d'émission : 100 %. Constitution de la société.

Sources : DV, 5 décembre 1884, 9 août 1905, 13 décembre 1905, 22 mars 1906, 15 mai 1906 ; CdT 11 février 1892, 9 février 1900, 25 janvier 1905 ; GT, 25 janvier 1905, 24 mars 1906.

Deux secteurs spécifiques méritent cependant un approfondissement. Le premier est celui de l'extraction de la pierre²²³, une activité répandue surtout en Riviera et en Leventina, mais aussi en Valle Maggia. Cette activité a d'illustres prédécesseurs, car les carrières d'Arzo étaient connues depuis le Moyen Âge²²⁴ et ont été largement exploitées pendant la période de l'art baroque, diffusant leur marbre rougeâtre en Europe et bien au-delà. Les

²²³ BARNI et CANEVASCINI (1913), SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 119-122).

²²⁴ DSS, article Arzo.

autres pierres, moins nobles, souvent désignées comme du granit, bien qu'il s'agisse en réalité de gneiss²²⁵, ont été utilisées pour la construction de la route carrossable du Gothard, puis pour celle de la ligne ferroviaire ainsi que pour les routes cantonales au début du siècle. Le Tessin a aussi fourni la pierre pour plusieurs immeubles importants, publics et privés, en Suisse et en Italie, à différentes époques²²⁶. L'extraction de la pierre a bénéficié de l'ouverture du tunnel ferroviaire du Gothard qui a permis l'écoulement de la production cantonale sur les marchés confédérés. Entre 1883 et 1899, le Gothard a ainsi vu augmenter le transit de la pierre tessinoise, de 11 386 tonnes à 147 837, soit presque treize fois plus²²⁷. Des quantités qui n'ont rien à envier à celles d'autres lignes ferroviaires du pays²²⁸.

En 1905, le Tessin et Uri comptent 90 carrières en exercice contre 17 en 1884. À son plus haut niveau, juste avant le début du xx^e siècle, le secteur emploie environ 2 000 ouvriers. En 1899, le Tessin exporte presque 125 000 tonnes de pierres vers les autres cantons et *via* les chemins de fer, contre 29 000 en 1890²²⁹. Les nombreuses sociétés qui apparaissent à ce moment, à Bodio et à Biasca (cf. *Annexe 15c*), sont la marque évidente de cette euphorie. Mais les capitaux apportés par les entrepreneurs et par les banques tessinoises et confédérées ne sont pas très importants. À titre d'exemple, la Società Anonima cave granitiche di Lavorgo, fondée en 1901, dispose d'un capital social d'à peine 100 000 francs²³⁰. D'ailleurs, le secteur n'est pas intensif en capital, et les dimensions des sociétés sont assez réduites.

Les carrières, initialement développées par des indigènes, sont reprises par des Italiens (Piémontais et Lombards) et des Confédérés (Zurichois, Argoviens, Grisonais, Bâlois et Romands)²³¹. Ce secteur embauche plusieurs ouvriers italiens et il semble capable de prendre le relais d'activités en déclin. Des espoirs que l'essor de la fin du xix^e siècle semble confirmer : l'expansion immobilière du marché suisse, soutenue par la facilité des crédits bancaires au niveau national, entraîne les carrières tessinoises à la hausse. Mais, comme le faisaient déjà remarquer Barni et Canevascini (1913, p. 72-76), la croissance est de courte durée. Et l'occasion n'est pas saisie de moderniser les techniques de production ou de consolider et diversifier l'activité et les marchés. Des limites qui seront à l'origine des difficultés que le secteur va rencontrer une fois l'effet d'entraînement externe estompé : avec la chute de l'immobilier, en 1900, les carrières entrent en

²²⁵ BARNI et CANEVASCINI (1913, p. 11).

²²⁶ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 119-121) nous signale le cas du Dôme de Milan et de l'immeuble d'une compagnie d'assurances de Winterthour.

²²⁷ BARNI et CANEVASCINI (1913, p. 45).

²²⁸ *Ibid.*, p. 53.

²²⁹ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 119-122).

²³⁰ BARNI et CANEVASCINI (1913, p. 96).

²³¹ *Ibid.*, p. 67.

crise et plusieurs sociétés font faillite²³². Chute de la demande, baisse des prix et tensions avec les ouvriers ont pour conséquence une sensible réduction de l'exportation vers les autres cantons qui passent de 98 000 tonnes en 1900 (soit déjà -21,6% par rapport à l'année précédente) à 25 000 tonnes en 1908 et à environ 6 700 tonnes en 1910²³³ : une vraie débâcle.

Les difficultés du secteur conduisent à un premier projet de formation d'un consortium destiné à monopoliser la production, en englobant celle d'Uri. Plusieurs banques tessinoises participent à ce projet en assurant des financements importants. Mais des conflits et des défaillances internes au secteur, tout comme une approche exclusivement orientée vers la production, sans prise en compte de l'évolution du marché – et la dure concurrence exercée par l'entrée en jeu du ciment et des pierres artificielles – amènent rapidement à la fermeture du consortium²³⁴. Un deuxième projet, dénommé Granitwerke, est lancé par Giuseppe Stoffel de la Banca Cantonale Ticinese. Présidée par Carlo Pernsch sen. de la Banca della Svizzera Italiana, la Granitwerke reçoit l'appui d'autres banques, tessinoises et confédérées (retenons que la SBS était déjà engagée dans les carrières tessinoises). Elle se dote d'un capital de plus de 4 millions de francs pour reprendre les carrières en difficulté, sans toutefois parvenir à relancer l'activité. Le projet se solde par un échec et en 1913, la Granitwerke entre en liquidation. Sans entrer dans les détails de cette affaire, décrite par Barni et Canevascini (1913, p. 163-206), nous pouvons résumer le rôle des banques en quelques points. Premièrement, elles ont assuré un apport financier, non négligeable, aux sociétés des carrières²³⁵, un secteur en croissance, mais fragile. Deuxièmement, après avoir compris l'ampleur des risques, elles ont tenté, notamment avec l'opération de la Granitwerke, de limiter les pertes. Une politique compréhensible, mais en choisissant une modalité fortement critiquée par Barni et Canevascini, car l'opération permet en réalité de transférer les pertes aux investisseurs privés, attirés par de fausses promesses quant au succès de la Granitwerke. En bref, si les banques ont pu en tirer profit, le secteur n'a pas été ni sauvé ni même placé sur un chemin de reprise. Pour cette raison, ces deux auteurs soutiennent que la banque aurait «*primé*» sur l'industrie. Une interprétation qu'ils généralisent à l'ensemble de l'industrie cantonale : au travers de la présence des banquiers dans les sociétés, la logique financière

²³² C'est notamment le cas des Imprese di Granito Svizzera SA de Bellinzona, société qui exploitait environ les 2/3 des carrières du Tessin et d'Uri, et qui avait été fondée avec la participation d'une grande banque suisse (SCHNEIDERFRANKEN, 1937, p. 121).

²³³ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 122).

²³⁴ BARNI et CANEVASCINI (1913, p. 79-101 et p. 164).

²³⁵ BARNI et CANEVASCINI (1913, p. 164) citent, comme exemple, le cas de la société Fratelli Orтели de Biasca, endettée envers la Banca Popolare Ticinese et la Banca Agricola Commerciale. Les mêmes auteurs indiquent, dans différents passages, les engagements dans les carrières par d'autres instituts, notamment le Credito Ticinese, la Banca della Svizzera Italiana et la Società Bancaria Ticinese.

aurait étouffé les industries. Pour ce qui nous concerne, nous devons constater l'engagement du secteur bancaire, tessinois et suisse, dans une activité qui avait enregistré, pour une courte période, une forte expansion sans pour autant que soient jetées les bases d'un développement solide. Un échec qui mêle, d'un côté, facteurs internes aux carrières et, de l'autre, logiques financières aux modalités discutables, le tout dans un contexte externe, parfois favorable, parfois difficile. La formation et le succès dans le temps d'une activité économique, et nous ne disons rien de nouveau, sont une affaire qui n'est ni simple ni facilement reproductible. De même, le rôle et les effets de l'action des banques demeurent variables et incertains.

L'autre secteur est celui de la production hydroélectrique, une activité à la pointe de laquelle se trouve la Suisse vers la fin du XIX^e siècle²³⁶, pour laquelle la topographie et l'abondance d'eau sont favorables, au Tessin comme dans les autres régions alpines²³⁷. On ajoutera que dans le Trentin, mentionné à titre d'exemple car le même constat peut être fait ailleurs²³⁸, les banques locales qui sont également actives dans la promotion des transports régionaux s'intéressent aussi, notamment durant les années 1910, à la production hydroélectrique avant de se confronter aux grands groupes industriels et financiers²³⁹. Sur le plan suisse, l'essor du secteur a par ailleurs attiré l'attention des grandes banques, comme la SBS et le Crédit Suisse. Ce dernier dirige même un consortium de banques allemandes, françaises, italiennes et suisses pour donner naissance à l'Electrobanque de Zurich en 1895. Il s'agit d'une société financière liée au groupe berlinois Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft (AEG) actif dans différents pays européens. En effet, on assiste à cette époque à une collaboration entre des constructeurs et des banques qui va donner naissance à des sociétés financières spécialisées dans le financement du secteur électrique. C'est également le cas de la société Indelec qui voit la participation d'un autre constructeur allemand, Siemens, et d'autres banques suisses, allemandes et autrichiennes. De son côté, la Brown Boveri & Cie., de Baden, liée au Bankverein, est à l'origine de la Motor, société anonyme pour les applications de l'électricité (connue sous l'abréviation Motor AG qui deviendra par la suite Motor-Columbus). Enfin, des banques de Bâle, de Zurich et de Genève, avec l'apport d'instituts français, fondent la Société franco-suisse pour l'industrie électrique en 1898, qui dispose d'un capital-action de 25 millions de francs. En effet, ces financières disposent de capitaux importants : 30 millions de francs pour Electrobanque, 10 millions pour Indelec et 3 millions pour Motor AG (avant des augmentations qui porteront le capital à 30 millions en 1913). Ces acteurs sont également actifs à

²³⁶ PAQUIER (1998, p. 13).

²³⁷ Cf. les différentes contributions présentées par BONOLDI et LEONARDI (2004), en particulier SIMONETT (2004) qui résume le côté suisse.

²³⁸ MORSEL (2000, p. 141-143) souligne le rôle des banques locales dans le financement du secteur électrique en France.

²³⁹ LEONARDI (2004, p. 148-151).

l'étranger, ainsi en France²⁴⁰ et en Italie, d'où la présence du *Credito Italiano* et de la *Comit* dans certaines de ces opérations²⁴¹.

Cependant, les banques tessinoises restent plutôt à l'écart de ces enjeux d'envergure, même si elles jouent un rôle sur le plan cantonal. Comme dans d'autres régions, au Tessin les lignes ferroviaires régionales, les hôtels de luxe, l'éclairage urbain et les industries²⁴² sont les principaux utilisateurs de l'électricité produite dans le canton²⁴³. Le Tessin, qui exploite ses rivières depuis longtemps pour le fonctionnement des moulins et d'autres activités artisanales (notamment scieries et forges), se dote d'une législation sur l'exploitation des eaux dès 1894²⁴⁴. La production électrique représente donc une évolution de l'emploi des ressources fluviales destinée à un marché prometteur comme les transports, les hôtels, les centres urbains et les industries²⁴⁵. La production hydroélectrique tessinoise s'inscrit dans l'essor national du secteur, et elle est en lien direct avec la diffusion des lignes ferroviaires, du tourisme et de quelques initiatives industrielles selon un modèle que l'on retrouve ailleurs²⁴⁶.

Les premières centrales hydroélectriques apparaissent à Faido (1889), Maroggia (1890), Gorduno et Brione s/Minusio (1892). Suivent la centrale de la Val Morobbia près de Bellinzone (1900) et celle de Ponte Brolla près de Locarno (1903). On pourra compter ensuite sur celle de la Valle Verzasca (1907), exploitée par la ville de Lugano. Le passage du charbon à l'électricité sur la ligne ferroviaire du Gothard s'effectue au début du siècle suivant et sera supporté par l'exploitation, dès 1920, des eaux du Ritom dans la Valle Leventina. Le rôle des banques présente des caractéristiques déjà rencontrées auparavant pour les transports : investissements de portefeuille et opérations de placement des titres, mais aussi participation dans des nouvelles entreprises. Ainsi, la *Società elettrica locarnese*, fondée à Locarno en 1903 avec un capital de 150 000 francs, peut compter dans son conseil d'administration et parmi les promoteurs sur plusieurs personnalités du milieu bancaire : le directeur William Gascard et le président Giovanni Polar de la *Società Bancaria Ticinese*²⁴⁷, le directeur Achille Gianella et le président Giovanni Pedrazzini de la *Banca Svizzera Americana* et le vice-président Leone Cattori du *Credito Ticinese*. Cet institut a par ailleurs déjà participé en 1897 à la fondation, toujours à Locarno, de la *Società italo-svizzera*

²⁴⁰ MORSEL (2000, p. 144-145 et p. 147) met en évidence la présence d'acteurs suisses, comme l'Union Financière de Genève et le Crédit Suisse, dans le secteur hydroélectrique français dès le début du siècle et aussi pendant l'entre-deux-guerres.

²⁴¹ Cf. SEGRETO (1987), SEGRETO (2001, p. 203-206), PAQUIER (1998, p. 947-1080), PAQUIER (2000).

²⁴² MAISSEN (2015, p. 248) indique qu'en 1909, en Suisse, 43 % des usines étaient déjà électrifiées.

²⁴³ DSS, article *Elettrificazione*.

²⁴⁴ VISCONTINI (2005, p. 102).

²⁴⁵ SCHNEIDERFRANKEN (1937, p. 112-115).

²⁴⁶ VISCONTINI (2005, p. 101-115), GUZZI-HEEB (1990, p. 331).

²⁴⁷ GT, 17 septembre 1903 et FUCT (1903, p. 868).

di elettricità. Retenons que la Società elettrica locarnese deviendra par la suite la Società Elettrica Sopracenerina (une société encore active de nos jours). De son côté, Giuseppe Stoffel de la Banca Cantonale Ticinese s'active pour obtenir la concession de l'exploitation des eaux du Ritom en Leventina. Cette concession intéresse également d'autres acteurs, notamment Otto Maraini de la Banca della Svizzera Italiana. Stoffel, qui a des liens avec des Milanais apparemment intéressés par cette opération, n'hésite pas, en faisant jouer son poids politique au sein du Parlement cantonal, à influencer la décision qui sera prise finalement, comme il l'avait souhaité, en faveur de la Ditta Krebs & C.; pourtant, une fois la concession obtenue en 1900, la réalisation du projet n'aura pas lieu ce qui ne tardera pas à susciter des discussions et des débats même au niveau politique.

L'ingénieur Agostino Nizzola (1869-1961)²⁴⁸, qui s'est formé à l'École polytechnique de Zurich et qui participera durant les années 1920 à la fondation d'une maison bancaire tessinoise, est un acteur important du secteur électrique cantonal. En effet, il est le directeur de Motor AG. Par la suite il deviendra un administrateur de Motor AG avant de présider la Motor-Columbus en 1924 et, en 1936, la société Aar e Ticino Società Anonima di Elettricità (ATEL). En tant qu'employé de Brown Boveri, il a participé à la construction de plusieurs centrales hydroélectriques et assuré plus tard les rapports du groupe avec l'Italie. Il deviendra ainsi administrateur de la société italienne Edison et président de la Società Sudamericana di Elettricità (Sudelectra) et de la Svizzera-Americana di Elettricità (Samalec), dont l'activité est orientée vers l'Amérique du Sud. En somme, un ingénieur aux origines tessinoises qui connaît un parcours d'envergure, qui, même au début de sa carrière professionnelle, soutient au Tessin la fondation des Officine del Gottardo à Bodio en 1908 (une entreprise active dans le secteur du matériel ferroviaire et fondée dans le but d'utiliser la production électrique de la Biaschina) et qui s'active dès 1896 pour obtenir, entre autres, la concession de la Biaschina en Leventina. Celle-ci sera accordée au groupe qu'il représente, la Motor AG, en 1905. La construction de l'équipement démarre l'année suivante, mais ne se terminera qu'en 1911 en raison de difficultés techniques. La Motor AG exploite alors la Biaschina avant de transférer l'équipement et la gestion aux Officine Elettriche Ticinesi SA (OFELTI), une société du même groupe fondée à Bodio en 1917, avec un capital de 8 millions de francs. Bien plus tard, en 1936, l'OFELTI fusionnera avec l'entreprise Olten-Aarburg AG au sein de l'ATEL, un acteur de poids qui aura son siège à Olten²⁴⁹. Ce cas met en évidence l'entrée en scène des capitaux confédérés au travers des sociétés suisses qui peuvent se passer des apports des banques locales. C'est également le cas de la Société du Gothard, l'entreprise qui a construit et exploité le tunnel ferroviaire et qui obtient la concession pour l'exploitation des eaux en Leventina en 1906. En 1914, et donc après la

²⁴⁸ PAQUIER (1998, p. 672-674), VISCONTINI (2005, p. 106).

²⁴⁹ ATEL (1945, p. 28-49).

nationalisation de la ligne du Gothard par les Chemins de fer fédéraux en 1909, la concession ne concernera que la Tremola et le Ritom, remplaçant ainsi le projet précédent.

Quel bilan peut-on tirer dans le domaine de la production électrique? D'abord, signalons que malgré des initiatives industrielles à Bodio et à Giubiasco, la production d'électricité sert principalement pour l'éclairage (50 % de la production) et pour les petites entreprises, comme les moulins, les scieries et les presses (33 %). Par contre, des entreprises comme les papeteries et les autres industries n'utilisent que 13 % de la production d'électricité tessinoise en 1904. En 1913, cette production sera utilisée surtout par les chemins de fer régionaux, alors que la destination industrielle reste encore à un niveau assez réduit²⁵⁰. Ensuite, si les banques locales sont actives dans la promotion et le financement des sociétés électriques, l'entrée en scène d'acteurs confédérés aux dimensions plus importantes met un peu à l'écart les initiatives locales. Enfin, le cas du Ritom illustre les limites des initiatives internes au canton. La production hydroélectrique est bien sûr à inclure dans les secteurs qui se développent à cette époque et attirent l'attention et les ressources des banques locales. Mais le secteur attire aussi des acteurs qui dépassent le cadre tessinois, comme la construction de grands barrages durant les années 1950 et 1960 le montrera à nouveau. Retenons également que la politique cantonale, contrairement à d'autres cantons qui ont été soutenus par les banques cantonales dans la formation et le développement de sociétés publiques dans ce domaine²⁵¹, a accordé et renouvelé dans le temps les concessions à ces acteurs.

2.3 LA RÉCOLTE ET L'ORIGINE DE L'ÉPARGNE

D'où vient l'épargne récoltée par les banques tessinoises d'un point de vue géographique et économique? S'agit-il de montants importants? Cette épargne reflète-t-elle un développement économique interne au canton? Telles sont les questions que nous entendons développer ici afin de compléter l'analyse de la relation entre les banques et l'économie cantonale.

A) L'évolution de l'épargne bancaire

Les instruments à la disposition des banques tessinoises pour la récolte de l'épargne – comptes courants, carnets d'épargne et obligations ou bons de dépôt – sont assez traditionnels et la diffusion de ceux-ci s'accompagne alors du développement des banques.

L'épargne récoltée par les banques tessinoises, en plus des fonds propres, des prêts interbancaires et des billets de banque émis, représente environ 70 % de

²⁵⁰ VISCONTINI (2005, p. 112-113).

²⁵¹ PAQUIER (2000, p. 171-172).

la somme de bilan au cours de toute la période; en revanche, l'épargne déposée dans les caisses d'épargne atteint en moyenne 30% du bilan, soit presque la moitié de l'épargne totale. La progression de la récolte de l'épargne n'est pas linéaire et reflète d'assez près l'évolution de la somme de bilan constatée auparavant (cf. *Tableau 1/24*).

Nous pouvons dès lors distinguer différentes périodes. Au cours de la première (1862-1872), quand une seule banque existe, la récolte est difficile et le montant diminue de presque 30% (entre 1862 et 1867, la réduction est même de 50%). Cette régression est en partie compensée par les autres formes d'épargne. La deuxième période (1873-1889) correspond globalement à une forte progression et, malgré des années de réduction, neuf années enregistrent un taux de croissance supérieur à 10%. Les années difficiles (1890 et 1891) voient une baisse sensible de l'épargne totale, en partie due au retrait de fonds auprès de la Banca Cantonale. La progression observée pendant la période suivante (1892-1906) est soutenue par une croissance de l'épargne récoltée, mais à des niveaux inférieurs à ceux des années 1870 et 1880. L'autre période de difficultés (1907 et 1909) connaît à nouveau une réduction de l'épargne. Enfin, la dernière période (1910-1912) bénéficie d'une progression de l'épargne. Les taux ne sont pas très élevés, mais ils permettent d'atteindre le montant record de 113,7 millions de francs.

La répartition par institut de l'épargne récoltée (cf. *Graphique 1/8*) reflète largement la répartition de la somme de bilan (cf. supra *Graphique 1/5*) avec une prédominance de la Banca Cantonale Ticinese suivie par la Banca della Svizzera Italiana et le Credito Ticinese. La Banca Popolare di Lugano et la Banca Popolare Ticinese se placent derrière ces trois instituts, alors que la Società Bancaria Ticinese et la Banca Agricola Commerciale restent sur des valeurs assez faibles. La Banca Svizzera Americana représente un cas particulier, avec une forte progression au début du xx^e siècle, suivie d'une nette diminution en 1909 à la suite, nous le verrons, de la séparation des activités à l'étranger.

Le cas de la Banca Cantonale (cf. *Graphique 1/9*) reflète l'évolution tendancielle de la récolte de l'épargne dans le canton, tout en montrant la gravité de la crise que cet institut a vécue en 1890, avec une réduction très prononcée du nombre de carnets d'épargne (-28,4%) et de leurs valeurs (-41,2%). L'institut retrouvera le niveau d'avant 1890 seulement en 1902, soit après une décennie.

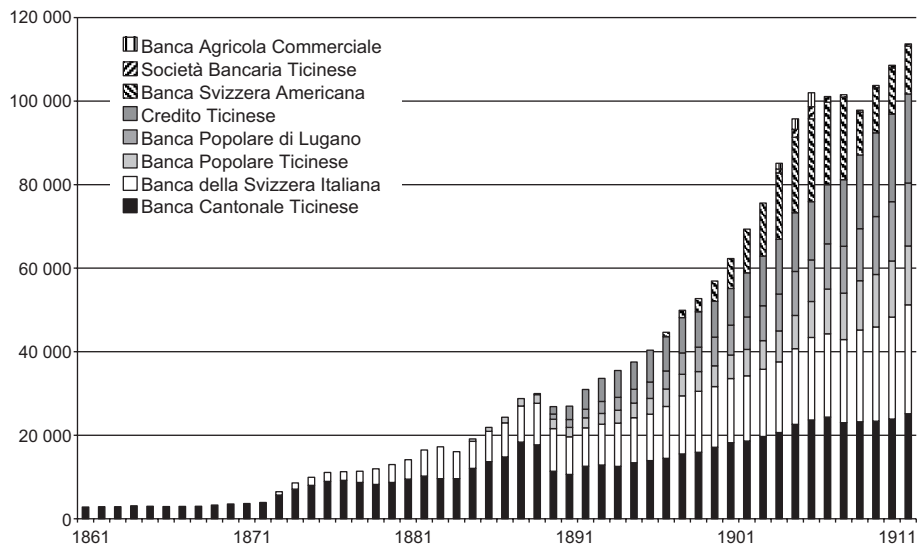
Les rapports aux actionnaires de la Banca Cantonale indiquent aussi la répartition des livrets d'épargne par succursale. Si Lugano est, en 1874, la succursale ayant récolté le plus d'épargne au travers des livrets, en 1897, c'est Locarno qui affiche le volume le plus élevé, alors que Lugano est même dépassée par Bellinzona et Mendrisio. La Banca Cantonale devient ainsi un institut dont l'activité, au moins en ce qui concerne les fonds récoltés, s'oriente davantage vers le Sopraceneri malgré une progression significative de la succursale de Mendrisio, lieu dans lequel plus d'un institut bancaire est présent.

Tableau 1/24 Dépôts dans les banques tessinoises, 1861-1912, valeurs en milliers de francs

Période	Caisses d'épargne		Rapport	Total de l'épargne		Rapport	Durée de la période	Nombre d'années avec une variation annuelle de l'épargne totale		
	Valeur initiale	Valeur finale		Valeur initiale	Valeur finale			< 0%	[0..10%]	> 10%
1862-1872	2 662,00	1 895,85	0,71	2 816,77	3 888,40	1,38	11	3	6	2
1873-1889	1 895,85	15 264,92	8,05	3 888,40	29 961,71	7,71	17	1	7	9
1890-1891	15 264,92	13 372,60	0,88	29 961,71	26 953,88	0,90	2	1	1	
1892-1906	13 372,60	46 823,90	3,50	26 953,88	102 004,94	3,78	15		9	6
1907-1909	46 823,90	41 576,55	0,89	102 004,94	97 830,38	0,96	3	2	1	
1910-1912	41 576,55	45 379,83	1,09	97 830,38	113 708,59	1,16	3		3	
1862-1912	2 662,00	45 379,83	17,05	2 816,77	113 708,59	40,37	51	7	27	17

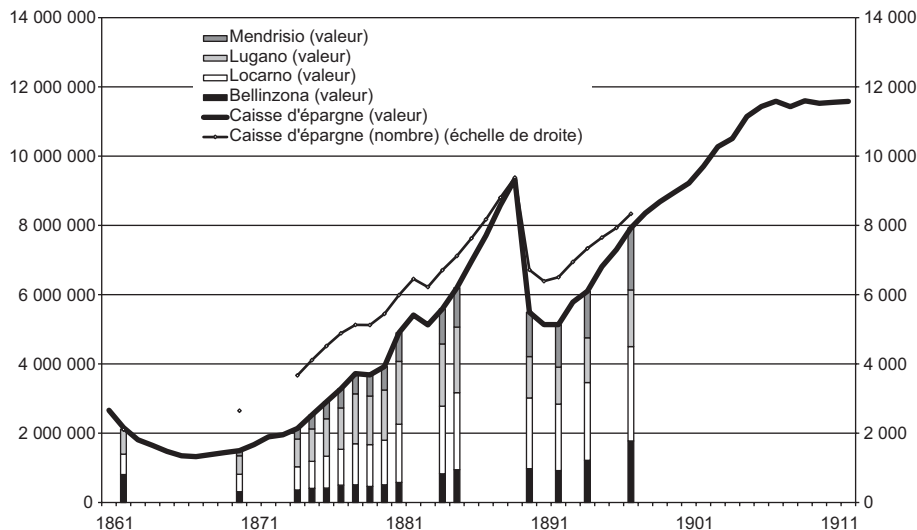
Source: élaboration d'après KRONAUER (1918).

Graphique 1/8 L'épargne récoltée par les banques tessinoises, en milliers de francs, 1861-1912



Source : élaboration d'après KRONAUER (1918).

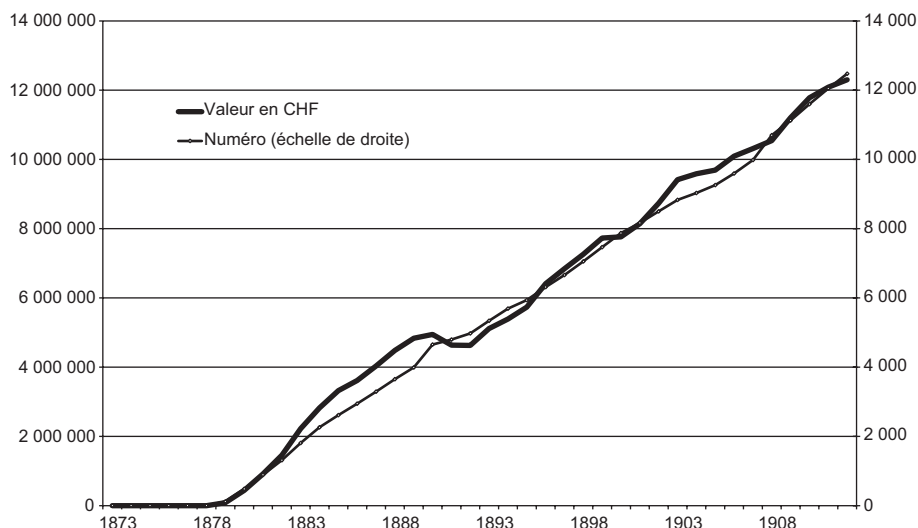
Graphique 1/9 Banca Cantonale Ticinese: carnets d'épargne, nombre et valeurs en francs, 1861-1912



Source : BCT, Rapports de gestion (différentes années) et KRONAUER (1918).

La Banca della Svizzera Italiana, deuxième institut en ordre d'importance, confirme, en ce qui concerne l'épargne récoltée à travers l'émission de livrets d'épargne, instrument qui a été introduit par cet institut le 1^{er} juillet 1879, l'évolution tendancielle à la hausse pour l'ensemble de la période (cf. *Graphique 1/10*). Les périodes d'accélération (multiplication par presque 11 des valeurs entre 1880 et 1889) ou de croissance favorable (doublement des valeurs entre 1893 et 1906) tout comme les années de ralentissement (-6,4% entre 1890 et 1892) reflètent et, en raison du poids de cet instrument, déterminent l'évolution du secteur. Les difficultés de 1890 touchent moins cet institut et les années 1907 à 1909 font apparaître une croissance dépassant 2%, pour les deux premières années, et un taux dépassant même 6% en 1909, à l'inverse de ce qui se produit alors au niveau du secteur. En effet, cet institut n'est pas touché par la crise de confiance que la Banca Cantonale traverse pendant les années 1890, pas plus qu'elle n'est concernée, entre 1907 et 1909, par la réduction des activités détenues aux États-Unis par la Banca Svizzera Americana. Ces deux faits expliquent, par contre, la réduction de l'épargne que le secteur enregistre au cours de ces années. Ainsi, la progression du nombre de livrets d'épargne de la Banca della Svizzera Italiana est plus régulière, tout en étant fortement corrélée avec la croissance de l'épargne en valeur. À la fin de l'année 1912, la Banca della Svizzera Italiana peut compter sur 12 447 livrets d'épargne. Nous ne connaissons pas la répartition régionale des livrets, mais nous supposons une diffusion homogène dans le canton. Par ailleurs, l'ensemble des données indique une progression de l'épargne même par rapport à la croissance démographique.

Graphique 1/10 Banca della Svizzera Italiana: livrets d'épargne, nombre et valeurs en francs, 1873-1912



Source: BSI, *Rapports de gestion 1873-1912*.

Retenons au passage que la Banca Svizzera Americana enregistre une progression similaire pour les obligations émises: elles sont 186 (26 000 de francs) en 1897 et 831 (1,2 million de francs) en 1900. Le montant s'élève à 3 millions de francs en 1903²⁵².

Lors du recensement de 1860, le Tessin compte 115 843 résidents, ce qui signifie que l'épargne totale déposée auprès de la Banca Cantonale (2,8 millions de francs) représente en moyenne environ 24 francs par habitant (cf. *Tableau 1/25*). Dix ans après, la situation n'est pas très différente: 29 francs par habitant en moyenne. En revanche, la décennie suivante connaît un bond en avant: en 1880, l'épargne moyenne par habitant atteint 98 francs (une progression supérieure à la croissance démographique). La hausse continue durant les années 1880 et 1890, quoiqu'à un rythme un peu plus faible. Au total, entre 1870 et 1910, l'épargne déposée auprès du secteur bancaire cantonal progresse à des taux constamment supérieurs à la croissance démographique. D'une part, cela montre la présence d'un facteur (l'épargne) qui permet de soutenir le développement du secteur bancaire tessinois à cette époque. En d'autres termes, la capacité à générer une épargne et la disponibilité à placer ces fonds dans des banques contribuent à expliquer l'émergence de ce nouveau secteur. D'autre part, les conditions économiques internes au Tessin et la progression des dépôts dans la région de Locarno nous amènent à nous interroger sur l'origine géographique et économique de cette épargne. Comme nous le verrons, une partie significative de fonds ne provient pas d'une activité locale.

Tableau 1/25 Dépôts bancaires, en milliers de francs, et population résidente au Tessin, 1860-1910

Année	Population	Taux de variation	Caisse d'épargne	Taux de variation	Épargne totale	Taux de variation	Montant moyen par habitant	Taux de variation
1860	115 843	-	2 662,00	-	2 816,77	-	24,32	-
1870	121 175	1,05	1 499,17	0,56	3 525,16	1,25	29,09	1,20
1880	132 257	1,09	4 369,23	2,91	12 977,04	3,68	98,12	3,37
1888	126 751	0,96	13 883,71	3,18	28 788,76	2,22	227,13	2,31
1900	138 638	1,09	28 894,53	2,08	56 924,55	1,98	410,60	1,81
1910	156 120	1,13	43 390,86	1,50	103 727,02	1,82	664,41	1,62

Remarque: les données de l'épargne sur la première ligne se réfèrent à l'année 1861.

Source: élaboration d'après KRONAUER (1918) et AUCTION (1950).

²⁵² BSA, Rapports de gestion (différentes années).

Tableau 1/26 Banca Cantonale Ticinese: nombre de livrets d'épargne

Montants	1878	1880	1885	1890	1892	1894	1897
inférieurs à 100 francs	658	2 028	1 254	1 756	1 757	1 850	1 897
de 100 à 500 francs	2 321	1 432	2 728	2 246	2 140	2 425	2 731
de 500 à 1 000 francs	1 038	1 079	1 406	1 174	1 174	1 329	1 546
de 1 000 à 5 000 francs	1 073	817	1 618	1 423	1 326	1 593	1 964
supérieurs à 5 000 francs	39	92	115	118	111	139	198
TOTAL	5 129	5 448	7 121	6 717	6 508	7 336	8 336
Montants	1878	1880	1885	1890	1892	1894	1897
inférieurs à 100 francs	13%	37%	18%	26%	27%	25%	23%
de 100 à 500 francs	45%	26%	38%	33%	33%	33%	33%
de 500 à 1 000 francs	20%	20%	20%	17%	18%	18%	19%
de 1 000 à 5 000 francs	21%	15%	23%	21%	20%	22%	24%
supérieurs à 5 000 francs	1%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: BCT, *Rapports de gestion (différentes années)*.

Le nombre de livrets d'épargne ouverts à la Banca della Svizzera Italiana nous permet d'estimer la diffusion de cet instrument dans la population. Si l'on admet que cette forme d'épargne est principalement d'origine interne et que le montant déposé dans cet institut correspond à 28,6% du total²⁵³, nous pouvons alors estimer qu'en 1900, un résident sur cinq détient un dépôt bancaire et un sur quatre dix ans après. Cette diffusion semble relativement limitée, mais si nous admettons que les familles sont composées d'au moins quatre individus, nous arrivons facilement à un livret pour chaque famille. Par ailleurs, la distribution des livrets ouverts chez la Banca Cantonale montre que plus de la moitié abritent moins de 500 francs. Dans un quart des cas, la valeur est même inférieure à 100 francs. Elle ne dépasse 5 000 francs que dans 2% des cas (cf. *Tableau 1/26*).

²⁵³ En l'absence du total des livrets d'épargne, le pourcentage a été estimé en mettant en relation le volume de l'épargne à la Banca de la Svizzera Italiana avec le total du secteur.

B) L'origine géographique de l'épargne

Pour la majorité des banques, l'activité de caisse d'épargne, c'est-à-dire l'émission de carnets de dépôts, représente la principale source des fonds, avec un pourcentage qui dépasse facilement 30 %. Dans le cas de la Banca della Svizzera Italiana, cette part excède même 40 % du bilan. Nous savons qu'en 1904, cet institut a à son passif 9 030 carnets de dépôt rémunérés à 3,25 % pour un montant moyen de 1 061,65 francs²⁵⁴. Au 31 décembre 1904, cette banque a aussi à son passif 525 comptes courants créanciers pour un montant moyen de 8 231,16 francs. Ces livrets sont donc, à cette époque, un instrument assez courant à la disposition des banques pour récolter des fonds: pour l'ensemble du secteur, la caisse d'épargne représente 35,2 % des bilans. La récolte de fonds *via* l'ouverture de comptes courants est moins significative: pour l'ensemble du secteur, ces fonds ne représentent que 17 % de la somme des bilans, soit la moitié de la part des livrets de dépôts. Dans deux cas (Banca Agricola Commerciale et Società Bancaria Ticinese), les comptes courants créanciers représentent une source importante de financement, alors que, pour tous les autres instituts, ils n'atteignent même pas 20 % du bilan, avec une valeur presque marginale pour la Banca Popolare Ticinese.

Une autre modalité de financement de l'activité bancaire est l'émission d'obligations qui, pour l'ensemble du secteur, représente 18,4 % de la somme des bilans, dépassant ainsi l'importance des comptes courants. Cette modalité est même très significative pour la Banca Cantonale, la Banca Popolare Ticinese et le Credito Ticinese; elle n'est cependant que marginale pour la Banca Agricola et complètement absente pour la Società Bancaria. À la fin de 1904, les données de la Banca della Svizzera Italiana montrent au passif 2 095 obligations, à 3,25 % et à 4 %, pour un montant moyen qui n'atteint que 1 437,69 francs.

Au total, nous pouvons retenir qu'à la fin de l'année 1904, les banques disposent de fonds récoltés auprès du public pour 85,1 millions de francs, ce qui correspond à 70,8 % du bilan du secteur et dont la majorité, soit 42,3 millions, provient des livrets d'épargne, alors que 22,2 millions ont été obtenus à travers l'émission d'obligations et 20,5 millions par l'ouverture de comptes courants. Le solde restant est constitué par les fonds qu'une banque, la Banca Cantonale, a obtenus en émettant des bons de dépôts.

Après avoir constaté la prédominance des livrets d'épargne comme forme de financement, nous pouvons détailler l'origine géographique des fonds. Si les informations des instituts bancaires ne sont pas, en général, très abondantes et/ou facilement accessibles, les données qui concernent les clients le sont encore moins pour des raisons de confidentialité. La protection, notamment de nos jours, de la sphère privée du client mais aussi des arguments relatifs à la concurrence entre instituts, rend pratiquement inaccessible ces données,

²⁵⁴ BSI, Rapport de gestion 1904, p. 5.

aujourd'hui comme par le passé. Dans une telle situation, la tâche d'un historien cherchant à comprendre l'origine des fonds d'un secteur bancaire devient très ardue. Nous avons heureusement réussi à identifier des sources d'archives, certes incomplètes, qui nous fournissent des informations précieuses. Tout d'abord, les dépôts, très détaillés, de la Cassa ticinese qui sont accessibles aux Archives de la ville de Locarno. Une autre source, surprenante, concerne la publication, dans la feuille officielle cantonale (au moins jusqu'en 1890), des carnets perdus ou disparus, avec des détails concernant les montants, les dates d'émission et même les nominatifs des titulaires. Ces publications étaient nécessaires pour l'annulation des carnets manquants et l'émission des carnets de remplacement. Nous avons dès lors analysé des échantillons, notamment en ce qui concerne la Banca Cantonale. Enfin, une dernière source est par les victimes des faillites bancaires de 1914, dont nous avons pu identifier des traces dans les fonds des archives du canton. Ces sources, bien qu'incomplètes, fournissent des informations assez intéressantes. Passons-les en revue l'une après l'autre, afin de comprendre un phénomène général.

Sur la base des archives de la Cassa ticinese di risparmio²⁵⁵, nous avons pu reconstruire en détail l'origine géographique des dépôts pour les années 1847²⁵⁶ et 1859²⁵⁷. La liste des déposants, au 1^{er} janvier 1859, nous donne une image précise de l'épargne détenue sous la forme de dépôts auprès de la Cassa. L'année est importante, car elle correspond aux débuts du développement du secteur dans le canton (cf. *Tableau 1/27*).

Un premier constat est la forte liaison existant entre les différentes *ricevitorie*, agences de la Cassa di risparmio, et l'origine locale des dépôts. Le rayon d'activité des différentes agences se réduit aux districts proches de leur localité. Un deuxième constat est la présence marquée de fonds déposés à l'agence de Bellinzona en provenance du district de la Moesa. Cette situation, déjà observée pour l'année 1847, reflète l'existence, dans la partie italophone des Grisons, de riches familles ayant une activité commerciale et qui ne disposant pas encore d'instituts bancaires dans leur région, se servent de la Cassa di risparmio comme institut de dépôt. Un troisième constat, le plus important pour ce qui nous concerne, est le fait que les dépôts proviennent presque entièrement du canton, ce qui indique une origine interne. Rares sont les cas de dépôts d'épargnants vivant dans d'autres cantons, mis à part le cas déjà signalé de la partie italophone des Grisons, et rares sont également les cas, bien qu'ils ne soient pas complètement absents, d'épargnants résidant en Italie. Tous les dépôts que nous avons pu identifier comme appartenant à des personnes ayant, comme résidence, une commune d'Italie se limitent à 1,5 % des dépôts totaux existant auprès de la Cassa di risparmio au début de l'année 1859. Parmi les

²⁵⁵ ArLOC, Fonds Cassa ticinese di risparmio.

²⁵⁶ NOSETTI et DUNGHI (2013).

²⁵⁷ NOSETTI (2013).

Tableau 1/27 Cassa Ticinese di Risparmio, dépôts au 1^{er} janvier 1859, en francs

	Agence de Locarno	Agence de Bellinzone	Agence de Lugano	Agence de Mendrisio	TOTAL	
Seuil considéré	1 000	2 000	2 000	-		
District de Locarno	540 683	0	0	0	540 683	
District de Valle Maggia	117 802	13 208	0	0	131 010	
District de Bellinzone	0	111 894	0	0	111 894	
District de Riviera	0	0	0	0	0	
District de Valle Leventina	1 402	74 433	3 233	0	79 069	
District de Blenio	1 511	0	0	0	1 511	
District de Lugano	8 802	2 795	136 722	0	148 319	
District de Mendrisio	5 400	0	0	0	5 400	
TOTAL Dépôts avec montant > seuil considéré	675 600	202 330	139 955	0	1 017 885	37,3%
District de Moesa (Grisons italiens) avec montant > seuil considéré	6 990	297 476	0	0	304 466	11,2%
Autres dépôts avec montant < seuil considéré	449 865	275 028	408 423	174 560	1 307 877	48,0%
TOTAL Dépôts provenant du Tessin et du Grison italien	1 132 456	774 834	548 378	174 560	2 630 227	96,5%
Autres cantons suisse (tous les dépôts)	0	8 776	1 728	0	10 504	0,4%
Italie (tous les dépôts)	29 340	5 977	15 474	0	50 791	1,9%
Dépôts sans indication de la localité ou pas identifiée	18 382	2 270	13 843	0	34 495	1,3%
TOTAL	1 180 178	791 856	579 423	174'560	2 726 017	100,0%
	43,3%	29,0%	21,3%	6,4%	100%	

Source: élaboration d'après ArLOC, "Conto-reso" de la Cassa Ticinese di Risparmio, 1858.

communes italiennes concernées, on note les communes proches de la frontière avec le Tessin²⁵⁸, mais aussi des localités comme Milan, Gênes, Bergame, Pavie, Vigevano et Venise. Ces dépôts restent des exceptions, et ils peuvent même être liés à des Tessinois qui étaient actifs, en tant qu'émigrants, en Italie ou alors à des Piémontais ou des Lombards ayant des liens personnels avec le canton. Si l'approfondissement de cas particuliers pourrait nous apporter des informations supplémentaires, le montant global des dépôts n'indique pas un mouvement significatif de capitaux italiens entrant dans le canton. Nous sommes donc loin de l'afflux massif qui se produira après la Seconde Guerre mondiale. L'origine géographique des fonds est, mis à part le cas particulier de la partie italophone des Grisons, presque exclusivement interne. Si la situation de départ est celle d'une origine interne, cela ne signifie pas, cependant, qu'elle perdure pendant les décennies suivantes. Pour cela, d'autres indices peuvent être utilisés.

D'abord, les rapports de gestion de la Banca Cantonale indiquent la répartition territoriale des carnets d'épargne (cf. *Tableau 1/28*). À partir de ces données, nous constatons que les agences de Locarno et de Lugano ont émis le nombre le plus élevé de carnets en 1885. Par contre, la distribution selon le montant déposé ne change pratiquement pas d'une agence à l'autre. Cependant, rien n'est dit quant à l'origine effective de ces montants.

La perte ou le vol de ces livrets signifiait la perte de l'épargne déposée auprès des instituts bancaires. Le cas échéant, il fallait donc chercher à les récupérer ou, après l'annulation du livret disparu, obtenir un titre de remplacement. Une fois la perte du titre au porteur déclarée, la banque elle-même se chargeait de faire publier sur la *Feuille officielle cantonale* l'annonce et les détails du titre : numéro, montant, date d'émission et, surtout, nom du titulaire. Après trois annonces officielles, l'institut annulait le titre perdu et le remplaçait par un nouveau. Grâce aux déposants distraits ou victimes d'un vol qui se sont déclarés auprès de la Banca Cantonale et qui ont fait l'objet d'une publication dans la *Feuille officielle* au cours des années 1869-1885, nous disposons d'une image, partielle mais significative, des titulaires de fonds auprès de cet institut (cf. *Annexes 18 et 19*). La cinquantaine de cas étudiés (pour un montant total de 48 131 francs) ne représente qu'une très faible part des 7 121 carnets d'épargne que la Banca Cantonale avait à son bilan en 1885, pour un montant de 6,2 millions de francs. Cependant, nous retrouvons les caractéristiques des épargnants de la Cassa di risparmio, c'est-à-dire, en premier lieu, l'étroite relation entre la localité du déposant et la succursale de l'institut et, en deuxième lieu, l'origine cantonale des fonds dans la presque totalité des cas. Un seul déposant résidait en Italie : Carlo Canadelli de Milan qui avait perdu son livret en 1878. L'annonce avait été faite par le notaire Francesco Rusca, pour un carnet d'épargne émis par la succursale de Locarno en 1862 et représentant une somme assez faible

²⁵⁸ Pour l'agence de Locarno, il y a des dépôts qui proviennent de Cannobio, Traffiume, Pino, Piaggio, St. Agata et Intra. Pour l'agence de Lugano, il y a des dépôts de Campione et de Certenago.

Tableau 1/28 Banca Cantonale Ticinese: nombre de livrets d'épargne au 31 décembre 1885

Numéro de carnets d'épargne					
	Bellinzone	Locarno	Lugano	Mendrisio	TOTAL
Montant inférieur ou égal à CHF 100	210	458	405	181	1 254
Montant supérieur à CHF 100 et inférieur ou égal à CHF 500	434	880	911	503	2 728
Montant supérieur à CHF 500 et inférieur ou égal à CHF 1 000	224	426	488	268	1 406
Montant supérieur à CHF 1 000 et inférieur ou égal à CHF 2 000	158	354	308	190	1 010
Montant supérieur à CHF 2 000 et inférieur ou égal à CHF 5 000	93	232	190	93	608
Montant supérieur à CHF 5 000	17	50	24	24	115
TOTAL	1 136	2 400	2 326	1 259	7 121
En %					
	Bellinzone	Locarno	Lugano	Mendrisio	TOTAL
Montant inférieur ou égal à CHF 100	18 %	19 %	17 %	14 %	18 %
Montant supérieur à CHF 100 et inférieur ou égal à CHF 500	38 %	37 %	39 %	40 %	38 %
Montant supérieur à CHF 500 et inférieur ou égal à CHF 1 000	20 %	18 %	21 %	21 %	20 %
Montant supérieur à CHF 1 000 et inférieur ou égal à CHF 2 000	14 %	15 %	13 %	15 %	14 %
Montant supérieur à CHF 2 000 et inférieur ou égal à CHF 5 000	8 %	10 %	8 %	7 %	9 %
Montant supérieur à CHF 5 000	1 %	2 %	1 %	2 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source: BCT, Rapport de gestion 1885.

(87 francs). Cette liste, qui n'indique que des cas annoncés de titres disparus, nous révèle d'autres éléments. D'abord, la présence fréquente de femmes, comme c'était déjà le cas pour les épargnants de la Cassa. L'émigration qui concernait surtout les hommes, est peut-être une explication : les femmes devaient en effet assumer des tâches économiques, y compris dans la gestion financière tout en recevant probablement les remises de leurs époux émigrés. Nous retenons ensuite la présence d'institutions comme les églises et les *patriziati* (soit les bourgeoisies). Ces derniers, en tant que propriétaires fonciers, disposaient parfois de fortunes non négligeables. Enfin, notons qu'une partie de l'épargne des Tessinois, pour des valeurs qu'il est difficile d'estimer faute d'indications plus précises, était déposée en dehors du canton.

Ces constats sont confirmés par la liste des titres perdus ou détruits lors de l'incendie qui a sérieusement endommagé la commune d'Airolo en 1877. Ainsi, un fait malheureux nous laisse en héritage une information précieuse²⁵⁹. Nous apprenons ainsi que les principales familles d'Airolo (les Forni, les Lombardi, les Dotta et les Beffa) étaient toutes titulaires d'avoirs à la Banca Cantonale, tout comme la bourgeoisie et la commune elle-même qui avaient souscrit des obligations émises par cet institut. La perte, par une veuve d'Airolo, titulaire d'un titre du dépôt n° 6209 et portant 1 360 francs émis le 26 avril 1875 par la Banque de Lucerne²⁶⁰, indique aussi que dans une certaine mesure les indigènes accédaient aux services bancaires d'instituts siégeant hors du canton. Ce phénomène n'a cependant pas laissé de traces suffisamment amples pour nous faire supposer une dimension significative.

Une troisième source est constituée par les nombreux plaignants qui, pour une raison ou pour une autre, doivent dévoiler leur identité. La crise bancaire de 1914 constitue une occasion précieuse pour comprendre, au travers des clients lésés, l'extension géographique de l'activité des instituts tessinois. Nous apprenons ainsi que de nombreux détails concernant les clients qui avaient des comptes ou des dépôts auprès des instituts touchés par cette crise. L'arrêt du procès contre les administrateurs du Credito Ticinese indique dix-huit cas de clients qui auraient subi des dommages (cf. *Annexe 20*). Tous ces plaignants détenaient des titres en dépôts auprès de l'institut. La période est postérieure aux cas des titres d'épargne perdus, mais nous retrouvons la présence prédominante de citoyens tessinois qui devaient donc posséder des avoirs financiers d'une certaine importance. Des citoyens italiens apparaissent également, mais il s'agit de cas assez rares. En résumé, l'arrêt du procès fait référence à l'épargne apportée par les « *humbles travailleurs* » et les « *nombreux aisés, citoyens et corps moraux* ». Il s'agit donc de personnes physiques de différentes extractions sociales et de personnes morales qui possédaient des avoirs en comptes courants ou des titres en dépôts auprès du *Credito* pour un montant total dépassant plusieurs millions de francs²⁶¹.

²⁵⁹ ASTi, FUCT 1877, p. 1399-1400, 23 octobre 1877.

²⁶⁰ FUCT (1875, p. 1028).

²⁶¹ Processo CT (1916, p. 226-227).

La liquidation de la Banca Popolare Ticinese, dans le contexte de la crise bancaire de 1914 nous offre un document²⁶² intéressant. Il s'agit d'une lettre du 12 juillet 1915, adressée par le juge d'instruction de Locarno (très probablement l'avocat Lotti) à la Chambre des recours pénaux de Lugano. Par cette lettre, le juge demande de pouvoir se décharger du dossier en raison des relations qu'il entretient avec la Banca Popolare Ticinese. En particulier, ses parents sont actionnaires de cet institut et détiennent 270 actions, sa mère Fanny Lotti-Bianchetti étant, en outre, créancière et titulaire d'obligations et de carnets d'épargne émis par la Banca Popolare Ticinese. Lotti, lui-même, est propriétaire du carnet de dépôt n° 61351 et a participé, par procuration, à l'assemblée des actionnaires du mois d'août 1914 s'exprimant en faveur de la mise en liquidation de l'institut. Toutes ces raisons, qui montrent l'existence d'un conflit d'intérêts, motivent la demande du juge, c'est-à-dire la décharge du dossier. Retenons que le dossier comporte le traitement de plaintes contre les dirigeants et les administrateurs de la Banca Popolare Ticinese, déposées le 16 et le 21 janvier 1915, par des victimes résidant à Bellinzona, à Giubiasco, à Minusio et à Muralto. Les plaignants, tout comme le juge et sa famille ont donc des dépôts à la Banca Popolare Ticinese. Et tous sont des Tessinois.

Apparemment, les banques tessinoises n'ont pas récolté la totalité de l'épargne des Tessinois. Raimondo Rossi affirme qu'une partie de l'épargne sous forme bancaire était également déposée auprès d'instituts italiens en Lombardie²⁶³. Mais nous ne disposons d'aucune information permettant de confirmer cette hypothèse. Nous pouvons dès lors admettre que l'épargne bancaire trouve sa principale origine dans la réalité cantonale. Le secteur bancaire tessinois naît et se forme dans la presque absence d'un afflux de capitaux privés italiens. Si les indices soutenant cette position nous semblent assez solides, il faut encore comprendre l'origine économique de ces fonds, tout en approfondissant la capacité du Tessin à les générer.

C) L'origine économique de l'épargne et l'apport des émigrants

Les différentes informations retenues plus haut suggèrent une origine interne de l'épargne. Cependant, un lien géographique n'est pas encore une origine économique, dans le sens que le nom d'un résident ne signifie pas nécessairement que les revenus ont été réalisés de manière interne, mais tout au plus que les déposants se trouvent dans la région. Il faut donc encore comprendre l'origine économique de cette épargne. Le canton aurait dû disposer d'activités économiques capables de produire des revenus suffisants pour produire une telle épargne. Or, les conditions économiques du Tessin semblent loin de présenter un cadre dans lequel la richesse privée aurait pu se répandre sur une large échelle.

²⁶² ASTi, FPr. Lettre du juge d'instruction de Locarno à la Chambre des recours pénaux de Lugano, 12 juillet 1915.

²⁶³ Rossi (1932, p. 46). La même remarque a été retenue par BERBENNI (2015b, p. 49).

Dans un tel contexte, nous pouvons alors imaginer trois sources économiques des fonds que les banques sont en mesure de récolter.

En premier lieu, la distribution des richesses dans le canton n'est pas égalitaire, avec seulement une partie des familles qui a accumulé une fortune à la fois foncière et monétaire. Dans cette catégorie, nous trouvons aussi ceux qui exercent le crédit informel: ils peuvent dès lors déposer la liquidité excédentaire dans les banques, avant de l'utiliser pour leurs prêts. Nous pouvons retenir aussi les personnes ayant fait fortune ailleurs et qui sont retournées dans le canton avec une certaine richesse. Cela rend possible l'existence de fonds préalables à la formation du secteur bancaire tessinois. Cependant, il faudrait des informations supplémentaires pour vérifier ces hypothèses. En deuxième lieu, l'économie cantonale enregistre tout de même une progression entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, ce qui pourrait avoir généré une richesse monétaire et financière chez les plus entrepreneurs. Parmi les actionnaires des instituts bancaires, il y a des résidents, riches pour certains, ce qui indique que des capitaux internes doivent bien exister. En troisième lieu, à côté de cette origine interne qui dépend de l'évolution économique cantonale, il faut ajouter celle qui provient des remises des émigrants. Le *Corriere del Ticino* (3 septembre 1896), en annonçant l'ouverture de la Banca Svizzera Americana et sa présence à San Francisco, indique explicitement que la colonie suisse établie en Californie envoie annuellement trois millions de francs en Suisse, dont une bonne partie arrive au Tessin. D'autres sources indiquent explicitement que l'apport de l'émigration à l'épargne récoltée par les banques tessinoises est important. Raimondo Rossi (1922, p. 19-21) estime même que celle-ci représente 90% de l'épargne tessinoise et qu'un tiers du capital privé existant en 1914 a la même origine²⁶⁴. Les fonds récoltés par le Credito Ticinese durant les premières années du XX^e siècle proviennent en grande partie des émigrants²⁶⁵. L'importance des remises dans l'afflux de fonds qui convergent vers les dépôts bancaires se retrouve dans d'autres régions qui ont vécu l'émigration, par exemple, pour rester dans des provinces proches du Tessin, la Valteline²⁶⁶.

Nul doute de l'existence du phénomène: un flux financier provenant des émigrants vers leur terre d'origine a bien eu lieu sous des formes différentes comme les remises²⁶⁷, les investissements privés²⁶⁸, les dons ou les soutiens à

²⁶⁴ L'argument a été retenu également par LORENZETTI (2012, p. 32).

²⁶⁵ Processo CT (1916, p. 198).

²⁶⁶ BIFFIS (1973, p. 46) et RULLANI (1973, p. 187) mettent ainsi en évidence l'importance des remises pour le développement de la Banca Popolare di Sondrio. LORENZETTI (2010, p. 113) indique ainsi qu'entre 1909 et 1910, l'émigration de la Valteline aurait procuré annuellement environ 2 millions de lire. Pour les régions du Sud, SEGRETO (2009, p. 193) cite les banquiers privés de Naples.

²⁶⁷ Des lettres d'émigrants confirment cette modalité, notamment en provenance de la Californie, comme nous le verrons pour le cas de la Banca Svizzera Americana.

²⁶⁸ Notamment au travers de la construction de maisons dans les régions d'origine ou par la contribution à la construction des transports régionaux.

des initiatives d'intérêt public²⁶⁹. De plus, les richesses de certaines familles, qui pouvaient aussi se résumer à des terres, trouvaient leur origine dans les activités que leurs membres avaient exercées à l'étranger²⁷⁰. Il faut rappeler que pour les Tessinois, l'émigration a été, même pendant des périodes antérieures, source de revenus et de capitaux. La progression des dépôts à la Banca Svizzera Americana, l'institut le plus proche des émigrants en Californie, atteint jusqu'en 1906 des taux supérieurs aux autres banques et constitue un indice de cette réalité (cf. supra *Graphique 1/8*).

Plus incertaine est l'évaluation de ces montants. Premièrement, l'émigration d'outre-mer se poursuit aussi pendant la Belle Époque, alors que des activités économiques se développent dans le canton. Il est dès lors difficile, sur la seule base de l'évolution de l'épargne inscrite dans les bilans, de comprendre l'origine de ces montants. Deuxièmement, une partie des remises échappe très certainement aux banques, de façon que dans leurs bilans nous ne les trouvons que partiellement. Troisièmement, les capitaux rapatriés des émigrants, directement investis dans des activités de production, peuvent produire à leur tour des revenus internes difficiles à identifier comme provenant des émigrants. Cependant, comme le souligne Lorenzetti (2010, p. 115), et la remarque est valable également pour les vallées de la Valteline, les remises, malgré le complément assuré au revenu agricole, ne semblent pas avoir provoqué un processus de modernisation économique dans les vallées tessinoises.

Enfin, nous pouvons assez facilement admettre que les capitaux privés italiens ne constituent pas, à cette époque, une source significative de dépôts bancaires, malgré la présence de cas particuliers qui sont plutôt des exceptions et non le reflet d'un phénomène de masse. En effet, l'écart des conditions monétaires, politiques, fiscales et normatives entre la Suisse et l'Italie n'est pas alors suffisant pour entraîner ce phénomène, même si la situation changera après 1914, comme nous le verrons dans la troisième partie.

* * *

La naissance et le développement des banques au Tessin prennent place dans une économie qui peine à s'industrialiser et qui trouve dans le tourisme un secteur prometteur. Si le but des fondateurs des banques était de soutenir l'économie cantonale et son développement, pouvons-nous conclure à un succès ou à un échec? Autrement dit, le cas tessinois confirme-t-il la thèse du régionalisme bancaire selon laquelle les banques régionales et locales, par une meilleure connaissance d'un espace restreint et par une capacité accrue à récolter l'épargne en raison de la proximité avec le territoire et les clients, soutiendraient plus facilement l'économie du territoire dans lequel elles sont actives? Les

²⁶⁹ Comme, par exemple, l'apport financier assuré par Emilio Maraini aux hôpitaux et à d'autres instituts publics de Lugano ou le soutien de Pietro Chiesa à l'école agricole cantonale (Rossi, 1922, p. 19).

²⁷⁰ Ainsi la famille Balli (cf. DSS, article Balli).

expériences dans différents pays européens, au XIX^e comme au XX^e siècle²⁷¹, semblent le confirmer, malgré des nuances d'un cas à l'autre et des limites intrinsèques au modèle des banques régionales et locales sur lesquelles nous reviendrons.

S'agissant du Tessin, la réponse est nuancée et elle ouvre la voie à différents arguments. D'abord, il faut vérifier le caractère régional et local des banques tessinoises. Comme l'a souligné Alain Plessis²⁷², la catégorie des banques régionales et locales regroupe un ensemble d'établissements très différents selon la taille (des petits instituts, mais aussi des banques régionales plus grandes), selon la forme de la propriété (les firmes privées, mais aussi des établissements semi-publics) et selon le statut juridique (les coopératives, mais aussi d'autres formes juridiques). Ainsi, pour la Suisse, Marguerat (2004) inclut, dans cette catégorie et à côté des banques locales, les banques cantonales. Malgré la difficulté à établir une définition précise, la caractéristique commune consiste en un rayon d'action réduit à un territoire limité, plus petit que l'espace national, soit le quartier d'une ville ou une région. Le rayon d'action centré sur le Tessin ainsi que l'absence d'une présence sur l'ensemble du territoire suisse, permet ainsi d'assimiler les banques tessinoises aux banques régionales et locales. Cependant, l'enracinement cantonal sera aussi accompagné, comme nous le verrons, d'une activité en dehors du canton, ce qui nuance une assimilation au sens strict du terme. Ensuite, il faut déterminer si l'économie tessinoise s'est développée ou non avant 1914. Sur ce point, la littérature s'accorde à considérer le canton comme une économie essentiellement rurale, également après la Première Guerre mondiale. De fait, les initiatives et les expériences diverses qui ont concerné différentes activités manufacturières et industrielles n'ont pas abouti à la transformation de l'économie cantonale en une région d'industries, même si une modernisation économique et sociale semble avoir eu lieu pendant la Belle Époque. L'ouverture de la ligne ferroviaire du Gothard et le contexte international ont favorisé le développement du tourisme et des transports régionaux, l'amélioration urbaine et, au moins pour un certain temps, le développement de certaines activités. La situation semble donc ambivalente, et notre propos n'est pas de donner une réponse conclusive à cet argument, mais de disposer de points de repère pour la question que nous nous sommes posée. Retenons donc que le Tessin n'est pas devenu une terre florissante d'activités industrielles, même si un développement, surtout autour du tourisme, a eu lieu.

Quel a été, alors, l'apport des banques à ce résultat? En premier lieu, nous observons que le secteur bancaire disposait de ressources à employer. Après les difficultés initiales, la récolte des fonds ne semble plus être un problème

²⁷¹ Cf. notamment les contributions centrées sur le XX^e siècle et concernant l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Suisse et la France qui sont reportées dans LESCURE et PLESSIS (2004).

²⁷² LESCURE et PLESSIS (2004, p. 8-9).

majeur. La question était plutôt de trouver des opportunités à l'intérieur du canton. Et des opportunités ont bien été identifiées. Ainsi, comme nous l'avons vu, les banques ont entretenu une intense relation avec l'économie cantonale. Si des sociétés manufacturières, fondées avant l'apparition des banques, ont pu faire appel à des capitaux privés assurés par les promoteurs, une fois que le secteur a été constitué, les nouvelles entreprises ont pu bénéficier de l'apport des banques et de leurs administrateurs. Les banques, appuyées par les engagements personnels de certains administrateurs et dirigeants, n'ont donc pas délaissé leur région: elles ont soutenu les transports régionaux, le secteur hôtelier et d'autres activités ainsi que le secteur public. Les relations personnelles des administrateurs, dont l'activité sociale et politique était inscrite dans la région, ont favorisé cet ancrage. Cela n'a tout de même pas conduit à une industrialisation: la présence d'un secteur bancaire et de capitaux disponibles n'a pas été suffisante pour la déclencher. En effet, parallèlement à l'allocation des capitaux des banques, comme l'a souligné Romano (2002a), d'autres facteurs sont intervenus, en particulier les coûts de transport (lors de l'exportation vers les marchés confédérés)²⁷³, le cadre légal et fiscal plus ou moins favorable, la concurrence externe ainsi que l'évolution de la conjoncture internationale. Dans ce contexte, la Première Guerre mondiale et les bouleversements qui ont suivi ont interrompu un processus probablement en marche. À ces facteurs se sont ajoutées les faiblesses structurelles liées à la région et à ses capacités productives qui dépassent la simple disponibilité de capitaux et de banques. Cela touche au rôle que des secteurs peuvent, ou ne peuvent pas, jouer dans un tel processus²⁷⁴. Autrement dit, les banques peuvent bien canaliser les capitaux vers les principaux secteurs d'une économie, mais ceux-ci peuvent présenter des éléments internes qui ne permettent pas un développement solide de la région. Le déclin de l'industrie de la soie, concurrencée par la production étrangère, et la courte durée de l'expansion des carrières, dépendantes d'un seul débouché et limitées par des techniques de production peu modernes, peuvent s'inscrire dans cette thèse. Une thèse qui peut être complétée, comme il a été fait, par la mise en évidence de facteurs internes tels la distance géographique des centres nationaux et internationaux, les coûts de transport élevés, le protectionnisme italien ou même la politique cantonale. Pour ce dernier facteur, il faut retenir que les administrateurs des banques, souvent politiquement engagés, peuvent partager une responsabilité qui concerne la classe politique cantonale dans son ensemble. Cela ouvre une autre piste de lecture pour laquelle il faudrait analyser

²⁷³ En raison des tarifs ferroviaires, les coûts de transport ont souvent été jugés trop onéreux pour permettre à la production tessinoise d'être compétitive sur le marché national tout en alourdissant le prix des matières importées du reste du pays (SCHNEIDERFRANKEN, 1937, p. 78).

²⁷⁴ TISSOT (2003, p. 20-22) aborde le sujet de l'impact du tourisme sur l'économie d'une région. La question est celle de l'existence ou non d'une voie alternative au développement au-delà de celle qui passe par l'industrialisation. De même, GIGASE *et al.* (2014) ont mis en évidence le rôle moteur du tourisme, sujet détaillé dans différents cas présentés dans l'ouvrage cité.

le débat et les mesures, adoptées ou délaissées, envers l'économie régionale: un argument qui dépasse le cadre de l'activité bancaire en tant que telle, mais qui n'en est pas moins intéressant.

Dans la perspective des caractéristiques de l'économie cantonale, nous pouvons considérer le rôle de secteur moteur que certains auteurs attribuent au tourisme²⁷⁵. En effet, d'après Humair *et al.* (2014)²⁷⁶, le tourisme peut engendrer une série d'effets d'entraînement, comme cela a été constaté dans le cas de l'arc lémanique pendant la Belle Époque, soit au même moment que le développement du tourisme tessinois. Les touristes apportent une demande de biens de consommation, de services modernes et technologiquement avancés (comme l'éclairage électrique ou les ascenseurs dans les hôtels de luxe) faisant bénéficier, au-delà du secteur hôtelier, les commerçants, les agriculteurs et les entrepreneurs qui se lancent dans les technologies les plus modernes. De plus, la construction d'hôtels, d'infrastructures de transports sur terre et sur l'eau pour les promenades des touristes, tout comme l'offre de divertissements et de culture ainsi que la modernisation des villes requièrent des investissements importants. Ces investissements qui, par ailleurs, génèrent une accumulation de capitaux, sont aussi des opportunités assez rentables pour les banques et les épargnants. Cette interprétation, qui donne au tourisme le même rôle qu'une activité industrielle entraînant le développement régional (*leading sector*), semble pouvoir s'appliquer au Tessin. Dans ce cas, l'apport des banques aux transports régionaux, aux hôtels et à toutes les différentes activités liées au tourisme apparaît sous un jour différent.

Comme nous l'avons montré, les banques tessinoises ont effectivement soutenu ce secteur. Dans une perspective de développement économique, il faudrait alors s'interroger sur la solidité d'un processus fondé sur le tourisme en considérant, d'une part, l'instabilité de celui-ci et, d'autre part, les véritables effets d'entraînement qu'il engendre. En effet, l'interruption de la Première Guerre mondiale et la période difficile qui a suivi n'ont pas été favorables à une continuité de ce développement. De plus, les constructions des transports régionaux ne semblent pas avoir entraîné, en amont, la formation de secteurs industriels nouveaux: les techniques et les matériaux roulants étaient importés à travers les sociétés chargées de la construction de ces infrastructures. C'est

²⁷⁵ BARNI et CANEVASCINI (1913, p. 238) placent le tourisme en opposition à l'industrie et le considèrent comme négatif pour l'économie cantonale: hausse des prix des terrains, des immeubles et des biens de consommation, ce qui contribuerait à accentuer les inégalités sociales.

²⁷⁶ Plus généralement, WALTON (2014) met en évidence que le tourisme, loin d'être le résultat de l'industrialisation, peut être considéré comme une partie intégrante d'un processus de développement. En analysant le cas de la Belle Époque, l'auteur soutient que le développement du tourisme ne serait pas la conséquence passive de l'amélioration du niveau de vie et des innovations des transports, mais plutôt un secteur qui participe activement à ce développement économique en favorisant des investissements productifs et en soutenant d'autres activités industrielles et commerciales.

notamment le cas de la société Bucher et Durrer, dont les propriétaires confédérés (Franz-Josef Bucher et Josef Durrer)²⁷⁷ ont largement participé à la construction des funiculaires et des lignes régionales tessinoises pour lesquelles on a fait appel à des techniques importées²⁷⁸. Seule la production d'électricité, qui a servi à la fois aux lignes de transports et à l'éclairage urbain, semble soutenir ce processus qui a ainsi attiré l'attention des banques locales. Mais le secteur n'est qu'à ses débuts, et l'utilisation à des fins industrielles de l'électricité reste alors assez modeste. De plus, comme l'a souligné Rullani (1973, p. 171) pour la Valteline, la facilité avec laquelle l'énergie peut être transportée, constitue un facteur pouvant réduire l'impact en termes d'industrialisation dans la région qui l'a produite. L'essor électrique tessinois, qui démarre à cette période, connaîtra en revanche un véritable élan après la Seconde Guerre mondiale lors de la construction d'imposants barrages hydroélectriques dont la production intéresse à nouveau les autres cantons. En effet, déjà au début du xx^e siècle, ce secteur a été confronté à l'entrée en scène d'acteurs confédérés dont la puissance et la dimension ont probablement contribué à tenir un peu à l'écart les banques locales, alors que la politique tessinoise ne semble pas avoir toujours défendu ses ressources fluviales face aux groupes puissants du pays. Ces remarques ne nous empêchent pas d'admettre un rôle actif assumé par les banques dans le développement de l'économie cantonale avant 1914, notamment dans le secteur des transports et du tourisme.

En deuxième lieu, il faut prendre en compte l'allocation des capitaux. En effet, un secteur peut absorber des capitaux qui font ensuite défaut à un autre, d'autant plus que les régions industrielles peuvent entrer en conflit avec les destinations touristiques en raison des effets négatifs sur le paysage. En conséquence, l'allocation des capitaux réalisée par les banques peut constituer un frein au développement si les politiques d'investissement favorisent des activités peu prometteuses, peu innovantes ou mal gérées. Ainsi, comme l'avait remarqué Schneiderfranken (1937, p. 111), la société de linoléum de Giubiasco a connu des difficultés pour écouler sa production sur le marché national en raison à la fois d'une concurrence élevée des produits étrangers et de l'absence de relations privilégiées avec les intermédiaires et la clientèle nationale. Un cas plus flagrant est celui de la société des céramiques de Sementina dont la production n'a jamais

²⁷⁷ La société était aussi active dans la construction d'hôtels et de grands hôtels notamment en Suisse et en Italie, cf. DSS, article Franz Josef Bucher.

²⁷⁸ De même, le funiculaire Locarno-Orselina semble avoir été construit par la société Garavatti & Co. de Varèse (Italie), alors que les éléments techniques de l'infrastructure provenaient de la Von Roll (www.seilbahninventar.ch, dernière consultation 12 mai 2015). Une situation analogue aux bateaux à vapeur en service au Tessin qui avaient été construits par des sociétés confédérées comme Sulzer, Escher-Wyss et autres. (GALLI, 1937, vol. II, p. 890-891). Pour la ligne ferroviaire électrique entre Biasca et Acquarossa, construite par la maison Minder et Galli sous la direction de l'ingénieur tessinois Ferdinando Gianella, le matériel courant aurait été acheté auprès de la Brown Boveri (FERRARI, 2011, p. 69 et CIMA, 2015, p. 37). Brown Boveri avait déjà installé le tramway électrique de Lugano en 1895 (PAQUIER, 1998, p. 111).

véritablement démarré. De même, les carrières, malgré l'apport financier des banques, n'ont pas modernisé leurs techniques ni diversifié leurs activités: après une forte croissance, la chute de la demande a déterminé la crise et le déclin du secteur. Dans ces cas, l'échec de l'entrepreneur peut entraîner des difficultés pour les banques qui doivent à leur tour assumer la responsabilité d'une allocation malheureuse. Comme les faits de 1914 le montreront, des faiblesses à ce niveau sont présentes dans différentes activités et secteurs: la politique, le gouvernement d'entreprise et d'autres facteurs structurels, avec leur influence, peuvent contribuer à expliquer ce constat qui ne décharge pas les instituts d'une allocation parfois douteuse des ressources bancaires.

Les banques ont tout de même agi en faveur de l'économie régionale. Par ailleurs, si les premiers instituts apparaissent dans une période économiquement encore fragile pour le canton, l'activité bancaire s'accélère pendant la période plus prometteuse à cheval entre les deux siècles, ce qui suggère l'existence d'un lien entre le contexte économique et les banques tessinoises. Cependant, leur engagement ne paraît pas avoir été suffisant pour surmonter les limites qui semblent provenir de la structure économique et géographique, mais aussi politique et sociale du Tessin. Le cas tessinois permet de soutenir que la présence d'instituts bancaires et de capitaux n'est pas un facteur suffisant pour assurer le processus d'industrialisation d'une région, même si l'activité bancaire – en canalisant l'épargne récoltée – peut contribuer à développer un secteur particulier, comme cela a été le cas pour les transports régionaux et le tourisme. En d'autres termes, au-delà de la présence d'une activité bancaire et de la disponibilité d'une épargne, il faut encore des opportunités d'investissements ayant de véritables perspectives de rendement. La faiblesse de ces opportunités qui a ainsi orienté une partie des banques vers des débouchés en dehors du canton est également l'indice de la fragilité du tissu économique cantonal.

CHAPITRE 3

LES BANQUES TESSINOISES EN DEHORS DU CANTON

« D'autre part, ne trouvant pas dans notre pays des activités suffisantes pour alimenter notre institut, on a été obligé de rechercher des affaires également ailleurs. »
(BSI, Rapport de gestion 1874, p. 10, libre traduction de l'italien)¹

L'activité des banques tessinoises n'est pas limitée au territoire cantonal : la dimension restreinte du marché local oblige les instituts tessinois à rechercher des débouchés externes, vers le reste du pays mais également, voire surtout, vers l'Italie. De plus, en suivant le mouvement migratoire, un institut, la Banca Svizzera Americana, développe un modèle d'affaires alternatif et particulier qui mérite un approfondissement. Enfin, dans le contexte d'un système financier international forgé par la libre circulation des capitaux, nous retiendrons la dimension internationale des investissements de portefeuille réalisés par les banques tessinoises, bien avant l'internationalisation financière du xx^e siècle.

3.1 LA RELATION AVEC LA SUISSE

L'indépendance cantonale du Tessin (1803) et la naissance de l'État fédéral (1848) sont les pas décisifs vers la formation des institutions fédérales et cantonales qui contribuent à forger la réalité cantonale. Celle-ci s'inscrit donc dans un espace politique, institutionnel et économique qui l'influence et avec lequel des relations s'établissent. Malgré l'introduction du franc suisse au milieu du xix^e siècle, l'encadrement juridique du secteur financier reste assez limité

¹ Texte original: « D'altra parte, non trovando ancora nel nostro paese abbastanza d'alimento per il nostro Istituto, ci fu forza cercare degli affari anche fuori dalla piazza. » (BSI, Rapport de gestion 1874, p. 10).

pendant tout le siècle. La loi fédérale sur les entreprises (1877)² et le Code des obligations (1883)³ sont les principales normes qui concernent l'activité économique, alors que la réglementation bancaire est réalisée au niveau cantonal. Les cantons limitent tout de même les interventions dans ce domaine. Du point de vue économique l'ouverture de la ligne ferroviaire du Gothard constitue un pilier des relations entre le Tessin et la Confédération. Il s'agit là d'une opération qui fait même converger des capitaux confédérés, aux côtés des capitaux italiens et allemands, vers une infrastructure qui traverse le sol tessinois et qui constitue une source d'espoir pour tout le canton. L'enjeu de cette ligne internationale, réalisée au terme d'une longue bataille entre projets concurrents, fait débat dans le canton et incite des personnalités, comme Giovanni Battista Pioda jr. et d'autres, à intervenir et à participer aux projets. Une année après le début des travaux de construction, en 1873, le Basler Bankverein et le Crédit Suisse de Zurich participent à la fondation de la Banca della Svizzera Italiana: une opération qui, comme nous l'avons vu, n'est pas sans lien avec les perspectives que la ligne ferroviaire semble ouvrir.

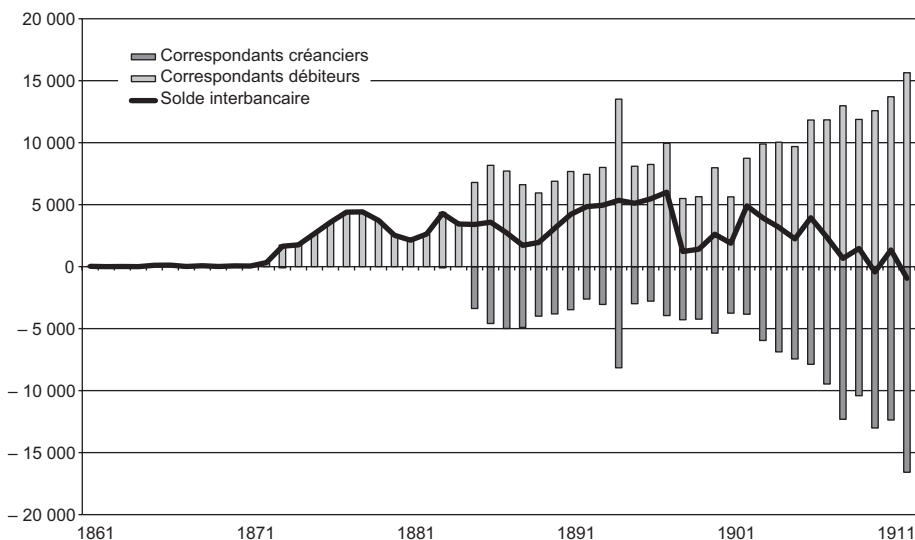
Dans ce chapitre, nous nous efforcerons de mettre en évidence les relations entre les banques tessinoises et le reste du pays. Retenons qu'elles n'entreprennent pas une extension territoriale dans les autres cantons: la présence d'autres instituts rend difficile cette expansion, d'autant plus qu'elle exige des capitaux et des dimensions hors de portée des banques tessinoises. En outre, un institut, la Banca della Svizzera Italiana, a tenté une stratégie d'expansion vers le sud qui a tourné court. La relation avec le reste du pays, au-delà des compétences que les banques tessinoises attirent, porte principalement sur les opérations interbancaires, les investissements de portefeuille et la surveillance fédérale des instituts autorisés à émettre les billets de banque.

A) Le solde interbancaire

Dans un système clos, les avoirs des correspondants créanciers doivent correspondre aux passifs (correspondants débiteurs): tout prêt effectué par une banque à une autre doit être inscrit à l'actif de la première et au passif de la seconde. Par conséquent et par définition, le solde interbancaire pour l'ensemble d'un secteur clos est nul. Mais le système bancaire tessinois n'est pas clos: des relations interbancaires existent avec le reste du pays et aussi, probablement, avec des instituts italiens. Le solde interbancaire nous indique l'intensité et la modalité de ces rapports: les banques tessinoises sont-elles créancières ou débitrices sur le marché interbancaire? Et pour quels montants? Le *Graphique 1/11* présente l'évolution du solde interbancaire. Nous pouvons identifier trois périodes.

² DSS, article Leggi sulle fabbriche. Pour l'application de cette loi au Tessin, cf. BIGNASCA (2016).

³ DSS, article Diritto delle obbligazioni.

Graphique 1/11 Secteur bancaire tessinois : solde interbancaire, 1861-1912, en milliers de francs

Source: KRONAUER (1918).

Les premières années de la Banca Cantonale Ticinese montrent un solde nul, résultat d'une quasi-absence d'opérations interbancaires. Par la suite, durant la période 1873-1897, le solde est positif avec une évolution tendancielle à la hausse. Il dépasse alors, au milieu des années 1890, 5 millions de francs. La somme n'est pas très élevée (en 1897, la SBS à elle seule a des dettes interbancaires de 14 millions de francs)⁴ mais elle indique que les banques tessinoises prêtent aux instituts confédérés ou étrangers. Cela continue pendant les décennies suivantes, malgré des placements que les instituts tessinois reçoivent d'autres instituts. Ainsi, nous assistons à la formation d'une activité interbancaire qui s'intègre rapidement dans des relations nationales et même internationales. Après ces années débute une troisième période au cours de laquelle se dessine une tendance à la baisse du solde interbancaire jusqu'à ce qu'il devienne légèrement négatif en 1909 et en 1911. Cette évolution reflète probablement les difficultés que le secteur bancaire tessinois rencontre après la crise de 1907.

À titre d'exemple, en 1904, les relations interbancaires dépassent 10% de la somme de bilan de la Banca della Svizzera Italiana et de la Banca Svizzera Americana, reflet d'une activité assez intense. Pour le secteur dans son ensemble, le montant prêté durant la même année sur le marché interbancaire,

⁴ BAUER (1972, p. 471).

10 millions de francs, est supérieur au montant obtenu qui s'élève à 6,9 millions de francs. En 1904, le secteur bancaire tessinois place donc à l'extérieur, sous forme de prêts interbancaires, un montant correspondant à 2,6 % de la somme des bilans⁵. À la fin de 1904, la Banca della Svizzera Italiana, l'institut avec le montant le plus élevé, dispose de 139 correspondants bancaires débiteurs, pour 3 millions de francs⁶ (soit 21 826 francs en moyenne par correspondant) contre 155 correspondants bancaires créanciers pour 0,38 million (soit 2 428 francs en moyenne)⁷. Le solde est donc positif de 2,62 millions de francs. Même si une partie concerne des relations avec d'autres instituts tessinois, le montant suggère aussi l'existence de relations interbancaires avec des instituts situés en dehors du canton.

B) Les placements de titres et les investissements de portefeuille

Le reste du pays est également choisi par les banques tessinoises pour les investissements de portefeuille. À titre d'exemple, en 1899, les titres suisses (titres tessinois exclus) dans le portefeuille de la Banca della Svizzera Italiana représentent un tiers du total (cf. *Tableau 1/29*). Il s'agit surtout d'obligations émises par des banques cantonales, dont une partie sert comme garantie à l'émission des billets de banque. Le portefeuille contient aussi des titres émis par des cantons, des villes et, dans une moindre mesure, des sociétés. Malgré cela, l'ensemble des titres suisses représente à peine 5,1 % de la somme de bilan de la banque. À la fin de l'année 1910, alors que l'obligation de garder des titres à garantie de l'émission des billets a été supprimée, les titres suisses atteignent presque un quart du portefeuille, mais ils ne représentent que 3,6 % du bilan (cf. *Tableau 1/30*). Ces données semblent suggérer que le flux de capitaux tessinois vers le marché financier national est finalement assez modeste. Cependant, pour compléter le tableau, il faut retenir la participation des banques tessinoises aux opérations de souscription et de placement de titres nationaux.

Grâce aux publications dans les journaux locaux, on observe une série d'opérations auxquelles ces banques ont participé: la liste n'est pas exhaustive, mais elle indique l'importance du mouvement (cf. *Tableau 1/31*). Le plus souvent, ces opérations ne comportent pas la participation au syndicat d'émission par les banques tessinoises qui, en tant que distributeurs, se contentent de placer les titres auprès du public, tout en parvenant parfois à en souscrire une partie pour elles-mêmes.

⁵ Le montant est probablement un peu inférieur en raison du fait que KRONAUER (1918) a considéré dans l'actif « *Correspondants débiteurs* » le solde net des avoirs auprès des agences de chaque institut. C'est notamment le cas pour la Banca della Svizzera Italiana: le montant de 3 157 848 se compose de 3 033 859 pour les correspondants débiteurs et de 123 989 francs du solde des agences (BSI, Rapport de gestion 1904, p. 5).

⁶ Le solde net auprès de ses propres agences a été exclu du calcul.

⁷ BSI, Rapport de gestion 1904, p. 4.

**Tableau 1/29 Banca della Svizzera Italiana: titres suisses dans le portefeuille,
31 décembre 1899**

	Quantité	Intérêt	Titre	Émetteur	Évaluation	Valeur au bilan en CHF	% du portefeuille
CHF	50 000	4,25 %	Obligations	Banque cantonale de Bâle Campagne	100	50 000	*)
CHF	50 000	4,00 %	Obligations	Banque cantonale de St. Gallen	100	50 000	*)
CHF	50 000	4 %	Obligations	Banque cantonale de Lucerne	100	50 000	*)
CHF	30 000	4 %	Obligations	Banque cantonale de Bâle ville	99	29 700	*)
CHF	30 000	4 %	Obligations	Banque cantonale de Neuchâtel	99	29 700	*)
CHF	60 000	3,75 %	Obligations	Banque cantonale de Zurich 1898	96	57 600	*)
CHF	60 000	3,75 %	Obligations	Banque cantonale de Zurich 1899	96	57 600	*)
CHF	14 000	3,75 %	Obligations	Banque cantonale de Lucerne	96	13 440	*)
CHF	48 000	3,50 %	Obligations	Banque cantonale de Lucerne	92	44 160	*)
CHF	56 000	3,50 %	Obligations	Banque cantonale vaudoise	92	51 520	*)
CHF	30 000	3,50 %	Obligations	Banque cantonale de Fribourg	92	27 600	*)
CHF	18 000	3,50 %	Obligations	Banque cantonale de Neuchâtel	92	16 560	*)
CHF	200 000	3,50 %	Obligations	Banque cantonale de Zurich	92	184 000	*)
CHF	50 000	3,50 %	Obligations	Banque cantonale de St. Gallen	92	46 000	*)
CHF	38 000	3,50 %	Obligations	Banque cantonale de Soleure	92	34 960	*)
N.	500	3 %	Obligations	Canton de Genève (Lotti a premi)	100	50 000	*)
CHF	8 500	3,50 %	Obligations	Canton de Fribourg	92	7 820	
CHF	8 500	4 %	Obligations	Canton de Genève	99	8 415	
CHF	10 000	4 %	Obligations	Canton de Vaud	99	9 900	
CHF	35 500	3,50 %	Obligations	Ville de Zurich	90	31 950	
CHF	12 000	3,50 %	Obligations	Chemin de fer du Gothard	92	11 040	
CHF	30 000	4 %	Obligations	Fondation Banque Nationale	90	27 000	

	Quantité	Intérêt	Titre	Émetteur	Évaluation	Valeur au bilan en CHF	% du portefeuille
N.	119	2%	Obligations	Banque cantonale de Fribourg (Lotti a premi)	65	7 735	
N.	3		Actions	Helvetia Transports		4 500	
N.	2		Actions	Helvetia Incendies		6 000	
N.	50		Actions	Bankverein		30 000	
N.	50		Actions	Société électrique franco-suisse		15 000	
				TOTAL		952 200	33,5 %
				dont banques		780 575	27,4 %
				dont autres sociétés		63 540	2,2 %
				dont titres publics		108 085	3,8 %
*) titres en garanties pour 60 % de l'émission des billets de banque						792 840	27,9 %

Remarque – Ces titres représentent 5,1 % du bilan.

Source: BSI, Rapport de gestion 1899.

En 1897, des grandes banques suisses⁸ constituent un cartel pour l'émission des titres de la Confédération. Le cartel est une réponse aux banques françaises, afin de reprendre une activité qui était auparavant réalisée par les banquiers privés. En 1911, avec les banques cantonales, le cartel forme le syndicat d'émission des banques suisses qui détient le monopole des émissions de titres publics en Suisse⁹. Les banques tessinoises restent à l'écart de ces accords, ne disposant pas encore d'une banque cantonale qui aurait pu au moins rejoindre la deuxième convention. Tout au plus peuvent-elles participer au réseau de distribution géré par le cartel, une activité certes moins rentable. Les instituts tessinois peuvent tout de même participer à l'émission de titres de sociétés suisses et étrangères qui restent en dehors de ces ententes.

Ne disposant pas de détails sur la souscription effective réalisée au Tessin, il est difficile d'estimer l'apport de l'épargne cantonale dans ces opérations. S'agissant le plus souvent d'opérations qui ont lieu dans tout le pays et qui impliquent beaucoup d'instituts bancaires, nous pouvons considérer que l'apport tessinois n'est pas déterminant pour leur succès. De plus, l'épargne tessinoise ne peut pas concurrencer, en termes de montants, celle des autres régions du pays, notamment les plus avancées économiquement et les plus peuplées. Ainsi, si du côté suisse le rôle du Tessin peut être considéré comme marginal, du côté tessinois nous pouvons admettre que ces opérations sont importantes dans le

⁸ L'accord est initialement conclu entre le Crédit Suisse, la Société de Banque Suisse et l'Union Financière de Genève. Par la suite, six autres banques sont intégrées.

⁹ MEIER (1931, P. 30-31), MAZBOURI *et al.* (2012, p. 480-481).

Tableau 1/30 Banca della Svizzera Italiana: composition du portefeuille, 31 décembre 1910

OBLIGATIONS	Devise	Valeur nominale	Change	Valeur en CHF	Valeur au bilan en CHF	Cours moyen	%
SUISSE	CHF	1 605 500	1	1 605 500	1 473 434	0,92	29,8%
Confédération	CHF	460 000	1	460 000	423 200	0,92	8,6%
Cantons suisses	CHF	251 800	1	251 800	225 210	0,89	4,6%
dont Tessin	CHF	189 500	1	189 500	166 760	0,88	3,4%
Communes suisses	CHF	300 000	1	300 000	281 475	0,94	5,7%
dont Tessinois	CHF	242 000	1	242 000	226 250	0,93	4,6%
Sociétés suisses	CHF	593 700	1	593 000	543 549	0,92	11,0%
dont au Tessin	CHF	160 500	1	160 500	147 720	0,92	3,0%
ÉTRANGER				2 218 699	1 984 587	0,89	40,2%
Allemagne	Mk	1 211 500	1 225	1 484 088	1 387 037	0,93	28,1%
États-Unis	USD	105 000	5	525 000	461 950	0,88	9,4%
Italie	Lire	92 500	1	92 500	83 250	0,90	1,7%
Angleterre	L.st	2 900	25	72 500	29 250	0,40	0,6%
Empire austro-hongrois	Kr.	14 400	1,05	15 120	13 608	0,90	0,3%
France	CHF	20 000	1	20 000	1	0,00	0,0%
Divers	CHF	9 491	1	9 491	9 491	1,00	0,2%
TOTAL OBLIGATIONS				3 824 199	3 458 021	0,90	70,0%
ACTIONS					Valeur au bilan en CHF		%
Suisse					611 145		12,4%
dont Tessin					391 170		7,9%
Italie					612 860		12,4%
États-Unis					111 250		2,3%
Argentine					86 100		1,7%
Allemagne					30 319		0,6%
Belgique					20 000		0,4%
Divers					10 861		0,2%
TOTAL ACTIONS					1 482 535		30,0%
TOTAL de la valeur au bilan					4 940 556		100,0%
dont titres suisses (hors Tessin)					1 152 679		23,3%
dont titres tessinois					931 900		18,9%
dont titres étrangers					2 855 977		57,8%

Remarque – Par rapport à la somme de bilan, l'ensemble du portefeuille représente 15,6% alors que les titres suisses (hors titres tessinois) atteignent 3,6%, les titres tessinois 2,9% et les titres étrangers 9,0%.

Source: BSI, Rapport de gestion 1910.

Tableau 1/31 Participation des banques tessinoises à l'émission de titres suisses (liste non exhaustive)

Année	Devise	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Titre	Société ou autorité émettrice	BSI	BCT	BPT	BPL	CT	BSA	SBS (Chiasso)
1887	CHF	18 000 000	3,50%	Obligations	Canton de Fribourg	x	x					
1889	CHF	12 000 000		Actions	Schweizerische Unionbank, St. Gallen		x					
1892	CHF	n.d.	3,75%	Obligations	Commune de St. Moritz							
1892	CHF	180 000		Billets à prime	Église San Saverio, Lucerne	x		x		x		
1894	CHF	125 000 000	3,50%	Obligations	Société des chemins de fer du Gothard	x	x	x	x	x		
1895	CHF	6 000 000	3,50%	Obligations	Banque foncière du Jura		x					
1896	CHF	8 000 000	2,00%	Obligations	Banque cantonale de Fribourg	x	x	x	x	x		
1898	CHF	15 000 000	4,00%	Obligations	Société des chemins de fer du Nord-Est suisse	x			x			
1898	CHF	20 000 000	3,50%	Obligations	Société du chemin de fer Jura - Simplon	x	x	x	x	x		
1899	CHF	8 000 000	3,75%	Obligations	Canton de Zurich	x	x		x	x		
1899	CHF	20 000 000	3,50%	Obligations	Société du chemin de fer Jura - Simplon	x	x	x	x	x		
1899	CHF	3 000 000	4,00%	Obligations	Banque cantonale de Lucerne	x	x		x			
1899	CHF	250 000 000	3,50%	Obligations	Confédération suisse - CFF	x	x	x	x	x	x	
1899	CHF	600 000		Obligations	Théâtre de la ville de Berne		x	x	x	x		
1900	CHF	9 000 000	4,00%	Obligations	Canton de Zurich	x	x		x	x		
1900	CHF	2 000 000	4,50%	Obligations	Motor, Baden	x	x			x		
1900	CHF	7 500 000	4,00%	Obligations	Ville de Berne	x	x	x	x	x		
1900	CHF	4 500 000	4,50%	Obligations	Commune de Bienne	x	x	x	x	x		
1906	CHF	20 000 000		Actions	Banque Nationale Suisse	x	x	x	x	x	x	
1909	CHF	25 000 000	3,50%	Obligations	Confédération suisse	x	x	x	x	x	x	
1911	CHF	21 000 000	4,00%	Obligations	Canton de Berne	x	x	x	x	x	x	
1912	CHF	83 750 000	4,00%	Obligations	Confédération suisse - CFF	x	x	x	x	x	x	x
1913	CHF	n.d.	4,50%	Obligations	Ville de Neuchâtel							x

Remarque – La SBS indique la succursale de Chiasso de la Société de Banque Suisse.

Source : journaux tessinois.

contexte d'une épargne cantonale qui n'a pas beaucoup d'opportunité d'emploi à l'intérieur du canton. Aux placements des titres suisses prennent part presque toutes les banques tessinoises, auxquelles s'ajoutera, pour les dernières opérations citées, la succursale de Chiasso de la SBS.

Les capitaux tessinois investis dans le reste du pays dépassent probablement le montant des capitaux confédérés qui, via les banques, arrivent dans le canton. Du reste, malgré des initiatives, notamment dans les secteurs hôtelier et électrique qui bénéficient de capitaux externes, le retard et les difficultés économiques du Tessin ne font que limiter l'éventuel intérêt financier que les banques des autres cantons auraient pu nourrir envers cette région.

C) L'émission de billets de banque et la surveillance fédérale

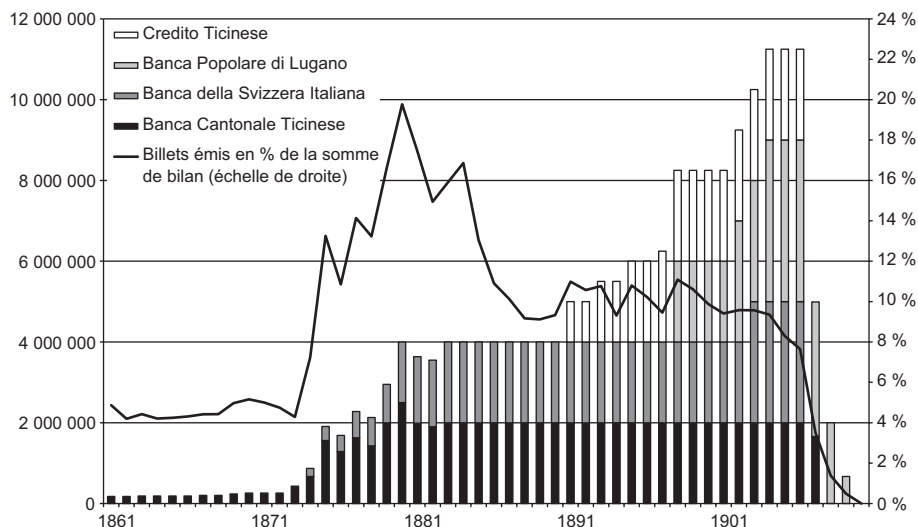
Le développement du secteur bancaire cantonal est accompagné de la diffusion des billets de banque comme instruments de paiement. Si dans le reste de la Suisse cette activité est exercée par les banques cantonales¹⁰ et les banques commerciales qui obtiennent l'autorisation fédérale pour l'émission de billets, au Tessin elle est assumée par quatre instituts : la Banca Cantonale Ticinese, la Banca della Svizzera Italiana, le Credito Ticinese et la Banca Popolare di Lugano¹¹. L'émission de billets, qui a fait l'objet d'un premier concordat en 1876 afin d'assurer la reconnaissance réciproque des billets et d'une loi fédérale en 1881 qui a introduit une surveillance fédérale de l'activité, prendra fin avec l'entrée en fonction de la BNS qui assumera le monopole de l'émission monétaire en 1907. Les banques tessinoises participeront alors au capital social de l'institut central. Le montant des billets émis (cf. *Graphique 1/12*) indique qu'une première phase s'ouvre quand l'émission, pour des valeurs assez faibles, est réalisée par la Banca Cantonale. Une deuxième phase débute vers la fin des années 1870 avec une augmentation du nombre de billets émis à la suite de l'entrée en jeu des autres banques. Enfin, avec la reprise de l'activité par la BNS, les billets émis sont rapidement résorbés. Une activité qui aura donc duré environ un quart de siècle¹². Les billets émis s'élèvent, en 1880, à 20 % de la somme des bilans, avant de descendre autour de 10 % pour atteindre 11 millions de francs au total (soit

¹⁰ La Banque Cantonale de Berne, fondée en 1834, est le premier institut en Suisse à émettre des billets de banque. L'activité sera régie par la loi fédérale sur l'émission des billets de banque de 1881. Les banques d'émission devront payer 5 % (6 % à partir de 1896) sur le montant des billets émis. Jusqu'en 1890, la Banca Cantonale Ticinese est exonérée de cette taxe. De plus, les banques d'émission doivent garder des actifs, pour 100 % des billets émis, en devises métalliques, titres publics ou effets commerciaux (cf. GALLI, 1937, vol. II, p. 771).

¹¹ Le Conseil fédéral a accordé l'autorisation à l'institut pour l'émission d'un million de francs (CdT, 26 mars 1898).

¹² Avec l'abandon du système décentralisé, les cantons obtiendront des indemnités, et en 1914 le Tessin recevra 107 466,40 francs en compensation (40 centimes pour tous les 100 francs de billets émis et 40 centimes par résident) (AFB: Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée générale sur sa gestion en 1914, p. 502).

Graphique 1/12 Secteur bancaire tessinois: émission de billets de banque, en francs 1861-1910



Source: KRONAUER (1918).

un peu moins de 80 francs pour chaque résident tessinois). Pour cette émission, des titres doivent être gardés en garantie des billets, et la Confédération joue le rôle de surveillant, réalisant la seule inspection externe auprès des banques. Le montant des billets émis par les banques tessinoises en 1906 (11,2 millions de francs) correspond à 4,7% des billets émis par l'ensemble des banques suisses¹³. Un montant assez proche de la proportion démographique du canton, mais supérieur au ratio des actifs au bilan des banques tessinoises sur le total national.

L'émission de billets est cependant liée à l'histoire monétaire de chaque pays et à la fondation d'une banque centrale reliant la monnaie à la souveraineté politique. En Italie, la situation est en partie différente. La Banque d'Italie (1894) organise le passage d'un système fondé sur une pluralité de banques d'émission – souvent liées aux États précédant l'unification – à un monopole monétaire étatique qui ne sera pleinement réalisé qu'en 1926¹⁴. Le cas suisse, qui démarre également par une pluralité de banques émettrices, sera plus lent en ce qui concerne la fondation de la banque centrale (en raison d'un esprit fédéral peu favorable à des pouvoirs centraux), mais plus rapide pour l'adoption du monopole monétaire qui aura lieu en même temps que l'entrée en exercice

¹³ ROSSI (1932, p. 7).

¹⁴ FRATIANNI et SPINELLI (2001, chapitre 5). En 1906, le Banco di Napoli et le Banco di Sicilia sont encore considérés, à côté de la Banque d'Italie, comme des instituts d'émission. Leurs bilans représentent au total 39% de celui de la Banque d'Italie (CONFALONIERI, 1979, volume II, p. 163).

de la BNS. L'appartenance du Tessin à la Confédération inscrit l'émission cantonale de billets dans le cadre national, même si ces billets sont aussi acceptés en Italie¹⁵.

D) Une relation en voie de formation

Les banques suisses investissent au Tessin, notamment lors de la fondation de la Banca della Svizzera Italiana. Cependant, ce cas relève plus de l'exception que de la règle. Le retard économique tessinois n'attire pas d'autres capitaux bancaires, alors que le reste du pays offre de véritables opportunités aux banques tessinoises : placements interbancaires, investissements en titres financiers et relations d'affaires. Ainsi des liens et des contacts personnels vont-ils s'établir, comme on peut le déduire de la composition des conseils d'administration. Citons la présence de Friedrich Brunner, président de l'Ersparnis-Kasse de Rheinfelden, dans le conseil de la Banca Svizzera Americana. Citons aussi la relation entre la Società Bancaria Ticinese et la Spar- und Leihkasse de Berne, qui soutiendra l'institut dans les moments difficiles. Enfin, la Banca della Svizzera Italiana entretient des relations d'affaires avec la maison bancaire Blankart et Pestalozzi de Zurich, au capital de laquelle la banque participe lors de la fondation en 1898¹⁶, ainsi qu'avec la Banque de Lucerne qui lui offre l'opportunité d'investir en titres financiers de sociétés italiennes¹⁷. De plus, nous pouvons admettre qu'une partie des relations interbancaires est réalisée avec des instituts confédérés. En effet, le secteur canalise une partie de l'épargne vers les autres cantons. Ces liens et ces relations rappellent que les banques tessinoises font déjà partie du secteur bancaire suisse. Cependant, celui-ci ne semble pas constituer un pilier portant : le centre reste l'économie cantonale. En effet, aucune banque tessinoise ne s'installe dans les autres cantons, notamment en raison de l'existence d'un réseau déjà vaste d'instituts financiers. De plus, le secteur bancaire national est assez fragmenté, et seules les grandes banques peuvent agir sur l'ensemble du territoire suisse. De leur côté, comme nous le verrons, les banques confédérées, toujours à l'exception des instituts qui ont participé à la fondation de la Banca della Svizzera Italiana, ne commencent à s'intéresser au Tessin qu'au début du xx^e siècle quand elles entament une expansion nationale.

Dans l'ensemble, le secteur bancaire reste centré sur le canton, malgré des relations avec les autres régions. Par contre, la législation sur les instituts d'émission constitue un élément important qui lie le secteur tessinois au niveau fédéral, même si celle-ci est encore assez réduite¹⁸. De façon analogue, le cadre

¹⁵ BCLug, BCT, Rapport de gestion 1861, p. 7.

¹⁶ ArBSI, PV CdA 20 octobre 1898.

¹⁷ ArBSI, PV CdA 1^{er} avril 1906.

¹⁸ L'Administration fédérale vérifie l'état de la caisse, mais aussi les enregistrements comptables. La Banca della Svizzera Italiana doit aussi présenter les comptes annuels selon les prescriptions de cet organe (BSI, Rapport de gestion 1886).

monétaire constitue un facteur d'intégration qui se renforce avec la fondation de la BNS¹⁹. Autrement dit, l'intégration fédérale du secteur bancaire tessinois n'en est qu'à ses débuts.

3.2 L'INTENSE RELATION AVEC L'ITALIE

Lors de l'unification politique en 1861, l'économie du Royaume d'Italie, dont le territoire national sera complété par la suite, est encore largement rurale. Le processus de développement économique ne démarre qu'au cours de la dernière décennie du siècle, alors qu'auparavant se mettent en place les infrastructures de transports et notamment le réseau de chemins de fer. À ce moment, les productions agricoles, industrielles et de services stimulent la croissance qui connaît des taux supérieurs à ceux des périodes précédentes. Cette progression est soutenue par les investissements qui enregistrent une progression significative durant les années 1880²⁰. Un secteur important est celui du textile, alors que l'industrie lourde, défavorisée par le manque de charbon, ne se développe qu'au début du xx^e siècle. À partir de ce moment, l'industrie sidérurgique, les aciéries et l'industrie de l'automobile se développent rapidement. Un autre secteur important est celui de l'électricité, dont la consommation interne dépasse rapidement celle des autres pays, y compris les plus industrialisés²¹. Le processus de développement économique survient donc avec retard par rapport aux principaux centres européens, comme l'Angleterre, l'Allemagne et la France, mais aussi par rapport aux Pays-Bas et à la Suisse dont le territoire est plus petit que celui des États italiens avant l'unification.

En raison de cet écart, la Suisse a pu apporter une contribution au développement économique de l'Italie, tout en développant des relations économiques et financières assez intenses, favorisées par l'ouverture du tunnel du Gothard auquel s'ajoute en 1906 le tunnel ferroviaire du Simplon. Si les relations commerciales sont soumises aux traités commerciaux entre les deux pays et doivent se confronter au protectionnisme italien²², les relations

¹⁹ La réforme de la Constitution fédérale en 1874 attribue à la Confédération la compétence pour légiférer dans le domaine de l'émission des billets. La loi fédérale sur l'émission des billets date de 1881 : les banques d'émission sont désormais soumises à des obligations en termes de réserves et de surveillance. La réforme de 1891 de la Constitution fédérale attribue le monopole monétaire à la Confédération. Un premier projet de loi, en 1896, visant à constituer une Banque d'État chargée de l'émission monétaire, est rejeté en votation populaire le 28 février 1897. En 1899, un deuxième projet en 1899 échoue face au Parlement. Il faut ainsi attendre la loi fédérale de 1904, adoptée en 1905 et entrée en vigueur en 1906, pour assister à la fondation de la BNS chargée du monopole monétaire.

²⁰ TONIOLO (1998, p. 9-23 et p. 30-32).

²¹ BAIROCH (1997, vol. 1, p. 431-435).

²² En 1887, l'Italie adopte des tarifs douaniers protectionnistes (BIANCHI, 2013, p. 26). De plus, le traité commercial entre la Suisse et l'Italie de 1892 n'est pas favorable aux exportations suisses. Il faudra attendre 1904 pour que la Suisse obtienne des concessions.

financières bénéficient d'un contexte de libre circulation de capitaux et, surtout, des avantages de l'Union monétaire latine, entrée en vigueur en 1865.

Rappelons que cette union consistait en un système monétaire centré sur le franc français et auquel participaient la France, la Belgique, l'Italie – qui avait formellement adopté la lire comme devise nationale en 1862 – et la Suisse – qui avait formalisé l'adoption du franc suisse en 1850. La Grèce avait rejoint l'Union en 1868. Ce système monétaire reposait sur le principe du bimétallisme or et argent définissant une parité des devises des pays membres dans les deux métaux. L'Union monétaire latine comportait, par conséquent, une libre circulation des différentes devises qui étaient acceptées en tant qu'instruments de paiement dans les pays membres. Cela comportait, *de facto*, un régime de change fixe entre ces pays, facilitant ainsi les relations économiques et financières. L'Union prit formellement fin en 1926 dans le contexte des déstabilisations monétaires de l'époque. Le Tessin a donc partagé les unités de comptes monétaires avec les régions italiennes jusqu'à l'adoption du franc suisse comme monnaie nationale en 1850. La lire milanaise – avec laquelle était tenue la comptabilité de la Cassa ticinese di risparmio – était largement utilisée dans le canton; de plus, différentes monnaies italiennes circulaient au Tessin dans une diversité problématique de devises et d'unités de comptes. Une relation monétaire qui s'était améliorée sous l'Union monétaire latine après l'introduction du franc suisse et de la lire italienne. L'Union monétaire latine assura ainsi une relation stable entre les devises qui, dans le contexte de la libre circulation des capitaux, était favorable au développement d'affaires transfrontalières.

En Italie, les Suisses fondèrent ainsi des entreprises, contribuant au développement économique de la péninsule. Des cas bien connus sont ceux de l'industrie cotonnière en Lombardie et au Piémont ainsi que la gestion d'hôtels qui reçoit par ailleurs des financements de banques suisses. Les Suisses apportent des compétences techniques, des machines et des capitaux et un esprit d'entreprise. Les capitaux provenant de la Suisse s'orientent vers le secteur textile, mais également vers les secteurs financiers, électriques, électromécaniques et hôteliers. En 1819 déjà, un représentant de la famille Vonwiller fonde à Milan une banque qui porte son nom, suivie par l'ouverture en 1868 de la maison bancaire Steinhäuslin à Florence et par l'installation de banques à Turin (Defernex, Geisser et Deslex). Des instituts suisses participent aussi, on l'a vu, à la fondation de la Comit et du Credito Italiano. Dans le secteur électrique, rappelons les participations en Italie de la Società Finanziaria Italo-Svizzera et citons la présence dans le secteur métallurgique italien de la Brown Boveri. Les investissements directs des Suisses entraînent la création d'une colonie qui s'installe en Italie, encourageant les rapports entre les deux pays²³. De plus, les banques suisses accordent des crédits en Italie. Confalonieri (1982, p. 175) cite ainsi les

²³ KUDER (2002, p. 28-34).

crédits de la Banque Commerciale de Bâle à l'Unione Concimi, accordés avec le Credito Italiano en 1906. Confalonieri encore (1982, p. 200) mentionne un crédit pour 1,5 million de lires accordé, avec la participation de la SBS, à une société active dans le secteur du carbure durant les années 1910.

À son tour, la Suisse, et particulièrement le Tessin, devient une terre d'immigration pour les Italiens dès la construction de la ligne ferroviaire du Gothard, dont le dur travail n'attire pas les indigènes. En 1870, les Italiens au Tessin ne sont qu'environ 9 000, mais leur nombre alors est proche de 20 000 en 1880. Puis, après une diminution qui ramène l'effectif à moins de 18 000 en 1890, ils sont environ 28 000 en 1900 et presque 42 000 en 1910²⁴. Il s'agit surtout d'ouvriers et d'artisans.

La relation entretenue par le secteur bancaire tessinois avec l'Italie s'inscrit dans ce mouvement, qui voit la Suisse investir et participer au développement économique d'un Royaume italien à la recherche constante de capitaux étrangers.

A) L'Italie à la recherche de capitaux

Le Royaume d'Italie est importateur net de capitaux jusqu'en 1907, année au cours de laquelle il devient, pour la première fois, mais pour de petits montants, exportateur net²⁵. Dans sa phase de développement, l'Italie attire des capitaux étrangers qui proviennent d'Allemagne, de France et, dans une moindre mesure, de Suisse (et en partie également du Tessin). En effet, dans le contexte du mouvement international des capitaux, l'Italie représente un débouché pour des instituts financiers qui disposent d'un excès de fonds à employer. Ce débouché reste tout de même soumis aux aléas, lors de crises de confiance envers le pays ou envers sa monnaie²⁶.

Si l'Italie a besoin et peut attirer des capitaux, la Suisse en dispose largement. Bien qu'elle ne soit pas le premier pays exportateur de capitaux vers l'Italie, elle y contribue. La recherche de capitaux suisses par l'Italie remonte, au moins, à l'année 1868, quand un premier emprunt italien, celui de la ville de Naples, est levé en Suisse²⁷. Ce n'est que le début d'une longue série. Sur une liste des titres étrangers émis en Suisse entre 1868 et 1914, on constate que 6% sont italiens, 24% des titres allemands, 10% des titres de l'Empire austro-hongrois et 9% de titres français. 45% des 94 titres italiens retenus sur cette liste sont émis entre 1883 et 1894. Cette période va de la fin du cours forcé de la lire (1883)²⁸ à la reprise du secteur bancaire italien, après sa débâcle, entre la fin

²⁴ UST (1954, p. 16-17).

²⁵ TONIOLO (1998, p. 34-37).

²⁶ CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 142).

²⁷ CURTI (1949, p. 412).

²⁸ Le cours forcé qui avait été introduit en 1866, sera supprimé au début des années 1880.

des années 1880 et le début des années 1890²⁹. En effet, si la fin du cours forcé revitalise l'entrée des capitaux étrangers, l'éclatement de la crise bancaire italienne en 1887 provoque la fuite de capitaux étrangers qui se poursuit lors des différentes faillites³⁰. Ainsi, durant les années 1868-1882, la Suisse détient à son actif 20 % de titres étrangers et 18 % pour la période 1895-1914³¹. Dans 22 cas (23,4 %), il s'agit de sociétés de chemins de fer comme la Società italiana delle ferrovie meridionali, la Ferrovia marmifera di Carrara ou la Società italiana per le Strade Ferrate del Mediterraneo; dans 19 cas (20,2 %), il s'agit de sociétés électriques ou de société de gaz comme la Compagnie napolitaine d'éclairage par le gaz, la S.A. Elettricità Alta Italia ainsi que les Officine elettriche genovesi. Par ailleurs, dans 18 cas (19,2 %), il s'agit de communes, et notamment de la ville de Milan, pour l'amélioration de routes et des conditions hygiéniques, auxquels il faut ajouter les 13 emprunts de l'État italien. Enfin, on trouve encore 22 cas de sociétés portuaires, de navigation et d'industries.

L'examen de la série d'annonces, dans les journaux cantonaux, concernant des titres italiens en souscription publique auprès de banques tessinoises montre qu'une partie des capitaux suisses provient de ces dernières. Les cas sont nombreux et ils soulignent un phénomène non négligeable (cf. *Tableau 1/32*). La liste n'est pas exhaustive, mais elle nous fournit des informations intéressantes.

En premier lieu, la période qui voit le nombre le plus élevé d'opérations effectuées par les banques tessinoises correspond aux années favorables comprises entre la fin du cours forcé et la crise bancaire italienne. Cela reflète le constat que nous venons de faire à propos de l'émission de titres italiens en Suisse. C'est donc au cours d'une période d'afflux de capitaux étrangers et suisses que surviennent les principales opérations de placement de titres que nous avons identifiées dans les journaux tessinois. Par la suite, les annonces se font plus rares et tendent même à disparaître, marque d'un changement de leurs modalités ou, plus probablement, d'un déclin de cette activité. En deuxième lieu, les autorités émettrices sont principalement publiques: des communes, des villes et des provinces qui cherchent à se moderniser suivant l'exemple des centres principaux, soit Rome, Naples, Milan et Turin, qui vivent, par ailleurs, une véritable expansion immobilière. Ces annonces ne concernent pas ces centres majeurs, mais plutôt des villes et des communes secondaires. Il est frappant de constater qu'il s'agit de régions assez éloignées du Tessin: Cagliari, Bari, Caserta, Foggia et Naples, toutes dans le Sud, même si le Nord est également présent (ville de La Spezia et province d'Alessandria). Il s'agit donc de relations qui dépassent les rapports entre régions partageant une même frontière. Retenons que le placement de titres publics italiens en 1881 est effectué par des groupes financiers étrangers importants, comme Baring, Hambro et la Banque

²⁹ CURTI (1949, p. 413), MEIER (1931, p. 115-117).

³⁰ TONIOLO (1998, p. 129-131 et p. 143-149).

³¹ MEIER (1931, p. 115).

Tableau 1/32 Titres italiens en souscription publique auprès de banques tessinoises

Année	Devise	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Titre	Société ou autorité émettrice	Durée (en année)	BSI	BCT	BPT	BPL	CT	BSA	SBT	BACT	Sources
1881	ITL	1 800 000	4,17 %	Obligations	Municipio di Ancona	n.d.	x								DV, 28.11.1881 Dovere, 05.01.1883
1882	ITL	1 648 000	5,00 %	Obligations	Città di Caltanissetta	n.d.	x								DV, 19.05.1882 Dovere, 06.10.1882
1883	ITL	2 999 500	5,00 %	Obligations hypothécaires	Città di Spezia	n.d.	x								DV, 14.11.1883 Dovere, 15.02.1884
1885	ITL	1 300 000	5,00 %	Obligations hypothécaires	Città di Bosa (Cagliari)	n.d.	x								DV, 05.02.1885
1885	ITL	915 500	5,00 %	Obligations au porteur	Città di Maddaloni (Caserta)	50	x								DV, 22.04.1885
1885	ITL	3 609 000	4,50 %	Obligations hypothécaires	Provincia di Verona - Consorzio per l'irrigazione dell'agro veronese	30	x								DV, 08.06.1885
1885	ITL	400 000	5,00 %	Obligations au porteur	Città di Maddaloni (Caserta)	50	x	x	x						DV, 30.06.1885
1885	ITL		4,00 %	Obligations foncières	Banca Nazionale d'Italia	45									DV, 30.06.1885

Année	Devise	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Titre	Société ou autorité émettrice	Durée (en année)	BSI	BCT	BPT	BPL	CT	BSA	SBT	BACT	Sources
1885	ITL	387 500	6,00 %	Obligations	Città di Trinitapoli (Foggia)	25	x								DV, 16.10.1885
1886	ITL	600 000	5,00 %	Obligations hypothécaires	Città di Spinazzola (Bari)	30	x								DV, 02.04.1886
1886	ITL	1 100 000	4,50 %	Obligations	Provincia di Alessandria (Piemonte)	38	x								DV, 03.05.1886
1886	ITL	898 000	4,50 %	Obligations hypothécaires	Città di Chieti	n.d.	x								DV, 04.06.1886
1886	ITL	1 546 000	4,50 %	Obligations	Città di Torre Annunziata	50	x								DV, 17.12.1886 Dovere, 16.12.1887
1887	ITL	621 000	4,50 %	Obligations hypothécaires	Città di Caltanissetta	50	x								DV, 12.01.1887
1887	ITL	952 000	4,50 %	Delegazioni sull'imposta fondiaria, ITL 500 ciascuna	Città di Recanati	50					x	x	x		DV, 23.03.1887
1887	ITL	389 000	4,50 %	Obligations au porteur	Comune di San Giovanni a Teduccio (Napoli)	50					x	x	x		DV, 26.09.1887
1888	ITL	381 000	5,00 %	Obligations hypothécaires	Comune di Ceremaggiore (Benevento)	50					x				DV, 13.04.1888

Année	Devise	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Titre	Société ou autorité émettrice	Durée (en année)	BSI	BCT	BPT	BPL	CT	BSA	SBT	BACT	Sources
1888	ITL	216 500	5,00 %	Obligations	Provincia di Alessandria - Consorzio dei comuni di Tortona, Viguzzolo, Volpogino, Castellar Guidobono, Monleale e Montemarzino	50	x								DV, 06.07.1888
1889	ITL	1 250 000	4,50 %	Obligations au porteur	S. A. Ferrovia Verona - Caprino Garda	60				x					DV, 11.11.1889 Dovere, 13.11.1889
1890	CHF	45 000 000	4,00 %	Obligations	Società Italiana per le Strade Ferrate del Mediterraneo	n.d.						x			DV, 04.07.1890 Dovere, 07.07.1890
1896	ITL	1 400 000	n.a.	Actions	Tramvie e ferrovie elettriche varesine, Società Anonima	n.a.						x	x	x	DV, 25.06.1896
1906	ITL	3 000 000	n.a.	Actions	Petroli d'Italia, Società Anonima	n.a.						x		x	GT, 03.08.1906
1920	ITL	100 000 000	n.a.	Actions	Credito italiano, Genova e Milano	n.a.									CdT, 11.05.1920

Source: *giornali tessinoti*.

d'Escompte de France³², ce qui place l'intervention des instituts tessinois dans un contexte international bien plus large.

En ce qui concerne les sociétés, il s'agit de banques, de sociétés de transports (chemins de fer et tramway) et, en 1906, d'une société pétrolière. À propos des chemins de fer, il convient de retenir que la construction du réseau ferroviaire italien débute immédiatement après l'unification nationale et sous une impulsion publique favorable au développement des infrastructures de transports. Le secteur bancaire italien apporte les financements aux différentes sociétés privées actives dans ce secteur. Comme nous le verrons encore, les banques tessinoises considèrent avec attention les titres de ces sociétés pour leurs investissements de portefeuille. Par contre, nous ne disposons pas de détails concernant les capitaux souscrits à l'occasion de ces offres. Cependant, nous pouvons admettre qu'en raison de la dimension réduite du secteur cantonal, ces capitaux ne sont pas significatifs, ni du point de vue de l'Italie, ni de celui de la Suisse. Cela ne signifie pas pour autant que c'est également le cas pour le Tessin. Enfin, ces placements, bien qu'effectués principalement par la Banca della Svizzera Italiana, concernent également d'autres banques tessinoises, reflet que l'activité touche l'ensemble du secteur. Retenons que ces opérations résultent des relations que les banques tessinoises ont tissées en Italie, notamment avec des instituts bancaires³³.

La relation entretenue avec l'Italie par les banques tessinoises n'est pas réduite au seul placement de titres italiens. Bien au contraire, c'est l'ensemble de l'activité bancaire, de l'escompte d'effets commerciaux aux crédits, en passant par des investissements de portefeuille et même par des prises de participations directes dans des sociétés, qui est sollicitée. Ces affaires sont souvent réalisées au travers de liens personnels entre le Tessin et l'Italie et du développement des rapports d'affaires avec des banques italiennes.

B) Le cas emblématique de la Banca della Svizzera Italiana

Si le secteur bancaire fixe son activité à l'intérieur du canton, deux cas méritent un approfondissement en raison d'une présence en dehors du Tessin. Il s'agit, tout d'abord, de la Banca della Svizzera Italiana, présente en Italie, mais pour une courte période. Le deuxième cas est celui de la Banca Svizzera Americana, présente, entre 1897 et 1909, à San Francisco et, entre 1902 et 1904, à New York.

³² TONIOLO (1998, p. 129-130).

³³ La Banca della Svizzera Italiana travaille initialement avec la Banca Generale de Rome, puis avec la Banca Commerciale Italiana. Le Credito Ticinese est par exemple en relation avec la Banca Duca de Milan (dont le Credito était actionnaire et fondateur). De même, la Banca Cantonale Ticinese est en relation, entre autres, avec le Credito Italiano, la Banca Rōsti de Milan et la Banca Zaccaria Pisa également de Milan (cf. La difesa di Giuseppe Stoffel, 1916). Les relations avec les banques italiennes ne sont pas une spécificité tessinoise. La Spar- und Leihkasse Bremgarten est exposée envers le Credito Italiano entre 1905 et 1911 (WETTER, 1918, p. 115).

Le cas de la Banca della Svizzera Italiana est emblématique par le rôle joué par l'Italie dans les affaires bancaires cantonales. Ses relations se développent vers l'Italie par des liens personnels et d'affaires tissés par les Maraini. Emilio est un entrepreneur dans le domaine du sucre de betterave en Italie et Clemente sen., administrateur de la société Ferrovie del Mediterraneo³⁴ et représentant en Italie de la Société du Gothard, a vécu à Rome tout étant en relation avec des instituts bancaires italiens. En effet, la Banca della Svizzera Italiana a été fondée avec des capitaux suisses, mais aussi italiens, jetant ainsi dès le début les bases de relations d'affaires avec ce pays. La présence de capitaux italiens se réalise notamment à travers la Banca Generale de Rome (un important institut mobilier, fondé en 1871) et la Banca Industriale Subalpina de Milan. Par la suite, après l'effacement de la Banca Generale, qui fait faillite au début des années 1890, ce rôle est repris par la Comit qui, à la fin de 1909, acquiert une participation significative de la Banca della Svizzera Italiana. La relation avec la banque milanaise permet de développer la collaboration et les affaires entre les deux instituts. C'est ainsi le cas pour la participation à des syndicats lors de l'émission de titres. Retenons par ailleurs que la Banca Cantonale Ticinese qui détient des participations dans des maisons bancaires de la Lombardie³⁵, tisse également des liens avec l'institut milanais³⁶.

La Banca della Svizzera Italiana participe, notamment durant les années 1880, à plusieurs placements concernant différentes sociétés italiennes (Società del Mediterraneo, Società Navigazione Generale Italiana, Impresa Risanamento di Napoli, Banco Provinciale di Genova, Società dell'acquedotto, Fondiaria Milanese, Società per la costruzione e l'esercizio di bacini di carenaggio a Palermo). D'autres opérations ont lieu pendant les premières années du siècle suivant (Società Bancaria Milanese, Banco Sconto e Sete di Torino et Banca Roesti & Co, de Milano). Cela permet à l'institut de Lugano de souscrire des titres de ces sociétés. Cet institut contribue également à la fondation d'instituts bancaires en Italie³⁷, notamment la Banca Italiana di Depositi e Conto Correnti de Rome en 1880 et, quelques années plus tard, la Banca di Milano qui reprend la banque que la Banca della Svizzera Italiana avait créée à Milan en 1880. Certes, un petit institut par rapport aux banques milanaises, mais qui est le signe d'un désir de s'installer en dehors du canton. En effet, à la même époque, la Banca della Svizzera Italiana est présente avec des agences à Luino, à Gallarate à Domodossola³⁸. Cette présence est très brève: les agences sont soit fermées soit transférées vers d'autres instituts, en raison notamment d'une législation

³⁴ DSS, article Maraini.

³⁵ BERBENNI (2015, p. 49).

³⁶ DUNGHY (2011, p. 89-92).

³⁷ BSI, Rapport de gestion 1880, p. 10-11.

³⁸ BSI, Rapport de gestion 1881, p. 10. L'agence de Domodossola, initialement ouverte par la Banca della Svizzera Italiana de Milan, sera reprise par la suite par l'institut de Lugano (BERBENNI, 2015, p. 33).

et d'une imposition fiscale défavorables aux agences étrangères³⁹. Ainsi la succursale de Gallarate devient la Banca di Gallarate et celle de Luino devient la Banca Popolare di Luino. L'abandon de cette présence sur le territoire italien ne signifie nullement une renonciation à exercer une activité en Italie. Bien au contraire. Ainsi, en 1881, l'institut de Lugano obtient l'autorisation de l'État italien pour agir sur son territoire et pour octroyer également des crédits⁴⁰.

L'activité en Italie de la Banca della Svizzera Italiana se développe donc, en premier lieu, *via* l'escompte d'effets commerciaux de sociétés et de personnes résidant dans le Royaume. En 1888, l'institut enregistre une entrée de 11 793 effets commerciaux étrangers, pour un montant de presque 23,7 millions de francs et une sortie de 11 826 effets, pour un montant de 23,1 millions, réalisant un profit de presque 73 290 francs. Une partie de ces effets sont italiens, évalués dans les comptes à 98 %⁴¹. Les effets figurent encore au bilan au 31 décembre 1888 et s'élèvent à 1 540 266 francs, soit 10,6 % de la somme de bilan, un montant élevé. L'année suivante, les effets italiens s'élèvent à 700 000 livres⁴², alors qu'en 1891 ils seront de 564 520 livres⁴³. En 1894, en raison de l'évolution favorable du taux de change de la lire italienne et de la volonté de bénéficier d'un taux d'escompte plus élevé, le portefeuille des effets commerciaux italiens est fortement augmenté, comme le précise explicitement le rapport aux actionnaires⁴⁴.

En deuxième lieu, c'est toute une activité de crédit, de prise de participations et de placement de titres de différentes sociétés industrielles et commerciales italiennes, dont la liste serait trop longue à détailler. Les secteurs sont divers : du textile à la production de sucre, en passant par des entreprises de transport. D'ailleurs, comme nous l'avons vu auparavant, les transports constituent un secteur largement développé par cet institut, notamment au niveau régional et transfrontalier. De plus, nous constatons que le flux de capitaux n'est pas seulement dirigé du Tessin vers l'Italie, mais aussi, dans une certaine mesure, de l'Italie vers le Tessin, car les instituts tessinois cherchent à impliquer les instituts italiens dans ces mêmes affaires.

En troisième lieu, l'Italie est, comme nous le verrons également pour les autres instituts, source de titres pour les investissements de portefeuille, et les montants sont assez considérables. À titre d'exemple, prenons l'année 1899 (cf. *Tableau 1/33*) : presque 48 % du portefeuille sont investis en titres italiens, dont une partie en obligations publiques et en obligations de sociétés ferroviaires, voire en actions de différentes sociétés (assurances, banques et autres secteurs).

³⁹ BSI, Rapport de gestion 1882, p. 11.

⁴⁰ CAMPIONE (2008, p. 46).

⁴¹ BSI, Rapport de gestion 1888, p. 6.

⁴² BSI, Rapport de gestion 1889, p. 6.

⁴³ BSI, Rapport de gestion 1891, p. 6.

⁴⁴ BSI, Rapport de gestion 1894, p. 4.

Tableau 1/33 Banca della Svizzera Italiana: investissements de portefeuille en titres italiens au 31 décembre 1899

Devise	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Cours	Évaluation	Valeur au bilan en CHF
CHF	75 000	4,00%	Obligations	Ville de Rome avec garantie de l'État	94	85	63 750
ITL	8 000	4,00%	Obligations	Rendita italiana	93	88	176 000
ITL	1 000	5,00%	Obligations	Rendita italiana	93	88	17 600
CHF	22 500	4,00%	Obligations	Ville de Rome (or) avec garantie de l'État	100	98	6 370
ITL	4 000	4,00%	Obligations	Unificato Milano	92	87	3 480
CHF	123 000	4,00%	Obligations	Ferrovie del Mediterraneo (or)	93	90	110 700
N.	136		Obligations	Ferrovie Medrid. Ital.	300	285	38 760
N.	100		Obligations	Ferrovie Italiane	290	265	26 500
ILT	3 110	5,00%	Obligations	Rendita italiana	93	88	54 736
N.	150		Actions	Fondiarìa italiana "Incendi"	50		7 500
N.	127		Actions	Fondiarìa italiana "Vita"	190	125	8 255
N.	50		Actions	Cotonificio Udinese	1 000		50 000
N.	50		Actions	Banca di Gallarate	250		12 500
N.	150		Actions	Banca Commerciale Italiana (vecchie)	600		90 000
N.	5		Actions	Banca Commerciale Italiana (nuove)	550		2 750

Devise	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Cours	Évaluation	Valeur au bilan en CHF
N.	50		Actions	Ferrovie Meridionali Italiane	700		35 000
N.	1 400		Actions	Società Fondiaria Milanese	500		700 000
N.	100		Actions	Società Italiana pel Carburo di Calcio	250		25 000
N.	474		Actions	Miniere Solfo Albani	40		18 960
N.	75		Actions	Banca Generale, en liquidation	70		5 250
TOTAL							1 453 111
dont obligations pour CHF 497 896							34,3 %
dont actions pour CHF 955 215							65,7 %
Total en % de la valeur totale du portefeuille en 1899 soit CHF 3 050 877 (avant correction des valeurs)							47,6 %

Remarque – Ces titres représentent 7,8 % du bilan.

Source : BSI, Rapport de gestion 1899.

Il s'agit donc, malgré un poids qui n'est pas très élevé par rapport à la somme du bilan, d'un portefeuille assez diversifié et assez exposé vers l'Italie. Enfin, la Banca della Svizzera Italiana réalise des investissements fonciers, notamment à Rome, auxquels s'ajoutent des reprises d'immeubles et de terrains lors de la mise aux enchères des garanties de crédits devenus insolubles.

Ces activités sont rendues possibles par les relations entretenues avec différents instituts financiers italiens, mais aussi par les liaisons personnelles que les administrateurs (et notamment l'ingénieur Clemente Maraini sen.) ont su tisser. Clemente Maraini sen. vit aussi à Rome et détient la double nationalité, alors que son fils Clemente jr. est membre du Parlement italien entre 1904 et 1909 aux côtés d'Emilio⁴⁵. Un autre personnage digne d'intérêt est Antonio Allievi, le directeur de la Banca Generale, institut fondateur et actionnaire de la Banca della Svizzera Italiana. Par la suite, il faudra compter sur les représentants de la

⁴⁵ Camera dei deputati, Portale storico, www.dati.camera.it (dernière consultation, 17 mai 2015).

Comit de Milano. Retenons, également, qu'avant d'être contrôlée par la Comit, la Banca della Svizzera Italiana a été actionnaire de l'institut milanais. En effet, cet institut avait été fondé avec des capitaux allemands, autrichiens, mais aussi suisses (la SBS, le Crédit Suisse et l'Union financière de Genève)⁴⁶. Nous avons ici une sorte de va-et-vient entre les secteurs bancaires suisse et italien dans lequel un institut tessinois parvient à s'insérer.

Par ailleurs, Emilio Maraini (1853-1916), cousin de Clemente Maraini jr. et frère de l'architecte Otto, principal entrepreneur en Italie dans la production de sucre de betterave, a réussi à développer cette activité après avoir repris une entreprise à Rieti. Il créera d'autres entreprises, utilisant très probablement un soutien financier provenant de la Banca della Svizzera Italiana et imitant en cela le modèle des entrepreneurs suisses qui s'installent en Italie. Il deviendra, lui aussi, député au Parlement italien entre 1900 et 1916⁴⁷. Les relations personnelles et bancaires en Italie permettent donc à la Banca della Svizzera Italiana d'exercer une activité dans la péninsule et d'élargir son rayon d'activité qui n'est alors plus limité au territoire cantonal ou aux régions proches : il atteint même Rome et Naples.

Des opérations réalisées en Italie par la Banca della Svizzera Italiana passent également par une coopération avec des banques suisses et italiennes. C'est, par exemple, le cas en 1886, lors de l'émission de titres, pour 3 millions de liras, par une société qui exploite un aqueduc en Italie⁴⁸.

La composition du premier conseil d'administration de la banque met en relief une réalité qui se place entre la Suisse et l'Italie (cf. *Tableau 1/34*). Les membres se regroupent en trois catégories. Les indigènes, qui ont soutenu le projet de constituer la banque, les Confédérés, représentant des banques qui ont participé au capital initial et les Italiens, représentant des actionnaires ou en rapport avec des Tessinois.

Des personnages méritent notre attention. Carl Arter Abegg (1836-1912), Zurichois, fils de commerçants, est un éminent financier, membre de plusieurs conseils d'administration de banques, d'assurances et de sociétés de

⁴⁶ Du capital initial de 20 millions de liras de la Banca Commerciale Italiana, les trois banques suisses ont obtenu mille actions, chacune d'une valeur de 500 liras, soit au total 1,5 million (7,5 %). Les banques allemandes – dont la Deutsche Bank et la Dresdner Bank – couvrent 78,9 % du capital, le Creditanstalt de Vienne 13,1 % et le comte italien Alfonso Sanseverino Vimercati 0,5 %. Les actions souscrites par les banques suisses ont été par la suite réparties auprès d'autres instituts, et notamment avec les banques tessinoises : la Banca della Svizzera Italiana reçoit ainsi 275 actions (0,7 % du capital), la Banca Cantonale Ticinese, 275 actions également et la Banca Popolare Ticinese, 50 actions. (CONFALONIERI, 1979, vol. II, p. 32 et p. 48). Les participations changeront rapidement. En 1895, les Allemands détiennent 10 % du capital (2,4 % en 1914), alors que les Suisses augmentent leur part à 20,5 % et que les Français acquièrent 14 % (HERTNER, 1991, p. 348).

⁴⁷ Camera dei deputati, Portale storico, www.dati.camera.it (dernière consultation, 17 mai 2015).

⁴⁸ ArBSI, PV CdA 13 novembre 1886.

Tableau 1/34 Le conseil d'administration de la Banca della Svizzera Italiana en 1873

Nom et prénom	Âge en 1873	Localité	Profession en 1873	Remarques
Pasquale Veladini (Président) *)	62	Lugano	Propriétaire de la Tipografia Veladini	Adjoint du maire de Lugano en 1873
Luigi Enderlin (Vice-président) *)	n.d.	Lugano		
Carl Arter-Abegg	37	Zurich	Administrateur du Crédit Suisse	Actif dans le secteur bancaire et textile
Comm. Antonio Allievi	49	Rome	Directeur de la Banca Generale	
Augusto Bariola	n.d.	Milan	Banque Varchex-Bariola & C.	
Annibale Bollati *)	n.d.	Lugano	Maison Annibale Bollati & C.	
Cav. Innocente Decio	n.d.	Florence	Avocat	
Matteo Ehinger von Speyr	n.d.	Bâle	Maison bancaire Ehinger & C.	
Giovanni Battista Ferrazzini	n.d.	Lugano		
J. Heinrich Fierz	60	Zurich		Membre du Conseil national en 1873
Kaspar Jenny	54	Zielbrücke	Maison <i>Enderlin & Jenny</i>	Secteur textile
Rodolfo Landerer	n.d.	Bellinzone		Il a dirigé la Banca Cantonale Ticinese
Clemente Maraini sen. *)	35	Rome	Ingénieur	Représentant en Italie de la Società della ferrovia del Gottardo
Nicola Pirovano	n.d.	Milan	Administrateur de la <i>Banca di Costruzione</i>	
Karl Stehlin-Merian	42	Bâle	Président du <i>Basler Bankverein</i>	Député au Grand Conseil bâlois en 1873
Gaetano Vimercati	n.d.	Milan	Maison <i>Vimercati & C.</i>	
Giuseppe Zingg	n.d.	Lucerne	Directeur de la <i>Società della ferrovia del Gottardo</i>	Il a été membre du gouvernement de Lucerne

*) Membre du comité promoteur.

Sources : BSI, Rapport de gestion 1873; DSS, articles Abegg, Fierz, Jenny, Maraini, Stehlin et Veladini; CAZZI (1985).

chemins de fer. Il deviendra également président du Crédit Suisse en 1883⁴⁹. L'avocat bâlois Karl Rudolf Stehlin (1831-1881), président de l'institut qui deviendra la Société de Banque Suisse, est aussi actif dans le secteur des transports, tout en menant une carrière politique significative. En 1873, il est membre de la commission de la bourse⁵⁰. Le bourgeois protestant zurichois J. Heinrich Fierz (1813-1877) est actif dans le commerce de coton et il est également administrateur de sociétés ferroviaires. Actif aussi en politique, il est considéré comme un « *véritable leader économique de la Suisse orientale* » tout en montrant une sensibilité sociale⁵¹. Du côté italien, on note que le Milanais Antonio Allievi (1824-1896) a soutenu Mazzini et qu'il sera sénateur en 1881. Il représente ici la Banca Generale qu'il dirige depuis la fondation en 1871⁵². Cette composition, riche de personnages impliqués dans différents secteurs économiques, changera rapidement à la suite de la sortie des banques confédérées et italiennes du capital de la banque, ce qui n'empêchera pas la Banca della Svizzera Italiana de poursuivre ses relations d'affaires en Italie en exploitant le réseau qui a été mis en place.

C) L'Italie comme débouché pour le secteur bancaire tessinois

Si la relation avec l'Italie est, pour la Banca della Svizzera Italiana, un choix explicite depuis sa fondation, elle représente pour les autres banques tessinoises une nécessité voire une opportunité et parfois même une spéculation. En effet, c'est tout le secteur bancaire tessinois qui s'oriente vers l'Italie à la recherche d'affaires rentables. La cause de ce mouvement apparaît à plusieurs reprises et a déjà été mentionnée par Mazzolini (1944) : l'espace cantonal est trop étroit et n'offre pas des rendements suffisamment intéressants pour les banques qui, du coup, recherchent des activités en dehors du canton. Ne pouvant pas s'orienter vers le Nord du fait d'une difficulté à s'insérer dans le reste du pays déjà occupé par un secteur bancaire, les banques tessinoises s'orientent vers l'Italie qui est à la recherche de capitaux étrangers. Il en résulte une série d'activités et de cas particuliers que nous allons synthétiser. Les activités sont les mêmes que celles réalisées par la Banca della Svizzera Italiana : escompte d'effets commerciaux, octroi de crédits, participations dans des sociétés, placement de titres et investissements de portefeuille, soit la quasi-totalité de l'activité bancaire courante.

L'*Annexe 21* présente une liste non exhaustive de sociétés italiennes qui ont été soutenues financièrement par des banques tessinoises. Les secteurs sont assez diversifiés ; les régions le sont également avec une bonne présence

⁴⁹ DSS, article Abegg.

⁵⁰ DSS, article Stehlin.

⁵¹ DSS, article Fierz.

⁵² Dizionario Treccani en ligne (www.treccani.it), article Allievi.

de sociétés de Milan mais aussi de Rome et un cas à Naples. Encore une fois, il s'agit d'un rayon d'activité assez large qui ne se limite pas aux régions proches de la frontière. En ce qui concerne les investissements de portefeuille, on considérera, à titre d'exemple, le cas de la Banca Cantonale Ticinese en 1897 (cf. *Tableau 1/35*). Les titres italiens représentent 9,2% du bilan et correspondent à 40,8% du portefeuille, un montant significatif qui se confirme pour les autres banques tessinoises. Les titres concernent des obligations publiques, de sociétés des chemins de fer et de certaines sociétés financières, industrielles ou commerciales. Pour ces dernières, on trouve également plusieurs actions. Une bonne diversification de titres italiens pour des rendements qui atteignent parfois 6%, mais tournent le plus souvent autour de 4% (parfois même 3%), des taux peu supérieurs donc à ceux des titres suisses qui atteignent alors, le plus souvent, 3,5%.

Tableau 1/35 Banca Cantonale Ticinese: investissements de portefeuille en titres italiens au 31 décembre 1897

Quantité	Intérêt	Titre	Société	Évaluation	Valeur au bilan en CHF
5	6%	Obligations	Canale Cavour 1871	104	2 600
114	4%	Obligations	Credito fondiario ex-Banca Nazionale	95	54 150
164	4,50%	Obligations	Credito fondiario ex-Banca Nazionale	97	79 540
		Obligations	Debito Unificato Ville de Naples	87	8 439
2 000		Obligations	Elettrometallurgiche Torino		8 000
120	4%	Obligations	Ferrovie Secondarie Sarde	450	54 000
101	4,50%	Obligations	Istituto Italiano di Credito Fondiario	97	48 985
24	4%	Obligations	Navigazione Generale Italiana (Florio Rubettino)	95	22 800
88	4,50%	Obligations	Prestito Province d'Alessandria	80	35 200
	4%	Obligations	Prestito Unificato Ville de Milan	93,5	87 516
	4%	Obligations	Rendita italiana	93	369 675
	4%	Obligations	Rendita italiana	93	358 980
	4,50%	Obligations	Rendita italiana	103	1 167
3	5%	Obligations	Società Generale Immobiliare Roma		300
19	5%	Obligations	Società Veneta per Imprese e Costruzioni	70	6 650

Quantité	Intérêt	Titre	Société	Évaluation	Valeur au bilan en CHF
193	4 %	Obligations	Strade Ferrate del Mediterraneo 1893	96,5	93 123
240	3 %	Obligations	Strade Ferrate italiane garantite	290	69 600
75	3 %	Obligations	Strade Ferrate Italiane garantite	290	21 750
259	3 %	Obligations	Strade Ferrate Lombardo - Venete	390	101 010
550	3 %	Obligations	Strade Ferrate Meridionali	310	170 500
26	6 %	Obligations	Strade Ferrate Meridionali (bons)	102	13 520
10	3 %	Obligations	Strade Ferrate Sarde	290	5 800
29		Obligations	Ville de Bari	35	1 015
84	4,50 %	Obligations	Ville de Gênes 1893	97	81 480
17		Obligations	Ville de Naples (bons)		275
25		Obligations	Ville de Reggio Calabria	90	2 250
455	4 %	Obligations	Ville de Rome (or)	94	213 850
25	4 %	Obligations	Ville de Rome (or)	94	11 750
111	4 %	Obligations	Ville de Turin	94	52 170
15		Actions	Banque d'Italie	600	9 000
100		Actions	Banca Generale Roma	60	6 000
9		Actions	Società Ferroviaria Mantova - Modena	30	270
927		Actions	Sovvenzione Gênes	200	185 400
10		Actions	Strade Ferrate Meridionali	675	6 750
TOTAL					2 183 515
en % de la valeur totale du portefeuille en 1897 soit CHF 5 350 869,83					40,8 %

Remarque – Ces titres représentent 9,2 % du bilan.

Source: BCT, Rapport de gestion 1897.

Ainsi, pour les banques tessinoises, l'Italie représente un débouché important et complémentaire au marché interne pour des investissements qui ne sont pas sans risques. Une partie des fonds récoltés est employée en Italie et le solde net est très probablement en faveur de la péninsule. En effet, au cours de cette période, on ne trouve pas trace d'une entrée massive de capitaux privés italiens au Tessin, contrairement à des périodes ultérieures. Résumons en quelques remarques la relation entre les banques tessinoises et l'Italie. Il s'agit, premièrement, d'une relation qui concerne toute la période de formation du secteur bancaire tessinois et qui ne se limite pas à des instituts particuliers. Le rapport avec l'Italie, en

tant que débouché, constitue un facteur de développement des affaires pour le secteur. Deuxièmement, cette relation naît d'une double nécessité. Du côté italien il y a la quête de capitaux, alors que du côté tessinois il y a la nécessité de trouver un emploi aux ressources à l'extérieur d'un territoire cantonal trop étroit et n'offrant pas suffisamment d'opportunités d'investissement. Troisièmement, les personnes et leurs réseaux entre le Tessin et l'Italie constituent le canal par lequel cette relation est établie. Des personnalités importantes, comme les représentants de la famille Maraini qui résident à la fois au Tessin et en Italie, sont les plus emblématiques. Le réseau passe également au travers de contacts avec des banques italiennes et suisses. Quatrièmement, l'activité des banques tessinoises en Italie concerne plusieurs aspects: investissements de portefeuille, crédits, participations à des entreprises, placement de titres italiens et escompte d'effets. Les secteurs concernés sont principalement les transports, les entreprises industrielles et commerciales ainsi que les communes, conformément au développement de l'économie italienne. Cinquièmement, l'extension géographique de ces affaires n'est pas limitée aux régions proches de la frontière, mais elle atteint presque l'ensemble de la péninsule: de Gênes et de Turin à Milan, et jusqu'à Rome et à Naples. Sixièmement, la relation économique et financière entre la Suisse et l'Italie ne requiert pas nécessairement une intermédiation tessinoise: le canton n'est pas le point de passage financier, comme il l'est peut-être alors pour les transports. Cela n'a tout de même pas empêché le secteur bancaire tessinois de développer un lien direct avec l'Italie.

Enfin, le développement de ces affaires survient dans un cadre économique et monétaire favorable, malgré des périodes conjoncturelles assez difficiles, comme au début des années 1890 lors de la crise bancaire italienne. L'indépendance politique de l'Italie et son démarrage économique dans le cadre de l'Union monétaire latine et d'une finance internationale libéralisée, constituent un terrain favorable à l'insertion progressive du secteur bancaire tessinois dans cette région. Les faiblesses économiques internes au canton, la difficulté de s'insérer dans le reste de la Suisse déjà occupé par un secteur bancaire développé et la proximité ainsi que les contacts avec la péninsule font le reste.

3.3 LA RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC LA CALIFORNIE ET LES PLACEMENTS INTERNATIONAUX

Si l'activité à l'étranger des banques tessinoises se concentre sur l'Italie, un institut, la Banca Svizzera Americana, s'installe en Californie suivant le mouvement migratoire d'outre-mer des Tessinois⁵³. À partir de la moitié du

⁵³ Dans le rapport de gestion 1904 (p. 7), les administrateurs de la Banca Svizzera Americana mettent en évidence que *«l'accroissement continu de l'émigration vers la Californie, en favorisant le développement du commerce et de l'agriculture, produit un avantage direct à notre Institut et rend toujours manifeste l'influence bienfaisante du rôle d'intermédiaire entre ces colonies et la mère*

XIX^e siècle, nombre de ces derniers choisissent d'émigrer vers l'Amérique du Nord (plus de 75 %), l'Amérique du Sud (presque 20 %) et, dans une moindre mesure, l'Australie⁵⁴. Ils sont à la recherche de conditions économiques meilleures. Si les Tessinois, principalement les hommes, ont depuis longtemps émigré vers les pays européens (notamment en Italie et en France, mais aussi dans les cantons confédérés) pour des raisons économiques, l'émigration tessinoise s'oriente aussi à partir de ce moment vers des destinations d'outre-mer rendues possibles par le développement des transports internationaux. La vague d'émigration, notamment vers la Californie et l'Australie, démarre vers la moitié du siècle et connaît des pics d'accélération durant les décennies 1870 et 1880 ainsi qu'entre 1900 et 1909. Au total, le nombre de migrants tessinois a été évalué à 38 400, sans prendre entièrement en compte ceux qui ont abandonné le canton au cours des années 1860. Une perte de force de travail significative si l'on considère qu'il s'agit, pour une large part, de jeunes hommes. Les Tessinois qui s'installent en Californie seront, en l'espace de plusieurs décennies, environ 27 000⁵⁵, alors que le canton compte presque 140 000 habitants en 1900. Retenons, par ailleurs, que l'émigration vers les destinations d'outre-mer n'est pas nécessairement définitive, car on assiste aussi à des retours, voire à des va-et-vient.

L'essor californien débute avec la découverte, en 1848, de gisements d'or qui attirent des émigrants de plusieurs pays. La Californie enregistre alors une forte croissance démographique: de 15 000 habitants en 1848, elle passe à 100 000 habitants en 1850 et 500 000 en 1856. Parmi les 1 500 Suisses, 352 (23,5 %) sont des Tessinois, 12 % des Bernois, 8,3 % des Zurichois et des Argoviens⁵⁶. La ville de San Francisco, le principal centre urbain de l'État compte, en 1870, environ 100 Tessinois pour une population de 150 351 habitants. Les capitaux affluent aussi en Californie, provenant aussi bien de Genève, de Zurich, de Bâle que de Neuchâtel, attirés par l'espoir de réaliser de bonnes affaires commerciales. L'activité bancaire en Californie se développe aussi avec l'arrivée d'instituts étrangers. C'est par exemple le cas de l'Anglo-Californian Bank Ltd., installée à San Francisco en 1873, qui a son siège à Londres (en 1908, il sera intégré dans l'Anglo and London Paris National Bank), ou la Hong Kong and Shanghai Banking Corporation, arrivée en 1875 et dont le siège est à Hong Kong. Mais c'est aussi le cas des Lazard de Paris qui s'installent à San Francisco vers la moitié du XIX^e siècle. En 1873, une Swiss

patrie. » (libre traduction de l'italien), confirmant l'étroit lien des affaires de cet institut avec les colonies tessinoises en Californie. (Texte original: « *Il continuo incremento della emigrazione verso la California, favorendo lo sviluppo del commercio e dell'agricoltura, torna di vantaggio diretto al nostro Istituto, la cui benefica influenza quale intermediario fra quelle colonie e la madre patria è sempre più sentita.* »).

⁵⁴ UST (1954, p. 16-17).

⁵⁵ CHEDA (2010, p. 256).

⁵⁶ *Ibid.*, p. 248.

American Bank de Genève ouvre une agence en Californie⁵⁷, mais l'institut ferme sa filiale californienne en 1877⁵⁸. Ce cas est le seul, à notre connaissance, concernant un institut bancaire suisse présent en Californie, mis à part la Banca Svizzera Americana de Locarno.

San Francisco, lieu de convergence des émigrants, des activités et des capitaux, est le centre financier de la Californie, voire de toute la côte ouest des États-Unis. C'est ici que se déroule la carrière d'Amedeo Peter Giannini, important personnage ayant des origines italiennes, qui fonde en 1905 la Bank of Italy, dans le but de soutenir financièrement la colonie italienne. Les principaux instituts bancaires de la région sont surtout orientés vers la classe sociale plus aisée, alors que la banque italienne vise les pauvres en leur accordant de petits crédits. Giannini deviendra un personnage important et bien connu : sa banque donnera naissance à la Bank of America et, par l'apport au financement du secteur cinématographique, soutiendra, par exemple, la production de *The Kid* de Charlie Chaplin.

A) La présence aux États-Unis de la Banca Svizzera Americana

La Banca Svizzera Americana⁵⁹ s'installe en Californie peu après sa fondation. Il ne s'agit donc pas du résultat d'un développement progressif, mais d'une caractéristique qui marque cet institut dès son origine (à commencer par son nom). Si, comme pour les autres banques tessinoises, le réseau se développe principalement au Tessin (de 7 représentants en 1898, on passe à 13 en 1919, et une agence est ouverte, également en 1919), l'institut aussi ouvre une agence à San Francisco (qui sera active entre 1898 et 1909) et une autre à New York (active entre 1902 et 1904)⁶⁰. Une présence qui n'est donc pas exclusivement californienne. New York, en voie de s'affirmer comme premier centre financier international, est également le port d'entrée des émigrants européens et tessinois.

Dans le but de s'assurer un contrôle des agences américaines, l'art. 33 des statuts de la Banca Svizzera Americana exige que le conseil d'administration désigne, parmi les actionnaires résidant en Californie (le capital de fondation n'est sans doute pas exclusivement interne au canton), des délégués spéciaux chargés de la surveillance de l'agence de San Francisco⁶¹. Les membres sont

⁵⁷ Le président en 1875 était Henry Hentsch (cf. DAC, volume 27, Number 9305, 25 September 1875).

⁵⁸ WILKINS (1989, p. 460).

⁵⁹ NOSETTI (2013b), NOSETTI (2014a).

⁶⁰ L'agence sera intégrée au cours de l'année 1904 dans l'Italian American Trust Corp., société anonyme fondée pour l'occasion par la Banca Svizzera Americana et par l'initiative de Brunner et de différentes personnalités du secteur commercial et financier issues de la colonie italienne aux États-Unis (BSA, Rapport de gestion 1904, p. 8).

⁶¹ En 1896, le conseil nomme les personnes suivantes : Emilio Martinoni (originaire de Minusio et commerçant en gros de vins à San Francisco), Giosuè Rotanzi (originaire de Faido et lui aussi

supportés par des directeurs de l'institut chargés des affaires courantes. Ainsi, en Californie, la Banca Svizzera Americana est active par le biais de plusieurs personnages, dont une large partie sont des Tessinois émigrés ou ayant un lien étroit avec la colonie suisse et tessinoise. Parmi ces personnages, considérons les plus importants.

Carlo Martinoia (1829-1905), qui se fait appeler Charles Martin, doit renoncer en 1897 à la fonction d'administrateur à la suite d'une incompatibilité de rôle suite à son entrée en affaires avec la maison Brunner, Martin-Tognazzini⁶². Cette maison est l'agent à San Francisco de la Banca Svizzera Americana⁶³. Martinoia a émigré encore jeune en France et en Afrique. En 1852, il s'installe en Californie où il devient l'un des plus importants propriétaires fonciers tessinois dans la région, acquérant des terres et se consacrant au secteur laitier tout en ayant une activité, probablement commerciale, à San Francisco *via* la société Martin & Feusier. Il est président de la Banca Nazionale di Petaluma et de la Banca della Contea di Marin à San Rafael, et directeur de la Banca di Sebastopoli, en plus d'être représentant de la Banca Svizzera Americana. Il fonde également la Charles Martin Company, dont il est président. S'étant beaucoup enrichi, il aide les nouveaux émigrants à s'installer dans la région⁶⁴.

Antonio Tognazzini (1846-1906)⁶⁵ est considéré comme « *l'un des plus ardents créateurs de notre institut et une des personnalités les plus en vue au sein de la colonie suisse de Californie* »⁶⁶. C'est la même personne qui est décrite comme « *un émigré tessinois qui avait acquis aussi une belle fortune dans cet État de l'Union américaine [Californie]* » par la *Gazette de Lausanne*⁶⁷ et qui fonde la commune de New Someo en Californie⁶⁸. Originaire de Someo en Valle Maggia, il arrive en Californie en 1866, à l'âge de vingt ans, et trouve un premier emploi payé 15 dollars la semaine (montant qui doublera rapidement). Actif dans le secteur laitier, il achète un ranch en 1872, dans la région de Cayucos avant de se déplacer à San Luis Obispo. En 1881, il acquiert 3 200 acres dans la région de Santa Barbara et exploite un troupeau de 250 vaches laitières; il deviendra propriétaire foncier dans la région de San Luis Obispo. Il est même l'un des

commerçant en gros de vins à San Francisco), Carlo Martinoia (originaire de Cevio et propriétaire foncier à Petaluma), Salvatore Grandi (originaire de Menzonio en Valle Maggia et commerçant à Point-Reyes) ainsi que Peter Tognazzini (originaire de Someo et propriétaire foncier à Caycus). Cf. BSA, Rapport de gestion 1897, p. 10-11.

⁶² BSA, Rapport de gestion 1897, p. 11.

⁶³ GT, 18 août 1904.

⁶⁴ CHEDA (2005, vol. II, p. 318-319), CHEDA (2010, p. 264), GT, 3 mai 1905 et CdT, 3 mars 2013.

⁶⁵ CHEDA (2005, vol. II, p. 224-226 et p. 271).

⁶⁶ BSA, Rapport de gestion 1906, p. 7.

⁶⁷ GdL, 19 février 1914.

⁶⁸ GdL, 4 janvier 1955.

plus importants propriétaires tessinois de la région⁶⁹. Il se marie en 1876 avec Madeleine Righetti, alors que sa fille Clelia épousera Romilio Muscio, lié à la Commercial Bank de San Luis Obispo. Antonio Tognazzini dirige la Dairymen's Union et la Commercial Bank de San Luis Obispo, institut qu'il a fondé alors qu'il était agent à San Francisco de la Banca Svizzera Americana. Investisseur privé, il détient aussi des actions de la Pinal Oil Co. de Santa Barbara⁷⁰, ce qui montre la diversité de ses activités. En 1897, il voyage en Suisse en compagnie de Henry Brunner dans l'intention d'établir la Banca Svizzera Americana à San Francisco. C'est également à Henry Brunner qu'il s'adresse pour la mise en place de la Commercial Bank of San Luis Obispo dont ils seront actionnaires. Tognazzini sera aussi un représentant de la Pacific Land Company, reflet d'une intense activité sur place et d'une insertion dans le Nouveau Monde.

Peter Tognazzini (1852-[?])⁷¹ émigre en Californie en 1869, âgé de dix-sept ans, et sera actif dans le secteur laitier lui aussi. En 1873, il s'installe à San Luis Obispo où il développe cette activité. En 1880, il achète des terres dans la région de San Luis Obispo⁷² et il est propriétaire d'une centaine de vaches laitières. Sa production de beurre est même distinguée plusieurs fois par des récompenses. Signe de son succès économique, il se fait construire une villa en 1890 à Little Cayucos. Il est directeur de la Dairymen's Union of San Francisco, président et directeur de la Guadalupe Creamery Company et président de l'Union Creamery de Morro. Dans le secteur financier, il est directeur de la San Luis Commercial Bank, de la San Luis Obispo Savings Bank de San Luis Obispo et de la Banca Svizzera Americana de San Francisco.

Carlo Maggini ([?]-1907), figure active au sein de la colonie tessinoise en Californie et président pour une longue période de l'agence californienne de la Banca Svizzera Americana⁷³, est lié à la maison Garcia & Maggini de San Francisco, active dans le commerce de fruits⁷⁴.

Citons enfin d'autres cas qui éclairent les liens existant entre l'agence de San Francisco et les émigrés. D'abord, Giovanni Battista Tognazzi de Locarno, ancien caissier de la Banque nationale de Salinas, qui assume en 1904 la fonction de gérant de la Banca Svizzera Americana à San Francisco⁷⁵. Il est directeur de l'Italian American Trust Company jusqu'en 1906, quand la fonction est reprise par Antonio Zucca⁷⁶. Ensuite, un certain Micheletti, caissier de la Banca Svizzera Americana à San Francisco, devient administrateur en 1907. Le fils de Giacomo Antonio Tognazzini, entre dans la maison Martin,

⁶⁹ CHEDA (2005, vol. I. p. 211)

⁷⁰ CHEDA (2010, p. 267).

⁷¹ CHEDA (2005, vol. II, p. 228-229).

⁷² CHEDA (2005, vol. I, p. 211).

⁷³ BSA, Rapport de gestion 1907, p. 8.

⁷⁴ SFC, 24 April 1907.

⁷⁵ GT, 18 août 1904.

⁷⁶ NYT, 19 janvier 1906.

Brunner et Tognazzini et devient agent de la Banca Svizzera Americana à San Francisco, alors que T. C. Tognazzini est nommé premier vice-président de l'agence en 1907 et que Tiden Tognazzini⁷⁷ devient vice-président en 1912. Celui-ci sera aussi actif dans l'Anglo-California Trust Corporation et dans la Nord American Mortgage Bank (un institut fondé avec l'initiative d'un milieu financier proche du Crédit Lyonnais)⁷⁸. Mentionnons aussi Alfredo Monotti, nommé deuxième vice-président de l'agence en 1907 et le secrétaire G. Lepori. Enfin, Plinio Righetti, caissier de la Banca di Guadalupa, devient garçon de bureau de la Banca Svizzera Americana en 1905⁷⁹. En somme, plusieurs émigrés deviennent des collaborateurs et parfois même des administrateurs de l'agence que l'institut de Locarno a ouverte en Californie, ce qui reflète à la fois la vague d'émigration des Tessinois et leur insertion dans la région.

La Banca Svizzera Americana s'appuie aussi sur des Suisses alémaniques. Henry Brunner (1857-1921)⁸⁰ est, pour une très courte période, directeur lors de la fondation de l'institut. Originaire de Schmidrued, il aurait résidé un certain temps à Locarno⁸¹. Son origine argovienne et une possible relation familiale nous laissent supposer qu'il était en relation avec Fritz Brunner, lui-même en contact à Locarno avec la Banca Svizzera Americana. Nous retrouvons Henry Brunner, installé en Californie, comme président des délégués du conseil d'administration pour l'agence de San Francisco de la Banca Svizzera Americana entre 1907 et 1909⁸². Il est très certainement le « *riche banquier suisse résidant en Californie* » ayant participé à la constitution de l'agence américaine de la Banca Svizzera Americana, comme indiqué dans la *Gazette de Lausanne*⁸³. Son décès en 1921 est même relevé par le *New York Times*⁸⁴.

Henry Brunner figure aussi parmi les fondateurs de la Banque franco-américaine, institut présent à Paris et à New York qui devait effectuer des opérations financières et commerciales entre la France et les États-Unis⁸⁵. Le *New York Times* du 17 octobre 1905, en annonçant la création de cet institut, le présente comme employé de la Central Trust Company of California tout étant à la tête d'une maison bancaire privée en Suisse qui, pendant quelques années,

⁷⁷ Sa femme était propriétaire d'une mine d'or. Il avait acquis des terres pour fonder, dans la région de Siskiyou, une colonie suisse. Les conditions climatiques ont empêché ce projet (CHEDA, 2005, vol I, p. 361).

⁷⁸ GT, 15 juin 1912.

⁷⁹ GT, 6 mai 1905.

⁸⁰ NYT, 9 janvier 1921.

⁸¹ FUCT (1896, p. 1293).

⁸² BSA, Rapport de gestion 1907, p. 3 et 1908, p. 3.

⁸³ GdL, 19 février 1914.

⁸⁴ NYT, 9 janvier 1921.

⁸⁵ La Banque franco-américaine avait en particulier contribué au financement initial de l'Aluminium français lors de son établissement aux États-Unis (WILKINS, 1991, p. 240 et p. 247).

a placé des titres américains dans ce pays⁸⁶. Brunner⁸⁷ devait attirer des capitaux suisses et italiens, si l'on en croit toujours le *New York Times* qui affirme que

«*Les intérêts étrangers dans la banque incluent des capitalistes provenant de Suisse, d'Italie et de France.*» (*New York Times*, 12 novembre 1905, libre traduction de l'anglais.)⁸⁸

Jakob Bertschmman (1835 [?]-1918)⁸⁹, originaire de Bâle et consul suisse à New York, est chargé de diriger l'agence et les guichets ouverts à New York par la Banca Svizzera Americana⁹⁰. Sa position donne à la banque de Locarno la possibilité de s'appuyer sur un réseau important. Cependant, sa présence au sein de la Banca Svizzera Americana est très courte, comme la durée de cette agence.

Parmi les Suisses et les étrangers délégués du conseil à San Francisco, on trouve Christian Gehret, commerçant et propriétaire à San Francisco, qui sera vice-président. Dans le conseil des délégués à San Francisco, on compte, en 1906, entre autres⁹¹: Peter M. Copcevic (propriétaire à San Francisco), O. A. Hale (vice-président de la Central Trust Co., San Francisco) et Isidor Selig (commerçant à San Francisco), exemples de liens qui dépassent l'appartenance ethnique. Citons ensuite le cas de Arturo Baur, gérant de la Banca Svizzera Americana à San Francisco qui assumera en 1904 la direction de la Banca Italo-Americana de New York, affiliée de la Banca Svizzera Americana, qui vient d'être fondée⁹². Il est également secrétaire de l'Italian American Trust Company à partir de 1904⁹³. Terminons enfin avec Otto Ottesen qui est nommé caissier de l'agence de San Francisco en 1907⁹⁴. Ainsi, la Banca Svizzera Americana dispose d'un réseau centré sur les Tessinois, mais qui implique aussi des Suisses alémaniques et d'autres résidents en Californie.

B) L'activité en Californie: remises des émigrants et activité sur place

La Banca Svizzera Americana s'inscrit dans le mouvement des émigrants tessinois cherchant une activité économique dans le Nouveau Monde. Ainsi, l'institut se rapproche du modèle des Immigrant Banks, très répandu aux États-Unis et lié à différents pays ou ethnies (Italiens, Polonais, Magyars et juifs). La fonction de ces

⁸⁶ Texte original: «*Mr. Brunner is cashier of the Central Trust Company of California in San Francisco and is identified with other banking institutions on the Pacific Coast. Moreover, he is the head of a private banking house in Switzerland which has been active for the last five or six years in placing American securities in that country.*» (*New York Times*, 17 octobre 1905)

⁸⁷ NYT, 22 mars 1907.

⁸⁸ Texte original: «*The foreign interests in the bank include capitalists of Switzerland and Italy, as well as of France.*» (*New York Times*, 12 novembre 1905)

⁸⁹ NYT, 30 octobre 1918.

⁹⁰ KRONAUER (1918, p. 96).

⁹¹ BSA, Rapport de gestion 1906, p. 3.

⁹² GT, 18 août 1904.

⁹³ NYT, 11 octobre 1904.

⁹⁴ GT, 10 juillet 1907.

instituts est, d'une part, de permettre la remise de fonds aux familles dans les pays d'origine et, d'autre part, de soutenir les émigrants dans le Nouveau Monde par un sens d'appartenance ethnique, social et culturel. Cependant, une partie seulement des Immigrant Banks ont ensuite développé une activité financière sur place. C'est le cas de la Banca Svizzera Americana qui, outre le fait qu'elle constituait un canal privilégié des remises vers le Tessin, a entrepris une activité bancaire en Californie.

Plusieurs indications confirment le premier rôle de la Banca Svizzera Americana. En effet, la correspondance des émigrants contient plusieurs lettres de change et chèques que les familles restées dans le canton pouvaient encaisser auprès du siège tessinois⁹⁵. Une partie des épargnes accumulées par les Tessinois de Californie du fait de leur activité (surtout dans le secteur agricole comme éleveurs et fermiers) est donc transférée vers leur pays d'origine et représente une importante contribution pour leurs familles. En 1914, la Banca Svizzera Americana reprend des effets émis par la Banca Ant. Borel & Co. de San Francisco sur la Banca Cantonale Ticinese⁹⁶ et ceux de la Fugazi Banca Popolare Italiana, toujours de San Francisco, sur le Credito Ticinese⁹⁷. L'institut de Locarno se charge alors d'assurer leur encaissement. Cela montre que le flux de fonds vers le Tessin n'était pas une spécificité de la Banca Svizzera Americana : des canaux alternatifs existent. On retrouve ici le rôle des remises dans le développement de l'activité bancaire tessinoise que nous avons déjà évoqué auparavant. La Banca Svizzera Americana, ayant choisi le modèle d'affaires « particuliers », se place en première ligne dans cette approche. La dimension atteinte par cet institut est révélatrice de l'importance de ces remises.

La Banca Svizzera Americana n'exerce pas uniquement cette activité. L'institut réalise des opérations bancaires sur place en employant ses ressources directement en Californie. Ainsi, l'agence de San Francisco concède des avances contre des titres ou de la production agricole, tout en accordant des crédits à des clients qui ne sont pas nécessairement d'origine tessinoise. De plus, l'institut octroie des crédits dans différentes régions de la Californie et avec une garantie hypothécaire (cf. *Tableau 1/36*).

Retenons que les valeurs estimées des garanties dépassent largement les montants des prêts, tandis que les taux d'intérêt moyens appliqués, tout en divergeant d'une place à l'autre, se situent entre 6% et 10%, un niveau assez intéressant. Parmi les bénéficiaires, nous pouvons identifier des Tessinois ou des Italiens, mais aussi des gens originaires d'autres pays. Une clientèle qui est assez diversifiée, même si elle est probablement liée aux colonies d'émigrants et aux Tessinois. La Banca Svizzera Americana, comme nous avons pu le constater, accorde également des avances non seulement contre des titres financiers, mais aussi du blé, du vin et même des pommes de terre ou des garanties personnelles. Il s'agit alors d'avances à terme sur

⁹⁵ Cf. notamment les documents publiés par CHEDA (1981).

⁹⁶ FUCT (1914, p. 105).

⁹⁷ *Ibid.*, p. 77.

Tableau 1/36 Banca Svizzera Americana: crédits hypothécaires au 5 février 1898, en dollars

Lieu de la garantie	Nombre de prêts	Montants des prêts	Taux d'intérêt moyen appliqué	Montant moyen des prêts	Valeur des garanties	Valeur de garantie par rapport aux montants prêtés
San Luis Obispo	15	85 950	8,24%	5 730	258 050	3,00
Santa Barbara	5	51 000	8,04%	10 200	166 500	3,26
San Francisco	6	11 775	7,00%	1 962	38 050	3,23
Autres lieux	6	30 806	6,74%	5 134	116 100	3,77
TOTAL	32	179 531	7,84%	5 610	578 700	3,22

Source: BSA, *Liste of Mortgage Loans outstanding on Febr. 5th 1898.*

la production agricole, opérations comportant un risque assez élevé par rapport aux prêts hypothécaires. Pour ce qui est des bénéficiaires, on retrouve la même situation que pour les hypothèques: des Tessinois ou des Italiens, tout comme des gens originaires d'autres régions, probablement eux aussi émigrants en Californie. C'est donc un apport financier au secteur agricole californien, distinct de ce que la banque réalise dans son canton d'origine.

Enfin, considérons le compte rendu de la *Gazette de Lausanne*:

«Le but de cet institut [la Banca Svizzera Americana en Californie] était de permettre aux émigrés tessinois aisés de placer leurs économies dans une banque faisant la plupart de ses opérations en Californie. Pendant quelques années ce programme fut suivi; mais peu à peu les rapports entre Locarno et San Francisco se firent moins fréquents jusqu'à ce qu'enfin la filiale [sic] de Locarno devint autonome. Ses opérations en Amérique diminuèrent rapidement.» (*Gazette de Lausanne*, 19 février 1914)

En effet, la présence en Californie s'arrête en 1909, à la suite de l'adoption d'une législation restrictive envers les succursales de banques étrangères, qui force la Banca Svizzera Americana à se détacher de son agence de San Francisco (voir *infra*). Cet événement marque la fin d'une relation privilégiée avec la Californie qui concernait également les investissements de portefeuille. Par sa présence à San Francisco et, en partie aussi, par son agence de New York, la Banca Svizzera Americana avait pu effectuer des investissements de portefeuille en titres américains représentant plus de la moitié du portefeuille total et cela jusqu'en 1909 (cf. *Tableau 1/37*). Les titres des chemins de fer et autres titres publics offraient des rendements (entre 5% et 6%) un peu plus élevés que la rémunération assurée par les titres suisses et

italiens retenus auparavant. La séparation de l'agence de San Francisco – imposée par l'interdiction faite aux instituts étrangers d'exercer par le biais d'agences et de succursales dans le cadre du *California Banking Act*⁹⁸ – s'accompagne donc de la réduction des titres américains dans le portefeuille de l'institut et également d'une forte contraction du bilan de la Banca Svizzera Americana qui se réduit presque de moitié (cf. *Graphique 1/13*). Retenons aussi que la part des investissements de portefeuille, qui diminue fortement avec l'abandon de l'agence californienne, ne représentait qu'une faible partie du bilan total de l'institut.

Tableau 1/37 Banca Svizzera Americana: investissements de portefeuille en titres américains, 1897-1913

Devise	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Titre	Société	Évaluation	Cours	Valeur au bilan en CHF	Année	% du bilan
USD	6 000	5,0 %	Obligations	California Mortgage Bonds	100	5,00	30 000	1897	
			TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1897				34,4 %		1,1 %
USD	4 000	5,0 %	Obligations	Water Bonds S. Luis Obispo City		5,45	21 800	1900	
USD	1 800	5,0 %	Obligations	Sewer Bonds S. Luis Obispo City		5,45	9 810	1900	
USD	11 000	5,0 %	Obligations	California Mortgage Bonds		5,20	57 200	1900	
USD	5 000	5,0 %	Obligations	Oceanic Steamship Co.		5,50	27 500	1900	
USD	1 000	4,0 %	Obligations	Spring Valley Bonds		5,20	5 200	1900	
			TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1900				29,4 %		1,7 %

⁹⁸ WILKINS (1991, p. 249).

LES BANQUES TESSINOISES EN DEHORS DU CANTON

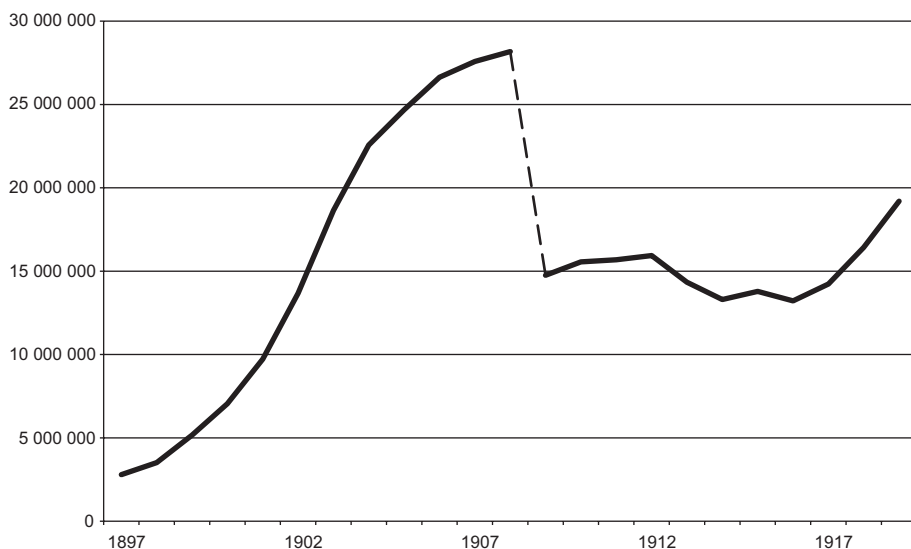
Devise	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Titre	Société	Évaluation	Cours	Valeur au bilan en CHF	Année	% du bilan
USD	4 000	6,0 %	Obligations	City of San Francisco		5,60	22 400	1901	
USD	5 800	6,0 %	Obligations	City of San Luis Obispo		5,45	31 610	1901	
USD	18 000	6,0 %	Obligations	Southern Pacific R. R.		5,70	102 600	1901	
USD	5 000	6,0 %	Obligations	Southern Pacific of Arizona		5,75	28 750	1901	
USD	20 000	5,0 %	Obligations	Spring Valley Water C.		5,30	106 000	1901	
USD	15 000	5,0 %	Obligations	Oceanic Steamship Co.		5,30	79 500	1901	
USD	1 500	5,0 %	Obligations	Santa Clara et San Jose R. R. C.		5,70	8 550	1901	
USD	5 000	6,0 %	Obligations	Powell Street R. R. C.		6,50	32 500	1901	
USD	2 000	6,0 %	Obligations	Northern R. R. C.		5,88	11 750	1901	
USD	7 000	5,0 %	Obligations	California Mortgage Bonds		5,20	36 400	1901	
			TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1901				52,3 %		4,7 %
USD	21 000	6,0 %	Obligations	Southern Pacific R. R. C.	107.5	5,15	116 261	1902	
USD	5 800	5,0 %	Obligations	City of San Luis Obispo	105.0	5,15	31 363	1902	
USD	4 000	6,0 %	Obligations	City of San Francisco	105.0	5,15	21 630	1902	
USD	15 000	4,0 %	Obligations	Spring Valley Water C.	100.0	5,15	77 250	1902	

LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

Devise	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Titre	Société	Évaluation	Cours	Valeur au bilan en CHF	Année	% du bilan
USD	30 000	5,0 %	Obligations	Oceanic Steamship Co.	95.0	5,15	146 775	1902	
USD	5 000	5,0 %	Obligations	Powell Street R. R. C.	118.0	5,15	30 385	1902	
USD	2 000	6,0 %	Obligations	Northern R. R. C.	105.0	5,15	10 815	1902	
USD	26 000	5,0 %	Obligations	California Mortgage Bonds	100.0	5,15	133 900	1902	
USD	5 000	4,0 %	Obligations	United States Consuls	110.0	5,15	28 325	1902	
USD	5 000	5,0 %	Obligations	San Francisco and North Pacific	110.0	5,15	28 325	1902	
USD	12 000	5,0 %	Obligations	Southern Pacific "stamped"	109.0	5,15	67 362	1902	
USD	5 000	6,0 %	Obligations	Northern Pacific R. R. C.	110.0	5,15	28 325	1902	
USD	2 000	6,0 %	Obligations	Spring Valley Water C., I. Mtg	105.0	5,15	10 815	1902	
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1902							36,0 %		5,3 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1903							54,7 %		6,1 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1904							56,3 %		4,8 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1905							61,6 %		4,2 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1906							56,5 %		4,5 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1907							52,0 %		3,3 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1908							53,2 %		3,2 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1909							4,5 %		0,4 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1910							1,6 %		0,2 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1911							3,9 %		0,3 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1912							9,1 %		1,2 %
TOTAL en % de la valeur du portefeuille de 1913							0,5 %		0,1 %

Source : BSA, Rapports de gestion 1897-1913.

Graphique 1/13 Banca Svizzera Americana: somme de bilan, en francs, 1897-1919



Source: Kronauer (1918) et BSA, *Rapports de gestion* (différentes années).

La comparaison des comptes annuels entre la clôture au 31 décembre 1908 et les données de 1909, bien que partielles, montre l'importance de l'agence de San Francisco qui représente environ 40 % du bilan de l'institut (cf. *Tableau 1/38*). Environ 10,5 millions de francs sur un total de 19,7 millions, soit 53 % des fonds récoltés, sont comptabilisés auprès de l'agence. Ces fonds contiennent très probablement une large partie de l'épargne des émigrés. L'activité en Californie, désormais cédée à l'institut qui gardera le nom de Swiss American Bank, est donc importante. Après l'abandon de ces opérations, la Banca Svizzera Americana n'est plus la même, et son activité est davantage orientée vers le Tessin.

Bien que le cas de la Banca Svizzera Americana ait été atypique dans le paysage bancaire tessinois, il est important pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit d'un modèle d'affaires alternatif à celui caractérisant les autres banques tessinoises, cherchant à tirer profit des fortunes que les émigrants pouvaient accumuler. Ensuite, le fait de constituer un canal privilégié de la remise des émigrants a probablement permis à cet institut de jouer un rôle important au sein du secteur bancaire tessinois en raison de la dimension que ces remises paraissent avoir prise. De plus, comme nous le verrons dans la prochaine partie, l'abandon des activités en Californie sera accompagné, en 1920, par un autre événement qui marquera la fin de l'institut et qui fournira des pistes de lecture de la transformation de long terme survenue dans le secteur bancaire tessinois, c'est-à-dire sa perte d'autonomie décisionnelle.

Tableau 1/38 Banca Svizzera Americana: comptes annuels, 1908 et 1909, en francs

	Situation au 31.12.1908 (avec San Francisco)		Actifs et passifs l'agence de San Francisco (% par rapport à 31.12.1908)	Situation au 1.1.1909 (sans San Francisco) (% par rapport à 31.12.1908)		Situation au 31.12.1909 (sans San Francisco)		
Caisse	1 416 639,81	5,0%	1 067 550,01	75,4%	349 089,80	24,6%	298 064,39	2,0%
Portefeuille	11 102 822,34	39,4%	8 189 162,07	73,8%	2 913 660,27	26,2%	3 580 126,70	24,3%
Correspondants débiteurs	4 575 494,39	16,2%	1 203 063,16	26,3%	3 372 431,23	73,7%	2 496 122,49	16,9%
Comptes courants débiteurs	5 013 261,11	17,8%	341 374,90	6,8%	4 671 886,21	93,2%	4 390 052,13	29,8%
Titres hypothécaires	1 368 334,70	4,9%	n.d.		n.d.		0,00	0,0%
Investissements en titres	1 715 490,00	6,1%	n.d.		n.d.		1 275 480,00	8,6%
Participations	669 080,00	2,4%	n.d.		n.d.		413 345,00	2,8%
Immeubles	582 075,46	2,1%	n.d.		n.d.		659 389,08	4,5%
Autres actifs	1 731 811,77	6,1%	n.d.		n.d.		1 637 553,74	11,1%
TOTAL	28 175 009,58	100,0%	10 801 150,14	38,3%	11 307 067,51	40,1%	14 750 133,53	100,0%
Correspondants créanciers	3 712 739,69	13,2%	2 837 583,21	76,4%	875 156,48	23,6%	1 022 413,62	6,9%
Comptes courants créanciers	6 256 491,36	22,2%	3 512 390,22	56,1%	2 744 101,14	43,9%	3 085 689,98	20,9%
Dépôts en caisse d'épargne	9 258 904,36	32,9%	7 037 871,41	76,0%	2 221 032,95	24,0%	2 351 741,18	15,9%
Obligations	4 276 759,35	15,2%	0,00	0,0%	4 276 759,35	100,0%	4 768 679,35	32,3%
Autres passifs	870 114,82	3,1%	n.d.		n.d.		921 609,40	6,2%
Fonds de réserve	800 000,00	2,8%	n.d.		800 000,00	100,0%	600 000,00	4,1%
Capital social	3 000 000,00	10,6%	n.d.		3 000 000,00	100,0%	2 000 000,00	13,6%
TOTAL	28 175 009,58	100,0%	13 387 844,84	47,5%	13 917 049,92	49,4%	14 750 133,53	100,0%
Différence			-2 586 694,70		-2 609 982,41			

Source: KRONAUER (1918, p. 98) et BSA, *Rapports de gestion 1908 et 1909*.

La séparation de l'agence de San Francisco ne constitue cependant pas la fin de l'activité bancaire des Tessinois en Californie. Comme les biographies présentées l'ont montré, les expatriés qui ont participé à l'expérience de la Banca Svizzera Americana continuent d'exercer une activité bancaire sur place et s'intègrent davantage dans la réalité californienne. Il est vrai que cette activité est désormais moins liée au Tessin, d'autant plus que l'entrée en scène des descendants des émigrants affaiblit le lien avec la terre d'origine et que le flux migratoire s'affaiblit au cours des décennies suivantes.

C) Les titres internationaux en portefeuille

Si le rayon d'activité des banques tessinoises se concentre dans le canton, en Italie et, pour un seul institut, en Californie, leurs investissements en titres financiers s'inscrivent dans un horizon géographique beaucoup plus large. Durant les dernières décennies du XIX^e siècle et jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale, les systèmes financiers sont largement internationalisés⁹⁹. L'étalon-or assure une stabilité monétaire internationale qui favorise la circulation des capitaux. Dans ce contexte, les banques tessinoises s'insèrent au moyen de leurs investissements de portefeuille. Pour s'en rendre compte, considérons la structure géographique des portefeuilles de deux instituts. Pour la Banca della Svizzera Italiana (cf. supra *Tableau 1/30*), au total, les titres étrangers représentent 57,8% du portefeuille, avec une large partie d'obligations allemandes et américaines alors que pour les actions c'est l'Italie qui prévaut. Le portefeuille de la Banca Cantonale en 1897 est un peu moins diversifié du point de vue géographique avec une large présence de titres italiens (40,8% du total, cf. *Tableau 1/39*). Nous avons déjà vu auparavant l'importance des titres américains dans le portefeuille de la Banca Svizzera Americana qui possédait en outre, pour des valeurs inférieures, des titres allemands, russes et aussi japonais. Les pourcentages des investissements étrangers s'approchent des taux des grandes banques suisses en 1906 (55%), mais sont supérieurs aux taux des autres catégories de banques (28% pour les banques locales, 20% pour les caisses d'épargne et 9% pour les banques cantonales)¹⁰⁰. Si les investissements financiers par rapport aux bilans sont assez élevés au début, ils s'établissent ensuite à un niveau compris entre 10% et 20% des actifs, malgré une augmentation régulière des montants investis dans les années 1880 et 1890 (cf. *Graphique 1/14*). Il s'agit donc d'une activité assez internationalisée et significative. Les investissements financiers des banques tessinoises reflètent l'internationalisation du système financier de l'époque. La petite réalité tessinoise se trouve ainsi ancrée et influencée par le contexte financier international.

⁹⁹ CAMERON et BOVKIN (1991, p. 12-14).

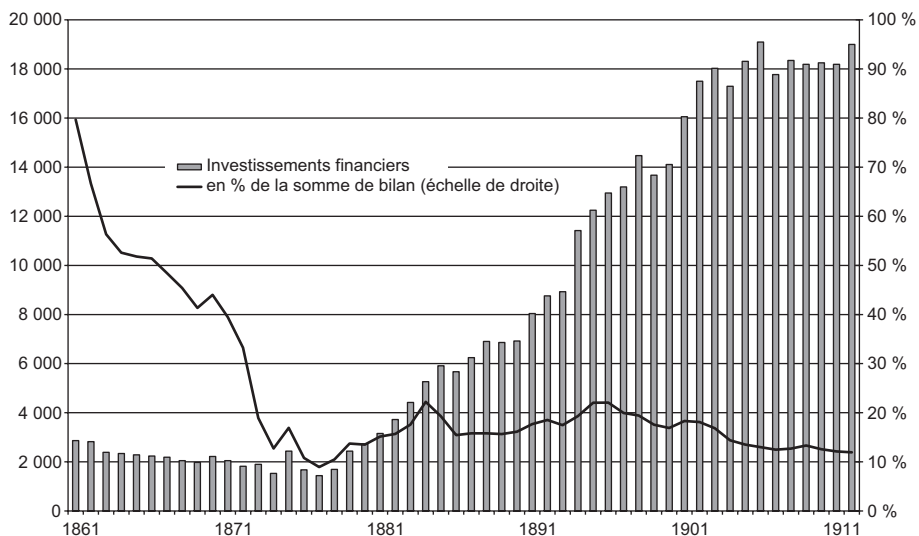
¹⁰⁰ CASSIS (1990, p. 162-163).

Tableau 1/39 Banca Cantonale Ticinese: investissements de portefeuille au 31 décembre 1897

OBLIGATIONS	Valeur au bilan en CHF	% du portefeuille	En % de la somme de bilan
SUISSE	2 387 715	44,6%	10,1%
Confédération	162 610	3,0%	0,7%
Cantons suisses	1 343 739	25,1%	5,7%
dont Tessin	1 040 490	19,4%	4,4%
Communes suisses	392 138	7,3%	1,7%
dont Tessinois	326 763	6,1%	1,4%
Sociétés suisses	489 229	9,1%	2,1%
dont au Tessin	61 610	1,2%	0,3%
ÉTRANGER			
Empire austro-hongrois	119 300	2,2%	0,5%
Belgique	74 875	1,4%	0,3%
France	32 456	0,6%	0,1%
Italie	1 976 095	36,9%	8,4%
Portugal	4 480	0,1%	0,0%
Russie	3 432	0,1%	0,0%
Divers	22 415	0,4%	0,1%
TOTAL OBLIGATIONS	4 620 768	86,4%	19,5%
ACTIONS			
Suisse	502 070	9,4%	2,1%
dont Tessin	329 750	6,2%	1,4%
Italie	207 420	3,9%	0,9%
Divers	20 612	0,4%	0,1%
TOTAL ACTIONS	730 102	13,6%	3,1%
TOTAL de la valeur au bilan			
TOTAL de la valeur au bilan	5 350 870	100,0%	22,6%
dont titres suisses (hors Tessin)	1 131 173	21,1%	4,8%
dont titres tessinois	1 758 613	32,9%	7,4%
dont titres étrangers	2 461 085	46,0%	10,4%

Source: BCT, Rapport de gestion 1897.

Graphique 1/14 Les investissements financiers des banques tessinoises, 1861-1912, en milliers de francs et en % de la somme des bilans



Source: KRONAUER (1918).

CONCLUSION

UN SECTEUR BANCAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ITALIE

Les banques tessinoises sont donc inscrites, dès leurs origines, dans un contexte bancaire, monétaire et législatif national. Cependant, ce cadre ne constitue pas au Tessin une reproduction fidèle du secteur bancaire tel qu'on le retrouve dans les autres cantons. En particulier, la législation fédérale dans le domaine financier est encore assez limitée, ce qui permet des diversités cantonales. En outre, plusieurs éléments qui caractérisent le secteur bancaire suisse ne sont pas présents au Tessin. L'absence d'une longue tradition et des banquiers privés, mais aussi des caisses d'épargne et de banques cantonales entièrement détenues par l'État cantonal – la Banca Cantonale ne l'est que partiellement, et cela seulement jusqu'en 1890 – fait de ce canton une région qui n'est pas emblématique de la réalité bancaire nationale. Le retard économique d'un canton, encore morcelé et faiblement lié à la réalité suisse, se reflète dans le secteur bancaire qui, pour sa part, est peu diversifié. La relation avec l'économie et l'industrie régionales n'est pas non plus à l'image des centres financiers du pays qui disposent de banques mobilières à vocation nationale et qui soutiennent l'industrie émergente tout en s'insérant dans le vide laissé par les banquiers privés (qui s'occupent du marché international) et les caisses d'épargne (qui ne se limitent qu'au marché régional). Les limites de l'industrialisation tessinoise constituent un cadre différent qui peut tout de même présenter des similitudes avec d'autres régions arriérées du pays. La particularité de la Banca Svizzera Americana est une autre marque de la diversité régionale et le reflet d'une économie cantonale marquée, bien plus que dans d'autres régions suisses, par l'émigration. De même, mis à part l'intervention des banques suisses dans la fondation de la Banca della Svizzera Italiana, l'absence des grands instituts du pays ou leur entrée en scène tardive ainsi que les forces internes qui ont été à l'origine du secteur bancaire tessinois ne font que renforcer cette situation. Autrement dit, la formation du secteur bancaire tessinois n'est pas le résultat d'une vague provenant du reste du pays à la recherche de nouvelles opportunités dans la périphérie. Le Tessin est trop pauvre et économiquement en difficulté pour attirer l'intérêt des banques suisses

pour lesquelles, au contraire, des opportunités ne faisaient pas défaut dans les centres. Mais, à juste titre, le cas de la Banca della Svizzera Italiana, les différents liens avec les banques suisses, la dimension internationale de l'activité et même le rôle des radicaux dans la constitution de la première banque – qui a lieu en même temps que l'engagement de James Fazy à Genève¹ – constituent des éléments qui nous conduisent à admettre que le secteur tessinois n'était pas non plus entièrement détaché de la réalité nationale. La participation aux émissions de titres suisses, l'appel aux Confédérés pour diriger des instituts ainsi que le modèle de la banque universelle indiquent, au contraire, des traits nationaux. De même, le retard bancaire du Valais, des Grisons et d'Uri nous rappelle que le cas tessinois, bien que différent des centres, ne se différencie pas d'autres régions périphériques du pays. Ajoutons que la réalité bancaire de Lucerne, avec un cadre favorable au développement du tourisme et des transports régionaux, rappelle le cas tessinois. Il s'agit donc là d'une relation avec la Suisse qui est plutôt ambivalente et qui ne comporte pas une intégration complète.

La situation semble être assez similaire en l'Italie, pays avec lequel le Tessin a des liens économiques et culturels étroits. Malgré les intenses relations d'affaires et le rôle de débouché que ce pays a constitué pour les banques tessinoises, nous ne pouvons pas conclure, pour cette époque, que les banques tessinoises font partie intégrante du secteur bancaire italien. En raison de l'appartenance à l'Union monétaire latine, la monnaie italienne n'est pas un facteur discriminant. En revanche, le cadre législatif, la longue tradition bancaire et les caractéristiques d'un secteur constitué de banques populaires, de banques catholiques, d'instituts de crédit, de banques à caractère national et de monts-de-piété l'étaient bien. Comme dans la relation avec la Suisse, les banques italiennes n'ont pas participé à la fondation des banques tessinoises, à l'exception de la Banca della Svizzera Italiana². Les forces internes au canton prédominent dans la formation du secteur bancaire qui n'est donc pas le résultat d'une vague se propageant de l'Italie. De plus, la présence des banques tessinoises sur le territoire italien n'est que de courte durée et toujours liée à la Banca della Svizzera Italiana. Par contre, le cas tessinois se rapproche de celui de l'Italie par le contexte d'une économie arriérée et son entrée tardive dans le secteur bancaire moderne.

En fin de compte, pendant la période de sa formation, les banques tessinoises apparaissent très ancrées dans leur région et, pour cette raison, restent assez peu marquées par les traits caractéristiques du secteur bancaire national. D'un autre point de vue, nous pouvons admettre que le secteur bancaire tessinois est alors en tension entre deux différentes réalités, la Suisse et l'Italie, sans pour autant assumer un rôle d'intermédiaire entre elles. En

¹ Le radical James Fazy a participé à la création de plusieurs banques et industries genevoises (cf. DSS, article Fazy).

² Les statuts de la Banca Popolare di Milano avaient été utilisés comme modèle pour ceux de la Banca della Svizzera Italiana.

effet, les différentes banques suisses qui sont actives en Italie au XIX^e siècle ne sont pas encore présentes au Tessin. Cette situation change quand le secteur bancaire tessinois devient le carrefour d'une nouvelle relation financière qui s'établit entre la Suisse et l'Italie.

UN MODÈLE D'AFFAIRES INTERNATIONAL AVEC L'ITALIE ET MULTINATIONAL AVEC LA CALIFORNIE

Les banques tessinoises exercent une large palette d'activités bancaires. En tant que banques de dépôt, elles collectent l'épargne, qui provient principalement des Tessinois et qui est alimentée par les remises des émigrants. Comme instituts d'émission, elles contribuent à la diffusion des billets de banque dans les opérations de paiement. En tant qu'instituts de crédit, les banques du canton accordent à la fois des avances sur nantissements, des crédits hypothécaires et des crédits commerciaux ouverts en comptes courants. Enfin, elles participent directement à des initiatives industrielles et commerciales, soit en plaçant les titres émis, soit en les détenant. L'ensemble de ces activités n'est pas sans risque, à une époque où la faible tradition bancaire n'est pas toujours là pour indiquer les principes d'une bonne et saine gestion bancaire, comme nous le constaterons dans la deuxième partie.

Le rayon d'activité n'est pas limité au Tessin. Face à la nécessité de trouver des débouchés plus intéressants mais aussi en suivant le mouvement migratoire, les banques du Tessin se tournent à la fois vers l'Italie et vers la Californie. Mais ce modèle, orienté vers l'ouest plus que vers le sud, ne caractérise pas l'ensemble du secteur. Celui-ci est en revanche fortement marqué par la relation entretenue avec l'Italie. En effet, la Banca Svizzera Americana a une grande ambition mais aussi des faiblesses : l'espoir d'un grand exploit et le risque de la disparition. C'est cette dernière, malheureusement, qui se produira. Pour devenir un véritable institut international, il aurait probablement fallu suivre le chemin des grandes banques suisses qui ont tout d'abord suscité un processus d'expansion au niveau national pour évoluer, dans un deuxième temps et dans un contexte différent, comme des banques actives sur le plan international. En quelque sorte, la Banca Svizzera Americana fait l'inverse, abandonnant l'agence de San Francisco, se repliant à l'intérieur du territoire cantonal et devenant ainsi la proie d'une banque suisse en phase d'expansion. De cette expérience nous devons tout de même retenir l'importance des remises des émigrants qui semblent avoir largement contribué à la récolte de l'épargne par les banques tessinoises. Le canal direct établi par la Banca Svizzera Americana et la Californie, c'est-à-dire la principale région de destination de l'émigration d'outre-mer des Tessinois, constitue de ce point de vue un élément très important pour l'ensemble du secteur. En l'absence de données plus précises, nous ne pouvons malheureusement pas estimer l'apport quantitatif de ces remises, considéré tout de même par plusieurs auteurs comme significatif et très important.

La relation avec l'Italie est alors bien différente de celle que nous connaissons aujourd'hui, qui a favorisé l'essor du centre financier tessinois. Lugano – mais aussi Chiasso –, a attiré les capitaux privés italiens à la recherche de stabilité, de discrétion et de sûreté, afin d'échapper au fisc national. La formation du secteur bancaire tessinois est déjà en relation avec l'Italie, mais selon une modalité différente. L'Italie cherche des capitaux étrangers, et les banques tessinoises en disposent tout en étant à la recherche de débouchés alternatifs et plus rentables que ceux que le Tessin offre alors. La proximité et le cadre de libre circulation des capitaux dans le contexte de l'Union monétaire latine qui permettent de réduire le risque de change facilitent la participation des banques tessinoises au marché italien. Par ailleurs, les relations personnelles et le développement des transports vers le sud y contribuent également. L'Italie est donc un débouché naturel pour les instituts tessinois alors que les autres banques suisses pouvaient compter sur les marchés allemands et français. Par ailleurs, les activités des banques confédérées avec la péninsule ne sont pas conduites par l'intermédiaire du Tessin, ce qui renforce l'idée d'un secteur cantonal situé à la marge des centres nationaux.

Nous pouvons aussi souligner la différence, en suivant l'introduction de Jones (1990), entre l'internationalisation de l'activité bancaire et la multinationalisation du secteur. L'activité peut être réalisée à l'étranger par des banques qui ne disposent pas d'une succursale ou d'une société sur place. Les opérations de gestion de fortune que les banques suisses ont longtemps réalisées suivent ce modèle que l'on appelle souvent *cross-border* ou *offshore*. Cette modalité diffère de l'approche fondée sur des banques multinationales. Dans ce dernier cas, un institut est présent à l'étranger avec des agences, des succursales, voire des affiliées. Au niveau international, une première vague de multinationales a vu le jour à partir des années 1830 grâce aux banques anglaises, alors qu'une seconde vague s'est lancée, bien plus tard, à partir des banques américaines durant les années 1960, à la suite de la formation à Londres du marché des eurodollars et du développement des centres *offshore*.

Pour différentes raisons, le secteur bancaire suisse, jusqu'à la moitié du ^{xx}e siècle et contrairement à l'expérience anglaise, française et allemande, a su développer une activité internationale, même importante, sans mettre en œuvre véritablement le modèle des banques multinationales, comme l'a signalé Cassis (1990). À cette époque, les grandes banques, les banquiers privés et également les sociétés financières en dehors de la Suisse sont assez rares et se concentrent à Londres et à New York³. Par la suite, dans le contexte de la seconde vague citée plus haut, une multinationalisation des banques suisses a bien lieu, mais elle concerne principalement les centres *offshore* et ne comporte

³ La Société de Banque Suisse s'installe à Londres en 1898 et, en 1939, à New York. Le Crédit Suisse s'installe à New York également en 1939. À celui-ci, s'ajoute le Banco Suizo Sud-Americano qui était présent à Buenos Aires.

pas nécessairement d'activités sur le marché local du pays d'accueil. Elle n'est alors fonctionnelle, et c'est encore vrai aujourd'hui, que pour une activité orientée vers une clientèle souvent internationale, mais résidant ailleurs. En effet, une présence ne comporte pas nécessairement l'exercice d'une activité sur place ni même la réalisation de la même activité qui est effectuée dans le pays d'origine. Le lien avec le territoire d'accueil et la nature de l'activité exercée sur place peuvent obéir à des modalités différentes. En ce qui concerne le modèle des banques multinationales qui exercent aussi une activité sur le marché du pays d'accueil, il faudra attendre l'expansion dans les pays européens et aux États-Unis des grandes banques, désireuses de devenir des *global players* au niveau international dans le domaine de la banque d'investissement au-delà de la primauté gardée dans la gestion de fortune.

À ce propos, dans le cas tessinois, nous pouvons retenir les aspects suivants. Premièrement, l'activité réalisée en Italie a lieu sans la présence physique d'agences et de succursales. La seule exception de la Banca della Svizzera Italiana est d'une très courte durée. L'activité sur le marché italien est réalisée au travers de contacts personnels et de liens avec des instituts financiers du Royaume dans lesquels les banques tessinoises détiennent parfois des participations minoritaires. Ne s'agissant pas d'une activité de récolte de l'épargne, mais de concession de crédits et d'investissements, une présence n'est pas nécessaire, alors que le réseau de contacts est quant à lui indispensable. Le modèle est donc celui d'une activité internationale qui ne nécessite pas de structures à l'étranger, mais seulement des contacts, sources d'affaires et d'opportunités d'investissement.

Deuxièmement, le discours est tout à fait différent pour la Banca Svizzera Americana qui peut être considérée comme une véritable banque multinationale de l'époque. Sa présence à San Francisco et, pendant quelques années, à New York est une exception non seulement dans le paysage bancaire cantonal, mais aussi au sein du secteur bancaire suisse. Un seul autre institut suisse, la Swiss-American Bank du Genevois Henry Hentsch, est présent à San Francisco entre 1873 et 1877⁴. La Banca Svizzera Americana, comme nous l'avons vu, exerce une activité en Californie à la fois pour gérer le flux des remises des émigrants et pour effectuer des opérations de prêt et d'investissement, aidant aussi la communauté formée par les Tessinois expatriés.

Les arguments en faveur d'une stratégie multinationale, tout en étant influencés par des facteurs politiques et réglementaires du pays d'accueil, se fondent sur les opportunités de rendement et les avantages compétitifs, comme montré par Cassis (1990). Dans le cas de la Banca Svizzera Americana, le lien culturel, social et ethnique que la proximité tisse au sein de la minorité formée par les émigrants tessinois est également pertinent. Le lien personnel et direct avec un institut tessinois rend plus facile la remise des fonds et plus accessible le financement pour les activités sur place. De ce point de vue, ces liens

⁴ CASSIS (1990, p. 166), WILKINS (1991, p. 247).

donnent un avantage comparatif à cet institut face aux autres, au moins pour la clientèle formée par les Tessinois. Ces mêmes rapports, entre les responsables à San Francisco et les administrateurs à Locarno, rendent aussi plus simples la gestion de l'agence et la coordination avec le siège, bien que l'agence semble avoir disposé d'une autonomie opérationnelle. La position sociale atteinte en Californie par des responsables tessinois de l'agence contribue par ailleurs à renforcer l'avantage comparatif cité.

Ce cas doit également être considéré dans le contexte des « *Immigrant Banks* », instituts largement présents en Californie mais pas seulement. Le lien avec la communauté d'origine et la remise des fonds constituent les traits principaux de ce modèle. L'activité exercée par la Banca Svizzera Americana est donc soutenue par la présence d'une agence sur place et elle est en partie différente de celle réalisée au Tessin. En effet, l'activité dans le canton (la construction des infrastructures de transports et du tourisme ainsi que la modernisation urbaine) diffère de celle exercée en Californie (la Banca Svizzera Americana est plutôt orientée vers le financement de l'activité agricole). Des différences qui demeurent, tout de même, dans le cadre commun d'une banque universelle.

Le facteur réglementaire est la cause de l'interruption de la relation privilégiée avec la Californie que la Banca Svizzera Americana avait su développer. L'approche plutôt restrictive des États-Unis, au-delà de la réduction du flux migratoire qui s'ensuivra, met rapidement fin à cette expérience et il faudra attendre les années 1970 et 1980 pour voir arriver à nouveau des banques tessinoises en Amérique. Cela prendra place dans un cadre bien différent et ne sera plus lié à l'émigration.

Pendant la période de formation du secteur, les banques tessinoises adoptent un modèle d'internationalisation sans présence physique dans leur relation avec l'Italie, alors que dans le cas particulier de la Californie, le modèle est celui d'une banque multinationale qui exerce une activité servant de pont entre le pays d'origine et le pays hôte. Si le modèle d'internationalisation connaîtra un grand succès ultérieurement, celui de la banque multinationale disparaîtra au cours de cette même période car n'ouvrant alors aucune perspective nouvelle.

LES CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

En conclusion, on retiendra les remarques suivantes. Premièrement, la vague bancaire atteint le Tessin vers la deuxième moitié du XIX^e siècle, avec une accélération de la fondation d'instituts durant les années 1880 et 1890. Dans cette région périphérique, elle survient un peu plus tard que dans les centres nationaux. Le retard bancaire s'accompagne aussi d'un retard économique que les années de la Belle Époque semblent pouvoir réduire. Deuxièmement, les facteurs qui ont soutenu l'essor bancaire tessinois sont à la fois internes et externes. Les initiatives et les capitaux se rattachent plutôt aux premiers, alors que les dirigeants et les compétences appartiennent principalement aux

seconds. De plus, le rayon d'activité s'inscrit dans un contexte international où la contribution des remises des migrants constitue une source importante de l'épargne récoltée. Troisièmement, la relation entre le développement bancaire et l'essor économique, de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle, présente un résultat mitigé. Les transports régionaux et le tourisme ont plutôt profité de la présence d'un secteur bancaire, alors que l'apparition de certaines activités industrielles n'a pas débouché sur un véritable processus d'industrialisation, malgré le soutien apporté par le secteur bancaire tessinois. Par ailleurs, des activités, notamment dans le secteur électrique, ont été réalisées également en dehors d'une contribution directe des banques locales, malgré l'intérêt que celles-ci ont pu aussi porter à ces domaines. Quatrièmement, les dimensions des banques tessinoises sont étroites, et le secteur dans son ensemble reste au second plan par rapport aux centres économiques et financiers de la Suisse. De plus, les banques du pays ne s'installent dans le canton que tardivement, pendant la période de l'entre-deux-guerres plutôt que durant celle d'avant 1914. Enfin, les débouchés vers l'Italie ainsi que la présence en Californie d'un institut particulier mais significatif constituent des traits marquants du secteur bancaire tessinois qui le placent forcément sous l'influence des événements externes et des aléas de la conjoncture économique et financière internationale. Une situation qui ne tardera pas à exercer également ses influences négatives.

DEUXIÈME PARTIE

**CYCLES ET CRISES AVANT 1913
ET ÉCLATEMENT DU SECTEUR BANCAIRE
TESSINOIS EN 1914**

INTRODUCTION

Le présent comme le passé nous rappellent que l'activité bancaire s'accompagne de crises plus ou moins importantes et le secteur bancaire tessinois n'y a pas échappé. Les crises bancaires font l'objet d'études, du côté des historiens comme de celui des économistes¹, pour comprendre les causes et les conséquences de ces événements, mais aussi pour réfléchir aux formes de la surveillance et aux mesures susceptibles de les prévenir ou de les surmonter. Le sujet est vaste et il s'entremêle avec les crises financières et monétaires, les crises de la dette et les récessions économiques, comme nous le rappelle Kindleberger (1978). L'expérience tessinoise mérite une étude étendue, car les faits de 1914 permettent de mettre en lumière les faiblesses et les « *côtés sombres* » du secteur. Par ailleurs, ces faits trouvent des origines dans la phase de formation des banques dans le canton : la crise est l'aboutissement d'une série d'éléments qui convergent à cette époque. Enfin, l'année 1914 marque un tournant pour le secteur bancaire cantonal en raison des conséquences de la crise et des transformations qu'elle provoque. Avant de détailler la crise tessinoise, on retiendra les points suivants comme cadre analytique.

En premier lieu, les causes d'une crise bancaire peuvent être nombreuses. En effet, les risques d'une activité bancaire peuvent résulter des marchés financiers, notamment par l'évolution des prix des titres ou d'autres prix sensibles, comme ceux de l'immobilier ou des matières premières ainsi que l'évolution de variables comme le taux d'intérêt ou le taux de change (ce que, de nos jours, on appelle le risque de marché)². D'autres risques résultent de la solvabilité des clients auxquels les banques ont prêté (risque de crédit) ou d'une confiance perdue du côté des déposants (course aux guichets). À son tour, l'évolution conjoncturelle peut contribuer à aggraver ces risques, en raison de l'impact sur les marchés et sur le degré de solvabilité et de confiance des clients. S'ajoutent des risques internes à

¹ REINHARD et ROGOFF (2010) ont présenté une analyse quantitative des crises bancaires, laissant de côté la Suisse qui n'a tout de même pas été épargnée par ces événements.

² Cf. ONADO (2008, p. 65-81) pour une présentation des risques de l'activité financière d'après une vision contemporaine.

chaque institut, notamment en ce qui concerne les procédures de travail (risque opérationnel) et la possible violation de lois (risque légal ou de *compliance*). Par ailleurs, il est nécessaire de distinguer entre un événement déclencheur comme la chute d'une bourse ou d'une monnaie, les faiblesses et les fragilités internes aux banques, par exemple en termes de fonds propres ou de répartition des risques. Pour cela, un rôle majeur revient non seulement au gouvernement d'entreprise (« *corporate governance* »), avec son système de contrôle interne et ses possibles conflits d'intérêts, mais également à la surveillance prudentielle externe qui, de nos jours, est souvent assurée par des autorités publiques et indépendantes avec l'appui de sociétés privées de révision.

En deuxième lieu, le déroulement de la crise, avec ses débuts, ses différentes phases, son intensité et sa durée. Le possible effet de contagion d'un institut à l'autre ainsi que la crise d'un secteur bancaire tout entier (risque systémique) sont des éléments qui s'ajoutent à la gestion de la crise que l'institut touché met ou cherche à mettre en place.

En troisième lieu, la conclusion de la crise par un possible sauvetage des instituts en faillite. Dans ce contexte, les banques centrales peuvent assumer un rôle important pour mettre un terme aux difficultés d'une banque, par leur fonction de prêteur en dernier ressort. En effet, face à une crise de liquidité, l'institut en difficulté peut s'adresser à la banque centrale afin qu'elle lui vienne en aide. Cependant, dans le cas d'une crise de solvabilité, le sauvetage devra mobiliser des capitaux privés ou publics. Dans le premier cas, un institut sauveur peut intervenir pour reprendre la banque en faillite ou ses actifs, alors que dans le deuxième cas, on peut aboutir à une nationalisation complète ou partielle de l'institut à sauver. Enfin, il faut prendre en compte les conséquences de la crise bancaire. Elles concernent les actionnaires, les administrateurs, les déposants mais aussi le secteur bancaire, le système économique ainsi que le secteur public, la vie politique et la société dans son ensemble. L'héritage d'une crise bancaire peut laisser des traces durables, car un tel événement, selon son intensité et sa gravité, peut provoquer des mutations profondes. Par ailleurs, en fonction de l'importance d'un centre financier pour un pays ou au niveau international, la crise peut aussi emporter des conséquences pour d'autres pays, notamment par un effet de contagion internationale.

Cette deuxième partie est divisée en deux chapitres. Le premier (*Chapitre 4*) présente l'évolution conjoncturelle des affaires bancaires et les difficultés connues par le secteur cantonal jusqu'à la crise de 1914. Celle-ci est, par son intensité, l'expérience la plus dramatique que le secteur cantonal a connue avant les années 1970. Le second (*Chapitre 5*) vise, en revanche, à identifier les causes et les conséquences de cet événement. Peu après les faits, la crise de 1914 a fait l'objet d'une thèse (Kuster, 1920). Malheureusement, ce texte ne fournit pas les sources utilisées, même si nous pouvons soupçonner que l'auteur a consulté les documents du procès tels qu'ils ont été publiés à l'époque. Cette thèse a été retenue, avant sa publication, par d'autres contemporains, Wetter

(1918) et Kronauer (1918). Les auteurs suivants, notamment Mazzolini (1944), Rossi (1988 [2010]) et Viscontini (2005, p. 168-182), mais aussi le mémoire universitaire de Bello (2006), s'appuient largement sur ces références, alors que Dunghi (2011) utilise de nouvelles sources archivistiques pour détailler le cas de la Banca Cantonale. Notre démarche consiste à reprendre ces publications et à remonter le plus souvent aux documents originaux. De plus, nous intégrons dans cette partie des sources nouvelles, en particulier les documents gardés par l'Archivio di Stato de Bellinzone ainsi que les informations que nous avons pu retrouver aux Archives fédérales, à la BNS et dans les archives privées des banques. Nous entendons ainsi donner une vision d'ensemble de la crise et des cas qui l'ont précédée en prenant en compte le contexte, les causes et les conséquences.

CHAPITRE 4

LE CYCLE DES AFFAIRES ET LES CRISES BANCAIRES ENTRE 1861 ET 1914

La première partie a traité des aspects plutôt positifs du secteur bancaire cantonal, alors que nous allons maintenant aborder les aspects les plus sombres qui mènent à la crise de 1914.

4.1 LES CRISES CONJONCTURELLES

Pour identifier les phases de ralentissement des affaires bancaires, nous utilisons la somme de bilan du secteur, complétée par des informations qualitatives. Le *Tableau 2/1* illustre l'évolution des bilans des sièges bancaires tessinois: dans un contexte de croissance tendancielle, nous distinguons sept phases de ralentissement, dont trois sont assez marquées (1884, 1895, et surtout 1907-1909). Les ralentissements des années 1860, qui ont lieu pendant une phase internationale de panique et de faillites avec, au sommet, celle de Overend Guerney de Londres en 1866¹, impliquent le seul institut tessinois existant à ce moment-là. Ce dernier se trouve alors dans une phase de démarrage, raison pour laquelle nous y reviendrons par la suite. De même, les années 1907-1909 méritent un approfondissement du fait de leur durée et de l'intensité du recul. Arrêtons-nous donc, pour le moment, sur les autres épisodes qui présentent, eux aussi, des éléments d'intérêt.

A) Les crises des années 1870 et 1880

Au cours des années 1870, avec la fin de la guerre franco-prussienne (1870-1871) et l'éclatement de la crise financière de 1873 en Allemagne, en Autriche et aux États-Unis, pays dans lesquels on enregistre une centaine de faillites bancaires, l'économie internationale entre dans une phase déflationniste: les

¹ KINDLEBERGER (1978 [1996], p. 208).

Tableau 2/1 Les cycles dans l'évolution des bilans du secteur bancaire tessinois, 1861-1913

N.	Début	Fin	Indice de variation	Phase	Durée en années	Crises financières principales
1	1861	1864	1,239	croissance	4	1864 - France
2	1865	1866	0,976	ralentissement	2	1866 - Angleterre et Italie
3	1867	1867	1,041	croissance	1	
4	1868	1868	0,998	ralentissement	1	
5	1869	1877	3,572	croissance	9	1873 - Allemagne, Autriche et États-Unis
6	1878	1878	0,998	ralentissement	1	
7	1879	1883	1,562	croissance	5	1882 - France (la crise se répand en Europe et aux États-Unis)
8	1884	1884	0,944	ralentissement	1	
9	1885	1889	1,848	croissance	5	
10	1890	1890	0,978	ralentissement	1	1890 - Angleterre
11	1891	1894	1,379	croissance	4	1893 - États-Unis (crise bancaire en Italie)
12	1895	1895	0,940	ralentissement	1	
13	1896	1906	2,646	croissance	11	
14	1907	1909	0,929	ralentissement	3	1907 - États-Unis, France et Italie
15	1910	1913	1,214	croissance	4	

Remarque – L'indice de variation considère une valeur de 1 à la fin de la période précédente.

Source: élaboration d'après les données de MAZZOLINI (1944) et KINDLEBERGER (1978 [1996], p. 208-209).

années 1874-1896 ont même été qualifiées de Grande Dépression du xx^e siècle². Pendant cette période, on enregistre aussi des crises de la dette souveraine dans l'Empire ottoman et en Amérique du Sud qui affectent les marchés financiers³. La crise de 1873 n'épargne pas l'Italie et ses banques⁴, de même qu'en Suisse, la fin de la construction des chemins de fer, conjuguée aux politiques protectionnistes des pays limitrophes, contribue, notamment entre 1875 et 1885, à créer un contexte de récession et de stagnation économique. De plus, en 1875, la Société du Gothard, chargée de construire le tunnel ferroviaire,

² FRIBOULET (2014, p. 46).

³ FLORES (2015, p. 10).

⁴ CAFARO (2000, p. 479-484).

traverse de graves difficultés financières⁵, et l'ensemble des chemins de fer voient leurs cours boursiers enregistrer de lourdes pertes⁶.

L'industrie, le commerce et même l'activité bancaire⁷ entrent dans une phase négative. Au Tessin, la Banca Cantonale a à peine surmonté ses difficultés initiales⁸ qu'un deuxième institut, la Banca della Svizzera Italiana, est fondé, dont l'activité connaît une forte progression, mais le contexte morose les rattrape :

« [...] on est maintenant obligé de vous communiquer que nos espoirs ont été déçus et que l'exercice 1877 a été, d'après tous les points de vue, le plus mauvais obtenu dès la constitution de cette Banque. Malaise général, crise des chemins de fer et interruption des travaux, baisse des titres en portefeuille, activité d'escompte réduite pendant toute l'année, stagnation des affaires locales à la suite de motifs politiques et de maladies contagieuses – tout cela a contribué à réduire les bénéfiques et à produire un résultat des moins satisfaisants. » (BSI, Rapport de gestion 1877, p. 5, libre traduction de l'italien)⁹

L'année 1877 est considérée comme étant la plus mauvaise année depuis la fondation de l'institut, et les difficultés se confirment auprès de la Banca Cantonale :

« [...] certainement, on ne peut pas définir le commerce en général comme normal. – Toujours les mêmes préoccupations politiques, toujours les mêmes incertitudes laissèrent les esprits dans la crainte. Les échanges furent gênés, les industries paralysées, et les transactions commerciales – qui étaient déjà très réduites – se rétrécirent toujours davantage. Par conséquent, d'énormes capitaux restèrent inactifs causant de graves pertes aux instituts de crédit. Un tel état de choses durable a influencé défavorablement aussi nos opérations qui ont donc connu [...] une petite diminution par rapport à l'année précédente, mais malgré cela on peut tout de même être assez satisfaits compte tenu de la crise persistante,

⁵ CAIZZI (1985, p. 265-281)

⁶ KRONAUER (1918, p. 13) indique que le cours des actions de la Société du Gothard est passé de 500 à 290 francs, alors que des pertes similaires ont été enregistrées par les actions d'autres sociétés ferroviaires suisses.

⁷ BAUER (1972, p. 57-67) détaille les difficultés que le Basler Bankverein rencontre à cette époque en raison d'un contexte économique international et national difficile.

⁸ La somme de bilan et les fonds récoltés ne cessent d'augmenter entre 1870 et 1877 alors que les profits nets dépassent le seuil des 100 000 francs pendant les quatre années suivantes, ce qui permet de distribuer un dividende entre 7% et 9% (KRONAUER, 1918, p. 28).

⁹ Texte original : *« [...] ci troviamo ora costretti a dirvi che le nostre speranze furono deluse e che l'esercizio 1877 fu sotto ogni rapporto il più cattivo che abbiamo passato sino dalla fondazione di questa Banca. Malessere generale, crisi ferroviaria e cessazione completa dei lavori, ribasso dei valori in portafoglio, sconti bassi quasi tutto l'anno, arenamento degli affari locali per cause politiche e malattie contagiose – tutto contribuì a diminuire gli utili ed a produrre un risultato dei meno soddisfacenti. »*

de la faiblesse et de la stagnation générale.» (BCT, Rapport de gestion 1878, p. 2, libre traduction de l'italien)¹⁰

La réduction des rémunérations, décidée par les deux instituts, est le reflet d'un contexte de baisse des taux d'intérêt¹¹. À cela s'ajoute la décision en 1877 de la Banca della Svizzera Italiana, affectée par l'arrêt des travaux ferroviaires du Gothard vers la fin de 1876, de limiter le plus possible les effectifs¹². En effet, la banque avait assumé le rôle de bureau de paiement pour la Société du Gothard¹³.

Les effets de la crise apparaissent clairement dans les profits nets: la Banca Cantonale enregistre une baisse de presque 27 % en 1875 et de 11 % en 1876, alors que la Banca della Svizzera Italiana, qui limite initialement les dégâts, enregistre une chute brutale de 98,7 % en 1877. Cela oblige la banque, pour la première fois, à ne pas distribuer de dividendes. C'est au cours de ces années que prend également place une restructuration de la composition du conseil d'administration et des actionnaires de l'institut, lequel est confronté à la sortie des deux grandes banques suisses qui avaient contribué à sa fondation. Cela reflète les difficultés de l'institut et du secteur. Ainsi, si la guerre entre la France et la Prusse a rendu propice l'arbitrage sur les changes par les dévaluations monétaires qui en ont résulté¹⁴, le contexte morose caractérisé par la baisse des rendements et des marges sur les intérêts¹⁵, la chute des titres financiers (ferroviaires et bancaires)¹⁶ et le ralentissement, voire la récession économique, avec des faillites de créanciers¹⁷, met donc sous pression l'activité et les comptes

¹⁰ Texte original: «[...] *il commercio in generale non può chiamarsi certamente normale. – Sempre le stesse preoccupazioni politiche, sempre le stesse incertezze tennero gli animi in sospenso. Gli scambi furono incagliati, paralizzate le industrie, e vedemmo sempre più restringersi le già tanto ridotte transazioni commerciali e giacere così infruttiferi, con grave danno degli Istituti di Credito, enormi capitali. Un tale stato prolungato di cose non poteva certo che influire in modo sfavorevole anche sul complesso delle nostre operazioni, sicchè gli ottenuti risultamenti accennano [...] una piccola diminuzione su quelli ricavati nel precedente periodo, ma ponno sempre chiamarsi abbastanza soddisfacenti, avuto riguardo alla persistente crisi, all'atonìa e ristagno generale.*»

¹¹ La banque réduit, dès le 1^{er} juillet 1878, la rémunération des fonds de 4 % à 3,5 % sans que cela affecte les dépôts, mis à part les retraits de capitaux liés aux citoyens d'Airolo qui ont été frappés par le grave incendie qui a ravagé la commune et qui nécessite des fonds pour la reconstruction (BCT, Rapport de gestion 1878, p. 3). La Banca della Svizzera Italiana réduit à son tour les intérêts, dès le 1^{er} janvier 1879 (BSI, Rapport de gestion 1878, p. 8).

¹² BSI, Rapport de gestion 1876, p. 7.

¹³ BSI, Rapport de gestion 1875, p. 5.

¹⁴ KRONAUER (1918, p. 12).

¹⁵ BSI, Rapport de gestion 1876, p. 5.

¹⁶ En 1875, l'institut enregistre une perte de 41 302,1 francs sur les titres ferroviaires (Ferrovia Nord-Est, Ferrovia Nord-Est e Centrale, Ferrovia del Gottardo) et bancaires (Crédit Suisse). Une nouvelle perte de 42 564,26 est enregistrée en 1877, à la suite d'autres dévaluations (Ferrovia Nord-Est, Crédit Suisse et Basler Bankverein), (BSI, Rapport de gestion 1875, p. 10 et 1877, p. 9).

¹⁷ En 1877, l'institut est touché par différentes faillites de créanciers provoquant des provisions et des pertes pour 31 813,50 francs, auxquelles s'ajoutent des effets commerciaux douteux pour des montants non précisés (BSI, Rapport de gestion 1877, p. 10 et p. 17; 1878, p. 9-10).

des deux banques. Il s'agit d'une situation, par le contexte international et national, qui n'est pas spécifique aux instituts tessinois. Une fois le redémarrage de l'activité en 1879, année que la Banca della Svizzera Italiana considère comme étant la meilleure depuis sa fondation¹⁸, la reprise s'arrête à nouveau, au début des années 1880. En 1882, la crise de l'Union Générale, une grande banque française, s'accompagne, en plus d'une crise financière, d'une série de faillites industrielles et bancaires en Europe auxquelles s'ajoute la chute de la bourse de New York en 1884 et les faillites aux États-Unis. Bref, le contexte international redevient morose.

Comme dans le cas précédent et comme le souligne Kronauer (1918, p. 14), la situation internationale affecte les banques tessinoises qui commencent à s'inquiéter dès l'arrivée des mauvaises nouvelles de 1882¹⁹. Pour la Banca Cantonale, les difficultés apparaissent en 1883 déjà, avec une réduction de la somme de bilan et une nette baisse du profit : -78 % en 1883 et -35,9 % en 1884. Pour la Banca della Svizzera Italiana, un premier signal est la contraction du profit en 1882 (-36,2 %) ; il s'améliore en 1883 (+38,6 %), pour reculer à nouveau en 1884 (-25,4 %). À la fin de cette année, la somme de bilan diminue de 11,4 %, et les fonds récoltés se réduisent de 15,2 %, en partie pour des raisons peu liées à la situation générale²⁰. Des résultats qui, dans les deux cas, ne conduisent à aucun changement de la politique des dividendes. De plus, les deux instituts enregistrent des pertes en 1884 et en 1885 à la suite de la faillite de la Fabbrica Lombarda di Prodotti Chimici de Milan²¹. Les facteurs des difficultés sont les mêmes que ceux des années 1870 : faible niveau des intérêts et des rémunérations²², situation tendue sur les marchés financiers, en partie à cause des tensions politiques internationales entre 1885 et 1887 et des faillites de créanciers.

B) La crise des années 1890

La naissance en 1885 de la Banca Popolare Ticinese profite de la reprise, alors que la fondation de la Banca Popolare di Lugano, en 1890, survient au moment

¹⁸ BSI, Rapport de gestion 1879, p. 5.

¹⁹ « L'année 1882, en raison de la grave crise financière qui a touché les principaux marchés européens, ne fut pas favorable au commerce des titres, ce qui a produit des pertes considérables dans les bilans de presque toutes les banques ». Ainsi s'exprime la Banca della Svizzera Italiana dans le rapport de gestion de 1882 (p. 10). Texte original : « L'anno 1882, per la grave crisi finanziaria che colpì i principali mercati d'Europa, non fu propizio al commercio dei Valori, i quali segnano nel bilancio di quasi tutte le Banche una perdita notevole. »

²⁰ La banque enregistre un retrait significatif de la Società di Navigazione e Ferrovie qui devait financer des dépenses de construction, un remboursement en faveur de la Società del Gottardo et un transfert de 230 618 francs en carnets d'épargne (soit presque 2 % de la somme de bilan de l'année précédente) à la Banca Popolare Ticinese, après la reprise des activités de la succursale de Bellinzona de la banque (BSI, Rapport de gestion 1884, p. 8-9).

²¹ BSI, Rapports de gestion 1883, p. 12 et 1884, p. 14 ; BCT, Rapport de gestion 1885, p. 1-2.

²² BSI, Rapport de gestion 1884, p. 8.

d'un nouveau retournement. Cette fois, aux facteurs externes s'ajoute une affaire interne à la Banca Cantonale que nous détaillerons par la suite. Limitons-nous, pour le moment, à la dimension externe de cette période et rappelons le contexte international marqué par la nouvelle crise qui frappe, en 1890, les pays européens, suivie par la débâcle boursière à New York en 1893²³, année pendant laquelle les États-Unis enregistrent plusieurs centaines de faillites bancaires. Les difficultés qui concernent également d'autres régions du monde touchent les instituts financiers (comme la maison de Londres Baring)²⁴ et aussi l'Italie qui est marquée par une crise bancaire d'envergure.

Sur le plan national, l'année 1891 est également néfaste pour le secteur bancaire suisse, confronté à des débâcles financières dans différentes régions de la Suisse alémanique ainsi qu'à de fortes pertes sur les titres ferroviaires²⁵. Le contexte peu favorable à l'activité bancaire affecte la réalité cantonale qui, cette fois, est aussi touchée par la mauvaise situation financière et économique en Italie. Nombreuses sont les remarques dans les rapports annuels de la Banca della Svizzera Italiana entre 1889 et 1890 qui y font référence: faibles rendements, peu d'opportunités, dévalorisation des titres. Par ailleurs, les difficultés des banques italiennes ont des répercussions directes dans le canton. En effet, la tourmente bancaire dans le Royaume conduit à d'importantes faillites bancaires. Le retour à la convertibilité de la lire marque en 1883 le départ d'une forte croissance du crédit bancaire en Italie, et cette euphorie s'étend jusqu'en 1887. Ensuite, le retrait des capitaux étrangers, la dévaluation de la lire et la dégradation conjoncturelle internationale engendrent progressivement une crise dans le bâtiment et dans les activités industrielles. Les engagements des banques vers ces secteurs se traduisent rapidement en pertes et en sauvetages bancaires. Ensuite, l'émission excessive de billets, les irrégularités dans la gestion de la Banca Romana et le constat d'une connivence du secteur bancaire avec le milieu politique aggravent la crise. Deux instituts importants font faillite: le Credito Mobiliare en 1893 et la Banca Generale en 1894. De même, la Banca Romana sera mise en liquidation peu après. La crise qui est à la fois bancaire, politique et monétaire, conduit à une restructuration des instituts d'émission et à la naissance de la Banque d'Italie²⁶.

La dévaluation de la lire en 1893 et les conséquences de la crise ainsi que le contexte économique international peu favorable engendrent des effets négatifs pour les banques tessinoises, comme l'a rappelé Clemente Maraini à ses

²³ KINDLEBERGER (1978 [1996], p. 209), NIVEAU et CROZET (1966 [2008], p. 240-242), BERNANKE (2014, p. 22).

²⁴ FLORES (2011) analyse le cas de Baring en retenant l'information asymétrique et les conflits d'intérêts lors des émissions et des placements des titres de la dette publique argentine.

²⁵ KRONAUER (1918, p. 14-15), BAUER (1972, p. 86), BÄNZIGER (1986, p. 9).

²⁶ Cf LUZZATTO (1963, [1974], p. 187-206), CONFALONIERI (1979, vol. I), TONIOLO (1998, p. 143-155), CASTRONOVO (2006, p. 73-78), FRATIANNI et SPINELLI (2001, p. 178-194).

actionnaires²⁷. Retenons par ailleurs que la Banca Generale avait participé à la fondation de la Banca della Svizzera Italiana avec laquelle des relations d'affaires existaient encore.

La contraction en 1890 de la somme de bilan pour l'ensemble du secteur bancaire tessinois, qui compte désormais cinq instituts, se limite à 2,2% (en partie compensée par l'apport de capitaux nécessaires à la fondation de nouveaux instituts à cette même époque). Cependant, la contraction pour la Banca Cantonale Ticinese est très forte – presque 23% –, résultat d'un retrait massif de fonds qui a dépassé 35% du total et qui comporte une réduction du profit net supérieure à 55%. Comme nous l'avons déjà évoqué, cela est aussi lié à une affaire interne. Si nous prenons en compte le fait que, déjà en 1889, la banque a enregistré une contraction, nous obtenons, entre 1888 et 1890, une réduction de 28% de la somme de bilan, de 38% des fonds déposés et de 90% du profit net. Les autres instituts qui initialement semblent mieux s'en sortir, sont également touchés. Ainsi, le Credito Ticinese, qui payait un dividende de 4% en 1891, doit l'annuler en 1893 à la suite de pertes supérieures à 530 000 francs sur différentes positions, dont celle de la Cartiera Denti de Maslianico qui est en faillite²⁸. De même, la Banca Popolare Ticinese, qui se fait remarquer pour un dividende de 10%, mais aussi par des malversations des agents de Biasca et de Faido²⁹, enregistre des pertes sur des opérations dans le Royaume d'Italie, d'où une réorientation de l'activité vers le Tessin³⁰. Enfin, en 1894³¹, la situation tend à s'améliorer :

« Avec l'arrivée de l'automne, le crédit en Italie recommença à se consolider, les projets de la “Banca Commerciale Italiana”, du “Credito Italiano” et d'autres instituts bancaires, qui entre-temps avaient été réalisés, eurent des effets positifs sur le crédit en Italie; les industries et le commerce se développèrent, la confiance de l'étranger, largement reconquise, apporta sa puissante aide à l'amélioration des conditions financières du royaume voisin. » (BCT, Rapport de gestion 1894, p. 3, libre traduction de l'italien)³²

Mais, en 1895, tout bascule encore du fait d'un contexte international défavorable: la Banca Cantonale Ticinese enregistre une baisse de 19,1% dans

²⁷ BSI, Rapport de gestion 1895, p. 16.

²⁸ KRONAUER (1918, p. 83).

²⁹ KRONAUER (1918, p. 62). Une autre malversation aura lieu en 1899, par le représentant de Biasca.

³⁰ KRONAUER (1918, p. 59).

³¹ En cette année, la situation semble s'améliorer (BSI, Rapport de gestion 1895, p. 3).

³² Texte original: *« Coll'avvicinarsi dell'autunno il credito in Italia ricominciò a consolidarsi, le progettate creazioni della Banca Commerciale Italiana, del Credito Italiano e di altri istituti bancari, che ora contiamo tra i fatti compiuti, contribuirono non poco a rialzare il credito in Italia; le industrie ed il commercio presero maggiore sviluppo, la fiducia dell'estero, riconquistata in larga misura, cooperò potentemente al miglioramento delle condizioni finanziarie del regno limitrofo. »*

la somme de bilan, et d'autres instituts, malgré une progression des bilans, enregistrent des profits nets en forte baisse: -22,2% pour la Banca Popolare di Lugano et - 27,9% pour la Banca della Svizzera Italiana. En effet, la correction des valeurs en lire engendre une perte de 73 037 francs sur les seuls investissements de portefeuille de cet institut. Le montant est significatif vu que le profit net de cette même année est de 79 425 francs³³.

Que pouvons-nous retenir de ces expériences? Tout d'abord, et sans surprise, nous constatons le rôle des facteurs externes qui pèsent sur la petite réalité bancaire cantonale par une contagion qui passe par les variables financières et les relations d'affaires. Le système financier est, comme son nom l'indique, un ensemble de liens et de relations qui mêlent les affaires des instituts. Comme nous l'avons vu dans la première partie, les banques tessinoises sont engagées à l'étranger et dans les marchés financiers, ce qui les expose aux événements externes. Une situation qui n'a rien de spécifique à la réalité cantonale. On observe ensuite que le secteur est en mesure de surmonter ces crises pendant lesquelles on n'enregistre aucune faillite bancaire au Tessin, contrairement au reste du pays. Dans le canton, des instituts nouveaux apparaissent même pendant, ou tout juste avant des années difficiles. Cette résistance permet d'éviter l'appel à des aides du canton ou à d'autres instituts privés et publics: les pertes sont supportées avec les réserves ou par une augmentation du capital, comme dans le cas de la Banca Cantonale et de la Banca Popolare Ticinese. Cependant, des épreuves plus rudes attendent le secteur et le résultat sera assez différent. Enfin, les crises contribuent souvent à redéfinir la structure du secteur. Ainsi, la Banca Cantonale Ticinese perd sa primauté: si en 1885 son bilan représente encore 60% du total cantonal, après 1890 il est réduit à 47%, et continuera à fléchir durant les années suivantes. En 1910, l'institut perdra même la première place, qu'il avait malgré tout réussi jusque-là à garder. Cela s'explique par l'apparition de nouveaux concurrents, qui réduit la concentration du secteur (cf. *Annexe 10*), mais aussi par le scandale majeur qui affecte l'institut cantonal en 1890. Ainsi, les malheurs des uns constituent une opportunité pour les autres. Ces expériences montrent l'importance des facteurs externes, mais nous ne pouvons pas ignorer les éléments internes, à la fois institutionnels et politiques, qui émergent du cas de la Banca Cantonale.

4.2 LES DIFFICULTÉS ET LES FAIBLESSES DE LA BANCA CANTONALE TICINESE

Les débuts de la Banca Cantonale qui, pendant une décennie, est le seul institut actif au Tessin, ne sont pas simples. Une fois surmontées les difficultés initiales, l'institut est le protagoniste d'une série de crises dont la dernière lui sera fatale.

³³ BSI, Rapport de gestion 1895, p. 9.

A) Le démarrage difficile et l'affaire Cusa (1865)

Dès avant l'ouverture des guichets, le 20 août 1861, probablement en raison des difficultés de la phase de constitution, des rumeurs se sont répandues sur la solidité de l'institut³⁴, et un mouvement de panique a provoqué le retrait des fonds. Entre 1861 et 1862, les dépôts en caisse d'épargne diminuent de presque 19% ; les retraits se poursuivent et, en 1866, la contraction est de presque 51 %, pour un montant de 1,3 million. Une difficulté similaire affecte la diffusion des billets de banque émis par l'institut : malgré leur acceptation en paiement par l'État cantonal³⁵ et par des banques suisses et italiennes, la population ne semble pas leur accorder beaucoup de confiance. Cette situation peut paraître étrange puisque la banque est partiellement publique et que l'État cantonal semblait donner des garanties. Pourtant, la garantie n'est pas donnée : l'art. 5 des statuts de la banque indique en effet que tous les actionnaires, donc y compris l'État cantonal, ne sont responsables que pour le montant du capital de leur propriété. De plus, en cas d'augmentation du capital (art. 5 cpv. 2 des statuts), tous les actionnaires ont le même droit à souscrire ou à refuser les nouvelles actions (aucune obligation n'est prévue pour l'État). Tout de même, l'art. 47 des statuts engage l'État, pendant les cinq premières années, à intervenir en faveur de la banque et pour un montant de 500 000 francs dans le cas d'un retrait massif des fonds repris de la Cassa ticinese. Une mesure qui protège plus la banque que les déposants et qui est en tout cas insuffisante pour contrecarrer les retraits massifs de fonds qui ont bien lieu³⁶. L'institut tessinois se distingue des banques cantonales fondées dans les années 1860 et 1890³⁷ dont la propriété prépondérante voire exclusive du canton s'accompagne d'une garantie publique. La participation minoritaire de l'État tessinois³⁸, caractéristique des instituts fondés durant la première vague des années 1840 et 1860, ne comporte pas une garantie explicite ; au mieux, celle-ci est implicite, indirecte ou partielle. Un cas qui n'est pas unique : la Caisse hypothécaire du canton de Genève ne comporte, par exemple, aucune garantie publique³⁹. De même, la première banque cantonale du Valais est dépourvue de la garantie cantonale, malgré la participation minoritaire de l'État au capital de celle-ci⁴⁰. La situation changera avec l'introduction

³⁴ KRONAUER (1918, p. 26-28).

³⁵ FUCT, 4 octobre 1861.

³⁶ Dans ce contexte, en 1861, l'État versera à la banque 380 000 francs (Lettre du 16 octobre 1861 de Carlo Cusa à G. B. Pioda jr., ASTi : FP, S 27, C 3, I 25, 16.10.1861).

³⁷ DSS, article Banche cantionali.

³⁸ D'après l'art. 6 des statuts de 1858, l'État cantonal pouvait assumer 1 000 des 5 000 actions de la société, pour un montant de 200 000 francs, correspondant à 20 % du capital social.

³⁹ Malgré la diffusion, vers la fin du XIX^e siècle, du modèle de la banque cantonale avec garantie publique, il y avait en 1939 encore des cas sans garantie : Genève et Vaud (BNS-BS, 1939, p. 113-114).

⁴⁰ OLSOMMER (1967, p. 17).

en 1912 d'une loi cantonale sur la garantie des dépôts et, surtout, avec la fondation de la Banca dello Stato dont la propriété exclusive du canton va de pair avec une garantie publique illimitée (cf. *Troisième partie*)⁴¹.

La réduction des fonds, compensée en partie seulement par l'émission de bons de dépôts, empêche donc le développement de l'activité. Les difficultés pour récolter des fonds préoccupent le caissier qui s'adresse alors au conseiller fédéral, Giovanni Battista Pioda jr., son cousin⁴². Dans les mois qui suivent l'ouverture de la banque, le président Jauch, le vice-président Bazzi, le directeur Landerer et le caissier Cusa⁴³ sont très actifs, en s'adressant souvent au conseiller fédéral Pioda pour rechercher les fonds nécessaires au développement de l'activité et à la compensation des retraits. Enfin, la banque reçoit, le 4 février 1862, 50 000 francs prêtés par la Caisse fédérale à un taux de 3% (par la suite augmenté à 3,5%)⁴⁴. L'intermédiation de Pioda a probablement eu ses effets et Cusa le remercie en espérant obtenir d'autres sommes. Ce montant est peu de chose face aux retraits des épargnants et sera, d'après ce qu'on a pu constater, le seul qui a été envoyé par la Confédération⁴⁵.

L'urgence de trouver des fonds multiplie les pistes et, toujours en sollicitant Pioda – qui connaît Alfred Escher – on espère obtenir des prêts d'instituts financiers de Zurich⁴⁶ et de Berne⁴⁷. Ces démarches n'ont probablement pas abouti si l'on considère que durant les années 1861-1870, les montants inscrits dans les comptes courants créanciers sont faibles, largement en dessous des 100 000 francs⁴⁸. Mais les difficultés ne font que commencer. Le 13 janvier 1864, Pioda est informé par l'avocat Felice Bianchetti, membre du Conseil d'administration, des démissions du directeur Landerer pour des raisons de santé⁴⁹. En réalité, la motivation semble être autre. Bianchetti soupçonne Landerer d'avoir été victime de pressions internes par des collaborateurs de Bellinzone qui voulaient élargir davantage leur pouvoir interne. Pour sa part, le

⁴¹ Comme le rappelle RITZMANN (1973, p. 79), la garantie publique donne aux banques cantonales un avantage concurrentiel en termes de confiance (les dépôts sont considérés plus sûrs) et d'un coût de financement plus faible.

⁴² «[...] C'est un vrai dommage que par faute d'argent la banque ne puisse ouvrir des comptes courants et faire des prêts sur gage [...], ainsi elle doit se limiter aux seules opérations d'escompte des effets de commerce. L'activité de la banque aurait été bien plus importante s'il n'y avait pas eu ces contraintes dans son action.» (ASTi: FP, S 27, C 3, I 25, 16 octobre 1861). Texte original: «[...] E' un vero peccato che per mancanza di denaro la Banca non possa aprire dei conti correnti e fare dei prestiti sopra depositi [...], ma limitarsi alle sole operazioni di sconto cambiali. Senza una tale ristrettezza d'azione il movimento della Banca sarebbe stato di gran lunga maggiore.»

⁴³ ASTi, FP, FP, S 27, C 3, I 25, Lettre de Carlo Cusa à G. B. Pioda jr., 18 janvier 1862.

⁴⁴ ASTi, FP, S 27, C 3, I 25, Lettre de Carlo Cusa à G. B. Pioda jr., 11 février 1862.

⁴⁵ ASTi, FP, S 27, C 3, I 25, Lettre de Carlo Cusa à G. B. Pioda jr., 10 octobre 1862.

⁴⁶ ASTi, FP, S 27, C 3, I 25, 2 décembre 1862.

⁴⁷ ASTi, FP, S 30, C 3, I 24, 12 février 1862.

⁴⁸ Par ailleurs, l'indication des « *correspondants créanciers* » n'apparaît que plus tardivement.

⁴⁹ ASTi, FP, S 27, C 3, I 19, 13 janvier 1864.

secrétaire de l'institut, Giovanni Molo, aurait soutenu que le départ de Landerer était lié à une offre de travail que le directeur aurait reçue de la Banque Fédérale.

Nous n'en saurons pas davantage sur ces jeux de pouvoir, sauf qu'à Landerer succède en 1864 Cesare Piezzi qui s'en ira après quatre années, remplacé par H. A. Wolf qui décède l'année suivante. Au cours de la première décennie, la Banca Cantonale aura été dirigée par quatre directeurs ce qui reflète une certaine instabilité, contrairement à la Banca della Svizzera Italiana qui a été dirigée par Giacomo Blankart pendant quinze années de suite. Il faudra attendre 1880, lors de l'entrée en fonction du directeur Chicherio, pour trouver une certaine stabilité. Stabilité qui ne sera pas pour autant une condition suffisante d'une gestion sans fautes. Cette rotation est probablement à la fois le reflet et une cause des difficultés du démarrage de la banque.

À ces difficultés s'ajoute un vol de 91 803,15 francs qui aurait été perpétré durant la nuit du 15 au 16 janvier 1865⁵⁰. Les soupçons tombent sur Cusa qui est arrêté. Le procureur public Petrocchi établit l'acte d'accusation le 1^{er} avril 1865⁵¹ et il n'a pas de doutes: d'après lui, les responsabilités de Cusa sont évidentes. Le caissier avait plusieurs dettes personnelles, dont une de 150 000 francs envers la Banca Cantonale et une dette hypothécaire de 54 000 francs envers Alessandro Balli, sans compter les effets commerciaux, découverts et autres engagements de famille. Le procureur signale que Cusa a, par exemple, employé des fonds pour un commerce d'armes et de vins entre la Sicile et Gênes qui a mal tourné. La thèse est alors celle d'un vol simulé, ce qui explique les tentatives du caissier de repousser les contrôles des censeurs afin de disposer du temps nécessaire à la préparation du faux vol.

L'acte d'accusation fournit des détails intéressants. Premièrement, le caissier semble avoir obtenu un prêt de la Banca Cantonale – ou par des chèques restés découverts – pour acheter 408 actions du même institut. Deuxièmement, Cusa avait abandonné l'activité commerciale privée pour assumer – par des manœuvres probablement à caractère politique – la fonction de caissier avec un salaire assez contenu. Cependant, une fois entré en fonction, Cusa aurait continué à s'occuper de son commerce. Ces éléments auraient dû, selon l'avis du procureur, susciter des soupçons auprès des administrateurs. Ce qui ne semble pas avoir été le cas. Dans ce contexte, la rotation des directeurs a probablement favorisé l'action du caissier qui, toujours d'après le procureur, était presque le patron de l'institut.

Le 28 janvier 1865, Luigi Pioda renonce à représenter le canton dans le Conseil d'administration de la Banca Cantonale⁵²: officiellement il ne peut pas accepter les intentions du gouvernement pour résoudre les difficultés de la banque. Des mesures qui pourraient se traduire aussi par des licenciements.

⁵⁰ KRONAUER (1918, p. 28)

⁵¹ ASTi, FdS, S197, I 178, P 2.

⁵² ASTi, FP, S 52, C 4, I 3, Lettre de Luigi Pioda au Conseil d'État, 28 janvier 1865.

D'après ses propres mots, Luigi Pioda ne veut pas être un simple « *long bras du gouvernement* ». La coïncidence avec la découverte de la fraude peut cacher d'autres intentions. En effet, Luigi Pioda, dans une lettre adressée à son frère, Giovanni Battista Pioda jr., admet des négligences et les imprudences commises par le caissier⁵³. Du reste, des tensions étaient manifestes avant la découverte de la fraude. Carlo Bonzanigo, inquiet pour des opérations et des spéculations réalisées par Cusa, a refusé d'apporter sa signature sur des lettres de change de Cusa, allant jusqu'à lui réclamer le remboursement d'une hypothèque. Les tensions se multiplient : à son tour, Cusa exerce des pressions sur les Pioda en réclamant le remboursement d'un crédit de 300 000 francs accordé à titre privé. Une situation dans laquelle les intérêts privés se superposent aux fonctions institutionnelles, dans un contexte de pressions réciproques.

Le 13 mai 1865, la Cour blanchit Cusa, mais l'affaire n'en est qu'à ses débuts, et il faudra trois années pour parvenir à une conclusion. Des années faites de décisions de tribunaux qui confirment la première instance et de recours du côté de la Banca Cantonale qui se considère toujours lésée par Cusa. Une véritable confrontation avec des situations qui, pendant la procédure civile, frôlent le paradoxe. Lors de la séance du 7 février 1868, des juges et des suppléants de la Camera civile di appello de Bellinzzone doivent se retirer de leur gré en raison des conflits d'intérêts dans le cas qu'ils sont censés juger : quelques-uns sont actionnaires de la banque et d'autres avaient déjà pris part aux jugements de la procédure pénale. Le défenseur de Cusa réclame alors l'intervention du gouvernement pour recomposer la Cour. Le gouvernement, à son tour, renvoie la question au Parlement⁵⁴ et, lors de la séance du Grand Conseil du 29 avril 1868 chargé de recomposer la Cour, le président du Parlement, Paolo Mordasini, et les députés Bianchetti et Molo doivent eux aussi quitter la salle en raison de conflits d'intérêts : les deux premiers, avocats, ont défendu la Banca Cantonale, alors que le troisième était l'avocat de Cusa.

Le gouvernement parvient tout de même à reconstituer la Cour⁵⁵, mais trois membres déclinent la nomination⁵⁶. Un tribunal extraordinaire, après d'autres récusations et problèmes de procédure⁵⁷, sera enfin constitué le 19 mai 1868 sous la présidence de l'avocat Leone de Stoppani⁵⁸. Nous ne connaissons pas la décision finale, mais le fait que le montant manquant a été inscrit en réduction

⁵³ ASTi, FP, S 52, C 2, I 4, Lettre de Luigi Pioda à G. B. Pioda jr., 2 et 3 février 1865.

⁵⁴ ASTi, 'Messaggio del Consiglio di Stato col quale comunica la ricusa dei giudici nella causa della Banca col già cassiere Cusa' du 24 février 1868, annexe au Procès-verbaux du Grand Conseil, séance du 29 avril 1868.

⁵⁵ ASTi, FdS, S 197, I 178 – Risoluzione n. 23520 del Consiglio di Stato, adressée le 6 mai 1868 à l'avocat Leone de Stoppani.

⁵⁶ Il s'agit de Domenico Brentani, Giulio Lubini et Antonio Rossi.

⁵⁷ ASTi, Grand Conseil, PV séance du 15 mai 1868.

⁵⁸ ASTi, FdS, S 197, I 178 – Lettre du Consiglio di Stato datée 14 mai 1868 et Risoluzione n. 23705 del Consiglio di Stato, datée le 19 mai 1868, adressés à l'avocat Leone de Stoppani.

des réserves de la banque⁵⁹ suggère que l'institut n'a pas gagné sa partie. Ainsi, en juin 1868, trois ans après son début, l'affaire se clôt, avec un épilogue : Cusa, pour défendre sa réputation et fort des sentences favorables, rend publics les documents de l'affaire pour démontrer l'inefficacité des contrôles et les responsabilités des dirigeants et des administrateurs de la banque. La Banca Cantonale réplique en publiant l'acte d'accusation et d'autres documents⁶⁰ pour rappeler les agissements du caissier. Un petit billet anonyme résume bien l'affaire :

« “Cusa est coupable!” / Crie le banquier, / “Piezzi est coupable!” / Dit le caissier, / et le fisc se tait? / Moi je ne comprends pas. // Et tandis qu'ils ripostent / du tac au tac, / Ceux qui se trouvent / les côtes rompues / sont les actionnaires. / Pauvres Christs!... » (ASTi, FdS, S 197, I 178, libre traduction de l'italien)⁶¹

Cette affaire, qui n'est pas unique⁶², montre des éléments qui feront à nouveau surface dans d'autres cas, dont la crise de 1914 : un mélange problématique entre activité privée et fonctions bancaires, des relations familiales qui comportent des liens politiques et économiques étroits, des conflits d'intérêts qui surgissent d'un milieu social aux dimensions réduites et dans lequel tous ou presque se connaissent.

B) L'affaire du caissier cantonal Scazziga (1890)

Le 31 mars 1890, le conseil d'administration de la Banca Cantonale se réunit à Bellinzone dans une longue séance pour discuter de plusieurs points. Quelques semaines après, Pietro Regazzi, chef du Département des finances et membre du conseil représentant l'État cantonal, adresse une lettre à la presse affirmant que la séance a également abordé :

« [...] les moyens de se procurer les fonds nécessaires pour l'éventualité d'une panique qui aurait pu engager les déposants à retirer leurs dépôts, à la suite des pertes résultant d'opérations faites à Turin et sur d'autres places italiennes. » (*Gazette de Lausanne*, 18 avril 1890, Lettre ouverte de M. Regazzi)

En 1890, les administrateurs qui ont participé à la constitution de l'institut ont tous disparu, à l'exception du colonel Antonio Bossi dont le mandat est arrivé à échéance l'année précédente. Il sera le seul, parmi les administrateurs et fondateurs, à assister à l'épisode qui porte le nom de Luigi Scazziga, caissier cantonal, âgé de trente-six ans, fils de l'avocat Pietro Scazziga, neveu du commerçant Francesco Scazziga et de l'avocat Vittore Scazziga, tous

⁵⁹ KRONAUER (1918, p. 28).

⁶⁰ ASTi, FdS, S 197, I 178.

⁶¹ Texte original : *« “Cusa è colpevole!” / Grida il banchiere, / “Piezzi è imputabile!” / Dice il cassiere, / e tace il fisco? / Io non capisco. // E mentre scambiansi / Botta e risposta, / Quelli che trovansi / Rotte le coste / Son gli azionisti. / Poveri cristi!... »*

⁶² Le caissier cantonal Bianchi avait été impliqué dans une malversation auprès de la Cassa ticinese di risparmio. D'autres cas ont été rappelés par KRONAUER (1918).

représentants d'une famille en vue de la région de Locarno. L'appartenance au parti conservateur des Scazziga et un passé de radical fervent permettent à Luigi de devenir caissier cantonal : il a la confiance du gouvernement conservateur et des rapports privilégiés avec les représentants, radicaux, de la Banca Cantonale et de la Banca Popolare Ticinese. Luigi Scazziga, depuis au moins 1885, est même membre de la Commission de révision de la Cantonale.

Au conseil de la Banca Cantonale siègent, entre autres, le président Carlo Fraschina (soixante-cinq ans, ingénieur)⁶³, l'avocat Francesco Balli (riche propriétaire de Locarno, trente-huit ans, conservateur, député au Conseil aux États) et Emilio Pedroli (directeur de la Fabbrica Tabacchi de Brissago et député au Parlement cantonal). Au cours de la séance du 31 mars, l'attention est portée, de façon sournoise sinon préméditée⁶⁴, sur les principales créances en comptes courants, afin de vérifier la possibilité d'effectuer des remboursements anticipés, en faisant en sorte de disposer d'une liquidité suffisante pour faire face à d'éventuels retraits des déposants. Il semble, en effet, que des retraits ont eu lieu à l'agence de Lugano. Stefano Gabuzzi (libéral et futur président du gouvernement cantonal) attire alors l'attention sur un compte présumé de l'État cantonal qui semble présenter un découvert important. Le conseil, pour vérifier, charge le contrôleur Agostino Bonzanigo (conservateur et futur membre du gouvernement cantonal) de présenter la liste détaillée des créances. Celle-ci montre effectivement l'existence d'un compte Cassa cantonale avec un solde passif d'environ 710 000 francs. L'administrateur et représentant de l'État, Pietro Regazzi (conservateur et membre du gouvernement) déclare, lui, ne rien connaître de ce compte et la tension monte. À ce moment, Francesco Balli suggère d'interroger le caissier cantonal Luigi Scazziga.

Luigi Scazziga est, depuis 1877, le caissier cantonal et, en tant que tel, il est chargé d'encaisser les recettes fiscales et d'effectuer les paiements de l'État. Cependant, dès 1881, il effectue des opérations privées sur les marchés financiers avec succès. Alors que la crise financière de 1882 fait plusieurs victimes, le Tessinois réalise des profits, ce qui le renforce dans ses convictions qu'il pourra toujours réaliser de bons résultats. Cependant, comme c'est souvent le cas, aux profits succèdent les pertes. Scazziga cherche alors à les compenser par d'autres opérations en ponctionnant les fonds de la caisse cantonale et en utilisant les titres de propriété de l'État comme gage de prêts qu'il obtient pour financer ses propres opérations. Il effectue celles-ci sur des comptes ouverts en son nom propre auprès de la Banca Cantonale et de la Banca Popolare Ticinese⁶⁵, mais également en utilisant le compte de l'État auprès de la Banca Cantonale.

⁶³ INSA, Locarno, p. 37.

⁶⁴ Rossi (1988, [2010], p. 135).

⁶⁵ La Banca Popolare Ticinese fera cause contre l'État cantonal pour revendiquer les titres déposés par Scazziga. Cette partie de l'affaire sera réglée en 1892 seulement avec une transaction défavorable pour la banque qui devra rendre la presque totalité des titres revendiqués, ce qui l'obligera à puiser dans ses réserves (KRONAUER, 1918, p. 59).

L'affaire est donc sur le point d'éclater, et le jour suivant la séance du conseil, le gouvernement, présidé par le conservateur Martino Pedrazzini (1843-1922)⁶⁶, fait face à une réalité amère : Scazziga avoue avoir utilisé le compte de l'État pour financer des opérations, à son nom, sur les marchés financiers. Entre la fin de 1879 et 1890, Scazziga a effectivement réalisé des opérations sur les bourses de Bâle, de Francfort, de Milan et de Paris en utilisant, entre autres, le compte de l'État dont le découvert correspond au total des pertes réalisées. De plus, pour obtenir des créances en comptes courants à son nom, il a utilisé, comme gage, des titres financiers appartenant à l'État ou placés sous la garde de ce dernier. Les événements s'enchaînent rapidement : le caissier est arrêté à la demande du gouvernement et une enquête pénale est ouverte le même jour, alors que la presse, cantonale et nationale, s'empare de l'affaire.

« On ne parle dans tout le Tessin que de vols commis par le caissier cantonal Scazziga, cet ancien radical devenu conservateur, mais non pas des deniers de l'État. Le déficit, qu'on évaluait au début à 700 000 francs, paraît atteindre et même dépasser le million ! Somme énorme dans un petit pays et bien faite pour frapper l'imagination populaire, excitée encore par les articles à sensation des journaux et les attaques passionnées de la presse radicale qui naturellement exploite cette aubaine avec toute la puissance d'invective qu'on lui connaît... »
(*Gazette de Lausanne*, 7 avril 1890)

Et l'affaire prend une tournure politique. Car, au XIX^e siècle, la vie politique cantonale est fortement polarisée entre les libéraux-radicaux et les conservateurs⁶⁷. Les premiers, proches des radicaux des autres cantons et farouchement anticléricaux, sont favorables à un État libéral et au progrès social et économique du pays. Leur soutien provient surtout des centres urbains et du Sottoceneri. Les seconds, très proches des représentants de l'Église, soutiennent un État fondé sur des principes catholiques et orienté vers la défense des vallées et des régions rurales, économiquement plus arriérées, d'où ils tirent leur support électoral. La brutalité de la confrontation, qui dégénère plus d'une fois dans des affrontements armés, est favorisée par un système majoritaire qui ne laisse aucune place à une politique du consensus. Le parti au pouvoir garde ainsi le contrôle absolu sur le Parlement et l'administration. En 1877, les conservateurs s'emparent du pouvoir aux frais des radicaux, alors que les tensions politiques ne font qu'augmenter. Dans ce contexte, comme l'a retenu Ghiringhelli (1998a, p. 262), l'affaire bascule dans le domaine politique. La rude opposition atteint le sommet, et le gouvernement des conservateurs démissionne le 19 avril⁶⁸, alors que le Parlement charge une commission de traiter l'affaire.

⁶⁶ LEPORI et PANZERA (1989, p. 44-49).

⁶⁷ Cf. ROSSI et POMETTA (1941 [1980]), PANZERA (1986), GHIRINGHELLI (1988, 1998a et 1998b).

⁶⁸ À ce moment, Gioachimo Respini assume la présidence du gouvernement cantonal (ROSSI et POMETTA, 1941 [1980], p. 340).

La présidence de la commission est assurée par Agostino Soldati, député au Conseil aux États pour le parti conservateur et membre du conseil de la Banca Popolare di Lugano. Les autres membres de la commission sont: Giovanni Dazzoni⁶⁹, Felice Gianella, Giovanni Lurati, Domenico Tognetti, Giuseppe Volonterio (tous signataires du rapport de la majorité) ainsi qu'Ercole Andreazzi, Filippo Rusconi et Leone de Stoppani (membres qui souscriront au rapport de la minorité). La présentation des travaux de la commission au sein du Parlement est particulièrement mouvementée. Le rapport de majorité, présenté par Gianella, soutient l'action de l'ancien gouvernement (des conservateurs) et ne le considère pas responsable, ni pénalement ni d'un point de vue civil. En revanche, le rapport de minorité, présenté par de Stoppani, critique le gouvernement pour ne pas avoir empêché le caissier cantonal de nuire à l'État. Ainsi, d'un côté, il y a ceux (les conservateurs) qui mettent l'accent sur l'habileté du caissier cantonal (proche des radicaux) à frauder en réussissant à échapper à tout contrôle (le tout rendu possible par l'estime dont il jouissait au sein du monde politique et cantonal tout entier) et, de l'autre côté, ceux (les radicaux) qui mettent en lumière les contrôles et les vérifications que le gouvernement a omis d'effectuer. Selon les premiers, le cas se résume à la trahison d'une personne de confiance. Le gouvernement devient ainsi la victime d'un habile escroc. Par contre, pour les seconds, l'affaire reflète l'incapacité du gouvernement à gérer ses affaires.

Laissons de côté les petites manœuvres destinées à couper l'herbe sous les pieds de l'adversaire ainsi que les vives confrontations et les longues discussions qui ont précédé la présentation au Parlement des rapports et qui se sont cristallisées sur le choix du jour pour les débattre. Laissons également de côté les confrontations au sujet des mesures adoptées par l'ancien gouvernement pour assurer l'ordre public et, notamment, la prétendue mise sous garnison de la salle du Parlement. Ces faits traduisent la rude bataille politique qui marque le canton. Limitons-nous à constater que le Parlement, dans sa séance du 18 juin 1890, loin de mettre fin à la confrontation politique, approuve par 52 voix contre 28 le rapport de majorité qui blanchit politiquement l'ancien gouvernement des conservateurs.

Nous ne pouvons pas, en revanche, passer sous silence le message adressé le 6 juin 1890 au Parlement par le nouveau gouvernement, désormais présidé par le conservateur Gioachimo Respini, ainsi que l'annonce au cours de la séance du 31 mai par laquelle Respini et ses collègues refusent de reconnaître, pour le compte de l'État, la dette d'environ 700 000 francs, solde du compte courant auprès de la Banca Cantonale. En effet, le 1^{er} avril 1890, qui voit la confession, puis l'arrestation de Scazziga, la banque adresse au gouvernement une lettre signée par le directeur Chicherio (libéral), apportant des informations sur le

⁶⁹ Giovanni Dazzoni (1851-1923), avocat, représentant des conservateurs, était également membre du Conseil national en 1890.

solde débiteur et les détails des opérations. C'est justement le compte découvert qui avait été débattu lors de la séance du Conseil d'administration et dont le ministre cantonal des finances, Pietro Regazzi, n'avait pas connaissance.

Reprenons donc les faits tels qu'ils apparaissent dans le procès pénal contre le caissier, qui se tient du 8 juin au 15 juillet 1891, soit un peu plus d'un an après l'éclatement de l'affaire. Le procès pénal est également relaté par la presse romande. Nous nous appuyerons cette source, moins influencée par la confrontation politique interne au canton qui déterminait les positions respectives des journaux locaux. Le procès présente tous les protagonistes de l'affaire. Le prévenu, Luigi Scazziga, est né en 1854 à Muralto, «*d'un extérieur fort agréable, grand, blond, fortes moustaches, et ses manières sont tout à fait distinguées*»⁷⁰. Au moment de l'arrestation, il portait sur lui 5 000 francs en or et, sous son veston, 37 000 francs en billets de banque qu'il avait tout juste prélevés de la caisse cantonale. Il est défendu par son oncle Vittore Scazziga, par Plinio Bolla et par Achille Borella. Ce dernier est administrateur de la Banca Cantonale et, lors du débat au Grand Conseil, a adressé des critiques envers le caissier qui est désormais un client à défendre. Les avocats de la partie civile, donc l'État, ne sont autres que Respini (le président du gouvernement entre avril et décembre 1890) et Volonterio (conseiller national). Le ministère public est exercé par Giovanni Battista Volonterio de Locarno, et le tribunal est présidé par le juge Alessandro Stephani. Parmi les différents témoins, on compte les membres du gouvernement, notamment l'ancien chef des finances, Pietro Regazzi, l'ancien directeur de la Banca Cantonale, Carlo Ametisto Chicherio, et le directeur de la Banca Popolare Ticinese, Arturo Stoffel. Le décret d'accusation porte sur trois points. En premier lieu, le vol de titres pour 313 400 francs et de liquidités pour 78 602 francs, au préjudice de l'État, le tout enlevé de la «caisse des dépôts». En deuxième lieu, le péculet, toujours au préjudice de l'État, pour la somme de 30 000 francs enlevés à la «petite caisse» (cette accusation étant beaucoup plus grave, car punie d'une peine pouvant atteindre douze ans de réclusion). Enfin et en troisième lieu, la fraude pour une somme supérieure à 5 000 francs et les dommages subis par la Banca Cantonale. Ce point concerne le compte courant, objet de la discorde entre la banque et le gouvernement et pour lequel est suspendu le procès civil. En considérant aussi la somme contestée, 710 000 francs, les fraudes s'élèvent donc à plus d'un million de francs. Pour toutes ces accusations, le ministère public demande le maximum de la peine, soit quatorze ans de réclusion. Après plus d'un mois de débats, le 15 juillet 1891, le tribunal reconnaît Scazziga coupable de vol et de péculet et le condamne à dix ans de réclusion⁷¹. Par contre, le troisième volet du décret d'accusation, la fraude au détriment de la Banca Cantonale, est déclaré irrecevable. En effet, Scazziga avoue les faits et nie l'implication des directeurs

⁷⁰ JdG, 7 juin 1891.

⁷¹ Après avoir purgé la peine, il émigra en Amérique où il mourut quelques années après.

des deux banques, même si elles ont encaissé les commissions sur les opérations qu'il a effectuées. Selon la presse⁷², la Banca Popolare aurait gagné, au cours de quatre années, 108 000 francs pour ces opérations.

Que peut-on retenir? Premièrement que le cas Scazziga n'est ni le premier ni le plus éclatant du pays :

«La Confédération a été jadis volée par son caissier et depuis quelque vingt ans il n'est pour ainsi pas de canton qui n'ait eu ses scandales financiers. C'est ainsi que les administrations des caisses publiques de Soleure ont tout récemment dû avouer des malversations et des désordres pour une somme qu'on a évaluée à trois millions et dans lesquels toute une compagnie de hauts personnages politiques, y compris le président du gouvernement, ont été compromis. Dans le canton de Vaud, nous avons vu aussi des faits analogues, des magistrats de l'ordre judiciaire, des receveurs de l'État, des directeurs d'établissements de crédit volant la caisse et peuplant les prisons. Et nous connaissons aussi les fonctionnaires publics jouant à la Bourse.» (Gazette de Lausanne, 7 avril 1890)

Deuxièmement, la surveillance et les contrôles. Le caissier a volé de l'argent et des titres malgré le fait que pour ouvrir la caisse des dépôts il fallait trois clés, dont une était gardée par le ministre des Finances cantonales et une autre par le chef du gouvernement. De plus, malgré la grande agitation au bureau de Scazziga pour gérer ses opérations, personne ne savait ou ne voulait savoir. Quels sont les principes de la surveillance et des contrôles au sein de la Banca Cantonale? Tout d'abord, les organes: en tant que société anonyme, et conformément à ses statuts⁷³, l'institut dispose d'une assemblée des actionnaires, d'un conseil et de réviseurs. Parmi les neuf membres du conseil, il y en a un, désigné par le gouvernement, qui représente l'État cantonal. La banque est ainsi sous la surveillance du gouvernement (art. 104). La désignation des représentants du gouvernement dans une banque dont l'État est propriétaire n'est pas spécifique à la Banca Cantonale. Le gouvernement d'Uri désigne, à la même époque, les administrateurs de la caisse d'épargne cantonale, parmi lesquels on compte aussi des membres du gouvernement lui-même⁷⁴. Par ailleurs, le gouvernement tessinois doit soumettre au Parlement cantonal les éventuelles modifications, notamment réglementaires, qui concernent l'institut. Le conseil est chargé de la direction supérieure de l'institut et doit surveiller l'ensemble des collaborateurs. Pour cela, il peut constituer un comité dédié à la surveillance alors que les opérations courantes sont placées sous la responsabilité du directeur. Dans cette tâche, il doit aussi assurer un contrôle du déroulement des affaires. De plus, comme tout institut qui peut émettre des billets de banque, la Banca Cantonale est soumise à des contrôles effectués par la Confédération. Sur le papier donc,

⁷² GdL, 6 juillet 1891.

⁷³ BCT, Statuts de 1884, art. 65 et suivants.

⁷⁴ WETTER (1918, p. 151).

un système aurait dû être en place. Cependant, la réalité doit être nuancée. D'abord, les contrôles de l'inspectorat des instituts d'émissions se limitaient à constater principalement l'existence des avoirs requis à couverture des billets émis : des contrôles insuffisants pour découvrir des malversations ou des fraudes réalisées sur des opérations spécifiques, comme l'ont remarqué Wetter (1918, p. 312) et Bänziger (1986, p. 16). De plus, les membres du gouvernement ont reconnu ne rien savoir des opérations boursières de Scazziga ou, éventuellement, n'avoir considéré ces transactions que comme des opérations effectuées sur ses propres fonds. Autrement dit, la réalité montre la défaillance dans les contrôles et la surveillance. Peut-être Scazziga a-t-il agi par excès de confiance ou a-t-il tiré parti de son habileté personnelle pour échapper aux contrôles, d'autant plus qu'il bénéficiait de la confiance du directeur Chicherio. Comme nous le verrons, les failles dans les contrôles, qui ne sont pas spécifiques au cas tessinois ni même à cette époque, vont encore apparaître.

Troisièmement, la dimension politique. La Banca Cantonale et la Banca Popolare Ticinese sont proches des libéraux-radicaux, ce qui peut expliquer l'intention du gouvernement des conservateurs d'attribuer la responsabilité de la fraude à ces instituts. De leur côté, les radicaux mettent en évidence les failles des contrôles que le gouvernement devait assurer, notamment par ses représentants au conseil de la Banca Cantonale. Ainsi, la banque des radicaux aurait dû être sous la surveillance d'un gouvernement des conservateurs. Dans le contexte des confrontations politiques, cette situation ne semble pas avoir permis d'assurer des contrôles efficaces.

Considérons, enfin, les conséquences de l'affaire. Tout d'abord, dès son éclatement et jusqu'au mois de juin 1890, l'institut enregistre des retraits significatifs de fonds. À la fin de l'année, ils ont atteint 5,7 millions contre des nouveaux dépôts à hauteur de 1,9 million, soit une sortie nette de 3,8 millions (19% du bilan). L'institut doit ainsi faire face à une crise de confiance et doit même augmenter son capital qui est porté de 1 à 2 millions. Les nouvelles actions sont souscrites par les anciens actionnaires et par différentes personnes, probablement proches des libéraux et soucieuses de préserver leur banque. Pour sa part, l'État cantonal décide de céder sa participation dans la Banca Cantonale, qui garde cependant la même raison sociale ce qui crée une certaine ambiguïté. L'affaire amène aussi le directeur Chicherio à démissionner, et la banque fait alors appel à Giuseppe Stoffel qui est chargé de relancer l'institut.

Sur le plan politique, l'affaire accroît la tension qui débouche au mois de septembre sur la révolution libérale et le renversement violent du gouvernement de Respini⁷⁵. Une fracture politique majeure, qui résulte de la revendication d'une réforme électorale par les libéraux, de l'assassinat d'un membre du gouvernement, de la chute politique de Respini et de l'intervention de la Confédération qui dicte l'introduction d'un système proportionnel pour apaiser

⁷⁵ ROSSI et POMETTA (1941 [1980], p. 343-351), ROSSI (1988 [2010], p. 140-143).

les esprits. Le procès contre Scazziga se clôt, symboliquement, presque au moment même où une autre sentence est rendue : celle de la Cour fédérale qui blanchit plusieurs personnages impliqués dans la révolution politique de 1890⁷⁶. Pour sa part, Respini lance et réalise le projet de créer un institut bancaire, le Credito Ticinese, dans le but de réduire l'influence de la « *banque des radicaux* » notamment dans les vallées⁷⁷. La polarisation de la vie politique correspond à l'apparition d'une concurrence sur le plan bancaire.

4.3 LES EFFETS DE LA CRISE INTERNATIONALE DE 1907

Après la crise des années 1890, une phase de croissance commence. Elle dure une décennie, permettant au secteur bancaire cantonal de bénéficier d'une progression des affaires. La période est favorable pour l'économie cantonale et en 1905 on parle même de « *fièvre industrielle* »⁷⁸. Cette heureuse période subit, après une brève interruption en 1900, un véritable coup d'arrêt en 1907, à la suite de la crise financière qui éclate au mois de mars aux États-Unis⁷⁹ et qui provoque, dans plusieurs pays, des faillites bancaires et industrielles. En Italie, la chute des cours boursiers, les restrictions des crédits et des opérations d'escompte ainsi que le retrait de dépôts et des faillites d'entreprises, le tout dans un contexte monétaire international tendu, mettent sérieusement en difficulté la Società Bancaria Italiana. L'institut qui enregistre des pertes importantes fait alors l'objet d'un sauvetage orchestré par la Banque d'Italie⁸⁰. En Suisse, une série de petits instituts financiers se trouve également en difficulté, en raison aussi de facteurs internes. En effet, au-delà des conséquences directes et indirectes de la crise boursière américaine, l'attribution du monopole monétaire à la BNS qui a commencé son activité justement en 1907 enlève une ressource financière aux banques d'émission. De plus, la politique de réescompte restrictive appliquée par la BNS aurait comporté un durcissement des conditions de refinancement, alors que le système en vigueur auparavant, fondé sur une trentaine de banques d'émission, favorisait, par le mécanisme de la concurrence, des pratiques plus laxistes. Ce durcissement aurait par ailleurs désavantagé surtout les instituts de petite taille qui ne disposaient pas d'un portefeuille de titres suffisamment diversifié. Ainsi, une concurrence plus accentuée et un contexte monétaire plus difficile conduisent à la disparition de plusieurs banques locales⁸¹. Il en résulte des faillites et des fusions bancaires dont

⁷⁶ Pour un compte rendu lucide et critique, voir les *Confessioni d'un visionario* d'Alfredo Pioda (1892).

⁷⁷ Processo CT (1916, p. 197).

⁷⁸ MAZZOLINI (1944, p. 45), KRONAUER (1918, p. 16).

⁷⁹ La crise bancaire de 1907 sera à l'origine de la mise en place de la US Federal Reserve (cf. CALOMIRIS et HABER, 2014, p. 184-188).

⁸⁰ Cf. BONELLI (1971) pour un récit détaillé de ce cas.

⁸¹ Cf. WETTER (1918, p. 322-323), BNS (1932, p. 47-48), GUEX (1993, p. 72-73), MARGUERAT (2004, p. 121), MAZBOURI (2005, p. 217-18 et p. 239).

le nombre atteint son plus haut niveau entre 1911 et 1912⁸². Dans quelle mesure la crise internationale et le contexte national ont-ils atteint le secteur bancaire tessinois? L'entrée en fonction de la BNS a-t-elle également mis sous pression les banques de plus petite taille actives dans le canton? La crise financière et bancaire en Italie a-t-elle eu, de plus, des conséquences pour les banques? Nous verrons que le secteur bancaire tessinois n'a pas été épargné par ces facteurs auxquels s'ajoutent également des facteurs internes.

A) La débâcle de la Banca Agricola Commerciale

Le 12 mars 1905⁸³, les 143 associés de la Banca Agricola Commerciale Ticinese, présents à l'assemblée générale et représentant 8 162 actions, renouvellent les administrateurs de la coopérative en se félicitant des résultats obtenus lors du premier exercice d'activité. Le profit assure un dividende de 22 500 francs pour un rendement de 3,4%. L'assemblée de l'année suivante, réunie en mars 1906, approuve un résultat qui est encore plus élevé, assurant un dividende de 37 500 francs, soit un rendement de 5%⁸⁴. Le dividende de l'exercice 1906 atteint même 50 000 francs, soit un rendement encore de 5% (le capital a été, entre-temps, augmenté d'un million). Un démarrage en croissance laissant donc espérer un développement solide. Mais l'atmosphère change brusquement lors d'une assemblée extraordinaire convoquée à Lugano et prévue le dimanche 12 janvier 1908⁸⁵. L'assemblée doit ratifier la convention de fusion par incorporation qui a été négociée avec le Credito Ticinese. Le jeudi précédent, le 9 janvier, les actionnaires se sont déjà réunis à Lugano pour entendre la Commission chargée de l'affaire⁸⁶. Il s'agit tout simplement de dissoudre l'institut et de transférer les actifs et les passifs à l'institut de Locarno.

Le bref compte rendu de l'assemblée extraordinaire du 12 janvier 1908, rapporté par le *Corriere del Ticino*⁸⁷, est laconique: les 250 actionnaires présents, représentant 17 500 actions (soit plus de 8/10 du capital), après une discussion ordonnée et calme, décident la dissolution de la Banca Agricola, chargeant la commission de liquidation⁸⁸ de procéder à la cession de l'activité au Credito Ticinese, contre 40% du capital social versé. Les actionnaires de la Banca Agricola s'engagent à souscrire un million de francs de nouvelles actions émises

⁸² WETTER (1918, p. 1-2 et p. 315-317), HALBEISEN (1998, p. 67).

⁸³ DV, 13 mars 1905 et BAC, Rapport de gestion 1904, p. 20.

⁸⁴ DV, 20 mars 1906.

⁸⁵ CdT, 28 décembre 1907.

⁸⁶ CdT, 8 janvier 1908.

⁸⁷ CdT, 13 janvier 1908.

⁸⁸ La liquidation de l'institut sera gérée par la commission de liquidation, composée de l'avocat de Lugano Carlo Censi, du professeur Francesco Borrini résident à Lugano, du docteur Romeo Noseda résident à Tesserete, de l'ingénieur Tullio Rusca résident à Agno, de Giacomo Mambretti résidant à Lugano, de Alberto Bernardoni résidant à Bellinzona et de l'avocat Arrigo Lucchini résidant à Lugano. (FUCT, 1908, p. 412 et p. 508).

par le Credito Ticinese tout en versant 600 000 francs au comptant, et à garder la valeur correspondante des anciennes actions de la Banca Agricola de 400 000 francs⁸⁹.

Mis à part le constat de la reprise des activités par le Credito Ticinese, Kronauer (1918, p. 115-118) ne nous dit rien des raisons de cette opération. Par ailleurs, Mazzolini (1944, p. 47) indique qu'une lecture avisée des comptes annuels des années précédant 1907 aurait dû éveiller les soupçons du fait que les prêts en compte courant augmentaient de façon disproportionnée: 877 000 de francs en 1904 et 3,2 millions en 1906, ce qui correspond à 68 % du bilan. L'expansion des créances douteuses et la dévaluation de titres étrangers seraient à l'origine des pertes qui dépassent 650 000 francs (face à un capital d'un million). Pertes que la Banca Agricola enregistre en 1907, mettant l'institut à genoux⁹⁰.

Un groupe d'associés de la Banca Agricola porte alors plainte contre les administrateurs et les dirigeants en demandant, par un acte de pétition émis par les avocats Carlo Censi de Lugano et Attilio Pedrazzini de Bellinzona, un dédommagement de 656 030 francs (sans intérêts) auquel s'ajoute une somme supplémentaire de 232 833 francs⁹¹. Cela conduit, en novembre 1909, à un procès qui se déroule en présence, du côté des plaignants, des représentants de la commission de liquidation (représentés par les avocats Censi et Pedrazzini) et, du côté des accusés, des dirigeants de la Banca Agricola défendus par les avocats Motta, Bertoni, Rusca, Bonzanigo, Riva et Respini. Toutes ces personnalités, tant du côté des plaignants que de celui des accusés, appartiennent aux familles assez en vue du canton.

La pétition du groupe d'associés du 12 décembre 1908⁹² contre la Banca Agricola nous permet d'examiner les détails de ce qui s'est produit. Tout d'abord, les données comptables présentées aux actionnaires ne reflétaient pas la réalité. Les comptes cachaient des opérations qui, à partir de 1904, avaient mal tourné, s'aggravant au cours des années suivantes. Le détail des relations douteuses est indiqué dans le *Tableau 2/2* duquel il résulte une situation qui s'aggrave à partir de 1906. En général, il s'agit d'escompte d'effets qui restent impayés, de crédits le plus souvent en compte courant qui n'offraient pas les garanties suffisantes ainsi que des opérations de négoce qui ont conduit à des pertes pour la banque.

Les relations sur lesquelles la banque enregistrera les pertes les plus importantes sont au nombre de quatre.

La première concerne une relation ouverte en janvier 1904 avec un certain Giovanazzi de Varèse, un ancien client de la Banca Popolare di Lugano à qui il avait déjà fait subir une perte de 16 000 francs. Le caissier de cet institut était,

⁸⁹ KRONAUER (1918, p. 117).

⁹⁰ MAZZOLINI (1944, p. 47).

⁹¹ CdT, 14 décembre 1908.

⁹² ASTi: FPr, Petizione della Banca Agricola Commerciale Ticinese in liquidazione e di un gruppo dei suoi associati, 1908.

Tableau 2/2 Les relations douteuses de la Banca Agricola Commerciale, 1904-1907, valeurs en francs

Relation	Opérations	Solde passif au 31.12.1904	Solde passif au 31.12.1905	Solde passif au 31.12.1906	Solde passif au 31.12.1907	Perte pour l'institut
Giacomo Giovanazzi, Varèse	Escompte d'effets, titres en nantissement	57 510	78 087	318 292	348 388	115 000
Société Poletti & Monigiotti, Lugano (faillite en avril 1904)	Créances en compte courant	57 858	90 900	95 981	101 040	30 000
Vincenzo Braguglia, Lugano (faillite en 1906)	Escompte d'effets, obligations.		116 908	185 470	167 811	n.d.
A. G. Comoretti, Milan (faillite en mai 1907)	Compte courant, titres en nantissement.		49 044	91 192	101 600	35 000
Isaia Testa, Milan (faillite en 1904 et en 1907)	Escompte d'effets, titres en nantissement, crédit hypothécaire.			12 416	228 230	105 000
Adolfo Pozzani, Milan (faillite en mars 1906)	Escompte d'effets, titres en nantissement, garantie par Maranghi			118 450 (au 30 juin)		Perte comprise dans celle de Maranghi
Giuseppe Maranghi, Gênes et Milan	Escompte d'effets, opérations de négoce sans couverture	-	-	228 710	298 124 (415 412 au 31.01.1908)	275 000
Ippolito Dal Bono, Genève	Escompte d'effets, créances en compte courant	-		6 861	-	3 000
Corsini-Nencioni, Melide (faillite en novembre 1906)	Escompte d'effets			18 187	-	8 000
Frères Ortelli, Biasca (faillites en novembre 1907)	Créances en compte courant				4 198	2 000

Relation	Opérations	Solde passif au 31.12.1904	Solde passif au 31.12.1905	Solde passif au 31.12.1906	Solde passif au 31.12.1907	Perte pour l'institut
Luigi Palmardita, Lugano	Escompte d'effets			27 312		8 000
Achille Roveri, Italie	Opérations diverses					4 500
Société Tosi e Rizzoli, Parme (faillite en septembre 1904)	Créances en compte courant, escompte d'effets	20 610 (au 30.9)				4 000
Luigi Turri, Melide	Créances en compte courant				46 761	23 000 environ
TOTAL		135 978	334 939	1 102 871	1 296 152	612 500
en % de la somme de bilan au 31.12.		6%	9%	23%	n.d.	-
en % du capital social au 31.12		18%	45%	110%	130%	61%
Francesco Soldati, de Gentilino, directeur	Opérations de négoce					38 927
Luigi Bosia, de Locarno, caissier	Opérations de négoce					40 876
Sommaruga, comptable	Opérations de négoce					22 788
TOTAL						102 591
en % du capital social au 31.12						10%

Source: ASTi, FPr, Petizione della Banca Agricola Commerciale Ticinese in liquidazione e di un gruppo dei suoi associati, 1908.

à l'époque des faits, Francesco Soldati, le futur directeur de la Banca Agricola. La Banca Agricola, sous sa direction, accorde à Giovanazzi un crédit lui permettant de prélever des montants par l'émission de chèques. La banque lui escompte également des effets, alors qu'un dépôt de titres financiers pour une valeur nominale de 108 000 francs qu'il avait placé en garantie ne permet à la banque que de récupérer 88 000 francs, montant insuffisant pour compenser le solde débiteur.

La deuxième relation concerne Isaia Testa, de Milan, introduit à la Banca Agricola au mois de mars 1904 par la société Poletti e Monigiotti de Lugano. La banque a escompté plusieurs effets qui sont restés pour la plupart impayés. Encore une fois, les fonds placés en garantie ne sont pas suffisants pour compenser le découvert. Car, bien qu'Isaia Testa soit déjà en faillite en 1904, la banque lui accorde de nouveaux escomptes. De plus, quand il demande de l'aide à la banque, il l'obtient sous la forme d'un crédit hypothécaire accordé

en mars 1907, alors qu'au mois d'août, il est à nouveau déclaré en faillite. Le crédit est garanti par un immeuble à Castelvetro en Sicile d'une valeur de 80 000 francs. La cession à la banque d'un crédit personnel de 100 000 francs qu'il avait accordé à un certain baron Franchetti permet probablement de réduire la perte sur cette position qui semble avoir été plutôt mal gérée.

La troisième relation concerne Adolfo Pozzani, un *ragioniere* de Milan, qui entre en contact avec la banque au mois de décembre 1904.

Différents effets escomptés, signés par lui-même et par sa mère qui réside à Lugano, demeurent impayés. De plus, en mars 1906, il est déclaré en faillite. En gage, il dispose de fonds publics, dont un emprunt obligataire de l'État italien, des certificats d'assurance et un carnet d'épargne de la Banca Agricola. La mère étant elle aussi insolvable, Pozzani obtient un billet à ordre de 14 000 francs, portant l'aval d'un certain Maranghi, qu'il remet à la banque. L'institut l'escompte ainsi que des chèques émis à Milan. Cependant, les effets signés par Pozzani entre février et juin 1906 (et retournés impayés, comme les effets portant l'aval de Maranghi), s'élèvent déjà à 33 927 francs. Malgré cette situation, la banque n'hésite pas à accorder à Pozzani de nouveaux prêts, pour un total de 30 000 francs, *via* l'émission de chèques à l'ordre de Maranghi. Cette relation devient dépendante de la suivante qui en termes de pertes est la plus importante.

La quatrième relation concerne les opérations engagées le 12 mars 1906 par le *cavaliere* Maranghi, résidant à Gênes et à Milan. Plusieurs opérations seront effectuées au-delà du simple escompte d'effets. En particulier, le 28 mars 1906, la banque achète pour le compte de Maranghi 20 actions de la société Fides en ajoutant, le 7 avril, l'achat de 200 actions Amideria Italiana et 200 Edilizia Laziale. Le 30 avril, une autre série d'achats est menée pour un total de 366 850 francs : 100 Meridionali, 100 Soda, 100 Azoto, 100 Credito Italiano, 50 Acciaierie Terni. Mais l'achat de titres n'est pas terminé : au mois de mai 1906, un ordre est passé pour l'achat de 75 actions des Acciaierie Terni pour 176 025 francs. Pour l'ensemble de ces opérations, aucune couverture n'est apparemment demandée par la banque qui, *de facto*, prête ces montants à Maranghi qui continue à ne pas honorer les effets. Par la suite, d'autres opérations sont effectuées jusqu'à la remise à l'institut, le 30 novembre 1906, d'une lettre des ingénieurs Monod et Seydoux de Paris par laquelle ils s'engagent à payer à Maranghi 100 000 francs dans le cas où il aurait réussi à obtenir la concession, octroyée par la province de Turin, pour la construction d'une voie ferrée à travers le Mont Blanc. Peu importe la validité de cette lettre, le montant est toujours inférieur aux engagements (la mise en garantie de 36 actions Beni Stabili Roma, dont la valeur s'élève à 200 francs chacune, ne peut pas couvrir le reste). La Banca Agricola se trouve donc face à un découvert. Or, il semble que Maranghi soit, au moins pour une partie des opérations, un simple homme de paille, dont le nom sert à des transactions que la Banca Agricola effectue pour elle-même afin de couvrir d'autres relations douteuses. La réalisation

d'opérations risquées – en utilisant parfois un prête-nom – pour essayer de couvrir des pertes générées par d'autres opérations, mais qui conduit à gonfler davantage les pertes, n'est pas propre à notre affaire : ces opérations apparaissent régulièrement, hier comme de nos jours, dans le monde des affaires.

L'ensemble des relations douteuses retracées par les avocats chargés de porter plainte contre la Banca Agricola aurait provoqué des pertes égales à 612 500 francs, montant correspondant à 61 % du capital libéré en 1906. Une mauvaise gestion des affaires à laquelle s'ajoutent les malheureuses opérations de négoce effectuées par le directeur, le caissier et le comptable de l'institut pour leur propre compte, lesquelles ont entraîné des pertes supplémentaires, pour 102 591 francs, complétant ainsi ce triste tableau. La Banca Agricola, fondée pour soutenir le développement économique du canton et pour favoriser les crédits aux petits associés, ne gardait d'agricole que le nom au vu des opérations qui l'ont amenée à la dissolution.

Le groupe d'associés qui réclame des dédommagements accuse l'institut de mauvaise administration et, en outre, d'avoir dissimulé les faits lors des assemblées. En effet, d'après la reconstitution des avocats, Censi et Pedrazzini, malgré des discussions au sein du conseil d'administration, aucune information des relations douteuses n'aurait été présentée lors des assemblées qui se clôturaient régulièrement par la distribution de dividendes aux heureux associés.

Il faut alors comprendre autrement l'augmentation du capital effectuée en décembre 1905 : il ne s'agissait probablement pas d'augmenter les fonds pour faire face au développement de l'activité, mais bien de recapitaliser un institut en difficulté. Malheureusement pour les souscripteurs, cette opération n'a pas été présentée sous cette perspective, et la crise de 1907 est survenue, réduisant la valeur des gages et rendant les affaires plus dangereuses et risquées.

Les difficultés de la Banca Agricola et notamment la relation avec Giovanazzi sont débattues lors de la séance du 5 décembre 1906 du conseil d'administration qui fut « *piccantissima* ». Le conseil prend différentes mesures pour remédier à la situation, sans cependant y parvenir. Premièrement, il se préoccupe du fait que la situation délicate ne doit pas être rendue publique afin d'éviter une course au guichet (ce qu'on peut bien comprendre, mais le problème est autre). Deuxièmement, le conseil charge le caissier Bosia et le comptable Sommaruga d'empêcher d'autres opérations qui ne seraient pas solidement garanties et d'examiner les comptes débiteurs afin de liquider les positions douteuses. Cependant, le caissier et le comptable sont probablement eux-mêmes des débiteurs douteux. D'où un conflit d'intérêts et une possible inefficacité de la mesure. Troisièmement, le conseil cherche à assurer une disponibilité suffisante de fonds, pour environ 200 000 à 300 000 francs, même en prélevant par voie exceptionnelle les titres mis en garantie par les déposants. Les séances du conseil se suivent alors à un rythme serré : le 6, le 17, le 24 et le 30 décembre 1906, au cours desquelles les difficultés apparaissent dans toute leur gravité. Face au drame, le conseil décide de limoger le directeur Soldati

pour le remplacer par le vice-président, Paolo Vigizzi. Malgré les irrégularités dans l'administration du directeur, le conseil ne porte pas plainte, pas plus qu'il ne le fera lors de la séance du 4 octobre 1907, afin de ne pas alarmer le public. Le 28 octobre, une convention avec Soldati est enfin approuvée qui le dégage de toute responsabilité, sous la réserve toutefois qu'il verse 300 000 francs.

Pour sa part, le président, Giovanni Galli, obtient des garanties spécifiques sur les 60 000 francs qu'il avait déposés auprès de la banque en déclarant :

« Cette question n'a pas le but d'obtenir une faveur, mais plutôt de protéger mes intérêts. Si j'avais connaissance, à l'époque du dépôt, de la façon d'administrer l'argent des clients de la part de la direction de cette banque, je n'aurais assurément pas mis à disposition une telle somme. D'autre part, je ne pense pas que l'on puisse croire que je voulais me préoccuper uniquement de mes intérêts, d'autant plus que le Conseil connaît mes démarches extrêmes faites pour mettre la banque dans la condition de pouvoir faire face à une éventuelle panique. La pensée de mettre la banque dans des situations à nouveau embarrassantes est bien loin de moi encore aujourd'hui, mais ce que je demande est nécessaire à l'égard de ma famille sans pour autant que la banque puisse se tirer d'affaire ou se libérer pour des raisons solides. » (ASTI, Petizione della Banca Agricola Commerciale Ticinese in liquidazione e di un gruppo dei suoi associati, 1908, point 172, libre traduction de l'italien)⁹³

Autrement dit, Galli prétend sauvegarder son argent en raison du fait qu'il n'avait pas connaissance, lors du dépôt, de la façon lamentable dont l'institut était administré. Une déclaration surprenante pour celui qui était dès le début le président de l'institut. De plus, il justifie sa requête en mettant l'accent sur l'effort qu'il a fait pour éviter une course aux guichets – il aurait effectué des prêts à l'institut dont 150 000 francs lui ont été restitués au début de 1907 –, comme si ce rôle pouvait être confondu avec celui de déposant, notamment par rapport aux autres épargnants. On peut donc facilement comprendre l'état d'âme des associés lorsqu'ils découvrent cette requête alors qu'eux-mêmes ont perdu 60 % de la valeur de leurs actions.

L'institut se préoccupe tout de même, par les conseillers Galli, Bernasconi et Somazzi, d'assainir la banque en cherchant à obtenir, à la fin de 1906, des aides publiques et privées. Au moins 200 000 francs sont obtenus par Emilio Maraini, Giuseppe Torricelli et la veuve Torricelli. La recherche de

⁹³ Texte original : *« Con questa domanda non credo di formulare la pretesa di un favore, bensì la più elementare tutela de' miei interessi, perchè se all'epoca del deposito fosse stato da me conosciuto il modo di amministrare il denaro altrui della direzione di questa Banca, francamente mi sarei ben guardato di affidarle una somma di quest'importanza. D'altra parte non credio ch'io possa venir sospettato di voler preoccuparmi unicamente dei miei interessi, quando il Lodevole Consiglio sa quali estremi passi io intrapresi per mettere la Banca in istato di poter far fronte ad un eventuale panico. Ancora oggi è ben lontano da me il pensiero di voler mettere la Banca in nuovi imbarazzi, ma quanto io chiedo, debbo ritenerlo necessario di fare di fronte alla mia famiglia senza perciò la Banca possa con sode ragioni schermirsi o svincolarsi. »*

fonds se poursuit en 1907, par un contact avec la Banca della Svizzera Italiana. Celle-ci aurait accordé et renouvelé pour la première moitié de l'année un prêt de 200 000 francs. Par la suite, lors de la séance du 30 octobre 1907 le conseil de la Banca Agricola décide de demander un nouveau prêt de 100 000 francs.

Le conseil de la Banca della Svizzera Italiana, en raison de la situation générale, juge plus prudent de limiter les risques⁹⁴. Ainsi, sur l'insistance de la Banca Agricola, le conseil, réuni en séance extraordinaire le 19 octobre 1907, délibère sur une requête explicite du président de la Banca Agricola, Galli. En réalité, une première avance contre une garantie hypothécaire a déjà été refusée par la Banca della Svizzera Italiana, d'entente entre les directeurs Gianinazzi et Pernsch et le président Blankart, du fait que les garanties sont jugées insuffisantes. Il s'agit maintenant de se prononcer sur une autre avance contre un effet signé par les conseillers de la Banca Agricola. La présentation d'une nouvelle demande montre la persistance de la Banca Agricola pour obtenir ces fonds, tout en révélant à l'autre institut la gravité de la situation. Cependant, la Banca della Svizzera Italiana⁹⁵ refuse cette requête en raison de doutes quant à la solidité de la garantie des administrateurs de la Banca Agricola. La Banca della Svizzera Italiana ne dispose pas d'une vision complète de la situation réelle de la Banca Agricola. Ainsi, pressentant probablement des difficultés majeures, le conseil est disposé à intervenir, mais seulement aux côtés d'autres instituts. La Banca della Svizzera Italiana réaffirme alors, de façon cohérente et lucide, la décision initiale, tout comme les principes d'une politique prudente.

Le 30 octobre 1907, la situation devient réellement dramatique pour la Banca Agricola: le caissier Bosia et le comptable Sommaruga informent le conseil que l'institut se trouve dans l'impossibilité de faire face aux engagements, soulignant l'urgence d'une intervention, faute de quoi il ne resterait plus que la fermeture des guichets. Une nouvelle demande de prêt pour 100 000 francs est adressée à la Banca della Svizzera Italiana (en l'absence d'informations supplémentaires, on peut imaginer que cette troisième requête a été également rejetée), alors que le versement des 300 000 francs exigé par la convention signée avec l'ancien directeur Soldati se fait de plus en plus urgent (un montant qui probablement n'a pas été versé non plus). Le conseil de la Banca Agricola, durant la séance du 14 novembre, renouvelle la proposition de prélever des titres des déposants pour obtenir des prêts interbancaires. Face à la descente aux enfers de l'institut, le 17 décembre 1907, le conseil décide de convoquer les associés pour le 21 du mois afin de leur présenter les mesures qui doivent aboutir à la reprise de l'activité de la Banca Agricola par le Credito Ticinese. Le choix de l'institut, qui a donc pris la position inverse de celle de la Banca della Svizzera Italiana, ne sera pas sans conséquences pour son avenir comme les faits de 1914 nous le montreront.

⁹⁴ ArBSI, PV CdA, 10 et 19 octobre 1907.

⁹⁵ À ce moment, le conseil est composé du président Giacomo Blankart, du vice-président Pietro Lucchini, d'Emilio Maraini, d'Alberto Dollfus et de l'avocat Clemente Maraini jr.

Le premier effet de la réunion des associés qui se déroule le 21 décembre 1907 est une course aux guichets, ce que le conseil entendait, auparavant et à juste titre, éviter. Le 29 décembre 1907, un groupe de déposants se réunit pour nommer une commission chargée d'enquêter sur les faits et pour définir des mesures appropriées à la défense de leurs intérêts. On arrive ainsi à l'assemblée extraordinaire du 12 janvier 1908, citée auparavant, et au cours de laquelle le président Galli annonce des pertes de 652 400 francs, ouvrant la voie au projet de reprise par le *Credito Ticinese*. Entre-temps, les associés apprennent la disparition de 1 800 francs de la caisse de l'institut ainsi que celle de titres mis en dépôt par les clients. Pour tous ces faits, le groupe d'associés exige désormais un dédommagement.

Retenons que la *Banca Agricola*, qui n'était pas une banque d'émission, peut être considérée comme un cas précurseur de la série de faillites bancaires que la Suisse connaît dans les années 1910. De plus, les nombreux effets (qui sont source de pertes pour l'institut) semblent suggérer une possible influence négative de la politique d'escompte qui a été appliquée par la BNS. Cependant, les difficultés, qui concernent la solvabilité de l'institut et non seulement sa liquidité, démarrent avant le durcissement monétaire réalisé par la BNS qui, selon Guex (1993, p. 73), produit ses effets surtout à partir de 1910. En revanche, les opérations effectuées mettent en évidence une mauvaise gestion (prêts et escomptes à des personnes ou à des sociétés insolubles ainsi que des opérations réalisées dans des régions, en Italie, qui dépassent le rayon d'activité prévu), une concentration du risque (les engagements vers Giovanazzi et Maranghi dépassent 50% des fonds propres en 1906), des carences administratives et organisationnelles (impossibilité d'expliquer la disparition de fonds et de titres), des opérations spéculatives réalisées par les dirigeants (du directeur au comptable en passant par le caissier) et un comportement douteux des administrateurs ainsi que l'inefficacité des contrôles (soit ils ne savaient pas, soit ils ont caché la réalité des faits aux associés). Voilà les facteurs internes qui sont à l'origine de la débâcle de la *Banca Agricola*, alors que le contexte de crise financière et de mauvaise conjoncture – qui atteint le Tessin également via l'Italie – fait le reste, portant le coup de grâce à l'institut en provoquant des pertes sur les opérations de bourse et dans la valeur des gages et des faillites personnelles et sociétaires.

Il faut remarquer qu'une partie de ces facteurs (notamment la concentration du risque, les opérations sur les bourses, les carences organisationnelles et l'inefficacité des contrôles ainsi que les opérations réalisées dans un rayon d'activité trop élargi) émerge aussi dans d'autres instituts, de petite et moyenne taille, qui sont protagonistes des crises bancaires qui frappent la Suisse durant les années 1910⁹⁶. Cependant, dans le cas tessinois, comme nous le verrons encore

⁹⁶ Les facteurs récurrents de ces crises sont résumés par WETTER (1918, p. 317-323).

en 1914, un caractère récurrent de ces facteurs peut être observé qui semble constituer un élément spécifique de la réalité cantonale.

La Banca Agricola sera radiée du registre de commerce cantonal le 13 mars 1920, à la fin de sa liquidation complète⁹⁷. Entre-temps, peu après la décision de céder les activités au Credito Ticinese, celui-ci transfère l'agence qu'il avait en Piazza della Riforma à Lugano, dans les locaux de la Banca Agricola in Piazza delle Scuole⁹⁸. Cette prise des locaux met fin à l'activité de la Banca Agricola, mais, pour le Credito Ticinese, elle ne clôt pas l'affaire qui remontera à la surface en 1914.

B) La situation des autres instituts

La crise ne concerne pas que la Banca Agricola Commerciale: au-delà des facteurs internes qui ont contribué à ses pertes, le contexte international et national suscite des difficultés également pour les autres banques tessinoises. En 1906 la Banca Popolare di Lugano enregistre déjà une réduction de la somme de bilan (-1,3 %) alors que l'ensemble du secteur cantonal connaît encore une hausse de 8 %. Cependant, les actifs au bilan pour le secteur diminuent de 3 % entre 1906 et 1907. La réduction est supérieure à la moyenne pour le Credito Ticinese (-8 %) et la Banca della Svizzera Italiana (-9 %), alors que les autres instituts enregistrent encore des progressions. Par contre, la Società Bancaria Ticinese se trouve dans une situation difficile, avec des variations de -34,6 % en 1907, -20,5 % en 1908, -17,7 % en 1909 et -8,3 % en 1910, au total une réduction de 61 % sur quatre années. La somme de bilan diminue également à la Banca Cantonale (-10,1 % en 1908 et -1,5 % en 1909). La Banca Svizzera Americana enregistre, elle aussi, une forte contraction du bilan (-47,6 % en 1909), mais cela résulte de la cession de l'agence de San Francisco. Au total, en faisant abstraction de la Banca Agricola, le secteur limite la réduction des bilans à 4 % entre 1906 et 1909, alors qu'en 1910 la somme de bilan dépasse le niveau de 1906.

Par contre, en termes de résultat, le secteur enregistre en 1907, et pour la première fois, une perte nette de 453 000 francs. Les instituts ayant les résultats les plus négatifs sont la Società Bancaria et, bien entendu, la Banca Agricola. Les autres banques enregistrent globalement une progression des résultats qui passent de 1,18 million de francs en 1906 (après avoir atteint 1,26 million en 1905) à 1,34 million en 1907. Pour ces instituts, les profits augmentent encore en 1908, à 1,43 million, pour enfin se réduire à 1,22 million en 1909 et à 1,17 million en 1910, notamment en raison de la contraction des profits de la Banca Popolare Ticinese et du Credito Ticinese. Une période troublée qui persiste: si pour l'ensemble du secteur, dès 1911, on assiste à une reprise dans

⁹⁷ FUCT 13 mars 1920, p. 563.

⁹⁸ CdT, 24 février 1908.

l'évolution de la somme de bilan, certains instituts continuent à enregistrer des réductions (-3,4% en 1911 pour la Banca Popolare di Lugano et -0,5% pour la Banca Cantonale; -5,9% en 1912 pour la Società Bancaria). Pour mieux cerner la situation, nous pouvons considérer les variations du capital-action de chaque institut (cf. *Tableau 2/3*). Trois banques procèdent des augmentations de capital en 1907 pour un montant total de 4,5 millions de francs (pour le Credito Ticinese, cette augmentation est nécessaire en partie pour reprendre l'activité de la Banca Agricola), alors que deux subissent une diminution et les deux autres, aucune modification.

Tableau 2/3 Variation du capital social et des réserves des banques tessinoises, 1906-1913

Banca Cantonale Ticinese	Aucune augmentation de capital (2 millions de francs) entre 1907 et 1913. Le fonds de réserve reste constant à 200 000 francs pendant toute la période.
Credito Ticinese	Augmentation du capital en 1907 (pour 500 000 francs) et en 1908 (pour un million) pour atteindre 3 millions de francs. Le fonds de réserve passe de 150 000 francs (1906) à 300 000 francs (1912).
Banca Popolare Ticinese	Augmentation du capital en 1907 , lequel passe d'un million à 2 millions de francs. Le fonds de réserve augmente en 1907 (de 500 000 francs à 750 000 francs).
Banca della Svizzera Italiana	Augmentation du capital en 1907 , lequel passe d'un million à 3 millions de francs. Le fonds de réserve passe de 600 000 francs (1906) à 950 000 francs (1913).
Banca Popolare di Lugano	Aucune augmentation du capital (2 millions de francs) entre 1907 et 1913. Le fonds de réserve reste constant à 500 000 francs pendant la période.
Banca Svizzera Americana	Diminution du capital en 1909 , lequel passe de 3 à 2 millions de francs. Le fonds de réserve évolue ainsi: 650 000 francs (1906), 750 000 (1907), 800 000 (1908), 600 000 (1909-1912).
Società Bancaria Ticinese	Diminution du capital en 1907 , lequel passe de 1,5 million à 450 000 francs. Augmentation du capital pendant les années suivantes: il passe à 798 000 francs (1908) pour redescendre à 500 000 (1909-1912). Le fonds de réserve de 50 000 francs (1906) disparaît par la suite et il ne sera pas reconstitué.

Source: KRONAUER (1918).

La Banca della Svizzera Italiana, qui triple son capital en 1907, d'après les rapports de gestion, parvient à surmonter assez bien les difficultés engendrées par la crise internationale. Entre 1904 et 1906, la somme de bilan et les résultats ont progressé, alors qu'en 1907, le premier diminue de 10 % et le résultat d'exercice augmente de presque 2 % (en cette année, la banque abandonne l'activité d'émission des billets de banque). En 1908, le résultat progresse même de 25 %, alors que la somme de bilan stagne. En 1909, le résultat diminue de plus de 32 % alors que la somme de bilan progresse de presque 12 %. En effet, la banque doit comptabiliser des amortissements pour un mauvais crédit accordé par l'agence de Mendrisio auxquels s'ajoutent les effets de la nouvelle loi fiscale cantonale qui préoccupe cet institut en raison d'un durcissement des prélèvements fiscaux cantonaux et communaux. Des préoccupations qui semblent ainsi un peu loin du contexte financier international. Enfin, en 1910, le profit augmente de presque 4 % et le bilan, de presque 9 %.

Un cas un peu différent est celui de la Banca Svizzera Americana qui enregistre en 1904 et en 1905 des résultats en progression, en raison d'un contexte favorable. En revanche, l'année 1906 est marquée par le tremblement de terre qui, au mois d'avril, dévaste la ville de San Francisco. Malgré l'ampleur du désastre, l'institut s'en sort sans dégâts financiers majeurs, au point que les administrateurs ont pu considérer l'année 1907 avec confiance, malgré la disparition de plusieurs personnalités importantes pour l'institut, notamment le président Luciano Balli et un des fondateurs, Antonio Tognazzini. L'abondance des pluies au début de 1907 en Californie, par l'effet positif sur l'agriculture, et le bon démarrage des affaires industrielles laissent entrevoir une année positive⁹⁹, mais la crise financière qui éclate à l'automne change la donne. Les résultats de l'année ne sont toutefois pas négatifs: un profit de 372 452 francs est réalisé, ce qui permet de distribuer un dividende de 30 francs par actions comme pour les années précédentes. L'épargne récoltée enregistre un léger ralentissement entre 1906 et 1907 proche de 2 %. L'institut semble ainsi supporter le contexte financier défavorable, malgré une réduction du résultat net en 1906 (-42 %), une progression en 1907 (+37 %) et une nouvelle réduction en 1908 (-9 %). La réduction du capital social en 1909 est la conséquence de la cession de l'agence de San Francisco qui, comme nous l'avons vu, est liée davantage à une réglementation restrictive envers les banques étrangères en Californie qu'aux conséquences directes de la situation financière internationale. Le dividende de 1909 s'élève à 35 francs par action, en dépit d'une réduction du résultat de 44 %. Les effets de la crise internationale se font encore sentir en 1910¹⁰⁰, même si le résultat d'exercice (55 300 francs) atteint pratiquement le même montant que l'année précédente. Un résultat « confortant » comme le remarquent les

⁹⁹ BSA, Rapport de gestion 1906, p. 20.

¹⁰⁰ BSA, Rapport de gestion 1910, p. 5.

réviseurs¹⁰¹. En fin de compte, les années sont difficiles, mais pas dramatiques pour cet institut.

Situation également difficile à la Società Bancaria Ticinese. Après son entrée en exercice au mois de décembre 1903, la banque voit ses affaires se développer dans un contexte favorable au secteur hôtelier et à l'industrie du bâtiment¹⁰². Au début de 1905, le conseil est très satisfait de l'évolution des affaires, et l'année semble bien commencer¹⁰³. Vers la fin de 1905, des premiers signes de difficultés sur le marché monétaire apparaissent, mais l'année 1906 se clôt encore assez positivement grâce à des supports donnés par des instituts tessinois, confédérés et italiens¹⁰⁴. Cependant l'année 1907 est celle des difficultés avec des dévaluations sur les titres, notamment ceux des carrières. Au mois d'octobre, la situation générale est tendue et au début de novembre, le conseil est convoqué d'urgence pour une séance de crise¹⁰⁵. La banque adopte des mesures strictes au niveau opérationnel tout en évaluant les possibilités de renforcement des fonds propres. Les séances se succèdent à un rythme serré. Enfin, après le renouvellement du conseil d'administration et de la direction et la mise en place de mesures d'assainissement, l'institut réussit à surmonter les difficultés, et l'année 1910 marque le retour d'un résultat positif¹⁰⁶. Comme le souligne Mazzolini (1944, p. 90-91), l'expérience a permis de consolider l'institut, une fois la crise surmontée.

La Banca Cantonale est également concernée par la crise de 1907¹⁰⁷. Une affaire en particulier, celle du Banco di Gestioni e Liquidazioni (Rome), semble avoir été fortement touchée par les effets de la crise qui provoque des pertes pour l'institut tessinois¹⁰⁸. Cependant, la banque ne procède pas à un renforcement de ses fonds propres. Au contraire, la banque adopte un comportement qui conduit l'institut vers la crise suivante.

La crise de 1907 ne frappe pas d'une façon uniforme le secteur bancaire tessinois ni même les instituts qui auparavant avaient exercé le droit d'émission. Ainsi, la Banca della Svizzera Italiana et le Credito Ticinese enregistrent une réduction des bilans en 1907 alors que la Banca Cantonale Ticinese et la Banca Popolare di Lugano, tous deux banques d'émission, comptabilisent des progressions. De même, pour l'ensemble des années 1907-1912, presque toutes les banques enregistrent une hausse des actifs au bilan, à l'exception de la Banca Cantonale Ticinese, de la Banca Svizzera Americana et de la Società Bancaria Ticinese. Retenons que ces deux dernières n'avaient pas exercé le droit

¹⁰¹ *Ibid.*, 14.

¹⁰² MAZZOLINI (1944, p. 87).

¹⁰³ ArSBT, PV CdA, 7 janvier 1905.

¹⁰⁴ ArSBT, PV CdA, 3 juin et 22 décembre 1906.

¹⁰⁵ ArSBT, PV CdA, 14 mars, 14 octobre et 7 novembre 1907.

¹⁰⁶ SBT (1978, p. 11).

¹⁰⁷ Rossi (1988 [2010], p. 145).

¹⁰⁸ *La difesa di Giuseppe Stoffel* (1916, p. 13).

d'émission. Par contre, les deux instituts les plus touchés par la crise, à savoir la Banca Agricola Commerciale et la Società Bancaria Ticinese, sont les banques les plus petites du canton, confirmant ainsi que les difficultés de cette période ont surtout concerné, comme dans les autres régions du pays, les instituts de petite taille.

À partir de 1907, la situation du secteur bancaire tessinois devient plus difficile, et les temps heureux de la progression des affaires et des profits en hausse semblent révolus. Cette évolution reflète une diffusion des difficultés dans le milieu bancaire qui met sous pression plus d'un institut en Suisse. De plus, les banques tessinoises sont confrontées à des difficultés en provenance de l'Italie et de la Californie, pays dans lesquels elles sont actives bien plus que d'autres instituts confédérés. Si le secteur bancaire cantonal surmonte l'épreuve, un petit institut fondé depuis peu, la Banca Agricola, a succombé. Cependant, le secteur est proche d'une épreuve bien plus rude.

4.4 LA CRISE BANCAIRE TESSINOISE DE 1914

En 1914, trois banques représentant la moitié du secteur enregistrent au total 33,8 millions de francs de pertes : la Banca Cantonale (pour 14,2 millions), le Credito Ticinese (13,6 millions) et la Banca Popolare Ticinese (6 millions)¹⁰⁹. Pour le Tessin, il s'agit d'un véritable tremblement de terre qui dépasse les cas précédents et inquiète même la Confédération.

A) La chronologie des faits

Le 12 janvier 1914, le Credito Ticinese ferme ses guichets, marquant ainsi le début de la crise. Le jour suivant, le procureur Rusca fait arrêter les responsables de la banque. Le 17 janvier, le Credito est en faillite. Quelques jours auparavant, le 3 janvier, une réunion de crise s'est tenue dans la maison de Leone Cattori, vice-président de la banque. On a cherché désespérément des solutions, et l'idée est de s'adresser à Giuseppe Motta (1871-1940)¹¹⁰, vice-président du Conseil fédéral, qui connaît le Credito pour en avoir été le représentant à Airolo¹¹¹. Le 4 janvier, une délégation du Credito part pour Berne et lui expose la situation. Après un entretien avec un représentant de la BNS – probablement Rodolphe de Haller – le jour suivant, les représentants du Credito sont à Bâle pour discuter avec Léopold Dubois de la Société de Banque Suisse (SBS). Par la suite, en suivant les conseils de Dubois qui est conscient de la situation et des possibles conséquences, c'est le tour d'une rencontre avec Giuseppe Stoffel de la Banca Cantonale, afin d'obtenir une

¹⁰⁹ MAZZOLINI (1944, p. 183).

¹¹⁰ LEPORI et PANZERA (1989, p. 75-80), TRISCONI (1996).

¹¹¹ CT, Rapport de gestion 1900 et 1902.

aide des banques tessinoises (on parle de 500 000 francs). Les jours suivants sont mouvementés, avec des rencontres en série avec les représentants des banques tessinoises et, à nouveau, avec la SBS et le président du directoire de la BNS, Heinrich Kundert. Dubois, sollicité, se déplace jusqu'à Locarno pour établir un bilan sommaire de la situation financière du Credito. Résultat : entre 5 et 6 millions de pertes face à 3 millions du capital social, une situation désespérée. Kundert, lui aussi appelé à se déplacer au Tessin, dessine alors un projet : fermeture des guichets, constitution d'une nouvelle société anonyme pour contenir la crise de confiance, obtention d'une aide du parti conservateur en raison des liens étroits avec la banque et moratoire du Credito. Dubois aurait eu la même idée de constituer un nouvel institut de sauvetage, mais aurait pressenti que le projet n'avait pas de chance d'aboutir. Il est cependant certainement conscient qu'une faillite du Credito pourrait entraîner la chute d'autres instituts, et c'est d'ailleurs ce qui va se produire¹¹². Entre-temps, le Credito ferme les guichets et la nouvelle se propage.

La panique se propage, et la nouvelle annoncée par la presse locale¹¹³ est reprise également par la presse nationale et étrangère¹¹⁴ :

« La Banque du Crédit tessinois est en faillite. Le capital social, qui s'élève à 3 300 000 frs, est complètement perdu; il y a en outre 3 400 000 frs de déficit sur les dépôts. Le Crédit tessinois était la banque du Tessin qui avait le plus de dépôts. L'affaire soulève une grosse émotion à Locarno et à Lugano, où la banque avait une succursale. On a demandé de Locarno des renforts de police en prévision de désordres. » (Journal de Genève, 12 janvier 1914)

Le gouvernement cantonal intervient par un communiqué de presse pour rassurer et apaiser la situation. De même, les journaux publient une lettre adressée par les députés Giuseppe Stoffel et Giuseppe Cattori au gouvernement tessinois par laquelle ils présentent des mesures pour éviter la contagion.

On annonce ainsi l'idée de fonder un nouvel institut avec un capital d'au moins deux millions de francs qui serait soutenu par des banques tessinoises et confédérées. L'opération serait appuyée par la BNS, élément supplémentaire pour rassurer la population¹¹⁵. De leur côté, les créanciers commencent à s'organiser et, le jour même de la fermeture des guichets du Credito, ils tiennent une assemblée assez mouvementée : ils entendent désigner un comité pour mettre en accusation les administrateurs, et ils demandent leur arrestation. Celles-ci ont lieu le lendemain, ouvrant la voie au procès pénal qui se déroulera l'année suivante.

¹¹² Processo CT (1916, p. 122-123).

¹¹³ GT, 12 janvier 1914.

¹¹⁴ Notamment par la presse en Italie, cf. *La Stampa*, 14 janvier 1914.

¹¹⁵ GT, 12 janvier 1914.

Tableau 2/4 La chronologie de la crise bancaire tessinoise de 1914

Date	Événement	Remarques
3.1.1914	Réunion de crise du Credito Ticinese de Locarno dans la maison du vice-président Leone Cattori.	Présents: Leone Cattori, Giuseppe Respini et Giuseppe Volonterio. Ensuite arrive Giuseppe Cattori.
4.1.1914	Délégation du Credito Ticinese à Berne: rencontre avec Giuseppe Motta et, par la suite, avec la BNS.	Délégation: Giuseppe Respini et Giuseppe Cattori.
5.1.1914	Délégation du Credito Ticinese à Bâle, rencontre avec Dubois (SBS). Au cours des jours suivants ont lieu d'autres rencontres avec les banques tessinoises, la SBS et la BNS.	Délégation: Giuseppe Respini et Giacomo Schmid. Pour les banques tessinoises: Giuseppe Stoffel, Carlo Pernsch et Emilio Nessi.
7.1.1914	Réunion de crise à Bellinzone des représentants des banques tessinoises.	
10.1.1914	Réunion au siège de la Banca Popolare Ticinese de Bellinzone avec la participation de représentants des banques tessinoises, de la SBS (Dubois) et de la BNS (Kundert). Une autre réunion aura lieu le 12 janvier.	
12.1.1914	Le Credito Ticinese ferme ses guichets. Dans l'après-midi se tient une assemblée des créanciers de l'institut.	La nouvelle est reprise par les journaux cantonaux qui, à partir de ce moment suivront les différentes étapes de l'affaire.
13.1.1914	Le procureur public Giovanni Battista Rusca met aux arrêts les administrateurs, dirigeants et collaborateurs du Credito Ticinese (Giuseppe Volonterio, Giuseppe Respini, Giacomo Schmid, Giovanni Ross et Leone Cattori). Nouvelle réunion des représentants des banques tessinoises.	Volonterio sera assigné à résidence entre le 14 janvier 1914 et le 15 février 1915 (par la suite, il sera hospitalisé). Respini restera aux arrêts entre le 14 et le 15 janvier 1914.
17.1.1914	Le Credito Ticinese est déclaré en faillite.	
19.1.1914 21.12.1914	Enquête pénale concernant les administrateurs du Credito Ticinese.	
19.1.1914	Séance extraordinaire du Conseil fédéral au cours de laquelle Giuseppe Motta détaille la situation et la nécessité d'entreprendre des mesures d'aide avec la constitution d'une « <i>Hilfsbank</i> ». Le Grand Conseil cantonal approuve le principe de constituer une banque cantonale.	

Date	Événement	Remarques
20.1.1914	Conférence à Berne (dans l'immeuble de la BNS) avec la participation de représentants du Conseil fédéral, du gouvernement tessinois, de la BNS, de quatre grandes banques suisses et tessinoises. Le même jour, la Banca Cantonale Ticinese dépose les bilans et est déclarée en faillite.	Les banques suisses présentes étaient : l'Union Financière de Genève, la Berner Kantonalbank, le Crédit Suisse et la SBS.
26.1.1914	Le procureur public Brenno Gallacchi met aux arrêts Giuseppe Stoffel, président de la Banca Cantonale Ticinese.	Le 13 février, les avoirs de Stoffel sont saisis.
17.2.1914	Le Conseil fédéral approuve les statuts de la Banca del Ticino.	
28.2.1914	Assemblée constitutive de la Banca del Ticino (les activités démarrent le 1 ^{er} avril).	
9.3.1914	L'Assemblée des actionnaires décide la mise en liquidation de la Banca Popolare Ticinese.	
17.1.1915	Décès de Leone Cattori, qui était aux arrêts à l'hôpital.	
14.6.1915 4.10.1915	Procès à Bellinzzone contre les administrateurs du Credito Ticinese.	
8.5.1916 6.6.1916	Procès à Lugano contre le président Giuseppe Stoffel et le directeur Enrico Bacillieri de la Banca Cantonale Ticinese.	

Source : Processo CT (1916); GALLI (1937); DUNGHY (2011); ArBNS, PV Comité 14 janvier 2014 et journaux locaux.

Malheureusement, la crise du Credito n'est que la première étape. Le 19 janvier, une rumeur se répand : la Banca Cantonale serait elle aussi en difficulté. La nouvelle, anticipée par la presse nationale, est reprise par les journaux locaux¹¹⁶. Les difficultés sont réelles, et la Cantonale ferme ses guichets avant de tomber en faillite le 20 janvier. La panique augmente, et un troisième institut, la Banca Popolare Ticinese, est en difficulté : deux mois plus tard, les actionnaires décident sa mise en liquidation. Dans ce cas, on évite la faillite par l'ouverture d'une procédure moratoire avec les créanciers qui se terminera à la fin de 1915. Ainsi, trois instituts sur sept disparaissent, ce qui représente plus de la moitié des bilans du secteur : une secousse pour toute la région.

¹¹⁶ GT, 20 janvier 1914.

B) La Conférence de Berne et la constitution de la Banca del Ticino

Giuseppe Motta, appuyé par son collègue Edmund Schulthess, s'active pour organiser une rencontre, connue sous le nom de Conférence de Berne, qui jettera les bases d'un nouvel institut. De son côté, le Grand Conseil tessinois, réuni en séance extraordinaire le 19 janvier 1914, approuve le principe de la constitution d'une banque cantonale¹¹⁷. Les deux chemins sont destinés à converger. Ainsi, la Conférence de Berne a lieu, sous la présidence de Motta, le 20 janvier (le même jour que la faillite de la Banca Cantonale et trois jours après celle du Credito). Elle réunit les représentants de la BNS (le président du directoire Heinrich Kundert, le vice-président Rodolphe de Haller et le président du conseil Johann Hirter), du gouvernement cantonal (Achille Borella) et des banques suisses (L. Dubois de SBS, W. Escher du Crédit Suisse, W. Ochsenbein et F. Mauderli de la Banque Cantonale de Berne et H. Darier et F. Dominicé de l'Union Financière). Une délégation des banques tessinoises est présente, avec Filippo Rusconi (président de la Banca Popolare Ticinese), Achille Gianella (directeur de la Banca Svizzera Americana), Carlo Pernsch (de la Banca della Svizzera Italiana), Antonio Fusoni et Francesco Bossi (administrateurs de la Banca Popolare di Lugano). La mobilisation de ces forces correspond à la gravité des faits¹¹⁸. Le conseiller Motta, après avoir rappelé la situation, informe sur la disponibilité du Conseil fédéral à soutenir, même financièrement, la constitution d'un nouvel institut. Pendant la discussion, qui a été longue, la BNS s'est déclarée favorable à l'idée d'un nouvel institut. Pour sa part, Dubois rejette l'intervention financière de la Confédération à la fois pour éviter un précédent et parce que la situation, localisée au Tessin, n'est pas critique pour l'ensemble du pays. La proposition est rapidement acceptée par Motta et Schulthess. Dubois met aussi l'accent sur la nécessité de désigner un directeur qui ne soit pas soumis aux différentes influences, et il insiste sur le fait que l'institut devra rester à l'écart des responsabilités juridiques concernant les deux banques en faillite. Escher soutient le même argument et ajoute que l'institut ne doit reprendre que les actifs encore solvables et adopter une approche prudente dans la gestion des affaires. Les représentants des banques tessinoises sont favorables au nouvel institut, alors que ceux de la Banca Popolare di Lugano demandent que les responsables des faillites soient identifiés.

Le Conseil fédéral¹¹⁹ est informé dans l'après-midi de l'avancement de la conférence: un télégramme est alors envoyé au gouvernement cantonal pour signaler que la solution est proche, afin de calmer la situation très tendue auprès du public et des épargnants. Enfin, la conférence trouve un accord, malgré la

¹¹⁷ DUNGHY (2011, p. 121-126).

¹¹⁸ DUNGHY (2011, p. 130-142), sur la base du procès-verbal de la séance, a présenté le déroulement de la conférence en détail.

¹¹⁹ AFB: Fonds E1004.1, vol. 255, Conseil fédéral, Procès-verbaux, 20 janvier 1914.

proposition de Dubois d'un renvoi. L'accord prévoit la formation d'un syndicat, sans la participation de la Confédération, disposant d'un capital de 10 millions de francs (2 000 actions pour une valeur nominale de 5 000 francs) et chargé de fonder une nouvelle banque dont le nom sera Banca del Ticino. Le financement prévu est de 6 millions pour le cartel des banques suisses, 2 millions pour l'UBCS, 2 millions pour l'État cantonal et les banques tessinoises. Les fonds seront transformés en actions au moment de la constitution formelle de la société anonyme. La Banca del Ticino doit aussi reconnaître un droit de rachat au canton du Tessin en raison de l'approbation du Parlement au principe de création d'une banque cantonale. Les statuts de l'institut doivent, selon l'accord, être soumis à approbation de la BNS et du Conseil fédéral¹²⁰.

L'apport des banques tessinoises, limité à 4,5 % du total, est ensuite partagé ainsi: 250 000 francs à la Banca della Svizzera Italiana, 250 000 à la Banca Popolare di Lugano, 125 000 à la Banca Svizzera Americana, 75 000 à la Banca Popolare Ticinese. Le montant prévu n'ayant pas été atteint, l'accord dépend d'une aide possible de la BNS pour récolter les 300 000 francs manquants. Le cartel des banques suisses donne son accord le lendemain, 21 janvier, alors que les autres consentements arriveront au cours des jours suivants. Un comité de six membres est constitué pour concrétiser le projet¹²¹. Le 17 février, le Conseil fédéral approuve les statuts, ce qui permet à l'assemblée constituante de se dérouler le 28 février en présence des représentants des actionnaires (cf. *Tableau 2/5*). Le capital, entièrement souscrit, est libéré à 40 %¹²², et l'assemblée désigne les membres du Conseil¹²³ qui, au cours de la séance du 10 mars, désignent à leur tour Emilio Stamm (gérant d'une succursale de la Banque Cantonale de Berne) comme directeur. Il est entouré par des Tessinois et des Confédérés¹²⁴ et assume ses fonctions le jour même¹²⁵. Le 30 mars 1914,

¹²⁰ AFB: Fonds E1004.1, vol. 255, Conseil fédéral, Procès-verbaux, 17 février 1914.

¹²¹ AFB: Fonds E1004.1, vol. 255, Conseil fédéral, Procès-verbaux, 17 février 1914.

¹²² Retenons que l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) et le Cartel des Banques Suisses ont souscrit à une émission de 8 millions de francs dont 4 destinés à la reprise de la Banca del Ticino (ASTi, GC, PV séance du 7 mai 1915).

¹²³ Le conseil sera composé par l'avocat Stefano Gabuzzi (président), Frédéric Frey de la SBS (vice-président), Alfred Aellig de la Banque Cantonale de Berne, Frédéric Bonna de l'Union Financière, Emile Hurter du Crédit Suisse, Adolph Jaeggi de la Banque Fédérale, Wilhelm Moor de la Banque Cantonale de Bâle, Giovanni Pedrazzini, syndic de Locarno et président de la Banca Svizzera Americana et Carlo Pernsch de la Banca della Svizzera Italiana. Les réviseurs étaient des représentants de la S.A. Leu & Cie de Zurich et de l'Union des Banques Suisses (Banca del Ticino, Rapport de gestion 1914).

¹²⁴ Giulio Molo (caissier), E. Furger (sous-caissier), A. Hinsbrunner (comptable), Mario Janner (aide-comptable), E. Lüönd (correspondant), Francesco Antognini (courrier), G. Sommaruga (courrier) et Bernasconi (commissionnaire). Les salaires étaient compris entre 4 500 francs annuels pour le caissier et 1 800 francs annuels pour le commissionnaire (ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 21 mars 1914).

¹²⁵ ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 10 mars 1914.

Tableau 2/5 Les actionnaires de la Banca del Ticino lors de la fondation (1914)

N.	Nom du représentant	Institut	Nombre d'actions	%
1	Wilhelm Moor	Banque Cantonale de Bâle	400	20,0 %
2	Wilhelm Escher	Crédit Suisse Banque commerciale de Bâle	224 162	11,2 % 8,1 %
3	Fridolin Manderli	Union de Banques Suisses Banque Cantonale de Berne Leu & Co	60 174 60	3,0 % 8,7 % 3,0 %
4	Emilio Bossi	République et État du canton du Tessin	260	13,0 %
5	Frédéric Bonna	Union Financière de Genève	174	8,7 %
6	Frédéric Frey	Société de Banque Suisse, Bâle	174	8,7 %
7	Adolfo Jäggi	Banque Fédérale, Berne	162	8,1 %
8	N. Küngli [?]	Banque Populaire Suisse, Berne	60	3,0 %
9	Carlo Pernsch	Banca della Svizzera Italiana, Lugano	50	2,5 %
10	Giovan Battista Camani [?]	Banca Svizzera Americana, Locarno	25	1,2 %
11	Filippo Rusconi	Banca Popolare Ticinese, Bellinzone	15	0,8 %
		TOTAL	2 000	100 %

Source: ASTi, BT, PV CdA, 28 février 1914.

la Banca del Ticino, dont le siège est à Bellinzone et ses succursales à Lugano et à Locarno, peut ainsi ouvrir ses guichets¹²⁶.

L'évolution conjoncturelle du secteur bancaire tessinois entre 1861 et 1913 est marquée par des périodes plus ou moins difficiles qui ont laissé des traces profondes dans certains instituts. Les crises de confiance de la Banca Cantonale, avec l'«Affaire Scazziga», cas emblématique d'une situation qui, dans une certaine mesure, se retrouve ailleurs et notamment dans celle de la Banca Agricola, ajoutent des éléments négatifs au tableau. Cependant, même si ces difficultés mettent en danger des instituts, elles sont loin d'avoir la gravité des faits de 1914. Cette crise va prendre une dimension systémique qui nécessitera une intervention externe pour la surmonter. Avant de l'aborder en détail, retenons quelques points. Tout d'abord, l'évolution conjoncturelle montre

¹²⁶ ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 21 mars 1914.

que le secteur bancaire tessinois est en partie influencé par le contexte financier et économique international. L'activité bancaire, en raison des liens avec le système financier international, constitue ainsi un canal par lequel le contexte externe influence la réalité locale. Ensuite, certains cas ont mis en évidence des carences organisationnelles internes à quelques instituts. Même si cela n'est pas une exception dans le panorama bancaire national et international, cette situation ne cessera pas de provoquer des dégâts qui seront particulièrement virulents en 1914. À la décharge partielle des acteurs, il faut admettre que le secteur traversait alors une période de formation, dans le sens où il fallait développer des expériences et apprendre les principes de l'activité. Cependant, un secteur bancaire qui présente des faiblesses de gestion et d'administration est plus fragile, ce qui peut se révéler fatal lors d'un événement externe négatif. Ainsi, la crise bancaire de 1914 ne surgit pas du néant. De plus, la reprise par le Credito Ticinese de la Banca Agricola en 1908 (qui se trouvait déjà dans une situation très difficile) représente un lien direct avec les faits de 1914 et la série de crises suggère la présence de facteurs internes récurrents. Le déroulement des faits présente des ressemblances avec ce qui s'est passé au sein de la Banca Cantonale et de la Banca Agricola avant 1914. Pour mieux le comprendre, nous devons maintenant détailler les causes et les conséquences de cette crise.

CHAPITRE 5

LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE 1914

Les causes des crises bancaires peuvent être internes aux instituts qui en sont les victimes (en raison d'une gestion maladroite ou d'un contrôle insuffisant) ou externes (comme lors d'un choc négatif des marchés financiers ou de la débâcle d'un secteur économique qui entraîne celle des instituts financiers). De plus, la gravité d'une crise se mesure à l'aune des conséquences qu'elle entraîne au niveau économique, politique et social. Quelles sont alors les causes et les conséquences de la crise bancaire tessinoise de 1914? Pour répondre à cette question, il faudra également retenir des éléments théoriques.

5.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

Les crises bancaires ont regagné l'attention des économistes en raison de l'essor de nouveaux cas survenus entre la fin du xx^e et le début du xxi^e siècle¹. Ainsi, la littérature qui s'occupe d'analyser les origines et les dynamiques des crises bancaires devient davantage étendue. Avant d'exposer le cas tessinois nous retenons des points de repère théoriques sur l'argument.

A) Les fragilités de l'activité bancaire: points de repère

Il est reconnu que le secteur bancaire présente des fragilités internes. La théorie économique a développé une approche fondée sur les informations asymétriques qui permettent de les expliquer². Les banques en tant

¹ DEMIRGÜÇ-KUNT et DETRAGIACHE (2005), REINHART et ROGOFF (2010).

² Pour une présentation synthétique cf. MISHKIN (2007, p. 48-50), alors que la référence sur l'information asymétrique est AKERLOF (1970).

qu'intermédiaires financiers (elles transforment des dépôts à court terme en crédits à moyen et long terme) font face à une distribution inégale des informations entre le prêteur et l'emprunteur. Ce dernier est généralement mieux informé que l'institut prêteur sur la qualité du crédit. Ainsi, l'information asymétrique engendre des effets potentiellement déstabilisateurs: le risque moral (*moral hazard*) et la sélection adverse (*adverse selection*). Dans le premier cas, l'emprunteur peut modifier, même à l'insu du prêteur, la destination des fonds obtenus, assumant un risque accru qui se répercute sur le prêteur. Dans le second cas, c'est le prêteur qui sélectionne, sans s'en apercevoir, des opérations plus risquées que prévu. Dans les deux cas, la banque se trouve fragilisée par un niveau supérieur de risque. Par conséquent, la banque doit développer des stratégies en vue d'améliorer les informations qu'elle possède, mais cela comporte des coûts. D'ailleurs, la banque peut réduire ou même interrompre l'octroi de crédits, c'est ce qu'on appelle le *credit crunch*³. L'information asymétrique apparaît également dans la relation entre la banque et ses déposants. Cette fois, la banque est mieux informée que ses clients sur la qualité de ses actifs. Cette situation, sur la base de rumeurs même infondées, peut engendrer une course aux guichets (*bank run*) qui peut amener la banque vers la faillite. Pour cette raison, on peut justifier, d'une part, l'existence d'une assurance sur les dépôts⁴ et, d'autre part, le fait que les banques centrales interviennent en exerçant la fonction de prêteur en dernier ressort qui, dans le cas d'une crise de liquidité et selon les principes que Walter Bagehot avait définis en 1873 dans *Lombard Street*, devrait permettre de surmonter la situation⁵. Cependant, dans le cas d'une insolvabilité, la liquidité de la banque centrale ne peut rien et la banque devra se recapitaliser pour éviter la faillite.

En ce qui concerne les banques régionales et locales, soulignons encore que l'enracinement des banques dans le territoire où elles exercent leur activité devrait permettre de réduire l'asymétrie de l'information et assurer ainsi une meilleure allocation des ressources. Cependant, les banques locales présentent également des faiblesses intrinsèques⁶: l'exposition accrue à l'évolution de l'économie régionale par des ressources limitées favorise la concentration du risque; la dimension réduite s'accompagne souvent d'un manque de liquidité (ce qui rend les instituts dépendants face aux politiques de refinancement des banques centrales ou des instituts plus grands qui peuvent leur apporter des fonds); la difficulté de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, durant les années 1930, la Banque Cantonale Neuchâteloise n'a pas évité ces pièges, accordant des fonds de manière excessive à l'industrie horlogère régionale, une source de pertes significatives⁷.

³ Un texte de référence sur le sujet est STIGLITZ et WEISS (1981).

⁴ Pour une référence théorique, cf. DIAMOND et DYBVIK (1983).

⁵ Cf. ROCHON et ROSSI (2015, p. 15-16, article Bagehot rule).

⁶ LESCURE et PLESSIS (2004, p. 413-414).

⁷ Cf. FROIDEVAUX (2000).

Les crises bancaires peuvent avoir différentes causes et assumer des modalités diverses. Ainsi, une pratique bancaire qui, comme dans le cas cité de la Banque Cantonale Neuchâteloise, peut confondre le caractère de court terme des créances en compte courant avec le long terme propre aux investissements industriels. Des pratiques laxistes peuvent aussi favoriser le dépassement des limites accordées et des montants engagés, ce qui accentue la prise de risque par l'institut. Dans cette situation, le retournement conjoncturel du secteur économique dans lequel la banque s'est exposée peut amorcer la crise, à la suite de pertes sur les actifs. Les difficultés d'un secteur économique peuvent donc mener à l'insolvabilité de la banque. Il y a aussi les cas de fraudes réalisées par des collaborateurs de l'institut, notamment lorsque les contrôles internes sont insuffisants. Ces fraudes, souvent liées à des opérations sur les marchés qui tournent mal, mais parfois aussi à de véritables vols, provoquent des pertes que l'employé cherche alors à compenser par des opérations encore plus risquées. Le mécanisme peut alors aboutir à des pertes colossales qui, une fois découvertes, peuvent mettre en péril l'existence de l'institut.

Les causes peuvent provenir également de l'extérieur, notamment lors d'événements négatifs sur les marchés ou d'une dégradation de la conjoncture. Pour cela, les banques actives dans l'hypothécaire sont les premières victimes d'une crise immobilière. Enfin, en raison des interdépendances qui existent entre les instituts financiers, un danger peut provenir d'un effet de contagion qui peut se traduire par une course aux guichets. Les difficultés d'un institut peuvent alors s'accompagner d'une déstabilisation du secteur au niveau régional, national ou international, ce que résume la notion de crise systémique. En effet, la contagion ou un événement systémique comme la dégringolade des marchés financiers, la faillite d'un institut d'envergure ou un accident dans le système de paiement ou de règlement des opérations financières, qui touchent plusieurs instituts au même moment, peuvent généraliser la crise au secteur⁸. Pour réduire le risque systémique, les économistes préconisent une surveillance prudentielle réalisée par des autorités externes au secteur et supportée par des mesures législatives, notamment des restrictions sur les fonds propres, des réserves obligatoires de liquidité, des principes pour la gestion des risques ainsi que pour l'établissement et la publication des comptes financiers. Les restrictions peuvent concerner également la sphère d'activité, comme ce fut le cas lors de la séparation entre banque commerciale et banque d'investissement aux États-Unis avec le *Glass-Steagall Act* de 1933⁹. Souvent, le cadre réglementaire et prudentiel est mis à jour après des crises. Ainsi a-t-on assisté récemment à des révisions et des remaniements de principes censés renforcer les mesures préventives, dont les

⁸ Cf. par exemple DE BANDT et HARTMANN (2000, p. 10-11).

⁹ Cf. ROCHON et ROSSI (2015, p. 224-226, article Glass-Steagall Act).

plus importants sont les standards internationaux élaborés par le Comité de Bâle¹⁰.

Un événement systémique aura des conséquences différentes selon la solidité de chaque institut et selon l'intensité du choc. Ainsi, même des banques très solides peuvent succomber face à des événements dévastateurs, alors que des épisodes plus modestes peuvent entraîner des effets importants dans le cas d'instituts déjà fragiles. Pour cela, il faut prendre en compte la gestion et la gouvernance des instituts¹¹. La gouvernance, ou gouvernement d'entreprise, concerne en particulier la propriété, la relation entre les actionnaires et les dirigeants ainsi que le système de contrôle. L'argument a attiré l'attention des gestionnaires et des économistes durant les années 1970, a repris vigueur pendant les années 1990 et au début du XXI^e siècle. La gouvernance concerne à la fois la dimension humaine et institutionnelle de la banque, avec des effets sur la gestion des affaires et sa solidité. Dans ce contexte, les cadres économique, financier et politique (par exemple la libéralisation financière, les principes de surveillance et même le rapport entre le secteur bancaire et le milieu politique) sont autant de facteurs qui peuvent favoriser ou limiter une crise bancaire¹².

Une crise bancaire aura donc plusieurs causes qui souvent se mêlent : internes et externes aux instituts, économiques et réglementaires mais aussi humaines et institutionnelles. De plus, ces causes peuvent apparaître progressivement et préparer le terrain à la crise qui éclate alors après un simple événement déclencheur.

B) Les crises bancaires des années 1910 en Suisse et en Italie

La débâcle tessinoise de 1914 se déroule à un moment où d'autres crises bancaires se produisent en Suisse comme en Italie. Ces cas mettent en évidence des facteurs communs et des particularités. Entre 1906 et 1915, en Suisse où l'on avait déjà enregistré une réduction du nombre des banques autour des années 1890, 85 instituts disparaissent, dont 58 entre 1910 et 1913, à la suite de faillites, de mises en liquidation ou de fusions. Les pertes accumulées au cours de ce pic qui précède la crise tessinoise ont été évaluées à environ 112,5 millions de francs¹³.

¹⁰ Cf. ROCHON et ROSSI (2015, p. 48-50, article Basel Agreements).

¹¹ Citons parmi d'autres VAN GREUNING et BRATANOVIC (2004), DEMIRGÜÇ-KUNT et DETRAGIACHE (2005).

¹² En particulier, CALOMIRIS et HABER (2014) ont retenu le cadre institutionnel et politique du pays comme une cause des crises bancaires. Selon ces auteurs, cela permet de comprendre la différente diffusion de ces événements selon les pays.

¹³ Cf. WETTER (1918, p. 2).

Tableau 2/6 La crise bancaire en Suisse: instituts en faillite, liquidés ou repris par d'autres instituts entre 1910 et 1914

Raison sociale	Canton	Année	Pertes ou dépréciations en francs	Pertes par rapport aux fonds propres	Remarques
Allg. Gewerbekasse Kloten	ZH	1910	5 978 073	n.d.	Administrateurs et comptable jugés coupables.
Bank in Horgen	ZH	1910	> 4 000 000	n.d.	Actifs repris par le Crédit Suisse.
Leih- und Sparkasse Aardorf	TG	1910	1 371 895	n.d.	Actifs repris par Thurgauische Kantonalbank et Schweizerische Bankgesellschaft. Les créanciers auraient obtenu 70 % de leurs actifs. Les administrateurs ont été jugés coupables.
Spar- und Leihkasse Herzogenbuchsee	BE	1910	1 964 862	4,12	
Volksbank in Biel	BE	1910	3 865 020	1,98	Actifs repris par SBS.
Bischofberger & Co	SG	1911	n.d.	n.d.	
Caisse d'épargne et de crédit des Franches Montagnes en Saignelégier	BE	1911	1 029 704	5.72	Directeur jugé coupable alors que les administrateurs ont trouvé un accord pour régler leur situation.
Burkhardt & Co	ZH	1912	> 1 500 000	n.d.	
Kugler & Co	ZH	1912	1 640 421	2.72	
Leih- und Sparkasse Eschlikon	TG	1912	n.d.	n.d.	Directeur jugé coupable.
Leih- und Sparkasse Steckborn	TG	1912	6 055 217	3,02	Administrateurs jugés coupables.
Volksbanks in Sissach	BL	1912	> 1 500 000	> 1	Actifs repris par Basellandschaftlichen Kantonalbank.
Spar- und Leihkasse Bremgarten	AG	1913	1 964 348	3,28	Les créanciers auraient obtenu au moins 60 % de leurs actifs. Les administrateurs ont été jugés coupables.

Raison sociale	Canton	Année	Pertes ou dépréciations en francs	Pertes par rapport aux fonds propres	Remarques
Spar- und Leihkasse Brittnau	AG	1913	60 468,79	n.d.	
Credito Ticinese	TI	1914	13 614 706	4,12	Administrateurs jugés coupables.
Banca Cantonale Ticinese	TI	1914	14 261 015	7,05	Président et directeur jugés coupables.
Banca Popolare Ticinese	TI	1914	6 010 000	2,18	La procédure pénale contre les administrateurs sera abandonnée pour absence de preuves.
Ersparnissskasse Uri	UR	1914	env. 5 000 000	n.d.	Aide apportée par les banques cantonales et la BNS pour 4 millions de francs.
Thurgauischen Hypothekenbank	TG	1914	env. 9 200 000	0,77	Reprise par Schweiz. Bodenkredit-Anstalt de Zurich.
Zündel & Co	SH	1914	n.d.	n.d.	

Source: WETTER (1918), KUSTER (1920) et GALLI (1937).

Wetter (1918) a présenté plusieurs cas que nous résumons dans le *Tableau 2/6*. Ce tableau indique également les pertes et les dépréciations de manière à fournir un ordre de grandeur de la crise tessinoise. Ces données ne sont qu'indicatives, car parfois les procédures de liquidation étaient encore en cours ou ont influencé les pertes finales. Cependant, cela permet de constater que plusieurs régions du pays ont été concernées et que la crise bancaire tessinoise est, en Suisse, la plus grave de la période. Les données de la cinquième colonne du tableau montrent que le cas de la Banca Cantonale présente la situation la plus dramatique (les pertes dépassent sept fois les fonds propres), suivie de celle d'une caisse romande, alors que le Credito Ticinese et la Banca Popolare ont des rapports plus faibles et similaires à d'autres cas, mais tout de même importants. Quelles sont les causes des crises dans les autres cantons? Dans le cas de la Banque Populaire de Bienne¹⁴, la cause principale est une mauvaise gestion et une concentration d'activité dans le secteur horloger en difficulté après 1907. Cependant, la Thurgauischen Hypothekenbank a effectué

¹⁴ Cf. MAZBOURI (2005, p. 239-240).

des investissements périlleux en Allemagne et a réalisé des opérations risquées dans le secteur immobilier zurichois¹⁵. À la suite d'une contagion des faillites de caisses d'épargne en Thurgovie, elle se trouve en difficulté en 1912 et, malgré un appel aux grandes banques, la situation ne pourra pas être sauvée¹⁶. Nous avons dans ces deux cas des similitudes avec notre canton.

D'abord, les causes sont multiples: des problèmes dans la gestion des affaires¹⁷, une concentration des risques, des opérations à haut risque sur les marchés financiers, des faiblesses professionnelles des dirigeants, une inefficacité des contrôles et parfois même des comportements frauduleux. Plus d'un responsable sera ainsi jugé coupable. À ces facteurs internes, il faut ajouter la concurrence accrue entre instituts, la pression pour augmenter la rentabilité et le changement du cadre monétaire avec le durcissement de la politique de réescompte par la BNS. Cependant, dans le cas tessinois, comme nous le verrons, différents facteurs internes et des relations avec l'économie cantonale et italienne semblent limiter l'importance du facteur monétaire dans les causes profondes de la crise, même si le durcissement de la politique d'escompte a probablement contribué à aggraver la situation déjà précaire de plus d'un institut.

L'Italie traverse aussi à la même époque des crises bancaires. Entre l'unification du pays et 1914, le secteur bancaire italien connaît plusieurs moments difficiles. Ainsi, après les faillites des années 1870 et 1880, le secteur subit la grande débâcle des années 1890, la crise de 1907 et différentes crises durant les années 1910 (c'est notamment le cas du Banco di Roma qui se trouve en difficulté entre 1912 et 1913)¹⁸. Une débâcle bancaire italienne a même été retenue à titre de comparaison lors de la crise tessinoise. C'est le cas de la Banca di Varese cité par l'avocat qui défend un administrateur du Credito Ticinese¹⁹:

« [...] en celui-là pareils sont les éléments, les irrégularités comptables, les manques en caisse, les effractions chez le Credito Ticinese. Et là-bas la contrariété fut plus vive, la réaction très forte et l'intervention de l'autorité prompte. » (Processo CT, 1916, p. 194, libre traduction de l'italien)²⁰

Parmi les causes, au-delà des problèmes dans la gestion et la concentration du risque, il faut retenir la relation avec l'économie italienne qui est marquée par des

¹⁵ Le cas a été détaillé par LOEPFE (2014).

¹⁶ La SBS était intervenue en 1912 avec 3,5 millions de francs (BAUER, 1972, p. 198).

¹⁷ Comme, par exemple, le financement à court terme pour des investissements à moyen et à long terme.

¹⁸ HERTNER, 1991, p. 349.

¹⁹ La responsabilité aurait été attribuée au directeur, un certain Molina (Processo CT, 1916, p. 216).

²⁰ Texte original: *« [...] identici in quello gli elementi, le irregolarità contabili, gli ammanchi, le manomissioni deplorate presso il Credito Ticinese. E più vivace fu colà il disappunto, vivissima la protesta e solerte l'intervento delle Autorità. »*

retards et des faiblesses qui se répercutent sur les banques²¹. Autrement dit, les banques italiennes soutiennent financièrement des industries dont les difficultés, tout comme l'impossibilité à liquider rapidement les engagements pris, déstabilisent les instituts financiers. Cet argument mérite notre attention, car même s'il se situe sur un autre plan, il présente des analogies avec le cas tessinois. De même, il faut prendre en compte l'influence du contexte économique international (un facteur de déstabilisation dans plusieurs autres cas, par exemple lors des difficultés bancaires des années 1870)²² et l'activité sur les marchés financiers qui a été, à plusieurs reprises, source de pertes pour les banques. En revanche, les excès dans les émissions des billets, qui ont également concerné des crises bancaires en Italie (notamment dans les années 1880), ne sont pas véritablement au centre des faits tessinois.

C) Le contexte conjoncturel externe et les faiblesses de l'économie cantonale

L'économie suisse a subi les conséquences de la crise boursière américaine de 1907. La reprise ne sera pas rapide, d'autant que des facteurs politiques en Europe²³ perturbent les années suivantes, et ce, presque sans interruption jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale. Si l'économie nationale parvient à faire face à ces difficultés, la situation économique et financière internationale reste tendue au cours de la période. De plus, la BNS, après avoir réduit le taux officiel d'escompte à 3,5 % en 1908, le ramène à 5,0 % en 1914. L'année 1913 est délicate, avec un resserrement du crédit de la part des banques suisses à la suite d'une accélération des incertitudes politiques. Le secteur bancaire national est alors marqué par l'accentuation de la concurrence, ce qui conduit à des fusions. La concentration qui en résulte favorise l'essor des grandes banques, nouveaux acteurs de poids au niveau national.

Le contexte international comme source de difficultés est invoqué lors des procès contre les administrateurs. Ainsi, Respini cite la crise monétaire provoquée par les tensions politiques entre l'Allemagne et la France comme cause des difficultés pour le Credito Ticinese. D'autres rappellent la crise internationale de 1907, les conflits dans les Balkans et dans d'autres régions ainsi que les tensions entre l'Italie et la Turquie qui auraient provoqué des difficultés à la Banca Duca²⁴. Bien évidemment, un contexte international défavorable n'est pas à lui seul suffisant pour provoquer des faillites, même s'il peut y contribuer, surtout dans le cas d'instituts déjà fragiles. L'enlèvement de la conjoncture internationale aurait provoqué (comme les

²¹ L'argument a été retenu pour les cas du Credito Mobiliare et de la Banca Generale, cf. LA FRANCESCA (2004, p. 43-50). La situation émerge à nouveau pendant la crise bancaire de 1907 (ONADO, 2003, p. 399-407).

²² LA FRANCESCA (2001, p. 58-59).

²³ Différend diplomatique entre la France et l'Allemagne (1908), révolution portugaise (1910), crise au Maroc et guerre de Tripolitaine (1911), première guerre balkanique (1912), troubles au Mexique (1913). Cf. BNS (1932, p. 48-49).

²⁴ Processo CT (1916, p. 30 et p. 85-86).

défenseurs des administrateurs au procès l'ont rappelé à plusieurs reprises et non sans raison)²⁵ des dévaluations des participations industrielles tout en réduisant le volume des affaires et les garanties des prêts²⁶. De plus, la contagion d'un institut à l'autre doit aussi être prise en compte. La faillite de la Volksbank de Bienne aurait eu des répercussions sur le Credito par la réduction significative des opérations d'escompte. De même, les difficultés rencontrées par la Banca Duca de Milan se traduisent par un appel à l'aide à la direction du Credito, lequel s'engage pour éviter la faillite de la banque italienne, non sans conséquences pour son propre sort. Un autre cas de contagion est celui qui affecte la Banca Svizzera Americana du fait de son exposition envers la Banca Franco-Americana de Paris dont la débâcle n'est pas anodine pour l'institut de Locarno²⁷.

L'évolution des cours des titres, d'après une brève sélection des données comptables de la Banca Svizzera Americana, confirme une tendance à la baisse entre 1906 et 1914. Les valeurs indiquées correspondent aux évaluations données pour la présentation des comptes et peuvent donc s'écarter des cours de marché. Cependant, la baisse est assez nette (les réductions sont comprises entre 5 % et 33 %) et s'accélère à partir de 1912 (cf. *Tableau 2/7*). Rappelons, d'une part, qu'il s'agit d'obligations dont la valeur nominale devrait être assez proche de 100 % et, d'autre part, que le cours de l'action de la BNS a baissé de plus de 6 % entre la fin de 1908 et la fin de 1913.

Tableau 2/7 Cours au bilan de titres obligataires sélectionnés du portefeuille de la Banca Svizzera Americana, en %

Société	Titre	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914
SA Cartiere Maffioletti	Obligations 4,25 %	98	98	95	95	95	95	90	80	80
Stabilimento Colombi	Obligations 4,25 %	95	95	n.d.	90	90	90	90	90	90
Canton de Genève	Obligations 3 %	95	98	n.d.	90	90	90	80	80	70
Ferrovie Giura-Sempione	Obligations 3,50 %	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	85	85	80	80
Ferrovie Lombardo-Austriache	Obligations 3 %	60	60	n.d.	50	50	50	50	n.d.	40

Source : BSA, *Rapports de gestion 1906-1914*.

²⁵ *Ibid.* (1916, p. 200).

²⁶ C'est notamment le cas des prêts que Giuseppe Stoffel avait obtenus de la Banca Cantonale, dont la couverture en titres diminue de valeur (*La difesa di Giuseppe Stoffel*, 1916, p. 23).

²⁷ NOSETTI (2013).

L'économie cantonale, toujours en quête d'un développement solide, se trouve mal placée dans un cadre international qui s'enlise. Si le Tessin a bénéficié des années d'expansion de la Belle Époque, durant la période comprise entre 1907 et 1914, il semble perdre son élan. Les différentes initiatives ne permettent pas au Tessin de trouver son chemin de croissance, bien au contraire, les difficultés s'accumulent.

D) La réglementation, la surveillance et la gestion de la crise

Au début du xx^e siècle, la réglementation financière suisse, comme dans les autres pays, était réduite. D'ailleurs, les principes libéraux et le fédéralisme ont limité la définition de normes applicables au secteur financier national. Au-delà des règles sur les manufactures et le Code des obligations (entré en vigueur en 1883)²⁸ valables pour les sociétés anonymes et l'activité économique en général, il existait tout de même un contrôle par la Confédération sur les banques d'émission. Cependant, ce contrôle était limité à constater la couverture des billets émis, sans une vérification étendue de l'institut et de ses comptes²⁹. Le cadre réglementaire cantonal n'est guère plus étendu même si des éléments méritent d'être retenus, après avoir éclairci la gestion de la crise.

La gestion de la crise et le prêteur en dernier ressort

Giulio Barni, dans des articles publiés dans *Libera Stampa*³⁰, une année après les faits, pointe du doigt la BNS et les banques qui auraient eu le tort de laisser faire et même de favoriser la dégradation de la situation au Tessin jusqu'à la chute finale. Une position qui serait guidée par l'intérêt des grandes banques soucieuses de s'approprier de l'épargne tessinoise. Toujours selon Barni, la Confédération n'aurait pas fait beaucoup en faveur du Tessin, suivant le principe: mieux vaut un canton intégré et soumis qu'une région autonome ou sous influence de l'Italie et de son secteur financier. La dimension politique de ces remarques – qui doivent être lues dans le contexte de l'époque – dépasse le cadre de notre travail, même si elles permettent de préciser deux arguments: la fonction du prêteur en dernier ressort et la gestion de la crise ainsi que les comportements des banques concurrentes. Retenons tout de suite que la BNS était entrée en exercice quelques années auparavant, de façon qu'elle n'avait pas encore derrière elle une longue expérience dans la gestion des crises bancaires, alors que nous avons déjà vu l'attitude de Dubois qui combattait la participation de la Confédération au capital de la Banca del Ticino. Nous pouvons alors ajouter que les intérêts des grandes banques ont été confrontés au

²⁸ La Banca della Svizzera Italiana suite à l'entrée en vigueur du Code des obligations a dû largement réaménager ses statuts (BSI, Rapport de gestion 1886, p. 14).

²⁹ KUSTER (1920, p. 30-31), WETTER (1918, p. 124).

³⁰ Entre le 29 janvier et 26 février 1915.

droit de rachat exercé par l'État cantonal, ce qui a permis la reprise des actifs de la Banca del Ticino et, d'après les vœux du Parlement tessinois, la constitution de la Banca dello Stato. L'intérêt éventuel des grandes banques pour l'épargne cantonale (dont il faut rappeler le montant réduit par rapport au total national) a ainsi produit un sérieux concurrent. Cependant, la nouvelle banque n'a pas empêché l'arrivée et le développement au Tessin des grandes banques, ce qui permet de nuancer l'argument soutenu par Barni. Par contre, comme nous le verrons, la remarque est probablement valable pour les instituts tessinois qui ont été épargnés par la tourmente et qui pouvaient occuper la place laissée vide par les banques en faillite.

La crise et la fonction de prêteur en dernier ressort méritent un approfondissement³¹. Qui exerce cette fonction? Le prêteur intervient-il pour assurer la liquidité à un institut en difficulté et à quelles conditions? Quand et pour quel montant le prêt a-t-il lieu?

En Suisse, comme ailleurs, le prêteur en dernier ressort est la banque centrale. Cependant, elle n'est pas la seule institution qui peut intervenir. La Confédération³² et les grandes banques, si les difficultés ne concernent que des petits instituts, sont également source d'aide. Le 3 janvier 1914, les administrateurs du Credito prennent contact, on l'a vu, avec Giuseppe Motta, lequel s'engage personnellement et s'active en appelant le jour même la BNS³³, laquelle à son tour s'adresse à la SBS. En quelques jours, les institutions qui pouvaient intervenir sont contactées, et une rencontre avec les différents acteurs a lieu à Bellinzone le 10 janvier. Il faudra cependant attendre la Conférence de Berne du 20 janvier pour qu'une solution soit trouvée. Bien entendu, la gestion d'une crise se fait dans l'urgence, et il serait vain de demander des délais accommodants, mais on peut admettre que du temps a probablement été perdu après la première alerte.

Le déroulement de l'enquête pénale, avec les arrestations de personnalités du Credito, bien que justifié à la lumière des procès qui ont suivi, et l'éclatement simultané de la crise auprès de la Banca Cantonale n'ont probablement pas simplifié la gestion de l'affaire, même si le retard doit être cherché ailleurs. En effet, l'accélération de la crise a probablement poussé les intervenants à la Conférence de Berne à agir rapidement. Cherchons dès lors à éclaircir le rôle de la Confédération, de la BNS et des banques.

Lors du premier contact entre la BNS et la SBS, l'institut d'émission pense pouvoir résoudre la situation avec environ 1,5 million de francs. Cependant, l'analyse du Credito par Dubois (SBS) indique une situation catastrophique: 12 millions d'actifs contre 18 de passifs, pour une perte estimée entre 5,5 et

³¹ KINDLEBERGER (1978 [1996], p. 146-163).

³² Rappelons que le sauvetage de UBS en 2008 a vu la participation de la BNS, de la Confédération et de la FINMA. Cf. BNS, Rapport de gestion 2008.

³³ ArBNS, PV Comité 14 janvier 1914.

6 millions³⁴. Une situation qui rend difficile un sauvetage selon les principes du prêt en dernier ressort qui n'est efficace qu'en cas de crise de liquidité d'un institut solvable. Face à l'insolvabilité du Credito, Dubois soutient, lors de la réunion du 10 janvier, l'idée de constituer une nouvelle banque chargée, d'une part, de gérer la mise en liquidation du Credito et, d'autre part, de préserver les intérêts des déposants et d'éviter la contagion aux autres banques. Bien que la BNS ne puisse pas participer directement à cette opération en raison des limites imposées par son mandat, ses représentants soutiennent cette solution, conscients qu'ils sont des conséquences de l'élargissement de la crise pour la réputation et la stabilité du secteur³⁵. Tout semble prêt pour une solution, deux jours avant la fermeture des guichets du Credito et à une semaine de sa faillite. Cependant, si l'on en croit le président du directoire de la BNS, Kundert, la Banca Popolare di Lugano pose des conditions qui interrompent les négociations, avec l'exigence en particulier que la mise en liquidation du Credito soit prononcée avant la constitution du nouvel institut.

« Cette Banca Popolare di Lugano est donc responsable de la rupture des négociations en vue de la création d'un nouvel institut, qui aurait dû s'occuper de la liquidation du Credito. Il semble que l'on doit chercher le motif dans un ancien ressentiment envers le Credito. » (ArBNS, PV Comité 14 janvier 1914, libre traduction de l'allemand)³⁶

Apparemment, la Banca Popolare di Lugano, comme la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Svizzera Americana, bénéficie d'une situation financière plutôt confortable et qu'elle ne craint pas vraiment la débâcle du Credito³⁷. La discussion au sein du conseil de la Banca della Svizzera Italiana nous dévoile le comportement des autres instituts. Lors de la séance du 13 janvier, Carlo Pernsch explique la situation du Credito, parlant de pertes qui dépassent 6 millions, ce qui rend impossible un sauvetage. Il s'agit alors de contenir la crise tout en protégeant son institut. Pour cette raison, aucune aide n'est accordée à d'autres instituts, malgré la disposition à soutenir la constitution d'une nouvelle banque³⁸. Ainsi, l'échec du projet semble conduire à la fermeture du Credito, et la BNS craint une contagion, notamment aux instituts de Bellinzone qui sont dans une situation financière plus fragile. La BNS décide alors, le 14 janvier, de soutenir au moins la Banca Cantonale et la Banca Popolare Ticinese en

³⁴ Les experts Giuseppe Kaufmann et Walter Elsener ont par la suite établi une perte de 10 millions de francs. Cf. Processo CT (1916, p. 227).

³⁵ ArBNS, PV Comité 14 janvier 1914.

³⁶ Texte original: *« Diese Banca Popolare di Lugano trägt also die Verantwortlichkeit für den Abbruch der Unterhandlungen zur Gründung eines neuen Instituts, das die Liquidation des Credito besorgen sollte. Es scheint, dass der Beweggrund in einem alten Hass gegen den Credito zu suchen ist. »*

³⁷ Cf. également DUNGHİ (2011, p. 121-125 et p. 133).

³⁸ ArBSI, PV CdA 13 janvier 1914.

accordant des avances contre la garantie d'hypothèques de première qualité³⁹. Une mesure qui vise à assurer la stabilité du secteur, mais qui ne permettra pas de sauver ces deux instituts.

Entre-temps, probablement pour débloquer les négociations et pour surmonter la situation, le Conseil fédéral est convoqué, le 19 janvier, par Giuseppe Motta⁴⁰. Pendant cette séance, le gouvernement, informé de la gravité de la situation, accepte l'idée de Motta et de Schulthess de soutenir la création d'une Hilfsbank qui fera l'objet d'une réunion prévue le jour suivant avec l'ensemble des acteurs. L'idée, un peu remaniée, car la faillite du Credito a déjà été prononcée, est celle de Dubois, et la réunion n'est rien d'autre que la Conférence de Berne. Le Conseil fédéral, qui délègue à cette réunion Motta et Schulthess, est désormais prêt à soumettre au Parlement le principe d'une aide financière en faveur du canton du Tessin pour un montant à définir⁴¹. Le cas échéant, l'aide pourra servir pour une participation de la Confédération dans la nouvelle banque: une idée qui ne fait pas l'unanimité (et que Dubois rejette), mais qui est fortement défendue par Edmund Schulthess afin d'exercer un contrôle qu'il considère peu opportun de laisser au canton du Tessin.

« La banque de secours doit être structurée de telle sorte que le Conseil fédéral puisse exercer son influence dans l'administration. Celle-ci ne peut pas être laissée au Gouvernement tessinois. Pratiquement la situation se présente ainsi: si le conseiller fédéral Motta et celui qui parle ne prennent pas l'initiative, bien entendu comme représentant du Conseil fédéral et avec sa garantie, l'opération ne sera pas conclue. Le Conseil d'État tessinois n'a pas assez d'autorité. » (AFB, Fonds E1004.1, vol. 255, Conseil fédéral, Procès-verbaux, 19 janvier 1914, libre traduction de l'allemand)⁴²

Un dur jugement sur la politique tessinoise qu'il faut compléter par le rappel de la décision du Grand Conseil de constituer une banque cantonale. Une décision qui a lieu le jour même de la séance du Conseil fédéral et qui permet au Tessin de s'assurer le rachat de la Banca del Ticino, complétant ainsi l'action prévue par la Conférence de Berne.

Que pouvons-nous conclure quant à la gestion de la crise? Premièrement, plusieurs acteurs sont en jeu: la BNS, soucieuse et prête à limiter la contagion au secteur; la Confédération, prête à mobiliser, si nécessaire, des fonds; des

³⁹ ArBNS, PV Comité 14 janvier 1914.

⁴⁰ AFB, Fonds E1004.1, vol. 255, PV Conseil fédéral, 19 janvier 1914

⁴¹ Lors de la Conférence de Berne, Motta indiquera un montant qui pouvait atteindre un million de francs.

⁴² Texte original: *« Die Hilfsbank muss so gestaltet werden, dass der Bundesrat seinen Einfluss in der Verwaltung ausüben kann. Er kann dies nicht der Tessiner Regierung überlassen. Praktisch ist die Sache so: Wenn nicht Herr Bundesrat Motta und der Sprechende die Initiative übernehmen, natürlich als Vertreter des Bundesrates und gedeckt durch den Bundesrat, so bleibt der Karren stecken. Der Tessiner Staatsrat besitzt die Autorität nicht in dem Masse. »*

banques suisses, dont la SBS, lucides quant à la situation réelle et désireuses de limiter l'intervention étatique; les banques tessinoises, soucieuses de ne pas être englouties et probablement intéressées à reprendre les clients des instituts concurrents en difficulté; la politique tessinoise, enfin favorable à la création d'une banque cantonale. Une multitude d'intérêts, probablement difficiles à concilier et sources d'un certain retard dans la prise de décision. Deuxièmement, l'intervention externe au Tessin, malgré les critiques et les doutes que celle-ci a pu susciter, semble avoir été nécessaire du fait de l'ampleur de la crise et des divergences internes. Wetter (1918, p. 120) l'avait déjà souligné: la gravité de la «*Landeskalamität*» tessinoise et le danger d'une contagion nationale justifient une intervention externe, concrétisée par la participation des institutions nationales, des banques cantonales et des grandes banques du pays. Troisièmement, s'agissant d'une crise de solvabilité, l'instrument à disposition de la BNS (le prêt en dernier ressort) est peu approprié, ce qui explique la récolte de dix millions de francs pour la constitution, en peu de temps, d'un institut nouveau qui contribue probablement à surmonter la crise. Enfin, le cas de la Banca Popolare Ticinese est différent, en raison de la décision d'ouvrir une procédure de liquidation dès le constat fait par les actionnaires de l'état financier difficile⁴³. Cela permet formellement d'éviter la faillite, et la commission chargée de la procédure – présidée par Raimondo Rossi – s'active auprès de plusieurs instituts, en Suisse et à l'étranger, pour une cession des actifs et des engagements.

L'imposition fiscale cantonale

Une autre loi cantonale doit être retenue pour ses conséquences sur l'activité bancaire. L'argument a été développé, entre autres, par Mazzolini (1944, p. 177)⁴⁴ qui soutient la thèse suivante. Le niveau élevé du taux d'imposition appliqué par la loi tessinoise aux sociétés et donc aussi aux banques aurait réduit, indirectement, la dotation des réserves, affaiblissant ainsi les instituts financiers. L'auteur cite un rapport du Département des finances dans lequel il apparaît qu'une société ayant un capital de 5 millions et générant un profit de 427 400 francs devait payer un impôt de 14 405 francs dans le canton Vaud, de 22 040 francs à Genève, de 24 800 en Valais et de 52 275 au Tessin. L'imposition fiscale tessinoise est la plus élevée, atteignant 12,2 % du profit. Le même auteur calcule que les trois banques qui ont fait faillite ont payé des impôts qui représentaient entre 25 % et 31 % des profits. Il en déduit que, indirectement, cette imposition n'a pas favorisé l'accumulation de réserves. En d'autres termes, le canton se serait approprié une part des profits, fragilisant les instituts financiers.

Que vaut cette thèse? Si nous comparons la charge fiscale supportée par les trois banques à celle de la SBS, le poids plus élevé est confirmé. Si la charge,

⁴³ ASTi, BPT, Relazione finale della commissione di liquidazione (1915).

⁴⁴ KUSTER (1920, p. 123) avait déjà signalé l'argument qui faisait l'objet de plaintes par les banques dans leurs rapports de gestion.

durant les années 1900-1912, s'élève en moyenne à 16 % du résultat net pour la Banca Popolare Ticinese, 20 % pour le Credito Ticinese et 25 % pour la Banca Cantonale, les impôts payés par la grande banque suisse ne s'élèvent qu'à 5 %⁴⁵. Les administrateurs de la Banca della Svizzera Italiana (dont les profits, selon une nouvelle loi, auraient été taxés à hauteur de 30 %) n'ont pas tardé à critiquer ouvertement l'imposition fiscale cantonale des sociétés anonymes en 1909 :

« Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons pas nous dispenser de souhaiter que notre administration fiscale, non seulement arrête de surcharger les sociétés anonymes, mais qu'elle réfléchisse sérieusement à modifier et à rendre moins lourde la récente Loi tributaire, si on ne veut pas courir le risque d'éteindre ou, au moins, d'affaiblir davantage ces forces qui ont contribué et contribuent sous divers aspects au développement économique du pays. » (BSI, Rapport de gestion 1909, p. 10, libre traduction de l'italien)⁴⁶

Cependant, si l'on regarde de plus près les données comptables (cf. *Tableau 2/8*), on s'aperçoit que l'argument mérite d'être un peu nuancé, voire corrigé. En effet, malgré l'imposition élevée, le résultat net des impôts laisse aux banques tessinoises des montants encore significatifs qui auraient pu être attribués aux réserves et aux fonds propres. Nous ne pouvons ainsi pas justifier entièrement la faiblesse des réserves par le taux d'imposition.

En revanche, et notamment dans le cas de la Banca Cantonale et du Credito Ticinese, une politique assez large de distribution des dividendes a réduit fortement la part du résultat disponible pour le fonds de réserve. Il est frappant de constater que 98 % du profit net a été distribué aux actionnaires de la Banca Cantonale alors que les réserves ont été constamment maintenues à 20 000 francs. La situation est à peine meilleure pour le Credito Ticinese, lequel a distribué aux actionnaires 86 % des profits nets contre 76 % pour la Banca Popolare Ticinese. À titre de comparaison, les dividendes distribués par la SBS ont représenté 82 % des profits nets réalisés, ce qui n'a pas empêché d'augmenter le fonds de réserve de 128 % contre des progressions de 0 % pour la Banca Cantonale et de 50 % pour la Banca Popolare Ticinese (pour le Credito, le calcul ne peut être réalisé du fait qu'en 1900 le fonds de réserve était nul). Ainsi, le montant total distribué entre 1900 et 1912 dépasse largement le volume des impôts payés par ces instituts. Au-delà des considérations sur l'imposition fiscale, ces données indiquent que la faiblesse des fonds de réserve résulte plutôt de la politique des dividendes. Autrement dit, une politique moins favorable aux actionnaires visant à renforcer les réserves aurait pu être réalisée, malgré une imposition fiscale élevée. Bien évidemment, cela aurait réduit la rémunération des propriétaires.

⁴⁵ D'après un calcul effectué sur les données de BAUER (1972).

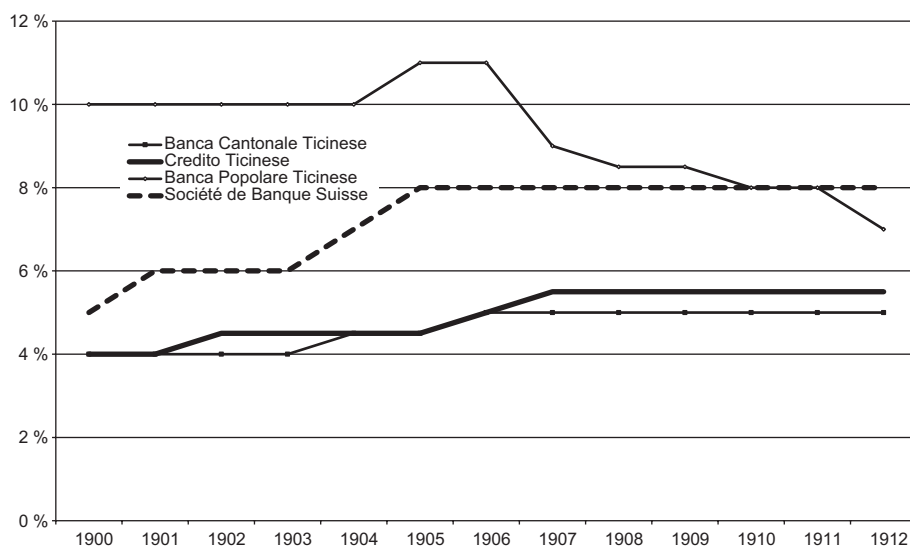
⁴⁶ Texte original : *« E pertanto, in questa circostanza, non possiamo esimerci dall'emettere il voto che il nostro fisco, non soltanto smetti di gravare maggiormente la sua mano sulle Società anonime, ma che pensi seriamente a modificare ed a rendere meno aspra la recente Legge Tributaria, se non vuole arrischiare di spegnere, o quanto meno di affievolire ancora di più quelle forze che tanto potentemente hanno contribuito e contribuiscono allo sviluppo economico del paese, sotto i molteplici suoi aspetti. »*

Tableau 2/8 Résultats, impôts et dividendes, valeurs en milliers de francs

	Banca Cantonale Ticinese	Credito Ticinese	Banca Popolare Ticinese
Profits avant impôts réalisés entre 1900 et 1912	1 494,49	2 276,78	2 345,36
Impôts payés entre 1900 et 1912	367,37	462,83	373,31
Profits nets réalisés entre 1900 et 1912	1 127,13	1 813,95	1 972,05
Dividendes distribués entre 1900 et 1912	1 106,25	1 372,50	1 700,00
<i>Solde</i>	<i>20,88</i>	<i>441,45</i>	<i>272,05</i>
Fonds de réserve au 31.1.1900	20,00	0,00	500,00
Fonds de réserve au 31.12.1912	20,00	300,00	750,00
<i>Variation du fonds de réserve</i>	<i>0,00</i>	<i>300,00</i>	<i>250,00</i>

Source : élaboration d'après KRONAUER (1918).

Graphique 2/1 Dividendes versés entre 1900 et 1912, en % du capital-actions



Source : KRONAUER (1918) et BAUER (1972).

La comparaison des dividendes versés aux actionnaires nous conduit à des remarques supplémentaires. En effet, exception faite de la Banca Popolare Ticinese, les deux autres instituts ont pratiqué des taux plus faibles (cf. Graphique 2/1). Cela semble refléter la difficulté de ces instituts à générer un rendement élevé de l'activité. Pour cela, les résultats ont été parfois manipulés par des astuces et des artifices afin de pouvoir distribuer des

dividendes⁴⁷. Autrement dit, il semble y avoir eu une incitation à augmenter les dividendes, ce qui n'a pas été sans conséquences pour la conduite des affaires et la solidité des instituts.

5.2 LA CONDUITE DES AFFAIRES : OPÉRATIONS RISQUÉES, PERTES ET FRAUDES

« Quelles sont les causes de cet énorme désastre financier? Ce ne sont pas des accidents, des malheurs, mais de l'incapacité et de la malhonnêteté [...]. La ruine de l'institut [le Credito Ticinese] est due aux pertes considérables dans les jeux et spéculations en bourse, aux énormes crédits octroyés sans aucune couverture ou avec des couvertures dérisoires à des personnes insolubles, et aux participations de la banque dans des entreprises industrielles et commerciales, trop risquées, trop grandes et excessives par rapport à la dimension de l'institut. » (Processo CT, 1916, p. 227, libre traduction de l'italien)⁴⁸

S'agissant des principes de la gestion des affaires d'une banque, il est opportun de se référer à Wetter (1918, p. 204-293). L'auteur, qui écrit peu après les faits, dans une longue partie consacrée aux « *Sachliche Momente* » (éléments matériels), passe en revue plusieurs principes dont nous retenons les suivants. D'abord, plus les fonds propres (capital et réserves) sont élevés, plus la banque peut supporter des pertes, ce qui devrait rassurer les déposants. Ensuite, il faut considérer que la valeur des dépôts dépend de la valeur réelle des actifs. Un problème majeur dans la gestion d'une banque réside, en effet, dans le bilan, car, en fin de compte, c'est la solidité des crédits et la valeur des investissements à l'actif qui assurent les dépôts inscrits au passif. Par conséquent, il faut aussi que les comptes annuels soient fiables, c'est-à-dire qu'ils ne falsifient pas l'existence et les valeurs des actifs. Par ailleurs, une concentration excessive du risque d'une faible diversification des actifs peut constituer une source de fragilité pour la banque. Wetter (1918, p. 265-268) rappelle les facteurs de cette concentration. Un rayon d'action restreint peut réduire la possibilité de diversifier les actifs ; la crainte de devoir enregistrer des pertes peut pousser la banque à augmenter les crédits vers une société (on espère ainsi, souvent en se trompant, l'aider et éviter

⁴⁷ WETTER (1918, p. 124) indique qu'en 1905 déjà, le Credito Ticinese avait comptabilisé – dissimulé dans le compte « Riporto » – des titres à une valeur de 1 250 francs, alors que le cours de marché était de 750 francs, le tout afin de pouvoir faire apparaître un gain purement comptable permettant de distribuer le dividende de 4,5 %.

⁴⁸ Texte original : « *A quali cause deve attribuirsi quest'immense disastro finanziario? Non ad infortuni, non a disgrazia, ma ad incapacità e disonestà [...]. La rovina dell'Istituto [le Credito Ticinese] deve ascriversi alle ingenti perdite nei giuochi e speculazioni di borsa, negli enormi fidi fatti senza alcuna copertura o con coperture derisorie a persone insolubili, e nelle partecipazioni della Banca ad imprese industriali e commerciali, fatte senza criterio economico ed industriale, troppo larghe e sproporzionate alla potenza finanziaria dell'istituto.* »

les pertes); enfin, des garanties peuvent faire supposer une solvabilité certaine de l'emprunteur, alors que l'on oublie, notamment en cas de mauvaise conjoncture, que les gages peuvent aussi perdre de leur valeur. Enfin, citons la gestion de la liquidité et les exigences de rendement qui, avec la politique des dividendes et les pressions fiscales, peuvent entrer en conflit avec une saine gestion.

Tels sont les éléments dont une bonne gestion bancaire devrait s'inspirer et que l'on considère dans les paragraphes suivants, avec l'intention de mettre en évidence les défauts qui émergent dans le cas tessinois, sans oublier que celui-ci n'est pas unique. Les crises en Suisse et ailleurs, à la même époque, auparavant⁴⁹ ou après⁵⁰ nous rappellent que ces pièges sont aussi propres à l'activité bancaire.

A) La gestion des affaires: concentration du risque et pertes

«Il ressort clairement [...] que les affaires étaient traitées avec une incroyable légèreté et que surtout l'activité hors du pays était beaucoup trop développée pour un établissement qui s'intitulait "Banque Cantonale".» (Rapport des trois commissaires sur la situation de la Banque Cantonale Tessinoise, 27 février 1914, p. 8)

La gestion des affaires entre sélection des opérations et maîtrise des risques peut être source de pertes pour un institut financier, hier comme aujourd'hui. Mazzolini (1944, p. 175-177) a rappelé que la Banca Cantonale et le Credito Ticinese n'ont ni maîtrisé les risques ni évité une concentration excessive des actifs, contribuant à une prise de risques qui s'est révélée catastrophique. Une situation que Wetter (1918, p. 320-322) a constatée également dans les autres faillites bancaires en Suisse et qui concerne notamment les crédits aux industries, dans la région et à l'étranger.

Les mauvaises affaires du Credito Ticinese

La liste des pertes du Credito Ticinese indique que 5,1 millions de francs ont concerné des sociétés (cf. *Tableau 2/9*) et 2,2 millions des crédits octroyés à des privés (cf. *Tableau 2/10*), un montant total de 7,3 millions qui ne représente que 54% des pertes totales enregistrées par l'institut si l'on admet la valeur de 13,6 millions retenue par Mazzolini (1944, p. 183). Parmi les différentes opérations, cinq seulement dépassent une perte de 500 000 francs, soit les

⁴⁹ CAFARO (2000, p. 471-473) cite la faillite de la Cassa sociale dei prestiti e dei risparmi de Milan pendant les années 1870, en raison d'opérations à haut risque et de fonds propres insuffisants, alors que MOOIJ (2014, p. 43) retient les faibles compétences et les gestions frauduleuses à l'origine de crises bancaires dans les Pays-Bas des années 1920. Des exemples parmi bien d'autres.

⁵⁰ Citons, par exemple, les pertes qui ont conduit à l'assainissement de la Banque Cantonale Neuchâteloise durant les années 1930, dont les causes sont aussi à rechercher dans des défaillances de la direction de l'institut (cf. FROIDEVAUX, 2000, p. 265-266).

expositions envers la Banca Duca, la Società Italo-Svizzera di elettricità, la Banca Agricola Commerciale, la S.A. Monte Generoso et le prêt privé à Leone Cattori. Ces pertes atteignent à elles seules un montant de 4,25 millions de francs, supérieur aux fonds propres (capital et réserves) de 3,3 millions⁵¹. Remarquons tout de suite que la reprise par le Credito de la Banca Agricola a entraîné plus de pertes qu'elle n'a favorisé un développement des affaires. De plus, retenons que 67 % des pertes dans les sociétés et 75 % de celles des particuliers concernent des contreparties tessinoises, ce qui relativise l'idée de pertes qui dériveraient seulement du marché italien. Un rayon d'action trop élargi comporte des risques supplémentaires en raison de la masse d'informations que la banque doit récolter, alors qu'un rayon trop petit concentre les risques du fait d'une diversification réduite des expositions. Dans le cas du Credito, nous avons un peu des deux : des opérations réalisées en Italie avec un peu de naïveté et des opérations au Tessin influencées par les faiblesses de l'économie cantonale.

Retenons aussi que les deux plus grandes pertes, c'est-à-dire avec la Banca Duca de Milan et la Società Italo-Svizzera de Locarno (2,35 millions de francs), dépassent déjà 70 % des fonds propres. Des données qui indiquent une concentration très élevée de risques. La Banca Duca a été fondée quelques années auparavant avec la participation du Credito Ticinese, et une intense relation s'est établie entre le directeur Schmid et la famille Duca. Un de ses représentants, Carlo, avait probablement des fonds auprès du Credito. En 1911, la Banca Duca se trouve en difficulté en raison d'un mouvement à la baisse des marchés financiers, et le Credito est appelé au secours. L'institut tessinois, qui est déjà exposé envers la banque italienne et qui a accordé des prêts personnels à Carlo Duca, craint les conséquences d'une faillite de la maison milanaise, d'où une aide apportée en urgence dans l'espoir de sauver l'emprunteur et, par là, le prêteur, c'est-à-dire le Credito⁵². Rien d'autre que le processus général décrit par Wetter (1918, p. 267), par lequel on augmente au lieu de réduire une exposition dont le risque se fait plus élevé. Ainsi, la faillite de Duca et de sa banque compromet gravement la situation du Credito : les pertes envers la Banca Duca et celles du prêt accordé à Carlo Duca atteignent 1,47 million, soit presque 45 % des fonds propres.

La Società Italo-Svizzera di elettricità, fondée à Locarno en 1897 et disposant d'un représentant à Milan, reprend les activités d'un ingénieur milanais, Carlo Pugni. Le président de la société, Giuseppe Volonterio, et le vice-président, Carlo Stickelberger, ne sont que le vice-président et le directeur du Credito Ticinese (FUCT, 1897, p. 830-831) qui n'avait pas tardé à s'exposer financièrement. La société devait produire et utiliser de l'électricité pour l'éclairage de villes en Italie, mais les opérations tournent mal, et les pertes affectent gravement les investissements effectués par la banque.

⁵¹ CT, Rapport de gestion 1912.

⁵² Processo CT (1916, p. 74).

Tableau 2/9 Les pertes principales du Credito Ticinese

N.	Société	Localité	Année de fondation	Pertes en francs	En % des fonds propres	Remarques
1	Banca Duca e C.ie	Milan	1905	1 191 599	36 %	Fondée avec l'apport du Credito Ticinese.
2	Società Italo-Svizzera di elettricità	Locarno	1897	1 158 000	35 %	
3	Banca Agricola Commerciale	Lugano	1904	700 000	21 %	L'activité a été reprise en 1908 par le Credito Ticinese.
4	S.A. Monte Generoso	[Tessin]	...	500 000	15 %	
5	Saponificio di Locarno	Locarno	1908	398 000	13 %	
6	Società Svizzera di Riscaldamenti ed Impianti Sanitari	Locarno	1906	382 000	12 %	Auparavant Brunschwyl et C.
7	S.A. Internazionale per i clichés in cellulose	Gênes	1907	340 000	10 %	Fondée avec la participation du Credito Ticinese.
8	S.A. Fabbrica di ceramica del Ticino	Sementina	1905	133 237	4 %	
9	S.A. Imprese di Granito Svizzero	Bellinzone	...	123 675	4 %	
10	Fabbrica Milanese di Confetture	Milan	...	95 000	3 %	
11	S.A. Petroli d'Italia	[Italie]	...	60 000	2 %	
12	S.A. Macchine Lentz	Giubiasco	1905	25 000	1 %	
	TOTAL			5 106 511	155 %	
	<i>dont sociétés tessinoises</i>			<i>3 419 912</i>	<i>67 % du total</i>	
	<i>dont sociétés en Italie</i>			<i>1 686 599</i>	<i>33 % du total</i>	

Source: Processo CT (1916, p. 227-228).

Tableau 2/10 Les crédits à des privés, source de pertes pour le Credito Ticinese

N.	Prénom et nom	Activité	Localité	Pertes en francs	Remarques
1	Leone Cattori	Médecin	[Tessin]	700 000	Vice-président et membre du comité de surveillance du Credito Ticinese.
2	[?] Beretta-Piccoli	...	Locarno	350 000	
3	Carlo Hunziker	Représentant du Saponificio di Hochdorf	Milan	293 000	
4	Carlo Duca	Société <i>Duca e Cie.</i>	Milan	282 000	Il est très proche du directeur Schmid.
5	Vincenzo Braguglia	Expéditionnaire	Lugano	250 000	Il a proposé et soutenu l'affaire du celluloïd.
6	Giuseppe Respini	Avocat	Locarno	197 195	Couverture en titres pour 23 868 francs. Administrateur du Credito Ticinese.
7	Giuseppe Ciseri	...	[Tessin]	184 764	Frère du directeur Giovanni Ciseri, il est également représentant à Locarno de Vincenzo Braguglia.
8	Autres personnes		n.d.	n.d.	
	TOTAL			2 256 959	68 % des fonds propres
	<i>dont en faveur de Tessinois</i>			<i>1 681 959</i>	<i>75 % du total</i>
	<i>dont en faveur d'Italiens</i>			<i>575 000</i>	<i>25 % du total</i>

Source : *Processo CT* (1916, p. 228).

L'affaire du celluloïd, gérée directement par Leone Cattori, est intéressante mais un peu compliquée⁵³. Sur proposition de Vincenzo Braguglia, le Credito achète, dans le cadre d'une première opération, une imprimerie à un certain Bacigaluppi. Le montant déboursé, 1,5 million de liras, dépasse largement la valeur nette de la société, 175 000 liras. Dans une deuxième opération, en 1907, le Credito et le même Bacigaluppi constituent la S.A. Internazionale della Celluloide avec l'intention de produire du celluloïd en utilisant des brevets dont Bacigaluppi prétend disposer. Le capital de 2,5 millions de liras est largement souscrit par la banque et par Bacigaluppi qui a obtenu des fonds grâce à la

⁵³ Par la suite, en raison d'un mandat d'arrêt en Italie contre Leone Cattori, l'affaire sera reprise par Giuseppe Respini (*Processo CT*, 1916, p. 34). Sur le cas, cf. Rossi (1988 [2010], p. 147-148).

vente au Credito de la typographie. La troisième opération consiste en l'achat par la nouvelle société des brevets pour 2,6 millions de liras. Une transaction qui permet de réaliser des gains sur le montant déboursé au début et qui sont partagés entre la banque, Cattori (qui avait participé à titre privé) et d'autres promoteurs. Ensuite, des expédients sont mis en place pour faire grimper artificiellement le cours des actions de la S.A. Internazionale della Celluloide : la banque se débarrasse alors d'une partie des actions en réalisant du profit. Tout semble aller pour le mieux jusqu'à l'apparition de soupçons quant à la validité des brevets. Un contentieux s'ouvre avec Bacigaluppi, et l'on découvre que ces derniers ne sont pas utilisables : la société ne peut démarrer la production et le cours des actions dégringole. L'affaire du celluloïd se clôt donc pour le Credito qui a aussi accordé des prêts à la société, avec des pertes importantes. Dans les pertes, on compte aussi celles qui résultent des crédits octroyés à Braguglia, le personnage qui a suggéré et soutenu l'opération et dont les activités sont représentées à Locarno par le frère du directeur Ciseri. Une mauvaise affaire réalisée dans un secteur lié à l'effervescence du démarrage du cinéma, mais plein de risques que la banque, malgré une certaine ruse, n'a pas su limiter.

Retenons également le cas de la S.A. Fabbrica ceramica del Ticino⁵⁴. Après sa fondation en 1905, la société a besoin de capitaux pour se développer. Le Credito avance, à plusieurs reprises, des montants qui sont garantis en partie par une caution signée par plusieurs personnes, dont Alfonso Chicherio-Sereni, le responsable de l'agence de Bellinzone de la banque elle-même⁵⁵. Mais la garantie a une échéance. Ainsi, la banque organise l'émission et le placement d'un prêt obligataire, dont une partie des fonds est destinée au remboursement des prêts accordés. Une émission qui comporte donc des conflits d'intérêts. L'émission a lieu, mais la société ne parvient pas à développer son activité. Au début de 1910, elle tombe en faillite⁵⁶. La liste des créanciers de la société est instructive (cf. *Annexe 17*) : le Credito est exposé pour les titres souscrits, les crédits accordés et les intérêts de 4,5 % encourus sur les années 1908-1910, pour un total de 145 573 francs, soit 0,6 % de la somme de bilan (ce qui est assez peu), 4,4 % des fonds propres (ce qui n'est pas rien) et 61,4 % du résultat net de 1909 (ce qui est beaucoup). Près de 92 % seront perdus. Remarquons que Chicherio-Sereni a souscrit personnellement des titres de la société : ce n'est pas la première fois, car il avait déjà acheté, en 1905, des actions de la Banca Duca. De même, d'autres personnalités de la région ont souscrit les titres et, en particulier, ceux qui avaient signé la caution sur les prêts. Enfin, la Banca Popolare Ticinese est elle aussi exposée.

En somme, le Credito participe à des opérations en accordant des crédits et en investissant dans des sociétés tessinoises et italiennes, parfois en tant que

⁵⁴ Processo CT (1916, p. 88-89).

⁵⁵ Responsable dès l'ouverture de l'agence le 19 janvier 1891 et jusqu'à la faillite de l'institut.

⁵⁶ ASTi, Fonds S.A. Fabbrica di ceramica del Ticino, Sementina.

promoteur et fondateur. Des opérations souvent industrielles qui, d'une part, comportent une concentration élevée d'engagements et, d'autre part, génèrent des pertes pour la banque, qui sont l'origine de sa faillite⁵⁷. À ces opérations s'ajoutent des prêts personnels à des administrateurs de l'institut (Cattori et Respini), à des proches des directeurs (Ciseri) et à des personnes liées, directement ou indirectement, aux sociétés envers lesquelles le Credito était exposé (Duca, Braguglia et Hunziker). De plus, employés (Chicherio-Sereni) et administrateurs (Cattori) s'engagent à titre privé dans les mêmes opérations qu'ils réalisent au nom de la banque. Une implication qui ne s'arrête pas là : au sein de la commission de liquidation de la S.A. Fabbrica di ceramica sont nommés, aux côtés de l'administrateur Augusto Bonzanigo et d'autres, Alfonso Chicherio-Sereni et Tommaso Pagnamenta (administrateur du Credito) et Arrigo Stoffel (directeur de la Popolare Ticinese)⁵⁸. Une situation qui soulève des interrogations s'agissant du gouvernement d'entreprise, sujet sur lequel nous reviendrons.

Les pertes de la Banca Cantonale Ticinese

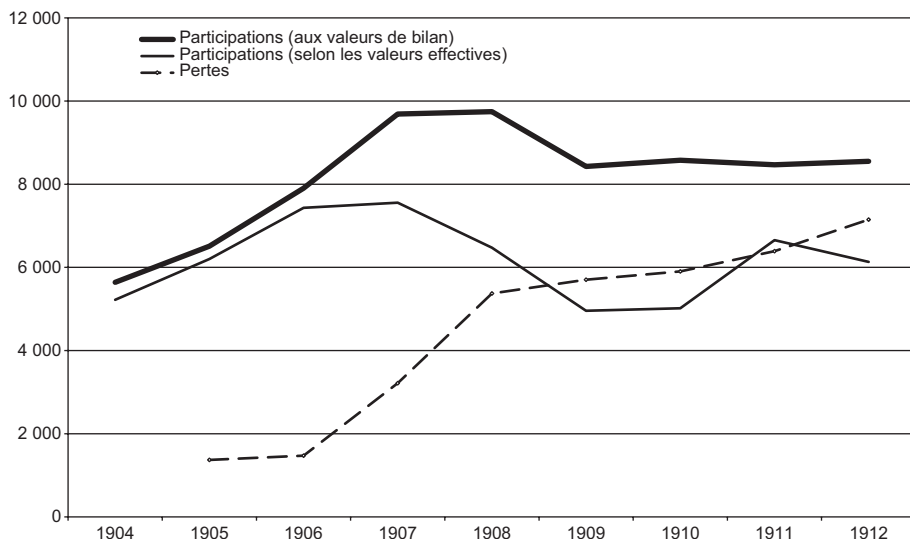
Le bilan de la Banca Cantonale au 19 janvier 1914 s'établit à une somme de 34,9 millions de francs. Cependant, les actifs sont surévalués de presque 14,3 millions. Les pertes et dépréciations qui n'ont pas été comptabilisées concernent les participations pour 5,4 millions, les créances en compte courant pour presque 5,8 millions et les autres postes pour 3,1 millions⁵⁹. Une somme supérieure à sept fois les fonds propres. Si, dans le domaine financier, les gains peuvent atteindre des millions, les pertes peuvent en atteindre tout autant. La banque comptabilise certaines participations parmi les créances afin de pouvoir masquer leur valeur effective, notamment lorsque celle-ci est en baisse. Wetter (1918, p. 135) fait une comparaison entre les valeurs comptables des participations selon le bilan et leurs valeurs effectives sur la base d'une estimation. Les différences représentent des surévaluations, donc des pertes comptables. Les données sont reportées dans le *Graphique 2/2* qui montre comment les problèmes posés par les participations commencent entre 1906 et 1907, l'année de la crise internationale. La situation s'aggrave et ne sera jamais résolue. Les pertes ne font qu'augmenter, rapidement entre 1907 et 1908, puis à un rythme inférieur mais toujours positif. En 1907 déjà, les pertes dépassaient les fonds propres. Autrement dit, la banque doit se recapitaliser pour éviter la faillite, mais l'institut continue de distribuer le dividende de 5 %.

⁵⁷ WETTER (1918, p. 130) indique des créances en compte courant et des participations perdues pour les montants suivants : 1,5 million de francs en 1909, 6,7 millions en 1910 et 9,4 millions en 1912.

⁵⁸ ASTi, Fonds S.A. Fabbrica di ceramica del Ticino et GT, 24 janvier 1910.

⁵⁹ WETTER (1918, p. 136).

Graphique 2/2 Les participations de la Banca Cantonale Ticinese, 1904-1912, en milliers de francs (selon la reconstruction des données présentée par Ernst Wetter)



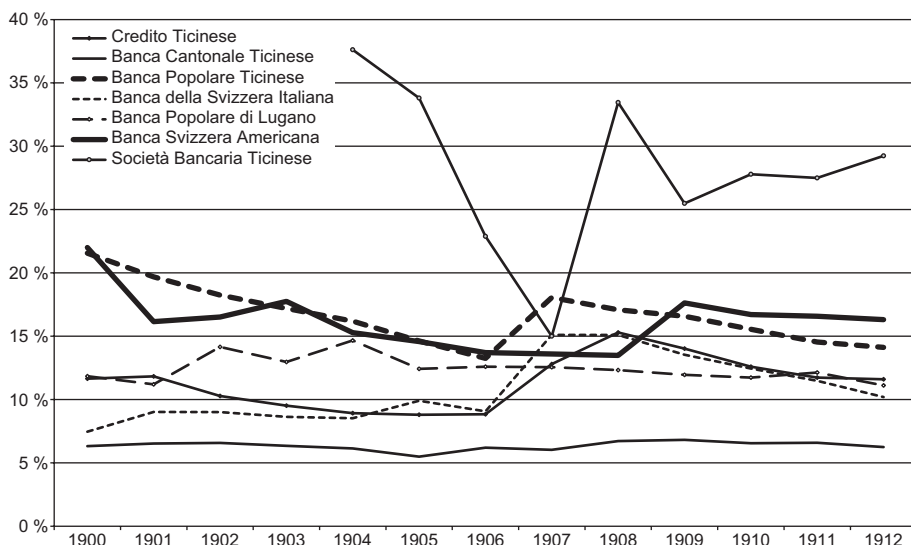
Source: WETTER (1918, p. 135).

La perte la plus importante, supérieure à 3,6 millions de francs (25% des pertes totales), serait liée aux engagements pris envers le Banco di Gestioni e Liquidazioni de Rome lors des opérations en syndicat pour l'émission de titres. Une autre perte dépassant un million de francs est en lien avec la Fabbrica Bresciana d'Armi⁶⁰, soit des opérations en Italie.

En considérant le degré de financement propre (ou *leverage ratio*, c'est-à-dire le rapport entre les fonds propres et la somme de bilan), la Cantonale présente une situation des fonds propres plus fragile que celle des autres banques. D'après notre calcul, elle présente un ratio d'environ 6%, alors que les autres instituts affichent des rapports supérieurs (cf. *Graphique 2/3*). Nous avons utilisé pour ce calcul les données comptables récoltées par Kronauer, sans effectuer des dépréciations sur les actifs (nous reviendrons plus tard sur cet aspect). Le faible niveau des fonds propres par rapport au volume et à la typologie de l'activité met facilement en péril la Banca Cantonale. Les autres instituts présentent un niveau plus favorable. Cependant, la dimension des pertes est telle que la couche de protection représentée par les fonds propres n'est pas suffisante pour éviter la faillite, d'autant plus que les actifs sont surévalués.

⁶⁰ WETTER (1918, p. 139-140).

Graphique 2/3 Le leverage ratio des banques tessinoises, 1900-1912



Source : élaboration d'après KRONAUER (1918).

Les instituts impliqués dans des crises bancaires dans d'autres cantons présentent des situations parfois meilleures, parfois pires que celle de la Cantonale. Ainsi, en 1909, la Leih- und Sparkasse Aardorf présente un degré de financement propre de 4,2 % et la Leih- und Sparkasse Eschlikon de 4,1 %. Au contraire, la Bank in Horgen a un « *leverage ratio* » de 20 %, toujours en 1909⁶¹. Dans leur ensemble, les banques tessinoises n'ont pas un niveau plus faible que les autres, même si en moyenne leurs ratios sont inférieurs à celui d'une grande banque comme la SBS⁶². Il est alors frappant de constater que la Banca Popolare Ticinese, malgré un degré de financement propre largement supérieur à 25 %, ne réussit pas à éviter sa mise en liquidation. Cela confirme le niveau particulièrement élevé des pertes subies.

Les pertes de la Banca Popolare Ticinese

Le troisième institut à faire les frais de la crise est la Banca Popolare Ticinese⁶³. Les sources sont moins abondantes pour ce cas, notamment du

⁶¹ Les ratios ont été calculés sur la base des fonds propres et des capitaux tiers présentés par WETTER (1918, p. 208).

⁶² D'après les comptes annuels indiqués par BAUER (1972), le degré de rendement propre était de 16,8 % en 1909, de 18,7 % en 1911 et de 18,9 % en 1913.

⁶³ KRONAUER (1918, p. 58-63), KUSTER (1920), WETTER (1918, p. 140-145), MAZZOLINI (1944, p. 27-32) résumant le cas que nous allons résumer.

fait de l'absence d'un procès pénal. Fondé sur les principes d'une banque populaire, cet institut s'oriente vers une clientèle de petits épargnants et investit les ressources au profit de commerçants, d'ouvriers et de petits propriétaires. En 1893 le conseil d'administration approuve une modification des statuts qui permet de soutenir le secteur industriel tessinois⁶⁴. Ainsi, la banque participe à la création d'entreprises. Plus tard, elle s'active dans le secteur hypothécaire. Ces activités vont apparaître dans les comptes. Les titres publics qui ne représentent que 5,6% de la somme de bilan en 1886 et 14,2% en 1892, progressent pour atteindre 20,2% de la somme de bilan en 1903. Les participations directes passent de 155 000 francs (2,2% du bilan) en 1900 à 740 002 francs en 1914, soit presque une multiplication par cinq. Les crédits hypothécaires, qui sont publiés séparément à partir de 1897, passent de 15% du bilan à 37,4% en 1906, avant de se stabiliser à un niveau d'environ 25%. Il en résulte qu'en 1912, 37% des fonds de la banque sont employés soit en titres publics, soit en crédits hypothécaires. Le reste est principalement absorbé par les crédits en compte courant (46%) et en effets commerciaux (12%)⁶⁵.

La Banca Popolare Ticinese a donc modifié son activité, délaissant les principes d'une banque populaire pour assumer ceux d'une banque mixte. L'immobilisation de son actif se révélera un problème majeur, lors de la course aux guichets qui se déclenche au début de 1914. Elle obtient alors un prêt de la BNS pour 1,5 million de francs contre des titres hypothécaires, mais le montant n'est pas suffisant pour résoudre la situation. Un appel à l'aide auprès du Credito Italiano n'apporte rien, le retrait des fonds s'accélère et l'état financier de l'institut pousse les actionnaires à décider la liquidation. Le rapport de la commission de liquidation du 15 décembre 1915 évalue les pertes à plus de 6 millions. Les trois pertes principales réalisées sur des entreprises tessinoises ont détruit 90% des fonds propres (cf. *Tableau 2/11*).

La course aux guichets et l'assimilation de l'activité à celles des deux autres banques déchuées – rappelons que des Stoffel, Arrigo et Arturo ont été directeurs de la banque – sont parfois regardées comme les causes de la ruine⁶⁶. Cependant, les difficultés de l'institut ne résultent pas seulement d'un effet de contagion : elles sont à imputer aussi aux opérations déficitaires réalisées dans le temps. Les pertes sur les positions industrielles sont le résultat

⁶⁴ L'institut finance, parfois en collaboration avec la Banca Cantonale Ticinese, différentes industries tessinoises, en particulier : Manifattura dei cappelli (Prato Carasso), Istituto Dante Alighieri (Bellinzone), Fabbrica di cappelli di feltro CF. Grignaschi & Co., S.A. Fabbrica di birra, Stabilimento tipo-litografico (Bellinzone), Sanatorio del Gottardo (Ambri), Società Svizzera delle cave di granito, Società svizzera delle macchine Lentz (Giubiasco), Cooperativa agricola ticinese (Bellinzone), S. A. Carrozzeria industriale (Bellinzone), Fabbrica di ghiaccio con celle refrigeranti (Lugano). (KRONAUER, 1918, p. 60)

⁶⁵ Données calculées sur la base des comptes annuels reportés par KRONAUER (1918, p. 64).

⁶⁶ WETTER (1918, p. 143).

Tableau 2/11 Banca Popolare Ticinese: pertes constatées en 1914

		CHF	en % des fonds propres
Fonderie e officine svizzere SA	Giubiasco	950 000	34,5 %
Fabbrica di cappelli SA	Bellinzone	780 000	28,4 %
Costruzioni elettriche SA	Biasca	750 000	27,3 %
Stabilimento tipo-litografico (déjà Colombi)	Bellinzone	350 000	12,7 %
Carrozzeria industriale SA	Bellinzone	170 000	6,2 %
Fabbrica ceramica SA	Sementina	113 000	4,1 %
Fabbrica del ghiaccio SA	Lugano	67 000	2,4 %
Participations dans des industries tessinoises		50 000	1,8 %
Pertes sur des sociétés tessinoises		3 230 000	117,5 %
Crédits en compte courant		1 000 000	36,4 %
Faillites diverses		470 000	17,1 %
Titres en portefeuille		400 000	14,5 %
Crédits hypothécaires		200 000	7,3 %
Crédits à des privés insolubles		180 000	6,5 %
Effets en portefeuille		150 000	5,5 %
Immeubles		120 000	4,4 %
Conto conproprietà (déjà Weinig)		90 000	3,3 %
Autres		50 000	1,8 %
Pertes sur d'autres positions au bilan		2 660 000	96,7 %
Participations dans des industries étrangères		120 000	4,4 %
TOTAL		6 010 000	218,5 %

Note: pour les fonds propres nous avons considéré le capital de 2 millions et les réserves de 750 000 francs (valeurs au 31 décembre 1912).

*Source: ASTi, BPT, Relazione finale della Commissione di liquidazione (1915)
et KUSTER (1920, p. 113).*

d'une politique visant à soutenir des initiatives dont les difficultés deviennent celles de la banque⁶⁷ qui a augmenté son exposition en dépit de la dégradation de la situation⁶⁸.

⁶⁷ KRONAUER (1918, p. 61).

⁶⁸ Comme il a été remarqué par la commission de liquidation. Cf. ASTi, BPT, Relazione finale della Commissione di liquidazione (1915, p. 35).

B) Les opérations sur les marchés financiers

Une autre cause interne dérive de la fièvre des administrateurs, dirigeants et collaborateurs des banques qui effectuent, souvent pour leur propre compte, des opérations sur les marchés financiers, notamment sur les bourses de Paris et de Milan⁶⁹. Dans un contexte de marchés instables, au lieu de tirer profit, ils réalisent plutôt des pertes. Si les transactions sur les marchés financiers ne sont pas en tant que telles des causes suffisantes de pertes, des opérations risquées effectuées sans les contrôles et les limites nécessaires peuvent conduire rapidement à des pertes importantes.

« On ne doit pas s'étonner qu'un employé de banque ou un directeur ait fait quelque opération différentielle sur les titres (d'ailleurs pas trop importante), si l'on considère que tout le monde alors en faisait – banquiers, industriels, hommes de commerce et privés. » (Processo CT, 1916, 110, libre traduction de l'italien)⁷⁰

Ces mots sont ceux d'un jeune professeur de Milan, Ugo Ferrata, qui défend le directeur Ciseri du Credito. L'essor des marchés financiers favorise la réalisation d'opérations boursières par des clients, des administrateurs et des dirigeants des banques, au Tessin comme ailleurs. Sur un montant de 2,9 millions de francs d'engagements de la part de clients de la banque sur les bourses, 1,7 million correspond à des opérations réalisées par Leone Cattori et un autre client. Au Credito, d'après le compte rendu du procès, les opérations en Bourse ont démarré une décennie auparavant⁷¹ et deviennent une pratique courante dès le début du siècle. Le directeur est actif pour son propre compte, sans pour autant entraîner toujours des pertes pour l'institut. Cependant, les opérations réalisées entre 1906 et 1913 avec des réserves de la banque par le directeur Schmid pour son propre compte et pour celui de clients (Hans Meyer – un employé de la Banque Fédérale de Zurich arrivé à Locarno pour réorganiser la comptabilité du Credito⁷² – et Leonardo Schmid) provoquent une perte supérieure à 450 000 francs⁷³. Leone Cattori est particulièrement actif sur la bourse et Giuseppe Respini l'est aussi, mais dans une moindre mesure. Administrateurs, fils d'administrateurs, dirigeants et clients agissent donc en bourse générant aussi des pertes significatives pour la banque sous la forme de découverts (sans

⁶⁹ Processo CT (1916, p. 87).

⁷⁰ Texte original: *« Che un impiegato di banca, che un direttore abbia fatto qualche e non importante operazione differenziale su titoli, non deve meravigliare se ci riportiamo all'epoca in cui tali operazioni venivano effettuate, epoca in cui tutti, banchieri, industriali, commercianti e privati delle Banche si interessavano. »*

⁷¹ Probablement depuis 1890 et certainement après 1892, Leone Cattori était actif sur les marchés financiers pour son propre compte (Il processo del Credito Ticinese, 1916, p. 156).

⁷² Processo CT (1916, p. 14).

⁷³ *Ibid.*, p. 231 et p. 233.

garantie suffisante)⁷⁴. Comme le rappelle Wetter (1918, p. 321), les spéculations boursières sont pratiquées aussi à la Banca Cantonale et dans d'autres instituts qui feront faillite à cette époque.

C) La gestion des difficultés : expédients, falsifications, fraudes et faux espoirs

« *Au sujet de faux bilans* », nous avons déclaré [c'est l'avocat Farinelli, défenseur de Stoffel qui parle], *que le fait est vrai mais nous nions absolument qu'il y ait "dol" ou "malice"*; *il fallait ici cacher la situation réelle de la Banque afin d'éviter, par le consensus de tant de personnes renommées et influentes, ce qu'on a évité dès 1890.* » (La difesa di Giuseppe Stoffel, 1916, p. 24, libre traduction de l'italien)⁷⁵

L'avocat de Giuseppe Stoffel avoue qu'à partir de 1890 les bilans de la Banca Cantonale étaient falsifiés : il fallait cacher la situation réelle afin de chercher à redresser l'institut après l'affaire Scazziga. Un mensonge dans l'espoir d'une amélioration qui semblait être proche. Cependant, la réalité a été bien plus rude.

En cas de difficultés, et sans un tour favorable de la fortune, on peut mettre en place des mesures pour chercher à les surmonter, mais ces mesures ont parfois d'autres conséquences, comme dans le cas du Credito. Face à une situation financière difficile, les responsables ont eu des comportements qui leur ont coûté des sanctions pénales, sans pour autant réussir à sauver l'institut, bien au contraire.

À partir du printemps 1913, sous la pression des difficultés financières, le Credito émet des chèques en dollars à découvert sur des banques de New York et cherche à les escompter auprès des banques suisses et étrangères⁷⁶. L'escompte permet d'obtenir de la liquidité et de bénéficier du décalage dans le temps entre l'escompte et le renvoi aux États-Unis des chèques par les banques locales qui les ont acceptés. Des chèques supplémentaires sont alors utilisés pour rembourser les précédents, alimentant un processus dangereux compte tenu des réelles difficultés du Credito. Le volume des chèques ainsi émis est considérable : il dépasse 10 millions de francs⁷⁷. Au moment de la faillite, les chèques découverts représentent environ 800 000 francs⁷⁸.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 227.

⁷⁵ Texte original : « *In materia di bilanci* » non sinceri, noi [c'est l'avocat Farinelli, défenseur de Stoffel qui parle], *abbiamo dichiarato che il fatto è vero, ma neghiamo assolutamente che vi sia 'dolo' o malizia; qui c'era la necessità di nascondere la situazione della Banca onde evitare quanto col consenso di tante persone di nota fama, e autorevoli, si è evitato fin dal 1890.* »

⁷⁶ Processo CT (1916, p. 90-91); WETTER (1918, p. 125).

⁷⁷ ROSSI (1988 [2010], p. 148).

⁷⁸ Processo CT (1916, p. 228 et p. 233); WETTER (1918, p. 125) indique un montant de 873 000 francs.

Entre 1906 et 1912, dirigeants et administrateurs se rendent responsables, en outre, d'une falsification des comptes annuels du Credito afin de pouvoir distribuer des dividendes importants (autour de 5 % par année) de manière indue. Une faute pénale qui a également contribué à tromper les investisseurs. Au cours du procès, une longue discussion aura lieu pendant laquelle les prévenus chercheront à justifier voire même à nier la gravité de ces falsifications et surtout ils chercheront à attribuer la responsabilité à l'un ou à l'autre, soit au directeur, soit aux membres du comité de surveillance. En réalité, le directeur (chargé d'établir les comptes) et les administrateurs (qui devaient les examiner) semblent devoir se partager cette responsabilité. Si le premier triche, les deuxièmes doivent prendre des mesures et exiger des comptes corrects. Inversement, si la falsification provient des administrateurs, le directeur devrait en tirer des conclusions pour éviter d'y contribuer. Les falsifications consistent en l'absence de dépréciations et d'amortissements qu'une gestion prudente et correcte exigerait en raison des positions dépréciées de plusieurs actifs. Cela inclut la présentation d'actifs qui ont en réalité perdu de leur valeur. Comme l'a conclu la Cour du tribunal du procès pénal, ces dépréciations n'ont pas été effectuées par le Comité de surveillance (qui s'en occupait directement), ce qui a permis durant cette période de présenter des profits en partie fictifs⁷⁹.

Enfin, toujours à la recherche d'expédients pour surmonter une situation difficile, la banque décide de soustraire des titres à ses clients. Le directeur Schmid reconnaîtra avoir agi ainsi à trois reprises entre le 31 août et le 4 octobre 1911. La pression résulte aussi des exigences provenant du client Duca qui réclame des fonds pour sortir de ses propres difficultés⁸⁰. Une mauvaise opération en amène une autre, créant un tourbillon sans issue et conduisant à la catastrophe finale. Au total, la soustraction aurait concerné, d'après l'expertise d'Elsener, un montant de 658 962,15 francs. Cette malversation, qui doit permettre d'obtenir des prêts auprès d'autres banques, n'est pas réalisée en cachette. Au contraire, plusieurs collaborateurs et même le censeur Giovanni Battista Volonterio sont au courant. Le directeur Schmid informe même le comité de surveillance, sans que celui-ci exprime un désaccord : le président Giuseppe Volonterio se borne à dire : « *Faites comme vous voulez* ». Et à la soustraction s'ajoute la falsification des comptes : les bilans des années 1911 et 1912 présentent comme actifs appartenant à la banque, des titres mis en dépôt par les clients. Une affaire qui met gravement en danger la confiance des clients. Ainsi, face aux difficultés sérieuses du Credito, les administrateurs et la direction répondent par des expédients et des fraudes, aggravant par ailleurs leurs responsabilités, le tout étant permis par un contrôle inefficace.

Soulignons enfin que les falsifications des comptes de la Banca Cantonale, fait reconnu également par les imputés et leurs défenseurs, concernaient

⁷⁹ Processo CT (1916, p. 230).

⁸⁰ *Ibid.*, p. 231-233.

l'exposition à l'actif de créances insolubles, l'évaluation des titres dans le portefeuille qui n'était pas mise à jour aux valeurs de marché (dans l'espoir d'une remontée des cours) et l'insertion des participations dans d'autres comptes (notamment dans les comptes courants créanciers) afin de cacher leur perte de valeur. La comptabilité ne respectait ainsi pas les principes élémentaires reconnus à l'époque comme l'avait affirmé le professeur Vincenzo Gitti, expert pour la défense Stoffel⁸¹. Retenons que ces falsifications ont rendu possible la distribution de dividendes, fragilisant ainsi les réserves de l'institut: une mauvaise action en attire une autre.

Retenons enfin, toujours en suivant Wetter (1918, p. 322), que des falsifications de bilan ont émergé également dans les autres faillites bancaires dans le pays. De plus, Bänziger (1986, p. 10) rappelle les défauts alors courants dans l'établissement et la publication des comptes annuels dans le secteur, avant le renforcement du cadre législatif qui aura lieu durant les années 1930.

5.3 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE : PROPRIÉTÉ, CONTRÔLES ET INTERFÉRENCES

Wetter (1918, p. 193-204) a déjà mis l'accent sur le facteur institutionnel et humain pour expliquer les faiblesses dans la gestion, les compétences, les systèmes de contrôle ainsi que la proximité, parfois problématique, entre banque, industrie et politique dans les faillites bancaires de l'époque. Le cas tessinois que nous allons découvrir n'est pas, en soi, spécifique: il reflète des situations qui ont émergé également dans d'autres régions du pays et même après l'expérience tessinoise. Enfin, les défaillances du système de contrôle et les interférences du milieu économique, social et politique, ou des compétences et des comportements pas toujours appropriés, se sont fait jour dans d'autres pays et à d'autres époques⁸².

A) Formes de capitalisme et modalités de contrôle: points de repère

La propriété et la taille des sociétés, la relation d'agence entre propriétaires, administrateurs et dirigeants, la composition et la structure des organes internes chargés de la surveillance (entre pouvoirs et contre-pouvoirs) et le système de rémunération ainsi que les contrôles externes et la publication des comptes financiers sont tous des éléments qui influencent la *corporate governance* ou gouvernement d'entreprise. L'argument n'est pas anodin, car les résultats d'une entreprise peuvent en dépendre fortement, et une vaste littérature existe sur

⁸¹ *La difesa di Giuseppe Stoffel* (1916, p. 25-26).

⁸² BERNANKE (2014, p. 69-72) a, par exemple, mis en évidence les failles dans la surveillance, la gestion et le contrôle du risque au sein des instituts financiers qui ont contribué à l'éclatement de la crise des subprimes en 2008.

le sujet⁸³. En particulier, Herrigel (2007) retient différentes dimensions pour caractériser les principes du gouvernement d'entreprise: la propriété (dispersée ou concentrée), le financement (bancaire ou par les marchés financiers), la relation entre les actionnaires (*shareholders*) et les porteurs d'intérêts (*stakeholders*) ainsi que les principes de la politique économique d'un pays (entre intervention publique, modalités associatives et libre concurrence). Le thème, assez récent dans une perspective historique⁸⁴, est loin d'être conclusif. Limitons-nous à retenir des points de repère utiles à notre cause. Examinons tout d'abord les modèles retenus par Morck et Steier (2005) qui combinent les typologies du capitalisme avec la propriété, le financement et le contrôle des sociétés. Nous retiendrons ensuite des arguments complémentaires.

Le premier modèle, le capitalisme de marché ou des actionnaires (*shareholder capitalism*) est typique d'une économie libérale, et il comporte un nombre élevé de petits investisseurs privés qui achètent et vendent les actions et les obligations émises par les entreprises. Le contrôle des sociétés est exercé collectivement par le marché (*market-driven*). Ce modèle, souvent associé au cas anglo-saxon, renforce le rôle des managers auxquels les actionnaires délèguent la gestion des entreprises. Pour cela, il nécessite un marché financier liquide et une transparence élevée, notamment en termes de publication des comptes financiers, de divulgation des informations des sociétés, des systèmes de rémunération et de la gestion des conflits d'intérêts. Le cours des titres financiers fixé par le marché devient un indicateur sensible pour les décisions des investisseurs, censés contrôler indirectement l'évolution de leur société.

Le deuxième modèle, le capitalisme familial (*family capitalism*) est marqué par un nombre réduit de familles qui contrôlent leurs entreprises et même des groupes de sociétés, parfois par des structures pyramidales. La propriété est alors concentrée et les familles dominantes, responsables aussi de la gestion, peuvent même récolter des fonds auprès de tierces personnes. La réputation des familles et la confiance qu'elles inspirent se substituent à la transparence des entreprises et aux compétences, ce qui influence les résultats des affaires.

Le troisième modèle, le capitalisme bancaire (*bank capitalism*) que l'on associe au cas allemand, mais qui est typique aussi de l'Italie⁸⁵, se focalise sur les banques qui dirigent l'épargne vers les activités économiques par les crédits et les investissements. Par la présence d'un intermédiaire bancaire, la relation entre épargnants et entreprises se partage, tout comme la chaîne des contrôles. D'un côté, les épargnants doivent avoir confiance dans la banque dont la réputation

⁸³ Citons, par exemple, BOURQUI (2002), FRIBOULET *et al.* (2005) et, pour une lecture historique, CHEFFINS (2012). Pour leur part, PAGANO et VOLPIN (2001) retiennent l'argument pour le secteur financier en adoptant l'approche de la « *new political economy* ».

⁸⁴ L'auteur de référence est Alfred D. Chandler jr., souvent cité pour l'idée selon laquelle les entreprises évoluent progressivement d'une gestion familiale à une gestion manageriale (cf. JONES et ZEITLIN, 2007, p. 1-3; HERRIGEL, 2007, p. 489).

⁸⁵ LA FRANCESCA (2004, p. 43-44).

et la gestion sont déterminantes et, de l'autre, la banque exerce un contrôle sur les entreprises afin de canaliser les fonds vers des affaires rentables. Les banques sont donc le pivot du système, de sorte que leur gestion devient centrale. On parle aussi d'un contrôle exercé par la banque sur les activités économiques (*banking-driven*).

Dernier modèle, le capitalisme public ou d'État (*state capitalism*), parfois assimilé à l'expérience française, marque les pays et les périodes d'interventionnisme public: la propriété et la gestion des entreprises sont directement assumées par l'État qui récolte les fonds par l'imposition fiscale et qui devient responsable de la mise en œuvre et du contrôle des affaires économiques.

Comme le remarquent Morck et Steier (2005) et Herrigel (2007), on observe souvent une combinaison des différents modèles. De plus, dans le temps, ces combinaisons peuvent changer. La Suisse, bien que son étude n'ait pas été approfondie par ces auteurs, nous semble présenter, entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, une situation proche du capitalisme bancaire allemand, notamment par la présence de banques universelles très actives dans les chemins de fer et proches du milieu industriel, lequel se compose aussi de sociétés de petite et moyenne dimension. Cependant, d'autres éléments s'apparentent aux autres modèles, comme la présence d'entreprises familiales (parmi lesquelles on peut considérer aussi les banquiers privés), alors que la diffusion de la société anonyme⁸⁶ et surtout le négoce de titres financiers sur les bourses⁸⁷ ont à leur tour introduit des traits du modèle anglo-saxon. Enfin, la propriété publique des banques cantonales, la nationalisation des chemins de fer au début du XIX^e siècle ainsi que la diffusion de sociétés municipalisées indiquent, malgré une orientation libérale, la présence aussi, même marginale, d'un capitalisme public. Le cas tessinois reflète cette coexistence de modèles avec les banques qui introduisent des traits du capitalisme bancaire à côté des entreprises familiales et d'une diffusion de titres financiers.

Le gouvernement d'entreprise peut également être analysé à l'aide du principe dit du «*principal-agent*» qui décrit une situation dans laquelle les propriétaires (les principaux) délèguent la gestion de la société à des administrateurs (les agents). Selon cette approche⁸⁸, l'information asymétrique entre les premiers et les deuxièmes (mieux informés) rend difficile l'établissement d'un contrat optimal ou d'un ensemble d'incitations optimales. L'agent peut poursuivre son intérêt aux dépens du propriétaire⁸⁹. Dans le cas du capitalisme bancaire, ce

⁸⁶ DSS, article Società per azioni.

⁸⁷ Les bourses principales étaient à Genève (1855), Bâle (1876) et Zurich (1884), toutes soumises à une surveillance cantonale et à côté desquelles on compte les bourses de droit privé de Lausanne (1873), de Berne (1885) et de Neuchâtel (1905). Cf. DSS, article Borsa.

⁸⁸ La référence sur le sujet est FAMA (1980).

⁸⁹ *Enciclopedia della Finanza*, article Impresa.

problème se pose doublement: premièrement, entre les épargnants et la banque (avec les conséquences évoquées au début de ce chapitre en termes de fragilité financière) et, deuxièmement, entre la banque et les entreprises qu'elle finance. Dans le premier cas, la banque est l'agent, alors qu'elle devient le principal dans le second cas.

Enfin, il faut mettre en évidence la structure organisationnelle des instituts. Comme l'ont rappelé Cassis (1989, p. 303-306) et Guinnane (2002, p. 106), le modèle allemand de la *corporate governance* prévoit pour les sociétés anonymes un conseil opérationnel (*Vorstand*) et, séparément, un conseil de surveillance (*Aufsichtsrat*). Autrement dit, la séparation entre la gestion et son contrôle rend celui-ci plus efficace, car il réduit les conflits d'intérêts. Dans d'autres pays, comme la France et l'Angleterre, la séparation des organes des sociétés diffère: le conseil d'administration est chargé des décisions stratégiques, alors que la direction s'occupe de gérer les affaires courantes, de façon que le conseil exerce également une fonction de surveillance et de contrôle. Nous retrouvons cette situation en Suisse, avec un conseil d'administration des sociétés anonymes qui peut désigner un comité de surveillance, mais dont les membres sont généralement les administrateurs eux-mêmes⁹⁰.

B) Les personnalités et les conflits de rôle au Credito Ticinese

«*RESPINI: Mais je n'ai jamais examiné aucun livre de la Banque!*
PRÉSIDENT [du tribunal]: Mais alors que faisiez-vous à la Banque, vous qui justement étiez l'administrateur délégué du Directeur?» (Processo CT, 1916, p. 31, libre traduction de l'italien)⁹¹

Les statuts⁹² du Credito définissent la mise en place d'organes typiques d'une société anonyme (l'assemblée des actionnaires, le conseil d'administration, les réviseurs et la direction) et règlent les compétences usuelles en ce qui concerne la chaîne des nominations. Pour les membres du conseil, même la durée de trois années, renouvelable, peut paraître favorable à une rotation des personnalités. La distribution des responsabilités n'est pas plus surprenante: au conseil, qui doit se réunir au moins une fois par mois, revient la surveillance générale des affaires de la banque, l'élaboration des règlements internes, la désignation du directeur et des autres employés ainsi que les rémunérations. Cette instance doit aussi examiner les comptes financiers et évaluer le rapport

⁹⁰ La situation ne se présente plus pour les banques, car en plus de la séparation entre direction et conseil, la FINMA a introduit des critères d'indépendance des administrateurs et des membres du comité de surveillance.

⁹¹ Texte original: «*RESPINI: Ma io non ho mai esaminato alcun libro della Banca! PRESIDENTE [du tribunal]: Ma cosa faceva, allora, in Banca, lei che era precisamente il consigliere delegato del Direttore?»*.

⁹² CH SWA, Banken 217, Credito Ticinese, Statuts de 1890.

du directeur. La séance peut se dérouler en présence de cinq administrateurs au moins sur les onze qui composent le conseil, et les délibérations sont adoptées à la majorité des présents : par le poids accordé au président en cas de parité, cela signifie que trois voix, dont celle du président, sont suffisantes pour prendre des décisions. Une situation peu favorable aux décisions partagées, mais à laquelle il peut être recouru en cas d'absence de plusieurs membres. Enfin, toujours d'après les statuts, le conseil peut désigner un comité et lui déléguer des fonctions, comme celui chargé de la surveillance dans lequel Giuseppe Respini est nommé. Le comité est composé du président, du secrétaire et d'un autre administrateur, sa tâche principale étant d'assurer une surveillance des affaires, des collaborateurs et de la gestion de l'institut par des séances hebdomadaires⁹³. La lecture des statuts peut nous amener à la conclusion que les principes du gouvernement du Credito ne comportent pas de failles majeures, mais comme l'on sait, la pratique peut révéler d'autres aspects et, ainsi que l'avait soutenu l'avocat Mario Ferri pendant le procès, les tâches et les responsabilités du conseil et du comité, définies aussi dans le code des obligations, ne semblent pas avoir été respectées⁹⁴.

Tout d'abord, l'article 20 des statuts exige que chaque membre du conseil soit propriétaire d'au moins 20 actions. Ainsi, les onze administrateurs représentent, au total, 7,3% du capital, un poids qui ne leur permet pas de contrôler les décisions de l'assemblée générale. Cependant, le *Tableau 2/12*, qui détaille les premiers souscripteurs de l'institut, révèle un regroupement des actionnaires autour d'un nombre réduit de personnalités (le plus souvent administrateurs mais aussi présidents, vice-présidents ou secrétaires). Ces personnalités, bien qu'ayant souscrit des actions pour elles-mêmes, représentent également les intérêts d'autres actionnaires, marque probable d'une proximité personnelle. Surtout, ce sont des avocats et des hommes politiques très en vue comme Gioachimo Respini, chef charismatique des conservateurs. Son fils, Giuseppe, est avocat et notaire et, au décès du père, devient suppléant du conseil du Credito. Puis, à l'âge de vingt-huit ans, il est administrateur avant d'être nommé dans le comité de surveillance. On voit alors en lui le politicien, le député au Grand Conseil et, surtout, l'héritier du puissant fondateur : une personnalité à laquelle on fait confiance. En réalité, au cours du procès, il apparaît comme un optimiste naïf, et il semble surtout peu informé sur l'état de la banque. Il a d'ailleurs conseillé à sa mère et à d'autres personnes de déposer des fonds au Credito et cela, même peu avant l'éclatement de la crise. Ainsi, malgré le jugement de la Cour qui rappelle ses responsabilités, il figure aussi du côté des victimes de la faillite de l'institut dont il était actionnaire et déposant. Il perd alors sa réputation et sa fortune financière⁹⁵. La conclusion du procès marque aussi la fin de sa carrière politique.

⁹³ Processo CT (1916, p. 226).

⁹⁴ *Ibid.*, p. 209.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 212.

Tableau 2/12 Souscription initiale des actions du Credito Ticinese, 1890

Nom et prénom	Localité	N. actions	Remarques
Antognini Giovanni	Bellinzone	700 (23,3%)	Administrateur en 1894.
Respini Gioachimo	Locarno	491 (16,4%)	Avocat, président entre 1890 et 1898, père de Giuseppe Respini (secrétaire du conseil au moins dès 1904 et membre du comité de surveillance).
Reali Giovanni	Lugano	410 (13,7%)	Administrateur entre 1890 et 1893.
Soldati Agostino	Lugano	324 (10,8%)	Avocat, administrateur en 1890, fondateur de la Banca Popolare di Lugano.
Lurati Giovanni	Lugano	240 (8,0%)	Avocat, administrateur entre 1890 et au moins jusqu'en 1912.
Gianella Felice	Acquarossa	208 (6,9%)	
Ciseri Vincenzo	Locarno	157 (5,2%)	Secrétaire du conseil entre 1890 et au moins jusqu'en 1902, père de Giovanni Ciseri (caissier en 1890 et directeur entre 1903 et 1906).
Scazziga Francesco	Muralto	157 (5,2%)	Administrateur entre 1890 et 1898.
Volonterio Giuseppe	Muralto	157 (5,2%)	Vice-président (1890-1898), président et membre du comité de surveillance (1899-1914).
Poncini Tommaso	Ascona	156 (5,2%)	Administrateur entre 1890 et au moins jusqu'en 1908.
TOTAL		3 000 (100%)	

Remarque – Le nombre d'actions a été souscrit par la personne indiquée et par d'autres qu'elle représente.

Source: CH SWA, Banken 217, Credito Ticinese, Statuts de 1890.

Comme le procès le montre, la banque a été dirigée par d'autres personnalités, notamment Giuseppe Volonterio et Leone Cattori, qui semblent avoir tenu Giuseppe Respini à l'écart des difficultés⁹⁶. Des personnalités au fort caractère qui émergent après la disparition de Gioachimo Respini et la sortie du secrétaire Vincenzo Ciseri au début du siècle. L'avocat Giuseppe Volonterio représente la continuité et il marque toute la période du Credito: vice-président à la fondation, il succède à Giachimo Respini pour en devenir président, fonction qu'il garde jusqu'à la crise. Leone Cattori est administrateur avant d'être vice-président du Credito et, avec Volonterio, il est membre du comité de surveillance. Les deux, avec le directeur Schmid, concentrent les décisions et le pouvoir au sein de la banque. Et nous avons

⁹⁶ *Ibid.*, p. 123.

déjà vu, auparavant, l'activisme de Cattori dans les opérations sur les bourses et son rôle dans différentes opérations, dont celle de la S.A. Internazionale della Celluloide, tout comme l'attitude de Volonterio et les opérations de Schmid avec les Duca de Milan.

Que pouvons-nous alors retenir? Tout d'abord que les administrateurs sont aussi actionnaires, une exigence dictée par les statuts. De plus, comme dans le cas de Respini et dans d'autres encore, ils sont également déposants de l'institut, tout comme leurs proches. Cette convergence entre affaires et propriété de l'institut peut améliorer la gestion et les contrôles si l'on prend soin de ses propres affaires mieux que de celles qui nous ont été déléguées. En d'autres termes, le problème entre le principal et l'agent ne se pose pas.

Cependant, derrière cette situation se cachent d'autres éléments. Le cumul des fonctions et des rôles : le président et le vice-président prennent des décisions opérationnelles ou participent à des opérations alors qu'ils sont aussi chargés de la surveillance⁹⁷. Les conflits d'intérêts : administrateurs et directeurs ont des relations privées en tant que clients de la banque qu'ils représentent⁹⁸, ou ils siègent parfois à titre privé dans des sociétés qui sont clients de l'institut⁹⁹. Les relations familiales : père président et fils administrateur comme chez les Respini, père secrétaire et fils directeur comme chez les Ciseri, mais aussi père président et fils employé ou administrateur de sociétés qui sont aussi clients de la banque comme chez les Volonterio. L'appartenance politique : Respini, Volonterio et Cattori sont tous des conservateurs qui voient en Gioachimo le repère politique et le fondateur de la banque.

En somme, un ensemble d'éléments peu favorables à la réalisation de contrôles efficaces qui expliquent ainsi les faiblesses et les carences rappelées au cours du procès. À côté des défauts relatifs aux contrôles s'ajoutent ceux qui touchent aux compétences techniques, financières et comptables, et cela à différents niveaux de l'organisation. Tout d'abord, Volonterio, Respini et Cattori ont des formations éloignées de la pratique bancaire, mais c'est surtout le cas de l'ancien directeur Ciseri qui est intéressant.

⁹⁷ Par exemple, quand Duca est en difficulté, le prêt de 282 000 francs lui est accordé par la remise d'un chèque lors d'un déplacement à Milan d'une délégation composée des membres du comité de surveillance (Respini et Cattori), d'un administrateur (Bianchetti), du directeur (Schmid) et du chef-comptable (Pedretti). Cf. Processo CT (1916, p. 231).

⁹⁸ Comme dans le cas des spéculations sur les bourses ou des anticipations accordées par le directeur Ciseri à son frère ou des prêts que le directeur Schmid avait envers lui-même. Cf. Processo CT, 1916, p. 210 et p. 223.

⁹⁹ Giuseppe Respini était administrateur de la Società Italo-Svizzera et du Saponificio di Locarno, dont il était également actionnaire. De même, Schmid était administrateur de la Banca Duca de Milan (cf. Processo CT, 1916, p. 34). À son tour, Volonterio était président de la S.A. Italo-Svizzera di Elettricità. Les participations industrielles et commerciales du Credito Ticinese concernaient dans plus d'un cas des sociétés qui avaient à leurs conseils des administrateurs de la banque (cf. Processo CT, 1916, p. 231).

Giovanni Ciseri a été correspondant à Locarno pour la Banca Popolare Ticinese¹⁰⁰ avant d'entrer au Credito comme caissier pour être nommé directeur en 1903¹⁰¹. Malgré des connaissances en comptabilité, la Cour pénale admet qu'il n'avait pas les compétences suffisantes pour diriger l'institut. En effet, à partir de la fin de 1905, Giuseppe Respini est à ses côtés lors d'opérations particulières. Probablement, le fait d'avoir été le fils du secrétaire du conseil l'a initialement aidé dans sa carrière interne au Credito, mais ses faiblesses amènent le conseil à le limoger par décision du 15 juillet 1906¹⁰². Son remplacement par Giacomo Schmid n'est pas plus heureux, malgré l'expérience qu'il a probablement acquise comme procureur de la Banque Fédérale à Lucerne¹⁰³ avant de diriger le Credito, à tout juste vingt-sept ans. Une jeunesse qui n'est pas accompagnée d'une sagesse dans les affaires d'autant plus que, comme Ciseri auparavant, il agit parfois en outrepassant les compétences et en l'absence d'autorisations du conseil ou du comité de surveillance¹⁰⁴. Par ailleurs, Schmid ne semble pas toujours informer correctement et régulièrement les administrateurs. Mais que peuvent-ils lui reprocher si le comité fait de même?¹⁰⁵

C) La Banca Cantonale Ticinese: réputation et concentration du pouvoir

Inutile de chercher dans les statuts de la Banca Cantonale Ticinese des éléments très différents du cas précédent: on retrouve les mêmes caractéristiques, y compris la durée des mandats de trois années et l'obligation pour les administrateurs d'être en possession d'un certain nombre d'actions¹⁰⁶. Comme pour le Credito, d'autres éléments nous révèlent le type de gouvernement qui est en place¹⁰⁷. La Banca Cantonale illustre le cas d'une expropriation des actionnaires minoritaires (*outsiders*) par les managers ou des actionnaires majoritaires de la banque (*insiders*) tel qu'il est décrit dans la littérature¹⁰⁸.

Si le pouvoir au Credito se partage entre trois personnalités, à partir de 1891 la Banca Cantonale est, elle, sous le contrôle du nouveau directeur: Giuseppe Stoffel. À l'âge de seize ans, il a été envoyé par son père à Schaffhouse pour apprendre le métier de banquier chez Roberto Rösti. En 1890, à vingt-sept ans, après avoir été nommé administrateur de la Banca Cantonale, il en

¹⁰⁰ DV, 8 mai 1890.

¹⁰¹ GT, 13 mai 1890 et Processo CT (1916, p. 154-155).

¹⁰² Processo CT, (1916, p. 229-230).

¹⁰³ *Ibid.*, p. 197.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 215.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 231.

¹⁰⁶ CH SWA, Banken 58, BCT, Statuts de 1890.

¹⁰⁷ Le cas a été présenté en détail par DUNGHY (2011); cf. également ROSSI (1988 [2010], p. 143-146).

¹⁰⁸ PAGANO et VOLPIN (2001, p. 4).

devient le directeur. Tout le monde compte sur lui pour rétablir la réputation de l'institut mis à mal par l'affaire Scazziga.

La concentration du pouvoir est ensuite assurée par la nomination de Giuseppe Stoffel à la présidence de l'institut en 1903, sans une période de transition comme simple administrateur¹⁰⁹. Le nouveau directeur devient alors Enrico Bacilieri, qui accepte la fonction sans enthousiasme, mais c'est encore Stoffel, en réalité, qui s'occupe de la gestion. Son pouvoir lui assure le contrôle effectif de la banque. Le conseil d'administration est marginalisé et les réviseurs sont désignés directement par Stoffel qui, de plus, n'informe pas les autres administrateurs sur les activités de leur compétence, empêchant également le comité de surveillance de se réunir régulièrement comme les statuts le prévoient. La personnalité trop faible du directeur et de certains administrateurs empêche la création de contre-pouvoirs pour limiter les débordements.

De plus, Stoffel peut compter sur sa réputation personnelle du fait de son engagement politique et de sa carrière militaire en tant que lieutenant-colonel. En 1901, il devient administrateur de la Société du Gothard et, en 1906, il entre dans le comité de la BNS : un poste de prestige qui confirme son influence. Et il siège aux commissions du Parlement cantonal, comme dans celle chargée d'attribuer la concession pour l'utilisation des eaux du lac Ritom aux fins de production d'électricité. Par ailleurs, l'amélioration des comptes de la Banca Cantonale à partir de 1890 semble démontrer sa capacité à surmonter la crise qui l'a poussé à diriger l'institut. Le jour de son arrestation, le 26 janvier 1914, il occupe encore ces fonctions et, quelques jours auparavant, lors de la crise du Credito, il participe même aux réunions de crise. Loin d'être le sauveur de l'institut, il devient ainsi le principal responsable de son effondrement.

Prestige et réputation, mais aussi cumul de fonctions et mélange entre la banque et les affaires privées : Stoffel engage ses avoirs dans des opérations réalisées par l'institut qu'il préside et il est souvent, en même temps, administrateur de sociétés envers lesquelles la banque s'expose¹¹⁰. Il est aussi client de la banque, empruntant des fonds pour un montant qui, à la fin de 1913, atteint 2,9 millions¹¹¹. Une situation comparable, mais à une autre échelle, à celle du Credito.

¹⁰⁹ Il semble que Stoffel voulait quitter la banque entre 1902 et 1903, mais que les administrateurs l'auraient convaincu de rester. Cf. *La difesa di Stoffel* (1916, p. 9).

¹¹⁰ ASTi, Rapport des trois commissaires sur la situation de la Banque Cantonale Tessinoise, 27 février 1914, p. 4-5.

¹¹¹ Un débat a concerné les couvertures de ce montant. L'expert Vincenzo Gitti estimait à presque 3,2 millions de francs les avoirs personnels de Stoffel (considérant la position comme étant couverte), alors que l'expertise de Chevalier, Hurter et Stanger estimait des avoirs en garanties pour 1,9 million seulement (*La difesa di Giuseppe Stoffel*, 1916, p. 40), une situation assez proche de celle reportée par WETTER (1918, p. 138) qui indique, entre autres, un solde passif du compte de Stoffel de 2 888 085 francs pour une couverture de 1 630 456 francs.

Tableau 2/13 Les opérations et relations de la Banca Cantonale Ticinese et, à titre personnel, de Giuseppe Stoffel

Opérations	Commentaires	Résultats
Banco di Gestioni e di Liquidazioni	Participations: Banca Cantonale, Banca Rösti de Milan et Stoffel à titre personnel (Stoffel était actionnaire de la Banca Cantonale et de la Banca Rösti) / Sous-participations: membres de la famille et amis de Stoffel, la Ditta Celestino Stoffel e figli (dont Stoffel était actionnaire).	Perte pour la banque supérieure à 3,6 millions de francs (Wetter, 1916, p. 139-140)
Società italiana prodotti azotati	Participations: Banca Cantonale (1/2) et Stoffel à titre personnel (1/2).	Perte de 10 040,60 francs
Azoto	Participations: Banca Cantonale et Stoffel.	Perte pour Stoffel: 417 746,30 francs
Soda	Participations: Banca Cantonale et Stoffel.	Perte pour Stoffel: 669 198,65 francs
Società Dell'Acqua	Participations: Banca Cantonale et Stoffel (qui était aussi président de cette société).	
Società elettrochimica (Rome)	Participations: Banca Cantonale et Stoffel Sous-participations: Banco Gestioni (2/10), Banca Cantonale (4/10) et Stoffel (4/10) lequel a obtenu un prêt de la Banca Cantonale pour financer sa part. Stoffel était vice-président de cette société.	Pertes pour la banque: presque un million de francs; pertes pour Stoffel: supérieures à 1 million; un profit sur l'opération avait été partagé entre les participants
Società generale per lo zucchero indigeno	Participation de Stoffel (qui était parmi les actionnaires fondateurs de la société) par l'ami Emilio Maraini.	Pertes pour Stoffel: 75 000 francs
Azioni zucchero	Opération syndicale de Stoffel et de la Banca Cantonale.	Profit de 700 francs partagé entre la banque et Stoffel (qui assume les frais pour 200 francs)
Linoleum (Milan)	Opération syndicale de Stoffel (1/2) et de la Banca Cantonale (1/2).	
Omnibus e Vetture	Augmentation du capital avec participation de la Banca Cantonale (déjà actionnaire) et de Stoffel (à titre personnel). Stoffel achète pour lui-même des actions Omnibus e Vetture (société dans laquelle il était membre du conseil) auprès de la Banca Cantonale à un prix inférieur à celui de marché.	

Source: *La difesa di Giuseppe Stoffel (1916)*.

Le *Tableau 2/13* présente les principales opérations dans lesquelles la Banca Cantonale et le président Stoffel, à titre privé, sont exposés (les informations proviennent de l'avocat Farinelli, le défenseur de Stoffel, pour montrer les pertes subies par l'accusé dans le but de réduire ses responsabilités)¹¹². L'accusation soutient que Stoffel ne participait à titre privé qu'en cas de bonnes affaires, alors qu'il se retirait des mauvaises, portées au compte de la banque. Farinelli réplique : les pertes ont dépassé les gains, pour Stoffel comme pour la banque. Une défense qui est discutable : la tâche d'un président ne serait-elle pas celle d'assurer des bonnes affaires tout en minimisant les pertes ? Pour sa part, le conseil d'administration a été plutôt passif : au lieu de séances mensuelles comme prévu par les statuts, l'organe ne s'est réuni, à partir de 1904, que deux ou cinq fois par année¹¹³. Cela a permis au président d'œuvrer assez librement. Le comité de surveillance ne s'est pas réuni davantage¹¹⁴, sans parler des révisions : pendant dix années, aucune vérification de caisse n'aurait été effectuée¹¹⁵. La confiance que le personnage inspirait a très certainement fait le reste. Comme dans le cas du Credito, le gouvernement de la banque semble avoir failli, notamment par l'absence de contre-pouvoirs et de contrôles. La concentration du pouvoir, la réputation que l'engagement politique assurait et la personnalité du tout-puissant Stoffel sont autant de facteurs qui ont permis des affaires risquées et, par là, la faillite de l'institut.

D) Les relations entre banques, politique et économie cantonale

L'identité des protagonistes de la crise conduit à prendre en compte la relation entre les banques, la politique et l'économie de la région. La lecture de la crise par les influences de la politique a été soulignée dès l'éclatement des faits par le contemporain Giulio Barni¹¹⁶. Un argument en faveur de cette lecture réside dans le constat que les instituts qui ont survécu étaient moins politisés. Cette approche est reprise par Rossi (1988 [2010], p. 150-151) qui rappelle l'identification de la Banca Cantonale et du Credito Ticinese aux partis d'appartenance, respectivement les libéraux-radicaux et les conservateurs, avant de poser deux hypothèses : la nécessité d'une source financière pour disposer de fonds destinés à acheter le soutien électoral et la compétition politique qui se réalise sur le terrain bancaire.

¹¹² L'exposé a été rendu public entièrement à l'époque du procès pénal dans l'intention de soutenir Stoffel auprès de l'opinion (*La difesa di Giuseppe Stoffel*, 1916).

¹¹³ WETTER (1918, p. 138-139). Le conseil de la Ersparniskasse Uri qui fait faillite en 1914, s'était réuni encore moins depuis 1906 : une, deux ou trois fois selon les années (WETTER, 1918, p. 160).

¹¹⁴ Pendant de nombreuses années, il ne s'est même pas réuni ; en 1908, on peut compter trois séances alors qu'il aurait dû y en avoir bien davantage (WETTER, 1918, p. 139).

¹¹⁵ La situation n'était pas meilleure à la Spar- und Leihkasse Herzogenbuchsee : parfois une seule révision de caisse par année et jamais de vérification des titres en portefeuille (WETTER, 1916, p. 93).

¹¹⁶ Cf. les quatre articles qu'il a publiés dans *Libera Stampa* entre le 29 janvier et le 26 février 1915.

La banque, la politique et l'État: points de repère

La relation entre le secteur bancaire et la politique a fait l'objet de plusieurs études¹¹⁷ et, d'une façon plus générale, elle concerne la relation entre le système économique, la politique et l'État. Comme l'a résumé Gourvish (2003, p. 2), différentes approches ont été retenues. D'abord, les forces économiques et politiques peuvent interagir entre elles et influencer un résultat politique. Ainsi, nous pouvons par exemple comprendre le rôle des intérêts économiques qui parfois se cachent derrière des négociations diplomatiques entre pays. Les hommes d'affaires peuvent donc être considérés comme un élément exogène qui interfère dans le processus politique, notamment via une activité de *lobbying* réalisée par les milieux économiques, afin d'influencer, par exemple, le contenu d'un texte législatif. Inversement, nous pouvons partir de la politique et des institutions publiques comme éléments exogènes et analyser leurs effets sur le système financier et économique. Cette démarche – retenue notamment par Haber, North et Weingast (2008) – permet ainsi d'évaluer, par exemple, les conséquences sur le développement et la stabilité du système financier d'une réforme qui renforce les droits des actionnaires et des créanciers. Comme l'indique Cassis (1991, p. 519), la relation entre la banque et la politique ne doit pas être réduite à une simple ingérence d'intérêts privés. En effet, cette relation concerne plusieurs dimensions: les institutions, les individus ainsi que la pensée économique et politique¹¹⁸, ce qui conduit vers plusieurs arguments. Retenons notamment le débat sur le rôle et la modalité d'une surveillance et d'une réglementation du secteur financier et les choix de politique monétaire et budgétaire d'un pays. Cela implique des institutions publiques (en particulier le gouvernement, l'autorité de surveillance et la banque centrale), mais aussi les associations économiques (comme l'ASB en Suisse) tout en posant la question du rapport entre les marchés financiers, le système de paiement et l'intervention de l'État sans oublier les nécessités de ce dernier en termes de financement¹¹⁹. Ainsi, la pensée économique, le cadre institutionnel et le processus de prise des décisions vont influencer ces débats au niveau académique mais aussi politique. À côté d'une approche institutionnelle, il y a un autre niveau de lecture: la relation que le milieu des affaires développe avec les partis et les hommes politiques. Dans ce cas, il faut prendre en compte la pluralité des intérêts:

¹¹⁷ Cf. GOURVISH (2003), mais aussi PAGANO et VOLDPIN (2001) qui suivent l'approche de la *new political economy* et qui résument différentes études. Du côté des historiens qui se sont penchés sur le cas suisse, retenons en particulier CASSIS (1991), pour une vision d'ensemble de l'argument, JOST (1997), pour une vision de longue durée de l'influence politique du secteur financier, SANCEY (1998 et 2015), pour la réglementation du secteur financier et PERRENOUD (2011), pour la relation entre banquiers et diplomates durant les années 1930 et 1940.

¹¹⁸ Par exemple, HOFFMANN (2001) analyse le rôle des idées et de la pensée philosophique dans le secteur bancaire aux États-Unis.

¹¹⁹ Citons, par exemple, la relation entre les marchés financiers et les crises de la dette souveraine, qui a été analysée dans une perspective historique par FLORES (2015).

ceux de la collectivité, ceux des hommes politiques et ceux des banquiers. Ainsi, la banque peut souhaiter s'appuyer sur des liens politiques pour mieux réaliser ses affaires ou pour défendre ses intérêts lors d'un projet législatif ou d'une autre décision politique. Par ailleurs, l'homme politique peut également poursuivre des intérêts privés, conformément à l'hypothèse retenue par un courant d'économistes qui rejettent la vision des hommes politiques en tant qu'acteurs socialement bénévoles¹²⁰. Dans ce cas, un parlementaire ou même un membre de gouvernement peut utiliser les liens bancaires pour obtenir des services financiers ou tirer profit en termes électoraux. Les relations entre la banque et la politique peuvent alors virer à la collusion et à des comportements corruptifs d'un côté comme de l'autre. Dans sa première hypothèse, Rossi (1988 [2010], p. 150) exprime cette vision : les hommes politiques locaux ont besoin de ressources financières qu'ils parviennent à obtenir des banques afin, littéralement, d'acheter l'adhésion des électeurs. En revanche, sa seconde hypothèse indique l'interférence de l'intérêt particulier d'un parti ou d'un homme politique dans les affaires courantes de la banque, ce qui aboutit à des mauvaises opérations et à des pertes¹²¹. Nous ne disposons pas d'informations pour confirmer la première hypothèse, alors que la seconde semble offrir une lecture plausible de l'affaire Scazziga et de la crise de 1914. Retenons encore que les liens entre la politique et le monde des affaires se réalisent grâce à des individus qui sont membres d'une élite et permettent le développement de réseaux et de parcours professionnels de nature à réduire la séparation entre ces deux milieux¹²². Ainsi, on assistera à l'entrée au Parlement ou au gouvernement d'un banquier ou d'un représentant des banques¹²³, mais aussi à la désignation d'hommes politiques au conseil d'administration d'une banque. Ce mélange devient même inévitable pour un institut financier dont la propriété revient à l'État, comme dans le cas des banques cantonales.

Il y a donc des plans institutionnels et personnels, des contacts officiels et des relations plus discrètes qui se développent au travers de liens politiques, économiques et même familiaux, de telle sorte que la relation entre la banque et la politique n'est ni unidirectionnelle, ni guidée par un seul intérêt. Dans la troisième partie, nous reviendrons sur certains aspects évoqués ici, notamment en ce qui concerne le rôle des associations bancaires et de l'élite locale. Pour le moment, concentrons-nous sur les traits que la crise fait émerger, après avoir rappelé que l'argument n'est pas spécifique au cas tessinois. Par exemple, l'Italie a connu à la même époque des crises bancaires qui ont mis en évidence une dimension politique, non seulement en ce qui concerne l'action de sauvetage du gouvernement mais aussi au niveau des causes par l'entremêlement des

¹²⁰ PAGANO et VOLPIN (2001, p. 2).

¹²¹ WETTER (1918, p. 305) a également soutenu cet argument.

¹²² CASSIS (1989, p. 317-321).

¹²³ C'est, par exemple, le cas en Belgique durant les années 1920 et 1930 (KUGAN-VAN HENTENRYK, 2003).

intérêts entre le milieu politique et le secteur bancaire¹²⁴. Des exemples peuvent facilement être trouvés dans de nombreux autres pays.

La proximité des banques avec le milieu politique local

Au Tessin, après la révolution de 1890¹²⁵, les libéraux gardent *de facto* la majorité au sein du gouvernement aux dépens des conservateurs. Au début du xx^e siècle, le parti socialiste fait son apparition. Initialement proche des radicaux il reste en dehors du gouvernement jusqu'en 1922. Par ailleurs, les conservateurs surmontent la fracture interne de 1896 entre le courant proche des idéaux libéraux et celui qui est resté fidèle à l'intransigeance de Gioachimo Respini. De plus, la délégation tessinoise à Berne basée à la fois sur l'alternance entre libéraux et conservateurs pour les sièges du Conseil aux États et sur une composition proportionnelle des deux partis au Conseil national¹²⁶. Enfin, les principes d'une Confédération soucieuse des diversités linguistiques et régionales permettent à des Tessinois d'accéder au Conseil fédéral: après les libéraux Stefano Franscini et Giovanni Battista Pioda jr. au milieu du xix^e siècle, c'est le tour, entre 1911 et 1940, du conservateur Giuseppe Motta. Dans ce contexte, la crise bancaire cantonale appelle plusieurs remarques.

D'abord, lors des difficultés, l'appel à l'aide du Credito, dirigé par des conservateurs, est rapidement adressé à Motta. Lors des réunions consacrées à la crise, une autre personnalité est présente: l'avocat Giuseppe Cattori (1866-1932)¹²⁷, conservateur, avec une carrière entre le gouvernement cantonal et le Conseil national, fonction qu'il occupe après avoir remplacé Motta devenu conseiller fédéral. Cattori a travaillé dans le cabinet de Gioachimo Respini et fait partie du cercle de Motta, malgré l'opposition de ce dernier à Respini¹²⁸. L'appartenance au parti est invoquée pour appeler la politique fédérale à l'aide, et ces démarches se révèlent utiles: le contact est établi avec le Conseil fédéral et la BNS.

Sur le plan cantonal, l'implication du gouvernement, notamment lors de la Conférence de Berne qui a lieu le jour même de l'éclatement de la crise de la Banca Cantonale (dirigée par des libéraux), se concrétise avec la participation d'Achille Borella, ministre de la Justice et représentant du parti libéral, mais surtout ancien administrateur de la Banca Cantonale et avocat lors du procès Scazziga. Un politicien qui est donc proche et connaisseur de l'institut.

Dans d'autres cas, cette proximité s'exprime encore davantage, jusqu'à supprimer la séparation entre le banquier et le politicien. Rappelons le cas

¹²⁴ Cf. FRATIANNI et SPINELLI (2001, p. 183-186), ONADO (2003, p. 383-407).

¹²⁵ Cf. ROSSI et POMETTA (1941 [1980], p. 356-357); DSS, article Ticino.

¹²⁶ Cf. PANZERA (2011a).

¹²⁷ LEPORI et PANZERA (1989, p. 65-70).

¹²⁸ Sur les relations entre Cattori et Motta, cf. TRISCONI (1996, p. 33-34).

de Gioachimo Respini, politicien d'envergure, qui fonde le Credito, institut qu'il préside, avec des fins politiques; et ce n'est pas le premier cas d'hommes politiques devenant des banquiers ou des promoteurs d'instituts. Du côté des libéraux, cela a déjà concerné la Cassa ticinese et la Banca Cantonale. Une modalité qui n'est d'ailleurs pas spécifique au Tessin: à Genève, l'énergique James Fazi, radical aux rôles multiples, a favorisé la fondation de plusieurs banques, dont une fera également faillite¹²⁹. Ce destin n'est pas inéluctable si l'on considère que d'autres instituts fondés par des personnalités politiquement engagées n'ont pas suivi le même chemin, comme, par exemple, le Crédit Suisse du radical et puissant Alfred Escher¹³⁰. Si des hommes politiques se font banquiers, l'activité bancaire peut aussi conduire à la politique, comme dans le cas de Raimondo Rossi qui, après une longue présence au sein de la Società Bancaria, entre au gouvernement cantonal pour le parti agraire, avant de retourner vers la banque, notamment au sein de la BNS.

Le cas de Giuseppe Stoffel, déjà évoqué, banquier et homme politique devenu incontournable pour la Banca Cantonale, rappelle la proximité qui peut s'établir entre la banque et la politique. Stoffel devient président de la banque qu'il avait dirigée tout en étant député libéral au Conseil national et au Grand Conseil tessinois. Il sera également membre de l'ASB et du comité de surveillance de la BNS. Une position de force qui, en réalité, contribue à fragiliser l'institut.

Une situation où convergent l'appartenance au parti et le lien familial se dessine au sein du Credito. L'avocat Giuseppe Respini, fils du président, est secrétaire et membre du comité de surveillance de l'institut au moment de la faillite. Il est aussi membre du Parlement cantonal mais, plus que cette activité, ce sont surtout ses faiblesses dans les connaissances bancaires et sa passivité dans son rôle de surveillant de la banque qui se révèlent au cours du procès¹³¹. Nous pouvons donc supposer que l'appartenance familiale et au parti a parfois prévalu sur les compétences nécessaires à l'exercice de certaines fonctions dans les banques. L'avocat Giuseppe Volonterio (1844-1921)¹³², vice-président qui devient président du Credito à la disparition de Gioachimo Respini, a derrière lui une longue carrière politique: maire de Locarno, député au Parlement cantonal et au Conseil national, alors que son frère, Giuseppe Battista, sera également maire de Locarno et membre du législatif cantonal. En 1914, Giuseppe Volonterio est président de l'hôpital de la ville et administrateur de l'école maternelle, mais il est surtout juge à la Cour cantonale de cassation: c'est donc une personnalité très en vue. Son fils, Luciano, est actif dans plusieurs affaires du Credito qui produisent même des pertes significatives, comme les dossiers Banca Duca, S.A. Monte Generoso et Fabbrica milanese

¹²⁹ DSS, article Fazy.

¹³⁰ DSS, article Escher Alfred; JUNG (2013, p. 51-55).

¹³¹ Processo CT (1916, séance du 27 septembre 1915).

¹³² LEPORI et PANZERA (1989, p. 28); DSS, article Volonterio.

di confetture¹³³. Il participe aussi à titre personnel à certaines des opérations malheureuses sur les marchés financiers. Pour sa part, son frère Alfonso, revenu de Naples, prend part à la rédaction de la liste des clients qui sont impliqués dans ces opérations¹³⁴. Autrement dit, le président de la banque (Giuseppe) peut s'appuyer sur le fils (Alfonso) pour établir les opérations réalisées également par l'autre fils (Luciano), malgré l'interdiction du comité de surveillance de la banque. Des liens qui associent famille et parti refont surface: le vice-président Leone Cattori (1868-1915), député au Parlement cantonal, est le cousin de Giuseppe Cattori avec lequel il a partagé l'appartenance au courant de Respini. Autrement dit, Cattori se trouve à devoir résoudre les problèmes du Credito qui ont été provoqués par un proche sur le plan familial et politique.

En somme, les deux banques principales protagonistes de la crise de 1914 présentent un mélange entre politique, famille et banque qui comporte différents courts-circuits. Dans les deux cas, malgré une référence politique opposée, l'expérience sera similaire et malheureuse. On doit ici s'interroger sur le rôle de la concurrence politique. En effet, la course aux dividendes et l'attitude qui consiste à éviter la divulgation des difficultés par la dissimulation des faits et la falsification des comptes – pour éviter d'apparaître du côté des perdants – peut amener à une autre lecture de la crise, où les intérêts politiques primeraient sur la logique bancaire. La lecture des procès-verbaux des instituts pourrait le confirmer, mais les archives de la Banca Cantonale et du Credito Ticinese ont disparu¹³⁵. Nous nous limiterons donc à des considérations d'ordre général.

Premièrement, plusieurs instituts au Tessin, comme dans le reste du pays¹³⁶, ont des liens avec le milieu politique: rappelons la proximité de la Banca Popolare di Lugano, de la Società Bancaria Ticinese et même de la Banca Svizzera Americana avec le milieu conservateur et l'affinité de la Banca della Svizzera Italiana avec l'aile libérale et radicale. Ce dernier institut a même partagé des affaires avec Stoffel, dont le frère, Arturo, a dirigé l'agence de Bellinzone avant de rejoindre la Banca Popolare Ticinese, institut qu'il dirige avec son fils Arrigo. Une relation avec la politique n'est donc pas, en tant que telle, source de mauvaises affaires. Tout dépend de ses modalités et de l'ampleur de l'interférence dans la gestion et l'organisation de l'institut. Deuxièmement, l'activité politique est parfois préalable à l'activité bancaire des dirigeants, comme c'est en partie le cas avec le Credito. C'est alors l'appartenance au parti et la réputation acquise par cette activité qui assurent un réseau utile aux affaires et une réputation auprès de la population. Cela réduit l'esprit

¹³³ Processo CT (1916, p. 34 et p. 189).

¹³⁴ *Ibid.*, p. 27 et p. 73.

¹³⁵ Peu avant son procès, Stoffel a détruit une partie de la documentation de la Banca Cantonale Ticinese (DUNGH, 2011, p. 16).

¹³⁶ HEINIGER et DESHUSSES (2007, p. 451-453) détaillent, par exemple, la présence d'hommes politiques dans les conseils de la Caisse d'épargne, de la Caisse hypothécaire et de la Banque de Genève.

critique des actionnaires et des déposants vis-à-vis de la situation financière et de la gestion de l'institut lui-même, ce qui laisse libre cours au développement d'éventuels risques. De plus, aux liens partisans s'ajoutent les rapports familiaux qui n'assurent pas toujours un niveau de compétences adapté à la gestion d'une banque ou à des contrôles efficaces. Troisièmement, le mélange entre politique, réputation et compétences peut tout de même se révéler problématique, comme les expériences du Credito et de la Banca Cantonale l'ont révélé. Et comme, d'ailleurs, Wetter (1918, p. 194-201) l'a remarqué à propos de plusieurs cas de faillites bancaires en Suisse à la même époque. L'argument mérite d'être résumé. Les faibles compétences des directeurs et des administrateurs résultent d'un processus de sélection dans lequel la politique et d'autres facteurs interfèrent¹³⁷, notamment dans les petits et moyens instituts. Les actionnaires, souvent représentants de la classe bourgeoise locale, privilégient les réseaux et la politique de la région aux compétences lors de la désignation des administrateurs; ces derniers sont souvent aussi des actionnaires influents, ce qui réduit les barrières à l'entrée dans le conseil d'administration. De plus, la proximité avec la politique contribue à soutenir une confiance peu favorable aux contrôles ou à des contre-pouvoirs. Cela s'accompagne fréquemment de faibles connaissances des affaires bancaires, également au niveau des directeurs. La sélection des réviseurs n'échappe pas à cette logique alors que les décisions sont souvent prises par le président du conseil, un administrateur ou le directeur qui concentrent le pouvoir opérationnel et qui détournent les responsabilités des différentes fonctions. Cette situation comporte une concentration de pouvoirs qui rend floue la distinction entre le conseil et la direction, d'autant plus que la législation fédérale sur les sociétés anonymes alors en vigueur (forme juridique aussi des banques tessinoises) n'exige pas un conseil chargé de la seule surveillance (activité qui revient aux réviseurs).

En conclusion, les mécanismes que le facteur politique met en place peuvent être considérés comme une des causes des faillites bancaires tessinoises. Cependant, les mauvaises affaires et les pertes financières trouvent leurs origines également dans d'autres éléments, comme l'ont déjà reconnu Barni (1915) et Rossi (1988, [2010]). En particulier, au-delà du gouvernement d'entreprise, le facteur économique, par les faiblesses et les faux espoirs qui accompagnent l'économie cantonale, doit également être examiné.

Le gouvernement d'entreprise et la relation avec l'économie cantonale

Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons examiné l'apport de l'activité bancaire à la croissance économique. Il est temps de considérer maintenant l'autre versant de la question : les conséquences sur l'activité bancaire

¹³⁷ Pour le cas tessinois, l'argument, qui a émergé au cours des procédures pénales, a été rappelé par MAZZOLINI (1944, p. 181).

d'une économie fragile. Retenons tout d'abord que l'économie tessinoise présente à la fois des traits d'un capitalisme familial, ceux du capitalisme bancaire (en raison notamment de l'activité locale réalisée par les banques) et, dans une moindre mesure, ceux d'un capitalisme de marché (en raison de l'utilisation répandue de titres financiers malgré un négoce assez réduit). Ce mélange appartient également à la Suisse et à d'autres pays comme l'Italie. On tentera d'identifier des caractéristiques de l'économie cantonale et des modalités de gouvernement des entreprises qui peuvent avoir des conséquences sur les banques.

Premièrement, le milieu social cantonal est restreint. Au début du siècle, le Tessin compte à peine 139 000 habitants¹³⁸ : les relations familiales, personnelles et politiques rapprochées constituent un terrain favorable à une concentration de rôles créant des conflits d'intérêts, comme nous l'avons vu auparavant. Le terrain apparaît ainsi peu propice à la formation d'un ensemble de pouvoirs et de contre-pouvoirs, dont l'efficacité dépend de l'existence d'entités réellement distinctes, dans les sociétés comme dans les banques.

Deuxièmement, la relation étroite du secteur avec la politique semble favoriser une interférence dans les activités des banques. Conformément aux principes du capitalisme bancaire, le système économique se concentre sur la banque qui est, dans notre cas, sous l'influence d'une élite cantonale¹³⁹ et très proche du milieu politique. Ainsi, les administrateurs des banques sont des promoteurs et des actionnaires importants ou des héritiers et des proches, mais aussi généralement des personnalités réputées. Il en résulte que les petits épargnants, tout comme les actionnaires minoritaires des instituts financiers, délèguent fonds et avoirs dans une relation de confiance avec cette élite politico-bancaire. La réputation que le statut social, économique et politique leur assure réduit l'incitation et, parfois, la possibilité de réaliser des contrôles, pour les petits épargnants et les investisseurs, mais aussi pour les collaborateurs et les employés des instituts. Cette situation est renforcée par le fait que les administrateurs et les directeurs s'engagent souvent à titre privé dans des entreprises et des initiatives économiques vers lesquelles ils font converger des capitaux apportés par leurs banques, tout en impliquant leurs proches. Une situation qui est apparue avec évidence dans le cas de la Banca Cantonale et du Credito, mais aussi dans le cas de la Banca Popolare Ticinese¹⁴⁰ qui fait exploser les conflits d'intérêts et révèle l'inefficacité des contrôles et des contre-pouvoirs. De plus, les carences dans les compétences et la violation des principes d'une saine gestion bancaire (imputable aussi à des formations qui privilégient le droit à l'économie, comme la forte présence des avocats dans le milieu bancaire le suggère) peut facilement

¹³⁸ DSS, article Ticino.

¹³⁹ Par élite, on considère, en suivant CASSIS (1989, p. 301), l'ensemble des individus qui occupent des positions de pouvoir dans leur domaine respectif d'activité socioprofessionnelle et qui se hissent en haut de la hiérarchie sociale.

¹⁴⁰ ASTi, BPT, Relazione finale della commissione di liquidazione (1915, p. 35).

conduire à de mauvaises affaires. Dans la quête de profits ou dans la panique d'une perte à couvrir, on s'appuie alors sur de faux espoirs et on cumule fautes et pertes financières.

Troisièmement, les limites du gouvernement d'entreprise peuvent être surmontées par une économie solide et orientée vers la croissance, ce qui rend également plus facile la compensation des pertes éventuelles. À l'inverse, une économie fragile et aux opportunités réduites ajoute des faiblesses à ces mêmes limites. Ainsi, les portes s'ouvrent pour des initiatives économiques qui peuvent aisément mal tourner. Car, une fois dépassée l'effervescence économique du début du siècle, l'économie cantonale, qui a connu des initiatives industrielles, se trouve confrontée à des difficultés et des débâcles qui se transforment en ravages pour le secteur bancaire fortement exposé. Cela semble assez analogue à la situation que l'Italie connaît à peu près à la même époque¹⁴¹. Dans le cas tessinois, l'argument doit être complété par la prise en compte de l'étroitesse de l'économie cantonale, ce qui réduit les opportunités d'investissement et la diversification des risques. Pour cette raison, les banques recherchent des opportunités à l'étranger, c'est-à-dire dans des territoires moins connus ou plus difficilement contrôlables par des petits instituts, comme l'avait remarqué Wetter (1918, p. 275-280).

Enfin, la transformation en société entièrement privée de la Banca Cantonale après l'affaire Scazziga n'a pas renforcé l'efficacité des contrôles ni empêché la réalisation de nouvelles pertes. Autrement dit, la sortie de l'État cantonal du capital ne semble pas avoir amélioré le gouvernement de cet institut. Retenons que Wetter (1918, p. 120) affirme que la présence d'une banque cantonale sous le contrôle du canton aurait pu au moins sauvegarder la confiance des déposants au moment de l'éclatement de la crise. C'est possible, notamment par une garantie publique, question sur laquelle nous reviendrons. Cependant, il faut souligner que les faillites ont aussi concerné des instituts publics, comme dans le cas de l'Ersparniskasse d'Uri¹⁴². De même, des banques cantonales ont subi des pertes dramatiques et réalisé de mauvaises affaires à la même époque¹⁴³, mais aussi plus tard¹⁴⁴. Autrement dit, l'efficacité des contrôles et les résultats positifs ne sont pas seulement une question de propriété.

Les causes de la crise bancaire tessinoise, comme dans les autres expériences similaires, sont donc multiples: internes et externes aux instituts, proches et lointaines dans le temps, locales mais aussi nationales (si l'on considère le cadre réglementaire) et même internationales (si l'on ajoute la conjoncture économique et l'évolution des marchés).

¹⁴¹ LA FRANCESCA (2004, p. 43-50).

¹⁴² Le cas est détaillé par WETTER (1918, p. 146-162).

¹⁴³ WETTER (1918, p. 271-273) traite les cas de la Luzerner Kantonalbank et de la Banque de l'État de Fribourg.

¹⁴⁴ On pense ici aux difficultés des années 1990 et 2000 pour la Berner Kantonalbank, la Banque Cantonale Vaudoise, la Banque Cantonale de Genève et même la Banca dello Stato.

5.4 LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE BANCAIRE

Les conséquences d'une crise bancaire se situent à différents niveaux¹⁴⁵. Premièrement, on peut prendre en compte les effets sur l'économie d'un pays. Généralement une crise bancaire entraîne une récession plus ou moins prononcée, en raison de la restriction du crédit qui en résulte (*credit crunch*). En outre, une phase économique négative peut aussi contribuer à déclencher une crise bancaire. La relation va donc dans les deux sens. Deuxièmement, l'intervention des autorités publiques pour faire face à la crise peut contribuer à en réduire le coût. Dans ce cas, il faudra prendre en compte les effets pour les finances publiques, notamment si l'État doit intervenir avec des fonds publics pour le sauvetage des banques, mais aussi en termes de réduction des recettes fiscales à la suite de la récession qui peut en résulter. Troisièmement, il faut examiner les conséquences pour différents acteurs, comme les administrateurs et les dirigeants (le plus souvent cela signifie une séparation de l'institut concerné, voire des procès dirigés contre eux), les actionnaires et les déposants (par la perte de valeur des actifs ou des épargnes, notamment pour les montants qui dépassent ou qui ne sont pas soumis à une éventuelle garantie sur les dépôts). Le secteur bancaire est également concerné par le renouveau de la surveillance, par la concentration qui résulte de la disparition d'instituts et par l'essor de nouveaux instituts ou propriétaires. Enfin, notamment si la crise concerne un centre financier d'envergure, les conséquences peuvent affecter d'autres régions ou d'autres pays, *via* une contagion nationale et internationale.

A) Responsabilités personnelles : procès et jugements

Comme ce fut le cas lors des débâcles d'autres banques en Suisse à la même époque, les administrateurs, les directeurs et des collaborateurs ont fait l'objet de procès et de condamnations¹⁴⁶. Le cas tessinois s'inscrit dans ce contexte. Ainsi, pour les responsables, la crise se transforme en bouleversement de la vie professionnelle, sociale et privée.

Le procès pénal du Credito Ticinese, dont les accusations ont été soutenues par le jeune avocat Fausto Gallacchi, se termine par des condamnations infligées par la Cour pénale présidée par Germano Bruni. L'arrêt rappelle les responsabilités des administrateurs et des dirigeants dans la faillite de la banque. Le *Tableau 2/14* présente les accusés, les délits imputés et la peine infligée : l'image qui en ressort est celle d'un partage des responsabilités entre plusieurs acteurs et d'une implication du sommet de l'organisation. À côté du jugement

¹⁴⁵ Pour une synthèse de la littérature économique, cf. DEMIRGÜÇ-KUNT et DETRAGIACHE (2005, p. 17-19).

¹⁴⁶ WETTER (1918) détaille les condamnations infligées aux responsables des faillites bancaires de l'époque (cf. supra Tableau 2/6).

Tableau 2/14 Le procès aux administrateurs du *Credito Ticinese* de 1915

N.	Accusés	Fonctions	Délits imputés	Peines infligées
1	Giuseppe Volonterio	Président et membre du comité de surveillance	Insolvabilité de l'institut Dommages aux créanciers Fausses informations	Jugé coupable : 2 années de détention et privation des droits politiques pendant 10 années. Plus dédommagements aux parties civiles.
2	Giuseppe Respini	Secrétaire et membre du comité de surveillance	Insolvabilité de l'institut Dommages aux créanciers Fausses informations	Jugé coupable : 1 année de détention et privation des droits politiques pendant 10 années. Plus dédommagements aux parties civiles.
3	Leone Cattori	Vice-président et membre du comité de surveillance	<i>L'accusé est décédé en janvier 1915, avant le début du procès.</i>	
4	Giovanni Ciseri	Directeur, 1903-1906	Insolvabilité de l'institut	Acquitté
5	Giacomo Schmid	Directeur, 1906-1914	Insolvabilité de l'institut Dommages aux créanciers et envers des tiers Fausses informations Fraudes envers des clients	Jugé coupable : 3 années et 6 mois de détention, amende de 400 francs et privation des droits politiques pendant 10 années. Plus dédommagements aux parties civiles.
6	Giovanni Roos	Caissier des titres en dépôt	Complicité dans la fraude envers des clients	Acquitté
7	Giovanni Battista Volonterio	Censeur et détenteur d'une clé de la caisse des titres en dépôt	Complicité dans la fraude envers des clients	Acquitté
8	Emanuele Pedrazzi *)	Agent du Credito Ticinese à Faido	Fraude qualifiée pour appropriation de titres déposés par un client	Jugé coupable : 1 mois de détention et amende de 50 francs.

N.	Accusés	Fonctions	Délits imputés	Peines infligées
9	Vincenzo Toschini)	Agent du Credito Ticinese à Comprovasco	Fraude qualifiée pour appropriation d'avoires déposés par des clients, tout en dédommageant la banque pour 251 941,70 francs.	Acquitté (le procureur a interjeté appel).

*) Ils ont été jugés tous deux lors de procès séparés qui se sont déroulés le 18 novembre 1915 (pour Pedrazzi) et le 17 janvier 1916 (pour Toschini). Les procès-verbaux ont été transcrits dans la même publication que celle du procès principal.

Source: *Processo CT* (1916, p. 224-236).

et de la réputation ruinée, le drame personnel se complète de pertes financières pour les actionnaires qui sont souvent, en outre, également déposants.

L'ancienne résidence des frères Ciani, l'actuelle Villa Ciani à Lugano, est le théâtre où se déroule, entre le 8 mai et le 6 juin 1916, l'autre procès, celui dirigé contre les administrateurs de la Banca Cantonale¹⁴⁷. Les accusés sont le président et ancien directeur, Giuseppe Stoffel, et le directeur en fonction lors de la faillite, Enrico Bacilieri. Les autres administrateurs, réviseurs et responsables des agences de la banque n'ont pas été mis en cause, faute de preuves¹⁴⁸. Le jury est encore présidé par Bruni, supporté par Bernardino Leone et Clemente Della Vedova.

Della Vedova a pris la place de Federico Bazzi qui s'est récusé en sa double qualité d'ancien suppléant réviseur de la Banca Cantonale et de partie civile. De même, l'avocat Giovanni Battista Rusca, initialement désigné pour mener l'accusation, doit être remplacé par Gallacchi, du fait de ses relations de famille avec les principaux acteurs (son père Franchino était administrateur de la Banca, son oncle n'est personne autre que le directeur Enrico Bacilieri et, enfin, Stoffel, le principal accusé, est son beau-père). Rusca doit également abandonner le dossier du Credito dont il avait la charge. Ces situations, loin d'être anecdotiques, illustrent la proximité entre différents acteurs au sein d'un petit canton.

Les accusations sont assez graves, notamment contre Stoffel qui est défendu par l'expérimenté Attilio Pedrazzini de Bellinzone et par l'avocat Farinelli de Turin: vol qualifié, soustraction de biens, fausses informations, falsification des

¹⁴⁷ En 1971, la *Gazzetta ticinese* a reproduit la chronique du procès, pour rappeler le passé au moment même où de nouveaux scandales financiers éclataient au Tessin (GT, 3 septembre 1971). Le *Popolo e Libertà* avait, quant à lui, déjà suivi le procès à partir du 5 mai 1915. Nous utilisons ces sources, tout comme le texte très détaillé de DUNGH (2011).

¹⁴⁸ Le Conseil d'administration de la Banca Cantonale Ticinese au moment de la faillite se composait de: Giuseppe Stoffel (président), de Carlo Rondi (secrétaire), de Plinio Perucchi, de Franchino Rusca et de Martino Oswald. Les réviseurs étaient l'architecte Maurizio Conti, le pharmacien Ampelio Rezzonico et Livio Bonzanigo.

comptes et destruction de documents (le procureur retirera par la suite cette dernière accusation)¹⁴⁹. Bacilieri, ayant tout perdu par le fait qu'il a versé ses avoirs à la banque pour sauver des affaires, est défendu d'office. La relation entre Stoffel et Bacilieri apparaît assez claire: le second était un instrument malléable dans les mains du premier, véritable chef tout-puissant de la banque. Nous n'entrerons pas dans le détail des différentes opérations et dans le débat entre les parties lors du procès. Retenons qu'il y a eu des expertises, dont celle d'Emilio Stalder de Bâle, de A. Chevalier de Genève et de E. Hurter du Crédit Suisse de Zurich¹⁵⁰.

De ces expertises, plusieurs faits ressortent: mélange d'opérations pour le compte de la banque et pour le compte de Stoffel (qui s'attribuait des titres lors de l'évolution positive des affaires, pour les transférer dans la propriété de la banque quand les affaires tournaient mal), falsification des bilans, confusion de la comptabilité, faiblesse, voire absence, d'une surveillance effective, violation des statuts de la banque et opérations risquées sur les marchés financiers. Il s'agit donc d'une situation assez similaire à celle du Credito Ticinese.

La Cour reconnaîtra Stoffel et Bacilieri coupables, les condamnant respectivement à trois ans et demi de réclusion (contre les quatre demandés par le procureur) et à un an de réclusion (contre les deux qui avaient été requis). Tous deux seront privés de droits civils pendant dix ans et devront s'acquitter aussi d'une amende (500 francs pour Stoffel et 100 francs pour Bacilieri). Stoffel est reconnu coupable, en particulier, d'avoir dissimulé la situation réelle de la banque aux actionnaires (qui recevaient des dividendes, alors que l'institut enregistrait des pertes) et aux épargnants et autres créanciers (qui ont cru à la solidité de l'institut en raison de la réputation personnelle de Stoffel). Une confiance qui a son prix. La chute de Stoffel entraîne également la saisie de ses biens. Le montant (un peu plus de 1,1 million de francs), saisi au terme d'une procédure sinueuse¹⁵¹, ne permet pas d'indemniser complètement les créanciers des pertes subies ni même les collaborateurs qui ont perdu leur emploi.

B) Les pertes des épargnants et des créanciers

Après le choc des faillites bancaires, les actionnaires prennent acte de la disparition du capital, alors que les créanciers, notamment les épargnants, doivent faire face à la procédure de liquidation des instituts pour pouvoir récupérer au moins une partie de leurs dépôts.

Dans le cas de la Banca Cantonale, l'administration de liquidation est mise en place dès le début de février 1914¹⁵², mais son travail durera au moins

¹⁴⁹ *Libera Stampa*, 17 décembre 1917.

¹⁵⁰ Hurter sera un des administrateurs de la Banca del Ticino.

¹⁵¹ ASTi, Cbct, Séance de l'administration de la liquidation du 23 mai 1916.

¹⁵² ASTi, Relazione sull'amministrazione del fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese, 7 mai 1915.

jusqu'en 1917. Pendant ce temps, l'incertitude règne sur le montant que les épargnants pourront récupérer. En effet, selon le rapport des commissaires, le bilan au moment de la faillite de la banque fait apparaître une perte de presque 14,3 millions pour un passif de 34,9 millions, soit une dévaluation d'environ 40 %¹⁵³. Lors de la réunion avec les créanciers qui se tient en juin 1915, la perte s'élève à 56,7 %¹⁵⁴ de leurs créances; elle atteint 76,8 %¹⁵⁵ l'année suivante et même 87,9 % en 1917¹⁵⁶. De plus, selon la relation aux créanciers, les actifs existants sont susceptibles de perdre davantage de valeur. Autrement dit, dans le pire des cas, les titulaires des presque 22 millions de francs déposés à la Banca Cantonale n'en récupèrent probablement que 10 %, voire moins. Comme les relations des liquidateurs l'ont signalé, ces pertes sont à attribuer aussi au contexte économique qui s'est dégradé après l'éclatement de la guerre qui rend très difficile la réalisation des actifs, d'où l'aggravation des pertes¹⁵⁷. De plus, la procédure est longue et ne se terminera définitivement qu'en 1924, après l'intervention de la Società Bancaria Ticinese qui, à la fin de 1917, reprend les actifs de la Banca Cantonale¹⁵⁸.

Pour les épargnants de la Banca Popolare Ticinese, la perte est moindre, mais tout de même lourde (40 %). Une procédure assez rapide (la commission chargée de la procédure délivre son rapport final en décembre 1915) se conclut avec l'intervention de la Banca Popolare di Lugano qui reprend les actifs et assure le remboursement à hauteur de 60 % des engagements non privilégiés ou non couverts par des hypothèques¹⁵⁹.

Quant à la faillite du Credito Ticinese, elle provoque des pertes qui dépassent dix millions de francs¹⁶⁰ (environ la moitié des avoirs).

Au total, en prenant en compte les bilans de 1912 et les liquidations que l'on vient d'examiner, on peut estimer les pertes pour les créanciers de ces

¹⁵³ ASTi, Rapport des trois commissaires sur la situation de la Banque Cantonale Tessinoise, 27 février 1914.

¹⁵⁴ En effet, face à des actifs de 9,55 millions, les créances encore découvertes s'élèvent à un peu plus de 22 millions de francs (cf. *Relazione sull'amministrazione del fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese*, 7 mai 1915, p. 13).

¹⁵⁵ ASTi, *Relazione sulla situazione del fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese*, 1^{er} septembre 1916, p. 5.

¹⁵⁶ ASTi, *Relazione sulla situazione del fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese*, 1^{er} août 1917, p. 5.

¹⁵⁷ L'argument a également été retenu par KUSTER (1920, p. 130).

¹⁵⁸ ASTi, Cbct, Séance de l'administration de la liquidation du 12 décembre 1917; ArSBT, PV CdA, 10 décembre 1917 et 27 avril 1924.

¹⁵⁹ ASTi, BPT, *Relazione finale della commissione di liquidazione e della commissione di vigilanza ai creditori della banca*, 1915; WETTER (1918, p. 144), MAZZOLINI (1944, p. 32). La Banca del Ticino était aussi intéressée par la reprise des actifs de la Banca Popolare Ticinese, mais l'opération, jugée moins intéressante par les liquidateurs, n'aboutit pas (ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 23 septembre 1914).

¹⁶⁰ Rossi (1988, [2010], p. 148). KRONAUER (1918, p. 86) indique même une perte de 15,5 millions pour l'épargne tessinoise.

trois banques à un montant qui dépasse 30 millions de francs, auquel il faut ajouter les pertes supportées par les actionnaires. Les pertes totales s'établissent donc entre 35 et 40 millions de francs, une valeur particulièrement élevée et compatible avec les indications déjà retenues à l'époque¹⁶¹. On peut alors se demander si un système de garantie sur les dépôts aurait pu limiter ces pertes. Retenons tout d'abord que l'État cantonal n'était plus actionnaire de la Banca Cantonale qui ne pouvait donc pas, malgré sa raison sociale, compter sur une éventuelle garantie publique implicite. Cependant, le Tessin s'était doté en 1912 d'une loi cantonale sur la garantie des dépôts. Les systèmes de garantie, qui se sont surtout répandus vers la fin des années 1960, ont, d'une part, pour fonction de prévenir les courses aux guichets et, d'autre part, de protéger les dépôts bancaires afin de réduire les conséquences négatives pour les épargnants¹⁶². La Suisse s'est dotée plus tard d'une garantie des dépôts au niveau fédéral et selon un principe de solidarité interne au secteur, tandis qu'auparavant, c'est l'autonomie cantonale qui prévalait. Certains cantons disposent donc déjà d'une législation au début du xx^e siècle, alors que d'autres l'introduisent après les débâcles bancaires des années 1910 et que d'autres encore ne le feront que bien plus tard. L'autonomie cantonale, avec la diversité des formes juridiques des instituts, notamment l'existence des banques communales, des banques cantonales et des instituts coopératifs, conduira à la multiplication des formes des garanties dans le pays¹⁶³.

La loi tessinoise de 1912, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1913, donc avant les grandes faillites, n'a été appliquée que progressivement, ce qui a réduit son efficacité. Quel est le contenu de cette garantie? La loi vise à protéger les avoirs jusqu'à 2 000 francs déposés sur les carnets d'épargne qui portent explicitement les mots «*Libretto di risparmio a beneficio della legge del 17 gennaio 1912*». Il est donc nécessaire de convertir les anciens carnets en nouveaux, soumis à la garantie. Cette garantie est assurée par des actifs spécifiques – notamment des titres publics du canton ou de communes tessinoises, ou encore des titres hypothécaires de premier ordre ou acceptés pour l'escompte par la BNS – que la banque doit garder dans son actif¹⁶⁴. La garantie repose donc principalement sur la solidité des avoirs de l'institut. Ce système s'écarte du principe de solidarité entre banques que nous connaissons aujourd'hui en Suisse, et s'écarte aussi d'une garantie publique, comme celle des banques cantonales qui peuvent compter sur l'aide de l'État cantonal.

Dans le cas de la Banca Popolare Ticinese, la loi n'a pas été sans effets. La liquidation de l'institut s'est terminée avec une couverture complète des avoirs détenus dans les carnets soumis à la garantie¹⁶⁵. Cependant Wetter (1918,

¹⁶¹ KUSTER (1920, p. 121).

¹⁶² MISHKIN *et al.* (2012, p. 409-413).

¹⁶³ WETTER (1918, p. 218-219).

¹⁶⁴ KUSTER (1920, p. 129).

¹⁶⁵ ASTi, BPT, Relazione finale della commissione di liquidazione (1915).

p. 222) signale que seuls 58 % des dépôts pouvaient bénéficier de cette garantie et que la situation était même pire dans le cas de la Banca Cantonale (25 %) et du Credito (6 %). Ainsi, des millions de francs déposés dans les trois instituts n'ont pas été convertis en dépôts soumis à protection, sauf pour quelques épargnants de la Banca Popolare Ticinese qui ont été alertés par la crise du Credito et qui ont effectué très rapidement la conversion. En somme, une garantie existait, mais le champ d'application était trop étroit et le comportement des épargnants n'a pas pu empêcher les pertes.

C) Les conséquences sur le plan cantonal et pour le reste du pays

Considérons maintenant les conséquences au niveau cantonal. Le secteur bancaire tessinois sort transformé de la crise, sa réputation est endommagée et les interventions externes limitent son autonomie. Cependant, les conséquences au niveau national seront plus limitées.

Le bouleversement du secteur bancaire cantonal

Le bouleversement résulte en premier lieu de la disparition d'instituts qui occupent une place importante (les trois banques représentent la moitié des actifs du secteur, cf. *Tableau 2/15*).

De plus, au début de la crise, l'ensemble du secteur est soumis à des courses aux guichets qui concernent plus d'un institut. La panique semble s'emparer des épargnants, alors que les instituts, hormis les protagonistes des faillites, parviennent tout de même à surmonter la situation. Le moment est difficile même avant l'éclatement de la crise. En 1913, la Banca Svizzera Americana dévalue des actifs, notamment l'exposition envers la société Cartiera de Tenero et la participation dans la Banque Franco Américaine de Paris qui est en faillite depuis juillet. Elle procède à une diminution du capital qui passe de 2 millions de francs à 1,2 million. Le conseil d'administration considère même une recapitalisation de 900 000 francs¹⁶⁶. Ses difficultés transparaissent dans la somme de bilan : 15,9 millions en 1912, 15,2 millions en 1913 et 13,3 millions en 1914, soit une réduction de 16 %. On trouve une meilleure situation à la Banca della Svizzera Italiana. L'année 1913 se clôt avec un bénéfice net de 297 870 francs qui permet d'assurer un dividende d'encore 9 %¹⁶⁷, et le résultat de 1914 est en légère baisse (225 282 francs), malgré des dévaluations pour 162 316 francs sur les titres en portefeuille. Le dividende est réduit à 6 %¹⁶⁸. Cependant, l'épargne déposée diminue de presque 3,3 millions de francs au cours de l'année 1914 avec une perte de 636 relations (cf. *Tableau 2/16*). Un

¹⁶⁶ BSA, Rapport de gestion 1913 ; pour des détails cf. NOSETTI (2013b).

¹⁶⁷ BSI, Rapport de gestion 1913.

¹⁶⁸ BSI, Rapport de gestion 1914.

Tableau 2/15 Restructuration et concentration du secteur bancaire tessinois : somme de bilan en millions de francs à la fin de 1912 et de 1914

	1912	%	1914	%
Banca della Svizzera Italiana	38,74	24,3 %	37,58	41,3 %
Banca Cantonale Ticinese	32,32	20,3 %	-	-
Credito Ticinese	28,44	17,9 %	-	-
Banca Popolare di Lugano	22,49	14,1 %	24,50	26,9 %
Banca Popolare Ticinese	19,48	12,2 %	-	-
Banca Svizzera Americana	15,94	10,0 %	13,29	14,6 %
Società Bancaria Ticinese	1,71	1,1 %	1,28	1,4 %
Banca del Ticino	-	-	14,35	15,8 %
TOTAL	159,12	100 %	91,00	100 %

Source: KRONAUER (1918) et rapports de gestion des banques.

retrait qui se produit surtout au mois de janvier, lors de la course aux guichets déclenchée par la faillite du Credito et de la Cantonale¹⁶⁹. Le conseil de la banque décide alors de rembourser à vue toutes les sommes demandées, une stratégie visant à démontrer la solidité de l'institut et à arrêter la panique. Pour mieux assurer cette stratégie, la Comit, actionnaire de l'institut, vient en aide et met à disposition 2,5 millions de francs contre une garantie de titres en dépôts¹⁷⁰. Entre-temps, la fermeture du Credito et de la Cantonale fait converger les demandes de crédits vers les autres instituts, alors même que les fonds sont en baisse. Le conseil envisage une augmentation du capital pour faire face à ces demandes, mais aussi pour consolider la situation patrimoniale et soutenir la confiance des épargnants afin de mieux concurrencer les autres banques¹⁷¹. Malgré une adhésion de principe, l'opération ne sera pas réalisée, d'autant plus que l'institut réussit, en 1914, à attirer de nouveaux fonds. Pour sa part, la Società Bancaria Ticinese est également touchée, mais peut compter sur le support d'un institut bernois¹⁷².

L'extension de la crise au secteur comporte des interventions externes qui sont aussi au centre de la principale opération de sauvetage, c'est-à-dire la création de la Banca del Ticino. Comme nous l'avons vu, les instituts

¹⁶⁹ Un tableau, qui présente la situation générale des opérations en 1914 et qui a été publié dans le Rapport de gestion de cette même année, indique qu'en janvier les retraits sur les carnets de dépôts se sont élevés à 3,51 millions contre des versements pour 693 086 francs. Ce mouvement n'a été que partiellement compensé par le solde positif de la caisse d'épargne (1,4 million). Les autres mois présentent des soldes inférieurs.

¹⁷⁰ ArBSI, PV CdA, 13 janvier et 11 février 1914.

¹⁷¹ ArBSI, PV CdA, 7 juin 1914.

¹⁷² ArSBT, PV CdA, 24 janvier 1914.

tessinois participent à cette opération malgré les difficultés que l'on vient d'évoquer. Ces instituts interviennent également pour reprendre les activités des banques en liquidation : les cas de la Società Bancaria avec la Banca Cantonale et de la Banca Popolare di Lugano avec la Banca Popolare Ticinese ne sont pas les seuls. En effet, la Banca Svizzera Americana lance une offre à la commission de liquidation du Credito Ticinese pour reprendre les actifs en payant comptant 40 % des montants dus aux créanciers ordinaires. La reprise aura lieu, et la Banca Americana versera plus de 8,2 millions de francs aux anciens créanciers du Credito¹⁷³. Cette opération nécessite une augmentation du capital de la banque, rendue possible par un apport externe de la S.A. Leu & Co de Zurich et de la Società Italiana di Credito Provinciale, un institut italien. Il en résulte ainsi l'arrivée de nouveaux acteurs dans le secteur¹⁷⁴.

Tableau 2/16 Banca della Svizzera Italiana: évolution de l'épargne entre 1913 et 1914, valeurs en milliers de francs

	31.12.1913	Versements	Retraites	31.12.1914	Variation entre 1913 et 1914
Carnets de dépôts:					
Nombre	6 078	599	3 217	3 460	-2 618
Valeur	8 053,47	2 066,55	6 305,31	3 814,71	-4 238,76
Caisse d'épargne (ancienne):					
Nombre	3 393	0	1 806	1 587	-1 806
Valeur	1 519,70	30,04	1 360,72	189,02	-1 330,67
Carnets soumis à la Loi du 17.1.1912:					
Nombre	3 306	4 968	1 180	7 094	3 788
Valeur	2 301,19	4 707,72	2 409,78	4 599,13	2 297,94
TOTAL					
Nombre	12 777	5 567	6 203	12 141	-636
Valeur	11 874,36	6 804,31	10 075,81	8 602,86	-3 271,50

Source : BSI, Rapport de gestion 1914.

¹⁷³ BSA, Rapport de gestion 1915.

¹⁷⁴ BSA, Rapport de gestion 1914.

La disparition de certains instituts, la création d'un nouveau ainsi que des aides internes ou externes contribuent à bouleverser la structure même du secteur bancaire cantonal, comme le montre le *Tableau 2/15*. Des sept instituts existant en 1912, seuls quatre sont encore en activité à la fin de 1914, auxquels s'ajoute la Banca del Ticino dont la transformation en Banca dello Stato marque, en 1915, le retour en force de l'État cantonal. Le bouleversement amène avec lui un degré de concentration accru, avec une progression significative de la Banca della Svizzera Italiana et, dans une moindre mesure, de la Banca Popolare di Lugano. C'est aussi l'occasion d'élargir la présence territoriale. Ainsi, la Banca della Svizzera Italiana transforme en 1914 l'agence de Locarno en succursale et s'installe, la même année, à Bellinzone¹⁷⁵. La crise est donc l'occasion d'un nouveau départ pour les instituts qui l'ont surmontée. Un mouvement de concentration et de renforcement de certains acteurs qui émerge durant les années 1910 au niveau national, notamment avec la progression des banques cantonales et des grandes banques au travers d'une expansion territoriale faite aussi de fusions et d'acquisitions d'instituts¹⁷⁶.

Enfin, l'évolution de la somme de bilan des sièges bancaires pendant la période 1914-1920 indique une croissance nominale qui cache une réduction réelle, une conséquence de l'inflation de la période (cf. *Annexe 26*). Ainsi, il faudra attendre 1921 pour retrouver une croissance réelle des actifs au bilan, et 1930 pour retrouver, toujours en valeurs réelles, le niveau de 1913. Retenons que ces données ne prennent pas en compte les succursales des grandes banques, dont la présence s'étend pendant cette période (cf. *infra* *Paragraphe 6.2*).

Les effets de court terme sur l'économie tessinoise

Les conséquences économiques des crises bancaires restent un sujet d'actualité, et les économistes s'y sont à nouveau intéressés en raison des événements de ces dernières années¹⁷⁷. Ces études estiment qu'une crise bancaire s'accompagne souvent d'un ralentissement conjoncturel. La faillite ou des graves difficultés d'instituts financiers, par la déstabilisation du fonctionnement de l'intermédiation financière et le ralentissement du financement de l'économie, sans compter les possibles pertes de capitaux des épargnants et des investisseurs, constituent des éléments explicatifs de l'effet négatif d'une crise bancaire sur la croissance. Des études cherchent même à quantifier les effets négatifs d'une

¹⁷⁵ BSI, Rapport de gestion 1914, p. 8. La succursale de Bellinzone sera dirigée par Roldolfo Luger et elle reprendra les locaux du Credito Ticinese (ArBSI, PV CdA, 7 juin 1914).

¹⁷⁶ WETTER (1918, p. 314-317).

¹⁷⁷ Citons notamment MONNIN et JOKIPII (2010), l'étude de LAEVEN et VALENCIA (2012) qui détaillent les crises bancaires dans le monde entre 1970 et 2011, et le travail de REINHART et ROGOFF (2010, p. 163-193) qui présente une synthèse empirique et théorique du sujet.

telle crise¹⁷⁸. Bien que ces analyses traitent le plus souvent de cas plus récents que la crise tessinoise de 1914, elles fournissent des éléments de compréhension de celle-ci. Par ailleurs, une analyse des conséquences économiques de la crise bancaire tessinoise, à court et encore plus à long terme, ne peut pas échapper aux interférences que le déclenchement de la Première Guerre mondiale provoque, modifiant, quelque mois après, le cadre général. Neutraliser ces effets requerrait probablement une sophistication méthodologique qui dépasse le cadre de notre analyse. Nous nous limiterons à prendre en compte quelques faits afin de mettre en évidence les conséquences dans l'immédiat.

D'abord, ayant déjà constaté les pertes considérables que les épargnants et les investisseurs ont dû supporter et qui signifient un important appauvrissement, nous devons nous demander quelle a été l'évolution des crédits bancaires. À la fin de 1913, le secteur bancaire possède à son actif 55,6 millions de créances en compte courant et 20,6 millions de crédits hypothécaires. Une année plus tard, en décembre 1914, ces montants sont respectivement de 25,2 millions et de 12,7 millions, un écart qui reflète la disparition des trois instituts ainsi que la dépréciation des actifs qui ne seront repris par d'autres instituts qu'après 1914 (cf. *Tableau 2/17*). La reconstruction, bien que partielle, des données des autres instituts, indique tout d'abord une réduction des crédits par la Banca della Svizzera Italiana, au moins en ce qui concerne les créances en compte courant¹⁷⁹. Une réduction qui n'est que partiellement compensée par l'augmentation des prêts hypothécaires sur lesquels tombe, au début de septembre 1914, quelques jours après la mobilisation générale, la décision du conseil de les suspendre¹⁸⁰. Pour sa part, la Banca Svizzera Americana ne voit pas augmenter le total des créances accordées, alors que la Banca del Ticino présente à la fin de 1914 un volume de créances en compte courant qui résulte en partie de nouvelles opérations. En effet, le conseil de la nouvelle banque, déjà lors de la séance du 9 mars 1914, traite et décide des créances pour 561 000 francs¹⁸¹. Les clients sont principalement des privés, qui avaient parfois déjà des relations avec les banques en faillite, mais aussi des sociétés et une commune. Dans les séances qui suivent, le conseil approuve d'autres créances envers des sociétés également, comme la Actienbrauerei de Bellinzone, la Cooperativa Agricola Ticinese de Bellinzone ou encore le Consorzio correzione del fiume Ticino¹⁸². Mais la banque n'approuve pas toutes les requêtes: ainsi la demande d'un prêt pour 415 000 francs de la Società per la Ferrovia Biasca-Acquarossa est refusée¹⁸³.

¹⁷⁸ C'est, par exemple, le cas de DELL'ARICCIA, DETRAGIACHE et RAJAN (2005) qui font référence à une riche littérature sur l'argument.

¹⁷⁹ Le nombre des crédits en compte courant passe de 542 en 1913 à 382 en 1914 (BSI, Rapports de gestion 1913 et 1914).

¹⁸⁰ ArBSI, PV CdA 8 septembre 1914.

¹⁸¹ ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 9 mars 1914.

¹⁸² ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 10 mars 1914, 21 mars 1914 et 22 avril 1914.

¹⁸³ ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 20 juin 1914.

Tableau 2/17 Créances en compte courant et créances hypothécaires, en milliers de francs

	31.12.1913		31.12.1914		Variation	
	Créances en c/c	Créances hypothécaires	Créances en c/c	Créances hypothécaires	Créances en c/c	Créances hypothéc.
TOTAL du secteur	55 599,29	20 558,86	25 232,17	12 670,93	-30 367,12	-7 887,93
dont:						
Banca della Svizzera Italiana	10 484,59	5 211,22	8 808,85	6 386,36	-1 675,74	1 175,14
Banca Svizzera Americana	6 293,93	-	6 301,38	-	7,45	-
Banca del Ticino	-	-	2 097,80	449,71	2 097,80	449,71
Autres instituts	38 820,77	15 347,64	8 024,14	5 834,86	-30 796,63	-9 512,78
dont Banca Popolare di Lugano	n.d.	n.d.	7 395,72	5 834,86	n.d.	n.d.
dont Società Bancaria Ticinese	n.d.	-	610,50	-	n.d.	-

Source: *Rapports de gestion des instituts et MAZZOLINI (1944)*.

Le canal du crédit n'est donc pas entièrement asséché, même si nous pouvons imaginer que les conditions sont probablement plus restrictives et que la réduction du nombre des instituts concentre les requêtes sans faciliter leur acceptation. Et la guerre change la donne: au mois d'août et de septembre, les crédits octroyés par la Banca del Ticino se réduisent fortement¹⁸⁴. Comme indiqué auparavant, il faudra attendre les années 1920 pour assister à une reprise réelle du volume des actifs bancaires. Par ailleurs, un frein possible à l'octroi de nouveaux crédits peut aussi résulter de la contraction de l'épargne récoltée. En effet, ce n'est que vers le début de 1926, plus d'une décennie après la crise, que le secteur retrouvera une épargne bancaire correspondant au volume d'avant la crise. D'ailleurs, les créances en compte courant ne dépasseront, toujours en termes nominaux, le niveau de 1913 qu'en 1924 et les prêts hypothécaires vers 1918 seulement. Ces données montrent, d'une part, la difficile récupération des capitaux perdus par les épargnants et, d'autre part, une évolution des affaires

¹⁸⁴ ASTi, Banca del Ticino, PV CdA, 23 septembre 1914.

bancaires qui redémarrent lentement et reprennent leur cours durant une période troublée à la fois par la guerre et par l'inflation. Enfin, malgré la reprise de l'activité bancaire, il faut retenir que la crise contribue probablement, à long terme, à freiner le rattrapage et le développement économique du canton.

L'impact sur les recettes fiscales du canton

L'État cantonal détient, juste avant la crise, des avoirs dans la Banca Cantonale pour environ 156 000 francs et dans le Credito ticinese pour presque 212 000 francs¹⁸⁵. De plus, il entreprend des efforts pour contribuer à la création de la Banca del Ticino. En particulier, il participe avec 1,3 million de francs à la constitution du capital social de la nouvelle banque. Le montant n'est pas négligeable si l'on considère que ses rentrées fiscales s'élèvent en 1913 à presque 4,7 millions de francs, dont 30 % résultent de l'impôt direct payé par les personnes physiques et morales¹⁸⁶, et que la dette publique atteint presque 21 millions à la fin de 1911¹⁸⁷. L'investissement pour créer le nouvel institut (la Banca del Ticino) permet par la suite à l'État de se doter d'une banque cantonale (la Banca dello Stato del Cantone Ticino) qui est aujourd'hui encore sous son contrôle. Cette opération de transformation (du premier institut vers le deuxième) est réalisée grâce à l'émission d'un emprunt public de 8 millions, dont la moitié est consacrée à la reprise de la Banca del Ticino¹⁸⁸.

En ce qui concerne les effets directs sur les recettes fiscales, nous devons retenir qu'en 1912 le total des impôts inscrits dans les comptes des banques est de presque 279 000 francs¹⁸⁹, dont environ 45 % payés par les trois banques victimes de la crise. Cependant, la perte pour le canton est modeste par comparaison avec les rentrées fiscales totales (et même par rapport au seul impôt sur les revenus et les capitaux des personnes physiques et morales) qui assurent 1,42 million de francs en 1913¹⁹⁰. Après une légère hausse en 1914, cette recette diminue de presque 5 % pour atteindre 1,36 million de francs en 1915 : une évolution qui reflète la dégradation conjoncturelle plus que la disparition des trois instituts. En effet, les impôts des autres banques évoluent à la baisse : la Banca dello Stato, qui bénéficie aussi d'un statut particulier, ne versera en 1915 que 8 000 francs d'impôts¹⁹¹, alors que la Banca Svizzera Americana, qui verse 45 980 francs d'impôts en 1913, n'en acquitte que 14 238 en 1914

¹⁸⁵ ASTi, GC, PV séance du 10 juillet 2014, réponse de Carlo Maggini, responsable du Département cantonal des finances, à une interpellation du député Polar.

¹⁸⁶ FRANCHINI (1996, p. 166).

¹⁸⁷ ASTi, GC, PV séances du 13 juillet 1910 et du 20 septembre 1912.

¹⁸⁸ ASTi, GC, PV séance du 7 mai 1915.

¹⁸⁹ KRONAUER (1918, p. 128). Retenons qu'en 1907, les sociétés sont imposées à 2 ‰ sur le capital et au maximum à 10 ‰ sur le résultat net (FRANCHINI, 1996, p. 205).

¹⁹⁰ FRANCHINI (1996, p. 166).

¹⁹¹ BSCT, Rapport de gestion 1915.

Tableau 2/18 Impôts payés aux communes en 1912 par les sociétés présentes dans plus d'une commune, valeurs en francs

	Impôts communaux	en %
Banca della Svizzera Italiana	25 722,65	19,8 %
Banca Popolare Ticinese	19 431,00	15,0 %
Credito Ticinese	16 487,10	12,7 %
Banca Popolare di Lugano	15 376,05	11,8 %
Banca Cantonale Ticinese	14 494,80	11,2 %
Banca Svizzera Americana	12 278,70	9,4 %
Fabbrica Tabacchi Brissago	5 794,50	4,5 %
Actienbrauerei	3 996,00	3,1 %
S.A. Imprese di Granito Svizzere	2 473,20	1,9 %
Società Navigazione e Ferrovia Lago di Lugano	2 275,75	1,8 %
Milliet e Werner, Lugano	1 616,80	1,2 %
Industria Ticinese di Laterizi	1 242,83	1,0 %
Società Bancaria Ticinese	1 178,75	0,9 %
Sociétés d'assurances	424,40	0,3 %
Autres sociétés	7 145,94	5,5 %
TOTAL	129 938,47	100,0 %
dont banques	106 263,50	81,8 %
dont banques en faillite ou liquidée en 1914	50 412,90	38,8 %

Source: FUCT (1913, p. 1356-1358).

et 27 719 francs en 1915¹⁹². La dégradation conjoncturelle se constate aussi sur le résultat net cumulé de l'ensemble des banques: entre 1912 et 1913, il diminue de presque 50 % (de 1,21 million à 0,47 million), avant de remonter en 1914 (0,51 million) et de se stabiliser en 1915 (0,58 million). Il s'agit ainsi d'un montant inférieur d'environ 52 % à celui de 1912. D'autres informations complètent le tableau, ainsi les impôts payés par les sociétés qui ont des filiales ou des succursales dans les communes tessinoises. Sur le total versé par l'ensemble de ces sociétés en 1912, presque 82 % proviennent des banques et 39 %, des instituts en liquidation (cf. *Tableau 2/18*). Les banques sont donc des contribuables très importants pour cette source fiscale, mais pas nécessairement pour l'ensemble des impôts d'une commune. L'impact varie d'une commune à l'autre en fonction du pourcentage que cette source représente dans le total des recettes fiscales: un argument qui mériterait une étude approfondie que nous ne pouvons cependant pas réaliser dans le cadre de cet ouvrage. La même remarque vaut pour l'établissement d'un bilan de la crise à long terme. Il faudrait pour cela

¹⁹² BSA, Rapports de gestion 1913-1915.

pouvoir prendre en compte, notamment, les effets sur l'État et sur l'économie de la fondation de la Banca dello Stato. Nous verrons dans la troisième partie que ce bilan n'est pas nécessairement négatif.

Les conséquences sur la politique cantonale et le reste du pays

La crise bancaire provoque des secousses dans la vie politique. Tout d'abord, les partis concernés se débarrassent des responsables impliqués dans les faillites et jugés coupables, mettant fin à la carrière politique de Giuseppe Stoffel qui, après avoir purgé sa peine, quittera le Tessin¹⁹³. À son tour, Giuseppe Volonterio termine sa carrière (avant de décéder quelques années plus tard), alors que celle de Giuseppe Respini est brusquement interrompue. Par ailleurs, l'implication des radicaux et des conservateurs remet en question le milieu politique dans son ensemble : la lutte entre les deux partis pâtit de l'éclatement bancaire. Cependant, les déchirures au sein du parti socialiste empêchent une offensive pour en tirer profit, alors que la vie politique s'oriente davantage vers la recherche d'une entente entre les différentes positions¹⁹⁴. Cette évolution vers une politique consensuelle est incarnée par le conservateur Giuseppe Cattori qui sera à l'origine, en 1922, d'un accord de gouvernement avec le socialiste Canevascini, qui réduit l'influence des radicaux¹⁹⁵. Ainsi, la crise bancaire influence la vie politique cantonale, comme lors des affaires qui l'ont précédée. Cette situation n'est pas propre au cas tessinois (la faillite de la Banque de Genève durant les années 1930 pèsera également sur la vie politique locale)¹⁹⁶ : elle résulte des liens qui existent entre la banque et la politique. En revanche, les conséquences pour le reste du pays sont assez limitées. Malgré les pertes dues à la crise tessinoise (40 millions) et malgré l'importance de ce montant par rapport au total des pertes bancaires en Suisse pendant les années 1910 (100 millions), la dimension modeste du secteur bancaire tessinois réduit la diffusion de la crise et ce d'autant plus qu'au moment des faits, la somme des bilans des banques suisses atteint 10,3 milliards de francs contre seulement 160 millions pour les instituts tessinois¹⁹⁷. Autrement dit, le risque de contagion, malgré une course aux guichets qui semble avoir touché la Cassa di Risparmio e Prestiti de Berne¹⁹⁸ en janvier 1914, n'affecte pas l'ensemble du pays. Cependant, l'événement tessinois et la série de cas qui l'ont précédé favorisent une réflexion visant à renforcer le cadre normatif et réglementaire du secteur par le Conseil fédéral. Une réflexion engagée en 1914 aboutit en 1916 à l'élaboration d'un projet de loi fédérale sur la surveillance des banques, rédigé par le professeur bâlois Julius Landmann. Le

¹⁹³ DUNGI (2011, p. 224).

¹⁹⁴ PEDROLI (1963, [2004], p. 142-155), CELIO (2011, p. 67-68).

¹⁹⁵ GHIRINGHELLI (1998b), SALTINI (2004).

¹⁹⁶ RUFFIEUX (1974, p. 205).

¹⁹⁷ BAUER (1972, p. 197-198).

¹⁹⁸ *La Stampa*, 14 janvier 1914.

projet prévoit d'attribuer la surveillance bancaire à un office fédéral, tout en exigeant des banques le respect de prescriptions concernant l'établissement et la publication des comptes annuels qui devraient faire l'objet d'une révision par des sociétés fiduciaires¹⁹⁹. Le projet, qui reste longuement secret, se heurte à la méfiance du secteur financier en raison d'une intervention publique considérée excessive et, pour cette raison, n'aboutira pas²⁰⁰. Malgré l'échec du projet, la discussion est ouverte et elle reprendra par la suite, à l'occasion d'une nouvelle crise bancaire.

* * *

Avant de conclure, retenons des remarques concernant les relations entre le secteur bancaire, l'économie cantonale et le milieu international qui sont au centre de la crise. En effet, comme nous l'avons vu, il existe un débat sur les forces (par une solide connaissance du territoire) et les faiblesses (par une moindre diversification des affaires) des banques locales. Le cas tessinois souligne que l'enracinement territorial n'est pas la garantie d'une gestion plus éclairée des affaires. Cela résulte non seulement d'une concentration excessive des dossiers, mais aussi du fait que, dans une société restreinte, les bénéfices d'une réduction de l'asymétrie d'information peuvent être anéantis par une promiscuité entre des intérêts particuliers, par des interférences politiques et par une confusion de rôles. Cela constitue le volet des faiblesses inhérentes au secteur bancaire tessinois, bien représentées par des administrateurs et des dirigeants dont la gestion n'a pas été toujours avisée, mêlant inefficacité des contrôles, affaires discutables et pratiques douteuses.

Cependant, certaines des causes de la crise bancaire concernent aussi l'économie cantonale. Ainsi, malgré des secteurs, comme les transports et le tourisme, qui progressent, l'activité industrielle dont le démarrage est incertain et fragile, comporte des risques qui affectent les investissements des banques. Le cas des carrières, avec une courte croissance suivie d'un net ralentissement, ainsi que les différentes initiatives industrielles, dont les espoirs ne se concrétisent pas, reflètent des faiblesses structurelles propres à l'économie cantonale (éloignement des marchés, faible productivité, concurrence nationale et étrangère, protectionnisme italien, coûts de transport défavorables, etc.). Dans une telle situation, la fragilité industrielle (qui signifie aussi une série de faillites des industries locales) se traduit en créances douteuses et même en pertes pour les investisseurs et les banques qui ne limitent pas leurs financements. La crise bancaire apparaît alors comme le reflet de ces faiblesses économiques que les banques ne peuvent pas réellement contrecarrer, d'autant plus qu'elles ne semblent pas toujours les reconnaître à l'avance. Cet argument conduit à une remarque d'ordre général: malgré le rôle du financement bancaire dans le développement économique, celui-ci dépend d'une série de facteurs

¹⁹⁹ BÄNZIGER (1986, p. 37-46).

²⁰⁰ BÄNZIGER (1986, p. 46-49), CASSIS (1991, p. 519), SANCEY (2015, p. 110-113).

(économiques, institutionnels, techniques et culturels) que la présence d'un secteur bancaire moderne ne peut pas, à elle seule, entièrement assurer. À la fin du XIX^e siècle et encore au début du XX^e siècle, l'économie tessinoise ne semble pas réunir l'ensemble de ces facteurs capables de déclencher une phase de développement. Ainsi, la série d'investissements bancaires dans le secteur industriel aboutit à des pertes qui rendent possible la crise dont la nature est également industrielle.

Enfin, retenons que l'activité bancaire réalisée en dehors du canton est également la source de problèmes et de pertes, comme le montrent les différents cas cités. D'une part, comme dans le cas des relations entre le *Credito Ticinese* et la *Banca Duca* de Milan, le contexte externe peut constituer un canal de transmission d'une contagion. Ainsi, les difficultés de la maison bancaire milanaise se transforment en pertes pour la banque tessinoise. D'autre part, l'activité à l'étranger suggère aussi que les opérations réalisées en dehors du rayon d'action local comportent des risques supplémentaires pour les banques de petite taille. En effet, plus l'espace de l'opération est éloigné de la région dans laquelle la banque locale est inscrite, moins celle-ci disposera des moyens et des ressources pour réduire l'asymétrie d'information que toute opération bancaire comporte. Autrement dit, en raison de ressources limitées et de la difficulté à mettre en place un réseau suffisamment étendu de relations, ces opérations comportent davantage de risques. Cela est évidemment aussi le cas pour les investissements réalisés sur les bourses internationales. Le cas tessinois semble soutenir cette interprétation qui souligne les limites des banques locales pour, cette fois, les opérations réalisées en dehors de leur région.

CONCLUSION

L'histoire économique est jalonnée de crises bancaires qui, généralement, comportent des faillites, des sauvetages ou des acquisitions. Ces cas sont parfois associés à des fraudes ou à la mauvaise gestion, qui aboutissent à la liquidation des instituts impliqués et parfois à l'ouverture de procédures administratives ou pénales contre les responsables. De plus, ces fraudes ou cette mauvaise gestion peuvent se mêler aux difficultés économiques et provoquer ou aggraver des récessions. La tragédie bancaire tessinoise de 1914 suggère différentes remarques.

Tout d'abord, malgré l'éclat de l'événement, durant la même période, d'autres banques dans d'autres régions du pays et à l'étranger sont également en difficulté, voire en faillite. De plus, les causes internes aux instituts en termes de mauvaise gestion des affaires, d'inefficacité des contrôles, de compétences insuffisantes, de concentration des risques et de falsification des comptes et même de véritables fraudes, se retrouvent également ailleurs, notamment dans les instituts de petite et moyenne dimension comme l'étaient les banques tessinoises. De ce point de vue, notre cas semble suivre un scénario qui se répète, malgré la diversité des personnalités et des cadres locaux. Un autre élément commun aux différentes faillites bancaires des années 1910 tient au contexte économique, monétaire et financier plus difficile qui s'installe avec la crise internationale de 1907.

Cependant, le cas tessinois présente aussi des caractéristiques propres que nous devons souligner. Premièrement, il s'agit d'un événement local, lié à une région qui ne constitue pas le centre économique et financier du pays. Ainsi, les conséquences de la crise bancaire tessinoise sont très réduites sur le plan national, car les instituts concernés sont, comme dans les autres cas de crises bancaires qui touchent la Suisse à cette époque, des banques locales n'exerçant pas une activité sur l'ensemble du pays (ce qui limite aussi les possibilités d'une contagion).

Deuxièmement, les fragilités de l'économie cantonale, notamment en termes de difficultés dans le développement d'une activité industrielle, sont intimement liées aux faillites bancaires. Pour cette raison, malgré les facteurs externes, les

causes de la crise bancaire sont aussi propres au Tessin. Cependant, malgré le lien avec les faiblesses industrielles, il faut retenir que le cas tessinois comporte une série de crises qui révèlent une continuité. En effet, la crise de 1914 présente des éléments récurrents, notamment dans l'organisation et les contrôles. Il est ainsi frappant de constater que Giuseppe Stoffel, un des principaux responsables de cette crise, est désigné comme directeur de la Banca Cantonale pour surmonter l'affaire Scazziga, la même affaire qui pousse Respini à fonder le Credito Ticinese. Des gestions maladroites et même frauduleuses, des systèmes de contrôle peu efficaces et des carences au niveau des compétences professionnelles de certains administrateurs qui ont déjà émergé dans les cas précédents sont des éléments qui fragilisent les instituts bancaires et qui permettent ainsi à des événements externes négatifs de compromettre leur stabilité. Nous pouvons alors nous interroger sur la relation entre ces événements et la phase d'apprentissage et de formation tardive que vit le secteur bancaire tessinois. Retenons ainsi que l'activité bancaire des instituts tessinois n'est pas assimilable au crédit informel : émissions et placement de titres, prêts en comptes courants à des industries, gestion du bilan et opérations de bourse et en devises comportent des risques qui dépassent ceux d'un crédit personnel. Pour cela, et malgré l'appel à des directeurs confédérés, l'absence d'une tradition bancaire locale, la faible présence d'entrepreneurs au sein du secteur et le caractère rudimentaire des connaissances bancaires de certains administrateurs méritent une réflexion pour compléter le cadre de ce qui s'est passé. En même temps, il faut retenir qu'une forte tradition bancaire n'est pas non plus une garantie suffisante pour éviter une crise. Les différentes débâcles bancaires au ^{xx}e et au ^{xxi}e siècle dans plusieurs pays occidentaux sont là pour nous le rappeler.

Troisièmement, et l'argument est lié au précédent, les réputations des administrateurs, les caractéristiques du secteur bancaire et l'économie cantonale jouent un rôle non négligeable. En effet, le capitalisme bancaire, qui est le fruit du développement du secteur, nécessite des banques capables d'assurer une gestion avisée des affaires et des risques que le financement des entreprises comporte. Par ailleurs, le contrôle sur les banques, en raison de l'actionnariat diffus, ressemble à un capitalisme de marché sans l'être complètement, faute d'une bourse (qui aurait dû informer sur l'évolution des cours des actions) et, surtout, en l'absence d'une information suffisamment élargie du public sur les activités et les engagements des instituts. Dans cette situation d'information asymétrique, le pivot de la confiance accordée aux banques par l'actionnaire et par le petit épargnant local est constitué par la réputation des administrateurs et des dirigeants. Le rôle et le poids que les différents responsables assument au sein de la vie politique et sociale leur donnent une réputation accrue qui ne reflète pas la véritable situation financière des banques. Pour cela, lors des crises, la faillite concerne à la fois l'institut et les administrateurs. La prise de conscience de la situation réelle de l'institut anéantit en même temps la réputation des responsables et la confiance accordée par le public. Autrement dit, cette triade, entre la banque, la politique et l'économie, constitue probablement une clé

majeure pour comprendre le cas tessinois. Par ailleurs, le Tessin ne dispose à partir de 1890 ni d'une banque cantonale (ce qui aurait pu régler différemment la relation avec la politique, tout en laissant la concurrence politique exacerbée se mélanger aux affaires bancaires), ni d'une économie très solide (ce qui aurait offert de meilleures opportunités au secteur bancaire). Les caractéristiques de l'économie cantonale et la proximité sulfureuse entre la banque et la politique affaiblissent le secteur, contribuant à son éclatement dès l'apparition de difficultés provenant du contexte économique externe et interne au Tessin.

Enfin, l'événement marque un tournant dans le développement du secteur bancaire cantonal. En effet, la crise modifie le secteur, en particulier par l'apparition d'un nouvel acteur. D'autres transformations vont suivre, qui seront favorisées par plusieurs facteurs indépendants de la crise. Mais celle-ci marque symboliquement un point de rupture. Comme nous le verrons dans la troisième partie, le secteur bancaire tessinois jette les bases d'un nouveau départ qui permettra à Lugano, contrairement à d'autres régions périphériques du pays, d'émerger au niveau national et même international.

TROISIÈME PARTIE

LES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS (1914-1939)

INTRODUCTION

Le passage d'une période à une autre peut être identifié par un événement brutal, une rupture, comme l'éclatement d'une crise ou le déclenchement d'une guerre. Mais les causes de l'épisode qui marque la rupture peuvent aussi s'inscrire dans une période antérieure plus ou moins longue. Le changement peut également émerger progressivement au travers de la lente transformation de différents éléments : à un certain moment, cette évolution devient perceptible et permet alors de constater le changement qui est survenu. Comme le rappelle Le Goff (2014), le découpage temporel de l'historien ne comporte donc pas nécessairement une séquence de dates précises. De plus, les périodes peuvent comporter des sous-périodes, d'où l'idée de la stratification qui peut guider l'analyse historique pour mieux refléter la complexité du réel.

Si les événements de 1914 bouleversent rapidement et brutalement la structure du secteur bancaire tessinois, les transformations que nous allons décrire et discuter prennent place durant le quart de siècle qui sépare la crise bancaire de 1914 de la Seconde Guerre mondiale. La formation et le premier développement du secteur bancaire tessinois s'achèvent en 1939. Les années 1920 et 1930 sont cruciales pour les transformations qu'elles comportent. D'une certaine façon, le secteur bancaire tessinois prend un nouveau départ : nouveaux acteurs, approfondissement de la relation nationale, mutation du rapport avec l'Italie et nouveaux clients. Dans le contexte de la prospérité économique qui suivra la Seconde Guerre mondiale, ces transformations se révéleront riches et fructueuses, permettant à Lugano d'émerger comme place financière.

Cette partie est composée de trois chapitres. Le *Chapitre 6* est consacré aux mutations du secteur bancaire tessinois qui font suite à l'essor de la banque cantonale, à l'arrivée de nouveaux instituts et à la fondation de l'Associazione Bancaria Ticinese (ABT). Le *Chapitre 7* met en évidence les changements qui touchent la relation entre les banques et l'économie tessinoise dans le cadre d'une conjoncture internationale bouleversée. Le canton ne rattrape pas son retard vis-à-vis des régions les plus développées, mais il échappe en partie à la tourmente bancaire des années 1930. Enfin, le *Chapitre 8* se focalise sur les transformations qui marquent les relations avec la Confédération et avec l'Italie.

En effet, l'intégration nationale du secteur bancaire tessinois est intimement liée au nouveau rôle qu'il peut assumer face à l'Italie. L'arrivée de capitaux privés italiens se conjugue à une présence d'instituts financiers italiens qui s'installent dans le canton, bénéficiant par ailleurs du cadre économique, monétaire et législatif qu'offre la Confédération. Cette double dimension, nationale et en lien avec l'Italie, constitue le socle sur lequel se bâtira et se développera la place financière tessinoise par la suite.

CHAPITRE 6

UN SECTEUR QUI CHANGE ET QUI SE RENOUVELLE

La structure du secteur bancaire tessinois à la fin de l'année 1939 est très différente de celle observée en 1914. Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner la distribution du volume du bilan des instituts (cf. *Tableau 3/1*). En premier lieu, on constate l'essor de la banque cantonale qui sera, en 1939, l'institut tessinois le plus important, dépassant ainsi les banques plus anciennes. Cela aura des implications concernant la destination des fonds qui iront davantage vers le marché interne. En deuxième lieu, l'arrivée des grandes banques suisses, commencée avant la Première Guerre mondiale, se poursuit avec l'ouverture au Tessin d'autres succursales, parfois réalisée à travers l'acquisition d'instituts tessinois.

L'implantation de ces instituts, qui apporte une concurrence accrue tout en changeant le secteur bancaire cantonal, s'insère dans un mouvement de structuration du secteur au niveau national qui est accompagné, comme le font remarquer Mazbouri *et al.* (2012, p. 470), de l'intégration nationale du marché financier. Enfin, les instituts italiens qui contribuent aussi à un déplacement du centre décisionnel et qui s'intéressent aux opportunités offertes par le Tessin, élargissent et diversifient la structure bancaire qui, jusqu'au début du xx^e siècle, était presque entièrement formée d'instituts aux origines internes.

Le secteur s'ouvre donc à d'autres acteurs, tout en conservant une dimension assez modeste. Les instituts ayant leur siège dans le canton ne peuvent pas concurrencer, à cause de l'écart de taille, les grandes banques suisses, lesquelles ont atteint entre-temps des dimensions assez significatives, comme la Société de Banque Suisse (SBS), mais pas seulement. En 1921, chacune des huit plus grandes banques suisses peut compter sur un capital-action moyen de 73 millions de francs¹, une valeur qui, complétée des autres postes du passif, dépasse facilement la dimension du secteur tessinois dans son ensemble.

¹ BNS-BS (1921, p. 96).

Tableau 3/1 La structure du secteur bancaire tessinois en 1914 et en 1939

	Total du bilan au 31.12.1914 en milliers de francs	%	Total du bilan au 31.12.1939 en milliers de francs	%
Banca della Svizzera Italiana	37 583	41,3%	60 192	22,7%
Banca Popolare di Lugano	24 500	26,9%	61 718	23,3%
Banca Svizzera Americana	13 298	14,6%	-	-
Società Bancaria Ticinese	1 281	1,4%	1 436	0,5%
Banca del Ticino	14 345	15,8%	-	-
Banca dello Stato del Cantone Ticino	-	-	131 101	49,5%
Banca Unione di Credito	-	-	9 594	3,6%
Cassa Raiffeisen de Sonvico	-	-	n.d.	n.d.
Banca Francesco Ferrazzini & Co.	-	-	n.d.	n.d.
Banca Solari SA	-	-	840	0,3%
Total	91 007	100%	264 881	100%
<i>en % du total des banques suisses (catégories 1.00-5.00)</i>	<i>0,98 %</i>		<i>1,50 %</i>	
<i>Total du bilan de la Société de Banque Suisse, Bâle</i>	<i>510 874 (5,6 fois le total tessinois)</i>		<i>1 350 565 (5,1 fois le total tessinois)</i>	

Source: MAZZOLINI (1944), BNS-BS (1914 et 193), BAUER (1972, p. 477)
et rapport de gestion des instituts.

6.1 DES NOUVEAUX INSTITUTS AUX ORIGINES TESSINOISES

Contrairement à la phase de formation du secteur (1861-1913), pendant laquelle prédomine la fondation de nouveaux instituts, on assiste entre 1914 et 1939 à la fois à l'entrée en scène de nouveaux acteurs et à la disparition d'instituts, des changements déterminants pour les rapports de force internes.

A) L'essor de la Banca dello Stato del Cantone Ticino

Le premier fait nouveau est la fondation de la Banca dello Stato del Cantone Ticino, institut entièrement détenu par l'État, qui ouvre ses guichets en 1915 et qui, c'est important, bénéficie d'une garantie cantonale illimitée. Le but explicite de l'institut est de soutenir le développement de l'économie cantonale, ce qui limite le rayon d'activité au marché interne. Une rupture nette avec l'extension des activités en dehors du territoire cantonal que la Banca Cantonale Ticinese avait entreprise.

Dès son ouverture, la banque cantonale représente 9,2% du volume du bilan des instituts ayant leur siège dans le canton. L'évolution de cette valeur

résume à elle seule le développement de l'institut: 19,8% en 1918, 29,9% en 1928 et 49,5% en 1939 (cf. *Tableau 3/2*). La banque cantonale devient le siège bancaire le plus important du Tessin, représentant presque la moitié du total du bilan des banques tessinoises en 1939. Cette progression va de pair avec une concentration du secteur et fait abstraction des succursales d'instituts ayant leur siège hors du canton, éléments sur lesquels nous reviendrons. L'évolution, constante dans le temps, du nombre de comptes, de prêts, de carnets d'épargne et d'obligations ainsi que de leurs valeurs confirme cet essor (cf. *Tableau 3/2*). On peut supposer qu'en 1939, les 57 088 carnets émis couvrent une large partie de la population (environ 160 000 habitants)², même si à chaque carnet ne correspond pas nécessairement un titulaire différent. Cette progression est très évidente si on la compare à celle des autres instituts. La Banca dello Stato supplante ainsi la Banca della Svizzera Italiana qui était devenue l'institut le plus important du canton après les faillites de 1914.

Ainsi, les carnets de dépôts et d'épargne de la Banca della Svizzera Italiana passent de 11 733 en 1915 à 12 909 en 1918, pour atteindre 12 727 en 1928 et redescendre à 11 846 en 1939³. Une évolution en parabole qui est assez loin de la croissance du nombre des carnets ouverts auprès de la banque cantonale. La situation est la même concernant le nombre des hypothèques qui est compris entre 130 et 190 selon les années. La progression des affaires de la Banca dello Stato résulte d'une diffusion territoriale qui s'élargit à presque toutes les régions du canton: au-delà du siège de Bellinzone, la banque ouvre, assez rapidement, des succursales à Lugano et à Locarno et des agences dans la Valle Leventina (Airolo, Bodio, Faido), en Riviera (Biasca), dans la Valle di Blenio (Dongio), la Valle Maggia (Cevio) et dans la Val Onsernone (Russo) ainsi qu'à Brissago, Magadino, Ponte-Tresa et Tesserete⁴. De plus, les nouvelles bases sur lesquelles l'institut a été créé (notamment la propriété entièrement publique et la garantie cantonale) constituent un facteur important de son essor. Le cas tessinois reflète donc le développement des banques cantonales dans le reste du pays: acteurs déjà importants avant 1914, elles le sont davantage à la fin de 1939 où elles prennent le pas sur les banques locales (cf. *Tableau 3/3*). Les banques cantonales remplissent l'espace laissé vide par les nombreuses banques locales victimes des crises des années 1910⁵. Pendant les années 1930, les banques cantonales se développent aussi face aux grandes banques qui ont connu une progression spectaculaire durant les années 1920 grâce au développement des activités internationales desquelles les banques cantonales étaient pratiquement absentes⁶. La banque cantonale tessinoise, fondée bien plus tard que les autres, s'insère et se développe au cours d'une période favorable aux banques publiques

² DSS, article Ticino.

³ BSI, Rapports de gestion (différentes années).

⁴ BSCT, Rapport de gestion 1925.

⁵ MARGUERAT (2004).

⁶ Cf. CASSIS (2008, p. 249-250), SANCEY (2015, p. 62-66).

Tableau 3/2 L'essor et l'activité de la Banca dello Stato del Cantone Ticino

	1915	1918	1928	1939
<i>ACTIFS</i>				
Nombre de comptes courants débiteurs	245	832	1 055	988
Nombre de prêts hypothécaires	92	542	3 119	8 493
Prêts envers la clientèle en % du total du bilan de l'institut	27,4 %	26,5 %	16,4 %	10,7 %
Crédits hypothécaires en % du total du bilan de l'institut	11,3 %	23,5 %	42,6 %	53,6 %
Investissements financiers et participations en % du total du bilan de l'institut	7,0 %	3,2 %	21,8 %	25,2 %
<i>PASSIFS</i>				
Nombre de comptes courants créanciers	899	5 314	4 609	4 265
Nombre de carnets d'épargne	1 626	11 081	28 486	57 088
Nombre d'obligations de caisse	n.d.	n.d.	5 039	6 151
Comptes courants, carnets d'épargne et obligations de caisse en % du total du bilan de l'institut	39,9 %	79,9 %	90,9 %	87,2 %
Capital de dotation, en francs et en % du total du bilan	5 000 000 52,3 %	5 000 000 16,2 %	5 000 000 7,1 %	10 000 000 7,6 %
<i>TOTAL</i>				
Total du bilan, en millions de francs	9,6	30,8	70,8	131.1
Total du bilan en % du total cantonal *)	9,2 %	19,8 %	29,9 %	49,5 %
Total du bilan en % du total des banques cantonales en Suisse	1,64 %

*) La somme totale n'inclut pas l'activité des succursales des banques ayant leur siège en dehors du canton.

Source: BSCT, Rapports de gestion et BNS-BS (différentes années).

Tableau 3/3 La structure du secteur bancaire suisse en 1914 et en 1939

	Nombre d'instituts		Total du bilan, en millions de francs		Volume du bilan en % du total	
	1914	1939	1914	1939	1914	1939
Banques cantonales	27	28	3 597	7 993	39.4 %	46.7 %
Banques de crédit foncier	65	78	1 282	2 260	14.1 %	13.2 %
Autres banques locales	139	107	988	1 142	10.8 %	6.7 %
Caisses d'épargne	164	127	766	1 443	8.4 %	8.4 %
Grandes banques	8	7	2 485	4 280	27.3 %	25.0 %
TOTAL	403	344	9 118	17 118	100 %	100 %

Source: RITZMANN-BLICKENSTORFER (1996, tableau 0.8).

du pays. Sur le plan national, la Banca dello Stato reste cependant un institut de dimension modeste qui ne représente que 1,64% du total des bilans des banques cantonales en 1939 (cf. *Tableau 3/2*).

B) La première caisse Raiffeisen et d'autres instituts tessinois

Par rapport à la banque cantonale, les autres instituts fondés dans le canton sont intéressants malgré leur taille limitée. On s'y attardera un peu en considérant tout d'abord le cas de la première caisse Raiffeisen. Le mouvement allemand des Raiffeisen a atteint la Suisse vers la fin du XIX^e siècle au travers de contacts directs noués par des personnalités intéressées par l'expérience de Friedrich W. Raiffeisen⁷. Ces contacts ont abouti à la fondation d'une première caisse à Bichelsee dans le canton de Turgovie, à l'initiative du curé Johann Evangelist Traber (1854-1930). Ce dernier soutiendra, en 1902, la constitution de l'Union Suisse des Raiffeisen qui aura son siège à Saint-Gall et qui regroupera les différentes caisses qui ont commencé à apparaître dans le pays⁸. Les principes de l'aide mutuelle, aux racines chrétiennes fondées sur la solidarité et l'aide entre les membres, se posent en alternative aux « *banques des capitalistes* »⁹. Les Raiffeisen cherchent à occuper une place en s'orientant vers les couches sociales les plus démunies, délaissées par les instituts davantage orientés vers la maximisation du profit. Le mouvement, qui prévoyait initialement une solidarité illimitée des membres, s'inscrit surtout dans les cantons catholiques, mais pénètre aussi dans les régions protestantes de la Suisse.

Au Tessin la première caisse est créée en 1923¹⁰, à Sonvico, à l'initiative d'un curé, Don Giovanni Rovelli (1884-1957)¹¹, qui avait déjà soutenu plusieurs initiatives d'œuvres charitables¹². L'épargne locale, même en petits montants, récoltée *via* des carnets d'épargne ou des comptes sert à financer des prêts en faveur des membres contre garantie de titres ou d'immeubles et, assez rarement, contre des gages sur le bétail. Le secteur agricole, les communes et les autres sociétés coopératives de la région sont les destinataires des fonds qui servent également aux membres qui en bénéficient à rembourser ou à réduire les prêts obtenus des privés ou d'autres instituts. Le marché local est soutenu par le réseau villageois des membres de la coopérative, dont le nombre sera de 97, vingt ans

⁷ CAFARO (2010).

⁸ Pour l'histoire des Raiffeisen en Suisse, cf. OBRECHT (2000).

⁹ Comme cela a été rappelé également par la presse cantonale. Cf. GdP, 17 février 1928.

¹⁰ La coopérative a été créée sous la raison sociale de Cassa di Prestiti e Risparmi di Sonvico. À sa fondation, les membres assuraient une garantie illimitée, conformément au modèle d'origine. Placido Malfanti (fils de Giovanni), employé postal, avait été désigné directeur-président, alors que les autres membres étaient les maçons Giuseppe Bassi (fils de Adamo) et Secondo Toscanelli (fils de Valentino), le menuisier Bernardo Giacomatti (fils de Giuseppe) et, bien entendu, le curé Don Giovanni Rovelli (FUCT, 1923, p. 662).

¹¹ PeL, 30 octobre 1957 et GdP, 29 octobre 1957.

¹² DSS, articles Raiffeisen et Traber; MAZZOLINI (1944, p. 101).

après la fondation de la première caisse tessinoise (un nombre très réduit, c'est vrai, par rapport aux 42 574 membres que les Raiffeisen comptent en Suisse en 1929 déjà)¹³. Une véritable banque du village, dont les montants progressent rapidement: 12 230 francs d'épargne récoltée en 1923 mais 319 762 francs en 1938¹⁴. Cette première Raiffeisen atteint une dimension assez modeste: les 445 197 francs du total du bilan de 1938 ne représentent même pas 0,2% du total cantonal. Même constat par rapport au total des Raiffeisen: sur un volume du bilan de 599,8 millions en 1943, celle de Sonvico ne représente que 0,1%. Malgré la faible dimension, la première Raiffeisen touche différents aspects. En premier lieu, bien que la caisse de Sonvico reste jusqu'en 1939 un cas unique au Tessin (alors qu'en Suisse, il en existe déjà plusieurs centaines qui couvrent une large partie du pays)¹⁵, elle constitue quand même la première pierre d'un développement des Raiffeisen à partir des années 1940. Lors de la constitution de la Fédération cantonale des caisses Raiffeisen en 1947, dont le curé Rovelli sera président honoraire, le mouvement compte alors 11 coopératives¹⁶ et bien d'autres suivront. Le véritable essor aura lieu après la Seconde Guerre mondiale: la caisse de Sonvico n'est qu'un cas précurseur. Les Raiffeisen occuperont alors une place sur le marché local, en raison de l'absence des banques régionales et d'autres caisses d'épargne. En deuxième lieu, la participation à l'Union Suisse des Raiffeisen, qui concentre certaines activités, comme la gestion de la trésorerie, constituera un facteur de rapprochement du milieu tessinois avec le reste du pays.

Les raisons du développement tardif des Raiffeisen au Tessin méritent un approfondissement. En Suisse, le retard que les régions ont enregistré a été expliqué¹⁷ par la nécessité d'un initiateur farouchement favorable à l'esprit des caisses, capable de surmonter les obstacles des notables locaux ayant des intérêts dans d'autres instituts et étant souvent prêteurs à titre privé eux-mêmes. Un contexte social et économique en transformation, marqué par des inégalités croissantes, alors qu'une partie de la population était touchée par l'industrialisation, a été considéré comme un facteur important de la diffusion d'une institution favorable aux couches sociales plus faibles. Enfin, la confession a pu également jouer un rôle favorable ou défavorable, selon les cas. D'après cette analyse, le retard économique du canton, la présence de plusieurs instituts bancaires fortement liés aux notables locaux et même au milieu catholique (comme dans le cas du Credito Ticinese) ainsi que leur diffusion territoriale assez éparpillée, sont autant d'éléments peu favorables à une apparition précoce

¹³ PeL, 19 juillet 1930.

¹⁴ MAZZOLINI (1944, p. 101-105).

¹⁵ MAZZOLINI (1944, p. 101) nous informe qu'en 1943, il y avait 753 caisses Raiffeisen en Suisse, dont 63% en Suisse alémanique, 35% en Romandie et 2% dans les Grisons. D'après OBRECHT (2000, p. 61), il y en avait 666 en 1939.

¹⁶ GdP, 26 août 1947.

¹⁷ OBRECHT (2000, p. 46-49).

des Raiffeisen. L'origine allemande du modèle est un facteur supplémentaire qui peut expliquer ce retard, dans un canton de culture latine, pour des raisons culturelles, économiques et sociales.

Un deuxième institut, qui apparaît au Tessin, est la société Francesco Ferrazzini & Co. qui est fondée à Lugano en 1927 par Francesco Ferrazzini et Emilio et Agostino Nizzola¹⁸. L'intérêt de cet institut tient à d'autres aspects. Tout d'abord, la forme juridique de société en commandite (avec responsabilité illimitée de Francesco Ferrazzini)¹⁹, l'activité orientée vers la gestion de fortune, les opérations de négoce ainsi que la participation aux émissions de titres sur le marché national et italien placent cet institut à proximité des banquiers privés, une catégorie absente du cadre bancaire cantonal pour des raisons d'ordre économique et, en partie, confessionnel. Rappelons que l'ingénieur Agostino Nizzola était une personnalité active dans un secteur d'avenir (celui de l'électricité) et qu'il disposait, comme nous l'avons vu dans la première partie, d'importants liens avec les centres du pays, tout en étant ouvert et actif sur le plan international, même si l'activité de la Banca Ferrazzini sera principalement exercée dans le canton.

Enfin, le troisième et dernier cas, proche du précédent par le caractère privé et l'activité, mais différent par les traces qu'il a laissées, est celui de la Banca Solari SA de Lugano. Elle est le résultat de l'initiative de Bruno Solari. Employé auprès d'une banque de Milan, il fonde en 1926 la Società Commerciale del Ceresio dans le but de développer des activités financières entre la Suisse et l'Italie. La société, transformée, s'appellera S.A. Privata Finanziaria en 1933, changera encore de raison sociale pour «Banca Solari SA» en 1938, tout en poursuivant ses activités bancaires. Doté d'un capital de 100 000 francs, détenu par un nombre restreint d'amis, l'institut surmontera les difficultés de la Seconde Guerre mondiale²⁰ et entrera par la suite dans le groupe Rothschild. Cet institut s'efforce ainsi d'échapper aux limites étroites du canton pour développer des affaires avec l'Italie, en poursuivant une démarche typique du secteur d'avant 1914, mais dans un autre contexte.

6.2 L'ARRIVÉE DES INSTITUTS SUISSES ET ITALIENS

La structure bancaire tessinoise se modifie non seulement du fait de l'apparition de la banque cantonale et des autres instituts que l'on vient de présenter, mais aussi par l'arrivée d'autres acteurs de poids, en provenance cette fois des centres financiers nationaux et qui entrent en scène au Tessin. De même, d'importants instituts italiens s'installent dans un canton qui semble élargir son rayon d'action à des intérêts dépassant son territoire. Ces arrivées

¹⁸ MAZZOLINI (1944, p. 107-109).

¹⁹ FUCT (1927, p. 168).

²⁰ MAZZOLINI (1944, p. 111-113).

enrichissent le paysage bancaire cantonal, augmentent la concurrence et vont surtout jeter les bases d'une hiérarchie entre les centres financiers qui marquera durablement le secteur bancaire tessinois.

A) Les succursales des grandes banques suisses

Jusqu'à l'ouverture en 1908 de la succursale de Chiasso par la SBS, les grandes banques du pays étaient absentes du canton. On ne comptait alors que de rares traces d'instituts qui offraient leurs services sur le territoire cantonal *via* des annonces publicitaires sans pour autant disposer de structures propres au Tessin et sans constituer une concurrence sérieuse pour les banques tessinoises.

C'est donc l'entrée de la SBS qui marque le point de départ de l'arrivée des grandes banques, avec la reprise par la banque bâloise des activités de la société Fratelli Pasquali, un bureau de change avec un capital de 50 000 francs qui commercialisait aussi des biens alimentaires que des tabacs²¹. Les dates des autres arrivées sont: 1913 pour le Crédit Suisse de Zurich qui s'installe à Lugano, 1919 pour l'ouverture à Locarno de la succursale de la Banque Populaire Suisse de Berne, et 1920 quand l'Union des Banques Suisses reprend la Banca Svizzera Americana, installant ainsi ses succursales à Locarno et à Lugano. Après ces premiers pas, les banques ouvriront d'autres succursales au Tessin avant 1939.

Quelles sont les raisons de ces arrivées? Elles s'inscrivent tout d'abord dans la stratégie des grandes banques d'élargissement de leur présence dans le pays (pour cela, quelques-unes avaient réalisé des acquisitions)²². Cette vague nationale atteint donc le Tessin, après avoir touché d'autres régions. La SBS, avant d'ouvrir à Chiasso, était présente à Zurich, à Saint-Gall, à Genève, à Rorschach et ensuite à Herisau. De même, la Banque Populaire Suisse avait le plus large réseau en 1900 avec une vingtaine de structures dans différents cantons (Berne, Fribourg, Vaud, Bâle, Zurich et Saint-Gall), alors que le Crédit Suisse était déjà à Bâle, à Genève, à Saint-Gall, à Lucerne et à Glaris²³.

Mais les raisons sont ailleurs également²⁴: la proximité avec l'Italie et les intérêts dans le canton. En effet, si la diffusion territoriale dans les autres régions du pays était liée à une couverture nationale et au développement d'un marché de la dette publique²⁵, le Tessin intéresse non seulement pour une activité cantonale mais aussi pour sa proximité avec l'Italie. Malgré une présence encore peu développée à l'étranger, les grandes banques sont très actives sur le

²¹ BAUER (1972, p. 153).

²² MAZBOURI (2005, p. 216-221). De même, MAZBOURI *et al.* (2012, p. 482) rappellent qu'entre 1900 et 1913, les grandes banques acquièrent 25 banques locales et régionales de façon à établir un réseau national (phénomène qu'ils qualifient de «*Binnenkolonialisierung*»).

²³ CdT, 15 mars 1913.

²⁴ MAZBOURI (2005, p. 237-239), MAZZOLINI (1944, p. 123-124).

²⁵ MAZBOURI (2005, p. 217).

marché international²⁶ et, dans ce contexte, l'Italie, dont les relations financières et économiques avec la Suisse ne sont pas nouvelles, est perçue comme une source d'opportunités. Le choix de Chiasso, localité de frontière et proche de Côme et d'autres villes de Lombardie, est emblématique. D'une part, il s'agit de s'inscrire dans le développement économique de l'Italie du Nord, qui vient d'amorcer son décollage vers la fin du XIX^e siècle et qui a de longue date des relations économiques et financières avec des Confédérés (présents surtout dans les secteurs textile et électrique italiens). D'autre part, les temps sont propices à l'exploitation de l'effet de frontière, comme nous le verrons par la suite.

Enfin, malgré les faiblesses économiques du Tessin, des intérêts et des opportunités existent, notamment pour la SBS qui a joué, comme nous l'avons vu, un rôle dans le secteur du granit. Les services du Crédit Suisse qui offrait l'ouverture de comptes courants et de carnets d'épargne, l'escompte d'effets, les opérations de change, les crédits ainsi que le placement, le négoce et la garde de titres sont pratiquement les mêmes que ceux proposés par les banques tessinoises. Cependant, le Crédit Suisse vise probablement aussi ailleurs. En effet, une agence du Banco Suizo-Sud Americano de Zurich s'ouvre à Lugano le 28 novembre 1912²⁷. En réalité, il s'agit de la Schweizerische-Südamerikanische Bank, qui est fondée la même année par le Crédit Suisse et la Banque Fédérale²⁸. Elle peut compter sur un capital de 20 millions de francs libérés pour la moitié²⁹ et dispose d'une succursale à Buenos Aires. Les bureaux de Lugano sont au numéro 29 du Quai Vincenzo Vela³⁰. Cet institut fait paraître des annonces à répétition dans les journaux locaux au cours de l'année 1913 et au début de 1914, offrant des opérations bancaires avec l'Argentine et l'Amérique du Sud³¹ :

« [Le Banco Suizo-Sud Americano] traite chaque opération bancaire avec l'Argentine et les autres pays de l'Amérique du Sud. Il s'occupe des encaissements, des escomptes, des anticipations sur effets et autres documents de commerce sur l'Argentine. Acceptation de lettres de change, informations spéciales sur des affaires commerciales et bancaires de la République d'Argentine; emploi de capitaux, achat et vente de titres argentins, administration de propriétés situées dans cette République. » (Corriere del Ticino, 19 décembre 1913, libre traduction de l'italien)³²

²⁶ CASSIS (2008, p. 248-250).

²⁷ ASTi, FUCT, 1913, p. 381.

²⁸ RITZMANN (1973, p. 346), CASSIS (1990, p. 165), CASSIS (2008, p. 183), CdT, 27 mars 1917.

²⁹ CdT, 15 mars 1913.

³⁰ CdT, 17 avril 1913.

³¹ DV, 29 décembre 1913.

³² Texte original: « [Il Banco Suizo-Sud Americano] S'incarica di qualsiasi operazione bancaria coll'Argentina ed altri Stati dell'America del Sud. Fa incassi, sconti, anticipi, sopra effetti ed altri documenti di commercio sull'Argentina. Accettazione di tratte, informazioni speciali sopra affari commerciali e bancari della Repubblica Argentina; impiego di capitali, compra e vendita di titoli argentini, amministrazione di proprietà site in quella Repubblica. »

Ces annonces sont précédées par des articles détaillés parus au mois de février, qui décrivent les modalités offertes par l'institut pour la transmission de paiements par chèque postal vers l'Argentine³³. Les représentants de l'agence de Lugano sont Pio Soldati de Neggio (administrateur de la banque et président de la commission locale de l'agence), Mario Giorgetti et Alberto Wild³⁴. Des représentants de la famille Soldati ont émigré en Argentine, ce qui rappelle le cas de la Banca Svizzera Americana. Mais sa courte durée ne permet pas de marquer véritablement le secteur bancaire tessinois.

L'agence ouverte à Lugano donne de l'espoir au journaliste qui rapporte la nouvelle: Lugano est en train de devenir, avec l'ouverture de cette agence et de la nouvelle succursale du Crédit Suisse, un véritable centre financier (retenons que la crise de 1914 ne s'est pas encore produite)³⁵. Le directeur de l'agence du Banco Suizo est le même que celui de la succursale du Crédit Suisse (les bureaux se trouvent à la même adresse), c'est-à-dire Mario Giorgetti, auparavant directeur adjoint de la Società Bancaria Italiana de Milan. Le Zurichois Alberto Wild, employé auprès du Crédit Suisse, est procureur. Un troisième employé est Ugo Schmidli³⁶. Le 30 décembre 1916 paraît ce qui est probablement la dernière annonce de cet institut félicitant ses lecteurs pour la nouvelle année³⁷. Au début de mai 1917, à la suite des difficultés économiques de l'Argentine et des conséquences de la guerre, l'assemblée des actionnaires décide la mise en liquidation de l'institut³⁸. Les actifs seront cédés à la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud de Paris, mettant fin, après quatre années, au siège de Zurich et à la succursale tessinoise³⁹ dont les relations internationales avaient suscité tant d'espoir auprès du chroniqueur de la *Gazzetta Ticinese* qui en avait annoncé l'ouverture. Cette fermeture n'arrêtera cependant pas le développement des succursales des banques suisses.

Les succursales des banques sont généralement avares de données publiques, celles-ci étant généralement présentées uniquement au niveau de l'institut. Retenons au moins que la succursale de Lugano du Crédit Suisse avait au moins cinq collaborateurs en 1924 (un directeur, un directeur adjoint, un procureur et deux caissiers), alors que l'Union des Banques Suisses en avait au moins trois à Lugano et deux à Locarno⁴⁰. Faute d'informations plus précises, il est difficile de déterminer la dimension atteinte par ces instituts au Tessin. La répartition

³³ GT, 22 février 1913; CdT, 24 février 1913; DV, 28 février 1913.

³⁴ ASTi, FUCT, 1913, p. 381.

³⁵ GT, 14 mars 1913.

³⁶ GT, 26 juin 1917.

³⁷ GT, 30 décembre 1916.

³⁸ Hermann Kurz, Ernest Gross et Moritz Züllig, membres du Conseil d'administration et résidant à Zurich sont désignés comme liquidateurs de la société (GT, 26 juin 1917).

³⁹ GT, 26 mars 1917; CdT, 27 mars 1917 et GT, 26 juin 1917.

⁴⁰ *L'indicatore ticinese* (1924, p. 61).

de l'impôt cantonal et des impôts communaux nous fournit tout de même des indices intéressants (cf. *Tableau 3/4*). Le tableau ne présente pas la Banca dello Stato, car cet institut est exonéré de l'impôt cantonal. En effet, la banque cantonale verse au propriétaire, donc au canton, le dividende⁴¹. Cependant, en considérant que les montants versés reflètent la dimension des instituts retenus, nous pouvons déduire qu'en 1934, les succursales des quatre grandes banques ont atteint une dimension non négligeable et représentent 27,9% des impôts versés. De même, l'Union des Banques Suisses et le Crédit Suisse dépassent la taille de la Banca Unione di Credito (un institut aux dimensions assez modestes), tout en ne parvenant pas à rejoindre les grands acteurs que sont la Banca della Svizzera Italiana, la Banca Popolare di Lugano et, comme il a été mis en évidence auparavant, la Banca dello Stato. D'après ces données, les succursales des grandes banques sont bien insérées dans le secteur bancaire cantonal et occupent une position significative, mais loin d'être prépondérante, du moins à ce moment. Ainsi, à la fin de 1930, l'épargne déposée auprès des succursales tessinoises de l'Union des Banques Suisses et de la Banque Populaire Suisse représente, respectivement, 7,4 millions et 1,3 million de francs, soit 9,7% et 1,7% du total⁴².

Si l'on considère que le bilan de la SBS dépasse constamment un milliard de francs entre 1918 et 1939 (en 1930, le bilan atteint même 1,6 milliard)⁴³ et que celui de la Banca dello Stato (qui à une dimension supérieure à celle des succursales des grandes banques) atteint 135 millions en 1938⁴⁴, nous pouvons supposer que l'activité tessinoise des grandes banques ne représente pas une partie déterminante pour le groupe. En effet, la SBS comptabilise presque 1,7 million de francs⁴⁵ d'impôts en 1934, mais le montant payé au Tessin (14 078,60 francs) ne représente qu'environ 0,83% de ce total.

En somme, les nouveaux arrivés, tout en modifiant la structure du secteur, introduisent une concurrence accrue, comme l'a remarqué Raimondo Rossi lors de l'ouverture d'une nouvelle succursale à Lugano par la Banque Populaire Suisse:

« Nous savons de bonne source que la Banque Populaire Suisse a définitivement décidé d'ouvrir une succursale aussi à Lugano ex novo, c'est-à-dire après avoir abandonné toute démarche avec la Banca Popolare di Lugano. Les banques locales craignent sa concurrence, surtout à cause de la facilité avec laquelle elle accorde des crédits aux commerçants et aussi aux particuliers. » (ArBNS, Wochenbericht 6 mai 1930)

⁴¹ Sur le régime fiscal appliqué à la banque cantonale tessinoise, cf. MELLINI (1967, p. 37-43).

⁴² Rendiconto del Consiglio di Stato della Repubblica e Cantone Ticino, Dipartimento Finanze e controllo, 1930, p. 103-105.

⁴³ BAUER (1972, p. 477).

⁴⁴ BNS-BS (1930).

⁴⁵ BAUER (1972, p. 487)

Tableau 3/4 Impôts payés au Tessin par les banques, en francs, 1934

	Impôt cantonal	Impôts communaux	TOTAL	%
Banca della Svizzera Italiana	89 539,45	78 666,50	168 205,95	35,2 %
Banca Popolare di Lugano	77 429,00	46 978,65	124 407,65	26,0 %
Banca Unione di Credito	13 191,70	25 785,00	38 976,70	8,2 %
Società Bancaria Ticinese	410,40	832,30	1 242,70	0,3 %
Banque Populaire Suisse, succursale de Locarno	2 080,75	14 043,00	16 123,75	3,4 %
Union des Banques Suisses, succursales de Locarno et Lugano	16 214,80	42 208,50	58 423,30	12,2 %
Société de Banque Suisse, succursale de Chiasso	9 798,60	4 280,00	14 078,60	2,9 %
Crédit Suisse, succursale de Lugano	20 090,05	24 697,40	44 787,45	9,4 %
Banco di Roma, succursale de Lugano	6 784,25	5 190,75	11 975,00	2,5 %
TOTAL	235 539,00	242 682,10	478 221,10	100,0 %
dont banques avec siège au Tessin	180 570,55	152 262,45	332 833,00	69,6 %
dont succursales de grandes banques suisses	48 184,20	85 228,90	133 413,10	27,9 %
dont succursales de banques italiennes	6 784,25	5 190,75	11 975,00	2,5 %

Source: GALLI (1937, vol. II, p. 769-770).

La concurrence est accrue par d'autres présences. D'une part, les assurances qui sont actives dans les prêts hypothécaires⁴⁶ et, d'autre part, en ce qui concerne des activités plus spécifiques, les guichets des CFF qui offrent la possibilité d'échanger les devises – la concurrence résulte aussi des bureaux de change tessinois⁴⁷ – et les services de paiements de la poste après l'introduction des comptes courants postaux en 1906⁴⁸. D'autres acteurs de poids qui proviennent donc de l'extérieur.

⁴⁶ Ainsi, par exemple, pour décider les taux sur les prêts hypothécaires, la banque cantonale retient les conditions que les assurances pratiquent au Tessin (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 24 avril 1931). La Banca Popolare di Lugano soulève au sein de l'ABT le problème de la concurrence des assurances sur le marché hypothécaire (ArABT, PV Comité 6 septembre 1937).

⁴⁷ Lugano avait huit bureaux de change en 1927 (ArABT, PV Comité 1^{er} avril 1927), alors que, depuis la guerre, les activités de change réalisées par les kiosques et les petits commerçants s'étaient fortement développées à Chiasso (MAZZOLINI, 1944, p. 115-116).

⁴⁸ DSS, articles Transazioni finanziarie et Posta.

B) Les instituts italiens

En 1928, d'après un rapport de la BNS⁴⁹, les banques au Tessin sous influence de l'Italie ou détenues par des Italiens sont la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Unione di Credito de Lugano. Le premier institut, dont un des fondateurs était la Banca Generale de Rome, est repris par la Comit. De plus, la Banca Unione di Credito qui dispose d'une succursale à Chiasso⁵⁰, a été fondée par le Credito Italiano. Le rapport de la BNS indique également comme autres présences bancaires sous influences italiennes, la succursale de Lugano et l'agence de Chiasso du Banco di Roma. Retenons qu'à ce moment, la présence en Suisse des instituts italiens se concentre au Tessin avec l'exception, comme nous le verrons, du Credito Marittimo qui s'installe à Zurich.

Les instituts italiens s'installent au Tessin à peu près à la même époque que les grandes banques suisses. La Comit acquiert une participation majoritaire dans la Banca della Svizzera Italiana à la fin de 1909⁵¹ alors que la Banca Unione di Credito est fondée en 1919, la même année que l'arrivée du Banco di Roma. Retenons que la Comit a été fondée en 1894 avec des capitaux allemands, autrichiens et suisses dont ceux de la Banca della Svizzera Italiana⁵²: on peut donc parler de relations croisées. L'arrivée de concurrents inquiète la Banca della Svizzera Italiana qui craint de perdre la position privilégiée qu'elle a su se bâtir autour de sa relation avec l'Italie. Cependant, elle compte désormais sur l'appui du nouvel actionnaire pour faire face à la concurrence⁵³. La dimension bien plus importante par rapport à la Banca Unione di Credito (22,7 % du bilan du secteur contre 3,6 % du concurrent, cf. supra *Tableau 3/1*) lui donne un certain avantage. D'ailleurs, la concurrence est aussi le reflet de l'antagonisme entre les groupes italiens d'appartenance, ce qui change les relations internes au Tessin, car ces trois instituts ont une place qui n'est pas marginale au sein du secteur bancaire cantonal, même si au sein des groupes italiens ils apparaissent comme de petits instituts. La Comit a un capital en 1920 de 400 millions de lires⁵⁴ (environ 100 millions de francs) contre 5 millions de francs pour la Banca della Svizzera Italiana dont le bilan (58,5 millions) n'atteint même pas le capital

⁴⁹ ArBNS, Fonds Succursale de Lugano, Zur Frage der Errichtung einer Zweiganstalt im Kanton Tessin, 6. Februar 1928, p. 5-6.

⁵⁰ FUCT (1920, p. 684).

⁵¹ La Comit acquiert 8 000 actions au prix de 360 francs suisses (hors dividende 1909, avec effet au 1^{er} janvier 1910) tout en obtenant une préemption sur les 2 000 autres (ArINT, Fonds Direzione Centrale BCI, Segreteria generale e fondi diversi, faldone 33, 22: Banca della Svizzera italiana, 1 - Convention avec Giacomo Blankart du 20 décembre 1909).

⁵² Ainsi, en 1896, la Banca della Svizzera Italiana avait dans son portefeuille 270 actions de la Comit pour une valeur au bilan de 151 250 francs; une participation qui évoluera dans le temps si l'on considère qu'en 1919 elle détenait 78 actions évaluées à 18 720 francs (BSI, Rapport de gestion 1896, p. 8 et 1919, p. 18).

⁵³ ArBSI, PV CdA 20 septembre 1919.

⁵⁴ POHL et FREITAG (1994, p. 605).

de l'actionnaire⁵⁵. En effet, les groupes italiens qui s'installent au Tessin sont des instituts puissants dans le Royaume et ils disposent d'une vaste présence internationale.

La présence tessinoise reflète l'expansion internationale des groupes italiens qui ont plusieurs buts : approfondir les affaires avec des instituts déjà actifs en Italie⁵⁶ et surtout développer des services pour la clientèle du groupe que la place financière suisse permet désormais d'offrir, comme nous le verrons par la suite. Le Tessin attire donc, dès la première décennie du xx^e siècle, l'attention des grandes banques suisses et italiennes, lesquelles s'installent *via* des succursales, des acquisitions ou par la fondation de nouveaux instituts. L'entrée en jeu de ces acteurs de poids est une nouveauté qui ne sera pas sans conséquences pour le secteur bancaire tessinois.

6.3 L'ÉLITE BANCAIRE ET L'ASSOCIATION DE CATÉGORIE

Pendant l'entre-deux-guerres, différents facteurs provoquent un renouveau de l'élite bancaire tessinoise (cf. *Annexes 11b et 12b*). Tout d'abord, la crise de 1914 interrompt des carrières : dans ce cas, le bouleversement du secteur comporte celui des responsables. Ensuite, le passage du temps amène un changement générationnel qui s'accompagne aussi d'un passage de fonctions, avec des directeurs qui deviennent des administrateurs. Enfin, l'arrivée de nouveaux instituts ouvre la porte à de nouvelles personnalités.

A) Le renouveau de l'élite bancaire

Nous devons préciser ce que nous entendons par élite. Les dictionnaires parlent d'élite en tant que cercle restreint d'individus qui se distinguent par un niveau supérieur de culture, de patrimoine ou d'autres éléments caractéristiques. Il s'agit donc d'un groupe social distinct par l'appartenance et les fonctions assumées dans des domaines politiques, économiques ou sociaux⁵⁷. Comme le rappelle Cassis (1989), l'élite est constituée par les personnes qui occupent le sommet d'une organisation, et elle concerne différents domaines. Il y a une élite politique (les membres du gouvernement ou les personnalités politiquement influentes), une élite sociale (les individus qui ont une réputation très élevée dans le domaine culturel, scientifique ou qui ont des responsabilités dans des institutions socialement reconnues), une élite économique (les propriétaires et les dirigeants des entreprises les plus importantes) et une élite bancaire (les directeurs généraux et les présidents des instituts bancaires tout comme certains administrateurs). Les lignes de démarcation entre ces différentes élites sont plus ou moins floues, notamment quand les parcours individuels passent d'un

⁵⁵ BSI, Rapport de gestion 1920.

⁵⁶ MAZZOLINI (1944, p. 128).

⁵⁷ DSS, article Élite.

domaine à l'autre. L'élite concerne ainsi trois dimensions : l'influence politique, la réputation sociale et le pouvoir économique. Ces dimensions peuvent se renforcer mutuellement (par exemple, le pouvoir économique et la réputation sociale peuvent assurer une influence politique) ou se substituer (une forte réputation peut compenser un pouvoir affaibli et permettre de garder de l'influence).

Cassis et Debrunner (1990), après avoir rappelé que l'élite bancaire peut développer des liens avec l'industrie, la politique et l'administration, retiennent des caractéristiques et des transformations qui marquent l'élite bancaire suisse et que nous utiliserons comme point de repère. Tout d'abord, il faut préciser la composition de l'élite bancaire tessinoise, car la faible taille des instituts entraîne l'absence de la fonction de directeur général que l'on retrouve au contraire dans les grandes banques du pays. En effet, dans le cas tessinois, la fonction opérationnelle la plus importante est celle de directeur qui est souvent appuyé par un adjoint. Par ailleurs, les succursales des grandes banques ne comportent pas sur place la fonction de président et de membre du conseil d'administration. Ces fonctions n'existent localement que pour les instituts dont le siège est dans le canton. Ainsi, le responsable de la succursale occupe la fonction la plus élevée d'un point de vue régional et pourra dès lors être considéré comme faisant partie de l'élite bancaire locale.

Ensuite, au Tessin comme en Suisse, les rapports avec l'industrie sont particulièrement intenses. Notoires sont les relations entre l'industrie textile et le Crédit Suisse, et les rapports entre la chimie, les industries des machines et la SBS⁵⁸ sont également connus. Au Tessin, le rôle de promoteurs que des banquiers ont assumé, notamment dans les transports régionaux mais aussi dans des initiatives industrielles, comporte avant 1914 une proximité qui, comme dans le cas de Giuseppe Stoffel, peut même effacer la séparation entre la banque et l'industrie. Cette situation perdure pendant l'entre-deux-guerres. Par exemple, Carlo Pernsch sen. (1864-1943)⁵⁹, directeur de la Banca della Svizzera Italiana à partir de 1918 et par la suite administrateur, siège dans différentes sociétés industrielles, touristiques et financières, notamment en présidant la société productrice de bière Actienbrauerei de Bellinzzone, la Società Funicolare S. Salvatore et la Hagnauer AG, s'inscrivant ainsi dans une continuité avec son prédécesseur Giacomo Blankart. Des banquiers qui sont actifs dans les autres secteurs, mais aussi des commerçants qui deviennent des administrateurs de banques, comme Adolfo Soldini (1854-1927)⁶⁰. Actif dans la société d'expédition de famille, il devient président de la Banca della Svizzera Italiana.

⁵⁸ Cf. MAZBOURI (2005) pour le cas de SBS.

⁵⁹ DV, 1^{er} février 1943.

⁶⁰ DSS, article Soldini, Adolfo. Dans ce portrait, Soldini est présenté comme président de la Banca della Svizzera Italiana à partir de 1909 déjà. Les rapports de gestion de l'institut corrigent cette information, car en 1909 il entre dans le conseil comme membre et il ne deviendra président qu'en 1920. En 1909, le président était encore Giacomo Blankart. (BSI, Rapports de gestion 1909-1920).

Le président de la banque cantonale est un ingénieur, Carlo A. Bonzanigo (1868-1929)⁶¹, et son cas montre une multiplicité de fonctions que nous avons déjà constatée avant 1914. Sa formation technique lui a ouvert les portes des secteurs ferroviaire et électrique⁶², bien avant qu'il ne devienne président de la banque. Le travail auprès de la société Motor de Baden lui permet d'accéder au conseil d'administration et de devenir vice-président de la société Officine Elettriche Ticinesi. Après son retour au Tessin en 1902, il participe à la construction de l'Albergo Monte Ceneri et à la fondation de la S.A. Lentz de Giubiasco dont il sera l'un des administrateurs. Son activité est complétée par l'entrée dans les conseils des sociétés Linoleum de Giubiasco et Fabbrica Tabacchi de Brissago, et par la présidence de l'Associazione Industriale e Commerciale Ticinese et de l'Associazione per l'economia delle acque.

La proximité du milieu politique est intense. À ce sujet il faut s'attarder sur la scène politique tessinoise. Du côté des conservateurs, nous avons une droite cléricale qui a eu comme référence Gioachimo Respini (le fondateur du Credito Ticinese) et qui est remplacée par une droite plus modérée autour de Giuseppe Motta. Au centre, on trouve un courant un peu affaibli et proche du journal *Corriere del Ticino* qui a pour référence Agostino Soldati (Banca Popolare di Lugano). Sur la gauche, des libéraux modérés (proches du journal *Il Dovere*) et les libéraux plus radicaux (proches du quotidien *Gazzetta Ticinese* dont un représentant majeur est Emilio Bossi)⁶³. Enfin, les socialistes qui peuvent compter sur le parti socialiste tessinois (fondé en 1900)⁶⁴ et qui, par la suite, trouvent en Guglielmo Canevascini leur leader incontournable. La vie politique est marquée en 1922 par de nouveaux équilibres : l'entente entre le conservateur Giuseppe Cattori et Canevascini, qui dure jusqu'en 1935, tient les libéraux à l'écart après une longue domination⁶⁵.

L'élite bancaire cantonale garde dans ses rangs des personnalités politiquement engagées. Du côté des libéraux, citons Carlo Pernsch sen., membre influent du parti et de la municipalité de Lugano⁶⁶. Un autre représentant de la Banca della Svizzera Italiana, l'administrateur et président Adolfo Soldini est, pour le même parti, maire de Chiasso, député au Grand Conseil et au Conseil des États. Une appartenance politique qui est aussi celle d'Otto Maraini, membre de la municipalité de Lugano, du Grand Conseil et député au Conseil national⁶⁷.

⁶¹ ASTi, In memoria dell'ingegnere A. Carlo Bonzanigo nell'anniversario della sua morte; Bellinzona.

⁶² Il a publié une première étude technique sur la possibilité de produire de l'énergie électrique à partir des rivières du canton.

⁶³ Cf. PEDROLI (1963, [2004], p. 73-74).

⁶⁴ PEDROLI (1963, [2004], p. 70), CERUTTI (1986, p. 72-85).

⁶⁵ En 1934, le parti libéral se divise et donne naissance au Partito Liberale Radicale Democratico qui pourra compter sur la présence de l'ancien conseiller d'État et antifasciste, Antonio Galli.

⁶⁶ DV 1^{er} février 1943.

⁶⁷ DSS, article Maraini.

Du côté des conservateurs, citons le président de la Società Bancaria Ticinese, Giovanni Polar (1868-1941)⁶⁸ qui a été membre de la direction cantonale du parti, député au Grand Conseil et au Conseil national. À droite se trouve aussi Raimondo Rossi, directeur et président de la Società Bancaria Ticinese. En 1922, il entre même au gouvernement pour le parti agraire avec le soutien des conservateurs. L'expérience sera courte: la défaite électorale de 1927 le pousse à abandonner la politique active et à reprendre sa carrière professionnelle. Pour trouver des socialistes, il faut s'orienter vers la Banca dello Stato, dont le conseil d'administration fait l'objet d'une répartition entre partis dans un tout autre esprit que celui qui avait marqué la Banca Cantonale Ticinese. Ainsi, à côté du président Bonzanigo qui n'est pas politiquement actif, on trouve le socialiste et député au Conseil national, Francesco Borella⁶⁹.

D'après la composition des conseils⁷⁰, on constate qu'en 1912 pratiquement toutes les banques tessinoises ont au moins un député au Parlement cantonal et souvent un député à Berne parmi leurs administrateurs. Au total, 11 députés sur les 52 administrateurs, soit 21 %. Le même pourcentage se retrouve en 1925, même si aucun institut ne peut se vanter d'avoir un député aux chambres fédérales. Enfin, en 1939, le pourcentage descend à 13 %: seule la Banca dello Stato peut alors compter sur des députés. Probablement, le renouveau du Parlement a été plus rapide que celui de l'élite bancaire: en effet, plusieurs administrateurs, en 1939 comme en 1925, ont un passé de député. Par ailleurs, la relation avec la politique peut désormais s'appuyer, comme nous le verrons, sur l'Associazione Bancaria Ticinese (ABT).

Comme au plan national, l'élite bancaire tessinoise est surtout régionale et cela durant l'entre-deux-guerres encore. Le caractère fédéral ainsi que les diversités cantonales et linguistiques du pays se reflètent dans une primauté de la dimension régionale, avec le problème pour des cantons périphériques, comme le Tessin, de la participation aux enjeux nationaux. La dimension régionale va de pair avec la nationalité: l'élite bancaire est largement suisse, malgré une dimension internationale des affaires, notamment dans les grandes banques et concernant les banquiers privés.

Au Tessin, comme dans d'autres régions, l'élite bancaire comporte des continuités familiales, généralement de père en fils, comme dans les cas d'Emilio et Gino Nessi (Banca Popolare di Lugano), des deux Pernsch, Carlo sen. et Carlo jr. (Banca della Svizzera Italiana), de Gioachimo et Giuseppe Respini (Credito Ticinese). Des liens familiaux présents aussi chez les Maraini⁷¹ (Banca

⁶⁸ LEPORI et PANZERA (1989, p. 24); DSS, article Polar.

⁶⁹ BSCT, Rapport de gestion 1923, p. 7.

⁷⁰ Ces données résultent du croisement entre la liste des administrateurs et celles des députés au Parlement cantonal (http://www.sbt.ti.ch/bcbweb/vgc/ricerca/deputati/elenco_deputati) et aux chambres fédérales (PANZERA, 2011a).

⁷¹ L'ingénieur Clemente sen., membre du conseil depuis la fondation de la banque, a été président entre 1893 et 1905. La présidence sera à nouveau aux mains des Maraini entre 1927 et 1944, avec

della Svizzera Italiana) et, au moins jusqu'en 1914, chez les Stoffel (Banca Cantonale Ticinese et Banca Popolare Ticinese).

L'arrivée des intituts italiens et des succursales des grandes banques suisses modifie la composition de l'élite bancaire cantonale, notamment avec des administrateurs étrangers au contexte local. Cela est assez nouveau, car, malgré l'appel à des directeurs confédérés, auparavant seule la Banca della Svizzera Italiana, pendant les premières années de son activité, avait des administrateurs étrangers. Citons alors Carlo Feltrinelli, Mario Solza et Gustavo Alberti, respectivement président, codirecteur général et directeur central du Credito Italiano, tous administrateurs de la Banca Unione di Credito⁷², aux côtés des présidents tessinois Francesco Vassalli et Aldo Veladini, et d'un administrateur comme Arrigo Stoffel qui avait été directeur central de l'institut italien. Citons aussi Adolfo Comelli, Giuseppe Calzolari-Fornioni, Michelangelo Facconi⁷³ et, plus tard, Raffaele Mattioli⁷⁴, directeurs de la Comit et administrateurs de la Banca della Svizzera Italiana. En même temps, des personnalités, comme Antonio Lory, directeur de cet institut à partir de 1928, et Carlo Pernsch jr. (1894-1983) qui prendra la relève en 1943, vont progressivement émerger. Enfin, retenons les responsables des succursales des grandes banques qui sont, le plus souvent, des confédérés, comme Baumann et W. J. Schmidlin (SBS), A. Ritter (Crédit Suisse), Enrico Graf et G. Rathgeb (UBS). D'autres proviennent des intituts italiens, comme Carlo Velini qui dirige la succursale de l'Union des Banques Suisses après avoir été responsable de la succursale tessinoise du Banco di Roma.

Pour les directeurs, les intituts font en partie encore appel à des Confédérés. C'est le cas de la Banca dello Stato: en 1920, à Emilio Stamm⁷⁵ succède le Lucernois Francesco (Franz) Sidler (1886 [?]-1942)⁷⁶. Celui-ci, après une formation commerciale, est devenu directeur adjoint de la Banque Cantonale de Lucerne⁷⁷. Pour la banque cantonale, un directeur confédéré, âgé de trente ans et qui n'est pas engagé politiquement, doit permettre d'assurer une certaine

l'architecte Otto, cousin de Clemente sen. et déjà vice-président. D'autres membres de la famille seront administrateurs: c'est le cas du frère de l'architecte, Emilio, qui sera aussi vice-président entre 1913 et 1916 et du fils de Clemente sen., l'avocat Clemente jr. (dit «Clementino»), qui le sera entre 1905 et 1932.

⁷² Pour une présentation de Carlo Feltrinelli, personnage puissant de l'Italie de l'époque, et de sa famille, cf. SEGRETO (2011).

⁷³ BSI, Rapports de gestion 1917, 1925 et 1938.

⁷⁴ Raffaele Mattioli, administrateur-délégué de Comit, est nommé administrateur de la Banca della Svizzera Italiana en 1938 (ArINT, Carte Mattioli, Corrispondenza, fascicolo. 17: Otto Maraini, lettres 14 et 17 mars 1938 d'Otto Maraini à Mattioli). Vice-président jusqu'en 1973, il marquera durablement la relation entre les deux intituts. Sur sa personnalité et ses fonctions, cf. GOTTARELLI et PINO (2009), GAIDO et PINO (2015).

⁷⁵ Il partira diriger la Banque Commerciale de Berne (BSCT, Rapport de gestion 1920, p. 7).

⁷⁶ DV, 28 décembre 1942.

⁷⁷ BSCT, Rapport de gestion 1920, p. 7.

neutralité vis-à-vis des différents partis dans la gestion des affaires courantes. Une position renforcée par l'absence d'un engagement politique du président Bonzanigo et par la présence des différents partis dans la composition du conseil⁷⁸. Les liens privilégiés avec un seul parti qui avaient caractérisé la Banca Cantonale Ticinese ont été remplacés par une représentation égalitaire, reflet aussi de la logique proportionnelle du système électoral. Retenons encore que Sidler n'accédera pas au conseil: en effet, la présidence de la banque cantonale sera réservée aux personnalités tessinoises (à Bonzanigo succédera l'avocat Carlo Scacchi). Cela n'empêche pas Sidler de s'insérer dans le milieu économique et social, tissant des liens importants et parvenant même à présider l'ABT.

Les instituts italiens font eux aussi appel à des Confédérés, comme la Banca Unione di Credito avec Edoardo Humitzsch, directeur de la succursale de la BNS à Lucerne⁷⁹. Les rapports avec le milieu et l'élite locale, le processus, le degré et la modalité d'intégration méritent un approfondissement que nous ne pouvons pas conduire à présent. Limitons-nous à constater qu'ils contribuent à diversifier et à rendre moins local le secteur bancaire, un passage qui sera franchi, au niveau national, notamment après la Seconde Guerre mondiale, avec l'internationalisation croissante du rayon d'activité. D'autre part, les instituts italiens et les grandes banques font appel aussi à des Tessinois⁸⁰, ce qui favorise un mélange interne, d'autant plus que les Confédérés, arrivés au Tessin comme directeurs, accèdent aux conseils d'administration, voire à la présidence des sièges tessinois, comme dans le cas, déjà cité, de Giacomo Blankart.

L'exemple de Carlo Pernsch sen., aux origines zurichoises, qui dirige la Banca della Svizzera Italiana est particulier. Il est arrivé au Tessin en 1884 comme jeune employé de la banque dans laquelle il fera une longue carrière passant de simple employé à procureur, de directeur adjoint à directeur⁸¹. Ainsi, le secteur bancaire tessinois forme désormais ses propres dirigeants, comme pour Mario Molo (Società Bancaria Ticinese), Innocente Geninazzi (Banca della Svizzera Italiana), Sergio Colombi (Banca Unione di Credito) et Gino Nessi (Banca Popolare di Lugano).

Une autre caractéristique de l'élite bancaire suisse est l'essor, notamment après la guerre, des directeurs généraux et des dirigeants-salariés, aux dépens des

⁷⁸ Ainsi, en 1930, à côté du président Carlo Scacchi (libéral), le conseil était composé d'un conservateur (John Noseda), d'un libéral-radical (Arnaldo Bolla), d'un socialiste (Francesco Borella) et d'un représentant du parti agraire (Francesco Cattaneo) auxquels s'ajoutaient un entrepreneur (Domenico Bottani) et un commerçant (Pietro Molinari), (BSCT, Rapport de gestion 1930).

⁷⁹ CH SWA, Banken 830, BUC, Lettre de Francesco Vassalli, 2 janvier 1920.

⁸⁰ Pour les instituts italiens, citons le président et le vice-président de la Banca Unione di Credito: les avocats Aldo Veladini de Lugano et Siro Mantegazza de Mendrisio. Pour les grandes banques, Achille Gianella (ancien directeur de la Banca Svizzera Americana qui sera responsable de la succursale à Locarno de l'Union des Banques Suisses), Attilio Rimoldi (Banque Populaire Suisse) et Mario Giorgetti (Crédit Suisse).

⁸¹ DV, 1^{er} février 1943.

administrateurs et des actionnaires des banques. Cela est lié au développement des grandes banques et va de pair avec les dirigeants qui terminent leur carrière en tant qu'administrateurs ou présidents. Au Tessin, on constate l'importance croissante prise par les directeurs, notamment par le rôle qu'ils exercent au sein de l'ABT. Par ailleurs, certains directeurs des années de formation du secteur deviennent administrateurs et même présidents. Outre Blankart, c'est le cas de Carlo Pernsch sen. : directeur, entre 1918 et 1926, de la Banca della Svizzera Italiana et administrateur par la suite, il ne sera tout de même pas président. Edoardo Humitzsch est directeur de la Banca Unione di Credito avant d'en devenir le président. Emilio Nessi est directeur de la Banca Popolare di Lugano avant d'être nommé vice-président et administrateur délégué. Des parcours qui réduisent la séparation entre administrateurs locaux et dirigeants confédérés que nous avons observée avant 1914.

Ainsi, l'élite bancaire tessinoise qui s'est forgée lors de la formation du secteur se renouvelle durant l'entre-deux-guerres. Premièrement, l'arrivée des grandes banques et des instituts italiens élargit la présence des Confédérés et des Italiens, tout en donnant parfois à des Tessinois de nouvelles opportunités. Deuxièmement, l'appel aux compétences externes des Confédérés ou des Tessinois qui se sont formés à l'étranger se poursuit même si le secteur, *via* des carrières internes, réussit à former localement des dirigeants qui auront la possibilité d'accéder au rang d'administrateurs. Car, mis à part le cas de la banque cantonale, la séparation entre administrateurs et dirigeants se fait plus perméable, favorisant à son tour un certain mélange entre des origines différentes. Troisièmement, la relation avec l'économie est marquée par les fragilités et les faiblesses de l'industrie, mais, contrairement à la période d'avant la crise de 1914 quand les initiatives réalisées par des banquiers comportaient une démarcation assez floue et parfois problématique, elle semble s'éclaircir, dans un contexte peu favorable à de nouvelles activités risquées et avec des directeurs, notamment celui de la banque cantonale, moins engagés dans des initiatives industrielles. Cela n'empêche pas une proximité entre la banque et l'économie qui persiste, notamment au niveau des administrateurs. Enfin, la relation avec la politique est toujours assurée, et l'élite bancaire peut désormais compter sur l'ABT pour la renforcer (bien que sur des principes différents). Retenons également que le secteur doit établir des liens sur le plan national. Sa faible dimension n'est pas sans conséquences, même si le secteur peut s'appuyer, comme nous le verrons, sur la BNS, l'ASB et l'UBCS ainsi que sur le Parlement fédéral ou d'autres institutions et sociétés, comme les CFF dans lesquels des Tessinois, comme Soldini, Bonzanigo et d'autres sont présents.

B) La fondation de l'Associazione Bancaria Ticinese

L'élite bancaire tessinoise dispose dès 1920 d'une organisation sectorielle pour se réunir et se représenter : l'Associazione Bancaria Ticinese (ABT) qui regroupe les banques actives au Tessin, y compris les succursales des grandes banques et les instituts étrangers. Les organisations patronales ont regagné l'intérêt

des historiens au cours des dernières années, après une première incursion pendant les années 1960 et 1980⁸². Cela nous permet de tracer quelques lignes de lecture⁸³. En effet, les organisations patronales peuvent prendre différentes formes juridiques (de l'association à la fédération, du club au cercle restreint, de la chambre de commerce au *think thanks*) et poursuivre différents objectifs. En particulier, en suivant Lanzalaco (2007, p. 293-295), les entreprises peuvent se regrouper en associations d'employeurs (*Employers associations*) ou en associations de commerçants et producteurs (*Trade association trusts*). Les premières, moins liées à un secteur spécifique, négocient les questions salariales et les conditions de travail avec les travailleurs ou leurs représentants, comme les syndicats, tout en s'intéressant à la politique sociale du pays. En revanche, les autres organisations poursuivent les intérêts d'un secteur économique et sont actives en tant que groupes de pression (*lobbying*). Ces organisations fournissent des services aux adhérents, comme des conseils financiers, fiscaux ou légaux et peuvent aussi prendre la forme d'une entente cartellaire pour limiter la concurrence interne et externe, ce qui peut aussi les amener à devenir des instances de régulation du secteur. D'ailleurs, les adhérents peuvent être les individus ou les sociétés, sur une base plus ou moins volontaire alors que le rayon d'activité peut se placer au niveau régional ou national tout en développant des relations internes et externes au pays. Les rapports avec la sphère publique, qui peuvent assumer différentes formes avec les partis politiques et les institutions étatiques ainsi que les relations avec les autres organisations collectives, ouvrent d'autres pistes d'approfondissement pour comprendre l'influence effective au sein du système économique et politique. En ce qui concerne les organisations patronales, Fraboulet (2012, p. 107-108) souligne le rôle des bouleversements économiques de l'industrialisation, des mutations des régimes politiques, mais aussi celui des guerres et des crises économiques. Ainsi, l'évolution du rapport entre l'économie et l'État et l'apparition des luttes syndicales forment l'arrière-plan au moment de leur création au début du XIX^e siècle, avant que ces organisations n'entrent dans une phase de pénétration, de centralisation et de consolidation, comme l'a mis en évidence Lanzalaco (2007, p. 302-309). Toujours d'après cet auteur (2007, p. 297), on retiendra à la fois les démarches défensives, qui aboutissent à une mise en place de ces organisations en réaction à la formation des associations de travailleurs, et les démarches offensives qui visent à gérer la diversité interne au secteur. *A priori*, l'une n'exclut pas l'autre.

Le regain d'intérêt pour ce sujet concerne aussi la Suisse. Ainsi, Humair (2012) après avoir souligné la densité des organisations patronales au niveau régional avant 1914, détaille la fondation de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (USCI) en 1870 qui constitue le démarrage d'un processus de structuration au niveau national. Cette organisation, connue sous le

⁸² Cf. FRABOULET *et al.* (2012, 2013 et 2014).

⁸³ Cf. FRABOULET et VERNUS (2012, p. 11-16) ainsi que la conclusion de CASSIS, p. 331-335.

nom de Vorort, est devenue «*économie suisse*» et elle occupe avec l'Union suisse des arts et des métiers (USAM, fondée en 1879) et l'Union centrale des associations patronales suisses (UCAPS, 1908) la place des *Trade associations* des principaux secteurs économiques du pays⁸⁴. Pour sa part, le secteur bancaire est resté un peu à l'écart de ces organisations⁸⁵. D'ailleurs, il dispose d'un Concordat des banques d'émission qui a été fondé en 1876 et qui regroupe les instituts autorisés à émettre les billets de banque pour coordonner et réguler cette activité afin de sauvegarder le système décentralisé. En 1897, le Cartel des banques suisses voit le jour, formé par le Crédit Suisse, la SBS et l'Union Financière de Genève avant d'accueillir d'autres instituts, notamment la Berner Kantonalbank⁸⁶. Le but consiste à réaliser ensemble les émissions de titres publics pour contrecarrer les concurrents français. En effet, la nationalisation des chemins de fer comporte la formation d'un marché de titres publics que la Confédération émet pour récolter les fonds nécessaires à cette opération. En 1907, avec la reprise par la BNS du monopole de l'émission des billets, les banques cantonales fondent à leur tour l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBSC)⁸⁷ qui entre en concurrence avec le cartel. Cependant, la rivalité semble plutôt profiter aux banques françaises, tout en réduisant les commissions. Aussi, en 1911, les deux groupes unissent leurs forces en donnant naissance au Syndicat d'émission des banques suisses qui assume un caractère monopolistique dans les émissions de la Confédération, des cantons, des communes et des chemins de fer⁸⁸. Dans ce contexte naît l'Association suisse des banquiers (ASB) en 1912, l'association faîtière du secteur bancaire qui s'appellera Association des représentants de la banque en Suisse jusqu'en 1919⁸⁹. L'ASB rappelle encore de nos jours son caractère de *Trade association* qui ne s'occupe pas de négocier avec les employés des banques ou avec les syndicats. Dans ce but, l'Association patronale des banques en Suisse a été fondée avec le soutien de l'ASB en 2009, en reprenant l'activité de l'Organisation patronale des banques qui avait surgi au début du siècle⁹⁰. Pour sa part, l'ASB, durant l'entre-deux-guerres, poursuit des objectifs propres aux *Trade associations*: régularisation de la concurrence interne au secteur à travers des conventions, promotion des intérêts du secteur avec une intense activité de *lobbying* et participation à l'élaboration de la législation concernant le secteur⁹¹. D'autres organisations vont apparaître

⁸⁴ Cf. EICHENBERGER (2012).

⁸⁵ Cf. GUËX et MAZBOURI (2012).

⁸⁶ GUËX (1993, p. 35).

⁸⁷ Pour une vue générale sur l'UBSC, cf. Verband Schweizerischer Kantonalbanken (2007).

⁸⁸ Cf. GUËX (1993, p. 36-37), MAZBOURI *et al.* (2012, p. 479-481), SANCEY (2015, p. 103-104).

⁸⁹ Cf. GUËX et MAZBOURI (2012).

⁹⁰ Association patronale des banques en Suisse, www.agv-banken.ch > L'association > Histoire (dernière consultation : 24 août 2015).

⁹¹ Cf. VOGLER (2010), SANCEY (2015, p. 104).

pour regrouper les instituts actifs dans une région, comme à Zurich avec le Verband Zürcherischer Kreditinstitute (1902), ou qui appartiennent à une même catégorie comme l'Union suisse des banques régionales, caisse d'épargne et de prêts (1920), l'Association des banquiers privés suisses (1934)⁹². Ce mouvement qui débute en parallèle à l'essor de la place financière suisse se poursuit avec la fondation, plus tardive et dans un contexte différent, d'autres organisations dont l'Association des banques étrangères en Suisse (ABES, 1972)⁹³ et l'Association des banques suisses de gestion (1981)⁹⁴. La formation des associations bancaires concerne également d'autres pays: l'Associazione Bancaria Italiana (ABI) est ainsi fondée en Italie en 1919⁹⁵, peu après l'apparition de l'ASB.

La fondation de l'ABT s'inscrit, comme indiqué dans le *Tableau 3/5*, dans un mouvement plus général et présente des éléments récurrents. En premier lieu, le secteur bancaire est confronté à l'agitation sociale de l'après-guerre qui concerne les employés de banque. Le contexte est celui des tensions sociales internationales et nationales, faites d'après confrontations entre ouvriers et capitalistes. Plusieurs pays européens sont confrontés à des grèves plus ou moins importantes, alimentées par les conséquences économiques de la guerre et par la crise de reconversion dans un contexte politique aux traits révolutionnaires. L'Italie vit une année 1919 particulièrement enflammée, dont les tensions se révéleront propices à la montée du fascisme quelques années plus tard⁹⁶. En Suisse, 1918 est une année très mouvementée, qui culmine avec la grève générale au mois de novembre. L'événement, qui a été précédé par d'autres grèves ponctuelles, laisse des traces profondes dans la vie politique du pays⁹⁷. La vague concerne aussi le secteur bancaire. Ainsi, l'Association suisse des employés de banque (ASEB) est fondée en avril 1918, alors qu'au mois de septembre a lieu la grève des employés de banque de Zurich qui marque l'extension au secteur bancaire de la vague contestataire. Les grévistes visent une amélioration dans les conditions salariales. Cela met en alerte les banquiers et le milieu bourgeois⁹⁸ qui, selon Mazbouri et Perrenoud (2008, p. 242), répondent, d'un côté, avec une politique d'ouverture face aux revendications des employés et, de l'autre, entamant une stratégie destinée à aligner les intérêts du secteur bancaire et ceux du pays.

⁹² GUEX et MAZBOURI (2012, p. 208 et p. 219).

⁹³ Association des banques étrangères en Suisse, www.foreignbanks.ch (dernière consultation: 26 février 2016).

⁹⁴ Association des banques suisses de gestion, www.vav-abg.ch (dernière consultation: 26 février 2016).

⁹⁵ Associazione Bancaria Italiana, www.abi.it (dernière consultation: 30 septembre 2014).

⁹⁶ CASTRONOVO (2006, p. 220 et p. 224).

⁹⁷ RUFFIEUX (1974, p. 49-72); DSS, articles Scioperi et Sciopero generale.

⁹⁸ RUFFIEUX (1974, p. 60). L'épisode a été retenu par MAZBOURI *et al.* (2012, p. 485), PEDROLI (1963, [2004], p. 195).

Tableau 3/5 Les associations économiques en Suisse et au Tessin avec leur année de fondation

Secteur bancaire	Autres secteurs économiques	Associations des travailleurs
SUISSE		
1876 Concordat des banques d'émission	1870 Union suisse du commerce et de l'industrie, Vorort (USCI)	1873 Société suisse des employés de commerce (SEC Suisse)
1897 Cartel des banques suisses	1879 Union suisse des arts et métiers (USAM)	1873 Union ouvrière suisse
1907 Union des banques cantonales suisses (UBCS)	1897 Union suisse des paysans	1880 Union syndicale suisse (USS)
1911 Syndicat d'émission des banques suisses	1908 Union centrale des associations patronales suisses (UCAPS)	1918 Association professionnelle suisse des employés de banque (ASEB)
1912 Association suisse des banquiers (ASB)		1919 Union suisse des syndicats autonomes
TESSIN		
1920 Associazione Bancaria Ticinese (ABT)	1917 Camera di commercio, dell'industria e dell'artigianato del Canton Ticino	1918 Section tessinoise de l'ASEB

Source: DSS (*différents articles*), GUEX et MAZBOURI (2012, p. 207), HUMAIR (2012), MAZBOURI et al. (2012, p. 479-481), NOSETTI et CITTERIO (2010), www.cc-ti.ch.

Le Tessin n'est pas exempt de mouvements de grève⁹⁹ et le secteur bancaire assiste à l'ouverture d'une section cantonale de l'ASEB en 1918. De plus, les employés de banques tessinoises sont agités par les négociations avec les banques d'un règlement qui uniformise les salaires et les conditions de travail au début

⁹⁹ Cf. PEDROLI (1963, [2004]) pour une présentation de la naissance du mouvement ouvrier au Tessin. L'auteur cite plusieurs grèves tessinoises, dont celle des ouvriers engagés dans la construction des chemins de fer régionaux dans la région de Locarno en 1905, et celle des collaborateurs de la Cartiera de Tenero en 1908 et celle des ouvriers des carrières en 1912 (p. 104-107 et p. 119). Pour la période d'après 1914, citons les tensions des cigarières à Brissago en 1916, la série de grèves dans différents secteurs en 1917 et la grève générale de Lugano en 1918 (p. 176-179 et p. 190-191). Entre-temps, les syndicats de catégorie avaient fait leur apparition et, en 1902 sera fondée la «Camera del Lavoro», un syndicat pour l'ensemble des ouvriers (p. 93).

de 1920¹⁰⁰. Le contexte national et les tensions régionales poussent l'élite bancaire cantonale à s'unir. Ainsi, sous le patronage du président de la banque cantonale, Carlo Bonzanigo, un projet pour la constitution d'une association de catégorie est lancé¹⁰¹. Lors de la réunion pour en débattre, Bonzanigo est conscient des enjeux, et il rappelle le but de renforcer les liens entre les instituts pour mieux défendre les intérêts du secteur, notamment face à l'association des employés¹⁰². D'ailleurs, cette séance se tient juste après celle, informelle, qui a conduit à l'approbation du règlement précité¹⁰³. Le projet de création de l'association est ainsi approuvé à l'unanimité et, le 22 octobre 1920, l'assemblée constituante peut se dérouler en présence de toute l'élite bancaire tessinoise¹⁰⁴, alors que le directeur de la Banca Popolare di Lugano, Emilio Nessi, est désigné président¹⁰⁵. Les rapports avec les employés sont encore l'objet de discussion lors de la révision du règlement en 1922: la banque cantonale est même confrontée à une grève interne le 1^{er} mai 1921¹⁰⁶. Cependant, malgré ce dossier, l'ABT ne dérive pas vers une association des employeurs: elle reste un groupement qui défend les intérêts du secteur, tout en définissant des règles communes pour réguler la concurrence interne. Elle réplique donc sur le plan cantonal, le modèle de l'ASB.

L'ABT dispose d'une organisation très légère qui se résume à un président et à un secrétaire¹⁰⁷. Malgré cette souplesse, les activités sont diverses: la promotion du secteur par des annonces publicitaires collectives¹⁰⁸, le traitement d'affaires en syndicat que les banques ont de la peine ou ne veulent pas assumer

¹⁰⁰ CdT 30 avril 1920 et 10 août 1920.

¹⁰¹ Pour une chronologie de l'association, cf. NOSETTI et CITTERIO (2010).

¹⁰² ArABT, PV réunion du 15 juillet 1920.

¹⁰³ Le règlement uniforme sera révisé en 1922 (NOSETTI et CITTERIO, 2010, p. 9).

¹⁰⁴ Les participants ont été: Emilio Nessi (Banca Popolare di Lugano), Carlo Pernsch sen. (Banca della Svizzera Italiana), Edoardo Humitzsch (Banca Unione di Credito), le procureur Giulio Kutzner (Banca dello Stato, qui pouvait également compter sur le président Bonzanigo, organisateur de l'assemblée) et Raimondo Rossi (Società Bancaria Ticinese). Les grandes banques suisses avaient envoyé les responsables des succursales tessinoises, soit: Achille Gianella (UBS), Attilio Rimoldi (Banque Populaire Suisse), Mario Giorgetti (Credit Suisse) et Ad. Baumann (SBS). Enfin, la succursale de Lugano du Banco di Roma était représentée par Carlo Velini (ArABT, PV Assemblée générale 22 octobre 1920).

¹⁰⁵ ArABT, PV Assemblée générale 22 octobre 1920.

¹⁰⁶ ASTi, Fond BSCT, PV CdA 2 mai 1921.

¹⁰⁷ Le premier secrétaire sera Emilio Rava jr., qui restera en fonction jusqu'en 1959. Emilio Rava (1893-1968), originaire de Viganello, exercera, après des études en droit à l'Université de Lausanne, comme avocat et notaire. Il sera aussi juge suppléant au Tribunal d'appel. Lié au parti libéral-radical, il a été très actif dans la politique locale comme membre de la municipalité (1923-1954) et maire de sa commune (1923-1948). Il a également été administrateur de la Banca Popolare di Lugano, président de la société ferroviaire Lugano – Cadro – Dino et président de la société librairie Melisa (CdT, 4 juin 1968; NOSETTI et CITTERIO, 2010, p. 9).

¹⁰⁸ ArABT, PV Comité 22 décembre 1920 et 3 février 1921.

individuellement (comme les prêts à des communes ou au canton)¹⁰⁹, l'émission de conventions pour harmoniser et coordonner l'activité et les services bancaires¹¹⁰ (dans le but de limiter la concurrence qui s'accroît avec l'arrivée des grandes banques et des instituts italiens). Ces activités, qui reflètent un cartel cantonal rendu possible par un contexte national favorable aux ententes sectorielles¹¹¹, ne sont pas toujours simples à concrétiser en raison d'intérêts divergents et de la position particulière des succursales des grandes banques qui doivent respecter les directives internes du groupe. Cependant, l'association permet d'institutionnaliser les contacts au sein de l'élite bancaire, ce qui permet de débattre des questions juridiques et politiques qui mettent en jeu les intérêts du secteur. Dans ce domaine, sont aussi utiles les échanges et les contacts avec la Camera di commercio del Cantone Ticino (fondée en 1917) et la politique locale. Ainsi le comité n'hésite pas à recevoir les représentants du gouvernement cantonal, alors que le président se charge de discuter directement avec eux pour des questions ponctuelles. La création de l'ABT contribue à structurer les relations entre les banques et la politique sur de nouvelles bases. Au lieu d'une banque de parti, l'association permet d'entamer une discussion avec la sphère publique sur une base commune et moins centrée sur les intérêts particuliers des instituts. Par ailleurs, l'essor de la Banca dello Stato, dont le directeur Sidler devient président de l'association en 1922¹¹², crée un système triangulaire composé de l'ABT, de la banque cantonale et du gouvernement, qui semble renforcer le pouvoir de Francesco Sidler dans les fonctions qu'il occupe.

* * *

La structure du secteur bancaire tessinois est ainsi remodelée durant l'entre-deux-guerres. La fondation de la banque cantonale et son développement fulgurant dans une activité orientée vers le marché hypothécaire constituent une rupture par rapport à l'expérience de la Banca Cantonale Ticinese et marquent le secteur jusqu'à nos jours. La première Raiffeisen, malgré sa faible dimension, lance un mouvement qui prend son essor après la Seconde Guerre mondiale et devient un acteur de poids. L'arrivée des instituts suisses et italiens modifie la

¹⁰⁹ C'est, par exemple, le cas d'un prêt obligataire que le canton voulait émettre pour 5 millions de francs : l'émission sera réalisée par un consortium des banques tessinoises (ArABT, PV Comité 22 décembre 1920 et 3 février 1921). La situation se représente également pour les prêts aux communes (ArABT, PV Comité 6 avril et 12 septembre 1921).

¹¹⁰ Par exemple, l'ABT fixe à 3,5 % le taux maximum pour la rémunération des comptes courants créanciers en francs. Ensuite, le taux sera modifié (NOSETTI et CITTERIO, 2010, p. 9). D'autres conventions suivront concernant les charges des chèques, les taux de change (notamment envers les touristes) et d'autres services bancaires ainsi que la définition d'un modèle d'obligation pour les prêts des communes. L'ABT règle aussi les horaires d'ouverture des guichets et définit les jours fériés des banques. Ces conventions font l'objet de plusieurs révisions et ne seront démantelées qu'à partir des années 1980 (NOSETTI et CITTERIO, 2010, p. 9-17).

¹¹¹ L'économie suisse, entre la fin du XIX^e siècle et le début des années 1990, a largement accepté la présence de cartels, notamment dans l'industrie. Cf. DSS, article Cartelli.

¹¹² NOSETTI et CITTERIO (2010, p. 30).

dimension nationale et internationale que le secteur avait connue avant 1914. Ces nouveautés sont les signes d'un potentiel et le début d'une influence externe qui s'accroît dans le temps. En effet, les succursales d'instituts, dont le siège se trouve dans d'autres centres financiers nationaux, et les instituts sous influence étrangère réduisent le pouvoir décisionnel interne au canton. Ces présences et ces influences vont prendre une importance encore plus grande après la Seconde Guerre mondiale¹¹³. Enfin, l'ABT contribue à structurer les relations internes au secteur et les rapports avec le milieu politique. L'association ne tarde pas à s'activer et à exercer une influence dont l'efficacité mérite d'être examinée de manière approfondie.

¹¹³ Pour une présentation de cet argument dans une vision de long terme, cf. NOSETTI (2014b).

CHAPITRE 7

L'ÉVOLUTION CONJONCTURELLE

ET LA RELATION AVEC L'ÉCONOMIE CANTONALE

En 1919, la Banca dello Stato informe que ses engagements sont réalisés principalement par des prêts hypothécaires, en avances au secteur public, tout en gardant une certaine attention envers le secteur agricole¹. L'activité est fortement orientée vers le marché cantonal et reflète la réalité des banques cantonales, notamment par la forte présence d'hypothèques. Au Tessin, cette activité n'est pas l'exclusivité de la banque cantonale. En 1936, la Banca Popolare de Lugano affirme avoir employé les fonds entièrement dans le canton, notamment en créances hypothécaires². Peut-être une affirmation un peu exagérée, mais qui montre l'importance du marché interne, lequel gagne après 1914 davantage de poids par rapport au marché étranger: les années de la guerre ainsi que le contexte économique et le protectionnisme des années 1930 contribuent à ce changement. De plus, la prise d'importance de la banque cantonale, qui a explicitement comme marché de référence le territoire cantonal, nous conduit à approfondir la relation entre les banques et l'économie locale. En effet, l'emploi sur le marché cantonal n'est pas en soi nouveau. Rappelons qu'avant 1914 le marché interne offrait peu d'opportunités, ce qui incitait les banques à élargir leur rayon d'action à l'étranger. La dimension réduite de l'économie cantonale persiste, mais les affaires changent en termes de destinations et d'instruments. Pour cela, nous devons tout d'abord résumer la situation économique du Tessin, sans oublier le contexte international.

7.1 LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET BANCAIRE

La croissance internationale de la Belle Époque s'interrompt à cause de la Première Guerre mondiale et des bouleversements économiques qu'elle entraîne.

¹ BSCT, Rapport de gestion 1919, p. 4.

² ArBNS, Wochenbericht 17 mars 1936.

Après les années difficiles de la reconversion suivent les « *années folles* », mais la croissance sera courte et le monde occidental connaîtra la Grande Dépression des années 1930. Nous pouvons découper l'évolution conjoncturelle du secteur bancaire tessinois entre 1914 et 1939 en trois périodes : les années de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la décennie qui précède la Grande Dépression (1919-1929) et les années de la crise internationale (1930-1939). L'évolution du bilan du secteur constituera notre point de repère, ce qui nous permettra de résumer la situation des affaires bancaires. En effet, les périodes durant lesquelles nous avons réparti le quart de siècle font émerger assez clairement les évolutions conjoncturelles qui ont marqué le secteur bancaire tessinois (cf. *Tableau 3/6*).

Les effets de la guerre sont plutôt positifs pour le secteur et décidément moins graves que les conséquences de la crise cantonale de 1914. Ensuite, les années 1920, malgré des ralentissements, sont orientées vers une croissance assez soutenue, mais surtout nominale en raison des effets de l'inflation. Enfin, au cours des années 1930, qui ne sont pas sans difficulté pour plus d'un institut, notamment ceux qui sont touchés par un retrait de fonds, le secteur bancaire s'en sort sans crises majeures. La comparaison, avec le volume du bilan au niveau national (cf. *Tableau 3/7*), montre à la fois des convergences (notamment dans l'évolution tendancielle), mais aussi des divergences (par exemple, l'intensité plus aiguë des effets de la crise de 1914 et les conséquences moins graves de la dépression des années 1930). Malgré l'ancrage sur le plan national, le secteur bancaire cantonal garde donc certaines spécificités dans l'évolution des affaires.

Les écarts par rapport au niveau national permettent de rattraper le terrain perdu à la suite de la débâcle de 1914, sans pour autant modifier radicalement le poids que le Tessin avait auparavant : sa part dans le total national des bilans bancaires qui, en 1914, représentait le point le plus bas (0,98 %) atteindra 1,50 % en 1939, c'est-à-dire moins que le niveau de 1924 (1,59 %), et bien sûr très en dessous de celui de 1913 (1,78 %). Du reste, les six banques qui ont leur siège au Tessin, dont aucune n'est classifiée comme une grande banque, représentent bien peu de choses par rapport aux 363 instituts, dont 7 grandes banques, que la Suisse compte à la fin de 1939.

A) Les années de la guerre (1914-1918)

La conjoncture économique nationale au cours de la Première Guerre mondiale peut être partagée en trois moments³. D'abord, les effets immédiats du début des hostilités à la fin de juillet 1914 : le commerce avec l'extérieur et le tourisme s'interrompt, alors que l'activité interne est confrontée au rapatriement des travailleurs étrangers appelés aux armes. Les banques font face, par ailleurs, à une panique des clients qui s'adressent aux guichets pour retirer

³ BNS (1957, p. 30-32).

Tableau 3/6 Total du bilan des banques ayant leur siège au Tessin, 1914-1939, valeurs courantes

Période	Somme de bilan, en millions de francs		Durée de la période	Années de croissance...			Années d'un ralentissement...			Nombre d'instituts à la fin de la période
	Valeur initiale	Valeur finale		Rapport	< 0 %	[0..10 %]	> 10 %	[0 %..-1 %]	[-1 %..-5 %]	
1914-1918	165,77	155,97	5	1	-	4	-	-	1914	5
1919-1928	155,97	236,93	10	3	4	3	1922/1928	-	1925	5
1929-1939	236,93	265,33	11	3	8	-	1936	1935	1933	6
1914-1939	165,77	265,33	26	7	12	7	3	1	3	6

Source: MAZZOLINI (1944).

Tableau 3/7 Total du bilan des banques en Suisse, 1914-1939, valeurs courantes

Période	Somme de bilan, en millions de francs		Durée de la période	Années de croissance...			Années d'un ralentissement...			Nombre d'instituts à la fin de la période
	Valeur initiale	Valeur finale		Rapport	< 0 %	[0..10 %]	> 10 %	[0 %..-1 %]	[-1 %..-5 %]	
1914-1918	9 325,00	12 441,00	1,33	1	4	-	1914	-	-	291
1919-1928	12 441,00	18 619,00	1,50	2	8	-	-	1921/1922	-	306
1929-1939	18 619,00	18 297,00	0,98	7	3	1	-	1931-34/38-39	1935	363
1914-1939	9 325,00	18 297,00	1,96	10	15	1	1	8	1	363

Source: BNS-BS.

leurs dépôts⁴. Pour sa part, la Confédération prend les mesures nécessaires pour assurer le ravitaillement en biens alimentaires et en matières premières, pour lequel le pays dépend de l'étranger. Puis, après le choc de l'ouverture du conflit, l'économie nationale se redresse, notamment dans l'industrie qui peut compter sur des commandes étrangères ou bénéficier de l'électrification des chemins de fer. Ce n'est cependant pas le cas pour le secteur du bâtiment et, surtout, pour le tourisme qui souffre, pendant toute la durée de la guerre, de la chute des arrivées des étrangers provoquée par la fermeture des frontières (cf. *Annexe 16*). Enfin, troisième moment, en 1917, avec le contingentement des biens alimentaires de base et les pressions inflationnistes qui érodent le pouvoir d'achat de la population. La BNS défend entre-temps la couverture métallique du franc et renforce ses réserves, malgré la décision du Conseil fédéral du 30 juillet 1914 de suspendre la convertibilité⁵. La Confédération adopte aussi des mesures restrictives qui interdisent l'agiotage de monnaies en or et en argent⁶, l'exportation de billets, de titres publics et de l'or⁷. Suivent d'autres mesures destinées à protéger la monnaie nationale. Dans ce contexte, les relations financières internationales sont également bouleversées, mais cela permet à la Suisse, pays neutre, de prêter aux pays belligérants tout en attirant des capitaux privés européens. De plus, des opérations internationales qui étaient réalisées auparavant sur les autres places européennes, notamment à Paris, sont reprises par la Suisse. Ainsi, la Première Guerre mondiale – reproduisant et élargissant des mouvements similaires ayant eu lieu lors la guerre franco-prussienne de 1870 – se révèle favorable au démarrage d'un essor international que la place financière suisse achèvera par la suite⁸.

Le Tessin n'échappe pas à cette tendance nationale, même si l'Italie n'entre en guerre, à côté des Alliés, qu'en 1915. Ainsi, après les conséquences de la crise bancaire cantonale, une certaine panique se déclenche également au Tessin, alimentée par le début de la guerre et les difficultés des commerçants tessinois qui importaient des biens alimentaires de l'Italie et qui se trouvent à court de liquidités⁹. La tension ne se traduit pas en une crise généralisée, et les nécessités de liquidité sont assurées au travers de l'escompte d'effets commerciaux auprès de la BNS. C'est bien pour cela que la Banca della Svizzera Italiana adresse des mots élogieux au support apporté par la banque centrale, dans son rapport de 1914. L'année se clôt sur une diminution de 45 % du total du bilan du secteur. C'est la conséquence de la crise bancaire, plus que celle de la guerre. Cependant, les hostilités qui ont conduit à la mobilisation de l'armée nationale

⁴ BNS (1932, p. 105-107).

⁵ BNS (1932, p. 107-108) et BNS (1957, p. 424).

⁶ Arrêtés du Conseil fédéral du 13 mars 1915 et du 9 juillet 1918 (BNS, 1957, p. 424).

⁷ Arrêtés du Conseil fédéral du 16 juillet 1915 et du 31 mai 1918 (BNS, 1957, p. 424).

⁸ Sur le rôle de la Première Guerre mondiale dans l'essor des banques suisses, cf. MAZBOURI et PERRENOUD (2008).

⁹ BSI, Rapport de gestion 1914, p. 8.

soustraient une partie des employés des banques (ce qui met en difficulté le secteur). Toujours du côté des conséquences négatives pour le secteur bancaire, il faut retenir les troubles sur les devises et les cours¹⁰ (des bourses européennes sont même fermées)¹¹ qui ont des répercussions, sans pour autant comporter des dégâts majeurs pour les instituts qui, par ailleurs, réagissent en adoptant une politique d'investissement plus prudente¹².

Retenons que les industries tessinoises, malgré leur petit nombre, suivent des mouvements comparables à ceux que connaît le reste du pays. Le cas de Bodio est intéressant. Le rapatriement des ouvriers italiens engagés par l'armée et le défaut de matières premières provoquent la fermeture temporaire de la Nitrum¹³ pendant les premiers mois qui suivent le déclenchement de la guerre. Les autres sociétés, comme les Officine del Gottardo, sont également concernées mais, une fois surmonté le choc initial, des opportunités apparaissent. On assiste durant la guerre à un développement d'activités industrielles qui trouvent en l'Allemagne un client important, mais politiquement délicat¹⁴. Cependant, l'économie tessinoise reste ancrée dans les secteurs qui ont émergé avant 1914, notamment le tourisme. Pour celui-ci, la guerre a des effets dévastateurs¹⁵: la saison de printemps 1914 a bien démarré, mais elle est la dernière¹⁶. Ainsi, malgré les interventions de la Confédération pour soutenir les régions touristiques du pays¹⁷, le tourisme reste à la traîne, non sans conséquences pour le secteur bancaire tessinois qui est exposé face aux sociétés de transports régionaux et aux hôtels. Par exemple, la Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano, qui est propriétaire de lignes ferroviaires en Italie et qui est soutenue dès son origine par la Banca della Svizzera Italiana, doit recourir à un moratoire concordataire, non sans pertes pour la banque. C'est dans ce même contexte que cet institut cède à un groupe italien les titres de la Società Funicolare Belvedere di Lanzo, un funiculaire en territoire italien.

Durant toute la période, les banques tessinoises s'en sortent assez bien. Le bilan du secteur augmente à des taux supérieurs à 10 % et, en 1916 et 1918, le taux dépasse même 15 % (cf. *Tableau 3/6*). Cette forte progression ne permet certes pas de retrouver le niveau d'avant la crise cantonale (la valeur reste ainsi inférieure de 6 %), mais si nous considérons comme point de départ la fin de 1914 (91 millions de francs), la croissance permet de multiplier le

¹⁰ Les bourses internationales avaient chuté dès la montée des tensions avant l'éclatement de la guerre; certaines bourses en Suisse furent, à ce moment, fermées pour limiter les ventes (BNS, 1932, p. 103).

¹¹ BNS (1932, p. 113).

¹² BSI, Rapport de gestion 1915, p. 8 et BSCT, Rapport de gestion 1916, p. 4-5.

¹³ La société sera victime d'une explosion en 1921 qui mettra fin à son existence.

¹⁴ VISCONTINI (2005, p. 191-193).

¹⁵ BSI, Rapport de gestion 1915, p. 7.

¹⁶ BSI, Rapport de gestion 1914, p. 8.

¹⁷ BSI, Rapport de gestion 1917, p. 6.

bilan par 1,7. Cette croissance est donc supérieure à celle du secteur national (cf. *Tableau 3/7*), mais inférieure à la hausse des prix qui doublent durant les années de la guerre (cf. *Annexe 26*). Autrement dit, la hausse est nominale, et en termes réels, on enregistre un fléchissement. Cependant, les banques parviennent encore à récolter de nouveaux fonds. Le montant total des comptes courants, des comptes et des livrets d'épargne et des titres obligataires émis passe de 64,3 millions en 1914 à 129,8 millions en 1918, avec des variations annuelles supérieures à 15 %. Le montant double à nouveau, même si, là encore, en raison d'une hausse comparable des prix (cf. infra *Graphique 3/6*), la variation réelle est pratiquement nulle. Pourtant, les valeurs en caisse d'épargne et celles en comptes courants progressent de presque 2,5 %, ce qui implique une hausse réelle. En effet, si les avoirs en livrets et en dépôts d'épargne de la Banca della Svizzera Italiana, de la Banca dello Stato et de la Banca Svizzera Americana progressent en termes nominaux seulement de 1,8 % entre 1914 et 1918, les fonds inscrits dans leurs comptes courants créanciers enregistrent une croissance nominale de 3,5 %. La Banca Popolare di Lugano et la Società Bancaria Ticinese bénéficient également d'une progression significative de ces comptes, et la Banca dello Stato réalise même une hausse de 5 %. La Banca della Svizzera Italiana, pour sa part, effectue sans problèmes majeurs une augmentation de capital¹⁸ et voit le nombre de carnets d'épargne et de dépôts passer de 12 141 en 1914 à 12 909 en 1918, soit une croissance de 6,3 %. Globalement, au cours de cette période, on constate donc une certaine progression des fonds récoltés. D'une part, les Tessinois, comptant probablement sur la garantie cantonale de 1912, désormais en vigueur, et sur celle dont bénéficie la banque cantonale qui a relativement bien démarré ses activités¹⁹, semblent retrouver la confiance dans le secteur bancaire. Nous pouvons supposer qu'une partie de ces fonds résultent aussi des désinvestissements notamment dans les titres à l'étranger dont les devises sont aussi sous pression. De plus, si l'on peut admettre que l'arrêt du flux migratoire a réduit les remises, on peut penser aussi qu'un rapatriement des émigrants après le début de la guerre a probablement favorisé un retour des avoirs. D'autre part, malgré la suspension de la convertibilité du franc, il faut aussi considérer les fonds en provenance de l'étranger sur lesquels nous reviendrons. Dans ce contexte, citons, par exemple, des sociétés allemandes

¹⁸ BSI, Rapport de gestion 1917, p. 6.

¹⁹ BSCT, Rapport de gestion 1915, p. 5 et 1916, p. 3-4. En 1918, la banque peut ainsi écrire dans son rapport : « *Manifestement, l'Institut jouit toujours davantage de la confiance de notre population et, en utilisant dans une large mesure les sources de l'épargne, se révèle capable – avant qu'on puisse l'espérer – de contribuer au développement économique du Canton ainsi qu'aux recettes de l'État.* » (BSCT, Rapport de gestion 1918, p. 3). Texte original : « *Evidentemente, l'Istituto riscuote sempre più la fiducia della nostra popolazione e, attingendo in larga misura alle sorgenti del risparmio, si dimostra in grado – prima di quanto non si osasse sperare – di contribuire efficacemente allo sviluppo economico del Cantone e di essere un cespite d'entrata per lo Stato.* »

qui, dans l'obligation d'abandonner l'Italie, transfèrent des fonds en comptes courants auprès de plus d'un institut tessinois. Un premier afflux de fonds en liras est aussi constaté par la banque cantonale. Autrement dit, malgré la crise de confiance de 1914, l'inflation et les difficultés de la période, le secteur réussit encore à attirer des fonds.

L'entrée en guerre de l'Italie n'interrompt pas les relations que les banques tessinoises entretenaient avec ce pays. C'est même l'occasion de nouvelles activités. Ainsi, la Banca della Svizzera Italiana assure, avec l'appui de la Comit, le service officiel du paiement des aides de la Croix rouge italienne apportées aux familles des prisonniers de guerre dans les territoires de l'empire austro-hongrois et allemand²⁰. Une activité sans but lucratif, étendue par la suite aux prisonniers austro-hongrois en Italie²¹, qui montre le rôle d'instrument neutre à disposition des autres pays que le canton, comme la Suisse, peut assumer. Cependant, la relation avec des instituts d'un pays en guerre suscite aussi des doutes qui forcent la Banca della Svizzera Italiana à prendre position en réaffirmant – non sans louer le support donné par son actionnaire – l'autonomie, le caractère suisse et toute l'attention envers l'économie cantonale que l'institut entend développer²².

La période est aussi marquée par une hausse des charges du personnel et de la pression fiscale sur les banques tessinoises²³. Par ailleurs, les difficultés sur le plan de l'approvisionnement alimentaire favorisent le retrait de fonds, compensé partiellement par une préférence envers la liquidité en dépôts bancaires²⁴. En effet, la dégradation conjoncturelle qui survient vers la fin des hostilités entraîne, du fait de l'inflation européenne qui explose alors²⁵, une tension sur les salaires²⁶. La détérioration des finances publiques (ayant par ailleurs favorisé les émissions de titres publics) produit aussi une augmentation de l'imposition fiscale. En particulier, les émissions obligataires de la Confédération sont nombreuses durant les années 1910 et 1920. Les coûts pour la défense nationale et l'introduction de mesures sociales ont fait augmenter rapidement les dépenses de l'État qui enregistre des déficits importants entre 1914 et le début des

²⁰ BSI, Rapport de gestion 1916, p. 7. Au total, entre 1915 et 1918, l'institut effectua 311 117 remises pour un montant total de 10,5 millions de liras pour les prisonniers italiens; alors que pour les prisonniers austro-hongrois en Italie, les remises de 2,4 millions de liras ont concerné 40 292 cas (BSI, Rapport de gestion 1918, p. 8).

²¹ BSI, Rapport de gestion 1918, p. 7.

²² BSI, Rapport de gestion 1914, p. 9.

²³ BSI, Rapport de gestion 1918, p. 6.

²⁴ BSCT, Rapport de gestion 1917, p. 4.

²⁵ En effet, le financement de la guerre via l'excédent de l'investissement sur l'épargne volontaire provoque dans les pays belligérants des pressions inflationnistes qui aboutissent vers 1918 à une hausse des prix auparavant contenue par des mesures répressives. La hausse des prix se généralise aux pays neutres et sera l'une des causes des revendications salariales dans la plupart des pays européens (FRIBOULET, 2014, p. 118-119 et p. 127-128).

²⁶ BSCT, Rapport de gestion 1917, p. 5.

années 1920²⁷. L'endettement croissant de la Confédération avec une dette brute qui représente en moyenne 31,4% du PIB (1910-1913) et qui passe à 58,1% (1919-1924), est une aubaine pour les banques. Les obligations de la Confédération sont des investissements sûrs et rémunérateurs qui assurent, en outre, des commissions lors des placements. Cependant, la situation favorise aussi l'appui du secteur bancaire à l'orthodoxie fiscale qui sera mise en place pendant l'entre-deux-guerres afin d'éviter tout dérapage de l'endettement public et pour maintenir ainsi la pression fiscale à un niveau plus faible que celui des autres pays européens dont les dépenses publiques ont été particulièrement affectées par la guerre²⁸.

Dans l'ensemble, et malgré des effets négatifs et des conséquences néfastes pour la gestion de la liquidation des banques en faillite, les années de guerre n'ont pas été dramatiques pour l'activité bancaire cantonale qui, au contraire, a pu enregistrer une certaine reprise après la chute provoquée par la crise de 1914.

B) Instabilité et reprise d'après-guerre (1919-1929)

Dans une situation internationale peu favorable²⁹, si ce n'est pour les États-Unis et les pays neutres, une phase de croissance solide, l'économie suisse, malgré une vitalité initiale stimulée par la demande interne et externe, est confrontée après l'armistice à un contexte difficile. La diffusion de l'inflation provoque la dépréciation des principales devises européennes, alors que l'hyperinflation allemande se traduit en une crise monétaire majeure³⁰. Dès le début des années 1920, le contexte international devient instable en conséquence des politiques déflationnistes et protectionnistes qui se répandent à partir des États-Unis et de l'Angleterre. De même, les pays visent à rétablir la parité-or comme en Angleterre (1925)³¹. De sa part, en 1926, la France met en œuvre, avec Raymond Poincaré, une politique de stabilisation du franc avant de revenir à la parité-or³². En Italie, une politique déflationniste est suivie par Mussolini en quête, dès le mois d'août 1926, d'une lire à « *quota 90* ». Le tout dans une situation difficile pour les instituts bancaires, notamment autrichiens, allemands et italiens³³.

²⁷ Cf. GUEX (2012) pour une présentation quantitative et qualitative des finances publiques suisses à cette époque.

²⁸ Cf. GUEX (1993), MAZBOURI et PERRENOUD (2008), LONGCHAMP (2008).

²⁹ FRIBOULET (2014, p. 129-143) et BNS (1957, p. 32-37).

³⁰ Écrasée par l'hyperinflation du début des années 1920, l'Allemagne réforme le système monétaire en 1923, avec pour piliers un nouvel institut monétaire (indépendant du gouvernement), la Deutsche Rentenbank, et une nouvelle monnaie, le Rentenmark (KINDLEBERGER, 1987, p. 423-446).

³¹ KINDLEBERGER (1987, p. 460-463).

³² KINDLEBERGER (1987, p. 471-489).

³³ L'instabilité du franc français fait subir des pertes à plusieurs banques autrichiennes et allemandes qui se trouvent en sérieuses difficultés, alors que la chute des cours en 1921 entraîne la faillite de

Le renforcement du franc suisse, seule monnaie, avec la livre sterling, à retrouver rapidement la convertibilité en or³⁴, et les coûts de production élevés contribuent à limiter les exportations suisses, rendant ainsi difficile une véritable reprise. La Suisse, dont l'économie s'en sort relativement mieux que celle des pays belligérants, connaît une phase d'inflation (1917-1920) suivie d'une récession et d'une déflation durant les années 1921-1922. Le pays est donc confronté à une période d'instabilité monétaire: l'indice des prix à la consommation passe de 63 en 1914 à 138 en 1919, pour descendre ensuite, après une nouvelle légère hausse, à 105 en 1924 et à 100 en 1929³⁵. La récession du début des années 1920 s'accompagne d'une nette augmentation du chômage, dont le taux passe de moins de 1% en août 1920 à plus de 8% au début de 1922³⁶. La Confédération adopte alors des mesures d'aide en faveur de secteurs particulièrement touchés (broderie, horlogerie, exportation de fromage et tourisme); elle supporte financièrement les travaux des cantons et des communes dans des infrastructures publiques (routes, ponts, drainages, eau, etc.) et favorise la construction d'immeubles d'habitation, tout en accélérant l'électrification des chemins de fer. Il faut attendre 1923 pour assister à une certaine reprise de l'économie nationale, qui durera – avec un léger fléchissement en 1926 – jusqu'en 1929. Les exportations et les autres activités, tout comme le tourisme, s'orientent alors à la hausse. Une croissance apparaît aussi dans l'activité internationale des grandes banques et des sociétés financières qui peuvent bénéficier d'un certain relâchement des restrictions monétaires introduites pendant la guerre³⁷. De plus, la BNS, qui, comme on le verra encore, avait adopté une politique monétaire restrictive pour lutter contre l'inflation, réduit progressivement son taux d'escompte après le durcissement monétaire de 1923.

L'économie cantonale et les banques tessinoises suivent la tendance nationale ce qui permet, entre 1918 et 1928, de multiplier par 1,52 les actifs au bilan (cf. supra *Tableau 3/6* et *Tableau 3/7*). Une partie de cette progression doit être imputée à l'inflation, même si le taux de croissance des actifs n'est pas spectaculaire et reste inférieur aux progressions enregistrées avant 1914. Cette hausse est toutefois la plus élevée connue par le secteur pendant l'entre-deux-guerres. La période est aussi jalonnée de trois ralentissements au début des années 1920. Jusqu'en 1922, la mauvaise conjoncture, la dépréciation des devises (y compris la lire italienne) et des cours ainsi que l'arrêt des travaux pour l'amélioration ferroviaire affectent

la Banca Italiana di Sconto. De même, l'État intervient pour sauver le Banco di Roma en 1923 (KINDLEBERGER, 1987, p. 481-482 et p. 490-493).

³⁴ Le 17 juin 1925, la BNS « s'engage à maintenir le cours du franc entre les points d'entrée et de sortie de l'or. » (BNS, 1957, p. 425).

³⁵ MÜLLER et WOITEK (2012, p. 189 et p. 191).

³⁶ GUEx (1993, p. 419).

³⁷ Le Conseil fédéral abroge en 1918 l'interdiction de l'agiotage sur les monnaies d'or, en 1921 l'interdiction d'exporter les billets de banque et différents titres publics suisses et en 1928 celle touchant l'exportation de l'or. Des mesures contraignantes ont par contre été adoptées après la guerre concernant les monnaies françaises et belges (BNS, 1957, p. 424-426).

sensiblement l'activité économique, laquelle enregistre plusieurs faillites³⁸. De même, le secteur bancaire subit des pertes. Les banques tessinoises réduisent alors leur exposition au risque de change³⁹ et aux titres étrangers. Comme sur le plan national, les épargnants, d'un côté, retirent leurs dépôts (pour contrecarrer les difficultés personnelles⁴⁰, en raison de la baisse des taux ou face à des craintes d'une imposition sur la fortune⁴¹) et, de l'autre, les augmentent en fuyant la dégradation des valeurs mobilières⁴². De même, les nombreuses émissions de titres tendent à faire grimper les intérêts, alors que l'abondance des capitaux qui ne trouvent pas d'emploi les fait diminuer; une diminution qui est également soutenue par le relâchement des taux officiels entrepris par la BNS. Après être passé de 4,5 % à 5,5 % en 1918, le taux redescend à 3 % en 1922⁴³, non sans effet pour la gestion du risque d'intérêt par les banques, comme le remarquent des instituts⁴⁴. Les banques tessinoises sont aussi confrontées à une hausse des charges administratives provoquée, d'une part, par une imposition fiscale croissante (du fait de la dégradation des finances publiques au niveau cantonal et fédéral)⁴⁵ et, d'autre part, par les revendications salariales (avec des employés qui cherchent à limiter la perte d'un pouvoir d'achat érodé par la hausse des prix). Une situation qui conduit les banques à réduire les coûts et les effectifs⁴⁶. D'après les rapports annuels des banques tessinoises, la conjoncture nationale s'améliore en 1924, première année de véritable reprise, laquelle touchera aussi le tourisme. Les tensions qui perduraient depuis la fin de la guerre sur les affaires bancaires se réduisent⁴⁷. Cependant, le redressement tarde à se consolider, et les banques tessinoises signalent que le commerce traîne, que des industries sont encore en crise⁴⁸ et que les exportations souffrent toujours des restrictions internationales

³⁸ GHIRINGHELLI (1998c, p. 433-434).

³⁹ BSI, Rapport de gestion 1919, p. 5-6 et 1920, p. 5-6. La banque cantonale investissait dès lors les dépôts en monnaie étrangère au risque du client (BSCT, Rapport de gestion 1919, p. 3-6 et 1920, p. 6).

⁴⁰ BSCT, Rapport de gestion 1920, p. 3-4.

⁴¹ BSCT, Rapport de gestion 1922, p. 4.

⁴² BSCT, Rapport de gestion 1921, p. 4.

⁴³ BNS, Taux d'intérêt et rendements, Séries chronologiques 4, Zurich, 2007, Tableau 1.1 Taux d'intérêt officiels.

⁴⁴ BSCT, Rapport de gestion 1923, p. 3 et BSI, Rapport de gestion 1922, p. 6.

⁴⁵ La Banca della Svizzera Italiana s'indigne que l'ensemble des impôts communaux, cantonaux et fédéraux ait atteint le 3,58 % du capital (BSI, Rapport de gestion 1921, p. 6). Par ailleurs, dans les comptes de 1921, les impôts s'élèvent à 13,8 % des recettes totales et à 23 % des charges (p. 19). Une situation qui ne s'améliore pas et qui donnera l'occasion à nouveau, en 1925, et malgré un certain assainissement des finances cantonales, de rappeler les conséquences négatives possibles pour l'économie cantonale d'une fiscalité excessivement lourde (BSCT, Rapport de gestion 1925, p. 5-6; BSI, Rapport de gestion 1925, p. 8).

⁴⁶ BSCT, Rapport de gestion 1921, p. 4 et 1922, p. 5; BSI, Rapport de gestion 1923, p. 6.

⁴⁷ BSI, Rapport de gestion 1924, p. 5-6.

⁴⁸ BSCT, Rapport de gestion 1925, p. 3.

et de la force du franc⁴⁹. D'ailleurs, entre 1925 et 1928, alors que les finances publiques s'améliorent, on n'observe pas une croissance soutenue de l'économie cantonale, à l'exception tout de même d'une reprise du tourisme et du bâtiment⁵⁰. Après 1926, la situation cantonale se consolide, même si l'état de l'agriculture, hors la production de tabac et de raisin, semble encore précaire en 1928⁵¹.

En somme, une décennie caractérisée par les conséquences néfastes des déstabilisations monétaires, financières et économiques, qui s'aggravent avec la fin de la guerre et qui opposent différentes difficultés à l'activité bancaire cantonale, même si l'intensité n'est pas suffisante pour provoquer une crise dans le secteur ou auprès d'instituts en particulier. Lentement, vers le milieu des années 1920, l'économie nationale et cantonale s'améliore et entraîne le secteur bancaire qui s'en sort relativement bien et semble avoir repris la confiance des clients.

C) La dépression internationale et les crises bancaires des années 1930

Quelles sont les conséquences, pour le secteur bancaire tessinois, des crises financières et bancaires qui se succèdent en Europe et aux États-Unis, de la dépression internationale, des différentes politiques de contrôle des changes, de limitation des mouvements de capitaux et de moratoire sur les crédits pendant les années 1930?⁵² Indiquons d'ores et déjà que, malgré des difficultés ponctuelles, les banques tessinoises s'en sortent sans drame majeur, alors que plusieurs pays sont frappés par des faillites bancaires: Autriche⁵³, Allemagne, Belgique, France⁵⁴, Pays-Bas⁵⁵, pays de l'Europe centrale et de l'Est ainsi que les États-Unis⁵⁶. Pour ce qui nous concerne le plus, l'Italie⁵⁷ et la Suisse⁵⁸ sont également touchées. La décennie peut se résumer en trois phases. Tout d'abord,

⁴⁹ BSI, Rapport de gestion 1926, p. 5.

⁵⁰ BSCT, Rapports de gestion 1925 et 1926.

⁵¹ BSCT, Rapport de gestion 1928, p. 5-6.

⁵² Parmi les nombreux ouvrages qui traitent de la dépression des années 1930, citons les récents HAUTCOEUR (2009) et FRIBOULET (2014, p. 145-158) pour une vision synthétique. Pour la Suisse, cf. notamment RUFFIEUX (1974), MÜLLER (2010), BALTENSPERGER (2015, p. 154-177). Pour le Tessin, cf. VISCONTINI (2005).

⁵³ En 1931, la débâcle du Credit-Anstalt marque le début de la série de faillites bancaires en Europe et aux États-Unis.

⁵⁴ LESCURE (2004) souligne qu'en France, la crise des années 1930 concerne les banques parisiennes mais aussi les instituts de province.

⁵⁵ Cf. MOOIJ (2014).

⁵⁶ BERNANKE (2014, p. 36) rappelle que, durant les années 1930, près de 10 000 instituts financiers américains ont disparu.

⁵⁷ LA FRANCESCA (2004, p. 142-168), CASTRONOVO (2006, p. 286-294), GIORDANO (2007, p. 21-29). La crise qui concerne notamment les grandes banques mixtes, touche également des banques régionales, comme la Banca della Valtellina qui sera mise en liquidation vers la fin des années 1930 avec une perte de 50 % pour les épargnants (RULLANI, 1973, p. 242).

⁵⁸ HALBEISEN (1998) et MÜLLER (2010). Certaines sociétés d'assurance suisses sont également touchées (cf. STRAUMANN, 2014).

la période entre 1929 et 1931, quand la crise se déclenche aux États-Unis et englobe l'Angleterre et l'Allemagne, mais ne touche pas encore les pays du bloc-or⁵⁹, dont la Suisse. Ensuite, la période qui va de la dévaluation de 40 % de la livre sterling (septembre 1931)⁶⁰ à l'année 1936 et qui est marquée par une spirale déflationniste, une dépression économique et des crises bancaires dans plusieurs pays. La dépression se propage *via* le rapatriement des capitaux et les politiques protectionnistes, dont l'introduction de contrôles sur les changes et sur les mouvements de capitaux⁶¹. La dévaluation du dollar en 1933 met sous pression le bloc-or qui disparaît avec les dévaluations du franc français, de la lire et du franc suisse en 1936⁶². Enfin, une dernière et courte période s'ouvre, pendant laquelle les États-Unis connaissent une nouvelle récession⁶³, qui se termine en août 1939 avec l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale.

L'économie suisse résiste relativement bien aux premiers effets de la crise: le secteur des exportations souffre, mais le marché interne se porte nettement mieux, alors que la BNS réduit assez rapidement ses taux. La vague dépressive de la crise de Wall Street, anticipée par l'affaiblissement conjoncturel en Allemagne et aux États-Unis⁶⁴, atteint l'économie suisse avec retard et les auteurs évoquent, pour cette raison, une crise sournoise entre 1929 et 1933⁶⁵. L'impact est même moins accentué pour les régions rurales, comme le Tessin⁶⁶, malgré l'impact important sur le tourisme ainsi que le montre l'évolution des passagers transportés par le funiculaire du San Salvatore entre 1930 et 1934 (cf. *Annexe 16*). Vers la fin de 1930, Raimondo Rossi remarque que: «*La vie économique au Tessin est peut-être la moins frappée par la crise*»⁶⁷. Cela se reflète dans l'activité bancaire qui enregistre une hausse de 6,7 % des bilans en 1929 et de 7,9 % en 1930⁶⁸. Ainsi, Rossi affirme encore au début de 1931 que:

«[...] *les dépenses pour travaux publics et pour les constructions privées font circuler assez d'argent, de sorte que le Tessin sent moins la crise que les régions*

⁵⁹ Les pays qui, dès 1931, forment le bloc-or sont la Suisse, la France, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne (BALTENSPERGER, 2015, p. 75).

⁶⁰ KINDLEBERGER (1987, p. 513-517).

⁶¹ KINDLEBERGER (1987, p. 527-535) rappelle les contrôles et les systèmes de compensation bilatéraux des relations commerciales qui sont adoptés en Allemagne et qui seront repris par l'Italie. Des contrôles qui favorisent des comportements d'évitement.

⁶² La suppression de la convertibilité du dollar en 1933 et sa dévaluation d'environ 60 % amorce l'effondrement du bloc-or et la dévaluation des monnaies des pays participants entre 1935 et 1936 (FRIBOULET, 2014, p. 157; FRATIANNI et SPINELLI, 2001, p. 315).

⁶³ BERNANKE (2014, p. 42).

⁶⁴ FRIBOULET (2014, p. 149).

⁶⁵ RUFFIEUX (1974, p. 201).

⁶⁶ MÜLLER (2010, p. 29-36)

⁶⁷ ArBNS, Wochenbericht 9 septembre 1930. Une constatation retenue également dans le rapport de la Banca della Svizzera Italiana (BSI, Rapport de gestion 1930, p. 3-4 et 1931, p. 3).

⁶⁸ La banque cantonale admet explicitement, en 1929 et en 1930, que la crise internationale n'a pas encore affecté l'activité bancaire dans le pays (BSCT, Rapports de gestion 1929 et 1930).

industrielles. Un indice de la situation économique favorable est donné par l'augmentation constante des épargnes. Les dépôts d'épargne seuls sont augmentés en 1930 de 8 millions environ. Une somme qu'il n'est pas possible de connaître représente les placements en fonds publics et en améliorations agricoles; nous ne serions pas surpris si l'on constatait qu'elle est à peu près égale à celles mentionnées ci-dessus.» (ArBNS, Wochenbericht 24 février 1931)

En revanche, les années 1931 à 1936 sont plus difficiles : dès 1932, la crise se généralise à tout le pays⁶⁹. La défense de la parité-or du franc face à la dévaluation en Angleterre et aux États-Unis ainsi que les contrôles sur les changes et sur les mouvements de capitaux contribuent à généraliser la dépression. Plusieurs secteurs sont concernés dans les industries et le commerce, tout comme le tourisme qui subit une nette contraction. De plus, les capitaux étrangers fuient le pays à partir de 1933. Le chômage atteint son maximum en 1936 (8%), un taux inférieur à celui des autres pays (en Allemagne, il dépasse 30% alors qu'il se situe entre 15% et 20% en Grande-Bretagne), mais tout de même bien supérieur au taux de 1% enregistré en 1929⁷⁰.

Les difficultés frappent également l'économie et les banques tessinoises. En 1931, les directeurs des banques cantonales constatent des signes négatifs : suspension de paiement par quelques pays, chute persistante des cours actionnaires, faillites industrielles et commerciales⁷¹. Au mois de juillet, la crise touche un institut bancaire genevois, ce qui préoccupe les administrateurs de la banque cantonale tessinoise⁷². Le secteur bancaire, après un ralentissement de la croissance du total du bilan en 1931 et 1932, subit une nette contraction en 1933 : -11,6%. Durant cette année, la Banca dello Stato récolte moitié moins de fonds que les années précédentes et décide de réduire d'environ 5% les salaires⁷³, suivant en cela un freinage déjà appliqué par d'autres instituts⁷⁴. En effet, l'économie cantonale, après les premières secousses qui se font sentir en 1931 dans le commerce, est davantage affectée. En 1932, alors que la vague de faillites personnelles au Tessin arrive à son sommet⁷⁵, la banque cantonale signale une dégradation conjoncturelle qui se généralise : le commerce, le tourisme, les industries et l'agriculture sont touchés par cette situation qui ne cesse d'empirer⁷⁶. Seuls les investissements publics dans le réseau routier

⁶⁹ RUFFIEUX (1974, p. 203-206).

⁷⁰ MÜLLER (2010, p. 89-91). L'absence d'une assurance chômage obligatoire conduit très probablement à sous-estimer le taux, comme le souligne BALTENSPERGER (2015, p. 160-161).

⁷¹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 29 mai 1931.

⁷² ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 10 juillet 1931.

⁷³ BSCT, Rapport de gestion 1933, p. 3-6.

⁷⁴ Les banques cantonales gèlent les salaires ou les réduisent, parfois de 5%. Dans les grandes banques, la baisse atteindra même 7% (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 18 décembre 1933).

⁷⁵ GHIRINGHELLI (1998c, p. 435).

⁷⁶ BSCT, Rapport de gestion 1933, p. 3-4.

semblent soutenir un secteur, celui des constructions, sans pour autant contrecarrer la tendance dépressive générale⁷⁷.

Une dégradation économique qui, au niveau national, provoque des insolvabilités, des faillites et des moratoires et qui force les instituts bancaires, du fait de la chute des cours également, à amortir les valeurs en titres publics et à faire face à des désinvestissements ou à des retraits de fonds, notamment de la part de clients résidant à l'étranger. Des retraits qui provoquent des tensions sur la liquidité des instituts et qui les obligent à limiter les crédits, alors qu'au mois de septembre 1935, la banque cantonale rend les conditions d'octroi des prêts hypothécaires⁷⁸ plus restrictives. Des instituts prétendent même alors des remboursements anticipés. Les banques tessinoises semblent un peu moins concernées⁷⁹, même si elles ne peuvent échapper aux retraits massifs de fonds italiens qui surviennent au cours de ces mêmes années, comme nous le verrons par la suite.

La crise internationale affecte l'activité bancaire tessinoise, mais l'impact est inférieur à la réalité nationale, comme l'indique l'évolution des bilans (cf. supra *Tableau 3/7* et *Annexe 26*). En effet, 1934 et 1935 sont des années difficiles pour le secteur, et des crises bancaires éclatent en Suisse⁸⁰. Les instituts les plus touchés sont d'abord les grandes banques, en raison de leur exposition à l'étranger, notamment en Allemagne et en Europe centrale. De plus, les débâcles bancaires en Allemagne et en Autriche exercent un effet de contagion, également par le canal des relations interbancaires. Cependant, les difficultés ne concernent que les grandes banques. En 1931, la Banque de Genève (institut qui avait été créé en 1848 par James Fazy et dont le canton était aussi actionnaire)⁸¹ est déjà en difficulté, ce qui provoque le retrait de fonds auprès d'autres instituts. Si certains instituts peuvent s'appuyer sur des réserves pour amortir le coup, cela n'est pas le cas du Comptoir d'Escompte de Genève. Ainsi, encore en 1931, une opération de sauvetage est mise en place avec la participation de grandes banques, de banques cantonales, dont la Banca dello Stato⁸², et même de la Confédération, qui met à disposition un dépôt de 20 millions à la Banque d'Escompte Suisse qui naît de la fusion entre le Comptoir et l'Union Financière⁸³. L'aide de la Confédération constitue une première, comme l'acquisition d'actions d'une

⁷⁷ BSCT, Rapport de gestion 1934, p. 4.

⁷⁸ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 13 septembre 1935.

⁷⁹ Au mois d'avril 1935, une forte chute des titres publics, en partie liée aux attaques contre le franc, conduit plusieurs clients (notamment les étrangers ou des Tessinois résidant à l'étranger) à réaliser leurs investissements ou à retirer leurs dépôts (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 26 avril et 14 juin 1935).

⁸⁰ BÄNZIGER (1986, p. 84-88), MAZBOURI *et al.* (2012, p. 489-490), MÜLLER (2010, p. 68-75).

⁸¹ RUFFIEUX (1974, p. 205).

⁸² BSCT, Rapport de gestion 1934, p. 6. Au début de 1929, la banque cantonale avait été déjà confrontée aux difficultés de deux instituts zurichois mineurs : la banque Wolfensberger & Widmer et la Discont-Credit (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 1^{er} mars et 24 mai 1929).

⁸³ CASSIS et DEBRUNNER (1990, p. 264).

banque par l'État fédéral. Cependant, la situation empire et en 1934, malgré des aides de la BNS et de la Confédération, la Banque d'Escompte est mise en liquidation.

En 1933, la Banque Populaire Suisse de Berne est à son tour au centre de la tourmente. Deux années auparavant, sa situation était déjà critique en raison des moratoires étrangers sur les crédits. Les retraits massifs des fonds et les pertes qui érodent le capital entraînent la banque vers la faillite. La Confédération intervient à nouveau avec 100 millions de francs⁸⁴. Cette fois, l'action est plus efficace et permet de sauver l'institut⁸⁵. Dans ce contexte, le directeur de la succursale de Locarno de la Banque Populaire Suisse offre à la Banca dello Stato de reprendre des créances pour environ 2 millions de francs. Malgré son intérêt à l'élargissement de son activité dans la région, la banque cantonale refuse. Cet épisode s'inscrit dans les mesures de sauvetage de l'institut: le président du directoire de la BNS a invité les banques cantonales à reprendre les prêts hypothécaires de l'institut bernois⁸⁶. Auparavant, la dimension de la crise et la crainte de ses effets ont même poussé le gouvernement fédéral à créer une caisse de prêts (l'Eidgenosse Darlehenskasse) pour aider les banques en difficulté. La caisse dispose d'un capital de 100 millions de francs, dont 75 millions assurés par la Confédération et le reste par les banques⁸⁷. Dans une deuxième phase, des banques cantonales, initialement moins touchées en raison d'une activité plus locale, sont également concernées. Les banques cantonales de Neuchâtel, de Berne et des Grisons doivent ainsi être assainies. Au total, une soixantaine d'instituts disparaissent en Suisse entre 1930 et 1939, par mise en liquidation ou par fusion avec d'autres banques⁸⁸. Malgré la situation relativement saine des finances publiques⁸⁹, les conséquences se font sentir, comme dans le cas du canton de Genève, touché par plusieurs faillites bancaires⁹⁰.

Le Tessin, par contre, échappe aux faillites bancaires, très probablement grâce à une moindre exposition des banques tessinoises sur les marchés étrangers à la résistance initiale du marché interne et à des engagements dans des secteurs moins touchés, comme le secteur public et les prêts hypothécaires. Retenons que le secteur du bâtiment, au niveau national, n'a chuté qu'en 1934 et 1935, après avoir longuement soutenu la demande interne⁹¹.

⁸⁴ La crise bancaire des années 1930 coûte à la Confédération un montant proche de 25 % de ses ressources. Cf. MAZBOURI et PERRENOUD (2008, p. 236).

⁸⁵ BÄNZIGER (1986, p. 110-111).

⁸⁶ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 1^{er} juin et 13 juillet 1934.

⁸⁷ BÄNZIGER (1986, p. 98-100), BALTENSBERGER (2015, p. 168).

⁸⁸ BÄNZIGER (1986, p. 87-89).

⁸⁹ BALTENSBERGER (2015, p. 162-163).

⁹⁰ Au début de 1935, le canton de Genève est incapable de rembourser une avance de 10 millions de francs faite par des banques, ni même d'assurer le paiement des intérêts sur ses titres. Les banques concernées renouvellent alors intégralement l'avance (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 11 janvier 1935).

⁹¹ MÜLLER (2010, p. 82-88).

Par ailleurs, les instituts, dont la banque cantonale, avaient probablement tiré les leçons de la mauvaise gestion qui avait contribué à la débâcle de 1914. Pourtant, un danger important provient de l'Italie. Les liens étroits que les banques italiennes entretiennent avec l'industrie du Royaume sont source de difficultés. Au début des années 1930, la crise industrielle se transforme en crise bancaire, avec les grands instituts comme la Comit, le Credito Italiano et le Banco di Roma – tous présents au Tessin – qui traversent une période difficile. Le gouvernement italien intervient et sauve les instituts en reprenant leurs participations industrielles qui sont regroupées dans l'Istituto per la ricostruzione industriale (IRI), fondé expressément en 1933, alors que les banques, considérées d'intérêt national, sont mises sous la tutelle de l'État. En 1936, une nouvelle réforme bancaire, après celle de 1926, met fin au modèle de la banque mixte avec l'interdiction de garder des participations industrielles directes, tout en renforçant les pouvoirs de surveillance de la Banque d'Italie⁹². Ces faits ne conduisent pas les instituts italiens à se retirer du Tessin, à l'exception de la Banca Unione di Credito qui est cédée, comme nous le verrons par la suite. Les instituts tessinois semblent solides, même d'un point de vue italien. En 1933, par exemple, la valeur des actions de la Banca della Svizzera Italiana est évaluée par la Comit à 700 francs pour une valeur nominale de 500 francs⁹³. Contrairement à 1914, le secteur bancaire tessinois reste relativement protégé de la contagion internationale.

En 1936, l'économie tessinoise souffre encore, notamment dans le tourisme mais aussi dans le commerce et la construction. À cela s'ajoute l'interruption du mouvement migratoire (qui, après 1914, avait encore assuré des remises), alors que les travaux publics ne réussissent pas à redresser la situation générale⁹⁴. En cette année, le secteur bancaire tessinois enregistre encore une légère réduction (-0,7%) du volume de son bilan, mais il s'agit de la dernière année de contraction: en 1937, on observe une hausse (4,9%)⁹⁵, tout comme en 1938 (2,8%). La dévaluation du franc, suivie d'une baisse des taux d'intérêt⁹⁶ et bénéfique pour la conjoncture nationale, semble donc atténuer la pression sur le secteur bancaire tessinois, même si cette décision ne fait l'unanimité auprès des banques⁹⁷. La situation cantonale s'améliore et, dès 1937⁹⁸, le tourisme enregistre une reprise. Les capitaux étrangers affluent à nouveau, car le

⁹² KINDLEBERGER (1987, p. 533-535), CASTRONOVO (2006, p. 286-294), BARBIELLINI AMIDEI et GIORDANO (2014).

⁹³ ARINT, Fondo Carte Raffaele Mattioli, Studio per il risanamento di Comit, parte IIa, p. 75.

⁹⁴ BSCT, Rapport de gestion 1936, p. 3-4.

⁹⁵ Cette hausse résulte en partie de l'augmentation du capital de dotation de la banque cantonale qui passe de 5 à 10 millions, grâce à un apport de l'État cantonal.

⁹⁶ Le taux d'escompte sera ramené par la BNS à 1,5% et le taux lombard, à 2,5% (BNS, Taux d'intérêt et rendements, Séries chronologiques historiques n. 4, 2007, p. 24).

⁹⁷ BSCT, Rapport de gestion 1936, p. 4 et 1937, p. 8.

⁹⁸ BSCT, Rapport de gestion 1937, p. 4-5.

gentlemen's agreement de 1937, conclu entre la BNS et les banques suisses afin d'en limiter les montants, se révèle plutôt inefficace⁹⁹.

À cela s'ajoute la reprise des fonds provenant de l'économie cantonale, comme le remarque indirectement la Banca della Svizzera Italiana commentant l'augmentation en 1938 des avoirs dans les comptes courants¹⁰⁰. Ainsi, reflétant l'évolution de l'économie nationale, le secteur bancaire tessinois – dont les affaires avaient connu le point le plus bas entre 1935 et 1936 – commence à redémarrer. Une reprise loin d'être vigoureuse: en 1939, le volume du bilan des banques tessinoises atteint 265,3 millions, une valeur inférieure de 7% au maximum de 1932, mais supérieure au niveau de 1929 (cf. supra *Tableau 3/6*): l'amélioration qui se dessine sera à son tour entravée par la menace puis l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale, avec un ralentissement qui s'amorce dans le tourisme et la construction¹⁰¹. Le nouveau conflit ouvre une autre phase dans le développement du secteur bancaire tessinois qui, comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de l'ouvrage, va trouver enfin un chemin de forte expansion.

7.2 L'ACTIVITÉ DES BANQUES SUR LE MARCHÉ INTERNE

Considérons maintenant, après un résumé de la structure de l'économie tessinoise, l'activité réalisée par les banques tessinoises sur le marché interne, en retenant que celui-ci est au centre du secteur.

A) La structure de l'économie cantonale

Les espoirs d'un démarrage économique suscités au début du siècle s'interrompent après 1914: les années de l'entre-deux-guerres sont assez difficiles à cause de la combinaison d'un contexte international négatif et d'une économie cantonale fragile¹⁰². La démographie tessinoise est encore en partie marquée par l'émigration qui soustrait une importante force de travail au canton. Cependant, l'émigration cessera progressivement au cours de cette période, même si le canton connaîtra encore une faible progression démographique¹⁰³, conséquence aussi d'une natalité assez réduite.

⁹⁹ BSCT, Rapport de gestion 1938, p. 4; SANCEY (1998, p. 89).

¹⁰⁰ BSI, Rapport de gestion 1938, p. 3.

¹⁰¹ BSCT, Rapport de gestion 1939, p. 7.

¹⁰² Pour une présentation de l'évolution de l'industrie tessinoise, cf. URE (1968, p. 32-86), texte duquel nous avons repris plusieurs des données que nous présentons dans ce paragraphe. Cf. aussi MARTINETTI (2013, p. 67-70), GHIRINGHELLI (1998c, p. 433-448) pour une synthèse de la situation économique, sociale et politique du Tessin pendant les années 1920 et 1930.

¹⁰³ En 1910, les résidents étaient 156 166, alors qu'ils seront 161 882 en 1941, soit une progression de 3,7% en trois décennies (URE, 1968, p. 51). L'émigration, saisonnière et définitive, recule notamment durant les années 1930 (cf. VISCONTINI, 2005, p. 287).

L'émigration et le dépeuplement des vallées sont le reflet d'un secteur agricole en pleine difficulté: une faible productivité, un morcellement et une surface réduite des terres, des techniques de production encore peu développées, une gestion et une organisation peu rationnelles rendent la production tessinoise moins compétitive par rapport aux produits étrangers et confédérés.

Cette situation ne changera guère durant l'entre-deux-guerres, malgré la politique cantonale de soutien à l'agriculture¹⁰⁴. La diminution de la population active agricole, qui passe de 41,4 % en 1910 à 27,5 % en 1941 (la réduction est aussi absolue: 33 169 personnes sont actives dans l'agriculture en 1910 contre 21 275 en 1941, soit une baisse de 36 %) est davantage le résultat d'un secteur en difficulté que le reflet d'un développement¹⁰⁵. Ainsi, le Tessin apparaît au niveau national comme un canton encore largement agricole si l'on considère qu'en 1910 la moyenne nationale de la population rurale était déjà descendue à 26 %¹⁰⁶.

Le secteur industriel donc reste faible, peu dynamique, à haute intensité de travail, avec des techniques peu modernes et des entreprises dont les dimensions sont inférieures à la moyenne du pays. Cela n'empêche pas, après la fin de la Première Guerre mondiale et les difficultés des années qui suivent, une progression sur l'ensemble de la période. Ainsi, l'industrie du tabac – après les difficultés de la période précédente (cf. *Première partie*) – compte 2 027 actifs en 1920 contre 1 559 en 1910, et elle représente une des activités les plus importantes du canton. D'autres activités qui présentent des opportunités sont la production de pâtes alimentaires (qui trouve des débouchés en Suisse alémanique), de vêtements et la fabrication de meubles. Cette dernière est défavorisée par les coûts des transports, et elle n'anticipe pas les changements du côté de l'offre (production en série et mécanisation des usines), de telle sorte qu'elle perd en compétitivité tout en réduisant les possibilités de s'insérer dans le marché national¹⁰⁷. En 1929, sur un total de 267 fabriques recensées au Tessin, 57 sont actives dans les vêtements et le textile¹⁰⁸, 34 dans le bois, 33 dans l'alimentation et les boissons¹⁰⁹, 32 dans le tabac, 19 dans les horloges et les bijoux¹¹⁰, 16 dans la fourniture d'énergie électrique ou de gaz, 13 dans les machines et les instruments-outils et 13 dans la chimie. Sur un total de 8 541 employés, 1 783 le sont dans les vêtements et le textile, 1 470 dans le tabac, 901 dans la production d'horloges et de bijoux, 947 dans les machines et

¹⁰⁴ Comme le remarque VALSANGIACOMO (2003), pendant cette période, on assiste au Tessin à un regain d'intérêt pour l'activité agricole qui est également associée à l'identité cantonale.

¹⁰⁵ Comme l'a signalé GHIRINGHELLI (1998c, p. 438) le revenu agricole était nettement inférieur à celui des autres activités, d'où une orientation vers celles-ci par les tessinois.

¹⁰⁶ BNS (1957, p. 18).

¹⁰⁷ URE (1968, p. 63-64).

¹⁰⁸ Citons, par exemple, l'ouverture en 1916 de la Fabbrica di Cappelli de Locarno.

¹⁰⁹ Citons, par exemple, l'ouverture en 1920 d'une fabrique de limonades à Locarno.

¹¹⁰ Citons, par exemple, l'ouverture en 1918 d'une usine à Minusio par la Société Haas.

les instruments-outils, 711 dans l'industrie chimique, 649 dans le bois et 592 dans l'alimentation et les boissons. Globalement, si en 1920 la population était encore principalement agricole (40,6 %, contre 32,2 % d'actifs dans l'industrie et l'artisanat), le secondaire devient, en 1930, le principal secteur en termes d'actifs avec un taux de 37,1 % contre 31,1 % pour l'agriculture. Cependant, le secteur secondaire reste sur des bases fragiles et moins développées que celle des principaux centres industriels du pays. Le développement enregistré à cette époque par l'industrie tessinoise est assez modeste si l'on considère qu'en 1937 les fabriques recensées ne sont que 287, soit 20 de plus qu'en 1929 et 57 de plus qu'en 1911. Une évolution similaire peut être observée dans l'emploi industriel : 8 694 en 1937, soit 153 de plus qu'en 1929 et 1 004 de plus qu'en 1911, ce qui reste loin derrière plusieurs autres cantons¹¹¹. Pour cette raison, la contraction de l'émigration, qui se produit au cours de ces décennies, fait plutôt converger les Tessinois vers les services. Ainsi, le tertiaire enregistre une progression de la population active assez prononcée : 26,8 % en 1910, 31,8 % en 1930 et 35,1 % en 1941. Le Tessin semble déjà s'orienter vers ce secteur, faute d'une industrie suffisamment forte et dynamique. Et dans ce contexte, une part est aussi occupée par le secteur de la construction qui, en 1929, connaît une certaine vivacité¹¹².

En somme, le Tessin est encore rural, car les modernisations en marche et les activités industrielles, commerciales et de services n'effacent pas l'impression du retard. Les contemporains considèrent même le Tessin comme une région défavorisée. Non sans raison, au regard d'une production confédérée qui, en raison des économies d'échelle, d'une technique plus avancée et d'une meilleure rationalisation des procédés, réussit plus facilement sur le marché cantonal que la production tessinoise sur le marché confédéré. Tout cela favorise un mouvement de revendications dirigé vers la Confédération, un appel à l'aide.

La liste des problèmes économiques du Tessin concerne d'abord l'industrie. Des voix se lèvent, comme celle de Carlo Kuster, secrétaire de la Chambre de commerce tessinoise, qui désignent les tarifs élevés appliqués par les CFF sur les trajets alpins comme un facteur défavorisant la production tessinoise dans son

¹¹¹ En 1937, le Tessin est à la 14^e place dans le classement national, avec 1,77 fabrique pour 1 000 habitants, alors que Zurich a un indice de 2,39, Bâle-Ville de 2,55, Genève de 2,77 et Neuchâtel de 3,86. Il est vrai que d'autres cantons ont des valeurs plus faibles que celle du Tessin : ainsi l'indice du Valais est de 0,54, et celui des Grisons de 1,13. En revanche, en termes de forces motrices, le Tessin est à la 23^e place, reflet d'une industrie encore largement orientée vers le travail manuel (URE, 1968, p. 86).

¹¹² Raimondo Rossi affirme, par exemple, que : « Si les affaires commerciales sont calmes, il y a pourtant des dépenses assez fortes en travaux de constructions nouvelles. Seulement à Lugano, il y a au moins 20 nouvelles constructions importantes. L'emplacement de l'ancienne poste, à côté de notre immeuble, est complètement bouleversé par les fondations de quatre bâtiments qui exigeront des dépenses d'au moins Fr. 2 500 000. La Société du Kursaal a ouvert un concours d'idées pour deux solutions, ou agrandissement du théâtre actuel, ou construction d'un grand immeuble qui renferme le théâtre et des salles pour séances, conférences, etc. L'État et les communes font continuellement des fortes dépenses pour l'entretien et la reconstruction de routes. » (ArBNS, Wochenbericht 20 août 1929)

accès aux marchés internes. En d'autres termes, les tarifs des chemins de fer sont, au moins jusqu'en 1925, à l'avantage des régions centrales du pays. Ce point sera longuement débattu et considéré comme défavorable à l'industrialisation tessinoise, élément auquel s'ajoute la politique économique fédérale qui était peu orientée vers les intérêts des régions périphériques, comme le Tessin. Une série de mesures auraient même eu des effets négatifs sur l'économie cantonale tout en favorisant les centres du pays. Cela conduit, en 1924 et en 1938, aux « *Rivendicazioni ticinesi* », sortes de cahiers de doléances adressés à Berne par le gouvernement cantonal pour exiger des mesures de la Confédération en faveur de l'économie cantonale et, sur le plan culturel et identitaire, à la protection de l'italianité du Tessin¹¹³.

B) L'épargne bancaire et le financement des sociétés privées

« Le Tessin possède des capitaux et du numéraire plus que suffisant à ses besoins actuels et pour son développement économique et culturel. L'argent circule assez facilement grâce aux dépens des étrangers de passage (les touristes) et de quelques étrangers riches qui se sont établis dans les régions les plus favorisées par la nature, mais aussi grâce aux gains des émigrants et aux salaires des nombreux fonctionnaires, employés et ouvriers des administrations et [leurs] services fédéraux, cantonaux et communaux, et de quelques établissements industriels. Après avoir circulé dans les milieux qui ne peuvent pas ou ne savent pas le garder, il arrive heureusement dans les mains de gens qui ont conservé l'esprit de l'épargne. De sorte que la formation de la richesse, tout en étant plus lente que dans les centres industriels et commerciaux, n'est pas négligeable au Tessin où elle a l'avantage d'être constante. Heureusement les capitaux qui se forment peu à peu restent dans le pays. Les banques, surtout la Banca dello Stato, mais aussi les banques privées, jouissent de la confiance des Tessinois. » (ArBNS, Wochenbericht 16 avril 1929)

« Une manifestation de l'existence d'argent aussi dans les familles modestes, en apparence pauvres, nous a été donnée par une bonne femme de la campagne qui nous a apporté frs. 3 600.- en billets des anciennes banques d'émission et frs. 1 200.- en or étranger, qu'elle tenait cachés et qu'elle s'est décidée à présenter probablement après avoir lu l'avis de la prescription des billets de la Banque de Genève et après avoir demandé des conseils. Parmi les billets il y en avait un de 100 frs. de cette dernière. » (ArBNS, Wochenbericht 21 mai 1929)

Ces passages montrent la capacité d'épargner des couches les plus faibles, tout en résumant l'origine des fonds que les banques tessinoises récoltent : les revenus apportés par le tourisme, les avoirs des riches confédérés qui se sont installés au Tessin, les remises des émigrés si importants déjà avant 1914 et

¹¹³ URE (1968, p. 75-79); CERUTTI (1986, p. 110-134).

les salaires des employés, notamment dans le secteur public. Plus tard, nous verrons qu'il faudra ajouter une autre catégorie importante (les clients italiens). Pour le moment, considérons l'origine liée à l'économie tessinoise. L'économie cantonale, malgré un contexte international moins favorable qu'avant 1914, parvient encore à dégager une épargne qui se dirige vers les banques de la région. Reste à connaître l'emploi de ces fonds par les banques. Tout d'abord, comme partiellement déjà avant 1914, l'épargne bancaire trouve sa destination dans le canton. Nous pouvons estimer l'importance du marché cantonal d'après la structure des bilans des banques, même si l'absence de détails nous oblige à faire des suppositions et des estimations. Le *Tableau 3/8* présente le résultat de cette estimation réalisée avec les bilans de 1928. Afin de mieux rendre compte du résultat, considérons les hypothèses que nous avons retenues. Premièrement, on admet que les crédits hypothécaires et les créances en comptes courants ont été entièrement effectués au Tessin (en faveur de privés et d'entreprises). Si cela est assez réaliste pour les hypothèques, cette hypothèse comporte une possible surestimation des créances, notamment pour certains instituts qui ont gardé une activité en dehors du canton. Cependant, les rapports de gestion des instituts permettent d'identifier avec précision les titres tessinois qui sont en portefeuille. Deuxièmement, nous avons considéré toutes les autres positions comme n'étant pas employées au Tessin malgré la présence d'immeubles dans le canton et, surtout, de positions interbancaires¹¹⁴ et d'effets commerciaux sur le Tessin (ces derniers sont regroupés avec les effets sur la Suisse). Malgré ces approximations, qui en partie se compensent, nous pouvons estimer que les actifs trouvent une destination interne pour environ 50% du bilan. En effet, le marché interne est au centre de l'activité de la banque cantonale qui devient, à cette époque, le principal institut de la région. De même, le canton est la destination principale des fonds bancaires pour d'autres instituts¹¹⁵, alors que pour les banques liées aux groupes italiens, comme la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Unione di Credito, le marché externe est également présent d'autant plus qu'ils sont souvent source de financement pour leur groupe d'appartenance (la Comit et le Credito Italiano).

Les informations les plus détaillées dont nous disposons concernent le portefeuille des titres, ce qui permet de dresser un tableau assez précis. Pour la banque cantonale, les titres de sociétés privées tessinoises ne constituent pas l'investissement principal. En effet, en 1915 et en 1918, aucun titre du portefeuille n'a été émis par une telle société. De plus, en 1928, ces titres – d'instituts bancaires, de sociétés électriques ou de transports – représentent 20% des investissements effectués en titres tessinois, mais à peine 2,4% du portefeuille total et 0,5% du total du bilan (cf. *Tableau 3/9*).

¹¹⁴ Le solde interbancaire, un actif de 33 millions de francs, semble indiquer qu'au moins la moitié était placée en dehors du canton.

¹¹⁵ ArBNS, Wochenbericht 21 avril 1936.

Tableau 3/8 Origine et emploi des ressources bancaires au 31 décembre 1928, en milliers de francs

	BSCT	BSI	BPL	BUC	TOTAL	%
Financement interbancaire (A)	246,0	13 366,9	5 390,6	16 070,1	35 073,4	14,9 %
Épargne bancaire	64 362,1	42 059,3	42 834,4	24 428,5	173 684,2	73,9 %
Autres passifs	581,3	625,0	859,4	365,8	2 431,6	1,0 %
Fonds propres	5 637,3	9 775,3	5 598,9	2 933,9	23 945,4	10,2 %
TOTAL du passif	70 826,7	65 826,4	54 683,3	43 798,2	235 134,6	100,0 %
Crédits hypothécaires	30 196,4	8 192,5	25 357,4	0,0	63 746,2	27,1 %
Crédits en comptes courants	11 635,2	15 935,9	13 240,7	9 504,0	50 315,8	21,4 %
Titres financiers tessinois	1 863,4	260,6	159,0	0,0	2 283,0	1,0 %
TOTAL de l'emploi (I)	43 695,0	24 388,9	38 757,1	9 504,0	116 345,0	49,5 %
Liquidité	1 048,1	407,1	993,6	736,5	3 185,2	1,4 %
Placements interbancaires (B)	6 459,0	27 061,8	3 111,3	31 782,8	68 414,9	29,1 %
Effets commerciaux sur la Suisse	4 185,3	11 285,3	5 792,7	674,6	21 937,9	9,3 %
Effets commerciaux sur l'étranger	0,0	796,8	436,3	0,0	1 233,1	0,5 %
Titres financiers non tessinois	13 549,5	1 050,1	4 666,4	960,0	20 225,9	8,6 %
Autres actifs	1 889,8	836,5	926,1	140,2	3 792,7	1,6 %
TOTAL de l'emploi (II)	27 131,7	41 437,5	15 926,2	34 294,2	118 789,6	50,5 %
TOTAL de l'actif	70 826,7	65 826,4	54 683,3	43 798,2	235 134,6	100,0 %
Solde interbancaire (B-A)	6 213,0	13 694,9	-2 279,3	15 712,8	33 341,5	

Source: Rapports de gestion des instituts.

Tableau 3/9 Banca dello Stato: investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1928, en francs

	Société	Titre	%	Échéance	Valeur nominale	Cours	Valeur au bilan
	Banca Popolare di Lugano	Obligations	5,00 %	1930	3 000,00	99,00	2 970,00
	Banca Popolare di Lugano	Obligations	4,00 %	1931	2 750,00	95,00	2 612,50
	Banca Popolare di Lugano	Obligations	5,50 %	1931	350,00	99,00	346,50
	Banca Popolare di Lugano	Obligations	5,00 %	1930	1 000,00	99,00	990,00
	Banca Popolare di Lugano	Obligations	5,00 %	1932	1 400,00	99,00	1 386,00
	Banca Popolare di Lugano	Obligations	4,00 %	1930	1 000,00	95,00	950,00
	Banca della Svizzera Italiana	Obligations	5,00 %	1931	1 000,00	99,00	990,00
*	S.A. Ferrovie Luganesi, I. ipoteca	Obligations	4,50 %	1918/2028	192 000,00	85,00	163 200,00
*	S.A. Ferrovie Luganesi, II. ipoteca	Obligations	5,00 %	1925/2035	190 500,00	90,00	171 450,00
	Società Elettrica Tre Valli SA	Obligations	5,00 %	1948	12 000,00	97,00	11 640,00
	S.A. Officine Elettriche Ticinesi	Obligations	5,00 %	1933	16 000,00	97,00	15 520,00
	TOTAL						372 055,00
	en % des titres tessinois en portefeuille						20,0 %
	en % du portefeuille titres						2,4 %
	en % de la somme de bilan						0,5 %
*	Garantie du Canton du Tessin sur le paiement des intérêts						

Source: BSCT, Rapport de gestion 1928.

Tableau 3/10 Banca dello Stato : investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1939, en francs

	Société	Titre	%	Échéance	Valeur nominale	Cours	Valeur au bilan
**	Ferrovie elettrica Bellinzona-Mesocco	Obligations	4,00 %	1915/1974	16 500,00	90,00	14 850,00
*	S.A. Ferrovie Luganesi I. ipoteca	Obligations	4,50 %	1918/2028	188 000,00	85,00	159 800,00
*	S.A. Ferrovie Luganesi II. ipoteca	Obligations	5,00 %	1925/2035	184 500,00	90,00	166 050,00
TOTAL							340 700,00
en % des titres tessinois en portefeuille							12,5 %
en % du portefeuille titres							1,0 %
en % de la somme de bilan							0,3 %
*	Garantie du Canton du Tessin sur le paiement des intérêts						
**	Garantie du Canton des Grisons.						

Source : BSCT, *Rapport de gestion 1939*.

Les obligations de sociétés tessinoises représentent des pourcentages encore plus faibles en 1939 : 12,5 % des titres tessinois, 1,0 % du portefeuille et 0,3 % du total du bilan (cf. *Tableau 3/10*). Autrement dit, les investissements de portefeuille de la banque cantonale vont ailleurs, et la partie qui se dirige vers les sociétés tessinoises se limite à des secteurs connus ou bénéficiant de garanties cantonales. En effet, l'institut applique dès le début une politique assez prudente en limitant les volumes et en ne sélectionnant que des titres de crédit¹¹⁶, car, selon la loi cantonale, l'institut ne peut pas détenir d'actions. Une politique bien différente de celle de la Banca Cantonale Ticinese avant 1914. Le portefeuille titres servait alors à la banque comme dépôt temporaire des ressources avant que ne leur soit donnée une destination à moyen et à long terme¹¹⁷. Cela n'empêche pas la banque cantonale de participer au placement de titres de sociétés. Les cas sont assez réduits et nous pouvons les citer : en 1928¹¹⁸, le placement

¹¹⁶ Un débat a lieu au sein du conseil en vue d'assouplir cette position restrictive qui sera cependant défendue et poursuivie par le directeur Sidler, avec le soutien de plus d'un administrateur (ASTI, Fonds BSCT, PV CdA 21 février 1930).

¹¹⁷ Cf. MELLINI (1967, p. 162-165).

¹¹⁸ BSCT, *Rapport de gestion 1928*, p. 14.

des obligations à 5 % de la Società Elettrica delle Tre Valli SA, en 1932¹¹⁹ des obligations à 4,5 % des Officine Elettriche Ticinesi SA et en 1934¹²⁰ des obligations à 4,5 % de la Società Elettrica Sopracenerina; toutes sociétés liées à l'électricité.

Les titres étrangers du portefeuille de la Banca della Svizzera Italiana constituent 26,7 % du total en 1915, 13,8 % en 1918 et même 35,6 % en 1928, avant de se réduire à 0,8 % en 1939 (cf. infra *Tableau 3/19*). L'évolution des valeurs absolues, influencée aussi par les variations des cours, montre que la banque cantonale dispose d'un portefeuille de 33,1 millions de francs en 1939, soit 4,5 fois plus grand que celui de la Banca della Svizzera Italiana. La transformation de la structure des investissements de cette dernière n'est pas moins indicative: la réduction des titres tessinois (40,4 % en 1915 contre 19,9 % en 1928, ce qui reflète également une réduction dans les valeurs absolues) s'accompagne d'une augmentation des titres suisses (32,8 % en 1915 contre 44,3 % en 1928), alors que l'exposition en titres italiens passe des actions (15,9 % du portefeuille en 1915) aux obligations (35,6 % du portefeuille en 1928). La préférence pour les obligations s'exprime aussi dans les titres suisses et tessinois, ce qui est compréhensible durant une période troublée. La progression des investissements entre 1928 et 1939 se concentre presque exclusivement sur les titres suisses (99,2 % en 1939 contre 85,9 % en 1918 et 64,2 % en 1928): la situation politique internationale et le début de la guerre sont très probablement à l'origine de cette évolution. La Banca della Svizzera Italiana semble avoir aussi adopté une politique davantage orientée vers les sociétés tessinoises (cf. *Tableau 3/11* et *Tableau 3/12*) dont les titres représentent 27 % du portefeuille en 1918, avant de redescendre à 15 % en 1928.

De plus, les actions représentent 23 % (1918) et 33 % (1938) de l'ensemble des titres tessinois, reflet d'un profil de risque plus prononcé par rapport aux investissements de la banque cantonale qui se limitent aux obligations. En ce qui concerne la typologie des sociétés, le portefeuille, qui présente parfois les mêmes titres, se concentre sur les transports régionaux, tout en retenant une sélection de sociétés actives dans d'autres domaines et une diversification plus accentuée. Cependant, la part des titres dans le volume du bilan est assez réduite et comparable aux valeurs de la banque cantonale. Enfin, le portefeuille présente une structure différente de celle observée à la fin de 1910 (cf. supra *Tableau 1/30*). Seuls 10,9 % du portefeuille étaient investis en titres obligataires tessinois avec 3 % en obligations émises par des sociétés alors que les actions tessinoises représentent 7,9 % du portefeuille et presque 42 % des titres tessinois totaux. La situation change donc durant les années 1910 et 1920: le portefeuille des titres tessinois est davantage composé d'obligations, cela résultant, en

¹¹⁹ BSCT, Rapport de gestion 1932, p. 14.

¹²⁰ BSCT, Rapport de gestion 1934, p. 14.

Tableau 3/11 Banca della Svizzera Italiana : investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1918, en francs

Société	Titre	%	Valeur nominale	Cours	Valeur au bilan
Società di Navigazione Lago di Lugano	Obligations	4,00 %	50 000,00	50,00	25 000,00
Società Luganese Tramvie Elettriche	Obligations	4,25 %	111 000,00	80,00	88 800,00
Ferrovìa Elettrica Lugano-Cadro-Dino	Obligations	4,50 %	132 000,00	80,00	105 600,00
S.A. Tram Elettrici Mendrisiensi	Obligations	5,00 %	52 000,00	80,00	41 600,00
Hôtel Bristol Lugano, I. ipoteca	Obligations	4,75 %	32 000,00	90,00	28 800,00
Società di Navigazione Lago di Lugano	Actions	-	N. 584 à CHF 250	25,00	14 600,00
Società di Navigazione Lago di Lugano	Actions priv.	-	N. 2 000 à CHF 250	25,00	50 000,00
Società Funicolare S. Salvatore	Actions	-	N. 80 à CHF 500	250,00	20 000,00
TOTAL					374 400,00
en % des titres tessinois en portefeuille					71,8 %
en % du portefeuille titres					27,0 %
en % de la somme de bilan					0,6 %

Source: BSI, Rapport de gestion 1918.

partie, d'une forte réduction des valeurs des actions mais aussi d'une politique d'investissements qui semble favoriser les titres moins risqués.

La Banca Svizzera Americana montre au 31 décembre 1919¹²¹, soit dans son dernier rapport de gestion, une exposition bien plus marquée envers les sociétés tessinoises, dont les titres représentent 58 % du portefeuille total et 5 % du bilan. Nous retrouvons des sociétés ferroviaires (Ferrovìa Locarno-Bignasco, Ferrovìa Biasca-Acquarossa, Funicolare Locarno-Madonna del Sasso, Nuova Società Monte Generoso) et d'autres sociétés de la région, comme la Società Elettrica Locarnese, la S.A. Cartiere di Locarno et la Società Immobiliare di Locarno, ainsi que des obligations de la Banca Popolare di Lugano. En somme, un portefeuille d'un institut qui, jusque-là, avait été actif dans sa région. La reprise par l'Union des Banques Suisses change probablement la donne tout en nous privant des données pour les années suivantes. À l'autre extrême, nous

¹²¹ BSA, Rapport de gestion 1919.

Tableau 3/12 Banca della Svizzera Italiana : investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1928, en francs

	Société	Titre	%	Valeur nominale	Cours	Valeur au bilan
	Ferrovie luganesi I. ipoteca	Obligations	4,50 %	38 500,00	70,00	26 950,00
*	Ferrovie luganesi I. ipoteca	Obligations	4,50 %	28 000,00	75,00	21 000,00
	S.A. Trams Elettrici Mendrisiensi	Obligations	5,00 %	64 000,00	70,00	44 800,00
	Hôtel Europe I. ipoteca	Obligations	4,50 %	9 200,00	50,00	4 600,00
	Banca Popolare di Lugano	Obligations	5,00 %	33 500,00	95,00	31 825,00
	Ferrovie Lugano-Cadro-Dino	Obligations	4,50 %	132 000,00	36,95	3 572,00
	Fabbrica Tabacchi Brissago	Actions	-	N. 100	300,00	30 000,00
	Società Funicolare S. Salvatore	Actions	-	N. 55 à CHF 500	400,00	22 000,00
	Magazzini Generali SA, Chiasso	Actions	-	N. 50	250,00	12 500,00
	Società di Navigazione Lago di Lugano	Actions	-	N. 1 313 à CHF 100	-	736,00
	Società di Navigazione Lago di Lugano	Actions	-	N. 238 à CHF 50	-	736,00
	TOTAL					197 983,00
	en % des titres tessinois en portefeuille					76,0 %
	en % du portefeuille titres					15,1 %
	en % de la somme de bilan					0,3 %
*	Garantie du Canton du Tessin.					

Source : BSI, Rapport de gestion 1928.

avons la Banca Unione di Credito qui n'a pas de titres tessinois en portefeuille, préférant d'autres investissements.

Ainsi, nous avons, d'une part, les instituts historiques, comme la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Svizzera Americana, qui gardent en portefeuille des titres tessinois malgré une politique apparemment plus prudente et, d'autre part, de nouveaux instituts qui s'exposent beaucoup moins, à l'exception de la Banca dello Stato. L'heure des instituts qui s'engageaient directement dans des entreprises industrielles ou commerciales du canton semble bien révolue : la débâcle bancaire de 1914 et le contexte économique morose de l'entre-deux-guerres a très probablement contribué à ce changement. On peut supposer, par conséquent, que les sociétés qui émettent des titres à cette époque doivent

Tableau 3/13 Titres et crédits en % du total du bilan, valeurs moyennes, 1873-1939

	Portefeuille titres	Crédits en comptes courants	Effets commerciaux
<i>Banca della Svizzera Italiana</i>			
1873-1878	6,4 %	23,8 %	37,1 %
1879-1906	20,5 %	14,0 %	23,5 %
1907-1913	14,8 %	25,4 %	21,9 %
1914-1918	4,7 %	24,8 %	16,5 %
1919-1928	2,6 %	29,1 %	17,9 %
1929-1939	4,4 %	18,7 %	10,7 %
<i>Banca Popolare di Lugano</i>			
1889-1906	16,1 %	35,1 %	22,8 %
1907-1912	19,1 %	17,7 %	12,2 %
1913-1916	n.d.	n.d.	n.d.
1917-1918	10,8 %	25,7 %	11,9 %
1919-1928	7,5 %	21,1 %	14,8 %
1929-1939	13,1 %	12,7 %	6,6 %

Source : KRONAUER (1918) et rapports de gestion des instituts.

faire davantage appel aux privés, dès lors qu'elles ne peuvent pas compter sur des politiques d'investissement assez favorables de la part des banques¹²². On ajoutera, pour être complet, que le portefeuille de titres, dans son ensemble, représente, notamment entre 1919 et 1928, une part plus faible qu'avant 1914, alors que les crédits en comptes courants prennent plus de place, comme il résulte des données concernant la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Popolare di Lugano (cf. *Tableau 3/13*).

Cela semble indiquer un changement dans l'activité des banques qui donnent la préférence aux opérations d'intermédiation bancaire (les crédits) plutôt qu'aux investissements directs en titres. Cette mutation a des conséquences diverses sur la relation entre les banques et les entreprises, y compris en

¹²² D'après la presse, les émissions de titres par les sociétés privées ont encore lieu, mais probablement à un rythme moins accentué qu'avant 1914. Ainsi, en 1922, la S.A. del Linoleum de Giubiasco – société fondée en 1921 qui reprend les actifs de la société homonyme fondée en 1905 – émet 15 000 actions pour une valeur nominale de 15 millions de francs et 3 000 obligations à 6 % pour 3 millions (CdT, 21 décembre 1922). De même, en 1932, la S.A. Officine elettriche ticinesi émet des obligations à 4,50 % pour 10 millions de francs, en partie par la conversion de titres émis en 1917 (CdT, 28 décembre 1932).

matière de gouvernement d'entreprise. En effet, avec le cumul des fonctions, Giuseppe Stoffel suivait, par exemple, les engagements directs en actions que l'institut assumait conformément au modèle de la banque mixte. La préférence donnée désormais au financement par le crédit casse la relation de propriété et permet une certaine séparation entre la banque et la société financée. Cela donne un recul à la banque qui peut davantage délimiter le risque de l'opération de financement. Retenons qu'en réponse aux crises bancaires des années 1930, les États-Unis et l'Italie introduisent des restrictions à la faculté ouvertes aux banques de mélanger activité commerciale et investissements directs dans les sociétés industrielles¹²³. La pratique des banques tessinoises et le cadre légal défini pour la banque cantonale – qui interdit la prise de participations dans des sociétés – anticipent ce détachement. Sur le plan national, une autre tendance émerge, notamment dans les grandes banques qui sont fortement liées aux industries nationales : la constitution de sociétés financières qui apparaissent déjà durant la période 1890-1913¹²⁴. Ces sociétés, qui sont souvent fondées par les banques, émettent des titres pour assumer des participations industrielles. Un écran est donc créé entre la banque et les sociétés industrielles, qui n'empêche pas toutefois la création de groupes ramifiés¹²⁵. Une telle configuration nécessite *a priori* une activité industrielle suffisamment développée. Pourtant, bien que le Tessin ne soit pas dans une telle situation, nous verrons que les sociétés financières font quand même leur apparition dans le canton au service des groupes italiens.

Considérons maintenant, une après l'autre, les banques tessinoises qui octroient des crédits au secteur commercial et industriel. Pour la Banca dello Stato¹²⁶, sur la base des décisions du conseil d'administration prises entre 1920 et 1939, nous pouvons constater que les crédits envers des sociétés tessinoises sont très réduits. En 1921, par exemple, des 3,2 millions de crédits approuvés, seuls 3,9 %, soit 126 000 francs, sont octroyés à des sociétés¹²⁷, principalement des petites entreprises, des commerçants et des artisans. Au total, la somme est assez modeste. Comme nous le verrons, la banque cantonale privilégie les crédits hypothécaires qui sont au centre de son activité.

Le conseil d'administration de la Banca della Svizzera Italiana, dans une longue séance de trois jours (du 16 au 18 février 1928)¹²⁸, passe en revue le portefeuille des crédits. Sur un montant total de 9,4 millions des crédits en francs, 49,3 % concernent des sociétés, dont 25 tessinoises (17,6 % du total) qui obtiennent 1,65 million. Parmi la liste, on trouve des sociétés de chemins de fer régionaux, des sociétés pour le transport international de marchandises,

¹²³ Cf. BARBIELLINI AMIDEI et GIORDANO (2014).

¹²⁴ Cf. MAZBOURI (2005, p. 195-198 et p. 352-357).

¹²⁵ Cf. SANCEY (2015, p. 65).

¹²⁶ Cf. MELLINI (1967, p. 154-162) pour une présentation détaillée de cette activité.

¹²⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA de l'année 1921.

¹²⁸ ArBSI, PV CdA, 16, 17 et 18 février 1928.

pour la production de biens alimentaires ou d'habillement et des carrières. La répartition géographique est la suivante : 34,8 % sont des sociétés de Chiasso, 22,0 % de Lugano, 17,8 % de Bellinzone, 9,7 % de Mendrisio, alors que les autres sont très souvent des entreprises du Sottoceneri et l'une de Biasca. Des sociétés de Chiasso obtiennent aussi des crédits en liras italiennes, pour un montant représentant 1,4 % des crédits octroyés en liras. Nous retrouvons à la fois les différents secteurs d'activité présents à cette époque dans l'économie cantonale et une priorité à la région de Chiasso et Lugano. Retenons que le 1,65 million correspond à 2,5 % du bilan de l'institut. Étant donné que la liste n'est pas exhaustive, nous devons considérer ce pourcentage comme un seuil minimum. Nous pouvons donc admettre que la Banca della Svizzera Italiana est exposée aux sociétés tessinoises plus que le portefeuille titres laisse entrevoir. La même conclusion est valable pour la Banca Unione di Credito : les crédits, soumis au conseil d'administration entre 1921 et 1922, concernent aussi des sociétés tessinoises et, pour ceux soumis entre 1935 et 1937, au moins 19,2 % ont été octroyés à des entreprises tessinoises¹²⁹.

Globalement, les banques semblent moins orientées vers un financement des activités commerciales et industrielles cantonales, notamment *via* les investissements en titres financiers. En ce qui concerne l'escompte des effets, donc le financement de la liquidité qui était déjà présent avant 1914, les bilans semblent suggérer une perte d'importance en termes relatifs (cf. *Tableau 3/13*). Cette pratique est moins risquée qu'un achat d'obligation ou d'action étant donné à la fois la plus courte durée de l'exposition et une transaction réelle généralement représentée par l'escompte du titre.

En ce qui concerne la relation entre les banques et l'activité économique cantonale, malgré l'absence de détails qui permettraient d'en savoir davantage, nous pouvons dès lors retenir les remarques suivantes. Premièrement, l'ensemble du secteur semble avoir réduit son exposition envers les sociétés tessinoises, notamment avec des politiques plus prudentes concernant les investissements de portefeuille. Le modèle inspiré de la banque mixte et qui a été suivi par plus d'un institut avant 1914, semble révolu, laissant la place à des banques dont l'activité est plus commerciale et moins industrielle. Deuxièmement, ce constat soulève la question du financement des entreprises. Si une partie de celui-ci peut être assurée par des capitaux privés apportés par les propriétaires et les actionnaires et/ou par la souscription d'obligations par des tiers, une autre possibilité est également ouverte : les crédits hypothécaires.

C) Les crédits hypothécaires

Les crédits hypothécaires peuvent être utilisés à des fins autres que la construction ou l'achat d'une maison : le financement de l'activité commerciale,

¹²⁹ ArBSI, BUC, PV CdA, 1935-1937.

industrielle ou de besoins personnels, voire la couverture de pertes réalisées sur les marchés financiers. Comme l'a souligné Mellini (1967, p. 106-107), on peut distinguer trois types de crédits hypothécaires. Premièrement, les crédits qui sont accordés à l'agriculture contre un gage rural («crédit hypothécaire agricole»). Deuxièmement, les crédits octroyés aux industriels contre un gage hypothécaire constitué de terrains, d'immeubles industriels ou d'autres infrastructures («crédit hypothécaire industriel et artisanal»). Troisièmement, les crédits accordés contre la garantie d'immeubles résidentiels, ce qui inclut aussi les crédits de construction («crédit hypothécaire sur maison d'habitation») qui constituent le type principal des prêts accordés par la Banca dello Stato¹³⁰. Le total des prêts hypothécaires accordés par cette banque qui ne représentaient que 11,3% du bilan en 1915, progresse à 23,5% en 1918, 42,6% en 1928 et 53,6% en 1939¹³¹. Ces prêts sont octroyés à des personnes physiques (tessinoises, confédérées ou étrangères) qui, le plus souvent, détiennent des immeubles ou des richesses au Tessin¹³². Les rapports annuels de l'institut détaillent la répartition géographique des prêts: ainsi, en 1928, 36,1% des prêts hypothécaires concernent le district de Lugano, 21,4% le district de Bellinzone, 20,9% celui de Mendrisio, 13,8% celui de Locarno et 7,8% les vallées du Sopraceneri¹³³. Au total, 3 119 crédits figurent dans le portefeuille de la banque pour un montant moyen de presque 9 700 francs et une valeur totale de 30,2 millions de francs. La répartition géographique ne change guère dans le temps, malgré une progression des volumes qui atteindront 70,3 millions (8 493 prêts d'une moyenne de presque 8 300 francs) à la fin de 1939¹³⁴.

L'institut tessinois reflète d'assez près la réalité des autres banques cantonales, dont le but principal est le soutien à l'économie régionale, en privilégiant le secteur hypothécaire sans pour autant entièrement délaisser les artisans, le petit commerce ou même des activités industrielles¹³⁵. Le *Tableau 3/14* montre la forte progression que la Banca dello Stato enregistre sur le marché hypothécaire tessinois. Cet institut devient un acteur principal, avec la seule réserve que les succursales des grandes banques pour lesquelles nous ne disposons pas de données ont probablement assuré une part non négligeable du total.

Les prêts octroyés par la banque cantonale permettent parfois de rembourser les crédits souscrits auprès d'autres instituts, parfois sous la pression de ceux-ci durant des périodes difficiles¹³⁶. Ainsi la banque cantonale qui est confrontée à une forte demande de crédits en 1920 envoie-t-elle une lettre aux autres

¹³⁰ Cf. MELLINI (1967, p. 105-144) pour une présentation détaillée de cette activité.

¹³¹ BSCT, Rapports de gestion 1915, 1918, 1928 et 1939.

¹³² Dès 1915, le règlement d'exercice avait explicitement fixé le champ hypothécaire aux seuls immeubles situés sur le territoire cantonal (cf. MELLINI, 1967, p. 118).

¹³³ BSCT, Rapport de gestion 1928, p. 13.

¹³⁴ BSCT, Rapport de gestion 1939, p. 14.

¹³⁵ DSS, article Banche cantonali.

¹³⁶ MELLINI (1967, p. 129).

Tableau 3/14 Prêts hypothécaires des principales banques tessinoises, en milliers de francs, 1915, 1918, 1928 et 1939

	1915	%	1918	%	1928	%	1939	%
Banca dello Stato del Cantone Ticino	1 084,2	17,7 %	7 247,3	27,8 %	30 196,4	47,4 %	70 284,8	61,2 %
Banca della Svizzera Italiana	3 555,1	58,2 %	5 770,1	22,1 %	8 192,5	12,9 %	10 886,4	9,5 %
Banca Svizzera Americana	1 469,6	24,1 %	3 991,5	15,3 %	-	-	-	-
Banca Popolare di Lugano	n.d.	n.d.	9 074,2	34,8 %	25 357,4	39,8 %	32 627,3	28,4 %
Banca Unione di Credito	-	-	-	-	n.d.	n.d.	954,2	0,8 %
TOTAL	6 108,8	100 %	26 083,1	100 %	63 746,2	100 %	114 752,7	100 %

Source: *Rapports de gestion des instituts.*

instituts pour leur signaler qu'il conviendrait de limiter cette pratique, car elle n'est pas en mesure d'assumer à elle seule la totalité des crédits hypothécaires tessinois¹³⁷. La situation se répète durant les années 1930 à la suite de la dégradation conjoncturelle, ce qui pousse l'institut à adopter une politique assez restrictive¹³⁸. Ce qui n'empêche pas d'autres instituts, comme la Banca Popolare di Lugano, de recourir au même procédé.

La banque cantonale tire avantage de son statut particulier¹³⁹. Un nouveau régime fiscal est entré en vigueur en 1927 (voir ci-dessous) qui, d'une part, soumet la banque à l'impôt communal et, d'autre part, offre la déductibilité fiscale aux emprunteurs qui ont contracté une dette hypothécaire auprès de l'institut. Cette déductibilité est valable sans considération de la localité où se trouve l'immeuble et de la résidence du débiteur. Elle constitue donc un avantage concurrentiel pour la banque cantonale: les hypothèques des autres instituts ne sont déductibles que si la résidence du débiteur est la même que celle de l'institut bancaire.

¹³⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA, 27 octobre 1920.

¹³⁸ Cf. MELLINI (1967, p. 131-132).

¹³⁹ *Ibid.*, p. 37-43 et p. 129-130.

Rappelons qu'en 1925, l'institut cantonal fut exonéré de l'impôt communal, la déductibilité des hypothèques devenant alors impossible. Or, toujours en 1925, une sentence du Tribunal fédéral décida que les citoyens étaient autorisés à déduire fiscalement les crédits hypothécaires accordés par tous les instituts soumis à l'impôt communal. La banque cantonale, exemptée de taxe communale, se trouvait donc défavorisée et les clients potentiels commencèrent à s'adresser de préférence à d'autres instituts. La décision du Tribunal fit alors l'objet d'une discussion au sein du conseil d'administration de la banque qui décida de s'adresser au ministre des Finances cantonales¹⁴⁰. Et le Parlement cantonal introduisit, à effet du 29 août 1927, le nouveau régime qui était désormais bien plus favorable à la banque cantonale.

Le dossier resurgit encore à la fin de 1932, quand la ville de Bellinzone (où la banque cantonale avait son siège) fut confrontée à une réduction des rentrées fiscales en raison de la hausse des crédits hypothécaires octroyés par la banque. Cependant, le régime ne fut pas modifié, probablement grâce aux pourparlers du conseil d'administration avec le gouvernement¹⁴¹. Le régime fut rendu un peu plus restrictif en 1936 et en 1937, sans que soit véritablement modifiée la situation favorable à la banque cantonale. Ce n'est qu'en 1952 que ce privilège tomba. Cette affaire illustre bien les relations que la banque cantonale peut activer auprès du gouvernement qui n'est pas insensible au dividende que l'institut destine aux caisses du canton.

La politique des crédits que la Banca dello Stato met en place est assez restrictive. Les montants prêtés ne dépassent généralement pas deux tiers de la valeur estimée de l'objet. De plus, la banque utilise les valeurs officielles qui sont assez inférieures aux valeurs de marché¹⁴². L'institut applique cette prudence également en cas de gages d'immeubles industriels. La banque retient dans ces cas une logique strictement hypothécaire : la valeur estimée de l'immeuble, et non la situation financière de l'entreprise, sert de base à la garantie et au crédit octroyé¹⁴³. Retenons encore qu'un règlement interne exclut certains types d'activités et de valeurs réelles de cette pratique. Cela concerne notamment les carrières et, sauf dans de rares exceptions, les hôtels¹⁴⁴, deux activités non insignifiantes de l'économie cantonale mais aussi des activités soumises à des retournements conjoncturels, particulièrement pendant

¹⁴⁰ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA, 30 avril 1926 et 28 mai 1926 et BSCT, Rapport de gestion 1926, p. 4-6.

¹⁴¹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA, 22 décembre 1932, 17 février 1933.

¹⁴² MELLINI (1967, p. 110 et p. 121-123).

¹⁴³ *Ibid.*, p. 118.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 118-119. En 1929, la banque détient des prêts hypothécaires sur des hôtels, une cinquantaine en tout, pour 2,4 millions de francs, soit 5% des créances totales. Au début de 1932, ces prêts atteignent 4,5 millions (7,4%) (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA, 25 octobre 1929 et 26 février 1932).

l'entre-deux-guerres. Si la politique de crédit de la banque cantonale a tenu à l'écart certaines activités, d'autres en ont tiré des avantages. C'est notamment le cas des assurances. En effet, l'institut exige que l'objet mis en gage pour obtenir le prêt soit couvert par une assurance¹⁴⁵. La progression des crédits hypothécaires a ainsi entraîné une demande d'assurance sur les immeubles, ce qui a permis au secteur de se développer. Enfin, en ce qui concerne les taux d'intérêt, l'État cantonal peut fixer, d'après une réglementation fédérale, un taux maximum pour les crédits hypothécaires. Le taux fixé à 5 % a cependant été suspendu entre la fin de 1914 et 1932 du fait de la situation particulière du marché du crédit¹⁴⁶. La banque cantonale a alors appliqué deux taux différents : l'un sur les crédits ordinaires (tout en les différenciant selon le montant du prêt) et l'autre, plus faible, sur les crédits spéciaux (comme les prêts agricoles sur lesquels on reviendra) cela afin de mieux différencier la clientèle¹⁴⁷. En somme, la banque cantonale, dont l'activité hypothécaire prédomine, pratique une politique assez prudente et moins risquée que celle des instituts disparus en 1914. Cette prudence semble expliquer les bons résultats que l'institut enregistre pendant les périodes difficiles comme durant les années 1930.

La situation pour le crédit agricole est un peu différente. Tout d'abord, les banques tessinoises n'ont pas développé cette activité, malgré des tentatives et le support de l'État cantonal¹⁴⁸ qui cherchait à améliorer la situation d'un secteur longtemps en difficulté. C'est, en revanche, la banque cantonale qui s'active davantage et cela, dès ses premières années, comptant sur l'introduction du registre foncier, sur le regroupement des terrains et sur l'assurance obligatoire sur le bétail¹⁴⁹. Cet institut engage des initiatives en faveur de ce secteur, avec des résultats assez mitigés. En premier lieu, il y a la décision de 1921 d'accorder des prêts sur gage de bétail à des taux d'intérêt favorables : une activité qui ne décollera pas, en raison des formalités administratives que l'agriculteur doit suivre et du risque excessif par rapport au rendement de la banque¹⁵⁰. Les coûts et les taxes publiques liés à ces opérations sont également défavorables¹⁵¹. Ainsi, le conseil de l'institut apprendra en 1926 que les montants accordés ont varié entre 30 000 et

¹⁴⁵ MELLINI (1967, p. 119).

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 114.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 127.

¹⁴⁸ Ainsi, déjà au début du siècle, les socialistes avaient soutenu l'idée de constituer un institut de crédit agraire sans y parvenir (PEDROLI, 1963, [2004], p. 109-110).

¹⁴⁹ BSCT, Rapport de gestion 1917, p. 4. En 1921, la banque cantonale évalue à presque 5 millions le montant qui a été accordé, directement ou indirectement, au secteur agricole. (BSCT, Rapport de gestion 1921, p. 5).

¹⁵⁰ MELLINI (1967, p. 147-148).

¹⁵¹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 27 juin 1930.

40 000 francs chaque année pour un total de 127 000 francs avec des gages sur 247 bovins et un cheval¹⁵².

Une autre initiative concerne l'application du décret de la Confédération du 28 septembre 1928 qui accorde des subsides en faveur des agriculteurs en difficulté; au Tessin revient ainsi un somme de 684 000 francs¹⁵³. Une commission spécialement constituée, dont les membres sont désignés par le Conseil d'État cantonal, doit gérer la somme: c'est la Commissione cantonale per l'azione di aiuto straordinario agli agricoltori nel disagio, connue sous le nom de Comag¹⁵⁴. Pour sa part, la banque cantonale est chargée de gérer ces fonds pour le compte de l'État cantonal¹⁵⁵. Par ailleurs, en 1934, la banque contribue indirectement au financement de ces opérations en mettant 560 000 francs à la disposition de l'État¹⁵⁶. En pratique, il s'agit d'octroyer des crédits sans intérêts pour une durée de cinq années contre des garanties hypothécaires ou réelles. Cependant, les amortissements trop élevés ne rendront pas ces aides attrayantes et leur montant restera assez faible et bien loin de pouvoir améliorer la situation d'ensemble du secteur agricole. Enfin, citons encore le fait que la banque cantonale dispose d'un fond «*pro agricoltura*» également destiné aux activités agricoles¹⁵⁷: les montants distribués par ce canal demeureront assez modestes.

Les autres banques tessinoises n'adoptent pas, pour ce qui les concerne, de politiques davantage orientées vers le secteur agricole. En effet, l'emploi de fonds par l'intermédiation bancaire en faveur de l'agriculture est inversement proportionnel aux fragilités du secteur, parmi lesquelles émergent, comme l'a souligné Mellini¹⁵⁸, le morcellement des terres – qui n'améliore pas les rendements – et le retard dans l'introduction d'un registre foncier complet – qui empêche d'identifier clairement les droits de propriété. Autrement dit,

¹⁵² ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 1^{er} octobre 1926. Cela fera dire à la banque que l'expérience dans cette activité n'a pas été flatteuse (BSCT, Rapport de gestion 1926, p. 6).

¹⁵³ Le directeur Sidler, avec le chef du département de l'agriculture Antonio Galli, et le Conseiller aux États Brenno Bertoni, avait été invité à une réunion d'experts au niveau fédéral pour débattre de ce projet. Sidler rendra compte de cette séance au conseil d'administration de la banque cantonale (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 31 août 1928 et 29 septembre 1928).

¹⁵⁴ CdT 26 juin 1934; MELLINI (1967, p. 145).

¹⁵⁵ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 30 novembre 1928, 28 décembre 1928 et 6 juin 1930.

¹⁵⁶ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 17 mars 1934. En 1934, la banque cantonale signera, par ailleurs, avec la Comag une convention pour une deuxième action d'aide. D'après cette convention, la banque devait gérer et exécuter les décisions prises par la Comag qui pouvait compter sur la présence, comme membre, du directeur de l'institut cantonal (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 11 mai 1934 et 14 décembre 1934).

¹⁵⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 22 mai 1928 et 1^{er} mars 1929.

¹⁵⁸ MELLINI (1967, p. 149). Le même constat avait été retenu par le Département cantonal de l'agriculture lors du compte rendu de 1934. Cela avait tout de même permis aux agriculteurs tessinois d'atteindre un niveau d'endettement plus faible que celui des agriculteurs d'autres cantons (CdT 26 juin 1934).

l'agriculture bénéficie peu du financement bancaire pour des raisons qui dépassent, en partie, les politiques des banques.

L'épargne récoltée auprès des banques trouve donc une partie significative de son emploi dans le marché hypothécaire cantonal. Cette activité, restée un peu à l'écart avant 1914, malgré l'accélération amorcée à partir de 1905, comme nous l'avons vu dans la première partie, devient même centrale pour la banque cantonale. Cela résume le progrès réalisé durant l'entre-deux-guerres par le marché hypothécaire tessinois, malgré les défaillances persistantes du registre foncier.

D) Le financement du secteur public

Une autre destination des ressources bancaires est le secteur public. Le canton et les communes mais aussi les consortiums, les sociétés publiques et les *bourgeoisies* (soit les bourgeoisies) attirent une partie non négligeable de l'épargne bancaire, *via* les crédits en comptes courants et le placement de titres sur le marché. En ce qui concerne les crédits, nous disposons de quelques données à partir de 1935, car la loi sur les banques exige une présentation séparée des crédits au secteur public. Le tableau se limite aux trois instituts les plus importants du canton (les données des succursales des grandes banques font malheureusement défaut alors que la faible dimension des autres instituts réduit leur portée). La primauté de la banque cantonale émerge clairement avec une part de marché qui dépasse les trois quarts du total. De même, la part du secteur public dans le bilan de la banque cantonale est supérieure à celle observée dans les autres instituts (cf. *Tableau 3/15*).

Mellini (1967, p. 213) présente les détails des crédits accordés par la banque cantonale au secteur public tessinois. L'exposition à la fin de l'année vis-à-vis de l'État cantonal varie fortement d'une année à l'autre en fonction des nécessités de celui-ci (cf. *Graphique 3/1*). Par ailleurs, les communes et les bourgeoisies sont des bénéficiaires importants avec des montants qui dépassent parfois ceux du canton. Enfin, le total des crédits au secteur public se stabilise entre 5 % et 10 % du bilan à partir de 1925 et après avoir atteint des niveaux plus élevés. D'après les crédits soumis aux administrateurs de la banque cantonale entre 1928 et 1939, nous avons identifié 47 cas de prêts aux communes tessinoises pour un montant total de 9,3 millions de francs, dont 52,8 % dans le Sopraceneri et 47,2 % dans le Sottoceneri¹⁵⁹. Ces données ne sont pas exhaustives, car une partie des crédits n'est pas soumise au conseil pour approbation. De même, d'après les crédits accordés en 1921, 18,2 % concernent des communes tessinoises¹⁶⁰.

¹⁵⁹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 1927-1939.

¹⁶⁰ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 1921.

Tableau 3/15 Anticipations au secteur public, en milliers de francs, 1935-1939

	1935	1936	1937	1938	1939
Banca dello Stato del Cantone Ticino	8 188,5	7 934,3	10 320,2	9 694,2	10 864,7
en % de la somme de bilan	7,0 %	6,7 %	7,8 %	7,2 %	8,3 %
Banca Popolare di Lugano	1 457,1	1 310,8	276,8	1 193,7	1 483,1
en % de la somme de bilan	2,4 %	2,2 %	0,4 %	1,9 %	2,4 %
Banca della Svizzera Italiana	948,4	1 335,5	970,7	2 520,1	890,6
en % de la somme de bilan	1,5 %	2,3 %	1,7 %	4,4 %	1,5 %
TOTAL	10 594,2	10 580,7	11 567,8	13 408,0	13 238,4
en % de la somme de bilan des 3 instituts	4,4 %	4,5 %	4,6 %	5,2 %	5,2 %

Source: *Rapports de gestion des instituts.*

Quelle est l'utilisation par le secteur public de ces crédits? La banque cantonale publique, à partir de 1922, les détails de la destination de ces fonds, ce qui nous permet d'établir un tableau assez précis (cf. *Tableau 3/16*). L'État tessinois utilise les crédits principalement pour ses dépenses courantes, alors que les communes en profitent pour construire des infrastructures publiques et que les consortiums les destinent à des ouvrages d'amélioration du territoire. Retenons qu'en 1939, les crédits en faveur de l'État cantonal passent à 62,3 % du total, en raison notamment d'un prêt de 5 millions de francs accordé en 1937 dans le contexte de l'augmentation du capital de dotation de la banque¹⁶¹.

Dans le portefeuille de la Banca dello Stato, les titres du secteur public tessinois tendent tout de même à diminuer au fil du temps, passant de 61,6 % en 1915, à 38,4 % en 1918, à 9,6 % en 1928 pour atteindre 7,2 % en 1939. La réduction n'est que relative, étant donné l'augmentation en valeur: en 1939, la banque cantonale possède ainsi presque 2,4 millions en titres du canton et des communes tessinoises (cf. *Tableau 3/17*). Le détail des titres détenus à la fin de 1928 montre, contrairement aux proportions des crédits (cf. *Graphique 3/1*), une primauté des obligations du canton (presque 98 % du total), alors que celles des communes conservent des valeurs bien plus modestes (cf. *Tableau 3/18*). Le portefeuille des investissements financiers de la banque cantonale, dont la part dans le bilan passe de 7,0 % à 25,2 % entre 1915 et 1939, présente donc une concentration en titres suisses: aucune trace, par contre, de titres étrangers.

¹⁶¹ BSCT, Rapport de gestion 1937, p. 7 et Mellini (1967, p. 64).

Tableau 3/16 Banca dello Stato : destination des crédits au secteur public, 1922, 1928 et 1939

	1922		1928		1939	
	N. de comptes	Valeur	N. de comptes	Valeur	N. de comptes	Valeur
État cantonal						
Service de caisse	1	1 459 860	1	745 912	1	1 619 197
Conto Triangolazione di IV ordine	1	51 590	-	-	-	-
Compte spécial Conversion 4 3/4%	-	-	1	132 057	-	-
Anticipations Comag II	-	-	-	-	1	203 764
Prêt de dotation II	-	-	-	-	1	5 000 000
Istituto Agrario Cantonale di Mezzana	-	-	1	18 654	-	-
Azienda Manicomio, Mendrisio	-	-	-	-	1	43 763
TOTAL État cantonal		1 511 450 33,9%		896 623 19,1%		6 866 724 63,2%
Communes et bourgeoise						
Maisons communales et écoles	7	96 528	5	79 874	16	146 953
Routes, ponts, trolleybus et égouts	11	217 337	22	1 166 682	40	404 957

	1922		1928		1939	
	N. de comptes	Valeur	N. de comptes	Valeur	N. de comptes	Valeur
Cimetières, clochers, restauration églises	2	49 731	5	39 896	9	57 117
Infrastructures électriques, eau potable	12	160 452	11	1 036 567	38	390 015
Protection contre avalanches et éboulements	3	43 869	2	46 009		-
Crédits d'exercice	12	265 201	8	87 406	11	407 545
Consolidation de dettes préexistantes	9	271 946	22	182 309	45	551 690
Registre foncier	-	-	9	107 847	14	157 877
Œuvres forestières et améliorations alpêtres	-	-	-	-	8	74 719
Divers	17	306 458	14	98 464	24	134 992
TOTAL Communes et bourgeoise		1 411 523 31,7%		2 845 053 60,7%		2 325 866 21,4%
Consortiums et autres entités publiques						
Assainissement et remaniement parcellaire	5	412 675	5	485 565	7	133 206
Correction de rivières	18	1 001 324	14	354 802	16	284 199

	1922		1928		1939	
	N. de comptes	Valeur	N. de comptes	Valeur	N. de comptes	Valeur
Construction routes agricoles et forestières	3	68 040	4	93 525	12	581 759
Crédits d'exercice	5	21 043	-	-	-	-
Divers	3	29 288	6	13 722	9	289 201
TOTAL Consortiums et autres entités publiques		1 532 370 34,4%		947 612 20,2%		1 288 366 11,9%
Divers						
Canton de Neuchâtel	-	-	-	-	1	82 437
BNS Compte spécial Confédération pour CFF	-	-	-	-	1	100 000
Administration finances Ville de Saint-Gall	-	-	-	-	1	201 271
TOTAL Divers	0	0,0%	0	0,0%		383 708 3,5%
TOTAL	109	4 455 343 100,0%	130	4 689 288 100,0%	256	10 864 663 100,0%
en % de la somme de bilan		10,3%		6,6%		8,3%

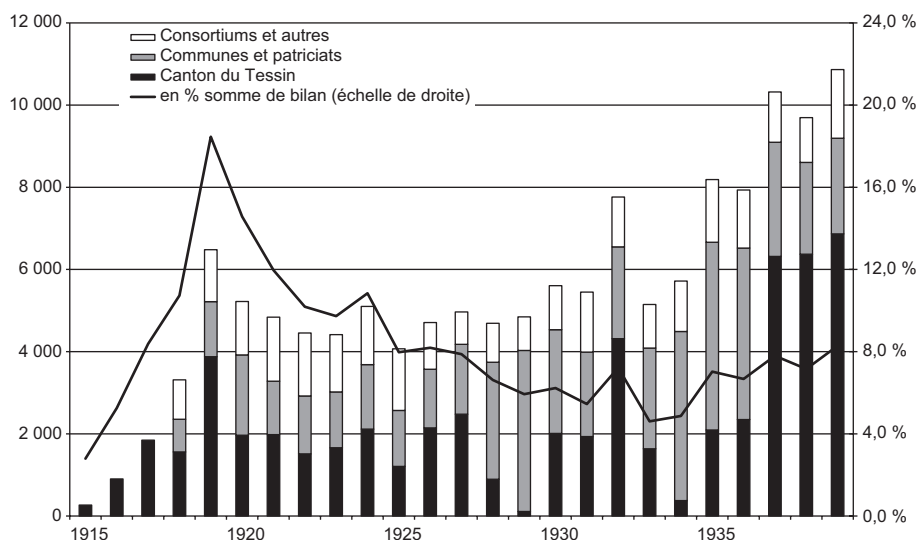
Source : BSCT, Rapports de gestion (différentes années).

Tableau 3/17 Banca dello Stato, investissements de portefeuille, en francs, 1915, 1918, 1928 et 1939

	1915	%	1918	%	1928	%	1939	%
Obligations Confédération	66 300,00	9,8%	365 765,00	37,0%	1 393 629,00	9,0%	3 651 604,00	11,0%
Obligations des autres cantons suisses	125 765,00	18,7%	115 170,00	11,6%	2 375 145,00	15,4%	3 915 905,00	11,8%
Obligations d'autres communes suisses	58 905,00	8,7%	80 400,00	8,1%	1 254 030,00	8,1%	1 964 316,00	5,9%
Obligations d'autres sociétés suisses	7 840,00	1,2%	8 480,00	0,9%	8 526 676,00	55,3%	20 392 124,50	61,7%
Obligations foncières suisses	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%	287 200,00	0,9%
Actions d'autres sociétés suisses	0,00	0,0%	39 650,00	4,0%	0,00	0,0%	132 500,00	0,4%
Obligations du Canton du Tessin	380 155,00	56,4%	198 615,00	20,1%	1 448 985,00	9,4%	2 227 060,00	6,7%
Obligations de communes tessinoises	34 860,00	5,2%	180 860,00	18,3%	29 923,50	0,2%	149 740,00	0,5%
Obligations de sociétés tessinoises	0,00	0,0%	0,00	0,0%	384 529,00	2,5%	340 700,00	1,0%
TOTAL	673 825,00	100,0%	988 940,00	100,0%	15 412 917,50	100,0%	33 061 149,50	100,0%
dont en titres suisses	258 810,00	38,4%	609 465,00	61,6%	13 549 480,00	87,9%	30 343 649,50	91,8%
dont en titres tessinois	415 015,00	61,6%	379 475,00	38,4%	1 863 437,50	12,1%	2 717 500,00	8,2%
Portefeuille de titres en % de la somme de bilan	7,0%		3,2%		21,8%		25,2%	

Source : BSCT, Rapports de gestion (différentes années).

Graphique 3/1 Banca dello Stato: crédits au secteur public, en milliers de francs, 1915-1939



Note – Les données ds années 1915-1917 indiquent uniquement le total (sans la répartition des destinataires).

Source: MELLINI (1967, p. 213).

De plus, la part de titres tessinois diminue rapidement malgré une progression en valeur. Retenons que les Tessinois eux-mêmes investissent davantage en titres publics¹⁶², de telle sorte que le financement bancaire ne représente qu'une partie des ressources du secteur public. Les investissements des autres banques privilégient également le marché interne, tout en apportant des fonds au secteur public. Cependant, dans le portefeuille de la Banca della Svizzera Italiana; la part des titres du canton et des communes tessinoises est moins prononcée (12,7 % en 1915 et 4,8 % en 1928 du total, cf. *Tableau 3/19*). Cependant, en 1939, ces titres, presque tous émis par le canton, représentent 16,1 % du portefeuille de la Banca Popolare di Lugano¹⁶³.

Retenons, enfin, les remarques suivantes. Premièrement, le crédit bancaire, qui semble prendre une place croissante, est complémentaire de l'émission de titres par le secteur public. De plus, celui-ci se charge parfois d'émettre et même de placer directement ses titres auprès du public, notamment lorsque les conditions offertes par les banques sont peu avantageuses¹⁶⁴. Cependant, le placement direct semble plutôt l'exception: la règle est celle d'une opération

¹⁶² ArBNS, Wochenbericht 7 avril 1936.

¹⁶³ BPL, Rapport de gestion 1939.

¹⁶⁴ C'est par exemple, le cas de la commune d'Airolo en 1931 (ArBNS, Wochenbericht 26 mai 1931).

réalisée par les banques qui disposent d'un réseau d'investisseurs potentiels, ce qui réduit le risque d'échec du placement, car les banques souscrivent une partie des titres émis. Deuxièmement, le financement aux communes, comme celui destiné au canton, fait parfois l'objet d'une entente entre instituts. Plus tard, en 1942, l'ABT formalisera cette pratique avec l'adoption d'une convention¹⁶⁵, et la coopération se révélera nécessaire lors d'opérations impliquant des montants qui dépassent les possibilités d'une seule banque. Troisièmement, l'État cantonal absorbe une partie importante des fonds en raison de ses besoins financiers croissants. Les finances publiques du canton sont fragiles, d'où des tensions, parfois aiguës, avec la banque cantonale dont le capital de dotation, initialement de 6 millions de francs, appartient entièrement au canton. Ainsi, les organes de la banque cantonale se trouvent dans une situation peu confortable où ils doivent, d'un côté, répondre de leur gestion à l'État en tant qu'actionnaire et, de l'autre côté, contribuer au financement des finances cantonales, souvent déficitaires.

Tableau 3/18 Banca dello Stato: titres du secteur public tessinois en portefeuille, en francs, au 31 décembre 1928

Société	Titre	%	Émission	Valeur nominale	Cours	Valeur au bilan
Cantone Ticino (conversione)	Obligations	3,50 %	1893	41 000,00	79,00	32 390,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie D	Obligations	3,50 %	1893	18 000,00	91,00	16 380,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie E	Obligations	3,50 %	1893	31 500,00	83,00	26 145,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie F	Obligations	3,50 %	1893	4 500,00	76,00	3 420,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie G	Obligations	3,50 %	1893	24 500,00	72,00	17 640,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie H	Obligations	3,50 %	1893	3 500,00	70,00	2 450,00

¹⁶⁵ Il s'agit de la Convention H (NOSETTI et CITTERIO, 2010, p. 11-12).

LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

Société	Titre	%	Émission	Valeur nominale	Cours	Valeur au bilan
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie R	Obligations	4,00 %	1912	8 500,00	77,00	6 545,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie S	Obligations	4,00 %	1912	69 000,00	77,00	53 130,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie T	Obligations	4,00 %	1912	76 000,00	77,00	58 520,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie U	Obligations	4,00 %	1912	38 500,00	77,00	29 645,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie V	Obligations	4,00 %	1912	48 000,00	77,00	36 960,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie Z	Obligations	4,00 %	1912	33 500,00	77,00	25 795,00
Cantone Ticino Debito Cons. Redim. Serie Aa	Obligations	4,00 %	1912	3 500,00	77,00	2 695,00
Cantone Ticino Debito Ferroviario Serie XIII	Obligations	4,00 %	1904	726 000,00	80,00	580 800,00
Cantone Ticino Debito Ferroviario Serie XIII	Obligations	5,00 %	1915	96 000,00	99,00	95 040,00
Cantone Ticino Debito Ferroviario Serie XIII	Obligations	6,00 %	1921	311 000,00	100,00	311 000,00
Cantone Ticino Debito Ferroviario Serie XIII	Obligations	4,75 %	1926	153 500,00	98,00	150 430,00
Città di Bellinzona	Obligations	4,00 %	1908	1 000,00	82,00	820,00
Città di Bellinzona	Obligations	5,00 %	1926	11 500,00	99,00	11 385,00

Société	Titre	%	Émission	Valeur nominale	Cours	Valeur au bilan
Comune di Brissago	Obligations	3,50 %	1899	1 000,00	69,00	690,00
Comune di Castagnola	Obligations	5,00 %	1928	1 000,00	98,00	980,00
Comune di Carona	Obligations	4,00 %	1906	250,00	79,00	197,50
Città di Locarno	Obligations	3,50 %	1886	2 000,00	79,00	1 580,00
Comune di Lodrino	Obligations	6,50 %	1921	8 300,00	99,00	8 217,00
Comune di Lodrino	Obligations	5,50 %	1924	1 000,00	97,00	970,00
Città di Lugano - Prestito Unificato	Obligations	3,75 %	1892	2 000,00	79,00	1 580,00
Città di Lugano - E.E.V.	Obligations	4,00 %	1908	1 000,00	91,00	910,00
Città di Lugano	Obligations	5,00 %	1922	500,00	98,00	490,00
Patriziato di Ponte Capriasca	Obligations	4,50 %	1912	800,00	89,00	712,00
Comune di Prugiasco	Obligations	4,50 %	1912	1 000,00	89,00	890,00
Comune di Tegna	Obligations	3,50 %	1895	500,00	81,00	405,00
Comune di Vacallo	Obligations	4,25 %	1913	100,00	97,00	97,0
TOTAL				1 718 450,00		1 478 908,50
en % des titres tessinois en portefeuille						79,4 %
en % du portefeuille titres						9,6 %
en % de la somme de bilan						2,1 %
Titres du Canton du Tessin						97,98 %
Titres de communes tessinoises						1,98 %
Titres divers						0,05 %

Source: BSCT, Rapport de gestion 1928.

Tableau 3/19 Banca della Svizzera Italiana : titres en portefeuille, en francs, 1915, 1918, 1928 et 1939

	1915	%	1918	%	1928	%	1939	%
Obligations Confédération	394 830,00	15,1 %	291 234,00	21,0 %	347 750,00	26,5 %	4 384 480,00	59,8 %
Obligations autres cantons suisses	37 740,00	1,4 %	32 770,00	2,4 %	35 100,00	2,7 %	1 634 065,00	22,3 %
Obligations autres communes suisses	2 100,00	0,1 %	113 400,00	8,2 %	39 320,00	3,0 %	373 240,00	5,1 %
Obligations autres sociétés suisses	225 520,00	8,6 %	126 665,00	9,1 %	132 300,00	10,1 %	801 777,00	10,9 %
Actions suisses	196 625,00	7,5 %	106 500,00	7,7 %	26 500,00	2,0 %	78 495,00	1,1 %
Obligations Canton Tessin	153 625,00	5,9 %	35 025,00	2,5 %	49 800,00	3,8 %	inclus dans titres suisses	
Obligations communes tessinoises	176 900,00	6,8 %	112 275,00	8,1 %	12 750,00	1,0 %	inclus dans titres suisses	
Obligations sociétés tessinoises	425 120,00	16,3 %	289 800,00	20,9 %	132 747,00	10,1 %	inclus dans titres suisses	
Actions tessinoises	300 400,00	11,5 %	84 600,00	6,1 %	65 236,00	5,0 %	inclus dans titres suisses	
Obligations italiennes	52 140,00	2,0 %	9 478,00	0,7 %	466 250,00	35,6 %	inclus dans titres autres pays	
Actions italiennes	415 140,00	15,9 %	114 100,00	8,2 %	0,00	0,0 %	inclus dans titres autres pays	
Obligations autres pays	185 020,00	7,1 %	6 650,00	0,5 %	0,00	0,0 %	61 040,00	0,8 %
Actions autres pays	44 775,00	1,7 %	61 375,00	4,4 %	0,00	0,0 %	0,00	0,0 %
Obligations diverses	5 733,00	0,2 %	4 024,00	0,3 %	2 850,00	0,2 %	0,00	0,0 %
Actions diverses	10,00	0,0 %	15,00	0,0 %	0,00	0,0 %	0,00	0,0 %
TOTAL	2 615 678,00	100,0 %	1 387 911,00	100,0 %	1 310 603,00	100,0 %	7 333 097,00	100,0 %
dont titres suisses	856 815,00	32,8 %	670 569,00	48,3 %	580 970,00	44,3 %	7 272 057,00	99,2 %
dont titres tessinois	1 056 045,00	40,4 %	521 700,00	37,6 %	260 533,00	19,9 %	inclus dans titres suisses	
dont titres italiens	467 280,00	17,9 %	123 578,00	8,9 %	466 250,00	35,6 %	inclus dans titres autres pays	
dont titres autres pays	229 795,00	8,8 %	68 025,00	4,9 %	0,00	0,0 %	61 040,00	0,8 %
TOTAL en % de la somme de bilan	5,2 %		2,4 %		2,0 %		12,2 %	

Source: BSI, Rapports de gestion (différentes années).

Retenons que la situation financière du canton est difficile durant les années 1920 et 1930, la dette publique passant de 47,9 millions de francs en 1926 à 67,2 millions en 1936¹⁶⁶. Les premières tensions apparaissent dès 1921¹⁶⁷ et se poursuivent en 1924, mais c'est pendant les années 1930 que la situation devient la plus aiguë. Le gouvernement est alors pressé de compenser la réduction des recettes, tandis que la banque est confrontée aux nécessités d'une diversification des risques et à la dimension nécessairement limitée de son bilan. En 1934, la dette consolidée et flottante du canton s'élève à 65,4 millions (soit 25 % du volume du bilan des banques tessinoises) contre 49 millions en 1925 (34 %)¹⁶⁸. La répartition du financement entre les instituts tessinois permet d'étaler le risque : les principales banques du canton présentent une offre conjointe pour assumer le montant à financer, tout en rappelant qu'elles ne disposent tout de même pas de ressources sans limites¹⁶⁹.

* * *

La relation avec l'économie cantonale semble avoir revêtu, durant l'entre-deux-guerres, d'autres traits. Premièrement, les années difficiles favorisent une orientation vers des placements et des investissements moins risqués, du côté des épargnants comme de celui des banques. C'est une tendance que nous pouvons constater dans d'autres pays et dans d'autres périodes économiquement difficiles. Cela favorise l'activité de la banque cantonale en raison aussi de la garantie publique. Deuxièmement, les participations directes des banques dans des sociétés nouvelles sont fortement réduites en faveur d'un financement par le crédit. Cela constitue une rupture par rapport aux expériences d'avant 1914, lorsque les interactions entre les banques et les sociétés industrielles étaient pratique courante, avec les conséquences que l'on a vues. Troisièmement, le secteur privilégie les crédits hypothécaires, ce qui, d'une part, accompagne le développement urbain en cours et, d'autre part, assure indirectement un canal de financement aux activités économiques. Cela s'accompagne d'une attention portée au marché cantonal qui comporte une réduction des expositions à l'étranger. Quatrièmement, l'État et les communes, mais aussi les consortiums et les bourgeoisies deviennent des destinations importantes des ressources bancaires en raison des besoins financiers croissants du gouvernement et des autres entités également impliquées dans la construction d'infrastructures nouvelles. Par ailleurs, le financement public, qui est réalisé également avec l'émission de titres, entre partiellement en concurrence avec les émissions de titres privés qui se poursuivent et qui sont aussi souscrites par les banques ou par les épargnants. Enfin, le secteur agricole reste encore en marge, comme

¹⁶⁶ FRANCHINI (1996, p. 158-166).

¹⁶⁷ Le conseil de la banque avait consacré cette année-là une séance extraordinaire aux nécessités financières de l'État cantonal (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 4 novembre 1921).

¹⁶⁸ ArBNS, Wochenbericht 5 mai 1936.

¹⁶⁹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 5 décembre 1939.

avant 1914, malgré des initiatives ponctuelles entreprises ou soutenues par les banques, notamment la banque cantonale. Si le marché cantonal semble renouveler l'attention du secteur bancaire, il reste toujours limité par ses dimensions et par les opportunités assez réduites, ce qui pousse encore les banques à prendre en compte d'autres destinations. Cependant, la relation avec le reste du pays et l'Italie prend une tout autre dimension qui ne peut pas être regardée comme une simple destination alternative des ressources bancaires.

CHAPITRE 8

L'INTÉGRATION NATIONALE

ET LA NOUVELLE RELATION AVEC L'ITALIE

Une particularité du cas tessinois tient à la frontière qu'il partage avec l'Italie et qui, durant l'entre-deux-guerres a joué un rôle déterminant dans le développement d'une nouvelle relation avec ce pays.

Une frontière comporte des diversités au niveau institutionnel qui peuvent altérer la réalité économique d'une région. Elle peut constituer un mur insurmontable, une zone de contrebande ou un point de contact et d'intégration. De plus, ce facteur n'est pas stable dans le temps et ses changements sont rarement neutres. L'effet de la frontière sur l'économie cantonale et le secteur bancaire tessinois a souvent attiré l'attention des auteurs¹. Notre contribution vise ici à intégrer la relation du secteur bancaire tessinois avec l'Italie dans le contexte de son intégration nationale. Autrement dit, la frontière ne doit pas être considérée seulement comme une ligne de démarcation entre le Tessin et l'Italie, mais aussi comme un élément qui place le canton à l'intérieur de l'espace national.

Au cours du XIX^e siècle, avec l'autonomie cantonale tessinoise et l'unification de l'Italie, la frontière a été définie en alternant des périodes de fermetures et de perméabilité. Nous avons vu, dans la première partie, les relations d'affaires que les banques du Tessin exerçaient en Italie dans un contexte assez libéral. Comme nous le verrons, au début du XX^e siècle et durant l'entre-deux-guerres, des barrières vont surgir et des sillons se creuser qui, loin d'interrompre les mouvements financiers transfrontaliers, vont plutôt les transformer. Cependant, pour comprendre les effets de la relation avec l'Italie sur la réalité bancaire cantonale, il est nécessaire de retenir la dimension nationale, car les changements

¹ La frontière a fait l'objet de plusieurs études sur la Suisse et le Tessin, cf. notamment RATTI *et al.* (1990), ROMANO (2002b), LORENZETTI et VALSANGIACOMO (2005) ainsi que MAZZOLENI et RATTI (2014). BERBENNI (2015a et 2015b) focalise son attention sur l'effet de la frontière pour le secteur bancaire en montrant l'évolution différente de Côme.

du rôle de la frontière ne sont pas indépendants de mutations qui ont lieu au niveau suisse. La solidité et l'essor du franc suisse comme valeur refuge internationale, la neutralité du pays, la stabilité politique et institutionnelle tout comme le secret bancaire² sont autant d'éléments qui permettent à la frontière d'exercer, à ce moment, des effets favorables à l'activité bancaire en Suisse, d'où l'importance de comprendre l'intégration nationale du secteur tessinois.

La relation du secteur bancaire tessinois avec le reste du pays concerne différentes dimensions: les affaires (avec le marché national comme débouché ou comme source de financement), les rapports institutionnels (notamment au sein des associations bancaires) et les liens à caractère politique (en particulier lors de débats ou de dossiers qui touchent au secteur financier). Pour cela, il nous a semblé opportun de représenter schématiquement ces relations de façon à disposer d'une grille de lecture (cf. *Tableau 3/20*).

Les cases blanches du schéma indiquent le secteur bancaire ou le milieu politique sur le plan cantonal (A et B) et sur le plan national (A' et B'), de telle façon que les zones grises sont les points d'intersection et de contact. Ainsi, la zone C représente l'ensemble des rapports entre le secteur bancaire et le milieu politique cantonal. Ces liens sont à la fois personnels (comme dans le cas de banquiers politiquement engagés ou de réseaux informels tissés avec les hommes politiques) ou institutionnels (notamment par l'appartenance aux partis politiques ou par les rapports entre l'ABT et le milieu politique). De manière analogue, la zone C' représente les relations entre la banque et la politique qui ont lieu au niveau national: un espace qui est occupé principalement par l'ASB. Par contre, les zones D et D' indiquent les relations que les banques ou le milieu politique cantonal entretiennent au plan national. Il peut s'agir de relations d'affaires (comme pour les placements auprès de banques confédérées), personnelles (comme pour les connaissances au sein du parti ou du secteur bancaire national) ou institutionnelles (en cas de fonctions assumées au sein de l'ASB, de la BNS ou du Parlement national). L'espace E regroupe l'ensemble des relations et pour cela il représente une véritable position de pouvoir. Avant 1914, Giuseppe Stoffel occupait cette position en raison des fonctions qu'il exerçait au sein de la BNS, de l'ASB et du Parlement national, alors que Giuseppe Motta était bien ancré dans la case D' de façon à assurer un lien politique et institutionnel entre le Tessin et Berne. En revanche, les deux banques des partis, victimes de la crise de 1914, ont occupé la case C, avant de la laisser à la Banca dello Stato, institut public au croisement entre la banque et la politique cantonale.

Franz Sidler qui est directeur de la banque cantonale, mais aussi président de l'ABT devient alors un personnage de poids. Cependant, les relations avec le reste du pays se limitent à sa présence au sein de l'UBCS, alors que sa neutralité politique ne lui permet pas d'occuper pleinement la case E. À son tour,

² Sur les origines du secret bancaire, cf. GUEX (1999).

Tableau 3/20 Schéma des relations bancaires et politiques entre le Tessin et la Confédération

	Secteur bancaire		Milieu politique
Plan cantonal (Tessin)	A	C	B
	D	E	D'
Plan national (Confédération)	A'	C'	B'

Source: élaboration personnelle

Emilio Nessi peut être pris en compte du fait de sa présence au sein de l'ASB, mais là encore l'ensemble des rapports n'est pas complet. Le même constat doit être fait pour Raimondo Rossi, dont les multiples fonctions couvrent plusieurs dimensions, mais à des moments différents. En somme, après 1914, nous devons admettre qu'il n'existe pas de personnalité regroupant l'ensemble des relations entre la banque et la politique, à la fois sur le plan cantonal et national. Il s'agit plutôt d'un groupe de personnalités qui couvre les différents liens.

Dans le présent chapitre, nous retiendrons les changements qui affectent les intersections avec le plan national. En effet, les années de la guerre et de l'entre-deux-guerres sont riches en nouveautés qui mettent en jeu la relation bancaire entre le Tessin et la Confédération. En premier lieu, il faut mentionner les nouveaux acteurs, notamment l'UBCS et l'ASB, mais aussi la BNS et, dès 1935, la Commission Fédérale des Banques (CFB). La dimension institutionnelle se renforce et nous assistons, selon les mots de Sancey (2015, p. 85), à une institutionnalisation de l'espace informel de discussion entre le secteur bancaire et l'État, qui conduit – en ce qui concerne l'espace C' – à l'adoption du principe de l'autoréglementation. En même temps, la surveillance bancaire et le cadre réglementaire fédéral se renforcent, alors que le principe du secret bancaire est formalisé. Par ailleurs, l'Italie présente de nouvelles opportunités que la réalité nationale permet de développer. Le secteur bancaire tessinois, qui est toujours marqué par son faible poids, ne reste pas à l'écart de ces mouvements, d'où l'établissement au Tessin des instituts confédérés et italiens, influençant ainsi les cases D et A du schéma. Si les éléments du triangle dans lequel les banques tessinoises agissent (la réalité cantonale, le cadre national et la relation avec l'Italie) existent déjà avant 1914, leurs caractéristiques changent tout en ouvrant de nouvelles perspectives.

8.1 L'INTÉGRATION NATIONALE DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

La place financière suisse amorce, durant les années 1910 et 1920, le développement international qui s'accompagne de l'essor des grandes banques.

Tableau 3/21 Structure géographique du secteur bancaire suisse en 1939

Siège des banques	Nombre total de banques	Nombre de grandes banques	Total du bilan en milliers de francs	en % du total
Zurich	31	3	3 440 370	19,3 %
Bâle	9	2	2 206 622	12,4 %
Berne	9	1	1 932 824	10,8 %
Saint-Gall	8	0,5 ⁽¹⁾	1 121 176	6,3 %
Lausanne	8	-	968 964	5,4 %
Winterthur	4	0,5 ⁽¹⁾	681 092	3,8 %
Genève (sans les banquiers privés)	11	-	392 709	2,2 %
Lucerne	5	-	363 858	2,0 %
Lugano et Bellinzone	6	-	264 882	1,5 %
Autres localités	272	-	6 447 935	36,2 %
TOTAL	363	7	17 820 422	100 %

(1) Le siège de l'Union des Banques Suisses était alors partagé entre Winterthur et Saint-Gall.

Source: BNS-BS.

La Suisse attire alors les émissions de titres étrangers dont les placements seront effectués par les grandes banques. Avec les banques cantonales, elles négocient les effets étrangers et développent un marché des changes sur les devises européennes. La place financière suisse attire aussi les capitaux étrangers, ce qui permet aux banques, dont les banquiers privés, de développer la gestion de fortune. L'entrée et la sortie de capitaux concernent principalement les pays européens (surtout l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et l'Angleterre), mais aussi des États-Unis notamment par les crédits, les investissements de portefeuille et l'émission de titres placés à l'étranger. Ce développement, qui se réalise aussi par des sociétés financières et des holdings, est en large partie absorbé par les grandes banques et les banquiers privés. Les autres instituts restent assez focalisés sur le marché interne³.

L'essor des grandes banques est visible dans la répartition géographique des bilans. En 1939, les régions dans lesquelles ces instituts ont leur siège sont celles qui concentrent le plus les actifs (cf. *Tableau 3/21*). En effet, Zurich et Bâle mais aussi Berne, Winterthur et Saint-Gall sont en tête de ce classement. Genève compte sur les banquiers privés, mais leurs données ne sont pas prises en compte dans la statistique, ce qui sous-évalue sa position. Le Tessin, avec Lugano et Bellinzone, reste loin derrière les autres centres, ne pouvant compter

³ CASSIS (2008, p. 248-252), SANCEY (2015, p. 59-84).

ni sur le siège d'une grande banque ni sur la présence des banquiers privés. Le fait que le volume du bilan soit entièrement attribué au siège des instituts, alors que ceux-ci, et notamment les grandes banques, ont des succursales dans d'autres localités, change peu la position tessinoise. S'il est vrai qu'en ajoutant l'activité des succursales tessinoises des grandes banques le total pourrait atteindre un pourcentage plus élevé, le classement lui-même ne serait pas bouleversé étant donné les dimensions assez modestes de ces activités⁴. Malgré cette position marginale, le secteur bancaire tessinois voit sa relation nationale s'approfondir pendant l'entre-deux-guerres, un processus alimenté par différents facteurs.

A) Les investissements dans le marché confédéré

Le marché interne, cantonal et national, semble devenir une destination plus importante pour les ressources bancaires qu'au cours de la période précédente. Cela ne signifie pas que les banques tessinoises orientent leur activité commerciale seulement vers la Confédération, car le réseau bancaire dans les cantons et la présence des grandes banques réduisent leurs possibilités d'une expansion sur le territoire national. Cependant, le marché national est important pour les investissements de portefeuille et les placements interbancaires. Les citations suivantes, tirées des rapports hebdomadaires de la BNS, confirment ces mouvements pendant les années 1930.

«Les directeurs de banque sur place nous disent qu'ils doivent chercher le placement de leurs disponibilités chez les banques confédérées et peuvent garder leur portefeuille.» (ArBNS, Wochenbericht 6 août 1929)

«Nous considérons comme exclu que l'argent passe à l'étranger. Une partie en est absorbée par les constructions nouvelles, une autre doit trouver un placement assez facile dans les centres industriels et commerciaux confédérés.» (ArBNS, Wochenbericht 3 septembre 1929)

«L'argent est en partie utilisé dans le Canton pour les travaux de construction et en partie investi sur les places confédérées.» (ArBNS, Wochenbericht 18 mars 1930)

«L'abondance de l'argent, les disponibilités, la liquidité des banques, la difficulté de placement sont les arguments principaux des discussions et de commentaires dans le domaine financier. Les rapports annuels des banques en ont fait leur leitmotiv. Malgré cela, et malgré la forte augmentation des dépôts d'argent chez les banques locales, prouvée par les bilans, nous avons fourni des sommes assez importantes pendant la semaine. Une bonne partie était destinée au paiement des traitements et salaires de fin de mois aux fonctionnaires, employés et ouvriers des Administrations fédérales. Une partie a été virée

⁴ Pour Saint-Gall, le discours est différent, car la ville comptait la présence de la Fédération des Raiffeisen, englobant ainsi toutes les activités des Raiffeisen dispersées dans le pays.

par les banques du Tessin aux banques des cantons confédérés.» (ArBNS, Wochenbericht 1^{er} avril 1930)

«Nous avons remarqué une bonification de Fr. 400 000.- total, faite par la Banca dello Stato, à quatre grandes banques de Zurich, le 20 de ce mois. Il nous est impossible de savoir à quelle opération la bonification se référerait.» (ArBNS, Wochenbericht 26 mai 1931)

Comme avant 1914, les banques tessinoises se trouvent confrontées à un volume d'épargne qui dépasse les possibilités d'absorption de l'économie cantonale mais, contrairement au passé, l'épargne s'oriente plus vers le reste du pays qu'au-delà de la frontière. Cela résulte très clairement des investissements de portefeuille. En effet, pour la *Banca dello Stato*, les titres de la Confédération, liés aux besoins financiers pendant la Première Guerre mondiale⁵, absorbent une large partie du portefeuille en 1918. Les fonds sont aussi dirigés vers des obligations de cantons, de communes et d'instituts financiers suisses. La banque cantonale, en rupture avec la politique d'investissement d'avant-guerre des autres instituts tessinois, oriente son portefeuille vers le marché national en achetant des titres suisses (hors Tessin), dont la part croît constamment, passant de 38,4 % en 1915 à 91,8 % en 1939 (cf. supra *Tableau 3/17*). La liste de ces titres comprend les obligations de la Confédération, celles des cantons et des communes suisses ainsi que les obligations de sociétés, notamment des banques.

Pour la banque cantonale, la présence d'un surplus d'épargne par rapport aux besoins cantonaux explique, en partie, le gonflement du portefeuille en titres, comme déjà souligné par Mellini (1967, p. 162-165). Cela pose problème, car la législation n'accorde à la banque cantonale la possibilité de tels investissements que de façon provisoire. Mais la situation est telle qu'au lieu de modifier l'activité, c'est la loi qui est adaptée à la réalité. Dans le cas de la Banca della Svizzera Italiana, qui en 1922 déclarait que; *«Nous avons pris part à toutes les principales émissions d'emprunts fédéraux, cantonaux et communaux lancés au cours de l'année, et nous avons placé une bonne partie de nos disponibilités en titres de la Confédération et des Chemins de Fer Fédéraux»*⁶, les titres suisses (hors Tessin) en portefeuille connaissent une évolution similaire, de 32,8 % en 1915 à 44,3 % en 1928. La valeur de 1939 (99,2 %) inclut également les titres tessinois, qui étaient en 1928 à environ 20 % et en diminution par rapport à 1915 (cf. supra *Tableau 3/19*). Là encore, ces titres sont ceux de la Confédération, des cantons et des communes, avec une présence tout de même plus prononcée que pour la banque cantonale, en titres de sociétés privées.

⁵ MAISSEN (2015, p. 272-273) rappelle la forte augmentation de l'endettement public, entre 1913 et 1924, réalisée à travers l'émission de titres de la Confédération pour faire face à la hausse des dépenses provoquée par la guerre, malgré la neutralité du pays.

⁶ BSI, Rapport de gestion 1922, p. 6.

Un facteur majeur qui contribue à diriger les ressources vers le marché interne est certainement le contexte économique international des années 1930. En effet, les différentes mesures d'entrave aux mouvements des devises et des capitaux adoptées par plusieurs pays, dont l'Allemagne, ainsi que l'instabilité monétaire internationale ne favorisent pas une expansion des engagements à l'étranger. À son tour, comme nous le verrons, l'Italie introduit des restrictions aux échanges commerciaux et financiers, notamment en 1934. De plus, la concentration sur le marché interne semble même constituer un comportement récurrent pour plusieurs instituts financiers lors de crises internationales majeures.

Les banques tessinoises participent également au placement des titres suisses. En 1929, elles sont prêtes à souscrire 1,9 million de francs lors de l'émission d'obligations à 5 % par la ville de Zurich : un montant considéré comme assez élevé⁷. Déjà en 1921, la Banca dello Stato a pris part, comme sous-participante, à l'émission de titres nationaux⁸. Si les titres placés par la banque cantonale sont le plus souvent ceux de la Confédération, des cantons et des communes, il s'agit parfois aussi de sociétés, comme en 1927 (obligation à 5 % de l'Union Financière de Genève)⁹ et en 1929 (obligation à 5 % de la Motor-Columbus SA de Baden)¹⁰. Pour sa part, la Banca Unione di Credito met en évidence dans ses rapports annuels les différentes opérations de placements auxquelles elle participe et, plus d'une fois, cela concerne des titres suisses : parfois des cantons¹¹ ou des villes¹², des sociétés électriques¹³ ou des industries¹⁴, ou des titres de la Confédération ou des CFF. Ces placements, soumis à la concurrence des assurances et des caisses de pension¹⁵, permettent aux Tessinois de placer leur épargne directement en titres suisses, une attitude apparemment nouvelle de la part des familles moins riches :

« [...] la participation du Tessin aux souscriptions d'emprunts suisses a toujours été bonne [...]. Avant la faillite des banques (1914) et avant la guerre, les placements en valeurs publiques étaient presque ignorés par les familles modestes. »
(ArBNS, Wochenbericht 16 avril 1929)

⁷ ArBNS, Wochenbericht 14 mai 1929.

⁸ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 20 avril 1921.

⁹ BSCT, Rapport de gestion 1927, p. 15.

¹⁰ BSCT, Rapport de gestion 1929, p. 14.

¹¹ Grisons et Genève en 1922; Zurich, Genève et Berne en 1925; Fribourg, Turgovie, Berne et Soleure en 1929 (BUC, Rapports de gestion 1922, 1925 et 1929).

¹² Zurich et Berne en 1925; Zurich en 1929 (BUC, Rapports de gestion 1925 et 1929).

¹³ Motor-Columbus en 1925; Société Suisse-Américaine d'Électricité de Zurich, Cie Sud-Américaine d'Électricité de Zurich et Motor-Columbus en 1929 (BUC, Rapports de gestion 1925 et 1929).

¹⁴ Schweizerische Gesellschaft für Metallwerte en 1929 (BUC, Rapports de gestion 1929).

¹⁵ ArABT, PV Comité 10 décembre 1930.

De même, lors de la conversion et de la souscription de nouvelles obligations de la Confédération, le Tessin participe avec 7,6 millions de francs, un montant non négligeable¹⁶. Évidemment, la participation aux syndicats d'émission comporte une relation avec les banques suisses et, en particulier, avec les grands instituts et les banques cantonales qui dirigent ces opérations¹⁷. Au-delà des rapports avec l'ASB, un canal de contact est assuré par l'Union des Banques Cantonales Suisses, dont la Banca dello Stato est membre. En effet, ce canal offre des opérations de placement effectuées par la banque cantonale. De même, la Banca della Svizzera Italiana entreprend des démarches pour entrer dans le Cartel des banques suisses qui contrôle l'émission des titres publics¹⁸. Retenons qu'à leur tour, les banques suisses participent aux placements des titres tessinois, notamment lors de l'émission des obligations du canton comme, par exemple, en 1920¹⁹.

Les contacts avec les banques du pays sont aussi utiles pour les placements de la liquidité en excès. D'après les rapports annuels de la Banca della Svizzera Italiana, de la Banca dello Stato et de la Banca Popolare di Lugano, le solde interbancaire, soit la différence entre les placements interbancaires et les prêts obtenus par les instituts financiers, présente régulièrement, entre 1917 et 1939, un montant positif compris entre 5,8 et 36,2 millions. Ces montants, en large partie alimentés par la Banca della Svizzera Italiana, sont donc placés, dans des proportions difficiles à estimer, auprès des banques suisses. Une confirmation des liens financiers avec les banques du pays peut être trouvée dans la décision prise par le conseil de la Banca dello Stato en 1928 d'accorder à ses succursales de Lugano et de Locarno le droit d'entretenir des relations directes, sans donc passer par le siège de Bellinzone²⁰. En ce qui concerne l'activité commerciale à proprement parler, comme nous l'avons déjà dit, les banques tessinoises la développent difficilement dans le reste du pays : aucune banque tessinoise ne dispose d'une agence ou d'une succursale en dehors du territoire cantonal. Seule, en 1935, la Banca della Svizzera Italiana, premier institut tessinois à franchir le Gothard et à devenir membre de la bourse, s'installe à Zurich avec une succursale.

B) La Banque Nationale Suisse et la succursale de Lugano

L'intégration nationale ne se limite pas à une réorientation des placements de la liquidité et des titres vers le marché interne. Des transformations bien plus

¹⁶ ArABT, PV Comitè 8 juillet 1937.

¹⁷ Les procès-verbaux du conseil d'administration de la Banca della Svizzera Italiana rapportent plusieurs cas de participations réalisées via le Crédit Suisse et la SBS, mais aussi avec la S.A. Leu & Cie et la Banque Cantonale de Bâle.

¹⁸ ArBSI, PV CdA 30 janvier 1916.

¹⁹ ArABT, PV Comitè 22 décembre 1920.

²⁰ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 27 avril 1928.

profondes ont lieu au cours de ces années qui concernent le cadre institutionnel et normatif. En effet, après 1914, la politique de la Confédération, fondée jusque-là sur le libéralisme économique, s'oriente, entraînée par le nouveau contexte international, vers un interventionnisme²¹ qui s'installe dans un processus d'intégration nationale déjà en cours.

Nous pouvons considérer l'union douanière de 1848 ainsi que la Constitution fédérale de la même année comme marquant le début d'un long processus d'intégration économique et politique sur le plan national²². Désormais, le Tessin s'inscrit dans le cadre institutionnel et normatif qui lui laisse des compétences tout en approfondissant dans le temps l'intégration nationale. Cela concerne également le secteur bancaire. Ainsi, avant 1914, des étapes importantes ont été franchies, notamment avec la loi sur les monnaies de 1850 qui, en introduisant le franc suisse, ordonne un système monétaire national jusque-là caractérisé par des régimes cantonaux différents et par une large diffusion de monnaies étrangères légalement reconnues. Ensuite, le cadre monétaire change avec l'Union monétaire latine (1865), la réglementation sur l'émission de billets de banque (1881) et la fondation de la BNS (1907). En ce qui concerne la législation commerciale, après la loi sur les usines (1877), l'unification du droit privé et civil – auparavant définie au niveau cantonal et désormais rendue possible par les révisions de la Constitution fédérale de 1874 et de 1898 – est concrétisée par l'introduction du Code des obligations (1883) et l'entrée en vigueur du Code civil suisse (1912)²³. Retenons que le Code des obligations règle entre autres, alors et comme de nos jours, les formes juridiques des sociétés et les titres de crédits, alors que le Code civil comprend, aujourd'hui comme dans le passé, une partie sur les hypothèques. Après 1914, ce processus, dans un contexte international déstabilisé par la guerre et marqué par un nationalisme montant à la suite de la dépression des années 1930, continue et contribue à intégrer davantage le secteur bancaire tessinois dans le cadre législatif et institutionnel fédéral²⁴. En conséquence, en 1939, le secteur bancaire cantonal est, plus encore qu'en 1914, assimilé à la réalité suisse, ce qui lui permettra, nous allons le voir, d'en tirer aussi profit.

Un acteur de poids qui participe à l'intégration monétaire et financière nationale est la BNS, et cela pour différentes raisons. En premier lieu, la mise en place d'un système monétaire national, rendu possible par le monopole de l'émission monétaire que la Confédération s'est attribué, facilite et favorise les paiements en francs. En effet, la fin du cours légal des monnaies étrangères, décrétée en 1926 en même temps que la dissolution formelle de l'Union

²¹ BNS (1957, p. 14).

²² URE (1968, p. 19-21).

²³ DSS, articles Codice civile, Codificazione nazionale et Diritto delle obbligazioni.

²⁴ Citons au passage le transfert en 1917 de la compétence concernant le droit de timbre des cantons vers la Confédération (DSS, article Tassa di bollo).

monétaire latine, permet de disposer d'un système monétaire autonome fondé sur des unités de paiement émises par la banque centrale du pays²⁵. Cela permet au franc suisse et à la politique monétaire de la BNS de se détacher de la dépendance vis-à-vis de la Banque de France que l'Union monétaire latine comportait auparavant *de facto*²⁶. Pour le Tessin comme pour les autres cantons dans lesquels, au XIX^e siècle encore, circulaient une multitude de monnaies et où intervenaient plusieurs instituts émetteurs de billets, le nouveau système constitue un changement radical et unificateur. Sont ainsi jetées les bases de l'essor du franc suisse, reconnu internationalement pour sa stabilité et sa convertibilité, ce qui constituera un facteur très important pour le développement de l'activité bancaire.

En deuxième lieu, la BNS assure la liquidité des banques secondaires, au travers, notamment, de l'escompte d'effets. Les banques tessinoises, tout comme les autres, ont la possibilité de faire appel à l'institut d'émission pour faire face à leurs besoins de liquidité et, le cas échéant, à des situations critiques. La Banca dello Stato fera, par exemple, appel à la BNS à plusieurs reprises. Ainsi, en 1922, l'institut tessinois pourra compter sur un « *castelletto* » de 2,5 millions de francs auprès de la BNS²⁷ et, pour faire face à de possibles retraits de fonds, la banque demandera à la BNS un crédit permanent en compte courant pour un montant compris entre un et deux millions de francs²⁸. L'accès à la liquidité de la BNS n'est cependant pas toujours facile et automatique. Lorsque la Banca dello Stato se trouve sous la pression financière du canton et qu'elle cherche à recourir à la BNS, celle-ci pose des conditions strictes, obligeant la banque cantonale à poser des limites aux nécessités financières de l'État. Ainsi, en 1924, elle doit constater que la BNS n'escompte plus les « *pagherò* » du gouvernement cantonal²⁹. De même, entre 1934 et 1935, lorsque la situation financière du canton se fait critique et que la pression sur la banque cantonale s'accroît, la banque est confrontée au fait que la BNS n'escompte que les rescriptions des gouvernements cantonaux qui ont un équilibre budgétaire, ce qui n'est pas alors le cas du Tessin. Un tour de force est nécessaire entre la banque cantonale et le gouvernement pour obtenir auprès de la BNS l'escompte de ces titres³⁰. Un épisode qui montre le pouvoir d'influence qu'un institut d'émission peut exercer sur l'activité des banques secondaires et sur l'économie d'une région. De plus, la politique d'escompte de la BNS joue un rôle dans l'orientation des investissements de portefeuille. En effet, la BNS escompte les effets commerciaux, les bons de la Confédération et des CFF³¹. De même, à

²⁵ BNS (1982, p. 18).

²⁶ MAZBOURI *et al.* (2012, p. 479-480).

²⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 3 avril 1922.

²⁸ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 19 octobre 1922.

²⁹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 28 mai 1924.

³⁰ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 4 novembre 1935 et 22 novembre 1935.

³¹ BNS (1982, p. 23-24).

travers les conditions sur les opérations d'anticipation sur nantisements, la BNS incite les banques secondaires à garder dans leur portefeuille des titres de la Confédération, des cantons et, plus tard, des instituts bancaires³², ce qui explique, au moins en partie, l'importance des titres suisses dans le portefeuille des banques tessinoises (cf. supra).

En troisième lieu, l'activité bancaire est influencée par la politique monétaire de la BNS en raison du niveau des taux d'intérêt sur lequel les banques secondaires s'alignent. C'est, par exemple, le cas en 1930, lorsque la BNS réduit les taux officiels, entraînant une baisse des intérêts appliqués par les banques du pays. Face à ce mouvement de baisse, la Banca dello Stato s'aligne en modifiant en conséquence les siens³³. Dès son installation, l'institut d'émission détermine la politique monétaire en fixant le taux officiel d'escompte et le taux lombard, dont la décision revient, sur avis de son comité, au directoire de la BNS³⁴. L'action de la BNS influence ainsi le marché monétaire et exerce, indirectement, au travers de différents canaux de transmission, liés aux taux d'intérêt mais aussi au taux de change, des effets sur l'ensemble du système financier et économique du pays. Pour que cela puisse avoir effectivement lieu, il faut, au-delà d'un système monétaire et financier intégré au niveau national, s'assurer que toute variation du taux officiel se traduit par une modification des taux appliqués par les banques secondaires, ce qui pousse la BNS à définir des conditions assez strictes sur les titres acceptés à l'escompte. Cela permet à la BNS d'affirmer son autorité sur le marché monétaire et au sein du secteur bancaire tout en rendant plus efficace sa politique monétaire³⁵. Durant l'entre-deux-guerres, on assiste aussi à un alignement des taux d'intérêt appliqués dans le canton au niveau national. Si en 1915, le taux hypothécaire de la Banca dello Stato pouvait être supérieur de 0,97 point à la moyenne des différentes banques suisses, en 1939 cet écart disparaît (cf. *Graphique 3/2*). Cependant, cette évolution, qui semble bien refléter l'alignement tessinois au niveau national, peut également résulter d'une prime de risque qui se réduit dans le temps. Toutefois, comme nous pouvons le constater dans le *Graphique 3/3*, les taux appliqués par la banque cantonale sur les dépôts, dont l'évolution durant les premières années semble diverger du taux d'escompte de la BNS (avec un taux sur les comptes d'épargne qui est même inférieur à ce dernier), vont progressivement refléter les changements des conditions monétaires décidés par la banque centrale. Ainsi, la corrélation entre les taux tessinois et le taux de référence de la politique monétaire décidé par la BNS va augmenter, notamment à partir des années 1920. De même, l'évolution entre le Tessin et le Valais suggère que les taux d'intérêt sur les dépôts convergent entre cantons (cf. *Annexe 25*).

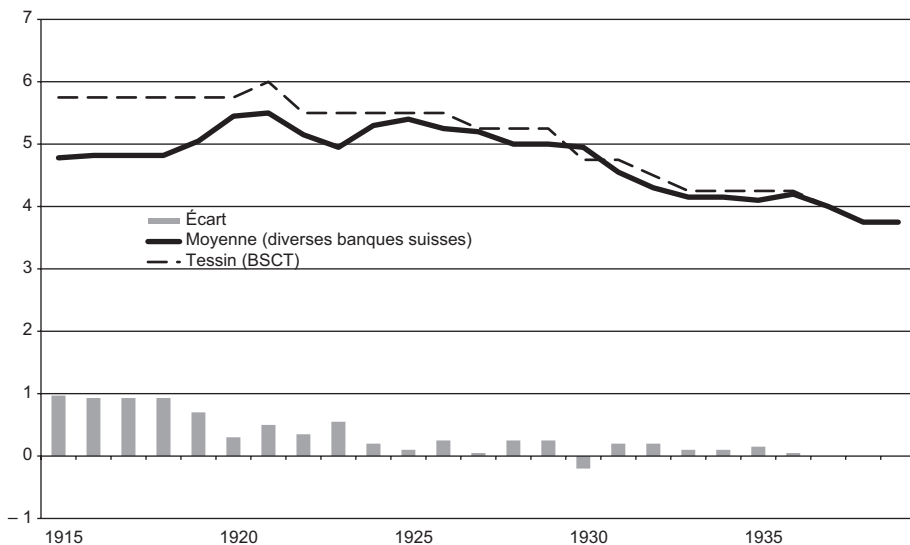
³² BNS (1982, p. 24).

³³ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 24 avril 1930 et 11 juillet 1930.

³⁴ GUEx (1993, p. 50 et p. 53).

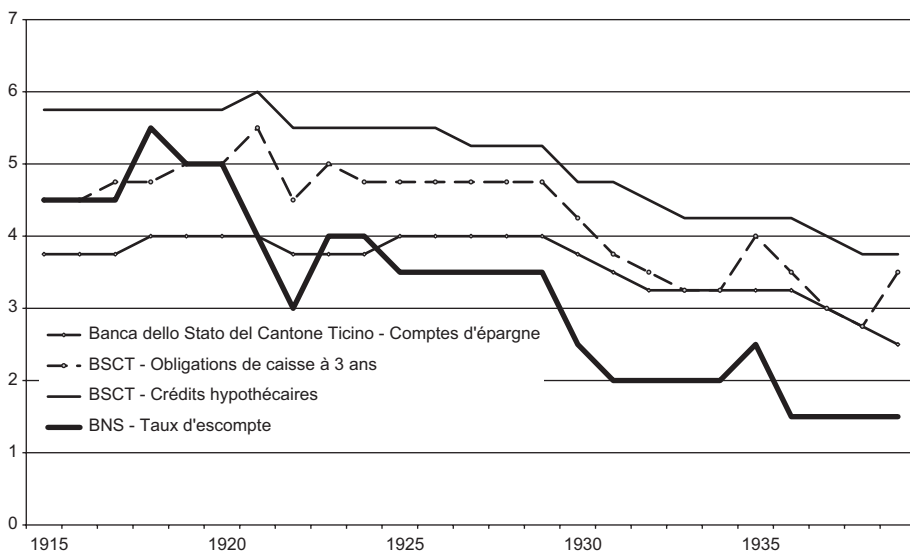
³⁵ *Ibid.*, p. 60-77.

Graphique 3/2 Taux d'intérêt hypothécaire en Suisse et au Tessin, en %, 1915-1939



Sources: MELLINI (1967, p. 208) et BNS, *Séries chronologiques historiques, vol. 4.*

Graphique 3/3 Taux d'escompte de la BNS et taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts de la Banca dello Stato, en %, 1915-1939



Sources: MELLINI (1967, p. 195, p. 198 et p. 208), BNS, *Séries chronologiques historiques, vol. 4.*

Enfin, en 1929, la BNS décide d'installer une succursale à Lugano, dont le rayon d'activité s'élargit au Moesano, région de langue italienne des Grisons³⁶. La BNS disposait, depuis 1908, d'agences au Tessin dont la gestion avait été déléguée à la Banca della Svizzera Italiana (pour Lugano) et à la Banca dello Stato (pour Bellinzone)³⁷, le tout sous la surveillance de la succursale que la BNS avait déjà à Lucerne. Les raisons de cette ouverture en 1929 sont expliquées dans un rapport rédigé par le bureau de statistique de l'institut³⁸, que nous avons retrouvé aux archives de la BNS³⁹. Il s'agit, tout d'abord, des intérêts de la banque centrale: en effet, l'activité monétaire réalisée à travers la succursale de Lucerne – qui a le Tessin dans son rayon d'activité – est peu pratique; de plus l'installation au Tessin permettrait d'élargir les activités tout en favorisant le développement du système de paiement sans comptant. Ensuite, des raisons économiques: le rapport reconnaît que le Tessin est encore rural, touristique et peu développé mais qu'avec l'électrification de la ligne du Gothard, la suppression des taxes ferroviaires sur les transports et d'autres mesures, les industries pourraient connaître un développement. Cette situation émerge également, toujours d'après le rapport, du développement des affaires bancaires qui ont amené de grandes banques à transformer leurs agences tessinoises en succursales. Mais un autre argument semble prévaloir: la raison politique.

«Il n'y a pas de doutes que la situation politique se prête aujourd'hui encore mieux qu'en 1919 [quand la question s'était déjà posée sans pour autant aboutir à l'ouverture de la succursale]. Une discussion approfondie n'est pas nécessaire pour montrer qu'il faut employer tous les moyens légitimes dans le but de lier le Tessin à la Suisse, d'une manière la plus étroite possible et en même temps de limiter les influences de l'Italie.» (ArBNS, Fonds succursale de Lugano, «Zur Frage der Errichtung einer Zweiganstalt im Kanton Tessin», 6 février 1928, p. 14, libre traduction de l'allemand)⁴⁰

En d'autres termes, la nécessité d'ancrer le Tessin dans la réalité nationale pour réduire l'influence de l'Italie semble avoir convaincu la BNS de franchir

³⁶ ArBNS, PV Directoire 15 février 1928. La décision sera également soumise au conseil de la banque.

³⁷ L'agence BNS de Bellinzone avait initialement été déléguée à la Banca Cantonale Ticinese. Après la faillite de celle-ci, en 1914, l'agence est reprise par la Banca dello Stato. L'agence de Lugano avait été déléguée à la Banca della Svizzera Italiana et elle sera fermée avec l'entrée en fonction de la succursale de la BNS.

³⁸ ArBNS, PV Directoire 15 février 1928.

³⁹ ArBNS, Fonds succursale de Lugano, «Zur Frage der Errichtung einer Zweiganstalt im Kanton Tessin», 6 février 1928.

⁴⁰ Texte original: *«Es unterliegt keinem Zweifel, dass die politischen Momente heute noch fast mehr dafür sprechen als 1919 [quand la question s'était déjà posée sans pour autant aboutir à l'ouverture de la succursale]. Es bedarf wohl kaum weitgehender Erörterungen um darzutun, dass alle legitimen Mittel angewendet werden sollten, um das Tessin so eng wie möglich an die Schweiz zu ketten und die Einflüsse Italiens möglichst abzuwehren.»*

le pas et de s'installer directement au Tessin. Rappelons que l'Italie, désormais soumise au régime fasciste (élément qui n'est pas mentionné explicitement dans le rapport), peut compter sur des instituts bancaires dans le canton, tout en disposant d'une colonie de travailleurs (aspect retenu dans le document). De plus, le Tessin se trouve en plein débat public sur sa position politique avec des courants (minoritaires, mais assez actifs) favorables à un rapprochement avec l'Italie (ce qui, bien entendu, suscite des préoccupations également à Berne). Parmi les différentes options, Lugano s'impose comme localité pour l'ouverture de la succursale. Les raisons sont aussi économiques.

« On ne peut pas exclure que Lugano puisse se développer comme un centre financier international plus qu'il n'a été jusqu'à présent, et ceci à cause de son mouvement touristique [...] » (ArBNS, Fond succursale de Lugano, « Zur Frage der Errichtung einer Zweiganstalt im Kanton Tessin », 6 février 1928, p. 17, libre traduction de l'allemand)⁴¹

En 1930, la succursale dispose de huit collaborateurs, en partie des Tessinois et en partie des Confédérés⁴², le tout placé sous la responsabilité du directeur, Raimondo Rossi⁴³. Rossi a aidé la BNS à trouver l'immeuble pour sa succursale tessinoise. Sa formation, son expérience dans le milieu bancaire ainsi que sa présence, dès 1915, dans la commission de révision de la BNS font de lui un solide candidat pour assumer cette fonction. Conscient de ses possibilités, il s'adresse amicalement au conseiller fédéral Giuseppe Motta pour obtenir l'appui nécessaire lors de cette nomination qui reviendra au Conseil fédéral⁴⁴. La lettre a fait probablement effet puisque Rossi, âgé alors de cinquante-huit ans, est désigné à ce poste⁴⁵. Retenons que d'autres tessinois seront actifs dans le conseil et les comités de la BNS⁴⁶ et permettront de développer les liens avec l'institut d'émission.

⁴¹ Texte original : « *Es ist nicht ausgeschlossen, dass sich Lugano wegen seines Fremdenverkehrs mehr als bisher zu einem internationalen Finanzzentrum entwickeln kann [...]* »

⁴² ArBNS, Fonds succursale de Lugano, Notices sur les participants à l'excursion du personnel qui s'est déroulée en juin 1930. De plus, lors de l'ouverture de la succursale, le personnel suivant, déjà employé auprès de la BNS à Zurich ou à Lucerne, avait été déplacé à Lugano : J. Zeier, R. Barbay, G. Steiger, A. Canonica et R. Ghiringhelli (ArBNS, PV Directoire 18 avril 1929).

⁴³ LS, 28 février 1922.

⁴⁴ ArBNS, Fonds succursale de Lugano, Lettre de R. Rossi à G. Motta, 18 juin 1928.

⁴⁵ Le Conseil fédéral a désigné R. Rossi à la direction de la future succursale le 17 septembre 1928 (BNS, 1932, p. 453), après une discussion de sa candidature au sein du directoire et du conseil de la BNS. La candidature de Rossi peut compter sur l'appui donné pour l'achat et pour les travaux d'aménagement de l'immeuble qui doit accueillir la succursale et sur le soutien de deux membres tessinois du conseil de la banque, Nosedo et Gianella (ArBNS, PV Directoire 8 mai 1928 et 13 juillet 1928).

⁴⁶ Parmi les Tessinois qui ont été membres du conseil de la BNS, il faut citer : Emilio Rava (maire de Lugano et vice-président de la Banca Popolare di Lugano), l'avocat Giovanni Nosedo (administrateur de la Banca dello Stato) et Achille Gianella (ancien directeur de la Banca Svizzera Americana et alors directeur de la succursale de Locarno de l'Union des Banques Suisses). Le comité

Quelle est l'activité de la succursale de Lugano, ouverte le 15 avril 1929⁴⁷, placée sous le contrôle du siège de Zurich⁴⁸ et qui peut compter sur un comité local?⁴⁹ Tout d'abord, la succursale sert la réalisation de la politique monétaire et le fonctionnement du système de paiement, en accordant notamment de la liquidité⁵⁰, mettant à disposition des comptes de virement aux banques tessinoises et assurant des opérations de caisse. Mais elle accomplit aussi d'autres activités. Premièrement, le directeur en charge agit comme une antenne locale de l'institut pour récolter des informations sur la situation économique, bancaire et financière de la région, mais aussi sur l'Italie⁵¹. Le directeur de la succursale transmet donc au siège des comptes rendus hebdomadaires (les *Wochenberichten*) que nous avons consulté. Deuxièmement, la succursale exerce une activité bancaire proprement dite. Le directeur écrit ainsi que :

«Après une période d'attente assez longue, nous avons escompté Frs. 170 000 de papier de commerce, sur rayon (25 000) et sur la Suisse (145 000), cédé par la Banca dello Stato, échéance moyenne dix jours. C'est la seule affaire d'escompte que nous avons eue avec une banque depuis quelques mois. Nous avons en outre escompté Frs. 55 000 de papier, cédé directement par des maisons de commerce.» (ArBNS, Wochenbericht 31 mars 1931).

L'escompte d'effets commerciaux cédés par les banques, les maisons de commerce et les entreprises apparaît à plusieurs reprises⁵². Le directoire de la banque, lors d'une opération souhaitée par la S.A. Magazzini Generali de Chiasso, informe même que les opérations d'escompte doivent être adressées directement à la succursale de Lugano⁵³. Avant son ouverture, elles étaient

local de la BNS était composé par le commerçant de Lugano, Giuseppe Greco (président), l'avocat Giovanni Nosedà (vice-président) et Willy Simona (cf. Galli, 1937, vol. II, p. 759-761).

⁴⁷ ArBNS, PV Directoire 27 mars 1929.

⁴⁸ Le siège effectuait régulièrement des vérifications sur place dont les rapports étaient transmis au directoire de la BNS (ArBNS, PV Directoire 3 octobre 1929). Au cours de 1930, au moins trois contrôles ont été effectués (ArBNS, PV Directoire 4 février 1930, 18/19 juin 1930 et 23 octobre 1930).

⁴⁹ Le directoire de la BNS nomme l'avocat John Nosedà, déjà membre du conseil, le commerçant Giuseppe Greco et l'entrepreneur Willy Simona comme membres du premier comité local de Lugano (ArBNS, PV Directoire 21 août 1928 et 12 septembre 1928).

⁵⁰ Par exemple, la BNS accepte la proposition du comité local de Lugano d'accorder à un institut tessinois une limite pour l'escompte de 30 000 francs en 1930 (ArBNS, PV Directoire 23 avril 1930).

⁵¹ Avant l'ouverture de la succursale de Lugano, c'est celle de Lucerne qui s'occupe du Tessin (ArABT, PV Comité 1^{er} avril 1927).

⁵² Citons, à titre d'exemple, que le directoire, sous proposition du comité local de Lugano, accorde une limite de 300 000 francs pour l'escompte de titres à un commerçant de Bellinzzone et une limite de 200 000 à une société de vins de Chiasso (ArBNS, PV Directoire 21 février 1930). D'autres limites seront accordées à une entreprise horlogère d'Arogno et à d'autres sociétés de Lugano (ArBNS, PV Directoire 16 septembre 1930).

⁵³ ArBNS, PV Directoire 23 janvier 1930.

réalisées par celle de Lucerne⁵⁴. La BNS réalise aussi des avances sur nantissement (pour presque 2,8 millions de francs)⁵⁵ et des crédits à des privés :

« Nous avons ouvert ces derniers temps encore quelques crédits à des particuliers (fonctionnaires, employés, petits commerçants), qui construisent leur petite maison, en utilisant ainsi leurs épargnes bien placées en titres de l'État. Dans la banlieue de Lugano, près de Massagno, auprès d'une nouvelle église artistique bien exposée au soleil, s'est formé un groupement de petites villas, favorisé par le taux avantageux de nos avances. » (ArBNS, Wochenbericht 19 décembre 1933)

La succursale de Lugano ouvre aussi des comptes courants et reçoit le dépôt de titres pour le compte de privés :

« Nous notons un progrès graduel de nos opérations en comptes avances et de nos affaires en titres, qui nous permettent de constater comme les petits capitalistes tessinois savent judicieusement placer leurs économies en tenant compte aussi de la distribution des risques. » (ArBNS, Wochenbericht 1^{er} mai 1934)

La clientèle n'est pas que privée, il y a aussi l'État cantonal :

« Nous comptons maintenant aussi parmi nos bons clients le Conseil d'État du Tessin, qui nous a consulté pour le placement de 4 millions qui lui restent disponibles à la suite de l'émission du récent emprunt de 8 millions à 3,75 %, souscrit en quelques heures, duquel le Département des finances aurait pu se réserver un bon lot, une partie du montant de l'emprunt étant destinée à des travaux routiers qui n'ont pas encore été votés. Nous sommes chargés de placer la somme au mieux, en valeurs publiques à notre choix. » (ArBNS, Wochenbericht 28 mars 1933)

Il s'agit donc d'une activité diversifiée qui permet à Raimondo Rossi de vanter les effets bénéfiques pour l'économie cantonale :

« Nous croyons que notre Institut national remplit sa mission dans l'intérêt de l'économie de la région, par ces opérations toujours en progrès. Les commerçants et les particuliers en apprécient les avantages. Nous pouvons dire avoir permis à bien des familles de situation modeste de construire une maison d'habitation avec un appartement à louer. C'est un résultat qui a ses avantages tant au point de vue économique qu'au point de vue social et moral. » [ArBNS, Wochenbericht 11 avril 1933]

Cependant, l'activité est parfois similaire à celles des banques commerciales, ce qui alerte la Banca dello Stato, soucieuse de limiter cette concurrence. Raimondo Rossi justifie ces activités, d'une part, par les conditions favorables

⁵⁴ ArBNS, PV Directoire 2 septembre 1915 et 23 septembre 1915.

⁵⁵ ArBNS, Wochenbericht 17 mars 1931.

offertes aux clients et, d'autre part, comme étant nécessaires à influencer les taux appliqués par les banques commerciales. Les tensions avec la banque cantonale sont telles que Rossi transmet sans hésitation au siège de Zurich sa position⁵⁶, tout en s'adressant aussi au président du directoire Bachmann⁵⁷. La confrontation avec la banque cantonale révèle des soucis de politique monétaire, ce qui pousse Rossi à intervenir également au sein de l'ABT. Le but est de forcer les banques commerciales à réduire les taux appliqués⁵⁸. Malgré les difficultés rencontrées, il se félicite de son action, car les banques ont dû s'y adapter⁵⁹. Rossi interviendra encore en 1935, lors de la communication de la décision de mettre fin aux avances sur nantissement de titres en dépôt. Il invite alors les banques à ne pas appliquer, sur leurs opérations similaires, des taux supérieurs à 4,5 % afin d'éviter une vente excessive de titres et une déprime des cours⁶⁰. La succursale de la BNS constitue donc une sorte d'élément externe au secteur qui, utilisant sa fonction, son autorité, son influence et ses activités, oriente les conditions bancaires de la région pour les aligner sur le niveau national et rendre ainsi efficace la politique monétaire.

C) Les relations avec les associations bancaires du pays

L'ASB et l'UBCS constituent un autre canal au travers duquel les banques tessinoises développent des liens avec les banques confédérées. Tout d'abord, en tant que membres, il leur revient de reprendre au niveau local les conventions que l'ASB développe pour régler le secteur. Le cas, en 1924, des tarifs pour l'encaissement de chèques étrangers, réglés par la Convention III de l'ASB que certains instituts tessinois n'auraient pas respecté, en est un bon

⁵⁶ ArBNS, Wochenbericht 1^{er} avril 1930.

⁵⁷ ArBNS, Fonds Succursale de Lugano, Lettre de R. Rossi à Dr. Gottlieb Bachmann. 13 août 1930.

⁵⁸ « Dans la séance de l'Associazione Bancaria Ticinese du 30 juillet, à laquelle nous avons assisté, la question de la réduction des différents taux a été discutée assez longuement. Il est toujours difficile d'arriver à des accords bien clairs et définitifs étant donné la méfiance réciproque qui caractérise les relations des banquiers tessinois. Il paraît que malgré les conventions qui existent, chacun cherche à devancer l'autre en accordant des conditions extra-conventionnelles. Nous n'avons pas manqué d'exprimer notre opinion. Les taux actuels des banques au Tessin sont les plus élevés de la Suisse et sont en contraste non seulement avec les taux officiels, mais avec tous les taux privés. On ne peut pas comprendre comment les banques tessinoises offrent encore, par des annonces publiques, des obligations à 5 %. Nous avons en outre manifesté notre étonnement pour les taux d'escompte qu'on demande encore pour des effets qui sont bancables aussi pour la Banque nationale. » (ArBNS, Wochenbericht 5 août 1930)

⁵⁹ « Notre politique d'escompte et d'avances a produit son effet modérateur sur les taux. La Banca dello Stato offre des avances sur nantissement de titres acceptés par la Banque Nationale à 5 % et même à 4,75, tandis que jusqu'à ces derniers temps, elle demandait le 5½ %. Les banques en général escomptent à des taux raisonnables (4 et même 3½ %) le bon papier de commerce, faisant ainsi une distinction entre le papier bancable aussi pour la Banque Nationale, et le papier de second ou troisième ordre, dans la règle à renouveler, auquel ont réservé les anciens taux de 5½ % et 6 % plus commission. » (ArBNS, Wochenbericht 16 décembre 1930)

⁶⁰ ArABT, PV Comité 21 janvier 1935.

exemple. Le cas est alors l'objet d'une réclamation formelle adressée à l'ABT qui se charge de démentir les soupçons⁶¹. Pendant ces années, les banques tessinoises, dans le cadre de l'ABT, débattent régulièrement des conventions de l'association nationale, soit lors de leur entrée en vigueur soit lors des révisions. Par ailleurs, souvent *via* l'ABT, le secteur bancaire tessinois peut faire entendre ses positions au sein de l'ASB comme, par exemple, lors du débat concernant les commissions à verser aux intermédiaires financiers pour les émissions de titres. Dans ce cas, la proposition de la Banca Popolare di Lugano qui entend interdire les commissions à des intermédiaires non bancaires est soumise à l'ASB⁶². De même, encore en passant par l'ABT, un institut attire l'attention sur les effets négatifs d'une interprétation trop restrictive de la loi fédérale sur les loteries pour le commerce de certains titres, notamment italiens. Malgré cette signalisation, appuyée par l'intervention du Consulat général d'Italie à Lugano auprès de la Légation de Berne, la situation ne peut pas être résolue⁶³. L'épisode montre l'intérêt du canal existant avec l'ASB pour la défense d'intérêts régionaux, mais il doit aussi rappeler les rapports de force. Comme le signale Sancey (2015, p. 113-117), les grandes banques, les banquiers privés et les banques cantonales sont les poids lourds au sein de l'ASB. Ainsi, en raison de leur taille, les instituts tessinois ont du mal à faire entendre leur voix. Du reste, les places au sein des organes de l'ASB sont relativement peu nombreuses, ce qui empêche le secteur tessinois de disposer d'une représentation significative.

Ensuite, les relations avec l'ASB permettent aussi de participer aux discussions qui concernent le secteur bancaire national et de s'aligner sur des positions communes. C'est le cas, par exemple, lors des projets de la Société des Nations pour le règlement de la double imposition internationale. Questionné sur ce sujet par la chambre cantonale de commerce, le comité de l'ABT, bien qu'opposé à cette initiative, évalue avant d'y répondre la position défendue par l'ASB⁶⁴. Enfin, la relation avec l'association nationale permet aux représentants de l'élite bancaire cantonale de tisser des liens au-delà du Gothard. C'est le cas des membres du comité de l'ASB: Emilio Nesi, entre 1912 et 1930 (il est aussi membre du conseil de l'ASB), et Gino Nesi, à partir de 1930⁶⁵. Le premier, père du deuxième, a contribué à la fondation de la Banca Popolare di Lugano, et a même présidé l'ABT à ses débuts, alors que son fils, Gino, participait régulièrement aux séances de l'association cantonale. Ces liens permettront d'organiser des assemblées générales de l'ASB au Tessin ainsi que les journées des banquiers qui les accompagnent⁶⁶.

⁶¹ ArABT, PV Comité 26 novembre 1924 et 30 décembre 1924.

⁶² ArABT, PV Comité 29 avril 1924.

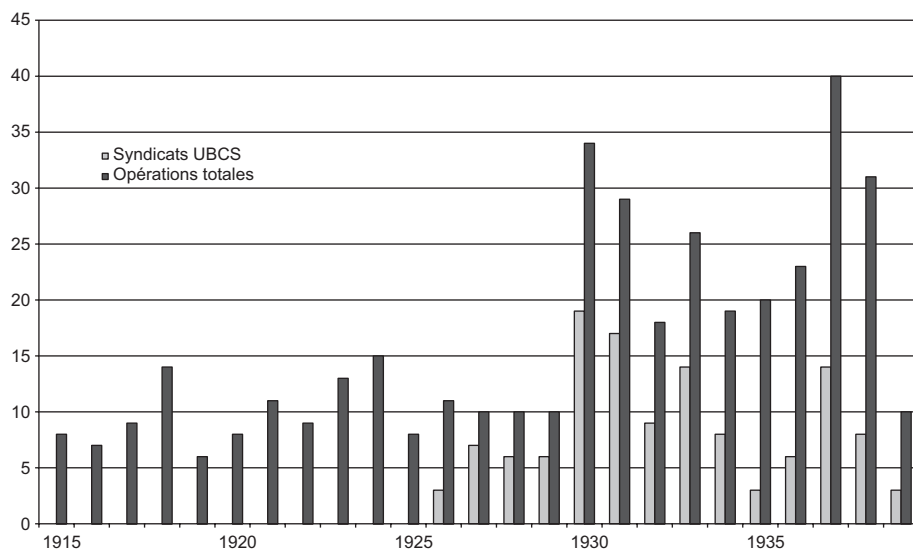
⁶³ ArABT, Pv Comité 22 juillet 1924.

⁶⁴ ArABT, PV Comité 25 mars 1926.

⁶⁵ ASB, Rapports de gestion (différentes années).

⁶⁶ Cela a été le cas en 1928 avec la présence de 252 participants (cf. NOSETTI et CITTERIO, 2010, p. 11; ArABT, PV Comité 31 août 1937, 2 juin 1928 et 17 octobre 1928; ASB, Rapport de gestion 1928-1929, p. 26).

Graphique 3/4 Banca dello Stato : placement de titres, nombre d'opérations, 1915-1939



Source : BSCT, *Rapports de gestion 1915-1939*.

Les relations ne s'établissent pas qu'au sein de l'ASB : elles s'appuient aussi sur l'UBCS, dont la Banca dello Stato est membre⁶⁷, ce qui emporte plusieurs conséquences.

Premièrement, la banque cantonale peut participer à l'émission en syndicat de titres publics suisses, notamment de la Confédération, des cantons et des communes⁶⁸. Le *Graphique 3/4* recense les opérations de placement annoncées par la banque cantonale : entre 1926 et 1939, la banque cantonale prend part à 123 opérations, concernant des titres de la Confédération (11), de cantons (60), de communes (36) et d'autres émetteurs comme les CFF, les Forces motrices bernoises et d'autres sociétés électriques du pays (16).

Les placements réalisés avec l'UBCS représentent en moyenne 42,3% des opérations réalisées entre 1926 et 1939 par l'institut, une part relativement significative. Ces opérations visent le placement auprès de la clientèle, ce qui signifie que la participation de la banque cantonale permet aux émetteurs d'attirer l'épargne existant au Tessin. Ainsi, par cette participation, la partie d'épargne cantonale qui n'est pas déposée dans le passif des banques trouve

⁶⁷ UBCS, Verband Schweizerischer Kantonalbanken 1907-2007, Bâle.

⁶⁸ En 1922, le conseil d'administration de la banque cantonale autorise formellement la direction à accepter les quotas assignés par le cartel des banques cantonales lors de l'émission de ces prêts (ASTi, Fonds BSCT, PV Cda 3 avril 1922).

une destination dans le reste du pays. Autrement dit, grâce à l'UBCS, l'épargne tessinoise s'exporte aussi au-delà du Gothard pour des montants probablement supérieurs à ceux de sens inverse. En effet, les titres placés par l'UBCS ne concernent pas tellement des titres tessinois, à la seule exception, en 1936⁶⁹ et en 1937⁷⁰, d'obligations de l'État tessinois⁷¹. La banque cantonale rencontre des difficultés lorsqu'elle cherche à impliquer l'UBCS pour l'émission des titres cantonaux, par exemple en 1920 quand il s'agit de placer, avec les autres banques tessinoises, un prêt de 5 millions de francs⁷². Retenons par ailleurs que l'exportation des capitaux tessinois tout comme l'afflux confédéré peuvent aussi transiter par les succursales des grandes banques. L'ampleur de ces mouvements est difficile à évaluer en l'absence de sources.

Deuxièmement, la Banca dello Stato, avant de prendre certaines décisions, examine la pratique des autres banques cantonales. Ainsi, à travers l'UBCS, elle tend à s'aligner sur les comportements des autres instituts, par exemple pour faire face aux tensions avec l'État tessinois dont les nécessités financières se font plus pressantes. Le directeur Sidler informe ainsi le conseil que l'exposition de la Banca dello Stato envers l'État tessinois est supérieure à celle des autres banques cantonales envers leurs cantons respectifs⁷³. De même, il constate que les autres cantons ont des dispositions plus strictes en termes d'attribution du profit aux réserves de l'institut: en effet, la loi cantonale tessinoise fixe l'attribution à 30% du profit contre 50% des autres cantons⁷⁴. Ces comparaisons permettent à Sidler de justifier une attitude ferme face aux exigences financières du canton⁷⁵. Le réseau de banques cantonales est également utile pour obtenir des avis juridiques⁷⁶ ou pour récolter des informations, comme dans le cas de l'escompte de titres allemands présentés par la Discont-Credit AG de Zurich que la Banca dello Stato accepte après vérification⁷⁷. De même, la banque tessinoise décide de participer à la fondation de la Caisse fédérale des prêts à la condition que les autres banques cantonales fassent de même⁷⁸. Citons aussi

⁶⁹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 15 mai 1936.

⁷⁰ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 5 février 1937 et 26 février 1937.

⁷¹ En 1922 déjà, la banque cantonale avait cherché à inscrire l'émission d'un prêt cantonal auprès de l'ASB (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 21 septembre 1922).

⁷² ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 27 novembre 1920.

⁷³ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 19 juillet 1924.

⁷⁴ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 31 août 1926.

⁷⁵ La direction pourra compter sur une lettre officielle de l'UBCS soutenant le renforcement des réserves, qui sera adressée au Département des finances cantonales pour défendre la position de la banque cantonale. Pour cette lettre, la banque remercie l'UBCS. (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 24 avril 1930). La comparaison avec les banques cantonales à ce sujet sera à nouveau rappelée au cours de la rude confrontation entre la Banca dello Stato et le canton du Tessin en 1938 (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 7 janvier 1938).

⁷⁶ Comme en 1939 au sujet de questions concernant les prêts hypothécaires (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 16 juin 1939).

⁷⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 9 mars 1928.

⁷⁸ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 1^{er} juillet 1932.

le fait que la Banca dello Stato s'informe auprès des autres instituts au sujet de l'organisation de l'aide fédérale à l'agriculture⁷⁹ et, surtout, prend régulièrement en compte les décisions des banques cantonales lors de la modification des taux d'intérêt, notamment après les changements des taux directeurs par la BNS⁸⁰. Enfin, la banque tessinoise s'informe, à plusieurs reprises, sur les pratiques des banques cantonales concernant la politique du personnel⁸¹. Retenons que les informations récoltées servent à la discussion interne entre le conseil et la direction de la banque, en préalable à la prise d'une décision qui peut aussi s'écarter des pratiques adoptées par les banques cantonales.

Troisièmement, l'UBCS favorise des ententes, des collaborations et une certaine coordination entre ses membres. Ainsi, en 1924, l'UBCS approuve une convention, approuvée également par le conseil de la Banca dello Stato, concernant la publicité qui limitait, dans les cantons respectifs, la concurrence entre banques cantonales⁸². De même, les banques cantonales collaborent pour créer durant les années 1930 une centrale commune pour l'émission d'obligations foncières. La Banca dello Stato, qui est favorable à l'initiative, devra obtenir l'autorisation cantonale pour pouvoir participer au capital de la centrale⁸³. Cela ouvre une voie supplémentaire aux relations interbancaires pour obtenir, le cas échéant, des fonds. Bien que, comme nous l'avons vu, les banques tessinoises puissent compter sur un solde interbancaire positif, la banque cantonale utilise la porte de la centrale pour demander un prêt de deux millions de francs en 1934. Cela permet de faire face à une récolte d'épargne qui ne suit pas le rythme des requêtes de nouveaux crédits⁸⁴. Ainsi, entre 1934 et 1939, elle pourra disposer de prêts de 1,4 million à 3 millions de francs auprès de la centrale d'émission des obligations foncières, soit des montants représentant entre 1,2 % et 2,3 % de son bilan. Par ailleurs, la participation à la centrale permet à la banque cantonale de prendre part régulièrement à partir de 1934 au placement des obligations foncières émises par la centrale⁸⁵.

Toujours dans le contexte de cette fonction de coordination de l'UBCS, retenons, en ce qui concerne les taux d'intérêt, que la Banca dello Stato adhère en 1930 au projet des banques cantonales de réduire à 4 % le taux sur les obligations de caisse et à 3,5 % celui sur les carnets d'épargne, signe que cette

⁷⁹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 30 novembre 1928.

⁸⁰ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 24 avril 1930, 24 avril 1931, 10 juillet 1930, 18 mars 1932, 4 novembre 1935, 27 novembre 1936, 9 décembre 1938 et 6 octobre 1939. Retenons que parfois, au sein de l'UBCS, les banques cantonales discutent de la situation des taux d'intérêt (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 5 décembre 1939).

⁸¹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 31 janvier 1931, 7 février 1936 et 14 juillet 1939.

⁸² ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 28 août 1924.

⁸³ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 6 juin 1930 et 19 novembre 1930.

⁸⁴ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 22 juin 1934.

⁸⁵ BSCT, Rapports de gestion 1934-1939.

coordination peut s'étendre à l'activité elle-même⁸⁶. Citons aussi la directive de l'UBCS, émise en 1939 pour régler le paiement des salaires aux employés appelés au service militaire afin d'assurer un traitement uniforme⁸⁷. Une mesure assez extraordinaire qui montre bien comment l'UBCS peut, le cas échéant, intervenir pour favoriser une harmonisation des différentes pratiques en vigueur auprès de ses membres. Cette harmonisation ne sera toutefois pas très invasive, laissant la décision finale à chaque institut.

Enfin, l'UBCS exerce une fonction comparable à celle de l'ASB pour tout ce qui concerne les projets législatifs et les questions politiques. Ainsi, la direction de la Banca dello Stato prend acte favorablement que l'UBCS s'oppose à une augmentation du droit de timbre fédéral, rendant superflue une intervention directe de la banque cantonale auprès des autorités fédérales⁸⁸. Un service, bien entendu, à double tranchant : utile lors de positions communes, problématique lors de visions différentes, ce qui semble être le cas lors du débat fédéral concernant l'aide au secteur agricole⁸⁹. Comme pour l'ASB, le Tessin s'active pour organiser dans le canton l'assemblée générale de l'UBCS : ainsi, en 1932, elle a lieu à Bellinzone, une occasion de mettre en relief la réalité cantonale⁹⁰. Les associations bancaires actives au niveau national contribuent donc à structurer et à aligner le secteur au plan national, dont la réalité tessinoise est une composante désormais confrontée à l'action et aux influences de ces organisations.

D) Le renforcement de la surveillance fédérale et la loi sur les banques de 1934

En suivant Bänziger (1986, p. 1-27), nous pouvons admettre que l'évolution de la législation et de la surveillance bancaire en Suisse a suivi plusieurs chemins.

Examinons tout d'abord, les domaines progressivement concernés : l'autorisation publique d'exercer une activité bancaire (les cantons de Berne et de Fribourg avaient été pionniers durant les années 1850 et 1860) ; la surveillance de l'activité bancaire par un inspecteur public (comme pour les banques d'émission à partir de 1881) ; les obligations en termes de tenue et de publication des comptes annuels (un pas important a été franchi avec le Code des obligations). Les domaines concernent aussi les prescriptions minimales en termes de fonds propres et de liquidité (comme le souhaitait l'inspecteur fédéral des banques d'émission en 1887 et tel que prévu par l'association des caisses d'épargne bernoises en 1901) tout comme la protection de l'épargne (les premiers pas ayant été faits en Argovie et à Saint-Gall entre 1885 et 1890,

⁸⁶ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 17 octobre 1930.

⁸⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 10 novembre 1939.

⁸⁸ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 30 octobre 1925.

⁸⁹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 16 décembre 1932.

⁹⁰ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 18 mars 1932 et 9 juin 1932.

avant s'étendre aux garanties sur les dépôts bancaires des années 1910, comme au Tessin).

Considérons ensuite le plan de la législation qui se met en place. Jusqu'à la surveillance des banques d'émissions de 1881, la compétence est cantonale. Puis, et jusqu'aux années 1930, la compétence est partagée entre les cantons (qui renouvellent et étendent les prescriptions après l'entrée en vigueur du Code civil) et la Confédération (celle-ci renforce son rôle avec l'attribution du monopole monétaire à la BNS, avec les éléments qui concernent souvent l'ensemble des sociétés anonymes et qui sont retenus dans le Code des obligations et le Code civil). L'aboutissement de la surveillance fédérale a lieu seulement avec la création de la Commission Fédérale des Banques (CFB) en 1934. Les crises bancaires de cette période sont à l'origine, dans différents pays, de réformes de la législation bancaire⁹¹. En même temps, le principe de l'autoréglementation qui caractérise le secteur financier suisse se précise. Ce principe – que Sancey, on l'a vu (2015, p. 29) fait remonter à l'adoption d'un premier *gentlemen's agreement* en 1927 – laisse au secteur⁹² la possibilité de définir ses propres règles. Il se traduit par des conventions, mais aussi par l'établissement de *gentlemen's agreement* entre les représentants du secteur, en premier lieu l'ASB, avec les autorités publiques, notamment la BNS, comme durant les années 1920 et 1930. L'autoréglementation pose donc des limites à l'intervention directe de l'État, notamment du Parlement, tout en impliquant le secteur dans l'élaboration du cadre normatif: un but qui est même à l'origine de la fondation de l'ASB⁹³. Par ailleurs, la genèse de la loi fédérale sur les banques de 1934 met en évidence le rôle actif joué par ces mêmes banques, notamment au travers de l'ASB, dans la définition de projets législatifs qui les concernent. Le projet de loi, mené par Jean-Marie Musy, chef du Département fédéral des finances et des douanes, est conçu en étroite collaboration avec la BNS, le milieu bancaire et les associations économiques dont des représentants figurent même au sein des commissions d'experts qui ont discuté le texte⁹⁴. Cette démarche n'est pas unique et de nos jours, des débats intenses ont encore lieu entre l'ASB et la FINMA (qui a pris la place de la CFB), la BNS et le Département fédéral des finances au sujet de projets législatifs dans le domaine financier. Ces rapports reflètent l'influence que le secteur bancaire exerce sur les décisions politiques, comme l'ont rappelé Jost (1997, [2005]) et plus récemment Sancey (2015). De plus, en raison du fédéralisme, la Confédération laisse aussi

⁹¹ BARBIELLINI AMIDEI et GIORDANO (2014) rappellent le contexte des crises bancaires des années 1930 avec le Glass-Steagall Act de 1933 aux États-Unis et la loi bancaire de 1936 en Italie.

⁹² Retenons que l'ASB est intervenue pendant les années 1910 au Tessin pour protéger les épargnants contre des initiatives douteuses ou même frauduleuses, notamment lors de la fondation de la société *Economia popolare* de Lugano et lors d'une initiative privée à Bissone qui visait à récolter des fonds (ASB, Rapport de gestion 1915-1916, p. 6 et 1925 p. 36, p. 29-39).

⁹³ Cf. SANCEY (1998), SANCEY (2015, p. 107-113)

⁹⁴ Cf. BÄNZIGER (1986, p. 105-113).

aux cantons certaines compétences concernant le secteur bancaire, comme dans le cas des banques cantonales qui ne sont soumises que partiellement à la surveillance de la CFB⁹⁵. Ainsi, le pouvoir se partage entre Berne, capitale politique et siège de la CFB, Zurich, siège de la BNS, et Bâle, siège de la ASB, de telle façon qu'il devient important pour le secteur bancaire tessinois d'établir et de renforcer les liens bancaires et politiques sur le plan national pour, le cas échéant, défendre ses propres intérêts. Par ailleurs, et l'argument mérite d'être souligné, l'appartenance à un secteur qui est en relation étroite avec le milieu politique fédéral, permet de bénéficier des résultats obtenus au niveau national, notamment en cas de convergence des intérêts, sans même avoir à agir ou à intervenir directement.

Considérons de plus près à la fois les nouveautés normatives qui apparaissent durant les années 1930 et le comportement des banques tessinoises les concernant. Après le projet de Landmann en 1916 qui, rappelons-le, n'avait pas abouti, la crise bancaire des années 1930 fait resurgir le thème de la surveillance bancaire. Cette fois, la réforme aboutit avec l'approbation par le parlement de la Loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) le 8 novembre 1934. Au début de 1934, quand la loi est encore en discussion, le secteur bancaire tessinois est assez calme malgré les enjeux, comme Raimondo Rossi le rapporte au siège de la BNS :

« Tout est calme dans le monde des affaires. [...] On se demande dans les milieux bancaires si la loi fédérale sur le contrôle des banques sera décrétée. Les deux banques locales indiquées plus haut [la Banca della Svizzera Italiana et la Banca Popolare di Lugano] disent que la question est tout à fait secondaire pour elles et que, sans le solliciter, elles sont prêtes à tout contrôle. Une personne qui met toujours un peu d'art dans ses discours, nous disait il y a quelques jours que, au sein d'une commission d'experts désignée par le Département fédéral des finances, de laquelle Monsieur le Président de notre Direction générale [Bachmann] est magna pars, les opinions sont très divergentes, de sorte que la question est non seulement délicate, mais complexe. » (ArBNS, Wochenbericht 9 janvier 1934)

Le projet traite de plusieurs questions. Tout d'abord, il s'agit de mettre en place une autorité fédérale de surveillance des banques. Cette autorité sera chargée d'accorder aux instituts bancaires l'autorisation d'exercer l'activité. Ensuite, les banques sont soumises à une série d'obligations concernant l'activité, les comptes annuels et leur organisation. Enfin, il s'agit de prendre en compte le secret bancaire. Le premier point suscite des réserves de la part de la banque cantonale. Le directeur Sidler, soutenu par le conseil d'administration, entend exprimer deux critiques au sein de l'UBCS. D'une part, il pense à une exclusion des banques cantonales du champ d'application de la loi en raison de la garantie que leur assure le canton et, à titre subsidiaire, il désirerait un rapprochement des révisions effectuées par la commission cantonale de celles prévues par les

⁹⁵ BÄNZIGER (1986, p. 195-196).

sociétés fiduciaires⁹⁶. La première requête n'aboutit que partiellement, alors que la deuxième est retenue. Ainsi, la commission cantonale chargée de la révision de la Banca dello Stato peut poursuivre son activité conformément à la nouvelle loi fédérale⁹⁷. Cela est par ailleurs le résultat d'une convergence d'intérêts sur ces arguments, notamment du côté des banques cantonales. En effet, la soumission des banques cantonales à la surveillance de la CFB et l'introduction éventuelle d'une révision par les sociétés fiduciaires font l'objet de débats tout au long du processus législatif⁹⁸. Le thème du secret bancaire n'intéresse pas moins la banque cantonale. Il constitue même, notamment au début des années 1930, un enjeu pour l'ensemble de la place financière suisse⁹⁹. En effet, durant l'entre-deux-guerres, la Suisse s'affirme comme une puissance financière au cœur de l'Europe¹⁰⁰. Le pays figure parmi des investisseurs majeurs dans de nombreux pays. Si l'essor de la Suisse, et notamment de Zurich et de Genève, en tant que place financière internationale apparaît avec force après la Seconde Guerre mondiale¹⁰¹, des études trouvent les racines de ce résultat pendant l'entre-deux-guerres¹⁰². À cette époque, des facteurs monétaires, économiques et politiques attirent vers la Suisse des capitaux privés, notamment de l'Allemagne et de la France. Ces capitaux étrangers fuient souvent l'inflation et la pression fiscale nationale qui s'est aggravée du fait des besoins financiers de leurs pays pendant et après la Première Guerre mondiale. Les banques suisses prennent conscience de leur force et s'efforcent de consolider leur position. Pour cela l'ASB, mais aussi la BNS, utilise la défense du secret professionnel pour critiquer le projet législatif de Landmann de 1916 sur la surveillance des banques, conscients de l'importance de l'afflux des capitaux étrangers¹⁰³. De même, face à des cas d'espionnage bancaire et même de pression du côté des autorités publiques étrangères, les banques obtiennent l'inscription dans la loi de 1934 d'une norme pénale qui protège les données bancaires face aux autorités nationales et internationales¹⁰⁴. C'est la formalisation du secret bancaire qui devient un des piliers, voire un mythe – différemment interprété – à l'origine de l'essor

⁹⁶ Le directeur Sidler entendait, avec l'appui du conseil et en appelant à la garantie assurée par les cantons, soutenir cette position au sein de l'UBCS (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 31 mars 1933).

⁹⁷ BSCT, Rapport de gestion 1935, p. 7.

⁹⁸ BÄNZIGER (1986, p. 114 et p. 119).

⁹⁹ FARQUET (2016, p. 353-363).

¹⁰⁰ GUEX (1999a, p. 7-29).

¹⁰¹ CASSIS (2008, p. 302-305).

¹⁰² MAZBOURI *et al.* (2012, p. 483-488) ainsi que FARQUET (2016, p. 77-82).

¹⁰³ SANCEY (2015, p. 112-113).

¹⁰⁴ Les origines du secret bancaire ont fait l'objet de différentes présentations. Cf. BÄNZIGER (1986, p. 114-118) et surtout GUEX (1999), Perrenoud (2003), FARQUET (2016). Ces derniers, tout en démontant le mythe d'un secret bancaire introduit à des fins humanitaires, mettent en évidence le lien étroit entre l'ancrage législatif du principe et la raison fiscale des fonds apportés par les clients étrangers. Les événements des dernières années, notamment les différends avec les États-Unis et les pays européens, ont rappelé le rôle du secret bancaire dans l'attrait de capitaux étrangers fiscalement fugitifs.

de la place financière suisse¹⁰⁵. Par ailleurs, le thème n'est pas nouveau durant les années 1930, pas plus au niveau national qu'au Tessin. En 1919 déjà, la Banca dello Stato signalait qu'une simple allusion à un possible affaiblissement du secret bancaire pourrait perturber le rythme des dépôts¹⁰⁶. Ainsi, dès les années 1920, le conseil d'administration thématise l'argument à plusieurs reprises. Tout d'abord, en 1921 le conseil autorise la direction à licencier tout employé qui aurait violé la discrétion de l'institut¹⁰⁷. En 1924, le conseil définit des principes opérationnels pour transmettre, le cas échéant, des informations bancaires exigées par les autorités publiques¹⁰⁸. En particulier, l'information sera transmise en cas de questions pénales alors que dans les autres situations, la décision reviendra au conseil¹⁰⁹. La banque cantonale est effectivement soumise à des pressions, notamment lors des successions, de la part des descendants ou de l'autorité fiscale qui entendent connaître la situation financière du défunt¹¹⁰. Une situation analogue se présente lors de différends fiscaux entre des clients et l'État, avec le pouvoir judiciaire intéressé à récolter les informations utiles à la résolution de la cause. Ainsi, en 1921, un procureur de la banque est

¹⁰⁵ L'argument a fait couler beaucoup d'encre dans le passé, comme aujourd'hui, avec également des publications pour le grand public, cf. notamment BESSON (2004), ZAKI (2010), GENIER (2014).

¹⁰⁶ BSCT, Rapport de gestion 1919, p. 4.

¹⁰⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 18 février 1921.

¹⁰⁸ La même année, nous pouvons ainsi lire dans le rapport de la banque cantonale: « *Les craintes que les pressions des autorités fiscales puissent réduire notre indépendance par rapport au fisc ne peuvent pas être justifiées. Personne – à partir des administrateurs jusqu'au plus modeste employé – ne manquera au secret bancaire qui est garanti par la loi et pour lequel la Banque engage, tous les jours, sa parole et sa responsabilité devant le public, sur la base de règles précises. L'État est conscient du fait qu'il s'agit là d'une question vitale, que dans les conditions actuelles aucun institut de crédit ne pourrait vivre et se développer sans la discrétion absolue et inviolable que l'on exige de quiconque administre fiduciairement l'argent d'autrui. On ne peut donc même pas penser que, pour des objectifs irréalisables de politique fiscale, l'État veuille renoncer à sa Banque, déraciner le soutien le plus valable du crédit public et privé, décider des mesures qui affaibliraient immédiatement l'institut cantonal et, si elles étaient généralisées, auraient comme conséquence la fuite des capitaux du Canton.* » (BSCT, Rapport de gestion 1924, p. 7, libre traduction de l'italien). Texte original: « *I timori che la pressione tributaria abbia a menomare la nostra indipendenza, di fronte al fisco non possono essere giustificati. Dagli amministratori al più modesto impiegato, nessuno verrà mai meno al segreto bancario, che è garantito dalla legge e per la conservazione del quale la Banca, sulla scorta di precise norme regolamentari, impegna giornalmente di fronte al pubblico la sua parola e la sua responsabilità. Lo Stato sa che questa è una questione delle più vitali, che nelle condizioni nostre attuali nessun istituto di credito potrebbe vivere e prosperare senza quell'assoluta, inviolabile discrezione che si esige da chiunque amministra fiduciariamente denaro altrui. Non è quindi neppure a supporre che, per fini irraggiungibili di politica tributaria, voglia rinunciare alla Sua Banca, svellere il più valido sostegno del credito pubblico e privato, pensare a provvedimenti che fiaccherebbero immantinente l'istituto statale e, se generalizzati, determinerebbero l'esodo dei capitali dal Cantone.* »

¹⁰⁹ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 15 février 1924.

¹¹⁰ Un autre cas est celui de l'héritage d'une personne de Stabio avec la Commissione circondariale di tassazione de Mendrisio qui voulait obtenir des informations: requête refusée sur la base de la loi sur la banque cantonale (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 22 avril 1927). Comme le signale FARQUET (2016, p. 357 et p. 494), le Tessin est un des rares cantons pour lesquels le secret bancaire ne pouvait pas être retenu lors de la perception par l'autorité cantonale des droits de succession.

appelé à témoigner dans un cas qui oppose, pour des questions fiscales, l'État à un citoyen, client de la banque. La direction rappelle alors aux employés que dans ces situations, avant de témoigner devant un tribunal, il faut obtenir l'autorisation de la banque. Cette position suscite des tensions avec l'autorité fiscale cantonale: la banque, pour justifier sa position, adresse une lettre au gouvernement¹¹¹. Cependant, le gouvernement cantonal obtient que l'employé témoigne, mais celui-ci, respectueux des directives de l'institut, reste muet, ce qui lui coûtera une plainte pénale. L'épisode trouve une solution qui permet à la banque de sauvegarder ses directives, mais pas le secret absolu. En effet, le client mis en accusation par l'État cantonal doit demander lui-même à la banque de produire les informations que l'autorité cantonale entendait obtenir du témoin. Une demande à laquelle la banque ne peut pas s'opposer¹¹².

En 1926, face à une requête du procureur public demandant des informations concernant des titres financiers, le conseil autorise la direction à les transmettre sous réserve que la cause ne soit pas de nature fiscale¹¹³. En 1928, une situation similaire à la première se présente avec cette fois, comme témoin, le directeur Sidler qui oppose le secret bancaire, inscrit à l'article 11 de la loi de la banque cantonale, à la transmission d'informations utiles à la résolution des différends fiscaux entre l'État et des tiers¹¹⁴. D'autres cas suivront avec, d'une part, le pouvoir judiciaire et l'État, désireux d'obtenir des documents et des informations bancaires et, d'autre part, la banque cantonale qui en appelle au secret bancaire pour éviter toute transmission inconditionnée de données notamment de la part des employés. Le conseil concentre alors le flux des informations qui peuvent sortir de la banque¹¹⁵.

La banque cantonale n'est pas le seul institut à être concerné par cet argument. En 1924, un client intéressé à connaître les détails des opérations effectuées par l'un de ses proches, dont il prétend être l'héritier, est présenté au sein de l'ABT; le débat fait apparaître que les autres banques sont confrontées à des situations similaires. À cette occasion, la position restrictive proposée par le directeur Sidler, qui est aussi président de l'ABT, pour éviter que d'éventuelles ouvertures puissent être exploitées dans le futur par le fisc cantonal, ne soulève alors pas de critiques¹¹⁶. Au cours d'une séance suivante, face à un cas soumis par une autre banque et concernant une requête de l'administration fiscale, l'association réaffirme la politique de fermeture pour la transmission directe d'informations aux autorités fiscales, se limitant à les livrer aux clients¹¹⁷. Le secret bancaire est donc un dossier pour l'ensemble du secteur. Nous pouvons supposer que

¹¹¹ ASTI, Fonds BSCT, PV CdA 18 décembre 1924.

¹¹² ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 30 janvier 1925.

¹¹³ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 1^{er} octobre 1926.

¹¹⁴ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 22 mai 1928.

¹¹⁵ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 18 juin 1929, 19 novembre 1930.

¹¹⁶ ArABT, PV Comité 6 juin 1924.

¹¹⁷ ArABT, PV Comité 26 novembre 1924.

la position restrictive définie au sein de l'ABT est partagée par l'ensemble des instituts. En conséquence, lorsque le principe du secret bancaire vient à être inscrit dans la loi fédérale sur les banques, le secteur bancaire tessinois ne s'y oppose pas¹¹⁸. De même, en 1937, après donc l'entrée en vigueur de cette loi, la position concernant la transmission d'informations au fisc reste restrictive, désormais renforcée par la loi fédérale. Cette loi qui, au-delà du secret bancaire, introduit aussi des principes pour l'établissement et la publication des comptes annuels ainsi que des critères prudentiels pour renforcer la solidité des instituts n'entrera en vigueur qu'en 1935, donc vers la fin de la période qui fait l'objet de notre attention. Cependant, il est opportun de retenir les changements principaux qui concernent le cadre normatif. Retenons, en particulier, la révision en 1938 de la loi cantonale sur la garantie des dépôts en caisse d'épargne introduite en 1912. En effet, lors du projet de loi sur les banques en 1934, une proposition d'attribuer à la Confédération la compétence en matière de garantie de dépôts n'avait pas abouti¹¹⁹. La CFB ne pourra qu'approuver une loi cantonale avant son entrée en vigueur. De plus, la loi fédérale prévoit des dispositions sur les dépôts privilégiés, ce qui place la loi cantonale sur un plan subsidiaire¹²⁰. Retenons que la loi cantonale fixe alors à 5 000 francs la limite de la garantie sur les avoirs déposés sur les carnets d'épargne et qu'elle oblige les banques à garder dans un fonds spécial un montant correspondant à 80 % de la somme des dépôts garantis sous forme de titres de la Confédération, des cantons, des communes, de titres hypothécaires ou admis à l'escompte auprès de la BNS¹²¹. Elle constitue ainsi une incitation supplémentaire pour les banques tessinoises à garder des titres suisses dans leur portefeuille.

L'intégration nationale du secteur bancaire tessinois n'est pas sans conséquences sur la relation avec l'Italie. Le cadre normatif suisse qui concerne la divulgation aux tiers des noms des déposants, ainsi que des facteurs monétaires et politiques, est même déterminant pour nourrir la transformation en cours.

8.2 UNE NOUVELLE RELATION AVEC L'ITALIE

Les relations financières entre la Suisse et l'Italie sont déjà en place au XIX^e siècle: les investissements directs et de portefeuille confédérés ainsi que les crédits bancaires octroyés à des sociétés italiennes ont déjà lieu par l'entremise d'instituts suisses dont des banques tessinoises. De plus, les banques suisses contribuent à la fondation d'instituts italiens, comme pour la Comit, ou

¹¹⁸ Le conseil d'administration de la banque cantonale ne soulève pas de critiques à un premier projet législatif tel qu'il est présenté par le directeur Sidler (ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 12 décembre 1933).

¹¹⁹ BÄNZIGER (1986, p. 120-121).

¹²⁰ ASTi, Atti del Gran Consiglio, séance du 18 octobre 1938, p. 614 et p. 618-625. La loi ne sera abandonnée qu'en 1996.

¹²¹ ASTi, Atti del Gran Consiglio, séance du 18 octobre 1938, p. 618-619.

vont devenir des actionnaires, comme pour le Credito Italiano¹²². Ainsi, la relation bancaire et financière avec l'Italie ne concerne pas que le Tessin. Surtout, les deux guerres mondiales et le contexte politique et économique des années 1920-1930 ne sont pas neutres face à ces relations. Que représente l'Italie pour le secteur financier suisse?¹²³ En premier lieu, la Confédération est une source de financement : crédits bancaires, crédits de *clearing* et transactions en or, permettent à l'Italie d'obtenir des ressources financières pour les besoins de l'économie et de l'État. En deuxième lieu, la Suisse devient un refuge des capitaux privés italiens qui, pour différentes raisons, échappent au pays, conformément à ce qui se passe dans d'autres pays européens, en particulier en France. Ainsi, le système financier suisse exerce progressivement le rôle de plaque tournante, car ces ressources permettent directement ou indirectement de financer le Royaume. De son côté, la Suisse prend conscience des intérêts financiers, économiques et politiques que ce rôle permet de poursuivre, tout en voulant s'assurer la possibilité d'utiliser, même pendant les années difficiles des conflits mondiaux et à des fins commerciales, les ports de Gênes et de Savone. En effet, ce n'est pas que le secteur financier qui en bénéficie. La présence en Italie d'investissements confédérés ainsi que le débouché commercial que ce pays représente pour les industries suisses, durant les périodes de paix comme durant les années de guerre, favorise même une politique de rapprochement envers le gouvernement de Mussolini. Cette politique, qui est appuyée par le conseiller fédéral tessinois Motta, compte sur les services financiers offerts, auxquels il faut ajouter le transit ferroviaire, notamment sous le Gothard et le Simplon, accordé à l'Italie même pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces intérêts expliquent les résistances internes à la Suisse lors des sanctions économiques que la Société des Nations impose à l'Italie après l'invasion de l'Éthiopie en 1935. Tel est le contexte des relations entre la Suisse et l'Italie qui se met en place progressivement et qui aura des conséquences pour le secteur bancaire tessinois.

A) Les investissements et les crédits en Italie des banques tessinoises

Nous avons vu le rôle de l'Italie comme débouché pour l'emploi des ressources bancaires tessinoises avant 1914. Après cette année, le Royaume reste encore une destination mais à un degré plus réduit. En particulier, le rayon d'action de la banque cantonale qui, à la suite aussi de l'expérience de la crise bancaire, se limite au marché interne, réduit le reflux de capitaux vers l'Italie. La Banca della Svizzera italiana diminue la quantité de titres italiens en portefeuille (cf. supra *Tableau 3/19*) : une vingtaine en 1915 (17,9 % du total), 7 en 1918 et seulement 3 en 1928, même si la part en valeur du portefeuille monte à 35,6 %. Cependant, en 1936, dernière année durant laquelle l'institut publie le détail du

¹²² SEGRETO (2011, p. 295) rappelle que la Basler Handelsbank, la Leu & Co. de Zurich et la Banca Unione Credito sont actionnaires du groupe italien.

¹²³ L'argument a été retenu notamment par HAUSER (2001), GERARDI (2007 et 2008).

portefeuille, les titres italiens ne sont plus que deux, et leur part dans le total est presque nulle, 0,9 % (cf. *Annexe 22*). Les actions italiennes, qui prédominaient encore sur les obligations en 1918, disparaissent complètement, et les titres des sociétés laissent la place, en 1936, aux titres de l'État. La Banca Unione di Credito détient un seul titre italien, un bon du Trésor, (2,2 % du portefeuille) en 1920. En 1928, on retrouve des obligations en dollars du Royaume qui atteignent 23,4 % du portefeuille et en 1934, les trois titres italiens représentent 28,4 % du portefeuille¹²⁴. Malgré une nette diminution, les titres italiens ne disparaissent donc pas des portefeuilles des banques tessinoises, contrairement à d'autres titres internationaux. Les banques tessinoises, qui continuent à accepter des effets commerciaux étrangers dont une partie est d'origine italienne¹²⁵, ne sont pas les seuls instituts suisses à investir en Italie : des investisseurs, privés et institutionnels, dont les banques confédérées, sont encore actifs sur le marché italien. D'après Gino Nessi, par exemple, les banques tessinoises ne représentent en 1926 qu'un sixième des titres des Ferrovie Meridionali qui sont détenus par des investisseurs suisses¹²⁶. D'autre part, les titres italiens sont négociés aussi sur les bourses suisses¹²⁷, mais, pour l'ensemble du secteur bancaire tessinois, ils perdent le poids qu'ils avaient avant la guerre. En effet, les troubles monétaires (dépréciation de la lire), financiers (baisse des cours) et économiques (dépression des années 1930) et les mesures restrictives du gouvernement italien, sur lesquelles nous reviendrons, rendent ces investissements moins intéressants.

En ce qui concerne les crédits, malgré le rayon interne de la banque cantonale, les autres banques regardent encore vers l'Italie. Ainsi, parmi les crédits approuvés par le conseil de la Banca Unione di Credito entre 1921 et 1922, figurent des crédits à des privés ou à des sociétés italiennes (8 % des prêts octroyés en francs et 74 % des prêts en liras). Retenons que les clients peuvent gager des avoirs en comptes courants auprès de l'institut ou des titres en dépôts auprès du Credito Italiano¹²⁸. La Banca della Svizzera Italiana accorde également des prêts à des privés ou à des sociétés en Italie : lors d'une révision approfondie du portefeuille en 1928, le conseil constate que 32 % des 9,4 millions de crédits en francs concernent des Italiens, comme 59 % des 26,3 millions de crédits comptabilisés en liras¹²⁹. De même, 31 % des crédits en francs que le conseil approuve durant la deuxième moitié de 1928 concernent des Italiens et 96 % des crédits en liras¹³⁰. Lors des délibérations en juin 1931, ils s'élèvent même à 78 % des crédits en francs et à la totalité de ceux en liras. Bien que le nombre des opérations ne soit

¹²⁴ BUC, Rapport de gestion 1920-1934.

¹²⁵ ArABT, PV Comité 12 mars 1925.

¹²⁶ ArABT, PV Comité 26 octobre 1926.

¹²⁷ Comme, par exemple, les actions de la Società Adriatica di Elettricità de Venise (ASB, Rapport de gestion 1938-1939, p. 114).

¹²⁸ ArBSI, BUC, PV CdA, 1921-1922.

¹²⁹ ArBSI, PV CdA 16-18 février 1928.

¹³⁰ ArBSI, PV CdA 7 juillet 1928, 2 octobre 1928 et 22 décembre 1928.

pas élevé, ces données confirment l'existence d'un flux vers le Royaume qui se poursuit au cours des années 1920 et 1930¹³¹.

Le crédit des banques tessinoises n'est pas le seul canal au travers duquel l'Italie peut obtenir des fonds de la Suisse. Comme pour les investissements de portefeuille, d'autres instituts confédérés, notamment les grandes banques qui disposent de fonds bien plus significatifs, mais aussi des sociétés financières accordent des prêts à l'Italie. La holding Brown Boveri, la Banque pour les Entreprises électriques, la Banque générale pour l'industrie électrique et la Nestlé Anglo Swiss Condensed Milk tout comme la Motor-Columbus et la Société italo-suisse, figurent sur une liste des instituts suisses ayant accordé des crédits, notamment dans le secteur électrique italien pendant les années 1930¹³². Retenons que le Tessinois Agostino Nizzola est administrateur des deux dernières sociétés citées. Gerardi (2007, p. 71-72) cite le prêt de 50 millions de francs octroyé par le Crédit Suisse à la Banque d'Italie en 1937, une opération à laquelle prend part la SBS avec une garantie de 20 millions. Le montant du prêt représente 89 % du bilan de la Banca della Svizzera Italiana, 38 % des actifs de la Banca dello Stato et même 19 % du total des bilans des sièges bancaires tessinois. Autrement dit, une telle opération reste en dehors de la portée du Tessin. D'autre part, les crédits que les banques confédérées accordent aux pays européens à cette époque reflètent souvent une stratégie qui mêle intérêts financiers et fins politiques et pour cela, ils sont soutenus par les autorités publiques¹³³. La portée de ces opérations dépasse ainsi le cadre tessinois. L'essor au sein du secteur cantonal de la Banca dello Stato, qui limite son activité au marché interne, permet d'affirmer que (pour l'ensemble du secteur) le marché italien n'est plus le débouché qu'il était avant la guerre, même s'il reste important pour certains instituts, notamment ceux qui appartiennent aux groupes italiens. Cette appartenance développe en effet d'autres relations qu'il faut préciser ici.

B) Les relations et les affaires avec les instituts italiens

Comme nous l'avons vu auparavant, les instituts italiens s'installent au Tessin durant les années 1910 et 1920, ce qui contribue à changer les relations entre le secteur bancaire tessinois et l'Italie. Cela ne concerne pas seulement la dimension commerciale des affaires : l'appartenance à un groupe italien permet le

¹³¹ Du point de vue de l'Italie, les crédits des banques tessinoises ne représentent qu'une partie infime. L'Italie et les entreprises italiennes comptent durant l'entre-deux-guerres sur les capitaux abondants des États-Unis (CASTRONOVO, 2006, p. 262-265).

¹³² ArINT, Archivi aggregati BCI, Sofindit, Carte di Giorgio Di Veroli, faldone 414, 10: Crediti di istituti svizzeri verso l'Italia, 1934-1935. Sur le rôle de principales sociétés financières suisses actives dans ce secteur, cf. SEGRETO (1987).

¹³³ Cf. MAZBOURI et PERRENOUD (2008, p. 241) pour les crédits politiques accordés à la France et au principe de l'« arme du crédit » utilisée par la Suisse.

développement de fonctions qui dépassent le cadre d'un simple débouché pour les ressources à investir. Avec l'entrée de la Comit dans le capital de la Banca della Svizzera Italiana, qui a des activités et des contacts en l'Italie dès sa fondation, s'ouvre la voie à des échanges transfrontaliers nouveaux que l'on retrouve aussi entre la Banca Unione di Credito et le Credito Italiano. Par ailleurs, ces rapports reflètent les opportunités offertes par la place financière suisse.

Tout d'abord, l'actionnaire italien apporte des ressources, comme la Comit pendant la crise de 1914 ou lorsque la Banca della Svizzera Italiana doit augmenter son capital en 1920. Une partie de l'augmentation du capital de 5 à 7,5 millions est à cette occasion souscrite par la Comit¹³⁴. Par ailleurs, le groupe italien est une source d'affaires, par exemple lors du placement de titres italiens que la banque tessinoise effectue aussi auprès des épargnants locaux. Confalonieri (1982, p. 193-195) cite l'Unione Concimi dont les placements d'actions de 1911 et de 1912 sont réalisés par le syndicat de la Comit. Ces opérations comportent aussi la participation de plusieurs instituts, dont Lombard Odier & Cie. de Genève (avec une part de 5% pour le placement de 1911 et encore de 5% pour 1912), l'Union Financière de Genève (5% pour 2012) et la Banca della Svizzera Italiana (1% en 1911 et 3% en 1912). Retenons que les placements auprès des Tessinois ne sont pas toujours un succès: lors d'une émission de 200 millions de liras de la Società Telefonie e Interregionale Piemontese e Lombarda de Turin, dont le placement est réalisé par la Comit et le Banco di Roma, l'opération «*laisse notre public complètement indifférent*», comme le remarque Raimondo Rossi¹³⁵.

Toujours grâce à la Comit, la banque tessinoise, qui a une partie de sa liquidité auprès d'instituts italiens, accède aux titres monétaires italiens (notamment aux bons du Trésor) et obtient des garanties de ces instituts lors de prêts que la banque accorde en Italie¹³⁶. De plus, elle peut utiliser son partenaire pour placer la liquidité même si les relations interbancaires avec l'Italie ne nécessitent pas une relation de propriété: la Banca dello Stato place aussi des dépôts en liras auprès d'instituts bancaires du Royaume¹³⁷. Cependant, la propriété offre des opportunités qui permettent à la Banca della Svizzera Italiana de s'établir à Zurich. Cela a lieu avec l'opération du Credimare qui mérite un approfondissement¹³⁸.

En 1929, l'Istituto italiano di Credito Marittimo de Rome transforme son agence de Zurich, ouverte en 1921, en une société, la Credimare AG, dont le capital initial est de 1 million de francs. Le but est de développer le

¹³⁴ BSI, Rapport de gestion 1920, p. 6.

¹³⁵ ArBNS, Wochenbericht 3 février 1931.

¹³⁶ ArBSI, PV CdA 25 juin 1931.

¹³⁷ BSCT, Rapport de gestion 1918, p. 6.

¹³⁸ ArINT, Archivi aggregati BCI, Sofidint, faldone 414, 11: Credimare SA, Zurigo; BSI, Rapport de gestion 1935, p. 3; NZZ, 10 septembre 1929, 22 mars 1933, 17 mai 1935, 4 avril et 12 mai 1936.

négoce de titres, mais la crise internationale entraîne un retrait de fonds dont l'encours chute presque de 70 % entre 1930 et 1935. En effet, l'Istituto Nazionale per i Cambi con l'Estero (ITSCAMBI) qui a auparavant apporté des fonds importants les réduit fortement. Ces difficultés conduisent à la mise en liquidation de la société qui est reprise par l'Istituto per la ricostruzione industriale (IRI) de Rome en 1935. Les difficultés concernent aussi le groupe, ce qui, sous la pression du directeur de l'IRI, Beneduce, pousse les banques du Royaume, dont la Comit, à reprendre les activités et les structures du Credito Marittimo. Ainsi, par l'intermédiation de la Comit, les activités du Credimare de Zurich sont reprises par la Banca della Svizzera Italiana qui ouvre alors une succursale sur place. L'intérêt de l'opération pour la Comit et l'institut tessinois est triple : s'établir à Zurich qui est considérée comme le centre financier le plus important du pays, reprendre l'affiliation à la bourse du Credimare et développer des nouvelles affaires avec l'ISTCAMBI. Ainsi, la Comit qui avait déjà des relations avec le Credimare sensibilise ses correspondants à la poursuite des activités avec la nouvelle succursale¹³⁹. La reprise de l'affiliation à la bourse pose problème, car elle ne peut pas se faire directement : il faut déposer un nouveau dossier et, dans le contexte de ces années, un institut suisse comme la Banca della Svizzera Italiana a plus de possibilités d'obtenir l'autorisation qu'un institut italien. Ainsi, le Credimare est liquidé et Carlo Pernsch sen., administrateur de la Banca della Svizzera Italiana, est chargé du dossier, alors que l'institut de Lugano reprend les activités. Par ailleurs, la réalisation de l'opération comporte une série de compensations entre l'IRI (propriétaire du Credimare), la SICMI (qui reprend le Credimare) et la Comit qui peut se faire à travers une transaction assurée par la Banca della Svizzera Italiana. L'opération est contestée par Adolfo Rossi, ancien directeur de la Comit. Le désaccord est tel qu'il quitte le conseil d'administration de la Banca della Svizzera Italiana : il est alors remplacé par le baron lucernois Hans Pfyffer von Altishofen, ancien président du Credimare¹⁴⁰.

Le groupe italien met donc son réseau et ses contacts à disposition, ce qui permet par exemple à Antonio Lory (directeur et par la suite président de la Banca della Svizzera Italiana) d'être reçu par le directeur de la Comit à Pise avec une recommandation de Raffaele Mattioli¹⁴¹. Ces contacts sont utiles pour les affaires, mais aussi pour les collaborateurs. Ainsi, le fils du directeur Pernsch de la Banca della Svizzera Italiana, Carlo jr., peut entreprendre une carrière en travaillant à la Comit de Londres et de New York, avant d'apporter l'expérience

¹³⁹ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Segreteria Amministratori Delegati (AD2), faldone 8, 5 : Banca della Svizzera Italiana, n. 9 - Circolare Dircomit, 25 avril 1936.

¹⁴⁰ ArBNS, Wochenbericht 17 mars 1936.

¹⁴¹ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Corrispondenza, faldone 8, lettre de Raffaele Mattioli du 11 août 1934.

acquise au sein de l'institut tessinois dont il assume la direction en 1942¹⁴². De même, Guido Torriani, après un passage à la succursale de Chiasso de la Banca Unione di Credito, se déplace à Milan pour le compte du Credito Italiano¹⁴³, avant de poursuivre sa carrière bancaire au Tessin. Les instituts tessinois apportent à leur tour des contacts et des informations, comme lors de la transmission par Antonio Lory de données sur une assurance suisse qui intéresse personnellement le directeur de la Comit¹⁴⁴.

À son tour, l'institut tessinois doit apporter des affaires, d'autant plus que la Comit entend développer son activité. La convention de 1909 pour l'acquisition de l'institut tessinois engage même le président Blankart à développer les affaires pour le compte de l'actionnaire¹⁴⁵. L'actionnaire fait donc appel à son affiliée pour obtenir des garanties ou des fonds. Par exemple, la Banca della Svizzera Italiana assure alors une caution pour un crédit que la Comit accorde à la S.A. Fiat de Turin en 1920¹⁴⁶. De plus, durant les années 1930, la Banca della Svizzera Italiana est considérée comme une source intéressante pour la Comit: 40 millions de francs sur un total de 67 millions à sa disposition sont placés au siège de Milan¹⁴⁷. De même, la Comit compte sur la banque tessinoise pour le financement d'une augmentation du capital en 1921. Le rôle de la place financière suisse qui exporte des capitaux, émerge donc également dans ce cas. Retenons qu'à cette occasion, la Banca della Svizzera Italiana – qui avait déjà pris part pendant les années 1890 à la fondation de l'institut milanais¹⁴⁸ – souscrit de nouvelles actions de Comit¹⁴⁹ ce qui détermine une situation de participations croisées. C'est aussi le cas entre le Credito Italiano et la Banca Unione di Credito¹⁵⁰.

Le croisement des positions concerne aussi les placements interbancaires. Au 31 décembre 1935, le bilan de la Banca della Svizzera Italiana présente 14,4 millions de francs placés au sein du groupe (dont 9,3 millions à la

¹⁴² ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Corrispondenza, fascicolo 6, informations biographiques de Carlo Pernsch jr.

¹⁴³ ArBNS, Fonds Succursale Lugano, Annexe à la lettre adressée probablement par R. Rossi à G. Bachmann, 7 février 1930.

¹⁴⁴ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Corrispondenza, faldone 8, lettre d'Antonio Lory à Raffaele Mattioli du 20 avril 1932.

¹⁴⁵ ArINT, Direzione Centrale BCI, Segreteria generale e fondi diversi, faldone 33, 22: Banca della Svizzera italiana, n. 1 - Convention avec Giacomo Blankart du 20 décembre 1909 (point n° 5).

¹⁴⁶ ArINT, Direzione Centrale BCI, Segreteria generale e fondi diversi, faldone 33, 22: Banca della Svizzera italiana, n. 2 - Fidjussion pour un crédit de 60 millions de liras.

¹⁴⁷ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Studio per il risanamento Comit, 1933, parte IIa, p. 72-75.

¹⁴⁸ La Comit avait été fondée avec des capitaux allemands et suisses.

¹⁴⁹ À la fin de 1921, l'institut avait dans son portefeuille 274 actions de la Comit pour une valeur au bilan de 30 140 francs (BSI, Rapport de gestion 1921, p. 18).

¹⁵⁰ SEGRETO (2011, p. 295).

Comit et le reste auprès des affiliées) et 5,1 millions de dépôts du groupe dont 4,9 millions sont bloqués en faveur de la SBS pour un crédit accordé au siège de Londres de la Comit¹⁵¹. Il ne s'agit pas du seul cas qui interpose la Suisse et le Tessin entre Milan et Londres. La Banca Popolare di Milano a pris des contacts à Lugano pour le financement d'opérations commerciales entre Zurich et Londres¹⁵². De même, Segreto (2011, p. 324-325) détaille le rôle de la Banca Unione di Credito pour des opérations financières de l'actionnaire qui concernent plusieurs pays. La Comit s'appuie aussi sur le Tessin pour le transfert de fonds. Par exemple, en 1935, elle dépose 448 000 francs sur le compte de la Banca della Svizzera Italiana au Crédit Suisse avec l'indication de les remettre au comptant à une personne qui se présentera à la succursale de Zurich¹⁵³. Cela montre des opérations transfrontalières qui peuvent se réaliser notamment par des relations interbancaires privilégiées et fondées sur l'appartenance au même groupe.

D'ailleurs, la Suisse et le Tessin permettent aux groupes italiens d'établir des sociétés financières et des holdings. Berbenni (2015a, p. 226) cite notamment le cas d'une société holding du Credito Italiano et de la Società Internazionale di Credito Mobiliare e Immobiliare (SICMI) qui a été créée par la Comit en 1921. Retenons aussi le cas de Justa AG, une société qui est constituée à Zurich en 1924 et qui transfère son siège à Lugano en 1938. Cette société, liée à la Comit, s'occupe à son tour de la Società Anonima di Partecipazioni ed Affari Finanziari (SAPAF) de Lugano qui a été créée en 1931. La SICMI gère les investissements à l'étranger de Comit, alors que la SAPAF négocie et gère des valeurs mobilières et immobilières avec un capital actionnaire de 100 000 francs. Ainsi, la SICMI détient presque 98 % de Justa qui à son tour contrôle 97 % de la SAPAF. De plus, la SICMI est propriétaire de la Società commerciale di tabacchi de Lugano, dont le capital de 1 million de francs est transféré à la Comit en 1935. Les administrateurs de ces sociétés proviennent de la Comit (Adolfo Rossi) et de la Banca della Svizzera Italiana (Antonio Lory), et ils détiennent souvent des actions des mêmes sociétés. Ces activités procurent des opérations pour l'institut de Lugano : paiements, dépôts et prêts, mais aussi, comme dans le cas de la SAPAF, la tenue de la comptabilité¹⁵⁴. Le canton devient ainsi un lieu pour les activités internationales des groupes italiens¹⁵⁵ et

¹⁵¹ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, faldone 8, 5: Banca della Svizzera Italiana, n. 6 - Situazione della partecipazione della BCI nella Banca della Svizzera Italiana, 31 décembre 1935.

¹⁵² ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Segreteria degli Amministratori Facconi e Mattioli (AD2), faldone 8, 5: Banca della Svizzera Italiana, n. 11 - lettre du 29 avril 1937.

¹⁵³ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, faldone 8, 5: Banca della Svizzera Italiana, Note de Giorgio Di Veroli à la Banca della Svizzera Italiana, Lugano du 17 octobre 1935.

¹⁵⁴ ArINT, Direzione centrale della BCI, Ufficio Finanziario, Pratiche della Segreteria finanziaria, faldone 10, 2: Poltabacco, 3: Justa et 4: Sapaf.

¹⁵⁵ BERBENNI (2015a, p. 226).

même davantage : l'IRI transfère à la Justa une partie de ses actifs pour échapper aux sanctions internationales contre l'Italie adoptées par la Société des Nations au moment de la guerre en Éthiopie¹⁵⁶. La présence de sociétés financières dont les activités internationales s'effectuent entre la Suisse et l'Italie ne concerne pas que le Tessin. Un exemple parmi d'autres¹⁵⁷ : Genève est le siège de la Société financière italo-suisse (fondée en 1902)¹⁵⁸.

La Banca della Svizzera Italiana sert aussi d'autres finalités : le financement de la Casa degli italiani que le gouvernement de Mussolini entend faire construire à Lugano. Pour cela, le ministre Parini parvient à un accord avec la Comit pour obtenir un crédit de 120 000 francs à octroyer au Consulat d'Italie. La Comit en charge alors la Banca della Svizzera Italiana, tout en se portant garante de l'opération¹⁵⁹. Celle-ci vérifie alors auprès de la BNS si l'opération est légale au regard des sanctions en vigueur contre l'Italie. Par une lettre du 20 décembre 1935, signée par Raimondo Rossi (qui a préalablement fait valider la réponse auprès du siège zurichois), la BNS informe la Banca que l'opération, notamment du fait qu'elle ne comporte pas de versements ou de crédits à destination de l'État italien, est légale¹⁶⁰. Cela ne signifie pas que tout est possible. Avec l'ouverture de la succursale de Zurich, la Banca della Svizzera Italiana informe son actionnaire que l'affiliation au cartel des banques suisses lui interdit d'appliquer les taux d'intérêt avantageux que le Credimare a accordés auparavant à la Banque d'Italie. Cela montre que les structures confédérées sont aussi utilisées par l'autorité monétaire du Royaume, mais aussi que le cartel impose ses conventions¹⁶¹. Quand la Banque d'Italie essaie d'obtenir des informations de l'affiliée suisse de la Comit en 1936, Antonio Lory oppose le secret bancaire¹⁶².

Retenons enfin le poids de la Banca della Svizzera Italiana au sein du groupe Comit, tout en soulignant la présence internationale de celui-ci. En effet, la Comit est présente de la France à la Grèce, de l'Europe de l'Est à l'Égypte, des États-Unis à l'Amérique latine¹⁶³. La situation est analogue pour les autres instituts italiens installés au Tessin : le Banco di Roma est présent à Madrid,

¹⁵⁶ KUDER (2012, p. 178-179).

¹⁵⁷ KUDER (2012, p. 177) rappelle d'autres cas qui ont surgi au début du XIX^e siècle, dont la Bank für Elektrische Unternehmungen (Eletrobank) de Zurich et la Schweizerische Gesellschaft für Elektrische Unternehmungen (Indelec). Ces sociétés détiennent des investissements dans le secteur électrique italien (cf. CONFALONIERI, 1982, p. 355-357 et Segreto, 1987).

¹⁵⁸ BNS-BS (1939, p. 133).

¹⁵⁹ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, AD2, faldone 17, Casa degli italiani.

¹⁶⁰ ArBNS, Succursale de Lugano, Lettre de Raimondo Rossi au I. Département de la BNS du 19 décembre 1935 et réponse à la Banca della Svizzera Italiana du 20 décembre 1935.

¹⁶¹ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Segreteria amministratori (AD2), faldone 8, 5 : Banca della Svizzera Italiana, n. 10, lettre du 3 octobre 1936.

¹⁶² ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Corrispondenza, fascicolo 8 : Lory Antonio, lettre du 11 juillet 1936.

¹⁶³ POHL et FREITAG (1994, p. 602).

Smyrne, Jaffa, Haïfa, Beirut, Alep et Damas, tout en disposant de bureaux de représentation à Londres, à Berlin et, à partir de 1921, à New York¹⁶⁴. Auparavant, la Banca s'est installée à Paris, à Tripoli, en Égypte et à Malte¹⁶⁵. Le Credito Italiano, qui n'est pas moins international, s'étend même à l'Asie¹⁶⁶. Cela permet aux instituts tessinois de se donner une allure moins locale en affichant le vaste réseau international du groupe.

Durant les années 1930, la Comit distingue les affiliés (c'est-à-dire les instituts dont la banque détient la majorité ou même la totalité du capital, ce qui permet un contrôle direct dans la gestion) et les instituts associés (dont la propriété est minoritaire ou partagée avec d'autres actionnaires, comme dans le cas de la Banca della Svizzera Italiana)¹⁶⁷. Les bilans des affiliés atteignent presque 1,6 milliard de lires, et les associés représentent même 2,1 milliards, dont 271 millions sont ceux de la Banca della Svizzera Italiana, soit 13 % des associés et 7 % de l'ensemble des structures étrangères de Comit¹⁶⁸.

Le rapport de force reflète les dimensions et la propriété: le capital actionnaire de la Comit dépasse presque trois fois le bilan de tous les instituts tessinois¹⁶⁹. Il est aussi vrai que le statut d'associé à l'intérieur du groupe permet à l'institut de Lugano de garder une certaine autonomie, et les dirigeants de Comit sont même conscients de la nécessité de prendre en compte les intérêts locaux¹⁷⁰. La relation entre la Banca Unione di Credito et son actionnaire, le Credito Italiano, réaffirme plusieurs de ces éléments. Pour cela, la Banca dello Stato a demandé explicitement une garantie du Credito Italiano comme condition pour effectuer un placement des fonds auprès de la Banca Unione di Credito¹⁷¹. D'après Segreto (2011, p. 295-296 et p. 323-325), on sait que cette relation permet à la banque italienne de réaliser des opérations particulières entre l'Italie, la Suisse et Londres. Par exemple, la banque de Lugano est utilisée pour une transaction de devises pour les filiales étrangères du groupe. De plus,

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 631.

¹⁶⁵ CONFALONIERI (1979, vol. II, p. 280-282).

¹⁶⁶ POHL et FREITAG (1994, p. 652-653).

¹⁶⁷ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Studio per il risanamento Comit di Raffaele Mattioli, 1933, parte IIa, p. 1-4.

¹⁶⁸ ArINT, Amministratori Delegati BCI, Carte Mattioli, Studio per il risanamento Comit, 1933, parte IIa, p. 131-137.

¹⁶⁹ POHL et FREITAG (1994, p. 602-606).

¹⁷⁰ «*La Comit a la majorité des actions [de la Banca della Svizzera Italiana], mais des nécessités psychologiques, ce qui est évident étant donné le caractère régional de cet institut, lui imposent de travailler en bon accord et harmonie avec les personnes locales qui ont aussi des participations dans la banque.*» (ArINT, Fondo Carte di Raffaele Mattioli, Studio per il risanamento Comit, 1933, parte IIa, p. 72, libre traduction de l'italien). Texte original: «*La Comit dispone della maggioranza delle azioni [de la Banca della Svizzera Italiana], ma necessità psicologiche, ovvie in un organismo a carattere regionale, impongono di provvedere in buona armonia con gli elementi locali interessati nella banca.*»

¹⁷¹ ASTI, Fonds BSCT, PV CdA 27 avril 1923.

à un certain moment, elle dispose d'un nombre d'actions du Credito Italiano¹⁷² et finance une société holding du groupe. La Banca Unione di Credito est bien plus qu'un simple partenaire commercial: comme l'a remarqué Segreto, elle fait partie intégrante des activités du groupe. Par ailleurs, quand le Credito Italiano se trouve en difficulté durant les années 1930 en raison de la politique de Mussolini dirigée contre les avoirs à l'étranger, il n'hésite pas à céder l'institut de Lugano à l'Union des Banques Suisses. Le passage de propriété ne durera pas longtemps: après la Seconde Guerre mondiale, le groupe FIAT deviendra le nouveau propriétaire de la Banca Unione di Credito. Nous pouvons supposer que la succursale à Lugano du Banco di Roma reproduit ces éléments, ce que la forme juridique a probablement favorisé. Ainsi, l'appartenance à des groupes italiens place le secteur bancaire tessinois dans une autre perspective vis-à-vis de l'Italie. Cette situation est nouvelle et reflète le rôle que la place financière suisse développe à la même époque.

C) L'afflux des capitaux privés italiens

Lors de la présentation des résultats intermédiaires au conseil au mois de septembre 1919, le directeur de la Banca della Svizzera Italiana, Carlo Pensch sen., relève une forte progression des dépôts en comptes courants et en comptes des correspondants réalisés en devises: marks allemands, livres sterling, francs français et autres. À ces dépôts, qui surviennent lorsque la lire se déprécie, s'ajoutent ceux en devise italienne pour 25 millions de liras, soit environ 15 millions de francs¹⁷³. Cela se produit au moment où l'on observe, en Suisse, une véritable inondation de monnaies étrangères qui cherchent à échapper à la déstabilisation des devises et à la hausse du prix de l'argent¹⁷⁴. Une inondation soutenue également par le rapatriement des créances ou des liquidités que les Suisses détenaient en liras du fait d'activités commerciales en Italie¹⁷⁵. Nous ne disposons pas de détails concernant l'origine géographique de ces dépôts, mais il est fort probable qu'une partie est aussi étrangère. En effet, au moins depuis la guerre, des fonds privés ont commencé à affluer vers les banques tessinoises, et notamment depuis l'Italie. Rappelons qu'au cours du XIX^e siècle, l'origine des fonds était surtout tessinoise, avec une forte présence de remises des émigrants. Raimondo Rossi, qui avait à disposition les informations

¹⁷² Ces actions ne figurent pas dans le détail des titres de propriété que l'institut publiait dans le rapport de gestion. Nous pouvons alors supposer que ces actions étaient soit cachées dans la section « titres divers » (mais alors leur évaluation était assez réduite, voire sous-estimée) soit inscrites dans le hors-bilan comme des titres en dépôt pour le compte des autres titulaires.

¹⁷³ ArBSI, PV CdA 20 septembre 1919.

¹⁷⁴ En effet, la Suisse acceptait les pièces d'argent à la valeur nominale, alors que le prix du métal baissait. Le Conseil fédéral, en 1920, adopta même des mesures pour limiter cet afflux, ce qui le conduisit au retrait de pièces et devises (ASB, Rapport de gestion 1920-1921, p. 24-25). Des mouvements similaires avaient déjà eu lieu avant la guerre (cf. BERBENNI, 2015b, p. 50-51).

¹⁷⁵ MAZZOLINI (1944, p. 119).

concernant les clients de la succursale de la BNS, résume ainsi, durant les années 1930, cette origine :

« Les banques disposent de beaucoup d'argent et s'en plaignent. Évidemment, il est fourni en partie par des étrangers, mais il provient aussi des Tessinois, surtout des campagnards. L'émigration est encore une bonne source de revenus. Chez nous aussi les dépôts d'argent de la part des particuliers ont dépassé le demi-million et sont venus à partir de la moitié de septembre; nos créanciers sont presque exclusivement des étrangers qui attendent toujours l'occasion de placements un peu plus avantageux. » (ArBNS, Wochenbericht 24 novembre 1931)

Des étrangers, notamment d'Italie :

« Nous avons acquis ces derniers jours de nouveaux clients venus d'Italie, qui ont apporté des billets de banque italiens, exportés en cachette – dont ils ont immédiatement demandé l'échange – et aussi des titres en dépôt. Ils disent que la situation financière de leur pays, malgré les difficultés du moment, ne leur cause pas spécialement de l'inquiétude, mais que pourtant la Banque Nationale Suisse, avec sa couverture or et aussi grâce à l'autorité de ses organes administratifs, exerce un grand attrait sur les pères de famille! » (ArBNS, Wochenbericht 15 décembre 1931)

Pour certains instituts, la clientèle est presque entièrement italienne, comme dans le cas de la Banca Unione di Credito¹⁷⁶. La banque cantonale reçoit elle aussi des capitaux italiens : en 1934, sur 100 millions de francs en dépôt environ, 4 millions proviennent de l'étranger et principalement d'Italie¹⁷⁷. De même, la Banca della Svizzera Italiana enregistre des progressions dans les dépôts provenant d'une clientèle italienne¹⁷⁸. Ainsi, c'est tout le secteur qui voit l'arrivée de cette nouvelle clientèle. Retenons, comme l'a signalé Berbeni (2015, p. 50-51), que les pressions sur la lire ont amené, déjà avant 1914, les agents italiens à se servir des possibilités d'arbitrage que le système monétaire offrait en dirigeant des fonds vers le Tessin avant de les rapatrier avec le gain que l'opération assurait. Cependant, après 1914, les flux ne sont pas le seul reflet d'un arbitrage transfrontalier. En effet, la Première Guerre mondiale a créé une situation nouvelle qui favorise la place financière suisse : les pays belligérants, en raison aussi des efforts de guerre, enregistrent des déséquilibres budgétaires (ce qui conduit à une hausse de la pression fiscale)¹⁷⁹, des endettements externes et une déstabilisation de leurs devises. De son côté, la place financière suisse peut compter sur une monnaie solide, une stabilité institutionnelle et une neutralité

¹⁷⁶ ArBNS, Wochenbericht 20 mars 1934. Par ailleurs, SEGRETO (2011, p. 364-367) indique que la famille Feltrinelli avait des dépôts en Suisse à la Banca Unione di Credito et à la SBS.

¹⁷⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 14 décembre 1934.

¹⁷⁸ ArBSI, PV CdA 18 septembre 1930.

¹⁷⁹ Cf. FRIBOULET (2014, p. 118 et p. 125).

qui, dans un cadre monétaire international déstabilisé¹⁸⁰ et des situations politiques et juridiques critiques, attirent les capitaux étrangers. La confidentialité helvétique vis-à-vis des autorités fiscales des pays européens favorise cet afflux et fait prendre conscience à la place financière suisse de son importance stratégique dont le secret bancaire constitue un pilier¹⁸¹. Les capitaux proviennent de l'Allemagne, de la France et aussi de l'Italie. Le volume de ces capitaux échappe à une statistique complète et documentée en raison du caractère confidentiel et de l'inscription hors bilan des dépôts en titres. Pour cela, la bibliographie fait appel à des données partielles et à des estimations. Sancey (2015, p. 76-78) rappelle le montant de 1,5 milliard de francs de capitaux étrangers en Suisse avant la guerre (dont un milliard d'origine française), les 4 milliards retenus par la BNS en 1920 en provenance de l'Allemagne et la fourchette estimée entre 5 et 15 milliards de capitaux étrangers arrivés pendant et après la guerre. Au-delà de l'estimation des données, les montants semblent avoir été assez importants.

En ce qui concerne les capitaux italiens, le même problème de mesure se pose. Un rapport de l'ASB, déjà cité par la bibliographie¹⁸², place l'Italie au troisième rang des pays qui ont déposé leurs capitaux sous forme bancaire ou immobilière en Suisse. D'après une enquête de la BNS en 1935, les banques suisses estiment à au moins 220 millions de francs les dépôts italiens (une donnée sous-évaluée selon les auteurs qui ont déjà cité la source)¹⁸³. Le volume du bilan des sièges bancaires au Tessin (248 millions en 1935), qui inclut aussi l'épargne des Tessinois, mais qui exclut les dépôts hors bilan, suggère que les capitaux italiens sont placés aussi ailleurs, notamment dans les succursales tessinoises des grandes banques et dans les autres centres financiers du pays, comme Zurich et Genève¹⁸⁴. En effet, l'arrivée des capitaux italiens reflète une situation nationale qui attire des avoirs de plusieurs pays européens. La proximité géographique et linguistique avec l'Italie ainsi que la présence d'instituts financiers font du Tessin une porte privilégiée, mais non la seule, pour le dépôt des capitaux italiens. Retenons que ces capitaux arrivent aussi à la BNS de Lugano :

« Il paraît, d'autre part, que les Italiens, même les bons Italiens, aiment les placements en Suisse et profitent de la faculté d'exportation limitée d'argent (10 000 livres par personne) dans la plus large mesure possible par des chèques à l'ordre de personnes différentes. Nous en avons reçu quelques-uns de la part

¹⁸⁰ Le système monétaire international qui, avant la guerre, était fondé sur l'étalon-or ne retrouvera pas, malgré la Conférence de Gênes, qui pose en 1922 les bases du Gold Exchange Standard, des fondations solides. En 1926, l'Union monétaire latine sera elle aussi dissoute. En 1933, la Suisse participe avec la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne à la constitution du bloc-or (BNS, 1957, p. 426).

¹⁸¹ Cf. GUEX (1999, 1999a).

¹⁸² Cf. PERRENOUD et LOPEZ (2002) repris aussi par GERARDI (2007, p. 473).

¹⁸³ Cette enquête est souvent citée. Cf. HAUSER (2001, p. 26-27), GERARDI (2007, p. 474), SEGRETO (2011, p. 372).

¹⁸⁴ Cela est confirmé par des cas particuliers. Cf. SEGRETO (2011, p. 364-374).

de quelques nouveaux clients qui nous prient de placer l'argent au mieux en bons titres de la Confédération, après avoir appris, avec regret, que la Banque Nationale n'accorde pas d'intérêts sur les dépôts en compte courant.» (ArBNS, Wochenbericht 11 février 1930)

Quels sont les facteurs qui favorisent l'afflux de ces capitaux? Nous en retiendrons trois.

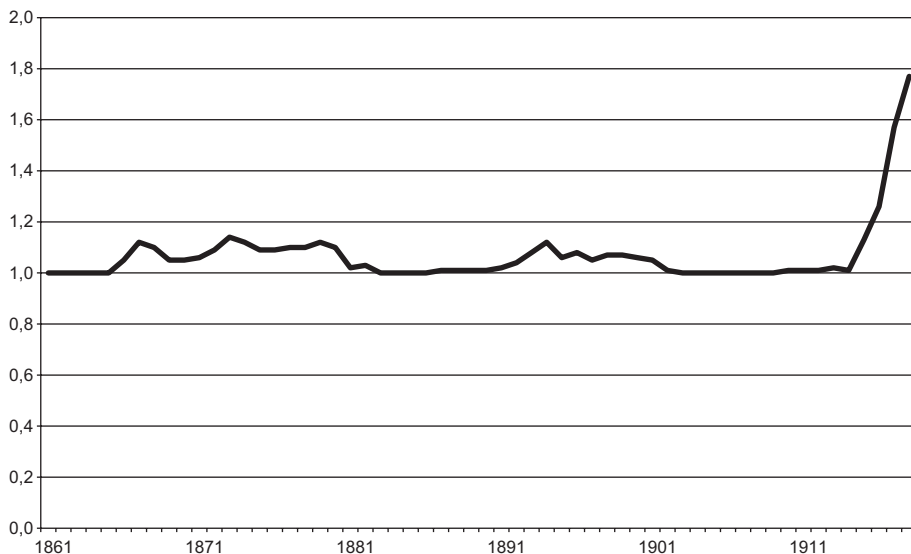
Le premier est d'ordre monétaire¹⁸⁵. En effet, comme dans les autres pays européens, jusqu'à l'éclatement de la Première Guerre mondiale, le niveau des prix, en Italie et en Suisse, ainsi que le taux de change entre la lire et le franc suisse sont demeurés assez stables (cf. *Graphique 3/5*). Cependant, en raison des conséquences du conflit mondial, la situation change radicalement avec des poussées inflationnistes qui touchent davantage l'Italie et une lire qui, par conséquent, se déprécie face au franc qui découvre la fonction de valeur refuge (cf. *Graphique 3/6*)¹⁸⁶. Le simple fait de garder des fonds en francs permet aux épargnants du Royaume de préserver leurs avoirs de l'inflation interne et d'augmenter leur pouvoir d'achat en raison de l'appréciation du franc. Retenons, comme l'a souligné Berbenni (2015b, p. 49-52), qu'avant 1914, lors de pressions ponctuelles sur la lire, on assistait à un mouvement transfrontalier de devises de la Lombardie vers le Tessin, afin de tirer profit de l'arbitrage entre monnaies que l'Union monétaire latine permettait. Cependant, avec les bouleversements monétaires de la guerre, le phénomène prend une autre forme et une autre dimension. D'une part, les avoirs sont conservés à l'étranger pendant une certaine durée, et, d'autre part, l'intensité du flux de capitaux privés italiens que les banques enregistrent permet de conclure qu'il s'agit d'un élément nouveau pour le Tessin. De plus, comme nous venons de le soutenir, le contexte monétaire a bien changé: entre la fin de 1918 et le pic du 28 juillet 1926, la lire perd, sous l'effet aussi d'attaques spéculatives, 79 % de sa valeur contre le franc qui doit alors inspirer aux Italiens la confiance dont parlait Raimondo Rossi. Après une rapide appréciation de la lire en 1927, + 45,6 %, provoquée par la politique déflationniste mussolinienne qui, pour stabiliser la monnaie italienne, vise, dès août 1926, le «*quota 90*» avec la livre sterling¹⁸⁷, le facteur monétaire qui attire les capitaux en Suisse semble encore conserver son rôle. En effet, la lire, malgré la participation au bloc-or dès 1933 et la période déflationniste, se déprécie à nouveau, bien que plus lentement: entre juin 1927 et septembre 1936, elle perd 25 % de sa valeur contre le franc. La dévaluation du franc suisse du 27 septembre 1936, que

¹⁸⁵ L'argument est retenu également par MAZZOLINI (1944, p. 115-122) qui explique le développement à Chiasso des activités de change par les possibilités d'arbitrage que les mesures adoptées à partir de 1934 par le gouvernement de Mussolini renforceront.

¹⁸⁶ La fonction de valeur refuge après 1914 ressort également d'analyses empiriques récentes (cf. BALTENSPERGER et KUGLER, 2016).

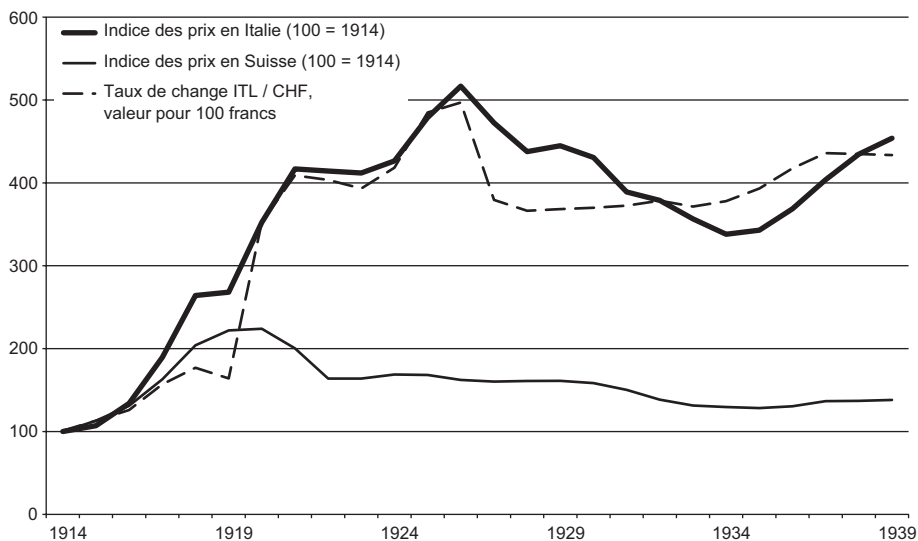
¹⁸⁷ KINDLEBERGER (1987, p. 490-493).

Graphique 3/5 Taux de change entre la lire et le franc suisse (valeur en liras pour un franc), 1861-1918



Source: Banque d'Italie, www.bancaditalia.it > statistiche > statistiche storiche > economia > archivio dei tassi di cambio.

Graphique 3/6 Indice des prix à la consommation en Italie et en Suisse et évolution du taux de change entre la lire et le franc suisse (valeur en liras pour 100 francs suisses), 1914-1939



Source: OFS, ISTAT et Banque d'Italie (statistiques historiques).

la lire imite le 5 octobre, conduit à une période plus stable. Retenons que le facteur monétaire n'est pas contrecarré par l'écart des rendements entre l'Italie et la Suisse. En effet, durant les années 1914-1939, les titres de la dette italienne assurent des rendements compris entre 3,8% et 6,6% pour une moyenne de 5,6%¹⁸⁸, contre une moyenne de 4,7% pour les obligations des CFF et même de 4,3% si l'on considère les obligations de la Confédération¹⁸⁹. En d'autres termes, ce n'est pas le rendement en tant que tel qui explique le déplacement des capitaux vers la Suisse, mais plutôt le différentiel d'inflation et l'appréciation du franc.

Le deuxième facteur est d'ordre fiscal, car les capitaux italiens se dirigent vers la Suisse pour échapper au fisc¹⁹⁰. La guerre a laissé en héritage une situation dégradée des finances publiques italiennes. Avec l'unification du pays, le Royaume avait déjà enregistré une hausse de la dette publique, mais l'effort de la guerre, d'abord, et la politique impérialiste de Mussolini, ensuite, ont accentué cet endettement et cela, malgré des mesures pour augmenter les recettes fiscales¹⁹¹. De plus, le régime fasciste semble soulever des craintes concernant une possible confiscation de biens privés. L'inscription du secret bancaire dans la législation suisse, survenue en même temps que l'interdiction décidée par le gouvernement Mussolini de la détention de capitaux à l'étranger, renforce la protection des avoirs déposés auprès des banques en Suisse¹⁹². Cette situation, utilisée notamment par les riches industriels du Royaume, aurait même été exploitée par des hauts représentants du fascisme qui n'auraient pas hésité à transférer des avoirs en Suisse, avant et, surtout, pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁹³.

Le troisième facteur est d'ordre politique: le régime fasciste, avec ses mesures restrictives et autoritaires, ne suscite pas seulement l'enthousiasme décrit par la presse italienne. Kuder (2012, note 74, p. 179-180) cite le cas, certainement pas isolé, d'Eugenio Balzan, journaliste et ensuite directeur et co-propriétaire du *Corriere della sera*, qui déplace ses avoirs en Suisse avant d'y transférer son domicile, en 1933, en raison de son opposition au régime fasciste¹⁹⁴. La dictature se renforce en 1925 avec l'adoption des «lois fascistissimes» qui seront

¹⁸⁸ FRATIANNI et SPINELLI (2001, p. 54-55).

¹⁸⁹ BNS (2007b, Tableau 3.1).

¹⁹⁰ L'argument a été notamment retenu par GERARDI (2007, p. 473).

¹⁹¹ D'après les données publiées par FRATIANNI et SPINELLI (2001, p. 44-46), la dette publique de l'Italie, stable durant les années 1894-1913, repart à la hausse, doublant même en termes réels entre 1914 et 1939 (malgré des années de réduction). BERMOND (2008, p. 473-475) signale que les mesures financières adoptées par les différents gouvernements qui se succèdent avant l'arrivée au pouvoir de Mussolini, pour faire face aux déficits publics, entraînent une hausse de la pression fiscale qui provoque une réaction sous forme d'exportation de capitaux.

¹⁹² HAUSER (2001, p. 27).

¹⁹³ Cf. HAUSER (2001, p. 27-28), GERARDI (2007, p. 474-475).

¹⁹⁴ Pour un portrait du personnage, cf. BROGGINI (2001).

suivies, en 1938, par des mesures répressives contre la communauté juive¹⁹⁵. Des préoccupations qui résultent aussi de la politique de concentration et de nationalisation du secteur bancaire en Italie, avec la réforme de 1936, interprétée comme une mainmise politique provoquant une volatilisisation des épargnes¹⁹⁶, d'où l'intérêt de déplacer les avoirs et parfois même son domicile vers la Suisse.

Ces facteurs se renforcent mutuellement et contribuent à faire affluer des avoirs italiens vers la Suisse et vers le Tessin. On retrouve ces facteurs sur le plan national¹⁹⁷. Pour cela, l'ancrage monétaire, institutionnel et politique du Tessin à la Confédération doit être considéré comme un élément déterminant qui permet aux banques tessinoises de bénéficier d'un contexte national favorable à cet afflux de capitaux qui, à son tour, explique la présence de plusieurs instituts à Chiasso. Les banques tessinoises se trouvent ainsi à nouveau face à des ressources abondantes qui ne peuvent pas être employées exclusivement dans le canton. Comme nous l'avons vu, il existe trois destinations : l'économie cantonale, les titres suisses, mais aussi les placements interbancaires et les prêts en Italie. Une partie retourne donc dans le pays d'origine selon la logique de la plaque tournante de la place financière suisse.

En raison de son intégration monétaire, réglementaire, institutionnelle et politique à la Suisse, le secteur bancaire tessinois attire de nouveaux clients notamment de l'Italie. Il s'agit d'une situation nouvelle : avant la guerre, l'origine des fonds était ancrée dans la réalité cantonale avec une dimension externe liée aux migrants. De plus, ce changement prend un caractère permanent (au moins jusqu'à nos jours) et devient donc un facteur puissant qui, après la Seconde Guerre mondiale, facilite le véritable décollage du centre financier de Lugano¹⁹⁸.

D) Les dossiers politiques avec l'Italie

En 1918, l'ASB constitue des comités internes pour la défense des intérêts du secteur, ainsi que « *la sauvegarde du capital suisse investi à l'étranger* »¹⁹⁹ vis-à-vis de pays tiers auxquels s'ajoute, en 1920, l'Italie²⁰⁰. Ces comités pourront compter sur un financement de la BNS : les montants ne sont pas très élevés²⁰¹

¹⁹⁵ MAZZOLINI (1944, p. 119) cite le cas d'Italiens, juifs et chrétiens, mais aussi des hauts magistrats de la Péninsule, qui placent leurs avoirs en Suisse, comptant aussi sur la sûreté du franc. Un reflux qui se poursuivra avec le rapprochement et l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale. Les fuites concernent non seulement les billets de banque et les titres financiers, mais aussi l'or et les objets précieux (cf. HAUSER, 2001, p. 47-51).

¹⁹⁶ ABNS, Wochenbericht 10 mars 1936.

¹⁹⁷ SANCEY (1998, p. 86) rappelle les causes politiques et monétaires de l'important afflux de capitaux étrangers vers la Suisse durant les années 1930.

¹⁹⁸ Pour l'entrée des capitaux italiens en Suisse et au Tessin durant la période 1945-1970, cf. KUDER (2012, p. 201-232).

¹⁹⁹ ASB, Rapport de gestion 1919-1920, p. 9.

²⁰⁰ ASB, Rapport de gestion 1918-1919, p. 91 et 1919-1920, p. 142.

²⁰¹ La BNS versa 20 000 francs en 1922-1923 (ASB, Rapport de gestion 1922-1923, p. 104).

si l'on considère que le Comité Italie laisse des découverts compris entre 10 et 20 000 francs, mais c'est une bonne indication que l'existence de ces comités dépasse le cadre des instituts et qu'une dimension nationale est aussi en jeu²⁰². Par ailleurs, les investissements et les créances que le secteur financier suisse détient envers l'Italie, au-delà de ceux des instituts tessinois, justifient la mise en place d'un comité par l'ASB.

Les activités du Comité Italie avant 1922

Le Comité Italie, dont seront membres Gino Nesi de la Banca Popolare di Lugano et Guido Petrolini de la Banca della Svizzera Italiana, est constitué au moment où le gouvernement italien de Giolitti, au début de 1920, soumet au Parlement une série de décrets royaux qui, dans le but du redressement budgétaire, aggravent indirectement les relations financières avec la Suisse, notamment: l'intention de rendre nominatifs les titres italiens, l'introduction d'un impôt sur la fortune (qui s'applique aussi aux non-résidents) et le change de 125 liras pour 100 liras or (équivalant à 100 francs suisses) pour arrérages et dette des valeurs stipulées en or (ce qui signifie la non-prise en compte de la dévaluation que la lire a subie, le tout à la charge des créanciers)²⁰³. À cela s'ajoutent des pratiques assez contraignantes et les contrôles sur les devises dont est chargé un bureau national pour le change italien. Dans ses démarches, l'ASB qui compte aussi sur l'ABT²⁰⁴ et qui dispose d'un contact direct avec le Conseil fédéral, peut s'appuyer sur le Ministre de Suisse en Italie, Georges Wagnière, représentant du Département politique suisse à Rome et artisan d'un dialogue direct avec des institutions en Italie, dont l'Associazione Bancaria Italiana. Cependant, les premiers résultats, malgré également l'intervention directe du Département fédéral, sont peu enthousiasmants²⁰⁵. Les choses suivent leur cours et la tension s'atténue un peu. En effet, des critiques se sont élevées en Italie même, notamment au sujet de l'obligation de rendre les titres nominatifs, et au mois de juin 1921, l'Italie rétablit la liberté de commerce des devises²⁰⁶ mais, surtout, en 1922, le gouvernement démissionne et Mussolini parvient au pouvoir. Malgré ce changement et l'abandon de certaines de ces mesures (notamment l'impôt sur la fortune et les titres nominatifs)²⁰⁷, la nécessité de suivre les relations politiques avec l'Italie demeure, et l'argument des paiements

²⁰² ASB, Rapport de gestion 1920-1921, p. 87 et 1921-1922, p. 108.

²⁰³ ASB, Rapport de gestion 1919-1920, p. 142-146. Sur le rôle du Comité Italie avant 1922 voir également FARQUET (2016, p. 104-109).

²⁰⁴ Ainsi, l'argument des paiements à 125 liras des liras or est soulevé au sein de l'ABT qui se réfère aussi aux démarches de l'ASB (ArABT, PV Comité 26 octobre 1926).

²⁰⁵ ASB, Rapport de gestion 1920-1921, p. 117-119.

²⁰⁶ ASB, Rapport de gestion 1921-1922, p. 147.

²⁰⁷ Ce qui avait fait écrire au Comité Italie que: « Cette décision venant s'ajouter à celles mentionnées ci-dessus [des exonérations accordées au capital étranger placé en Italie], laisse supposer que le nouveau Gouvernement tend à adopter une politique susceptible de ramener la confiance des capitalistes étrangers,

à 125 des lires or occupera encore le Comité Italie au cours des années suivantes avant qu'une solution soit trouvée en 1928²⁰⁸.

La politique du régime fasciste

La politique italienne vire au protectionnisme face à la crise des années 1930 et, par la suite, pour répondre aux sanctions de la Société des Nations, appliquées après l'invasion militaire de l'Éthiopie en octobre 1935. Dans ce contexte, le gouvernement de Mussolini prend différentes mesures²⁰⁹ en s'attachant tout d'abord aux avoirs que les Italiens détiennent à l'étranger et qui échappaient au fisc jusqu'alors. Le décret ministériel du 26 mai 1934, qui fera l'objet de plusieurs modifications de détails par la suite, interdit l'achat de titres étrangers et l'exportation de devises, limitant aussi les opérations sur les changes aux strictes nécessités de l'économie réelle. Le 8 décembre 1934, un mois exactement après l'approbation de la loi fédérale sur les banques qui ancre le secret bancaire dans la législation suisse, l'Italie introduit un contrôle des changes et met en place l'Istituto Nazionale per i Cambi con l'Estero (ISTCAMBI)²¹⁰. Les citoyens sont désormais obligés d'informer la Banque d'Italie sur les avoirs étrangers qu'ils détiennent, sous forme de créances, titres ou comptes bancaires. De même, les sociétés, y compris les instituts financiers, doivent transmettre la liste des créances détenues envers l'étranger et même, sur demande, les céder à l'ISTCAMBI²¹¹. Une violation de ces obligations peut entraîner un emprisonnement ou être résolue par le paiement d'une amende d'une valeur comprise entre 25 % et 40 % des avoirs détenus à l'étranger. Les entraves concernent aussi les opérations en titres italiens : un investisseur résidant en Suisse qui vend un titre coté en Italie doit obtenir une

qui avait été fortement ébranlée à la suite des mesures prises à leur égard par les ministères précédents. » (ASB, Rapport de gestion 1922-1923, p. 146)

²⁰⁸ Fort de la politique de stabilisation de la lire et de son appréciation, le gouvernement de Mussolini supprima le décret-loi de 1920 qui permettait cette pratique et institua même un syndicat de banques italiennes pour racheter les titres à un prix favorable, une sorte de réparation (ASB, Rapport de gestion 1927-1928, p. 120-121). Cela aboutira à des accords, avec aussi des instituts italiens et sur des titres spécifiques, pour régler le cas dans une démarche qui durera encore et qui passera aussi par les tribunaux suisses et italiens. Cela fut, par exemple, le cas de la société Lloyd de Trieste, cas compliqué par le fait que le territoire, auparavant inclus dans l'empire austro-hongrois, était devenu italien après la guerre (ASB, Rapport de gestion 1934-1935, p. 121 et 1938-1939, p. 114-115).

²⁰⁹ SEGRETO (2011, p. 369-372), MAZZOLINI (1944, p. 117-120).

²¹⁰ GERARDI (2007, p. 106-107).

²¹¹ Comme l'avait remarqué Raimondo Rossi, les banques devaient annoncer à la Banque d'Italie toute remise en billets italiens de la part de correspondants à l'étranger, laissant à l'institut d'émission la décision d'accréditer ou non les correspondants. Du fait que l'interdiction d'exporter des billets concernait les coupures de 500 et de 1 000 lires, les banques suisses n'achetèrent alors, de préférence, que les billets de plus petite coupure (ArBNS, Wochenbericht 24 décembre 1934).

autorisation du ministère des Finances – accordée avec de longs délais²¹² – avant de pouvoir convertir le montant en francs²¹³. Un problème similaire se pose pour les coupons des titres qui ne sont plus payables qu'en Italie. Après une première réaction qui amène les nombreux Italiens concernés à retirer les fonds qu'ils possèdent en Suisse, la situation se normalise grâce à la mise en place de modalités qui permettent de garder les avoirs à l'étranger sans avoir à les déclarer (changement de la nationalité des titulaires ou comptes ouverts au nom de sociétés étrangères). L'effet modeste sur la rentrée de ces avoirs, qui déçoit les attentes du gouvernement et qui n'est pas à la hauteur des besoins des finances publiques, a pour conséquence l'accentuation des contrôles aux frontières²¹⁴. Ainsi, à Gênes, des collaborateurs de la Comit et des marchands marins sont même punis d'une amende de 6,5 millions et d'une réclusion pour trafic abusif de devises. Une information que Raimondo Rossi transmet à Zurich²¹⁵. Le Comité Italie de l'ASB s'active alors en utilisant ses canaux nationaux et italiens. Mais les démarches arrivent tardivement et le 18 novembre 1935 l'Italie bloque les avoirs étrangers. Suivra, le 3 décembre, la signature, avec la Suisse, de l'accord de *clearing* qui entre en vigueur le 10 décembre 1935²¹⁶. Au-delà des paiements pour l'échange de marchandises, qui sont au centre des négociations, cet accord de compensation règle aussi les services des créances financières et des revenus des titres. En particulier, 20 % des versements sur un compte non rémunéré ouvert par l'ISTCAMBI auprès de la BNS²¹⁷, accrédités en fonction des importations italiennes en Suisse, sont destinés aux paiements en Suisse des revenus de titres et de créances sur l'Italie, antérieurs à la date d'entrée en vigueur de l'accord et concernant des résidents en Suisse. En marge du *clearing*, des négociations portent sur le différend encore ouvert sur les créances financières et aboutissent à un accord le 3 avril 1936. Cet accord, qui entre en vigueur avec effet rétroactif à la même date que le *clearing* et pour une durée d'une année, porte à 40 % les versements à la BNS destinés au règlement des revenus sur les titres italiens²¹⁸. Cependant, seuls 40 % des revenus financiers peuvent être rapatriés grâce au *clearing*, le reste devant être investi en Italie. Ce pourcentage passe à 80 % en 1936 et à 100 % après 1937, soit en réalité 98,5 % nets des frais

²¹² Raimondo Rossi le confirme en signalant que: «*Les exportateurs tessinois se plaignent du retard de la bonification de versements qui ont été faits en Italie depuis plusieurs semaines.*» (ArBNS, Wochenbericht 18 février 1936)

²¹³ ASB, Rapport de gestion 1934-1935, p. 122.

²¹⁴ SEGRETO (2011, p. 369-372).

²¹⁵ ArBNS, Wochenbericht 11 février 1936.

²¹⁶ Pour une présentation de l'accord de *clearing* signé en 1935 entre la Suisse et l'Italie, cf. GERARDI (2007, p. 105-113).

²¹⁷ À partir de 1938, le compte global que la BNS avait ouvert auprès de l'ISTCAMBI, tenu auparavant en liras, est également tenu en francs afin de réduire le risque de change (ASB, Rapport de gestion 1937-1938, p. 119).

²¹⁸ ASB, Rapport de gestion 1935-1936, p. 85-87.

du *clearing*²¹⁹. Ainsi, comme le note le Comité Italie: « *les services des intérêts et dividendes ont pu s'effectuer sans difficultés, conformément aux conditions de transfert, par l'entremise de la Banque Fédérale S.A. à Zurich, en sa qualité d'office central pour le service des titres italiens.* »²²⁰. Si le transfert des revenus trouve ainsi une solution satisfaisante, il n'en va pas de même concernant la réalisation des avoirs en capital, dont la contre-valeur doit être réinvestie en Italie, une situation qui perdurait encore en 1939²²¹. De plus, la Banque d'Italie est déclarée institut de droit public en 1936, ce qui comporte le rachat des actions et la transformation en titres nominatifs; en outre, les titulaires ne peuvent être que des personnes ou des sociétés italiennes. Le Comité Italie de l'ASB s'active à nouveau et obtient que les porteurs étrangers puissent conserver leurs actions, converties en titres nominatifs, au prix d'un renoncement à exercer les droits de vote²²². Les actions restantes auraient été rachetées à l'expiration d'un délai pour la conversion des titres, le 28 février 1938²²³.

Réactions et conséquences pour le secteur bancaire tessinois

Les mesures des années 1920, notamment la question des paiements des revenus sur les titres italiens, sont appliquées par le secteur bancaire tessinois qui découvre en même temps le rôle que l'ASB et son Comité Italie peuvent jouer. De même, les réactions à la politique fasciste ne manquent pas. Ainsi, l'ABT, après avoir pris connaissance des difficultés des commerçants tessinois qui ont des relations d'affaires en l'Italie, s'inquiète des effets sur l'activité bancaire. Les mesures visent en effet l'exportation des liras et les avoirs détenus à l'étranger. L'espoir de trouver une solution pour les mitiger conduit l'ABT à ne pas intervenir tout de suite auprès de l'ASB²²⁴. Après l'introduction du contrôle des changes, les banques qui entendent placer en Italie des billets de banque en liras doivent, afin d'obtenir l'accréditation sur le compte bancaire, transmettre à la Banque d'Italie une liste sur laquelle il convient d'indiquer le nom des personnes qui leur ont remis ces billets. Cette obligation, introduite par une circulaire de l'institut d'émission, est interprétée, au sein de l'ABT, comme un moyen de combattre la sortie illégale des liras qui continue, malgré les normes en vigueur sur le contrôle des changes. L'ABT, après avoir évalué la

²¹⁹ GERARDI (2007, p. 109) et ASB, Rapport de gestion 1936-1937, p. 106-107 et 1936-37, p. 118-119. Retenons que le montant destiné aux revenus des capitaux détenus en Italie, prévu par le *clearing*, dépendait du solde commercial entre les deux pays. Ainsi, quand les exportations vers l'Italie augmentaient et que les importations diminuaient, moins de ressources étaient disponibles. Autrement dit, le secteur financier suisse avait intérêt à une augmentation des importations de l'Italie, créant ainsi une tension avec les exportateurs et le secteur interne au pays.

²²⁰ ASB, Rapport de gestion 1936-1937, p. 107.

²²¹ ASB, Rapport de gestion 1938-1939, p. 112.

²²² ASB, Rapport de gestion 1935-1936, p. 88.

²²³ ASB, Rapport de gestion 1937-1938, p. 120.

²²⁴ ArABT, PV Comité 3 juillet 1934.

possibilité d'adopter une convention collective décourageant la remise de lires sous la forme de billets de banque²²⁵ et pour appuyer l'intervention du directeur de la Società Bancaria Ticinese auprès du consulat, signale alors la situation à la BNS, par l'intermédiaire de Raimondo Rossi, afin qu'un accord soit trouvé avec la Banque d'Italie²²⁶. De même, l'accord concernant les créances financières suscite l'impatience au Tessin pour que soient connus les détails d'application, différents investisseurs, dont les banques elles-mêmes, attendant depuis un certain temps ou constatant des retards²²⁷ dans les paiements des coupons des titres italiens²²⁸. En somme, face à ces mesures, les banques tessinoises réagissent sans paniquer²²⁹; d'ailleurs, la politique italienne favorise elle-même la contrebande de lires qui, notamment par le canal des différents acteurs du change, parviennent aux banques du pays²³⁰. Raimondo Rossi confirme aussi qu'après un certain mouvement de retrait de fonds, la situation demeure assez calme en raison de la confiance que les Italiens portent au franc et aux titres suisses²³¹. Tout de même, la Banca della Svizzera Italiana justifie la réduction de son bilan (8,5 %) et des avoirs en comptes courants et en carnets de dépôts (14,5 %) par le rapatriement de capitaux étrangers²³². Cependant, tout retrait n'implique pas un rapatriement, ce que confirme la recherche d'alternatives en vue d'échapper aux mesures et à leur possible évolution :

«Avoirs des déposants en diminution de Fr. 130 000, prélevés par un client italien de vieille date, qui a préféré les déposer encore chez nous [la succursale BNS à Lugano] comme objet de valeur sous pli cacheté; il craint que le clearing n'aboutisse à un régime de compensation général de toutes les créances de l'un et de l'autre côté et que par conséquent son avoir en compte ne représente plus une créance envers la BNS, mais une créance envers le Gouvernement de son pays.»
(ArBNS, Wochenbericht 30 décembre 1935)

La Banca Unione di Credito est plus sérieusement concernée: le bilan diminue brusquement, passant de 27,9 millions en 1933 à 13,6 millions en 1934 et à 7,5 millions en 1935, soit une contraction de 73%! De même, les avoirs en comptes courants passent de 14,3 à 5,7 millions: une débâcle qui se fait sentir sur l'ensemble du secteur si l'on considère que le volume des bilans se

²²⁵ ArABT, PV Comité 21 janvier 1935.

²²⁶ ArABT, PV Comité 8 avril 1935.

²²⁷ ArABT, PV Comité 21 septembre 1935.

²²⁸ ArBNS, Wochenbericht 28 avril 1936.

²²⁹ L'accord de *clearing* et les mesures de 1936 n'ont pratiquement pas fait l'objet de discussions au sein de l'ABT qui, par ailleurs, était informée des travaux du Comité Italie par les membres tessinois.

²³⁰ MAZZOLINI (1944, p. 122) indique que les bureaux de change étaient les points de contact entre la contrebande et les instituts bancaires. Un rôle qui se développera encore davantage pendant la Seconde Guerre mondiale.

²³¹ ArBNS, Wochenbericht 14 décembre 1934.

²³² BSI, Rapport de gestion 1934, p. 3.

réduit en 1935 de 3,8 %. Cet institut effectue également, encore en 1935, une diminution du capital (de 2,5 à 1 million) et un changement d'actionnaire : le Credito Italiano, en février 1935, cède sa participation à l'Union des Banques Suisses²³³. Cela comporte un remaniement du conseil d'administration, avec la sortie de Carlo Feltrinelli (qui décède au mois de novembre de la même année)²³⁴ et d'Arrigo Stoffel, et l'entrée d'un représentant de la banque suisse (le directeur général, ensuite vice-président, Carlo Bühler)²³⁵. Ces changements suscitent alors des inquiétudes quant à la survie de l'institut, mais celui-ci poursuivra son activité, tout en limitant le volume des affaires et en gardant, très probablement, des liens avec les clients italiens²³⁶. La Banca dello Stato n'est pas non plus exempte : sur les 100 millions de francs qu'elle avait en dépôt, environ 4 avaient une provenance étrangère. Les réactions des clients italiens aux mesures adoptées en 1934 par le gouvernement italien sont diverses : liquidation et transfert des avoirs en Italie ou auprès d'une personne tierce, ordre d'interrompre l'envoi de la correspondance bancaire ou absence d'une décision et d'un contact avec la banque²³⁷. Ainsi, en 1935, la banque cantonale aurait perdu au moins la moitié des avoirs italiens²³⁸. Les mesures du gouvernement italien ne sont donc pas sans conséquences pour les banques tessinoises qui se trouvent, au milieu des années 1930, dans une situation assez difficile, accentuée par la dégradation de la relation avec l'Italie.

* * *

Avant de conclure, il paraît utile d'aborder brièvement la position des banquiers et du secteur par rapport au fascisme, tout en gardant à l'esprit le contexte politique cantonal²³⁹. Retenons d'abord que Mussolini – qui durant sa jeunesse avait séjourné en Suisse et fut honoré d'un doctorat h.c. par l'Université de Lausanne en 1937 – suscite une certaine méfiance dans la Confédération, mais aussi des sympathies et des tentatives, par des mouvements d'extrême droite, de reprendre les principes fascistes. Sur le plan cantonal, nous retrouvons cette polarité avec, d'une part, un milieu, assez restreint, qui s'allie aux mouvements irrédentistes et prône la réalisation d'un fascisme tessinois et, d'autre part, des antifascistes convaincus qui n'hésitent pas à soutenir des initiatives contre le régime. Entre ces deux extrêmes, il y a une série de positions qui vont de l'ouverture diplomatique du conseiller fédéral Giuseppe Motta à une indifférence bienveillante, parfois encore fascinée par la personnalité de

²³³ ArBNS, Wochenbericht 30 décembre 1935.

²³⁴ Sur le contexte du décès, en partie lié aux mesures prises par le gouvernement italien sur les avoirs étrangers, cf. SEGRETO (2011, p. 369-383).

²³⁵ BUC, Rapport de gestion 1935, p. 2.

²³⁶ ArBNS, Wochenbericht 21 avril 1936.

²³⁷ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 14 décembre 1934.

²³⁸ ASTi, Fonds BSCT, PV CdA 4 novembre 1935.

²³⁹ Cf. RIGONALLI (1983), CERUTTI (1986), CODIROLI (1988), BIANCHI (1989), MACALUSO (2004).

Mussolini, mais fondée sur l'idée que le fascisme n'est qu'une question propre à l'Italie. Si le parti socialiste fait de l'antifascisme un élément central de sa politique, les libéraux et les conservateurs sont plutôt partagés, entre une droite en position de critique face au socialisme et qui ne rejette pas le fascisme et une gauche qui pense que le fascisme est incompatible avec le libéralisme et est donc prête à défendre l'alliance avec les socialistes²⁴⁰. Ce débat provoque une fracture au sein des libéraux qui conduit à une scission du parti en 1934, tout en créant des divisions internes chez les conservateurs. La position des banquiers, qui n'est pas monolithique, s'insère dans ce cadre cantonal. On a alors, d'un côté, le socialiste et antifasciste Francesco Borella (administrateur de la Banca dello Stato). De l'autre côté, dans une position favorable au fascisme, on trouve l'avocat tessinois Emilio Rava (administrateur de la Banca Popolare di Lugano et secrétaire de l'ABT). Ce dernier, qui aidera des exilés en fuite durant les années 1940, est alors proche de la Lega Nazionale Ticinese (un mouvement élitiste d'extrême droite d'inspiration fasciste qui bénéficie du soutien de commerçants, d'avocats et d'autres entrepreneurs et qui est appuyé aussi par Agostino Soldati, l'ancien fondateur de la Banca Popolare di Lugano)²⁴¹. De plus, en assumant avec Bixio Bossi et Fernando Pedrini la direction de l'*Avanguardia* en 1925, il contribue à renforcer la position favorable au fascisme de ce journal²⁴². Entre ces deux pôles, se trouvent des libéraux orientés à droite, comme Arnaldo Bolla (administrateur de la Banca dello Stato et président du parti) et Otto Maraini (président de la Banca della Svizzera Italiana), mais aussi Raimondo Rossi qui n'est pas lié aux partis traditionnels et qui est considéré comme un patriote, éloigné de l'irrédentisme mais, comme les libéraux de droite, assez critique envers le socialisme. Toutefois la position des banques ne saurait être assimilée à ces opinions personnelles. Comme nous l'avons vu, la défense des intérêts du secteur et la logique des affaires, notamment avec l'orientation de l'activité vers le marché interne et l'accueil des capitaux privés italiens, semblent largement prévaloir.

²⁴⁰ CERUTTI (1986, p. 72-109).

²⁴¹ BROGGINI (1993, p. 90, p. 294, p. 371 et p. 566), BIANCHI (1989, p. 250, p. 272-273), MACALUSO (2004, p. 214, p. 222 et p. 336).

²⁴² CERUTTI (1986, p. 102-103).

CONCLUSION

L'arrivée d'acteurs confédérés et italiens, l'afflux de capitaux étrangers, la fondation et l'essor de la Banca dello Stato modifient la structure, l'activité et l'élite bancaire tout en donnant un nouveau départ au secteur bancaire tessinois après le marasme de 1914. Si la banque cantonale privilégie le marché interne, les hypothèques et les prêts envers le secteur public, les autres instituts accueillent aussi les capitaux italiens et développent les affaires et les relations avec leur groupe d'appartenance, alors que les succursales des grandes banques s'inscrivent dans le même mouvement, œuvrant sur le marché interne et externe. Le secteur apprend ainsi les fonctions particulières qu'il peut assumer en raison de l'intégration nationale et de la proximité avec l'Italie. En même temps, la répartition en trois groupes du secteur (les instituts orientés vers le marché interne, les succursales des grandes banques et les banques étrangères pour lesquelles le marché italien est également important) commence à se dessiner. Par ailleurs, la disparition des banques fortement politisées et la fondation de l'ABT permettent de renouveler la relation avec la politique et les principes du gouvernement de l'entreprise, notamment au sein de la banque cantonale. Déposer ses avoirs auprès d'une banque n'est plus le reflet d'une appartenance politique ou d'une confiance envers une personnalité, et la concurrence entre instituts n'est plus interprétée comme une bataille entre partis, d'autant plus que la politique cantonale est désormais plus consensuelle. De plus, le secteur semble être devenu plus prudent en délaissant les investissements les plus risqués. Ces facteurs expliquent probablement la stabilité que le secteur connaît dans un contexte international assez troublé. Ces transformations résultent d'un contexte national et international bien différent par rapport à celui qui avait prévalu avant 1914. En effet, à la même époque, des éléments politiques, juridiques, monétaires et économiques permettent aux pôles de la place financière suisse (Zurich, Genève et Bâle) d'amorcer l'essor international¹. Le Tessin, notamment Lugano et Chiasso, attire alors les capitaux privés italiens qui fuient les dévaluations monétaires, les troubles politiques et les pressions

¹ Cf. CASSIS (2008, p. 302-305).

fiscales en Italie, tout en participant à une répartition géographique des centres nationaux². Les transformations du secteur s'inscrivent donc dans un processus d'intégration nationale qui est également favorisé par l'action de la BNS, qui réalise une politique monétaire autonome et orientée vers la défense du franc suisse, l'entrée en exercice de la CFB, qui renforce la surveillance fédérale du système financier tout en respectant le principe de l'autoréglementation, l'adoption de la loi bancaire, qui renforce le secret bancaire, et la fondation de l'ASB, qui règle la concurrence et les pratiques tout en défendant les intérêts du secteur. Ce rapprochement est la toile de fond sur laquelle la relation avec l'Italie se renouvelle. Retenons que cela se déroule en même temps que le débat politique cantonal qui oppose les valeurs nationales et sa culture latine (pas toujours différenciée du fascisme italien). Le débat se focalise sur les rêves irrédentistes, les critiques envers la pénétration des Confédérés, mais aussi l'expression de sentiments nationaux et antifascistes. Malgré les revendications adressées à la Confédération qui font aussi partie de ce débat, les contemporains ne peuvent pas encore imaginer l'apport que le rapprochement national comportera pour l'avenir bancaire et économique du Tessin. En effet, l'expansion cantonale qui commence après la Seconde Guerre mondiale semble être la réplique, à une plus grande échelle, d'un bouillonnement présent durant l'entre-deux-guerres. Nous pouvons dès lors retenir des remarques qui ne concernent que la période étudiée. Tout d'abord, l'arrivée des grandes banques suisses et des instituts italiens contribue à déplacer le pouvoir décisionnel en dehors du canton. Retenons que l'autonomie décisionnelle d'un institut dépend de la forme juridique, de la propriété, des personnalités, de la dimension et de la fonction exercée par l'institut. Si la succursale et l'agence impliquent des décisions à un niveau hiérarchique supérieur, l'affiliée comporte des organes juridiquement distincts (le conseil d'administration et la direction) qui exercent un pouvoir décisionnel. Ce pouvoir peut être assez élevé si la propriété se partage entre plusieurs actionnaires. Nous pouvons ainsi admettre que la Banca della Svizzera Italiana a une autonomie plus élevée que la Banca Unione di Credito, car cette dernière est entièrement détenue par le Credito Italiano contrairement à la précédente qui a aussi des actionnaires tessinois. Par ailleurs, la succursale du Banco di Roma qui ne dispose pas de conseil d'administration présente un faible degré d'autonomie. De plus, la Comit, malgré la participation majoritaire dans la Banca della Svizzera Italiana, est favorable à la prise en compte des intérêts locaux et à l'existence d'une marge d'action pour l'institut dont certains administrateurs et dirigeants tessinois sont aussi actionnaires. En outre, si les banques ne peuvent pas compter sur une dimension significative, les activités qu'elles peuvent réaliser constituent un atout majeur. Ainsi, un petit institut peut exercer des fonctions importantes au service du groupe auquel il appartient, permettant aux responsables locaux de s'appuyer sur le cadre institutionnel

² Cf. notamment FIOR (2002a et 2002b), PERRENOUD et LÓPEZ (2002).

spécifique pour renforcer leur marge de décision. Ensuite, la double présence de l'Italie, en tant que client et actionnaire, est aussi fructueuse que fragilisante pour le secteur bancaire tessinois. Sa dépendance concerne à la fois l'alternance entre l'afflux et le retrait des capitaux italiens et la situation et les équilibres internes au secteur financier de la péninsule. Cela se traduit à la fois en fluctuations conjoncturelles de l'activité plus ou moins accentuées et en changements structurels plus ou moins profonds du secteur bancaire tessinois. De plus, en reproduisant la fonction nationale de plaque tournante³, la place de Lugano exporte une partie des capitaux : les prêts interbancaires, les prêts lombards et les investissements de portefeuille, parfois pour le compte même des clients italiens, bouclent les flux financiers avec l'Italie, tout en renforçant l'influence de celle-ci. Pourtant, l'Italie n'est pas en relation exclusive avec le Tessin : les relations financières et même économiques concernent aussi les autres centres nationaux. Citons le représentant de la Banque d'Italie à Zurich et les affaires réalisées en Italie par les grandes banques sans passer par les succursales tessinoises. Et la Suisse entière accueille des Italiens, dont les intérêts économiques sont à l'origine de la fondation d'organisations, comme la Chambre de commerce d'Italie en Suisse et l'Associazione Svizzera per i rapporti culturali ed economici con l'Italia⁴, qui dépassent le cadre cantonal tessinois.

³ Cf. MAZBOURI et PERRENOUD (2008, p. 235).

⁴ Cf. HAUSER (2001, p. 39-62).

CONCLUSION GÉNÉRALE

LES ORIGINES ET LA FONDATION DES PREMIERS INSTITUTS

En retard par rapport à d'autres centres comme Zurich, Genève et Bâle, mais en avance sur d'autres cantons comme le Valais, les Grisons et Uri, le Tessin effectue ses premiers pas dans l'activité bancaire moderne après le milieu du XIX^e siècle. Dans le contexte européen, le cas tessinois s'insère dans la vague bancaire qui se répand progressivement aux régions périphériques. Après les difficultés du démarrage en raison d'un contexte économique peu favorable, le secteur bancaire tessinois décolle durant les années 1890 grâce à l'entraînement d'un contexte international orienté vers la croissance.

Les instituts entretiennent une relation assez étroite avec l'économie cantonale, malgré les faiblesses de celle-ci. Par ailleurs, l'épargne qui est aussi alimentée par les remises des migrants trouve des débouchés en dehors du canton, notamment en Italie. La libre circulation des capitaux et la stabilité monétaire de l'Union monétaire latine sont des facteurs qui favorisent l'internationalisation de l'activité des instituts tessinois. En même temps, les relations avec la Californie sont le miroir de l'émigration tessinoise qui est soutenue par le retard agricole et économique du canton. Le secteur est ainsi projeté dès sa formation dans une dimension qui dépasse le territoire dans lequel il est inscrit. Cette projection internationale est même perçue comme favorable à la réalisation du développement économique cantonal que visent les promoteurs des instituts bancaires dès l'ouverture du tunnel ferroviaire du Gothard en 1882.

Le secteur bancaire tessinois se forme principalement à travers des acteurs et des capitaux tessinois. Cette situation se retrouve dans d'autres régions du pays, dont les acteurs et les capitaux locaux ont été à l'origine de banques régionales et cantonales. Des analogies existent aussi au niveau régional avec d'autres pays, comme en Italie. Ainsi, les initiatives bancaires dans la Valteline ou à Côme ont également bénéficié d'un apport de capitaux et d'acteurs locaux. Cependant, le cas tessinois diffère du cas italien considéré sur le plan national dont les banques actives dans les centres du pays comme les banques mixtes ont comporté une forte présence de capitaux étrangers (allemands, français et même suisses).

Le Tessin fait lui aussi appel à des éléments externes: les compétences apportées par les dirigeants venus des autres cantons. Cependant, l'élite politique, économique et sociale tessinoise reste au centre du secteur, et elle se confond souvent avec l'élite bancaire cantonale. Malgré l'initiative publique à l'origine de la Banca Cantonale Ticinese, et plus tard pour la fondation de la Banca dello Stato, les promoteurs et les capitaux sont principalement des privés, comme dans les autres cantons. Cela n'empêche pas les hommes politiques, souvent des avocats et des notaires, de s'ajouter aux ingénieurs, aux architectes et aux entrepreneurs pour la fondation et l'administration des banques.

Enfin, les origines du secteur bancaire tessinois ne coïncident pas avec l'essor de Lugano comme centre financier national: une nette diversité existe entre les caractéristiques actuelles du secteur et celles qui prévalaient au moment de sa formation. Les nombreuses banques étrangères, les succursales des grandes banques dont les dimensions dépassent celles d'autres instituts, la présence déterminante des clients italiens, la gestion de fortune comme activité principale et la centralité de Lugano ne sont pas des caractéristiques qui apparaissent au XIX^e siècle. Cela n'est pas très surprenant du fait que le décollage de Zurich, de Genève et de Bâle en tant que centres internationaux de la gestion de fortune de clients étrangers ne s'effectue qu'au XX^e siècle. Cependant, le Tessin ne dispose pas, contrairement à ces centres, d'une tradition bancaire, souvent associée aux banquiers privés dont les origines remontent même au XVIII^e siècle. Si cette situation n'empêche pas Lugano d'émerger par la suite, elle n'est pas non plus sans conséquences.

LE DÉVELOPPEMENT ET LES CRISES DU SECTEUR

L'accélération de l'activité bancaire tessinoise dès le milieu des années 1890 survient dans un contexte de reprise économique internationale, constat qui souligne l'influence exercée par le cadre global sur une réalité locale en relation avec l'extérieur. La conjoncture, l'évolution des marchés financiers et les conditions monétaires au niveau international et national – des éléments tous externes au canton – constituent un ensemble de facteurs capables d'entraîner un secteur bancaire régional. Les canaux de transmission sont économiques (la progression des revenus, le développement d'opportunités et la formation d'un esprit favorable aux investissements), financiers (la hausse des cours des titres et l'élargissement des possibilités de placement), monétaires (des devises et des prix assez stables et des taux d'intérêt favorables) et bancaires (l'accès aux prêts et aux placements interbancaires). Les effets s'exercent à la hausse, mais aussi à la baisse. Ainsi, les ralentissements économiques et les crises financières dépriment l'activité bancaire locale. Les épisodes des années 1870, 1880 et 1890 affectent l'activité des banques tessinoises qui se trouvent même en grande difficulté lors de la crise internationale de 1907 et, surtout, en 1914. Ces influences externes rapprochent le secteur cantonal des réalités des autres régions limitrophes ou plus lointaines.

Cependant, les faillites des instituts ne sont pas que le résultat d'un cadre externe défavorable. La crise tessinoise de 1914 survient certes dans une phase internationale fragile, mais elle résulte aussi d'une série de facteurs internes au secteur et à l'économie tessinoise. En effet, cet événement a été précédé par d'autres cas mineurs qui présentent des points de contact. Le modèle d'affaire des banques mixtes qui prévaut n'est pas supporté par un gouvernement d'entreprise approprié. Le cumul des fonctions, la confusion des rôles et l'interférence d'éléments politiques conduisent à une gestion fautive. Celle-ci est même aggravée par des actions frauduleuses dont les épargnants sont les principales victimes.

La faillite des deux banques de partis ne doit pas nous conduire à penser que l'imbrication de la politique avec les affaires et les banques serait propre au Tessin. Sur le plan national, comme le rappelle Jung (2013, p. 35-38), Alfred Escher a constamment mêlé charges politiques (en tant que membre du gouvernement zurichois et député au Conseil national) et initiatives économiques, tout en assumant des fonctions dans les sociétés qu'il a contribué à fonder (pour cela, il a été président du Crédit Suisse et de sociétés ferroviaires dont celle du Gothard). Dans ce cas, qui concerne les mêmes secteurs économiques que nous avons rencontrés au Tessin, le cumul des pouvoirs semble avoir favorisé la réalisation de nombreux projets. De plus, et malgré des difficultés et des crises, ces initiatives ne se sont pas terminées par des faillites majeures. Par ailleurs, le principe de milice du système politique suisse favorise même le croisement des institutions publiques avec le milieu des affaires. Cette situation comporte à la fois des avantages (le dialogue constant et rapproché entre la politique et l'économie) et des désavantages (notamment quand la proximité politique permet à un intérêt économique particulier de tirer profit aux dépens du bien commun et de l'intérêt collectif). Que pouvons-nous alors retenir du cas tessinois ?

Premièrement, la compétition sourde et rude au XIX^e siècle entre les conservateurs et les radicaux a probablement exacerbé la concurrence entre les banques des deux partis. Le succès ou la crise d'un institut sont alors assimilés à une victoire ou à une défaite politique. Cela crée une pression sur les deux banques pour qu'elles démontrent croissance et prospérité. La concurrence politique qui ne s'apaise pas véritablement malgré le système proportionnel de 1890, ne semble pas favoriser une gestion avisée des affaires bancaires. Le cumul des fonctions, notamment dans le cas de Giuseppe Stoffel, contribue même à une prise excessive de risque et à des contrôles insuffisants. Cette concurrence rappelle celle observée durant les années 1860 et 1870 dans les chemins de fer en Suisse, avec une course à la construction de lignes ferroviaires dans le seul but de dépasser le concurrent politique. Une course effrénée qui est à l'origine de plusieurs faillites ferroviaires. Autrement dit, plus que la proximité en tant que telle avec la politique, c'est la typologie du lien qui est en cause. En effet, les objectifs politiques peuvent interférer avec la gestion des affaires et

déstabiliser les instituts trop proches ou sous l'influence d'une logique des partis qui est en contradiction avec les principes économiques.

Deuxièmement, la mise en place de la Banca dello Stato constitue un tournant. S'agissant d'un institut public fondé par l'État cantonal, le milieu politique est collectivement concerné par sa solidité et ses affaires. Autrement dit, l'institut n'est plus le représentant d'un parti mais du canton dans son ensemble. Le passage vers un contexte politique cantonal plus consensuel, dès 1890 et surtout à partir des années 1920, semble interrompre le processus décrit auparavant. La compétition politique ne peut plus se réaliser au travers de la banque: une crise de celle-ci serait la défaite de tous les principaux partis politiques. Ainsi, pendant les années 1920 et 1930, la relation entre la politique et la banque change, sans pour autant disparaître, bien au contraire. La banque cantonale fait dès lors l'objet, conformément au système proportionnel en vigueur, d'un partage des charges, notamment au sein du conseil d'administration, entre les partis au pouvoir. Cela comporte des changements dans la gouvernance et le passage à un capitalisme d'État. D'une part, la politique et ses institutions sont chargées de la surveillance directe de la banque et, d'autre part, les épargnants bénéficient d'une garantie publique des dépôts. À leur tour, les activités que la banque peut exercer sont limitées au périmètre cantonal, ce qui réduit les risques. L'évolution du secteur bancaire cantonal durant l'entre-deux-guerres, une période pendant laquelle la banque cantonale assume une position prépondérante et au cours de laquelle nous n'enregistrons plus de crises majeures sur le plan cantonal, semble suggérer une amélioration dans la gouvernance d'entreprise. Cela est fort probable, même si le résultat est également le fruit d'un marché interne qui est moins frappé par la crise internationale. En somme, une vie politique moins fougueuse, une gouvernance qui laisse moins d'espace à un cumul incontrôlé de rôles et un rayon d'action mieux connu sont autant de facteurs qui caractérisent la période et qui la distinguent de la précédente. De plus, les nécessités financières du canton conduisent à exercer des pressions que la banque cantonale parvient à mieux gérer.

Enfin, nous devons rappeler à sa décharge, bien que partielle, l'état de jeunesse du secteur bancaire tessinois face aux crises de la période de formation. L'intégration des compétences par l'appel à des dirigeants confédérés n'est pas une condition suffisante pour la solidité des instituts. En effet, les connaissances techniques semblent faire défaut à plus d'un administrateur, mais aussi à plus d'un épargnant, ouvrant la voie à des contrôles peu efficaces et laissant la place à une prise excessive de risque par les instituts.

LES TRANSFORMATIONS ET L'ESSOR DE LUGANO

Le tourbillon de 1914 bouleverse le secteur bancaire et la société tessinoise, ouvrant par ailleurs une période de changements moins éclatants, mais très importants. La fondation et l'essor de la banque cantonale renouvellent le

secteur qui s'oriente davantage vers le marché interne, avec une attention particulière apportée aux crédits hypothécaires et au secteur public, délaissant les aventures industrielles et le modèle des banques mixtes. La banque cantonale modifie aussi, comme nous venons de le voir, le gouvernement d'entreprise et la relation avec la politique. Celle-ci peut désormais compter sur la présence de l'ABT qui institutionnalise les liens entre le secteur et les milieux politiques et sociaux. Les banques disposent ainsi d'un instrument publiquement reconnu qui permet un débat interne, des interventions publiques et, surtout, l'introduction de mesures pour réguler la concurrence interne. Cependant, l'ouverture des succursales par les grandes banques suisses et l'établissement d'instituts italiens accentuent la concurrence et renouvellent le secteur et l'élite bancaires. Ces arrivées représentent même un signal important des changements en cours qui alimentent l'afflux de capitaux privés italiens à la recherche de sûreté, de confidentialité et de stabilité. Les instituts tessinois assument aussi des fonctions particulières et réalisent des activités spécifiques pour le groupe d'appartenance. Ainsi, Lugano dépasse Bellinzzone et Locarno pour l'attraction des sièges et des succursales bancaires et amorce son essor au sein du secteur national. En même temps, la présence des instituts confédérés et italiens contribue à rendre le secteur bancaire tessinois dépendant des centres financiers externes. La perte d'autonomie et l'essor de Lugano, apparemment en contradiction, sont au contraire les deux faces d'une même médaille.

Ces changements résultent d'une convergence de facteurs internationaux et nationaux. Les conséquences de la guerre, l'instabilité des années 1920 et la dépression des années 1930 bouleversent le système financier et monétaire international, tout en réduisant la libre circulation des capitaux. En Italie, la montée du fascisme conduit l'État à intervenir davantage dans l'économie et le secteur financier. De plus, la pression politique et fiscale ainsi que les problèmes monétaires et financiers favorisent la fuite de capitaux privés, notamment vers la Suisse et le Tessin. Cela se produit presque à la même période que l'arrivée de capitaux français et d'autres pays européens en Suisse. En effet, la frontière dont les dimensions sont politiques, juridiques et monétaires constitue un facteur décisif pour l'essor international de la place financière suisse. Ce décollage se retrouve dans la réalité bancaire tessinoise, dans une sorte de répartition géographique des centres financiers nationaux, et il résulte d'un rapprochement national qui est à son tour favorisé par l'entrée en exercice de la BNS, de l'ASB et de la CFB ainsi que l'application de la loi bancaire qui, entre autres, formalise le secret bancaire. Ce rapprochement leur permet également de se démarquer des réalités bancaires de Côme, de Varèse et de Milan.

À côté de ces transformations, il existe aussi des éléments de continuité: la proximité avec l'Italie, la faible taille du secteur, l'origine externe d'une partie importante de l'épargne, l'influence significative des facteurs exogènes et l'interdépendance avec l'économie et la société tessinoise.

LES PARTICULARITÉS ET LES ENSEIGNEMENTS DU CAS TESSINOIS

Quelles conclusions pouvons-nous tirer du cas tessinois d'un point de vue plus large ?

En premier lieu, l'évolution n'est pas linéaire. Il y a une sorte de double départ du secteur bancaire. Le premier est fondé sur un modèle régional dans lequel les acteurs locaux se font promoteurs du développement économique pour rattraper le retard. Le deuxième, qui a lieu à partir des années 1910 et 1920, est soutenu par des acteurs et des capitaux externes qui s'aperçoivent et qui exploitent des conditions favorables offertes par la région. De plus, la première vague du secteur est liée à l'émigration. Cette situation est spécifique dans le contexte national (les autres régions comptent surtout sur des richesses liées au développement d'une activité industrielle), mais elle se rapproche de celle de l'Italie (qui a également connu une émigration importante). Le premier départ semble s'essouffler avec la crise de 1914, alors que le second prépare le terrain à la grande expansion bancaire que le Tessin vivra après la Seconde Guerre mondiale. Le cas tessinois diffère donc des expériences bancaires régionales qui, généralement, n'ont pas conduit à la formation d'un centre qui sollicite des attentions internationales. En revanche, en raison de certaines fonctions exercées (notamment celle de plaque tournante des capitaux) et de l'évolution que la place financière tessinoise connaîtra par la suite, il peut être comparé aux places financières *offshore* européennes (comme Monaco, le Luxembourg, le Liechtenstein, San Marino et les îles anglo-normandes, comme Guernesey et Jersey). Dans ce contexte, il peut être intéressant d'approfondir la diversité qui peut exister entre ces centres.

En deuxième lieu, le cas tessinois résulte de l'interaction entre le plan cantonal et le niveau suisse et international. À ces trois dimensions s'ajoutent la frontière et la relation avec l'Italie. Dans un premier temps, la péninsule est un simple débouché qui permet aux banques d'exporter les capitaux. Par la suite, la frontière permet le nouveau départ. En effet, l'appartenance au système monétaire, économique, juridique et institutionnel de la Suisse est le cadre favorable pour l'arrivée des capitaux privés italiens et pour certaines transformations du secteur. Cependant, le Tessin n'est pas le seul point de contact des relations bancaires entre la Suisse et l'Italie. Malgré le développement du secteur bancaire tessinois, les liens entre les deux pays dépassent la réalité cantonale et impliquent les centres économiques, financiers et politiques plus importants. Par ailleurs, si la relation du secteur bancaire tessinois avec l'Italie est loin d'être exclusive, elle est déterminante pour le canton. Cependant, le secteur garde une dimension réduite et régionale qui s'accompagne à la fois d'un réseau de succursales réduit au territoire cantonal et de l'absence de sièges de grandes banques. Dans le long terme, cette situation accentue l'influence des acteurs externes et la dépendance des centres hiérarchiquement prédominants, tout en réduisant la possibilité d'être entendu au niveau national. Cette vision ne doit pas non plus faire oublier que les décisions soutenues par les acteurs de

poids, comme l'ASB, peuvent aussi parfois engendrer des effets positifs pour le secteur bancaire cantonal comme dans le cas de la défense du secret bancaire durant les années 1930.

Enfin, et en troisième lieu, le cas tessinois nous rappelle la complexité de la relation entre l'économie et les banques locales ainsi que les pièges de la proximité avec le milieu politique. Ainsi, la présence d'une épargne et la diffusion d'instituts bancaires ne semblent pas avoir été une condition suffisante pour un démarrage industriel. Malgré l'apport et le support à des secteurs particuliers, notamment celui des transports régionaux et du tourisme, les banques n'ont pas toujours été les promoteurs ou les bailleurs de fonds de projets industriels à succès. La crise de 1914 montre les défauts dans l'orientation des ressources, également pour des initiatives locales qui ont été plus des échecs que les jalons d'un décollage industriel. Cet échec est aussi le reflet d'un gouvernement d'entreprise miné par une dimension politique envahissante et une concurrence exacerbée entre partis. Cela est aggravé par un territoire de faible dimension et une société dans laquelle les réseaux personnels et familiaux, qui mélangent étroitement les intérêts économiques et politiques, sont concentrés et très resserrés. Ces éléments ne sont pas propres au Tessin et peuvent se retrouver dans des milieux sociaux similaires, voire dans des contextes plus larges. En revanche, la fondation de la Banca dello Stato et l'évolution de la confrontation politique ont permis de modifier certains mécanismes du gouvernement d'entreprise.

En même temps, l'économie cantonale de 1914 n'est plus celle de 1860: une modernisation des infrastructures de transport et l'aménagement de l'espace urbain, tout comme le développement du tourisme, ont bien eu lieu, grâce aussi aux banques locales. De plus, celles-ci ont assuré la formation de professions bancaires, même si elles n'ont pas pu entièrement dépasser les limites structurelles du canton. Ainsi pour mieux cerner l'apport des banques faudrait-il probablement séparer le processus d'industrialisation du développement économique. Le cas tessinois, avec des initiatives industrielles qui n'aboutissent pas à une véritable transformation structurelle de l'économie, présente une relation à l'activité économique qui s'éloigne, en partie, de l'expérience nationale. Celle-ci semble avoir connu un rapport plus fructueux entre l'industrialisation et le secteur bancaire, alors que la contribution plus heureuse aux transports locaux et au secteur touristique cantonal rappelle les expériences que nous pouvons retrouver dans d'autres régions, en Suisse comme à l'étranger.

Souhaitons que ces considérations sur les origines, les crises et les transformations du secteur bancaire tessinois durant l'entre-deux-guerres contribuent à d'autres recherches sur le passé et sur le futur du canton.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. ARCHIVES PUBLIQUES

AFB, Archives fédérales, Berne :

- BCT, Statuts du 10 juin 1884
- BSI, Statuts du 26 février 1887
- Fonds E1004.1, vol. 255, Conseil fédéral, Procès-verbaux, 1914
- Conseil fédéral, Rapport à l'Assemblée générale sur sa gestion, 1914
- Tribunal fédéral, Rapport à l'Assemblée fédérale sur sa gestion pendant l'année 1914, reproduit dans la Feuille fédérale suisse, 1915, vol. I, p. 391-392

ArBNS, Archives de la Banque Nationale Suisse, Zurich :

- BNS, Procès-verbaux du Conseil de banque, 1914
- BNS, Procès-verbaux du Comité de banque, 1914
- BNS, Procès-verbaux du Directoire, 1914-1936
- BNS, Succursale de Lugano, fonds historique (documents non classifiés), 1929-1939
- BNS, Wochenbericht des directeurs des succursales, succursale de Lugano, 1929-1939

ArLOC, Archivio della Città di Locarno :

- CTR, Fonds Cassa ticinese di risparmio, 1833-1859

ASTi, Archivio di Stato del Cantone Ticino, Bellinzona :

- Cbct, «Banca Cantonale Ticinese, in liquidazione», dossier non classifié
- FD, Fonds Divers
- FdS, Fonds De Stoppani
- FFC, Fonds Fabbrica Ceramica, Sementina
- FP, Fonds Pioda

- FPr, Fonds Procès
- FUCT, Foglio Ufficiale del Cantone Ticino (publication annuelle à partir de 1844)
- Récolte officielle de la législation cantonale
- République et État du Canton du Tessin, Grand Conseil, Procès-verbaux

CH SWA, Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, Bâle :

- Banken 47, Société de Banque Suisse, succursale de Chiasso
- Banken 58, Banca Cantonale Ticinese
- Banken 59, Banca Popolare Ticinese
- Banken 216, Banca Svizzera Americana
- Banken 217, Credito Ticinese
- Banken 219, Banca Agricola Commerciale
- Banken 220, Banca della Svizzera Italiana
- Banken 221, Banca Popolare di Lugano
- Banken 222, Società Bancaria Ticinese
- Banken 635, Banca dello Stato del Cantone Ticino
- Banken 830, Banca Unione di Credito
- Banken 1117, Credimare
- Vo H I 4, Gewerbe-, Handels- und Industrie- Verhältnisse, Kanton Tessin, Broschüren 1889-1921

2. ARCHIVES PRIVÉES

Associazione Bancaria Ticinese (ABT), Vezia :

- ABT, Procès-verbaux du comité, 1920-1939
- ABT, Procès-verbaux de l'assemblée générale, 1920-1939

Association Suisse des Banquiers (ASB), Bâle :

- ASB, Procès-verbaux du comité, 1912-1919
- ASB, Comptes rendus du « Comité Italie », 1920-1939
- ASB, Rapports de gestion, 1912-1939
- ASB, Circulaires

Banca della Svizzera Italiana (BSI), Lugano :

- BSI, Procès-verbaux du conseil d'administration, 1873-1939
- BSI, Procès-verbaux de l'assemblée générale, 1873-1939
- BSI, Rapports de gestion, 1873-1939

- BUC, Rapports de gestion, 1919-1939
- BUC, Procès-verbaux du conseil d'administration, 1919-1939

Banca dello Stato del Cantone Ticino (BSCT), Bellinzone, c/o ASTi:

- BSCT, Procès-verbaux du conseil d'administration, 1920-1939
- BSCT, Rapports de gestion, 1915-1939

Banca del Ticino, Bellinzone, c/o ASTi:

- BT, Procès-verbaux du conseil d'administration, 1914-1915
- BT, Rapport de gestion, 1914

Archivio storico Intesa-San Paolo, Milan :

- BCI, Amministratori Delegati, Carte di Raffaele Mattioli, 1925-1972 :
 - Corrispondenza, International House – ISPI, fascicolo 9 « Istituto Italiano di Credito Marittimo (Credimare) »
 - Corrispondenza, Lordi – Lovioz, fascicolo 8 « Lory Antonio »
 - Corrispondenza, Majnoni d'Intignano, fascicolo 2 « Majnoni d'Intignano Massimiliano »
 - Corrispondenza, Manfredini – Marcantonio, fascicolo 17 « Maraini Otto »
 - Corrispondenza, Perani – Pessina, fascicolo 6 « Pernsch Carlo »
 - Corrispondenza, Rossetti – Rossi Ragazzi, fascicolo 8 « Rossi Adolfo »
 - Segreteria degli Amministratori Delegati Facconi e Mattioli (AD2), faldone 8, N. 5 « Banca della Svizzera Italiana »
 - Segreteria degli Amministratori Delegati Facconi e Mattioli (AD2), faldone 17, N. 23 « Credimare-Zurigo »
 - Segreteria degli Amministratori Delegati Facconi e Mattioli (AD2), faldone 17, N. 24 « Crédit suisse »
- BCI, Archivi personali, Carte personali e familiari di Otto Joel, 1872-1925 :
 - Corrispondenti A-Z, faldone 6, n. 22 « Blankart, Giacomo »
- BCI, Direzione centrale, Segreteria generale e fondi diversi, 1894-1926 :
 - Cassaforte di Segreteria, faldone 33, n. 22 « Banca della Svizzera Italiana »
- BCI, Direzione centrale, Ufficio finanziario, 1899-1989 :
 - Pratiche della Segreteria Finanziaria, faldone 10, n. 2 « Società Commerciale di Tabacchi, Lugano »
 - Pratiche della Segreteria Finanziaria, faldone 10, n. 3 « Justa SA, Zurigo »

- Pratiche della Segreteria Finanziaria, faldone 10, n. 4 «Società Anonima di Partecipazione ed Affari Finanziari (Sapaf), Lugano»
- BCI, Società Finanziaria Industriale Italiana (Sofindit), 1905-1938:
 - Carte di Giorgio Di Veroli, faldone 414, n. 10 «Crediti di istituti svizzeri verso l'Italia»
 - Carte di Giorgio Di Veroli, faldone 414, n. 11 «Credimare, Zurigo
 - Corrispondenza di Giorgio Di Veroli, faldone 403, n. 4 «Pernsch Carlo»
- BCI, Fondo Emilio Brusa, faldone 20 «Lory Antonio, 1930-1965»
- BCI, Direzione centrale, verbali del comitato, 1935-1936, n. 27, 28, 29, 31
- BPL, Rapports de gestion, 1917-1939

Società Bancaria Ticinese (SBT), Bellinzone:

- SBT, Procès-verbaux du conseil d'administration, 1903-1939
- SBT, Procès-verbaux de l'assemblée générale, 1903-1939
- SBT, Rapports de gestion, 1903-1939

UBS, Archives historiques, Bâle:

- BSA, Rapports de gestion, 1896-1919
- BSA, Statuts de 1901 et de 1915

3. SOURCES IMPRIMÉES

a) Rapports de gestion

- Banca Agricola Commerciale, Lugano, 1904
- Banca Cantonale Ticinese, Bellinzone, 1861-1912
- Banca del Gottardo, Lugano, 1957-2007
- Banca del Ticino, Bellinzone, 1914
- Banca della Svizzera Italiana, Lugano, 1873-2012
- Banca dello Stato del Cantone Ticino, Bellinzone, 1915-2012
- Banca Popolare di Lugano, Lugano, 1889-1939
- Banca Popolare Ticinese, Bellinzone, 1885-1912
- Banca Svizzera Americana, Locarno, 1896-1919
- Banca Unione di Credito, Lugano, 1919-2005
- Banque Nationale Suisse, Zurich, 2008

- Cornèr Banca, Lugano, 2002-2012
- Credimare, Zurich, 1931-1935
- Credito Ticinese, Locarno, 1890-1912
- Raiffeisen, Saint-Gall, 2013-2014
- Società Bancaria Ticinese, Bellinzone, 1903-1939

b) Statuts

- Banca Agricola Commerciale, Lugano, 1903
- Banca Cantonale Ticinese, Bellinzone, 1859, 1884, 1890
- Banca della Svizzera Italiana, Lugano, 1887
- Banca Unione di Credito, 1919, 1927
- Banca Svizzera Americana, Locarno, 1901 et 1915
- Credimare, Zurich, 1929
- Credito Ticinese, Locarno, 1890
- Società Bancaria Ticinese, Bellinzone, 1903

c) Documents divers

- *Alla memoria di Emilio Maraini*, raccolta commemorativa realizzata da Carolina Sommaruga
- *Banca Popolare Ticinese in liquidazione – Relazione finale della Commissione di liquidazione e della Commissione di vigilanza ai creditori della Banca*, Bellinzone, 24 décembre 1915
- *Il processo penale contro gli amministratori della fallita banca «Credito Ticinese»*, 1916, Lugano
- *In morte di Arturo Stoffel direttore della Banca Popolare Ticinese*, 23 marzo 1910
- *La difesa di Giuseppe Stoffel*, 1916
- *Rapport des trois commissaires à Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Syndicat «Banque du Tessin» (en formation) sur la situation de la Banque Cantonale Tessinoise au 19 janvier 1914*, Berne, 27 février 1914
- *Relazione della Delegazione dei Creditori del Fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese alla Seconda Riunione dei Creditori*, Bellinzone, 23 juin 1915
- *Relazione sull'Amministrazione del Fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese alla seconda riunione dei creditori*, Bellinzone, 7 mai 1915
- *Relazione sulla situazione del fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese*, Bellinzone, 1^{er} septembre 1916
- *Relazione sulla situazione del fallimento della S.A. Banca Cantonale Ticinese*, Bellinzone, 1^{er} août 1917

d) Journaux

Tessin : *Corriere del Ticino, Il Dovere, Gazzetta Ticinese, Libera Stampa et Popolo e Libertà*

Suisse romande et alémanique : *Gazette de Lausanne, Journal de Genève et Neue Zürcher Zeitung*

Italie : *Corriere della Sera et La Stampa*

États-Unis : *Daily Alta California, New York Times et San Francisco Call.*

4. STATISTIQUES ET ANNUAIRES

Annuario cantonale e guida commerciale della Svizzera Italiana, Lugano, 1899-1909.

ASSOCIATION DES BANQUES ÉTRANGÈRES EN SUISSE, *Rapports de gestion*, Zurich : ABES (publication annuelle).

BANQUE NATIONALE SUISSE (2007a), *Séries chronologiques historiques n. 2, Marché des capitaux et bourse*, Zurich : BNS.

BANQUE NATIONALE SUISSE (2007b), *Séries chronologiques historiques n. 4, Taux d'intérêt et rendements*, Zurich : BNS.

BANQUE NATIONALE SUISSE (2009), *Séries chronologiques historiques n. 5, Les banques suisses*, Zurich : BNS.

BANQUE NATIONALE SUISSE, *Les banques suisses*, Zurich : BNS (publication annuelle à partir de 1915, abrégée BNS-BS).

CHOPARD R., DONADIO N., *La piazza finanziaria ticinese*, Vezia : Centro di Studi Bancari (publication annuelle à partir de 2004, avec le support de l'ABT, abrégée CSB/ABT).

L'indicatore ticinese. Guida amministrativo-commerciale della Svizzera Italiana, Lugano : Annunci Svizzeri SA, 1924.

REPUBBLICA E CANTONE TICINO, *Annuario Ufficiale del Cantone Ticino*, Bellinzone (publication à partir de 1818).

REPUBBLICA E CANTONE TICINO, *Conto-Reso (Rendiconto) del Consiglio di Stato*, Bellinzone (publication annuelle).

RITZMANN-BLICKENSTORFER H. (1996) (éd.), *Historische Statistik der Schweiz*, Zurich : Chronos.

UFFICIO DI STATISTICA DEL CANTONE TICINO (1954), *Il Ticino in cifre 1803-1953*, Bellinzone : UST.

UFFICIO DI STATISTICA DEL CANTONE TICINO, *Annuario Statistico Ticinese*, Bellinzone : UST (publication annuelle à partir de 1938).

5. BIBLIOGRAPHIE

- AAVV, *Dizionario Storico della Svizzera*, Locarno: A. Dadò editore, en treize volumes, 2002, disponible également en version française (en ligne: www.hls-dhs-dss.ch).
- AAVV, *Enciclopedia della Finanza*, Milano: Garzanti, 2005.
- ADORNI C., « Le famiglie svizzere a Livorno e la loro influenza nell'assetto socio-economico della città », *Arte e Storia*, n. 62, août 2014, p. 252-261.
- AGLIATI C., *Un ingegnere senza politecnico. Pasquale Lucchini 1798-1892. La vita e i documenti*, Commissione Culturale della Collina d'oro, 1990.
- AGLIATI C. (a cura di), *Stefano Franscini, 1796-1857, Le vie alla modernità*, Bellinzone: Edizioni dello Stato del Cantone Ticino, 2007.
- AGLIATI M., *La storia del « Corriere del Ticino »*, Muzzano: Edizioni San Giorgio, en deux volumes, 2003.
- AKERLOF G., « The Market for Lemons: Quality, Uncertainty and the Market Mechanism », *Quarterly Journal of Economics*, 84, 1970, p. 488-500.
- ATEL, *Dalla Olten-Aarburg alla Aar e Ticino, cinquant'anni d'elettricità*, publication de la société *Aar e Ticino Società Anonima di Elettricità* (ATEL), Olten, 1945.
- BAGEHOT W., *Lombard Street: A Description of the Money Market*, Londres: Henry S. King & Co, 1873.
- BAIROCH P., *Victoires et déboires. Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Paris: Gallimard, Collection Folio, trois volumes, 1997.
- BAIROCH P., KÖRNER M. (éd.), *La Suisse dans l'économie mondiale. Die Schweiz in der Weltwirtschaft, XV^e-XX^e*, Genève: Librairie Droz, Centre d'histoire économique internationale, Université de Genève, 1990.
- BAK BASEL ECONOMICS, *Finanzplatz-Monitoring Basel. Die Bedeutung des Finanzplatzes Basel für die Region Basel und für die Schweiz*, Bâle, 2007.
- BAK BASEL ECONOMICS, *Finanzplatz Zürich 2014/15. Monitoring, Prognosen, Strukturwandel am Bankenplatz Zürich. Eine Studie des Amtes für Wirtschaft und Arbeit des Kantons Zürich und der Stadtentwicklung Zürich*, Zurich: Volkswirtschaftsdirektion des Kantons Zurich, Amt für Wirtschaft und Arbeit, 2015.
- BALTENSPERGER E., *Le franc suisse. L'histoire d'un succès*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2015 (traduction de: *Der Schweizer Franken, Eine Erfolgsgeschichte – Die Währung der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert*, Zürich: BNS & Verlag NZZ, 2012).
- BALTENSPERGER E., KUGLER P., « Histoire de la force du franc », *La Vie économique*, n. 10, Berne, 2016, p. 43-46.
- BANQUE NATIONALE SUISSE, *Banque Nationale Suisse, 1907-1932*, Zurich: BNS, 1932.

- BANQUE NATIONALE SUISSE, *Banque Nationale Suisse, 1907-1957*, Zurich: BNS, 1957.
- BANQUE NATIONALE SUISSE, *Banca Nazionale Svizzera 1907-2007*, Zurich: BNS, 2007.
- BÄNZIGER H., *Die Entwicklung der Bankenaufsicht in der Schweiz seit dem 19. Jahrhundert*, Berne: P. Haupt, 1986.
- BARBIELLINI AMIDEI F., GIORDANO C., «The Redesign of the Bank-Industry-Financial Market Ties in the US Glass-Steagall and the 1936 Italian Banking Acts», in CLEMENT P., JAMES H., VAN DER WEE H. (éd.), *Financial Innovation, Regulation and Crises in History*, Londres: Pickering & Chatto, 2014, p. 65-83.
- BARNI G., CANEVASCINI G., *L'industria del granito e lo sviluppo economico del Canton Ticino*, Lugano: Nuova Biblioteca Rossa (avec une préface de G. Rossi), 1913, [2009].
- BAUER H. (éd.), *Società di Banca Svizzera 1872-1972*, Bâle: Société de Banque Suisse, 1972.
- BAUER H. (éd.), *Les grandes heures des banquiers suisses: vers une histoire de la banque helvétique*, Neuchâtel & Paris: Delachaux et Niestlé, 1986.
- BAUMANN C., RUTSCH W. E., *Swiss Banking – wie weiter? Aufstieg und Wandel der Schweizer Finanzbranche*, Zurich: Verlag NZZ, 2008.
- BAUMANN J., *Bundesinterventionen in der Bankenkrise 1931-1937. Eine vergleichende Studie am Beispiel der Schweizerischen Volksbank und der Schweizerischen Diskontbank*, Université de Zurich, thèse de doctorat, 2007.
- BELLO S., *Ai ladri! Ai ladri! Ai ladri: dalla bufera bancaria del gennaio 1914 alla creazione della Banca di Stato: una pagina oscura della finanza ticinese*, Université de Lausanne, mémoire de licence, 2006.
- BERBENNI E., «Banking systems on the border. Italy and Switzerland under the Latin Monetary Union (late 19th-early 20th centuries)», *Annali di Storia moderna e contemporanea*, vol. 1, 2013, p. 135-148.
- BERBENNI E., «The Importance of Borders for Swiss Banks. Some Lessons from Economic History», *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 65, n. 2, 2015, p. 212-229.
- BERBENNI E., *Banche di frontiera. Credito e moneta sul confine italo-svizzero (secoli XIX-XX)*, Milan: Franco Angeli, 2015.
- BERGIER J.-F., *Naissance et croissance de la Suisse industrielle*, Monographies d'histoire suisse publiées par la Société générale suisse d'histoire, Berne, vol. 8, 1974.
- BERGIER J.-F., *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne: Éditions Payot, 1983.
- BERGOSSI R., «Architettura e tipologia degli alberghi luganesi», *Pagine Storiche Luganesi*, Dicembre, N. 9, Castagnola, 1998, p. 203-219.

- BERMOND C. «La banca tra Grande guerra e grande crisi (1915-1930)», in COVA A., LA FRANCESCA S., MOIOLI A., BERMOND C. (a cura di), *Storia d'Italia, La Banca*, Annali 23, Torino: Giulio Einaudi, 2008, p. 454-502.
- BERNANKE B., *La Federal Reserve e la crisi finanziaria*, Milano: Il Saggiatore, 2014 (traduction de: *The Federal Reserve and the Financial Crisis*, Princeton: University Press, 2013).
- BERNASCONI P., *Avvocato, dove vado? Segreto bancario svizzero e globalizzazione: dove vanno i contribuenti svizzeri ed esteri, i capitali, i servizi e le merci*, Bellinzone: G. Casagrande, 2013.
- BERRA A., *Passato e presente della banca ticinese*, Vezia: Centro di studi bancari, 1993.
- BESSON S., *Le secret bancaire. La place financière sous pression*, Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, Collection Le Savoir suisse, 2004.
- BIANCHI P., *La rincorsa frenata. L'industria italiana dall'unità alla crisi globale*, Bologna: Il Mulino, 2013.
- BIANCHI R., *Il Ticino politico contemporaneo 1921-1975*, Locarno: A. Daddò, 1989.
- BIANCONI P., *Albero genealogico (Cronache di emigranti)*, Lugano: Edizioni Pantarei, 1969 (nouvelle édition sous la direction de Renato Martinoni, Locarno: A. Daddò, 2009).
- BIANCONI P., *Lettere di Giovanni Pedrazzini dall'America ai familiari*, Locarno: Tipografia Pedrazzini, 1973.
- BIFFIS P., *Lo sviluppo della Banca Popolare di Sondrio dal 1871 al 1971*, Banca Popolare di Sondrio, 1973.
- BIGNASCA V., *La legislazione sul lavoro in Ticino tra eccezioni e resistenze (1877-1914)*, Bellinzone: Fondazione Pellegrini-Canevascini, 2016.
- BIUCCHI B. M., «Le strade nell'economia e nelle finanze del Cantone Ticino», in LOCARNINI G. (a cura di), *Aspetti e problemi del Ticino*, Lugano: T.C.S., Sez. Ticino, 1964, p. 119-135.
- BIUCCHI B. M., *Profilo di storia economica e sociale della Svizzera*, Locarno: A. Daddò, 1982.
- BLOCH M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris: Armand Colin, 1941.
- BOLLA P., *Emilio Maraini – discorso commemorativo in occasione del centenario dalla nascita*, Roma, 1953.
- BONELLI F., *La crisi del 1907. Una tappa dello sviluppo industriale in Italia*, Torino: Fondazione Luigi Einaudi, 1971.
- BONOLDI A., LEONARDI A. (a cura di), *Energia e sviluppo in area alpina. Secoli XIX-XX*, Milano: Franco Angeli, 2004 (Atti della VII sessione del Seminario permanente sulla Storia dell'economia e dell'imprenditorialità nelle Alpi in età moderna e contemporanea).

- BONZANIGO A. C., *Cenni sulle industrie del Cantone Ticino*, Berne: Pro Ticino, 1917.
- BOURQUI C., «Corporate Governance: est-ce important? Le thème qui domine les agendas politiques et économiques», *L'Expert-comptable suisse*, 12, 2002, p. 1123-1130.
- BRAUDEL F., *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle. Les Jeux de l'échange*, deuxième volume, Paris: Armand Colin, 1979.
- BROGGINI R., *Terra d'asilo. I rifugiati italiani in Svizzera 1943-1945*, Lugano: Fondazione del Centenario della Banca della Svizzera Italiana, 1993.
- BROGGINI R., *Eugenio Balzan, 1874-1953: una vita per il «Corriere», un progetto per l'umanità*, Milano: Rizzoli, 2001.
- CAFARO P., *Le banche popolari in Italia*, Venezia: Atti della quinta giornata di studio «Luigi Luzzatti» per la storia dell'Italia contemporanea, 1997.
- CAFARO P., «Alle origini del sistema bancario lombardo: casse di risparmio e banchieri privati (1860-1880)», in CONTI G., LA FRANCESCA S. (a cura di), *Banche e reti di banche nell'Italia Postunitaria. Formazione e sviluppo di mercati locali del credito*, Bologna: Il Mulino, deuxième volume, 2000, p. 437-502.
- CAFARO P., *Raiffeisen, l'uomo che vinse la miseria*, Roma: Edizioni del Credito Cooperativo, 2010 (préface à: Raiffeisen, F. W., *Le Associazioni Casse di Prestito*, Roma).
- CAZZI B. (1964), «Profilo di una storia sociale», in LOCARNINI G. (a cura di), *Aspetti e problemi del Ticino*, Lugano: T.C.S., Sez. Ticino, 1964, p. 30-54.
- CAZZI B., *Suez e San Gottardo*, Bellinzone: G. Casagrande, 1985, [2007] (réimpression sous la direction de Carlo G. Lacaïta).
- CALDELARI PADRE C., *Bibliografia ticinese dell'Ottocento. Continuazione a Libri e Fogli. Cronologia – Appendici*, Bellinzone: Istituto Bibliografico Ticinese, 2011.
- CALOMIRIS C. W., HABER S. H., *Fragile by design. The Political Origins of Banking Crises and Scarce Credit*, Princeton: University Press, 2014.
- CAMERON R., BOVYKIN V. I. (éd.), *International Banking 1870-1914*, Oxford: University Press, 1991.
- CAMERON R., NEAL L., *Storia economica del mondo. II. Dal XVIII secolo ai nostri giorni*, Bologna: Il Mulino, 2005.
- CAMPIONE D., *Il trenino del signor K., Storia della Ferrovia Menaggio – Porlezza*, Como: Editoriale S.r.l., 2008.
- CARNEVALI F., *Europe's Advantage. Banks and Small Firms in Britain, France, Germany, and Italy since 1918*, Oxford: University Press, 2005.
- CASSIS Y., «Uomini d'affari e borghesia. Inghilterra, Francia e Germania al volgere del secolo», in KOCHA J. (éd.), *Borghesie europee dell'Ottocento*, Venezia: Marsilio, 1989, p. 299-323.

- CASSIS Y., «Swiss international Banking, 1890-1950», in JONES G. (éd.), *Banks as Multinationals*, Londres: Routledge, 1990, p. 160-172.
- CASSIS Y., «Les banques suisses aux dix-neuvième et vingtième siècles», in POHL M., FREITAG S. (éd.), *Handbook on the History of European Banks*, Edward Elgar, European Association for Banking History, 1994, p. 1023-1031.
- CASSIS Y., *Les capitales du capital. Histoire des places financières internationales 1780-2005*, Paris: Honoré Champion, 2008.
- CASSIS Y., COTTRELL P. (éd.), *The World of Private Banking*, Farnham: Ashgate, 2009.
- CASSIS Y., DEBRUNNER F., «Les élites bancaires suisses: 1880-1960», *Revue Suisse d'Histoire*, n. 40/3, 1990, p. 259-273.
- CASSIS Y., TANNER J. (éd.), *Banken und Kredit in der Schweiz. Banques et crédit en Suisse: 1850-1930*, Zurich: Chronos, 1993.
- CASSON M., «Evolution of multinational banks: a theoretical perspective», in JONES G. (éd.), *Banks as Multinationals*, Londres: Routledge, 1990, p. 14-29.
- CASTRONOVO V., *Storia economica d'Italia. Dall'Ottocento ai giorni nostri*, Torino: Einaudi, 2006 (nouvelle édition augmentée).
- CELIO F., *Gli uomini che fecero il Ticino*, Bellinzone: Edizioni La Regione, 2007.
- CELIO F., *Libertà e progresso. Appunti per una storia del Partito liberale-radical ticinese*, Lodrino: Jam Edizioni, 2011.
- CERUTTI M., *Fra Roma e Berna. La Svizzera italiana nel ventennio fascista*, Milan: Franco Angeli, 1986.
- CESCHI R. (a cura di), *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzone: Stato del Cantone Ticino, trois volumes, 1998.
- CESCHI R., «Strade, boschi e migrazioni», in CESCHI R. (a cura di), *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzone: Stato del Cantone Ticino, trois volumes, 1998, p. 183-214.
- CESCHI R., «L'età delle emigrations transoceaniche e delle ferrovie», in CESCHI R. (a cura di), *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzone: Stato del Cantone Ticino, trois volumes, 1998, p. 297-332.
- CESCHI R., *Il Cantone Ticino nella crisi del 1814*, Bellinzone: G. Casagrande, 2014.
- CESCHI R., AGLIATI C., «Il censo, il credito, i notabili», in CESCHI R. (a cura di), *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzone: Stato del Cantone Ticino, trois volumes, 1998, p. 215-236.
- CHEDA G., *L'emigrazione ticinese in Australia*, Locarno: A. Dadò, deux volumes, 1976.
- CHEDA G., *L'emigrazione ticinese in California*, Locarno: A. Dadò, deux volumes, 1981.

- CHEDA G., *L'emigrazione ticinese in California: i ranceri*, Pregassona: Fontana edizioni, 2005.
- CHEDA G., «Una bellezza tremenda: San Francisco nelle testimonianze degli emigrati ticinesi», in TOMMASINI T., CHEDA G. (a cura di), *Ritorno dalla California. Geo Flavio Cavalli e Giovan Battista Monaco*, Locarno: A. Dadò, 2010.
- CHEFFINS B. R., *The History of Corporate Governance*, European corporate governance institute (ECGI), Working Paper Series in Law, n. 184, janvier, 2012.
- CHOPARD R., «La struttura del sistema bancario ticinese nel 2007», *Dati, statistiche e società*, UST, n. 4, décembre, 2008, p. 79-81.
- CHOPARD R., «Il distretto ticinese di servizi finanziari una (potenziale) realtà», *Dati, statistiche e società*, UST, n. 2, septembre, 2014, p. 75-79.
- CIMA V., «L'architettura di Ferdinando Gianella attraverso le sue agendine», *Archivio Storico Ticinese*, n. 158, décembre, 2015, p. 27-48.
- CIOCCA P., TONIOLO G. (a cura di), *Storia economica d'Italia*, Bari: Laterza, trois volumes, 2002.
- CITTERIO F., «Il personale occupato nel settore bancario ticinese: un'indagine dell'ABT», *Dati, statistiche e società*, UST, n. 4, décembre, 2008, p. 74-78.
- CLEMENT P., JAMES H., VAN DER WEE H. (éd.), *Financial Innovation, Regulation and Crises in History*, Londres: Pickering & Chatto, 2014.
- CODIROLI P., *L'ombra del Duce: lineamenti di politica culturale del fascismo nel Cantone Ticino (1922-1943)*, Milano: Franco Angeli, 1988.
- CONFALONIERI A., *Banca e industria in Italia, 1894-1906*, Bologna: Il Mulino, trois volumes, 1979.
- CONFALONIERI A., *Banca e industria in Italia. Dalla crisi del 1907 all'agosto 1914*, Milano: Banca Commerciale Italiana, deux volumes, 1982.
- CONTI C., FERRI G., «Banques locales et soutien au développement décentralisé des PME en Italie», in LESCURE M., PLESSIS A. (éd.), *Banques locales et banques régionales en Europe au XX^e siècle*, Paris: Albin Michel, 2004, p. 82-108.
- CONTI E., *La banca dello Stato del Cantone Ticino*, Lugano: Tipografia Editrice, 1936.
- CONTI G., LA FRANCESCA S. (a cura di), *Banche e reti di banche nell'Italia Postunitaria. Formazione e sviluppo di mercati locali del credito*, Bologna: Il Mulino, deuxième volume, 2000.
- CORNARO P., *Le banche ticinesi. Premesse – vicende – realtà*, Université de Fribourg, thèse de doctorat, Bellinzona: Istituto grafico Casagrande, 1969.
- COSTANTINI P., GILI A., «Schede degli alberghi d'epoca a Lugano (1800-1930 ca)», *Pagine Storiche Luganesi*, Dicembre, N. 9, Castagnola, 1998, p. 73-91.

- COTTRELL P. L., «Le développement historique du système bancaire dans le Royaume-Uni», in POHL M., FREITAG S. (éd.), *Handbook on the History of European Banks*, Edward Elgar, European Association for Banking History, 1994, p. 1162-1189.
- COVA A., LA FRANCESCA S., MOIOLI A., BERMOND C. (a cura di), *Storia d'Italia, La Banca*, Annali 23, Torino: Giulio Einaudi, 2008.
- CURTI G., *Les relations économiques entre la Suisse et l'Italie de 1871 à nos jours*, Université de Genève, thèse de doctorat, Bellinzona: S.A. Grossi & Co., Istituto Editoriale Ticinese, 1949.
- DE BANDT O., HARTMANN P., *Systemic risk: a survey*, BCE Working Paper n. 35, novembre, 2000.
- DEL'ARICCIA G., DETRAGIACHE E., RAJAN R., *The Real Effect of Banking Crises*, International Monetary Fund, Working Paper, 05/63, 2005.
- DELLA VEDOVA G., «L'évolution et l'organisation du tourisme dans le canton de Villard-de-Lans (massif du Vercors) du milieu du XIX^e au milieu du XX^e siècle», in GIGASE M., HUMAIR C., TISSOT L. (éd.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2014, p. 107-121.
- DEMETRIADES P., ANDRIANOVA S., «Finance and Growth: What we Know and What we Need to Know», in GOODHARD C. A. E. (éd.), *Financial Development and Economic Growth. Explaining the Links*, New York: Palgrave MacMillan, 2004, p. 38-65.
- DEMIRGÜÇ-KUNG A., DETRAGIACHE E., *Cross-Country Empirical Studies of Systemic Bank Distress: A Survey*, IMF Working Paper, May, 2005.
- DI STEFANO A. M., *Questioni di piazza. Considerazioni sul futuro del settore bancario e finanziario ticinese*, Bellinzona: G. Casagrande, 2012.
- DIAMOND D. W., DYBVIK P. H., «Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity», *Journal of Political Economy*, n. 91, 1983, p. 401-419.
- DONATI B. (a cura di), *Il treno in una valle alpina. La ferrovia Locarno – Ponte Brolla – Bignasco 1907-1965*, Locarno: A. Dadò, 2007.
- DUNGHY M., *Giuseppe Stoffel e il fallimento della Banca Cantonale Ticinese (1914). Politica e affari in un Cantone svizzero*, Università degli Studi di Milano, Thèse de licence, 2011.
- EICHENBERGER P., «L'Union centrale des associations patronales suisses: genèse d'une organisation faïtière du patronat (1908-1922)», in FRABOULET D., VERNUS P. (éd.), *Genèse des organisations patronales en Europe (19^e-20^e siècles)*, Rennes: Presses universitaires, 2012, p. 143-152.
- EIGNER P., «In the Centre of Europe: Vienna as a Financial Hub, 1873-1913», in FELDMAN G. D., HERTNER P., *Finance and Modernization: A Transnational and Transcontinental Perspective of the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Londres: Ashgate, 2008, p. 29-49.

- FAMA E. F., «Agency Problems and the Theory of the Firm», *Journal of Political Economy*, 88, 1980, p. 288-307.
- FANFANI T., *Storia economica*, Milano : McGraw-Hill, 2010.
- FARQUET C., *La défense du paradis fiscal suisse avant la Seconde Guerre mondiale : une histoire internationale*, Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2016.
- FEIERTAG O., MINOGLU P. (éd.), *European Banking Historiography: Past and Present*, Athens : Alpha Bank, 2009.
- FELDMAN G. D., HERTNER P., *Finance and Modernization: A Transnational and Transcontinental Perspective of the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Londres : Ashgate, 2008.
- FERRARI F., «Acquarossa nel tempo di qua e di là dal ponte», in GRATA B., PANZERA F. et al., *Le terme di Acquarossa. Territorio, storia e cultura*, Bellinzona : Salvioni Edizioni & Banca Raiffeisen Valblenio et Acquarossa, 2011, p. 43-95.
- FIOR M., *Le rôle de l'entre-deux-guerres dans le développement de la place financière suisse*, Zurich : Association pour l'histoire de la finance, Cahier n. 3, 2002.
- FIOR M., *Les banques suisses, le franc et l'Allemagne : contributions à une histoire de la place financière suisse (1924-1945)*, Genève, 2002.
- FLORES J. H., «Information asymmetries and conflict of interest during the Baring crisis, 1880-1890», *Financial History Review*, vol. 18, n. 2, 2011, p. 191-215.
- FLORES J. H., *Capital Markets and Sovereign Defaults: A Historical Perspective*, Université de Genève, Paul Bairoch Institute of Economic History, Working Paper n. 3, 2015.
- FRABOULET D., VERNUS P. (éd.), *Genèse des organisations patronales en Europe (19^e-20^e siècles)*, Rennes : Presses universitaires, 2012.
- FRABOULET D., DRUELLE-KORN C., VERNUS P. (éd.), *Les organisations patronales et la sphère publique. Europe XIX^e et XX^e siècles*, Rennes : Presses universitaires, 2013.
- FRABOULET D., HUMAIR C., VERNUS P. (éd.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes : Presses universitaires, 2014.
- FRANCHINI G., *La fiscalità in Ticino dal 1800 al 1995. Modalità, strumenti, strategie e proposta di riforma*, Bellinzona, 1996.
- FRANSCINI S., *La Svizzera Italiana*, Lugano, 1837 (nouvelle édition réalisée par la Banca della Svizzera Italiana, 1973).
- FRATIANNI M., SPINELLI F., *Storia monetaria d'Italia. Lira e politica monetaria dall'Unità all'Unione Europea*, Milano : ETAS, 2001.
- FRIBOULET J.-J., ISAKOV D., BARBUSCIA D., GIORGETTI F. (éd.), *Le gouvernement d'entreprise en Suisse. Dynamiques externes et stratégies internes*, Genève & Bâle & Zurich : Schulthess Médias juridiques, 2005.

- FRIBOULET J.-J., «Secret bancaire et fiscalité de l'épargne, un nouvel accord bilatéral entre la Suisse et l'Union européenne», *Revue Banque et Droit*, n. 110, novembre, 2006, p. 3-9.
- FRIBOULET J.-J., *Histoire de la pensée économique. XVIII^e-XX^e siècles*, 2^e édition, revue et augmentée, Genève & Bâle & Zurich : Schulthess Médias juridiques, 2009.
- FRIBOULET J.-J., *La naissance de l'économie moderne. XVIII^e-XX^e siècles*, Genève & Bâle & Zurich : Schulthess Médias juridiques, 2014.
- FROIDEVAUX Y., «Banque publique régionale et industrie: les engagements industriels de la Banque Cantonale Neuchâteloise dans l'entre-deux-guerres», in MARGUERAT P., TISSOT L., FROIDEVAUX Y. (éd.), *Banques et entreprises industrielles en Europe de l'Ouest, XIX^e-XX^e siècles: aspects nationaux et régionaux*, Actes du Colloque de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, 2000, p. 251-270.
- GAIDO F., PINO F., *Raffaele Mattioli. Documenti e fotografie della maturità*, Milano : Hoepli, 2015.
- GALBRAITH J. K., *La crise économique de 1929. Anatomie d'une catastrophe financière*, Paris : Éditions Payot & Rivages, Petite Bibliothèque Payot, 1970, [2008] (traduction de : *The Great Crash*, 1954).
- GALLI A., *Proprietà fondiaria, miglierie del suolo e credito agricolo*, Bellinzone : Tipo-Litografia Cantonale, 1932.
- GALLI A., *Notizie sul Cantone Ticino*, Bellinzone : Istituto Editoriale Ticinese, trois volumes, 1937.
- GENIER Y., *La fin du secret bancaire*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, Collection Le Savoir suisse, 2014.
- GERARDI D., *La Suisse et l'Italie, 1923-1950: commerce, finance et réseaux*, Neuchâtel : Éditions Alphil, 2007.
- GERARDI D., «L'apport de la Suisse à l'économie de guerre italienne. Quelques réflexions autour d'un bilan chiffré, 1936-1943», in GROEBNER V., GUEX S., TANNER J. (éd.), *Kriegswirtschaft und Wirtschaftskriege. Economie de guerre et guerres économiques*, Zurich : Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, vol. 23, 2008, p. 255-270.
- GERSCHENKRON A., *Il problema storico dell'arretratezza economica*, Torino : Einaudi, 1965.
- GHIRINGHELLI A., *Il Ticino della transizione (1889-1922)*, Locarno : A. Dadò, 1988.
- GHIRINGHELLI A., «Il Ticino nello Stato federale (1848-1890)», in CESCHI R. (a cura di), *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzone : Stato del Cantone Ticino, trois volumes, 1998, p. 237-262.
- GHIRINGHELLI A., «La transizione verso la politica consociativa», in CESCHI R. (a cura di), *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzone : Stato del Cantone Ticino, trois volumes, 1998, p. 415-432.

- GHIRINGHELLI A., «Gli anni difficili (1922-1945)», in CESCHI R. (a cura di), *Storia del Cantone Ticino*, Bellinzone: Stato del Cantone Ticino, trois volumes, 1998, p. 433-448.
- GHIRINGHELLI G., *Sviluppo attività e importanza dei piccoli istituti bancari privati del Ticino (con particolare riferimento agli ultimi anni)*, travail de diplôme, 1957.
- GHIRINGHELLI G., *Il sistema bancario ticinese*, Bellinzone: Quaderni della Corrispondenza politica svizzera, 1962.
- GIGASE M., HUMAIR C., TISSOT L. (éd.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2014.
- GILI A., *Lugano capolinea. Sviluppo storico delle linee di pubblico trasporto passeggeri, dalle funicolari, tranvie e ferrovie ai filobus e autolinee*, Pagine storiche luganesi, Castagnola: Archivio storico Città di Lugano, 1996.
- GILI A., «Nascita e sviluppi storici del settore turistico alberghiero a Lugano», *Pagine Storiche Luganesi*, Dicembre, n. 9, Castagnola, 1998, p. 11-30.
- GILI A., «Apparati», *Pagine Storiche Luganesi*, dicembre, n. 9, Castagnola, 1998, p. 329-341.
- GILI A., «Dalla stazione di Lugano agli Angeli. La Belle Époque de les funicolari e dei tram ticinesi», *Arte & Storia*, n. 47, aprile-luglio, 2010, p. 26-41.
- GILI A., ROBBIANI D. (a cura di), *Ticino Tessin Fiera Svizzera di Lugano 1933-1953*, Pagine storiche luganesi, Lugano: Archivio storico Città di Lugano, 2013.
- GIORDANO F., *Storia del sistema bancario italiano*, Roma: Donzelli, 2007 (avec une préface de Marcello de Cecco).
- GOODHARD C. A. E. (éd.), *Financial Development and Economic Growth. Explaining the Links*, New York: Palgrave MacMillan, 2004.
- GOTTARELLI A., PINO F., *Raffaele Mattioli: carte, fotografie e documenti*, Turin: Intesa-SanPaolo, 2009.
- GOURVISH T. (éd.), *Business and Politics in Europe, 1900-1970. Essays in Honour of Alice Teichova*, Cambridge: University Press, 2003.
- GRATA B., PANZERA F. et al., *Le terme di Acquarossa. Territorio, storia e cultura*, Bellinzone: Salvioni Edizioni & Banca Raiffeisen Valblenio et Acquarossa, 2011.
- GROEBNER V., GUEx S., TANNER J. (éd.), *Kriegswirtschaft und Wirtschaftskriege. Économie de guerre et guerres économiques*, Zurich: Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, vol. 23, 2008.
- GUEx S., *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse, 1900-1920*, Lausanne: Éditions Payot, 1993.
- GUEx S., «Les origines du secret bancaire suisse et son rôle dans la politique de la Confédération au sortir de la Seconde Guerre mondiale», *Genèses*, 34, mars, 1999.

- GUEx S. (éd.), *La Suisse et les grandes puissances 1914-1945. Relations économiques avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France*, Genève: Librairie Droz, 1999.
- GUEx S., *The Historiography of Swiss Banks from 1970 to Date*, in FEIERTAG O., MINOGLU P. (éd.), *European Banking Historiography: Past and Present*, Athens: Alpha Bank, 2009, chapitre 8, p. 211-255.
- GUEx S., «Öffentliche Finanzen und Finanzpolitik», in HALBEISEN P., MÜLLER M., VEYRASSAT B. (éd.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Bâle: Schwabe Verlag, 2012, p. 1077-1129.
- GUEx S., MAZBOURI M., «De l'Association des représentants de la banque en Suisse (1912) à l'Association suisse des banquiers (1919). Genèse et fonctions de l'organisation faîtière du secteur bancaire suisse», in FRABOULET D., VERNUS P. (éd.), *Genèse des organisations patronales en Europe (19^e-20^e siècles)*, Rennes: Presses universitaires, 2012, p. 205-225.
- GUEx S., STUDER B. et al. (éd.), *Krisen und Stabilisierung. Die Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Zurich, 1998.
- GUINNANE T. W., «Delegated Monitors, Large and Small: Germany's Banking System, 1800-1914», *Journal of Economic Literature*, vol. XL, mars, 2002, p. 73-124.
- GÜNTHARDT W., *Una nuova piazza finanziaria: modifiche strutturali dell'economia ticinese*, Lugano: I quaderni della Banca del Gottardo, 1976.
- GUZZI-HEEB S., «Per una storia economica del Canton Ticino», in BERGIER J.-J., *Storia economica della Svizzera*, traduction en italien, Lugano: G. Casagrande, 1984, p. 313-360.
- HABER S., NORTH C. D., WEINGAST B. (éd.), *Political Institutions and Financial Development*, Stanford: University Press, 2008.
- HALBEISEN P., «Ankenkrise und Bankengesetzgebung in der 30er Jahren», in GUEx S., STUDER B. et al. (éd.), *Krisen und Stabilisierung. Die Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Zurich, 1998, p. 61-79.
- HALBEISEN P., MÜLLER M., VEYRASSAT B. (éd.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Bâle: Schwabe Verlag, 2012.
- HAUSER B., *Netzwerke, Projekte und Geschäfte. Aspekte der schweizerisch-italienisch Finanzbeziehungen 1936-1943*, Publications de la Commission Indépendante d'Experts «Suisse – Seconde Guerre Mondiale», vol. 22, Zurich: Chronos, 2001.
- HECKNER R., *Giovanni Battista Pioda. Consigliere federale e diplomatico svizzero in Italia*, Locarno: A. Dadò, 2011.
- HEINIGER A., DESHUSSES F., «La Banque de Genève: premières notes sur la composition du conseil d'administration et les actionnaires», *Revue suisse d'histoire*, vol. 57, n. 4, 2007, p. 441-456.

- HERRIGEL G., *Guest Editor's Introduction: A New Wave in the History of Corporate Governance*, Oxford: University Press, 2007.
- HERRIGEL G., «Corporate Governance», in JONES G., ZEITLIN J. (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford: University Press, chapitre 20, 2007, p. 470-497.
- HERTNER P., «Foreign Capital in the Italian Banking Sector», in CAMERON R., BOVYKIN V. I. (éd.), *International Banking 1870-1914*, Oxford: University Press, 1991, p. 345-350.
- HERTNER P. (1994), «Le système bancaire italien moderne», in POHL M., FREITAG S. (éd.), *Handbook on the History of European Banks*, Edward Elgar, European Association for Banking History, 1994, p. 577-592.
- HOBBSAWM E. J., *Il secolo breve, 1914-1991*, Milano: BUR, 2003 (traduction de: *Age of Extremes – The Short Twentieth Century 1914-1991*, Londres, 1994).
- HOFFMANN S., *Ideas, Public Policy, and the Creation of Financial Institutions*, Baltimora: John Hopkins University Press, 2001.
- HONOHAN P. (2004), «Financial Development, Growth and Poverty: How Close are the Links?», in GOODHARD C. A. E. (éd.), *Financial Development and Economic Growth. Explaining the Links*, New York: Palgrave MacMillan, 2004, p. 1-37.
- HOUTMAN-DE SMEDT H., «Le système bancaire en Belgique à travers les siècles», in POHL M., FREITAG S. (éd.), *Handbook on the History of European Banks*, Edward Elgar, European Association for Banking History, 1994, p. 56-63.
- HUBER R., *Locarno nella prima metà dell'Ottocento*, Locarno: A. Dadò, 1997.
- HUMAIR C., «Du libéralisme manchestérien au capitalisme organisé: genèse, structuration et spécificités de l'organisation patronale suisse (1860-1914)», in FRABOULET D., VERNUS P. (éd.), *Genèse des organisations patronales en Europe (19^e-20^e siècles)*, Rennes: Presses universitaires, 2012, p. 133-142.
- HUMAIR C. *et al.*, «La success story du tourisme dans l'Arc lémanique et ses effets économiques, techniques et socioculturels 1852-1914», in GIGASE M., HUMAIR C., TISSOT L. (éd.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2014, p. 13-35.
- HUMAIR C., TISSOT L. (éd.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international (XIX^e et XX^e siècles)*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2011.
- INVENTAIRE SUISSE D'ARCHITECTURE, *Locarno*, Zurich: INSA, 2010.
- INVENTAIRE SUISSE D'ARCHITECTURE, *Lugano*, Zurich: INSA, 2010.
- INVENTAIRE SUISSE D'ARCHITECTURE, *Bellinzona*, Zurich: INSA, 2012.
- JONES G. (éd.), *Banks as Multinationals*, Londres: Routledge, 1990.

- JONES G., ZEITLIN J. (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford: University Press, 2007.
- JOST H.-U., *Banques et culture politique: histoire d'une inféodation*, n. 11, p. 22-27, (en ligne : <http://home.citycable.ch/josthistoire/page9/page9.html>), 1997, repris in JOST H.-U., *À titre d'ailes*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2005, p. 467-478.
- JUNG J., *Alfred Escher. Il fondatore della Svizzera moderna*, Locarno: A. Dadò editore, 2013 (édition abrégée de «*Alfred Escher 1818-1882. Aufstieg, Macht, Tragik*», 2009, Zurich: NZZ Libro, 4^e édition).
- KIEHLING H. (2008), «Efficiency of Early German Stock Markets, 1836-1848», in FELDMAN G. D., HERTNER P., *Finance and Modernization: A Transnational and Transcontinental Perspective of the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Londres: Ashgate, 2008, p. 99-123.
- KINDLEBERGER C., *Manias, Panics and Crashes. A History of Financial Crises*, troisième édition, Londres: Macmillan Press, 1978 [1996].
- KINDLEBERGER C., *Storia della finanza nell'Europa occidentale*, Bari: Laterza, 1987 (traduction de: *A Financial History of Western Europe*, Londres, 1984).
- KING R. G., LEVINE R., «Finance and growth: Schumpeter might be right», *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, n. 3, 1993, p. 717-737.
- KOCHA J. (éd.), *Borghesie européenne dell'Ottocento*, Venezia: Marsilio, 1989.
- KRONAUER C., *Gli istituti di credito ticinesi dalla loro fondazione fino al 1912*, Zurich: Aktienbuchdruckerei, 1918.
- KRUGMAN P., WELLS B., *Macroeconomia*, Bologna: Zanichelli, 2006.
- KUDER M., *Italia e Svizzera nella seconda guerra mondiale. Rapporti economici e antecedenti storici*, Roma: Carocci, 2002.
- KUDER M., *Italia e Svizzera dal 1945 al 1970. Commercio, emigrazione, finanza e trasporti*, Milano: Franco Angeli, 2012.
- KURGAN-VON HENTENRYK G., «Bankers and politics in Belgium in the twentieth century», in GOURVISH T. (éd.), *Business and Politics in Europe, 1900-1970. Essays in Honour of Alice Teichova*, Cambridge: University Press, 2003, p. 89-105.
- KUSTER C., *Die Tessiner Bankkrise 1914*, Lugano: Sanvito, 1920.
- KUSTER C., *Il Ticino zona franca italiana?*, Locarno: Camera di Commercio del Cantone Ticino, 1937.
- LA FRANCESCA S., *Storia del sistema bancario italiano*, Bologna: Il Mulino, 2004.
- LAEVEN L., VALENCIA F., *Systemic Banking Crises Database: An Update*, International Monetary Fund Working Paper, 12/163, 2012.
- LANZALACO L., «Business Interest Associations», in JONES G., ZEITLIN J. (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford: University Press, chapitre 13, 2007, p. 293-315.

- LE GOFF J., *Il tempo continuo della storia*, Roma & Bari: Laterza, 2014 (traduction en italien de: *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches?*, Paris: Éditions du Seuil).
- LEONARDI A., «Energia e sviluppo nell'area trentina e sudtirolese», in BONOLDI A., LEONARDI A. (a cura di), *Energia e sviluppo in area alpina. Secoli XIX-XX*, Milano: Franco Angeli, 2004, p. 131-164.
- LEONI Q., *Banche, assicurazioni private e credito ipotecario: conseguenze economiche per il Ticino, 1957-1971*, Université de Fribourg, thèse de doctorat, 1975.
- LEPORI A., PANZERA F. (a cura di), *Uomini nostri. Trenta biografie di uomini politici*, Locarno: A. Dadò, 1989.
- LESCURE M., PLESSIS A. (éd.), *Banques locales et banques régionales en Europe au XX^e siècle*, Paris: Albin Michel, 2004.
- LESCURE M., «La crise bancaire des années 1930: la crise des banques locales et régionales en France?», in LESCURE M., PLESSIS A. (éd.), *Banques locales et banques régionales en Europe au XX^e siècle*, Paris: Albin Michel, 2004, p. 162-205.
- LESCURE M., «Banking and Finance», in JONES G., ZEITLIN J. (éd.), *The Oxford Handbook of Business History*, Oxford: University Press, chapitre 14, 2007, p. 319-346.
- LEVINE R., «Financial development and economic growth: Views and agenda», *Journal of Economic Literature*, vol. 35, 1997, p. 688-726.
- LIBOTTE A., *I cento anni della funicolare San Salvatore*, Lugano, 1990.
- LOCARNINI G. (a cura di), *Aspetti e problemi del Ticino*, Lugano, 1964.
- LOEPFE W., *Aufstieg und Untergang der Thurgauischen Hypothekenbank (1851-1914)*, Frauenfeld: Verlag des Historischen Vereins des Kantons Thurgau, 2014.
- LONGCHAMP O., «Au service des intérêts financiers. Les débats autour de l'amortissement des dettes fédérales après la Deuxième Guerre mondiale (1945-1955)», in GROEBNER V., GUEX S., TANNER J. (éd.), *Kriegswirtschaft und Wirtschaftskriege. Économie de guerre et guerres économiques*, Zurich: Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, vol. 23, 2008, p. 289-311.
- LORENZETTI L., VALSANGIACOMO N. (a cura di), *Lo spazio insubrico. Un'identità storica tra percorsi politici e realtà socio-economiche 1500-1900*, Lugano: G. Casagrande, 2005.
- LORENZETTI L., «Mercato del denaro e mercato della terra nel Ticino dell'Ottocento», *Archivio Storico Ticinese*, vol. 130, décembre, 2001, p. 219-244.
- LORENZETTI L., «L'emigrazione ticinese tra il 1850 e il primo dopoguerra: tendenze, specificità regionali, percorsi», *Partire per il mondo. Emigranti ticinesi dalla metà dell'Ottocento*, *Quaderni dell'Associazione Carlo Cattaneo*, Castagnola, n. 58, 2007, p. 31-48.

- LORENZETTI L., *Destini periferici: modernizzazione, risorse e mercati in Ticino, Valtellina e Vallese, 1850-1930*, Udine: Forum editrice universitaria, 2010.
- LORENZETTI L., «Quanti soldi in tasca? Risparmi, debiti e crediti nel mondo rurale ticinese tra Otto e primo Novecento», *Bollettino della Società Storica Locarnese*, n. 15, 2012, p. 27-42.
- LUZZATTO G., *L'economia italiana dal 1861 al 1894*, Torino: Einaudi, nouvelle édition, 1968, 1974.
- MACALUSO P., *Liberali antifascisti. Storia del Partito Liberale Radicale Democratico Ticinese (1926-1946)*, Locarno: A. Dadò, 2004.
- MAISSEN T., *Svizzera. Storia di una federazione*, Trieste: Beit Casa, 2015 (traduction de: *Geschichte der Schweiz*, Baden: Hier und Jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2012).
- MARGUERAT P., TISSOT L., FROIDEVAUX Y. (éd.), *Banques et entreprises industrielles en Europe de l'Ouest, XIX^e-XX^e siècles: aspects nationaux et régionaux*, Actes du Colloque de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, 2000.
- MARGUERAT P., «Banques locales et banques régionales en Suisse», in LESCURE M., PLESSIS A. (éd.), *Banques locales et banques régionales en Europe au XX^e siècle*, Paris: Albin Michel, 2004, p. 109-125.
- MARIANI ARCOBELLO F., *Angelo Maria Stoppani (1768-1815) e Giovanni Battista Pioda (1786-1845), due biografie a confronto*, Percorsi di ricerca, Working Paper, Laboratorio di Storia delle Alpi, Mendrisio, n. 1, 2009, p. 35-46.
- MARTINETTI O., «“Ogni terra è pane” Il Ticino dagli anni bui alla rinascita (1933-1954)», in GILI A., ROBBIANI D. (a cura di), *Ticino Tessin Fiera Svizzera di Lugano 1933-1953*, Pagine storiche luganesi, Lugano: Archivio storico Città di Lugano, 2013, p. 67-82.
- MARTINETTI O., *Fare il Ticino. Economia e società fra Otto e Novecento*, Locarno: A. Dadò, 2013.
- MARTINI P., «La ferrovia valmaggese e la sua storia», in DONATI B. (a cura di), *Il treno in una valle alpina. La ferrovia Locarno – Ponte Brolla – Bignasco 1907-1965*, Locarno: A. Dadò, 2007, p. 65-79.
- MARTINOLI S., PEROTTI E., *Il palazzo dei marchesi Riva a Lugano*, Guide dei monumenti svizzeri, Società di Storia dell'Arte in Svizzera, Berne, troisième édition, 2002.
- MAZBOURI M., *L'émergence de la place financière suisse (1890-1913)*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2005.
- MAZBOURI M., PERRENOUD M., «Banques suisses et guerres mondiales», in GROEBNER V., GUEx S., TANNER J. (éd.), *Kriegswirtschaft und Wirtschaftskriege. Économie de guerre et guerres économiques*, Zurich: Chronos, Société suisse d'histoire économique et sociale, vol. 23, 2008, p. 233-253.

- MAZBOURI M., GUEX S., LOPEZ R., «Finanzplatz Schweiz», in HALBEISEN P., MÜLLER M., VEYRASSAT B. (éd.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Bâle: Schwabe Verlag, 2012, p. 467-518.
- MAZZOLENI O., RATTI R. (éd.), *Vivere e capire le frontiere in Svizzera: vecchi e nuovi significati nel mondo globale*, Locarno: A. Dadò, 2014.
- MAZZOLINI V., *Le Banche nel Ticino*, Roveredo, Université de Bâle, thèse de doctorat, 1944.
- MEIER W., *Die Emission ausländischer Anleihen in der Schweiz*, Zurich, Université de Zurich, thèse de doctorat, 1931.
- MELLINI R., *La Banca dello Stato del Cantone Ticino dal 1915 al 1964*, Bellinzone: Tipografia Leins & Vescovi, Université de Berne, thèse de doctorat, 1967.
- MISHKIN F. S., *Monnaie, banque et marchés financiers*, huitième édition, Paris: Pearson, 2007.
- MISHKIN F. S., EAKINS S. G., FORESTIERI G., *Istituzioni e mercati finanziari*, Milano: Pearson Paravia, Bruno Mondadori, 2007.
- MONNIN P., JOKIPII T., *The Impact of Banking Sector Stability on the Real Economy*, Swiss National Bank Working Papers, n. 5, Zurich: BNS, 2010.
- MOOIJ J., «Co-operative Banking in the Netherlands in pre-Second World War Crises», in CLEMENT P., JAMES H., VAN DER WEE H. (éd.), *Financial Innovation, Regulation and Crises in History*, Londres: Pickering & Chatto, 2014, p. 37-54.
- MORCK R. K., STEIER L. (éd.), *The Global History of Corporate Governance: An Introduction*, Chicago: University Press & National Bureau of Economic Research, 2005.
- MORESCHI A., «Linoleum Giubiasco. Territorialità e patrimonio industriale», *Percorsi di ricerca, Working Papers, Laboratorio di Storia delle Alpi*, Mendrisio, n. 4, 2012, p. 53-61.
- MORSEL H., «Le rôle des banques dans le financement de l'hydroélectricité en France jusqu'à la nationalisation en 1946», in MARGUERAT P., TISSOT L., FROIDEVAUX Y. (éd.), *Banques et entreprises industrielles en Europe de l'Ouest, XIX^e-XX^e siècles: aspects nationaux et régionaux*, Actes du Colloque de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, 2000, p. 137-151.
- MOTTET L. H., *Regards sur l'histoire des banques et des banquiers genevois*, Genève: Tribune, 1982.
- MÜLLER M., WOITEK U., «Wohlstand, Wachstum und Konjunktur», in HALBEISEN P., MÜLLER M., VEYRASSAT B. (éd.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Bâle: Schwabe Verlag, 2012, p. 91-222.
- MÜLLER P., *La Suisse en crise (1929-1936). Les politiques monétaire, financière, économique et sociale de la Confédération Helvétique*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2010.

- NEWTON L., «Government, the banks and industry in inter-war Britain», in GOURVISH T. (éd.), *Business and Politics in Europe, 1900-1970. Essays in Honour of Alice Teichova*, Cambridge: University Press, 2003, p. 145-168.
- NIVEAU M., CROZET Y., *Histoire des faits économiques contemporains*, Paris: Presses universitaires de France, 2008.
- NORTH D. C., *Capire il processo di cambiamento economico*, Bologna: Il Mulino, 2006 (traduction de: *Understanding the Process of Economic Change*, Princeton: University Press, 2005).
- NOSETTI O., «Col minor interesse possibile. Uno sguardo sulle finanze comunali di Brissago durante la prima metà dell'Ottocento», *Bollettino della Società storica locarnese*, n. 13, 2010, p. 33-52.
- NOSETTI O., *Oltre cent'anni di accoglienza. Studi sul turismo a Brissago*, Locarno: A. Dadò & Parkhotel Brenscino, 2013.
- NOSETTI P., «L'evoluzione del settore bancario ticinese e le radici della relazione con l'Italia», Atti del Convegno internazionale «Banche e banchieri in Italia e in Svizzera. Strutture finanziarie, mercati e investimenti (XVI-XXI secolo)», Milano e Vezia, 25-27 maggio 2011, in DE LUCA G., LORENZINI M., ROMANO R., *Banche e banchieri in Italia e in Svizzera. Attività, istituzioni e dinamiche finanziarie tra XVI e XXI secolo*, Bologna: Il Mulino, 2018, p. 375-400.
- NOSETTI P., «I depositi presso la ricevitoria di Locarno della Cassa ticinese di risparmio. Un confronto fra il 1847 e il 1859», *Bollettino della Società storica locarnese*, n. 17, 2013, p. 49-61.
- NOSETTI P., «Le secteur bancaire tessinois et l'émigration cantonale à travers l'expérience de la Banca Svizzera Americana (1896-1920)», *Rassegna gallaratese di storia e d'arte*, Franco Angeli Editore, n. 133, 2013, p. 147-169.
- NOSETTI P., «La Banca Svizzera Americana (1896-1920). Une Immigrant Bank multinationale active entre le Tessin et la Californie», *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 64, n. 1, 2014, p. 111-119.
- NOSETTI P., «Sedi e succursali bancarie in Ticino: tendenze e mutamenti strutturali fra Lugano e altri centri decisionali», *Annali di storia contemporanea dell'Università Cattolica di Milano*, nouvelle série, n. 1, 2014, p. 155-178.
- NOSETTI P., CITTERIO F., *ABT 1920-2010*, publication du 90^e anniversaire de l'Associazione Bancaria Ticinese, Vezia: ABT, 2010.
- NOSETTI P., DUNGHI M., «La Cassa ticinese di risparmio e i depositi alla fine del 1847», *BSSI*, vol. CXVI, Fascicolo 1, 2013, p. 83-138.
- OBRECHT S., *Raiffeisen. Storie di uomini e di denaro*, Frauenfeld: Huber Éditions, 2000.
- OLSOMMER B., *Banque Cantonale du Valais 1858-1894/1917-1967*, Sion: BCV, 1967.
- ONADO M., «La lunga rincorsa: la costruzione del sistema finanziario», in CIOCCA P., TONIOLO G. (a cura di), *Storia economica d'Italia*, Bari: Editori Laterza, vol. 3.2, 2002, p. 381-454.

- ONADO M., *Economia e regolamentazione del sistema finanziario*, Bologna: Il Mulino, deuxième édition, 2008.
- PAGANO M., VOLPIN P., « The Political Economy of Finance », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 17, n. 4, 2001, p. 502-519.
- PANZERA F., *La lotta politica nel Ticino. Il « Nuovo Indirizzo » liberale-conservatore (1875-1890)*, Locarno: A. Daddò, 1986.
- PANZERA F., « La nascita delle ferrovie regionali ticinesi (1872-1914). Dalla grande linea ferroviaria del San Gottardo alla ferrovia Locarno-Camedo », *Arte & Storia*, n. 47, aprile-luglio, 2010, p. 12-24.
- PANZERA F., « I deputati ticinesi alla Dieta federale (1803-1848) e alla Camere federali (1848-2011) », *BSSI*, vol. CXIV, I, 2011, p. 99-140.
- PANZERA F., « Le mappe catastali dalla carta all'immagine digitale: il progetto "Recuperando" dell'Archivio di Stato », *BSSI*, vol. CXIV, I, 2011, p. 143-162.
- PAQUIER S., *Histoire de l'électricité en Suisse. La dynamique d'un petit pays européen (1875-1939)*, Genève: Éditions Passé-Présent, deux volumes, 1998.
- PAQUIER S., « Le financement de l'industrie électrique suisse des années 1890 à la Première Guerre mondiale: une contribution à l'étude des financements de la naissance et de l'essor d'une nouvelle technologie », in MARGUERAT P., TISSOT L., FROIDEVAUX Y. (éd.), *Banques et entreprises industrielles en Europe de l'Ouest, XIX^e-XX^e siècles: aspects nationaux et régionaux*, Actes du Colloque de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, 2000, p. 153-173.
- PECORARI P., « Il sistema bancario in Italia dopo l'Unità (1861-1900) », in COVA A., LA FRANCESCA S., MOIOLI A., BERMOND C. (a cura di), *Storia d'Italia, La Banca*, Annali 23, Torino: Giulio Einaudi editore, 2008, p. 299-340.
- PEDROLI G., *Il socialismo nella Svizzera italiana 1880-1922*, Locarno: A. Daddò, 1963 (nouvelle édition, 2004).
- PERRENOUD M., *Secret bancaire et politique étrangère de la Suisse (1932-1962)*, Relations internationales, 113, printemps, 2003.
- PERRENOUD M., *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2011.
- PERRENOUD M., LÓPEZ R., *Aspects des relations financières franco-suisse (1936-1946)*, Publications de la Commission indépendante d'experts « Suisse – Seconde Guerre Mondiale », vol. 25, Lausanne: Éditions Payot, 2002.
- PIAZZA-KELLER F., *Alexander Béha, Piccola storia di un grande albergatore*, Lugano, 2006 (avec une préface de Mario Agliati).
- PINO F. (éd.), *L'Archivio Storico di Banca Intesa*, Milano: Banca Intesa, 2004.
- PIODA A., *Le confessioni di un visionario*, Bellinzone: Tipografia Colombi, 1892.

- PLESSIS A., « Histoire des banques en France », in POHL M., FREITAG S. (éd.), *Handbook on the History of European Banks*, Edward Elgar, European Association for Banking History, 1994, p. 195-203.
- POHL M., FREITAG S. (éd.), *Handbook on the History of European Banks*, Edward Elgar, European Association for Banking History, 1994.
- POLLI A., GHIRLANDA A., *C'era una volta... la Lugano-Cadro-Dino*, Lugano-Pregassona: Fontana Edizioni, 2010.
- RATTI R., *Svizzera segreta? Il segreto bancario svizzero e la sua governanza territoriale*, Lugano: G. Casagrande, 2009.
- RATTI R., CESCHI R., BIANCONI S., *Il Ticino regione aperta. Problemi e significati sotto il profilo dell'identità regionale e nazionale*, Locarno: A. Dadò & Istituto di Ricerche Economiche, 1990.
- RAVAN S., « Vicende della ferrovia in Europa, in Svizzera e nel Cantone Ticino », in DONATI B. (a cura di), *Il treno in una valle alpina. La ferrovia Locarno – Ponte Brolla – Bignasco 1907-1965*, Locarno: A. Dadò, 2007, p. 43-64.
- REINHART C. M., ROGOFF K. S., *Questa volta è diverso. Otto secoli di follia finanziaria*, Milano: Il Saggiatore, 2010 (traduction de: *This Time Is Different*, Princeton: University Press, 2009).
- RIGONALLI M., *Le Tessin dans les relations entre la Suisse et l'Italie: 1922-1940*, Locarno: Tipografia Pedrazzini, 1983.
- RITZMANN F., *Die Schweizer Banken. Geschichte – Theorie – Statistik*, Berne: Verlag Paul Haupt, 1973.
- RIVOIRE J., *Histoire de la Banque*, Paris: Presses universitaires de France, 1984.
- ROCHON L.-P., ROSSI S. (éd.), *The Encyclopedia of Central Banking*, Cheltenham: Edward Elgar, 2015.
- ROGGE P., *La dinamica del cambiamento. Società di Banca Svizzera 1872-1997: il quinto venticinquesimo*, Bâle: Société de Banque Suisse, 1997.
- ROMANO R., « L'economia ticinese nella prima metà dell'Ottocento », *BSSI*, vol. CV, 2002, p. 160-176.
- ROMANO R., *Il Cantone Ticino fra Ottocento e Novecento, la mancata industrializzazione di una regione di frontiera*, Milano: CUEM, 2002.
- ROSSI A., *Un'economia a rimorchio*, Lugano: Fondazione Pellegrini-Canevascini, 1975 (deuxième édition avec une lettre de Tito Tettamanti, 1985).
- ROSSI A., *E noi che figli siamo... Cento anni di sviluppo economico del Ticino*, Lugano: Edizioni Nuova Critica, 1988.
- ROSSI A., « Autopsia degli scandali bancari della "belle époque" », in Rossi A., *E noi che figli siamo... Cento anni di sviluppo economico del Ticino*, Lugano: Edizioni Nuova Critica, 1988, p. 9-35, (republié in Rossi A., *Tessere. Saggi sull'economia ticinese*, Bellinzona: Fondazione Pellegrini – Canevascini, 2010, 2010, p. 129-152).

- ROSSI A., *Dal Paradiso al Purgatorio. Lo sviluppo secolare dell'economia ticinese*, Locarno: Edizioni Il Caffè, 2005.
- ROSSI A., *Tessere. Saggi sull'economia ticinese*, Bellinzona: Fondazione Pellegrini – Canevascini, 2010.
- ROSSI G., POMETTA E., *Storia del Cantone Ticino*, Locarno: A. Dadò, 1941 (huitième édition de 1980, nouvelle impression, 2000).
- ROSSI R., *L'emigrazione ticinese dal punto di vista sociale ed economico*, Bollettino consolare svizzero, supplemento n. 2, 1922.
- ROSSI R., *Due conferenze: I. La Banca Nazionale Svizzera, II. Risparmio e Previdenza*, Bellinzona: Istituto Editoriale Ticinese, 1932.
- ROSSI S., «L'economia ticinese nel contesto globale: problemi e prospettive», *Archivio Storico Ticinese*, n. 157, giugno, 2015, p. 27-45.
- ROSTOW A. A., *Les étapes de la croissance économique*, Paris: Éditions du Seuil, 1963 (traduction de: *The Stages of economic growth*, Cambridge: University Press, 1960).
- RUFFIEUX R., *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne: Éditions Payot, 1974.
- RULLANI E., *L'economia della provincia di Sondrio dal 1871 al 1971*, Banca Popolare di Sondrio, 1973.
- SALTINI L., «Il "governo di Paese" (1922-1935)», *BSSI*, fasc. I, 2004, p. 49-61.
- SANCEY Y., «Place financière suisse et émergence d'une régulation para-étatique durant l'Entre-deux-guerres», in GUEX S., STUDER B. et al. (éd.), *Krisen und Stabilisierung. Die Schweiz in der Zwischenkriegszeit*, Zurich, 1998, p. 81-93.
- SANCEY Y., *Quand les banquiers font la loi. Aux sources de l'autorégulation bancaire en Suisse et en Angleterre de 1914 aux années 1950*, Lausanne: Éditions Antipodes, 2015.
- SCACCHI C., *Le ipoteche legali nella legislazione ticinese*, Bellinzona: Istituto Editoriale Ticinese, 1932.
- SCHÄPPER G. R., *Le banquier privé suisse et ses défis à venir*, Genève: Association des banquiers privés suisses, 1997.
- SCHNEIDERFRANKEN I., *Le industrie nel Cantone Ticino*, Bellinzona: Istituto Editoriale Ticinese, 1937.
- SCHRIBER M., «Le secteur bancaire suisse: une histoire à succès, mais aussi à risque», *La Vie économique*, n. 4, Berne, 2007, p. 44-48.
- SEGRETO L., «Le nuove strategie delle società finanziarie svizzere per l'industria elettrica (1919-1939)», *Studi Storici*, vol. 28, n. 4, Fondazione Istituto Gramsci, 1987, p. 861-907.
- SEGRETO L., «Le relazioni finanziarie tra l'Italia e la Svizzera (1945-1971)», *Rivista di Storia Economica*, vol. XVII, n. 2, 2001, p. 201-234.
- SEGRETO L., «Private Bankers and Italian Industrialisation», in CASSIS Y., COTTRELL P. (éd.), *The World of Private Banking*, Farnham: Ashgate, 2009, p. 177-203.

- SEGRETO L., *I Feltrinelli. Storia di una dinastia imprenditoriale (1854-1942)*, Milano: Feltrinelli, 2011.
- SIGNORELLI M., *Storia della Vallemaggia*, Locarno: A. Dadò, 1972, [2011], réimpression avec une introduction de Bruno Donati.
- SIMONETT J., «La costruzione delle centrali elettriche e l'elettrificazione nell'area alpina svizzera fra sviluppo economico e vissuto quotidiano», in BONOLDI A., LEONARDI A. (a cura di), *Energia e sviluppo in area alpina. Secoli XIX-XX*, Milano: Franco Angeli, 2004, p. 117-130.
- STIGLITZ J., WEISS A., «Credit rationing in markets with imperfect information», *American Economic Review*, n. 42, vol. 7, 1981, p. 1317-1342.
- STRAUMANN T., «The discreet charm of hidden reserves how Swiss Re survived the Great Depression», in CLEMENT P., JAMES H., VAN DER WEE H. (éd.), *Financial Innovation, Regulation and Crises in History*, Londres: Pickering & Chatto, 2014, p. 55-64.
- TAMI-GIANOLA N., «Lo stabilimento termale di Acquarossa tra documenti notarili, creazione di società, progetti e cronaca (XIX-XX secolo)», in GRATA B., PANZERA F. et al., *Le terme di Acquarossa. Territorio, storia e cultura*, Bellinzona: Salvioni Edizioni et Banca Raiffeisen Valblenio et Acquarossa, 2011, p. 129-155.
- TEICHOVA A., «Closing Remarks», in FELDMAN G. D., HERTNER P., *Finance and Modernization: A Transnational and Transcontinental Perspective of the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Londres: Ashgate, 2008, p. 271-274.
- TILLY R., «Histoire bancaire de l'Allemagne», in POHL M., FREITAG S. (éd.), *Handbook on the History of European Banks*, Edward Elgar, European Association for Banking History, 1994, p. 313-327.
- TISSOT L., *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX^e siècle*, Lausanne: Éditions Payot, 2000.
- TISSOT L. (éd.), *Construction d'une industrie touristique aux 19^e et 20^e siècles. Perspectives internationales*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2003.
- TOMMASINI T., CHEDA G. (a cura di), *Ritorno dalla California. Geo Flavio Cavalli e Giovan Battista Monaco*, Locarno: A. Dadò, 2010.
- TONIOLO G., *Storia economica dell'Italia liberale 1850-1918*, Bologna: Il Mulino, 1998.
- TRISCONI M., *Giuseppe Motta e i suoi corrispondenti (1915-1939). Studio di una rete d'influenze*, Locarno: A. Dadò, 1996.
- UBS, *150 ans d'activité bancaire*, brochure à l'occasion de l'anniversaire de la fondation du Basler Bankverein, Bâle & Zurich: UBS, 2012.
- UFFICIO DI RICERCHE ECONOMICHE, *Il settore industriale ticinese – Profilo storico*, Bellinzona: URE, 1968.

- VALSANGIACOMO N., «Fra modernità e difesa identitaria. Per uno studio della questione rurale nel Canton Ticino», *Archivio Storico Ticinese*, vol. 133, juin, 2003, p. 63-80.
- VAN GREUNING H., BRATANOVIC S. B., *Analyse et gestion du risque bancaire. Un cadre de référence pour l'évaluation de la gouvernance d'entreprise et du risque financier*, Banque Mondiale, 2004 (traduction de: *Analyzing and Managing Banking Risk: A Framework for Assessing Corporate Governance and Financial Risk*, World Bank, 2003).
- VARINI A., *Economia e commerci locarnesi dell'Ottocento*, Locarno: Società Commercianti Industriali ed Artigiani del Locarnese, 1988.
- VARINI A., AMSTUTZ A., *Vicende del turismo locarnese*, Locarno: Società Svizzera degli Albergatori – Sezione di Locarno e dintorni, 75^e anniversaire, 1985.
- VERBAND SCHWEIZERISCHER KANTONALBANK, *Verband Schweizerischer Kantonalbanken 1907-2007*, Bâle: UBCS, 2007.
- VERLEY P., *La révolution industrielle*, nouvelle édition mise à jour, Paris: Éditions Gallimard, Collection Folio, 1997.
- VIGANO' M., *Riforme Rivoluzione Risorgimento. Antologia di testi civili e politici pubblicati dalle stamperie della Svizzera italiana dall'età dei lumi all'Unità d'Italia*, Milano: Mursia, 2007.
- VISCONTINI F., *Alla ricerca dello sviluppo. La politica economica del Ticino (1873-1953)*, Locarno: A. Dadò, 2005.
- VOGLER R. U., *100 anni al servizio delle banche e della piazza finanziaria*, Bâle: Association suisse des banquiers, 2012.
- WALTON J. K., «Tourism and Industrialization, c. 1730-1914», in GIGASE M., HUMAIR C., TISSOT L. (éd.), *Le tourisme comme facteur de transformations économiques, techniques et sociales (XIX^e-XX^e siècles)*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2014, p. 41-57.
- WEBER F., «Austrian Banking Between Two Great Depressions: The Creditanstalt from the 1870s to the 1930», in FELDMAN G. D., HERTNER P., *Finance and Modernization: A Transnational and Transcontinental Perspective of the Nineteenth and Twentieth Centuries*, Londres: Ashgate, 2008, p. 75-96.
- WETTER E., *Bankkrisen und Bankkatastrophen der letzten Jahre in der Schweiz*, Zurich: Orell Füssli, 1918.
- WILKINS M., *The History of foreign investment in the United States to 1914*, Harvard: University Press, 1989.
- WILKINS M., «Foreign Banks and Foreign Investment in the United States», in CAMERON R., BOVYKIN V. I. (éd.), *International Banking 1870-1914*, Oxford: University Press, 1991, p. 233-252.
- ZAKI M., *Le secret bancaire est mort, vive l'évasion fiscale*, Lausanne: Éditions Favre, 2010.

6. WEBGRAPHIE

- Archives *Gazette de Lausanne* et *Journal de Genève*, www.letempsarchives.ch
 Archives *New York Times*, www.nytimes.com/ref/membercenter/nytarchive.html
 Archivio *Corriere della Sera*, www.corriere.it > *archivio*
 Archivio *La Stampa*, www.lastampa.it/archivio-storico
 Archivio *Storico Intesa-SanPaolo*, [www. www.group.intesasanpaolo.com](http://www.www.group.intesasanpaolo.com)
 Association des banques suisses de gestion, www.vav-abg.ch
 Association des banques étrangères en Suisse, www.foreignbanks.ch
 Association patronale des banques en Suisse, www.agv-banken.ch
 Associazione Bancaria Italiana, www.abi.it
 Associazione Bancaria Ticinese, www.abti.ch
 Associazione Svizzera dei Banchieri, www.swissbanking.org
 Banca d'Italia, www.bancaditalia.it.
 Banque Nationale Suisse, www.snb.ch
 Blankart & Cie., www.blankart.com
 California Digital Newspaper Collection, <http://cdnc.ucr.edu>
 Camera di Commercio del Cantone Ticino, www.cc-ti.ch
 Dizionario Storico della Svizzera, www.hls-dhs-dss.ch
 Dizionario Treccani, www.treccani.it
 Documents diplomatiques de la Suisse, www.dodis.ch
 Genève Place financière, www.geneve-finance.ch
 Inventaire suisse des installations à câbles, www.seilbahninventar.ch
 Istituto Nazionale di Statistica, www.istat.it
 Office fédéral de statistique, www.bfs.admin.ch
 Parlamento Italiano, www.dati.camera.it et storia.camera.it
 UBS, www.ubs.com

ANNEXES

- Annexe 1 Instituts bancaires fondés au Tessin entre 1833 et 1919
- Annexe 2 Instituts bancaires fondés au Tessin entre 1946 et 1973
- Annexe 3 Instituts bancaires fondés au Tessin entre 1994 et 2014
- Annexe 4 Transformations en banques de sociétés préexistantes, 1936-2013
- Annexe 5 Transfert du siège de l'institut, 1946-2013
- Annexe 6 Faillites et liquidation d'instituts bancaires avec siège au Tessin, 1861-2013
- Annexe 7 Acquisitions et fusions entre instituts ayant leur siège au Tessin, 1861-2013
- Annexe 8 Acquisitions de banques tessinoises, 1861-2010
- Annexe 9 Acquisitions de banques en dehors du canton par des instituts bancaires tessinois
- Annexe 10 Concentration du secteur bancaire tessinois, en % de la somme de bilan, 1861-1912
- Annexe 11a Les présidents des conseils d'administration des banques tessinoises, 1861-1914
- Annexe 11b Les présidents des conseils d'administration des principales banques tessinoises, 1915-1939
- Annexe 12a Les directeurs des banques tessinoises, 1861-1914
- Annexe 12b Les directeurs des principales banques tessinoises, 1915-1939
- Annexe 13 Les sociétés de transports régionaux au Tessin, 1884-1926
- Annexe 14 Nombre de passagers transportés par le funiculaire San Salvatore, 1890-1939
- Annexe 15 Les créanciers de la S. A. Fabbrica di ceramica del Ticino, 31 décembre 1909
- Annexe 16 Banca Cantonale Ticinese, avis de perte de livrets d'épargne ou d'attestation de comptes courants, 1869-1877

- Annexe 17 Banca Cantonale Ticinese, avis de perte de livrets d'épargne ou d'attestation de comptes courants, 1878-1885
- Annexe 18 Les victimes de la faillite du Credito Ticinese de 1914
- Annexe 19 Expositions en sociétés italiennes de banques tessinoises, 1861-1913
- Annexe 20 Banca della Svizzera Italiana: titres italiens en portefeuille, 1915, 1918, 1928 et 1936
- Annexe 21 Actionnaires de référence de quelques instituts ayant le siège au Tessin
- Annexe 22 BSI SA: présences principales au Tessin, en Suisse et à l'étranger, 1960-2010
- Annexe 23 Taux d'intérêt sur les carnets d'épargne, comparaison entre le Tessin et le Valais, 1915-1939
- Annexe 24 Somme de bilan des banques tessinoises, à prix courants et à prix constants, 1913-1939

Annexe 1 Instituts bancaires fondés au Tessin entre 1833 et 1919 (exclues les Banques Raiffeisen).

<i>Année de fondation</i>	<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Siège</i>	<i>Capital initial en francs suisses⁽²⁾</i>	<i>Remarques</i>
1833	Cassa Ticinese del Risparmio	Bellinzone	-.-	Les activités sont reprises en 1861 par la Banca Cantonale Ticinese.
1858	Banca Cantonale Ticinese	Bellinzone	1 000 000	Faillite en 1914.
1873	Banca della Svizzera Italiana depuis 1998: BSI SA⁽⁶⁾	Lugano	1 000 000	Au cours de 2017, la banque a été transformée en une succursale de EFG International de Zurich qui avait préalablement acquis l'institut. À la suite de cette opération et conformément à la décision de la FINMA, BSI sera mise en liquidation.
1885	Banca Popolare Ticinese	Bellinzone	300 000	Mise en liquidation en 1914.
1889	Banca Popolare di Lugano	Lugano	500 000	En 1967, l'institut est acquis par l'Union des Banques Suisses qui en fait sa succursale de Lugano, encore existante à la fin de 2015.
1890	Credito Ticinese ⁽³⁾	Locarno	1 500 000	Faillite en 1914.
1896	Banca Svizzera Americana ⁽⁴⁾	Locarno	1 500 000	En 1920, l'institut est acquis par l'Union des Banques Suisses qui en fait sa succursale de Locarno, encore existante à la fin de 2015.
1903	Banca Agricola Commerciale	Lugano	750 000	En 1908, l'institut, qui se trouve en difficulté, est repris par le Credito Ticinese.
1903	Società Bancaria Ticinese⁽⁵⁾	Lugano	600 000	Le siège opérationnel sera transféré à Bellinzone en 1909, avant de devenir également siège légal en 1927.
1914	Banca del Ticino	Bellinzone	4 000 000	En 1915, l'institut est repris par l'État cantonal qui, en reprenant les activités, fonde la Banca dello Stato del Cantone Ticino.

<i>Année de fondation</i>	<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Siège</i>	<i>Capital initial en francs suisses⁽²⁾</i>	<i>Remarques</i>
1915	Banca dello Stato del Cantone Ticino	Bellinzone	5 000 000	Institut de propriété du Canton du Tessin.
1919	Banca Unione di Credito	Lugano	2 500 000	En 2006, l'institut est acquis par BSI.

(1) En gras nous avons indiqué les instituts actifs et encore existants à la fin de 2015 et ayant toujours leur siège au Tessin (sous le même nom ou avec une autre raison sociale).

(2) Capital social libéré à la fin de la deuxième année après la fondation. Nous avons choisi ce moment et non la première année par le fait que dans plusieurs cas le capital est augmenté au cours de la deuxième année d'activité.

(3) Le Credito Ticinese a été fondé en 1890 par Gioachimo Respini, président du parti conservateur, en réponse à l'affaire Scazziga qui avait mis en difficulté la Banca Cantonale Ticinese (institut très proche des libéraux).

(4) Cet institut a connu un rapide développement et a attiré l'épargne des émigrants récoltée par l'agence ouverte à San Francisco en Californie.

(5) Le capital sera porté à 1 million de francs en 1905 et à 1,5 million en 1906, mais il sera réduit à 450 000 en 1907 en raison des difficultés traversées alors. À partir de 1909, il sera de 500 000 francs.

(6) Le 24 mai 2016, la FINMA, dans le contexte de l'acquisition de l'institut par EFG International, a annoncé que la banque BSI devait être mise en liquidation à la suite d'une affaire de blanchiment d'argent découverte dans la structure de Singapour et connue sous le nom du fond souverain de la Malaisie, 1MDB.

Sources: KRONAUER (1914), MAZZOLINI (1944) et rapports de gestion des instituts.

Annexe 2 Instituts bancaires fondés au Tessin entre 1946 et 1973 (exclues les Banques Raiffeisen)

<i>Année de fondation</i>	<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Siège</i>	<i>Capital initial en francs suisses⁽²⁾</i>	<i>Remarques</i>
1947	Società finanziaria e di amministrazione	Biasca	20 000	Transformée en société financière en 1959.
1948	Banca Weiss	Chiasso	500 000	Transfert du siège à Lugano en 1965 et changement de nom en Weisscredit Banca commerciale e d'investimenti; mise en liquidation en 1976-1977.
1951	Banca Report	Lugano	200 000	Devient en 1955 Banca Mercantile; transfert du siège à Genève en 1958.
1952	Cornèr Banca	Lugano	2 500 000	De propriété de la famille Cornaro.
1952	Finanziaria e di Gerenza - Finager	Lugano	500 000	Devient Finanziaria e Valori en 1955, se transformant en société financière.
1954	Interchange Bank	Chiasso	250 000	Faillite en 1967.
1957	Banca del Gottardo	Lugano	2 000 000	En 2008, l'institut est acquis par BSI.
1958	Banca del Ceresio	Lugano	2 000 000	De propriété de la famille Foglia.
1958	Banca di credito e di commercio	Lugano	1 000 000	Acquise en 2004 par la Banca Safdiè de Genève.
1960	Banca del Sempione	Lugano	2 400 000	
1963	Banca Commerciale di Lugano	Lugano	5 000 000	Acquise en 2010 par Hinduja Bank (Switzerland), Genève, qui la transforme en succursale.
1963	Banca Prealpina	Lugano	2 000 000	Acquise en 1980 par la Société de Banque Suisse, Bâle.
1963	Banca regionale depositi e crediti	Biasca	1 000 000	En 1970, devient Biascabank and Trust Corporation; liquidée par la suite.
1963	Banca del Verbano	Lugano	2 000 000	Devient en 1966 Kontor Handelsbank et transfert du siège à Zurich.
1964	Banca Vallugano	Lugano	2 000 000	Mise en liquidation en 1970.

<i>Année de fondation</i>	<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Siège</i>	<i>Capital initial en francs suisses⁽²⁾</i>	<i>Remarques</i>
1964	Credito Commerciale di Locarno	Locarno	5 000 000	En 1977, devient Banca di Credito Commerciale e Mobilisare et transfère le siège à Lugano ; en 1995 devient Kredietbank (Svizzera) ; en 2002, intégré dans le groupe Kredietbank.
1971	Soginvest Banca	Lugano	2 000 000	Mise en liquidation en 1997.
1972	Banca Privata in Lugano	Lugano	10 000 000	En 1986, devient Banca Privata Edmond de Rothschild qui fusionne en 1991 avec la Banca Solari pour former la Banca Solari & Blum qui deviendra en 1998 la Banca Privata Edmond de Rothschild (Lugano), toujours en existence à la fin de 2014.

(1) En gras nous avons indiqué les instituts actifs et existants à la fin de 2015 et ayant toujours leur siège au Tessin (sous le même nom ou avec une autre raison sociale).

(2) Capital social au moment de la fondation de l'institut.

Source : BNS-BS (différentes années) et rapports de gestion des instituts.

Annexe 3 Instituts bancaires fondés au Tessin entre 1994 et 2014 (exclues les Banques Raiffeisen)

<i>Année de fondation</i>	<i>Raison sociale⁽²⁾</i>	<i>Siège</i>	<i>Capital initial en francs suisses⁽¹⁾</i>	<i>Remarques</i>
1994	Banca Arner	Lugano	7 500 000	De propriété d'un groupe de privés.
1996	Banca Popolare di Sondrio (Suisse)	Lugano	15 000 000	De propriété de la Banca Popolare di Sondrio.
1998	UniCredit (Suisse) depuis 2010: Axion Swiss Bank	Lugano	18 000 000	L'institut a été acquis en 2010 par la Banca dello Stato del Cantone Ticino.
1999	BGP Banca di Gestione Patrimoniale	Lugano	50 000 000	En 2007, est intégré dans Clariden Leu, Zurich devenant la succursale de Lugano de cet institut.
2000	Banca Euromobiliare (Suisse)	Lugano	15 000 000	L'institut a été acquis en 2011 par la Banca Zarattini & Co.
2000	Banca Popolare di Verona (Suisse) depuis 2002: Banca Aletti & C. (Suisse)	Lugano	15 000 000	De propriété de Banca Aletti & C. Spa, Milan du Gruppo Bancario Banco Popolare.
2001	Banca Popolare di Vicenza (Suisse)	Lugano	20 000 000	En 2003, devient Rasbank (Suisse) et, en 2004, devient RAS Private Bank (Suisse) qui a été mise en liquidation en 2009 (la procédure de liquidation est encore en cours).
2001	Banca Intermobiliare di Investimenti e Gestioni (Suisse)	Lugano	25 000 000	De propriété de la Banca Intermobiliare di Investimenti e Gestioni SpA, Turin qui à son tour est contrôlée par Veneto Banca S.c.p.a.
2005	Egobank depuis 2007: Banca Credinvest SA	Lugano	16 500 000	
2009	CMB Banque Privée (Suisse)	Lugano	25 000 000	Repris en 2012 par PKB Privatbank.

(1) En gras nous avons indiqué les instituts actifs et existants à la fin de 2015 et ayant toujours leur siège au Tessin (sous le même nom ou avec une autre raison sociale).

(2) Capital social au moment de la fondation de l'institut.

Source: BNS-BS (différentes années) et rapports de gestion des instituts.

Annexe 4 Transformations en banques de sociétés préexistantes, 1936-2013

<i>Année de constitution de la société préexistante</i>	<i>Dénomination de la société préexistante</i>	<i>Année de l'autorisation bancaire</i>	<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Siège</i>	<i>Capital initial en francs suisses⁽²⁾</i>	<i>Remarques</i>
1926	Società Commerciale Ceresio	1936	S. A. Privata Finanziaria	Lugano	100 000	En 1938, devient Banca Solari SA qui fusionne en 1991 avec la Banca Privata Edmond de Rothschild pour constituer la Banca Solari & Blum laquelle deviendra, après d'autres raisons sociales, la banque Edmond de Rothschild (Lugano).
1919	Succursale du Banco di Roma ⁽⁶⁾	1947	Banco di Roma per la Svizzera	Lugano	1 000 000	En 1989, devient BDL Banco di Lugano et en 2006, l'institut est repris par Julius Bär qui le transforme en succursale; encore en existence à la fin 2015.
1957	Finanziaria Oltremare	1958	Overland Trust Banca	Lugano	1 000 000 ⁽³⁾	En 1989, devient Overland Banca, reprise en 1993 par Banca Unione di Credito.
1978	Gesfid	2004	Banca Gesfid	Lugano	10 000 000	Initialement commerçant de valeurs mobilières; a été acquis en 2010 par PKB Privatbank.
2003	Credito Privato Commerciale	2004	Credito Privato Commerciale	Lugano	6 000 000	Initialement commerçant de valeurs mobilières. Mis en liquidation en 2012.
1991	Zarattini & Co.	2005	Banca Zarattini & Co.	Lugano	20 000 000 ⁽⁴⁾	Initialement commerçant de valeurs mobilières.

<i>Année de constitution de la société préexistante</i>	<i>Dénomination de la société préexistante</i>	<i>Année de l'autorisation bancaire</i>	<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Siège</i>	<i>Capital initial en francs suisses⁽²⁾</i>	<i>Remarques</i>
1997	COIM Compagnia di Intermediazione Mobiliare	2006	Banque de Crédit et de Dépôts, Bankred	Lugano	30 000 000 ⁽⁵⁾	Initialement commerçant de valeurs mobilières, elle assume différentes raisons sociales par la suite (en particulier: Credit du Lac). Mise en liquidation en 2012.
1994	Aston Bond	2007	Aston Bank	Lugano	11 200 000	Initialement commerçant de valeurs mobilières; en 2009, une procédure de faillite a été ouverte.

(1) Raison sociale au moment de la transformation en banque. En gras, nous avons indiqué les instituts actifs et existants à la fin de 2015 et ayant toujours leur siège au Tessin (sous le même nom ou avec une autre raison sociale).

(2) Capital social au moment de la fondation de l'institut (voir les exceptions dans les notes suivantes).

(3) Le capital, en 1957, était de 640 000 francs, et a été augmenté, en 1958, à 1 million.

(4) Le capital, en 2005, était de 1,5 million de francs, et a été augmenté, en 2006, à 20 millions.

(5) Le capital, en 2006, était de 14 millions de francs, et a été augmenté, en 2007, à 30 millions.

(6) Au début, le Banco di Roma ouvre une simple succursale avant de la transformer en société.

Source: BNS-BS (différentes années), et Registre du Commerce du Canton du Tessin.

Annexe 5 Transfert du siège de l'institut, 1946-2013

<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Fondation</i>	<i>Siège initial</i>	<i>Nouveau siège</i>	<i>Transfert</i>	<i>Capital au moment du transfert du siège au Tessin, en francs</i>	<i>Remarques</i>
Diskont	1943	Zug	Ruvigliana di Castagnola	1948	50 000	En 1972, le siège passe à Lugano; devient Diskont- und Handelsbank en 1958 et, en 1973, Diskont- und Handelsbanks SA Castagnola; liquidé en 1980.
DAG Bank Darlehens	1943	Zurich	Lugano	1973	500 000	En 1973, devient Banca di Gestioni Patrimoniali; acquis en 1977 par Banca Cantrade.
Banque de Participations et de Placement	1961	Lausanne	Lugano	1977	2 750 000	En 1982, devient Banca di Partecipazioni e Investimenti; liquidé en 1988.
Cantrade Banca Privata Lugano	1943	Zurich	Lugano	1977	5 000 000	Devient Banca Cantrade Lugano; en 1995, devient Cantrade Banque Privée Lugano, en 1997: CBG Banca Privata Lugano et ensuite devient Société Générale Private Banking (Lugano-Svizzera).
PKB Privatbank	1958	Zurich	Lugano	2000	16 000 000	Indirectement de propriété de la famille Trbaldo Togna.
SanPaolo Bank (Suisse)	2001	Genève	Lugano	2003	20 000 000	En 2009, devient Intesa SanPaolo Private Bank (Suisse).
Banca Monte dei Paschi (Svizzera)	1992	Genève	Lugano	2003	17 800 000	Acquis en 2004 par PKB Privatbank.

ANNEXES

<i>Raison sociale⁽¹⁾</i>	<i>Fondation</i>	<i>Siège initial</i>	<i>Nouveau siège</i>	<i>Transfert</i>	<i>Capital au moment du transfert du siège au Tessin, en francs</i>	<i>Remarques</i>
Adamas Bank	1962	Zurich	Lugano	2004	15 000 000	Devient Bipielle Bank (Suisse); institut mis en liquidation en 2009 (procédure toujours en cours); l'activité a été reprise par Banca Aletti.
Fideuram Bank (Suisse)	2001	Zurigo	Lugano	2010	15 000 000	L'institut, qui était déjà présent au Tessin avec une succursale, a été acquis en 2011 par Banca Credinvest.
Sella Bank	1982	Zurigo	Lugano	2010	13 600 000	L'institut était déjà présent au Tessin avec une succursale; est repris en 2013 par la Banque privée Edmond de Rothschild Lugano.
Banca Report	1951	Lugano	Genève	1958	500 000	Devient Banca Mercantile en 1955.
Banca del Verbano	1962	Lugano	Zurich	1966	2 000 000	Devient Kontor Handelsbank

(1) En gras, nous avons indiqué les instituts actifs et existants à la fin de 2015 et ayant toujours leur siège au Tessin (parfois avec une autre raison sociale).

Source: BNS-BS (différentes années) et rapports de gestion des instituts.

Annexe 6 Faillites et liquidation d'instituts bancaires avec siège au Tessin, 1861-2013 (exclues les Banques Raiffeisen)

Début ⁽¹⁾	Raison sociale	Fin ⁽²⁾	Durée (années)	Remarques
1858	Banca Cantonale Ticinese, Bellinzone	1914	57	Une partie des actifs sera reprise par la Società Bancaria Ticinese en 1917.
1890	Credito Ticinese, Locarno	1914	25	Les activités ont été reprises par la Banca Svizzera Americana avec l'intervention de S.A. Leu de Zurich et de la Società Italiana di Credito Provinciale de Milan.
1885	Banca Popolare Ticinese, Bellinzone	1914	30	Les activités ont été reprises par la Banca Popolare di Lugano d'après une convention du 15 septembre 1915.
1954	Interchange Bank, Chiasso	1966	13	
1964	Banca Vallugano, Lugano	1970	7	Mise en liquidation suite à faillite.
1963	Biascabank and Trust Corporation, Biasca	1974	12	
1948	Weisscredit, Banca commerciale d'investimenti, Lugano	1976	29	
1948	Diskont- und Handelsbank, Lugano	1980	33	
1977	Banca di Partecipazioni ed Investimenti, Lugano	1988	12	
1971	Soginvest Banca, Lugano	1997	27	
2007	Aston Bank, Lugano	2009	3	La mise en liquidation de cet institut est liée à la découverte de possibles fraudes internes. Une enquête a été ouverte.

Début ⁽¹⁾	Raison sociale	Fin ⁽²⁾	Durée (années)	Remarques
2004	Bipielle Bank (Suisse), Lugano	2009	6	L'institut a été fondé en 1962 sous le nom de Adamas Bank, dont le siège était à Zurich et qui avait une succursale à Lugano. En 2004, la succursale de Lugano est transformée en siège central. Les administrateurs ont été arrêtés à la suite de la découverte de fraudes, et l'institut a été mis en liquidation.
2001	RAS Private Bank (Suisse), Lugano	2009	9	L'institut a été fondé sous le nom de Banca Popolare di Vicenza (Suisse); en 2004, devient RAS Private Bank (Suisse). L'institut a été mis en liquidation en 2009.
1997	Bankred	2012	15	L'institut a été fondé sous le nom de COIM, Compagnia d'Intermediazione Mobiliare.
2003	Credito Privato Commerciale	2012	9	

(1) La date indique soit l'année de fondation, soit l'année de la transformation en banque, soit l'année du transfert du siège au Tessin.

(2) Pour les instituts mis en liquidation nous avons retenu, si disponible, l'année du début du processus de liquidation qui peut durer plusieurs années.

Sources: KRONAUER (1918), MAZZOLINI (1944); BNS-BS (différentes années).

Annexe 7 Acquisitions et fusions entre instituts ayant leur siège au Tessin, 1861-2013 (exclues les Banques Raiffeisen)

Institut acquis	Année	Institut acquéreur
Cassa ticinese di risparmio, Bellinzona ⁽¹⁾	1861	Banca Cantonale Ticinese, Bellinzona
Banca Agricola Commerciale, Lugano	1908	Credito Ticinese, Locarno
Banca del Ticino, Bellinzona	1915	Banca dello Stato del Cantone Ticino, Bellinzona
Banca di Gestioni Patrimoniali, Lugano	1977	Banca Cantrade, Lugano
Banca Privata Edmond de Rothschild, Lugano	1991	Banca Solari & Blum, Lugano ⁽²⁾
Overland Banca, Lugano	1993	Banca Unione di Credito, Lugano
Banca Monte dei Paschi (Svizzera), Lugano	2004	PKB Privatbank, Lugano
Banca Unione di Credito, Lugano	2006	BSI SA, Lugano
Banca del Gottardo, Lugano	2008	BSI SA, Lugano
Banca Gesfid, Lugano	2010	PKB Privatbank, Lugano
UniCredit (Suisse), Lugano ⁽³⁾	2010	Banca dello Stato del Cantone Ticino, Bellinzona
Banca Euromobiliare (Suisse), Lugano	2011	Banca Zarattini & Co., Lugano
Fideuram Bank (Suisse), Lugano	2011	Banca Credinvest, Lugano
CMB Banque Privée (Suisse), Lugano	2012	PKB Privatbank, Lugano
Sella Bank, Lugano	2013	Banca Privata Edmond de Rothschild Lugano

(1) La Cassa ticinese di risparmio a continué à exister jusqu'en 1890, tout étant gérée par la Banca Cantonale Ticinese.

(2) Le nom du nouvel institut sera changé en 1998 en Banca Privata Edmond de Rothschild Lugano SA.

(3) La Banca dello Stato del Cantone Ticino a acquis la majorité du capital, tout en gardant l'institut comme une société à part, mais faisant partie du groupe sous le nom de Axion Swiss Bank.

Sources : KRONAUER (1918), BNS-BS (différentes années) et rapports de gestion des instituts.

Annexe 8 Acquisitions de banques tessinoises, 1861-2010, (exclues les Banques Raiffeisen)

Institut acquis	Année de l'opération	Institut acquéreur
Banca Svizzera Americana, Locarno	1920	Union de Banques Suisses, Zurich
Banca Popolare di Lugano, Lugano ⁽¹⁾	1967	Union de Banques Suisses, Zurich
Banca Prealpina, Locarno	1979	Société de Banque Suisse, Bâle
Kredietbank, Lugano	2002	Kredietbank (Suisse), Genève
Banca di credito e commercio, Lugano	2004	Banque Safdié, Genève
BDL Banco di Lugano, Lugano ⁽²⁾	2006	Julius Bär, Zurich
Banca di Gestione Patrimoniale, Lugano ⁽³⁾	2008	Clariden Leu, Zurich
Banca Commerciale di Lugano, Lugano	2010	Hinduja Bank (Switzerland), Genève

(1) L'institut a été déjà acquis partiellement en 1962; en 1967, l'Union de Banques Suisses acquiert la totalité du capital et transforme l'institut tessinois en succursale. L'immeuble sur la Piazza della Riforma de Lugano, qui accueille encore de nos jours la succursale de Lugano d'UBS, était le siège de la Banca Popolare di Lugano.

(2) L'institut faisait partie du groupe UBS et a été cédé avec les autres banques privées du groupe.

(3) L'institut faisait partie du groupe Crédit Suisse et a été fusionné avec les autres banques privées du groupe.

Sources: KRONAUER (1918) et BNS-BS (différentes années).

Annexe 9 Acquisitions de banques en dehors du canton par des instituts bancaires tessinois (liste non exhaustive)

Institut acquis	Année de l'opération	Institut acquéreur
Credimare, Zurich	1935	Banca della Svizzera Italiana, Lugano
Adler & Co., Bâle	1971	Banca della Svizzera Italiana, Lugano
Banque Romande, Genève	1975	Banca della Svizzera Italiana, Lugano
Domus Bank, Zurich	1980	Banca della Svizzera Italiana, Lugano
Banque Pariente, Genève ⁽¹⁾	1987	Banca del Gottardo, Lugano
Banque de Gestion Privée, Genève ⁽²⁾	1988	Banca del Gottardo, Lugano
Banque Worms & Cie. (Suisse), Genève	1990	Private Kredit Bank, Zurich / Lugano ⁽³⁾
Bank Innova, Genève	1991	Banca del Gottardo, Lugano

(1) Acquisition de 45 % du capital, permettant à Banca del Gottardo de s'établir à Genève; en 1990, la participation a été augmentée à 65 %, alors qu'au début de 1991, l'institut tessinois a acquis la totalité du capital de la Banque Pariente SA qui a été en conséquence fusionnée avec la Banca del Gottardo.

(2) Acquisition de 7 % du capital, permettant à Banca del Gottardo de renforcer sa présence à Genève. Cette participation a été cédée en 1991.

(3) En 1990, le siège central de cet institut était déjà Lugano, alors que Zurich était resté le siège légal; pour cette raison, nous pouvons déjà considérer la Private Kredit Bank comme un institut ayant, de facto, son siège au Tessin.

Sources: Rapports de gestion des instituts.

Annexe 10 Concentration du secteur bancaire tessinois, en % de la somme de bilan, 1861-1912

	1861	1873	1885	1890	1897	1904	1912
Banca Cantonale Ticinese	100,0 *	74,7 *	60,4 *	46,6 *	35,8 *	22,3 *	20,3 *
Banca della Svizzera Italiana	-	25,3 *	36,4 *	34,4 *	24,3 *	19,0 *	24,3 *
Banca Popolare Ticinese	-	-	3,2 *	7,9 *	7,9	7,7	12,2
Banca Popolare di Lugano	-	-	-	4,5	9,1	14,2	14,1
Credito Ticinese	-	-	-	6,6	18,6 *	14,9	17,9 *
Banca Svizzera Americana	-	-	-	-	4,2	18,8 *	10,0
Società Bancaria Ticinese	-	-	-	-	-	1,3	1,1
Banca Agricola Commerciale	-	-	-	-	-	1,9	-
C-3	100,0	100,0	100,0	88,8	78,7	60,0	56,4

Note - « C-3 » indique le pourcentage des actifs des trois instituts les plus grands (*) par rapport au total du secteur.

Source: élaboration d'après KRONAUER (1918).

Annexe 11a Les présidents des conseils d'administration des banques tessinoises, 1861-1914

Institut	Prénom et nom	Période
Banca Cantonale Ticinese	Giovanni Jauch	1861-1877
	Rocco Bonzanigo	1877-1881
	Ing. Carlo Fraschina	1882-1889[?]
	Giuseppe Molo	1890[?]-1903
	Giuseppe Stoffel	1903-1914
Banca della Svizzera Italiana	Pasquale Veladini	1873-1874
	Ing. Pasquale Lucchini	1874-1892
	Ing. Clemente Maraini sen. ⁽¹⁾	1893-1905
	Giacomo Blankart	1905-1920
Banca Popolare Ticinese	Ing. Rocco von Mentlen	1855[?]-1883[?]
	Av. Emilio Censi	1884-1910
	Filippo Rusconi	1911-1914[?]
Banca Popolare di Lugano ⁽²⁾	Costantino Maselli	1890[?]-1901
	Natale Rusca	1901[?]-1944
Credito Ticinese	Av. Gioachimo Respini	1890-1899
	Av. Giuseppe Volonterio	1899-1914
Banca Svizzera Americana	Alfredo Pioda	1896-1899
	Luciano Balli	1899-1907
	Giovanni Pedrazzini	1907-1920
Banca Agricola Commerciale	Giovanni Galli	1903-1908
Società Bancaria Ticinese	Giovanni Polar	1903-1908
	Rinaldo Borella	1908-1909
	Raimondo Rossi	1909-1928

Note:

(1) Clemente Maraini sen. était aussi président honoraire de la Banca Popolare Ticinese, au moins entre 1892 et 1896;

(2) Agostino Soldati était président honoraire de l'institut, notamment entre 1896 et 1905.

Source: Rapports de gestion des banques et sources diverses (DSS, FUCT et journaux divers de l'époque).

Annexe 11b Les présidents des conseils d'administration des principales banques tessinoises, 1915-1939

Institut	Prénom et nom	Période
Banca dello Stato del Cantone Ticino	Carlo A. Bonzanigo Carlo Scacchi	1915-1929 1929-1942
Banca della Svizzera Italiana	Adolfo Soldini Otto Maraini	1920-1927 1927-1944
Banca del Ticino	Stefano Gabuzzi	1914
Banca Popolare di Lugano	Natale Rusca	1901[?]-1944
Banca Unione di Credito	Francesco Vassalli Aldo Veladini Edoardo Humitzsch Aldo Veladini	1919-1920 1920-1930 1930-1935 1936-1957
Società Bancaria Ticinese	Raimondo Rossi Domenico Giambonini	1909-1928 1928-1956

Source: Rapports de gestion des instituts.

Annexe 12a Les directeurs des banques tessinoises, 1861-1914

Institut	Prénom et nom	Période
Banca Cantonale Ticinese	Rodolfo Landerer	1861-1864
	Cesare Pezzi	1864-1868
	H. A. Wolf	1868-1871
	A. Ruesch	1871-1874
	Alfredo Ernst	1874-1880
	Carlo Ametisto Chicherio	1880-1890
	Giuseppe Stoffel	1891-1903
	Enrico Bacilieri	1903-1914
Banca della Svizzera Italiana	Giacomo Blankart	1873-1888
	Innocente Gianinazzi	1888-1918
Banca Popolare Ticinese	Arturo Stoffel ⁽¹⁾	1884-1910
	Arrigo Stoffel	1908-1912
	Luigi Ponzio	1913-1914
Banca Popolare di Lugano	Emilio Nessi	1889-1933
Credito Ticinese	Giuseppe Ernst	1890-1892
	Carlo Stickelberger	1892-1900
	Guglielmo (William) Gascard	1900-1903
	Giovanni Ciseri	1903-1906
	Giacomo Schmid	1906-1914
Banca Svizzera Americana	Henry Brunner	1896-1898
	Achille Gianella	1898-1920
Banca Agricola Commerciale	Francesco Soldati	1904-1906
	Paolo Vegezzi	1907
	Luigi Bosia	1907-1908
Società Bancaria Ticinese	Guglielmo (William) Gascard	1903-1908
	Giovanni Glauser	1908-1909
	Mario Molo ⁽²⁾	1909-1934

Notes :

(1) Après 1908, Arturo Stoffel dirige l'institut avec son fils Arrigo.

(2) Durant les premières années, la direction est partagée avec Ramelli. Dès 1920, il sera directeur unique.

Source: Rapports de gestion des banques; sources diverses (DSS, FUCT, ASTi et journaux divers de l'époque); KRONAUER (1918).

Annexe 12b Les directeurs des principales banques tessinoises, 1915-1939

Institut	Prénom et nom	Période
Banca dello Stato del Cantone Ticino	Emilio Stamm Francesco (Franz) Sidler	1915-1920 1920-1942
Banca della Svizzera Italiana	Innocente Gianinazzi Carlo Pernsch sen. Guido Petrolini Adolfo Hediger Antonio Lory	1888-1918 1918-1926 1926-1927 1928 1928-1942
Banca del Ticino	Emilio Stamm	1914
Banca Popolare di Lugano	Emilio Nessi Gino Nessi	1889-1933 1933 [?]-1957
Banca Unione di Credito	Edoardo Humitzsch Sergio Colombi	1919-1930 1930-1950
Società Bancaria Ticinese	Mario Molo ⁽¹⁾ Mario Piccinino	1909-1934 1934-1945

(1) *Durant les premières années, la direction est partagée avec Ramelli. Dès 1920, il sera directeur unique.*

Source: Rapports de gestion des instituts.

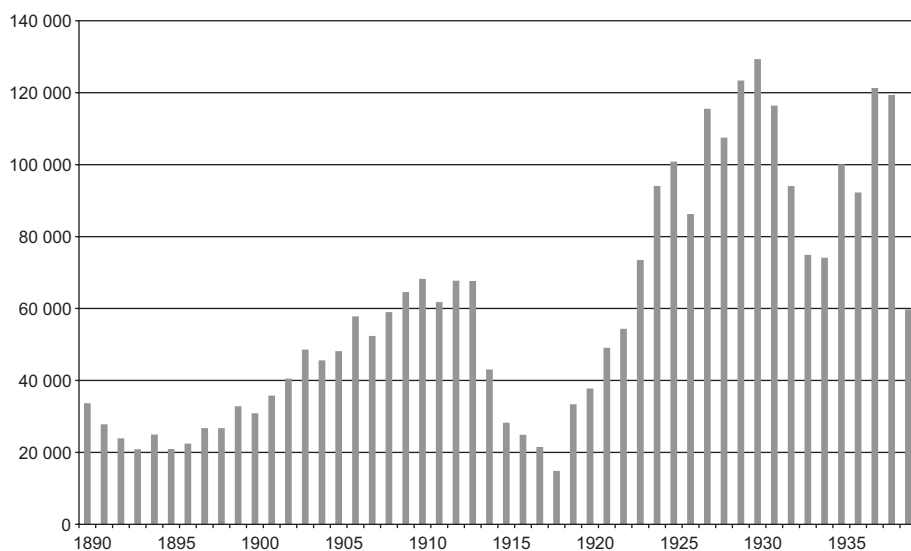
Annexe 13 Les sociétés de transports régionaux au Tessin, 1884-1926

Entrée en fonction	Type de transport	Ligne	Km	Fondation	Société	Capital initial en CHF	Coût construction en CHF	Subvention cantonale en CHF
1884	Chemin de fer (vapeur)	Menaggio (I) - Porlezza (I)	13,0	1884	Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	n.d.	n.d.	-
1885	Chemin de fer (vapeur)	Luino (I) – Ponte Tresa	12,3	1884	Società Navigazione e Ferrovie pel Lago di Lugano	n.d.	n.d.	-
1886	Funiculaire	Lugano centre – Gare CFF	0,2	1886	Società funicolare di Lugano	n.d.	238 874	-
1890	Funiculaire	Paradiso – Monte S. Salvatore	1,5	1888	Funicolare Lugano-Paradiso-Monte San Salvatore SA, Paradiso	n.d.	704 998	-
1890	Chemin de fer à crémaillère	Capolago – Monte Generoso	9,0	1886	S.A. del Monte Generoso	900 000	3 000 000	-
1896	Tram	Ville de Lugano	7,5	1895	Tramvie elettriche luganesi	200 000	937 925	-
1906	Funiculaire	Locarno – Orselina	0,8	1903	Società della Funicolare Locarno-Madonna del Sasso SA (FLMS), Locarno	200 000	547 800	-
1907	Chemin de fer (électrique)	Locarno – Bignasco	27,3	1903	Società per la ferrovia Locarno Pontebrolla – Bignasco	1 000 000	2 911 748	974 000
1908	Chemin de fer (électrique)	Bellinzzone – Mesocco	31,5	1903	Société fondée à Mesocco	n.d.	2 958 157	227 500
1908	Funiculaire	Lugano – Monte Brè (I. partie)	0,2	1907	Società Anonima Funicolare Cassarate – Monte Brè	700 000	1 020 000	-

Entrée en fonction	Type de transport	Ligne	Km	Fondation	Société	Capital initial en CHF	Coût construction en CHF	Subvention cantonale en CHF
1912	Funiculaire	Lugano – Monte Brè (II. partie)	1,4	1907	Società Anonima Funicolare Cassarate - Monte Brè	300 000	-	-
1907/08	Tram électrique	Ville de Locarno	3,2	1906	Tramvie Elettriche Locarnesi	200 000	412 720	-
1909	Chemin de fer (électrique)	Lugano – Tesserete	8,0	1905	Società per la Tramvia Elettrica Lugano – Tesserete	500 000	1 343 729	334 000
1910	Chemin de fer (électrique)	Chiasso – Capolago	11,9	1908	Tramvie Mendrisiensi	600 000	852 159	131 500
1911	Chemin de fer (électrique)	Lugano – Cadro – Dino	7,9	1908	S.A. Ferrovía elettrica Lugano-Cadro-Dino	500 000	899 696	235 025
1911	Chemin de fer (électrique)	Biasca – Acquarossa	14,3	1906	S.A. pella Ferrovía Biasca-Acquarossa (Olivone)	400 000	1 989 955	604 000
1912	Chemin de fer (électrique)	Lugano – Bioggio – Ponte Tresa	12,3	1910	Ferrovie Luganesi	800 000	2 689 707	630 000
1913	Funiculaire	«Degli Angeli» à Lugano	0,1	[?]	[?]	n.d.	66 259	-
1921	Funiculaire	Ritom	1,4	[?]	[?]	n.d.	n.d.	-
1923	Chemin de fer (électrique)	Locarno – Camedo – Domodossola (I)	52,2	1910	Società per le Ferrovie Regionali Ticinesi	1 000 000	5 487 059	972 000
1926	Chemin de fer (vapeur)	Mendrisio – Stabio – Val Morea (I)	36,0	1913	S.A. per la Ferrovía Mendrisio-Stabio	400 000	1 500 000	830 000
TOTAL			239,2			7 700 000	27 560 786	4 938 025
								17,9%

Source : GALLI (1937, vol. II), POLLI et GHIRLANDA (2010), GIANNINAZZI (2008), RAVANI (2007), FUCT.

Annexe 14 Nombre de passagers transportés par le funiculaire San Salvatore, 1890-1939



Source: LIBOTTE (1990, p. 60).

Annexe 15 Les créanciers de la S.A. Fabbrica di ceramica del Ticino, 31 décembre 1909

Obligations hypothécaires au porteur		N.	CHF
Credito Ticinese	Locarno	225	112 500
Banca Popolare Ticinese	Bellinzone	217	108 500
P. Ronchetti	Paris	50	25 000
M. Lepori	Castagnola	50	25 000
A. Chicherio-Sereni	Bellinzone	50	25 000
Avv. F. Antognini	Bellinzone	50	25 000
Ing. S. Antognini	Bellinzone	50	25 000
V. Molo	Bellinzone	50	25 000
Dr. F. Pedotti	Bellinzone	50	25 000
Ing. G. Bonzanigo	Bellinzone	50	25 000
Dr. G. Polar	Breganzona	50	25 000
Ing. G. Galli	Lugano	50	25 000
G. Bonzanigo-Jauch	Bellinzone	50	25 000
O. Cucini	Bissone	50	25 000
Eredi C. Salvioni	Bellinzone	40	20 000
Avv. C. Maggini	Lugano	10	5 000
A. Stoffel	Bellinzone	2	1 000

LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

Obligations hypothécaires au porteur		N.	CHF
C. Stoffel	Bellinzone	1	500
G. Stoffel	Bellinzone	1	500
M. Stoffel	Bellinzone	1	500
M. Stoffel	Bellinzone	1	500
E. Jauch	Bellinzone	1	500
A. Buzzolini	Bellinzone	1	500
TOTAL		1 100	550 000,00
Coupons sur les obligations du 1^{er} octobre 1908 au 1^{er} avril 1910			37 125,00
Crédit en compte courant du Credito Ticinese de CHF			60 479,30
Garanti contre cautions personnelles *) pour CHF			-35 000,00
Solde du crédit accordé par le Credito Ticinese			25 479,30
Crédit en compte courant de la Banca Popolare Ticinese			29 093,15
Il y a d'autres créanciers pour des imports plus réduits.			
TOTAL			641 697
*) Signataires de la caution :		CHF	
G. Odoni	Bellinzone	2 500	
Ing. S. Antognini	Bellinzone	2 500	
Avv. A. Battaglini	Massagno	2 500	
A. Chicherio-Sereni	Bellinzone	2 500	
Ing. G. Galli	Lugano	2 500	
V. Molo	Bellinzone	2 500	
A. Salvioni	Bellinzone	2 500	
Ing. G. Bonzanigo	Bellinzone	2 500	
Avv. F. Antognini	Bellinzone	2 500	
P. Ronchetti	Paris	2 500	
Dr. F. Pedotti	Bellinzone	2 500	
TOTAL		27 500	

Source : ASTi, Fond S.A. Fabbrica ceramica del Ticino.

Annexe 16 Banca Cantonale Ticinese, avis de perte de livrets d'épargne ou d'attestation de comptes courants, 1869-1877

Date première annonce	Nom et prénom du titulaire	Localité du titulaire	Numéro	Date d'émission	Valeur en francs	Succursale
27.01.1869	M. * Ceppi	Novazzano	L 1617	??.01.1861	-	Lugano
18.10.1869	Héritiers Leonardi	Bedretto	CC 248	28.12.1863	1 400	Bellinzone
22.02.1870	C.* Bettoli, veuve	Lugano	CC 1061 CC 1194	11.06.1866 20.02.1867	400 200	Lugano Lugano
30.05.1870	P. Maspoli	Castel S. Pietro	CC 232	5.08.1862	1 000	Lugano
22.05.1871	F. De-Gottardi	Lumino	CC 927 CC 1907	10.12.1868 09.03.1870	1 200 200	Bellinzone Bellinzone
12.06.1871	M.* Jermorini, veuve	Broglio	CC 482 CC 641	17.11.1864 06.10.1865	100 60	Locarno
19.03.1872	G. Elzi	Bosco	CC 413	14.07.1864	90	Locarno
14.09.1872	G. Rotten	-	CC 74/1287	26.07.1872	520	Bellinzone
24.10.1872	F. Toschini	Soazza	CC 67/1279	22.06.1872	200	Bellinzone
18.12.1872	Legato Fabbro <i>(annoncé par Don Martino Porta, curé de Cimalmotto)</i>	Campo	CC 179	09.03.1863	169,50	Locarno
21.08.1874	G. Cattaneo	Mendrisio	O 98 S13 CC 878	30.11.1873 14.04.1874	800 1 200	Bellinzone Mendrisio
24.09.1874	A. Canonica	Corticiasca	L 141	12.02.1874	320	Bellinzone
09.11.1874	A. Delcò	Daro	CC 1708	27.05.1874	600	Bellinzone
04.12.1874	Oratorio S. Rocco	Losone	CC 172	24.2.1863	256	Locarno
04.12.1874	B.* De-Rigo	Claro	CC 1664	25.4.1873	1 000	-
13.01.1875	G. Ostini	Ravecchia	CC 1779	17.08.1874	500	Bellinzone
19.06.1875	Chiesa di S. Bernardino	S. Bernardino	CC 1866	16.11.1874	5 000	Bellinzone
18.09.1875	Soeurs Egli	Locarno	CC 1910	11.05.1875	900	Locarno
22.01.1876	M. Zamaroni	Avegno	L 5094	29.1.1874	900	Locarno
08.03.1876	G. Guffanti	Besazio	L 3123	18.7.1865	100	Mendrisio
19.06.1876	L. Maggetti, au nom des héritiers de P. Maggetti	Intragna	CC 1808	9.12.1874	300	Locarno
31.07.1876	C.* Vedova	Peccia	CC 1697	15.4.1874	200	Locarno
21.02.1877	G. Scolari	Cauco	L 263	01.01.1872	283,40	Bellinzone
08.04.1877	P. Beccaria	Coldrerio	CC 891 CC 957	23.05.1874 10.02.1875	1 100 2 300	Mendrisio Mendrisio
03.05.1877	Ing. C. Molo	Bellinzone	CC 1716	10.06.1874	600	Bellinzone

Date première annonce	Nom et prénom du titulaire	Localité du titulaire	Numéro	Date d'émission	Valeur en francs	Succursale
22.05.1877	M. * Balestra	Gerra-Gambarogno	L 5375	21.06.1876	150	Locarno
22.05.1877	G. e G. Tona, frères	Vernate	CC 2065	01.09.1874	3 000	Lugano
30.07.1877	A. Codiroli	S. Antonio	CC 1336	19.04.1873	1 260	Bellinzone
22.09.1877	P. Micheli	Airolo	CC 2544	14.03.1876	650	Bellinzone
11.10.1877	G. Zoppi	Airolo	CC 2043	23.03.1875	2 000	Bellinzone

*L = Livret d'épargne; CC = Compte courant; O = Obligation; S = Série
Les noms des femmes sont indiqués par '*'.*

Source: FUCT (différentes années).

Annexe 17 Banca Cantonale Ticinese, avis de perte de livrets d'épargne ou d'attestation de comptes courants, 1878-1885

Date première annonce	Nom et prénom du titulaire	Localité du titulaire	Numéro	Date d'émission	Valeur en francs	Succursale
07.01.1878	G. Grignola	Manno	L 4078	04.12.1872	200	Lugano
08.02.1878	C.* Broggin	San Nazzaro	L 5119	21.05.1874	240	-
20.03.1878	C. Canadelli (annoncé par Francesco Rusca)	Milano	L 2592	29.10.1862	87	Locarno
04.04.1878	A.* Piotti	Casima	L 3483	25.07.1872	590	Mendrisio
11.04.1878	C.* Macchi	Lugano	L 4390	21.02.1876	500	Lugano
15.08.1878	M. * Roncoroni	Mendrisio	L 3110	17.01.1866	140	Mendrisio
18.12.1878	F. Cavalli	Intragna	CC 1939	21.06.1875	700	Locarno
18.12.1878	G. Jam	Moleno	CC 953	05.02.1869	200	Bellinzone
01.04.1880	G. Cippà	Prato-Carasso	CC 2398	26.10.1875	1 000	Bellinzone
28.10.1880	M. * Rimoldi	Locarno	CC 1621	16.10.1873	4 250	Locarno
11.02.1881	S.* Montioni, veuve	Rivera	L 1698	23.05.1875	100	Lugano
22.08.1881	C.* Leonardi (titre cédé par S. Alari)	Faido	L 159	21.08.1880	35	Bellinzone
01.02.1882	C.* Ambrosini, veuve	Losone	L 5629	10.08.1880	400	-
21.02.1882	M. * Troken	Stabio	L 3391	05.03.1873	400	Mendrisio
27.09.1882	M. * Marcionetti Rusconi	Sementina	CC 2685	13.10.1876	1 355	Bellinzone

ANNEXES

Date première annonce	Nom et prénom du titulaire	Localité du titulaire	Numéro	Date d'émission	Valeur en francs	Succursale
13.02.1883	C.* Maggini, veuve	Lavertezzo	L 9143	20.07.1882	250	Locarno
26.05.1884	P. A. Ferrari	Semione <i>résident à Londres</i>	CC 2070 CC 2754 CC 3234	22.04.1875 09.03.1877 30.12.1879	2 000 2 000 700	-
18.02.1885	A.* Paganini née Manfrini	Lugano	L 4620	15.05.1883	300	Lugano
26.02.1885	G.* Raineri	Riva S. Vitale	L 8025	18.07.1883	1 000	-
22.04.1885	A.* Piotti	Casima	L 3483	25.07.1872	590	Mendrisio
02.05.1885	Beneficio di St. Maria della Morella	Curio	L 1628	23.12.1870	35	Lugano
06.11.1885	Amministrazione patriziale di Bedretto <i>(annoncé par le président Luigi Forni)</i>	Bedretto	CC	19.06.1885	2 000	-

L = Livret d'épargne ; CC = Compte courant
Les noms des femmes sont indiqués par '*'.

Source : FUCT (différentes années).

Annexe 18 Les victimes de la faillite du Credito Ticinese de 1914

N.	Nom	Localité
1	Av. G. C. Ageno	Rivergaro (Italie)
2	M. * Ageno ved. Bombrini	Gênes (Italie)
3	L. Antognini	Bellinzone
4	G. Bondietti	Avegno
5	Héritiers T.* Bonzanigo-Cusa	Bellinzone
6	Frères Degiorgi	Aquila
7	G. et C.*Degiorgi	Aquila
8	C. Degiorgi	Aquila
9	E. Dell'Era	Claro
10	F. Derighetti	Motto di Dongio
11	C. Derossa	Livorne (Italie)
12	F.* Fantoni, veuve	Avegno
13	G. M. Fiori	Locarno
14	S. Maestrani	Aquila
15	Héritiers C.* Mazzi	Tegna
16	Don G. Oliva	Grancia
17	Héritiers C.* Sciaroni	Brione s/Minusio
18	G. Simoni	Zurich

Les noms des femmes sont indiqués par ''.*

Source: Processo CT (1916, p. 224-225).

Annexe 19 Expositions en sociétés italiennes de banques tessinoises, 1861-1913 (liste non exhaustive)

Société / Raison sociale	Localité	Remarques
Banca Belinzaghi	Milan	Parts détenues par la Banca Cantonale.
Banca Commerciale Italiana	Milan	Participation dans le capital par différentes banques tessinoises.
Banca Duca & Ci.	Milan	Société fondée en 1905 avec apport financier du Credito Ticinese qui lui accordera également des prêts.
Banca Nigra	Turin	Exposition de la Banca Cantonale pour 4,2 millions de lire.
Banca Roesti & Co.	Milan	Participation au capital initial en 1896/97 par : Banca Cantonale, Banca Popolare Ticinese, Banca della Svizzera Italiana et Credito Ticinese. Société reprise par Ressi & Co.

Société / Raison sociale	Localité	Remarques
Banco di Gestioni e Liquidazioni	Rome	Participation au syndicat pour l'émission de titres par la Banca Cantonale (avec la Banque Roesti de Milan).
Cappellificio A. & Ci.	Intra	Parts détenues par la Banca Cantonale.
Fabbrica bresciana d'armi	Brescia	Participation au capital initial par le Credito Ticinese (avec la Banca Roesti de Milan) et la Banca Cantonale qui accordera également des crédits en compte courant.
Fabbrica Lombarda di Prodotti Chimici	Milan	La Banca della Svizzera Italiana et la Banca Cantonale Ticinese étaient directement exposées vers cette société, comme il résulte des rapports de gestion (1884 et 1885).
Ferrovia del Mottarone (Lago Maggiore)		Participation au capital par la Banca della Svizzera Italiana (1905).
Raffineria zuccheri	Bazzano	Participation au syndicat d'émission par la Banca Cantonale.
Raffineria zuccheri	Legnano	Participation au syndicat d'émission par la Banca Cantonale.
S.A. Industria del Granito	Baveno	Participation au capital social et crédits de la Banca Cantonale.
S.A. Internazionale di cellulose	Gênes	Société fondée en 1908 avec apport financier du Credito Ticinese.
Società Edison	Milan	Participation au capital par la Banca della Svizzera Italiana (1895).
Società impianti ed esercizi elettrici	Naples	Reprend des activités de la Società Italo-Svizzera di Eletticità de Locarno. Le Credito Ticinese avait acquis en 1897 des obligations tout en accordant des créances et devenant actionnaire.
Società italiana di Elettrochimica	Rome	Participation de la Banca Cantonale.
Società italiana prodotti azotati	Rome	Participation de la Banca Cantonale.
Società per la costruzione e l'esercizio di bacini di carenaggio	Palerme	Participation au capital de la Banca della Svizzera Italiana, l'opération était gérée par la COMIT de Milan (1897).
Società Terme di Salsomaggiore		Subvention à la société contre mise en gage d'obligations (1902).
Tramway Giaveno	Turin	Exposition de la Banca Cantonale pour 1,3 million de liras.

Sources : Processo CT (1916); La difesa di Giuseppe Stoffel (1916); KUSTER (1918), WETTER (1918), MAZZOLINI (1944, p. 22-23 et p. 160-161), DUNGHI (2011); rapports de gestion des instituts et journaux.

Annexe 20 Banca della Svizzera Italiana: titres italiens en portefeuille, 1915, 1918, 1928 et 1936

Devise	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Change	Cours	Valeur au bilan en CHF
1915							
ITL	1 000	4,50 %	Obligations	Società Idroelettrica Ligure	0,80	0,85	680
ITL	10 000	5,00 %	Obligations	Manifattura e Stamperia Lombarda	0,80	0,90	7 200
ITL	49 500	4,50 %	Obligations	Miniere di Montecatini	0,80	0,80	31 680
ITL	12 500	4,50 %	Obligations	Società Generale Elettrica dell'Adamello	0,80	0,85	8 500
ITL	6 000	4,50 %	Obligations	Società Prodotti Chimici Colla e Concimi	0,80	0,85	4 080
	N. 210		Actions	Banca Commerciale Italiana	1,00	450	94 500
	N. 50		Actions	Banca d'Italia	0,80	900	36 000
	N. 400		Actions	Banca di Gallarate	0,80	100	32 000
	N. 250		Actions	Società Generale Immobiliare Roma	0,80	200	40 000
	N. 200		Actions	Navigazione Generale Italiana Rubattino e C.	0,80	350	56 000
	N. 206		Actions	Società Italiana di Costruzioni meccaniche E. Breda	0,80	250	41 200

ANNEXES

Devise	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Change	Cours	Valeur au bilan en CHF
	N. 250		Actions	Società Italiana per l'Industria dello zucchero indigeno	0,80	225	45 000
	N. 100		Actions	Raffineria Ligure-Lombarda	0,80	275	22 000
	N. 200		Actions	Società Prodotti Chimici Colla e Concimi	0,80	100	16 000
	N. 300		Actions	Società Italiana Imprese fondiarie	0,80	60	14 400
	N. 238		Actions	Società Svizzera per Imprese d'Alberghi, Roma	0,80	75	14 280
	N. 6		Actions	S.A. Pirelli e C., Milano	0,80	400	1 920
	N. 4		Actions	S.A. Pirelli e C., Milano - nuove versate	0,80	200	640
	N. 3		Actions	Società Anglo-Romana Gaz, nuove	0,80	500	1 200
TOTAL							467 280
en % de la valeur totale du portefeuille							17,9%
dont obligations							52 140
dont actions							415 140

LE SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS

Devise	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Change	Cours	Valeur au bilan en CHF
1918							
ITL	11 300	5,00 %	Obligations	Prestito Nazionale Italiana consolidato 1918	0,70	0,80	6 328
ITL	5 000	5,00 %	Obligations	Manifattura e Stamperia Lombarda	0,70	0,90	3 150
	N. 50		Actions	Banca d'Italia	0,70	900	31 500
	N. 400		Actions	Banca di Gallarate	0,70	100	28 000
	N. 126		Actions	Credito Italiano, nuove	0,70	500	44 100
	N. 100		Actions	Dinamo Società Italiana d'electricità	0,70	100	7 000
	N. 100		Actions	Dinamo Società Italiana d'electricità, liberate 5/10	0,70	100/50	3 500
TOTAL							123 578
en % de la valeur totale du portefeuille							8,9%
dont obligations							9 478
dont actions							114 100

ANNEXES

Devise	Quantité	Intérêt	Titre	Société	Change	Cours	Valeur au bilan en CHF
1928							
ITL	25 000	7,00%	Obligations	Montecatini Società Generale per l'Industria mineraria e agricola	5,00	0,90	112 500
ITL	50 000	7,00%	Obligations	Società Lombarda per Distribuzione energia elettrica	5,00	0,94	235 000
ITL	25 000	7,00%	Obligations	Consorzio di credito per le opere pubbliche, serie A	5,00	0,95	118 750
TOTAL							466 250
en % de la valeur totale du portefeuille							35,6%
dont obligations							466 250
dont actions							0
1936							
ITL	38 600	3,50%	Obligations	Prestito redimibile italiano	0,70	0,15	4 053
ITL	100 000	4,00%	Obligations	Buoni del Tesoro italiano novennali 1943	0,75	0,15	11 250
TOTAL							15 303
en % de la valeur totale du portefeuille							0,9%
dont obligations							15 303
dont actions							0

Source : BSI, Rapports de gestion 1915, 1918, 1928 et 1936.

Annexe 21 Actionnaires de référence de quelques instituts ayant le siège au Tessin

Banca della Svizzera Italiana (depuis 1998: BSI)	Banca Unione di Credito	Banco di Roma per la Svizzera (ensuite: BDL Banco di Lugano)	Banca del Gottardo
1873 ⁽¹⁾ Credito Svizzero, Zurigo Basler Bankverein, Basilea Banca Generale, Roma			
1808 ⁽⁷⁾ -1983 Banca Commerciale Italiana, Milan	1919-1935 Credito Italiano, Milan	1919 Succursale à Lugano du Banco di Roma	
	1935-1941 ⁽²⁾ Union de Banques Suisses, Winterthour / Saint-Gall		
	1947-2006 Groupe FIAT, Turin	1947-1986 ⁽⁵⁾ Banco di Roma, Rome	
			1957-1984 Banco Ambrosiano, Milan
1983-1988 Irving Trust & Co, New York			1984-1999 Sumitomo Bank, Tokyo
1988-1991 ⁽⁶⁾ Unigestion SA, Genève		1986-2005 ⁽³⁾ Union de Banques Suisses, Zurich	
1991-1998 ⁽⁴⁾ Société de Banque Suisse, Genève			1999-2008 Rentenanstalt, Zurich devenue Swiss Life en 2004
1998-2015 Assicurazioni Generali, Trieste			
2015 BTG Pactual, Brésil			
2016 EFG International			

Banca della Svizzera Italiana (depuis 1998: BSI)	Banca Unione di Credito	Banco di Roma per la Svizzera (ensuite: BDL Banco di Lugano)	Banca del Gottardo
<i>La reprise par EFG International de Zurich comportera la liquidation de BSI SA.</i>	<i>L'institut a été acquis en 2006 par BSI SA.</i>	<i>L'institut a été acquis en 2005 par Julius Bär, Zurich.</i>	<i>L'institut a été acquis en 2008 par BSI SA.</i>

Remarque: en gras nous avons indiqué l'année de fondation ou celle de transformation en banque juridiquement indépendante.

(1) *Vers la fin des années 1870, ces instituts cèdent leurs actions aux administrateurs et à d'autres personnes privées.*

(2) *L'Union de Banques Suisses transfère son siège à Zurich en 1945; en 1941, la Banca Unione di Credito est cédée, mais l'Union de Banques Suisses garde les activités de Chiasso qui sont reprises par sa propre succursale.*

(3) *L'Union de Banques Suisses acquiert 75 % du capital; les 25 % restants seront repris en 1989; l'institut devient ainsi BDL Banco di Lugano.*

(4) *La Société de Banque Suisse contrôlait déjà dans les années précédentes Unigestion. En 1998, la Société de Banque Suisse et l'Union de Banques Suisses fusionnent, une condition posée par la Commission fédérale des banques est la cession de la Banca della Svizzera Italiana.*

(5) *En 1947, le Banco di Roma transforme la succursale ouverte en 1919 à Lugano en un institut avec siège.*

(6) *La participation de Unigestion était indirecte à travers la Uni-Tower Holding qu'elle détenait à 51 % (les 49 % restants étant la propriété de Park Tower Group de New York); en 1990, les actionnaires principaux sont: Uni-Tower Holding SA (groupe Unigestion), avec 36,5 % du capital et 49,8 % des droits de vote, The Mitsui Taiyo Kobe Bank (11,5 % du capital et 2,7 % de vote), The Taiyo Mutual Life Ins. (4,5 % et 3,0 %).*

(7) *L'acquisition est concordée au mois de décembre 1909.*

Sources: Rapports de gestion des instituts (différentes années), www.ubs.com et journaux.

Annexe 22 BSI SA: principales présences au Tessin, en Suisse et à l'étranger, 1960-2010

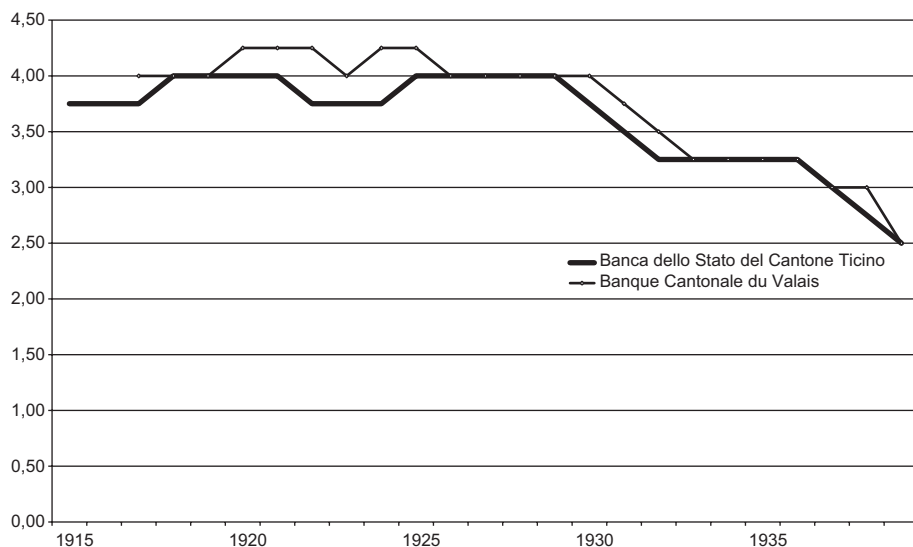
Année	Présence au Tessin	Présence en Suisse	Présence à l'étranger
1960	<i>Siège:</i> Lugano <i>Succursales(4):</i> Bellinzone, Chiasso, Locarno, Mendrisio <i>Agences et représentants(7):</i> Airolo, Biasca, Bignasco, Faido, Olivone, Pregassona, Tesserete	<i>Succursales(1):</i> Zurich	-.-
1970	<i>Siège:</i> Lugano <i>Succursales(4):</i> Bellinzone, Chiasso, Locarno, Mendrisio <i>Agences et représentants(9):</i> Agno, Airolo, Biasca, Giubiasco, Viganello, Bignasco, Faido, Olivone, Tesserete	<i>Succursales(1):</i> Zurich	<i>Participations bancaires(1):</i> Swiss Italian Banking Corp. Ltd, Nassau
1980	<i>Siège:</i> Lugano <i>Succursales(4):</i> Bellinzone, Chiasso, Locarno, Mendrisio <i>Agences et représentants(11):</i> Agno, Airolo, Biasca, Bignasco, Faido, Giubiasco, Melide, Savosa, Tesserete, Viganello, Acquarossa	<i>Succursales(2):</i> Zurich, St. Moritz <i>Participations(3):</i> Adler Bank, Bâle Banque Romande, Genève Banca Domus, Zurich	<i>Succursales(1):</i> Nassau <i>Représentants(3):</i> Caracas, Hong Kong, Paris <i>Participations à caractère bancaire(5):</i> Compagnie Monégasque de Banque, Monaco Société Européenne de Banque, Luxembourg Banca della Svizzera Italiana (Overseas) Ltd, Nassau B.S.I. Services (Guernesey) Limited St. Peter Port Guernesey (Channel Islands) Banca della Svizzera Italiana Securities Corp. New York <i>Consultants(4):</i> Caracas, Jeddah, Buenos Aires, Tokyo

Année	Présence au Tessin	Présence en Suisse	Présence à l'étranger
1990	<p><i>Siège</i>: Lugano <i>Succursales</i>(4): Bellinzone, Chiasso, Locarno, Mendrisio <i>Agences et représentants</i>(9): Acquarossa, Agno, Airolo, Biasca, Bignasco, Faido, Giubiasco, Melide, Tesserete</p>	<p><i>Succursales</i>(8): Zurich, Genève, Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Martigny, St. Moritz <i>Agences</i>(5): Bulle, Fully, Monthey, Orsières, Yverdon <i>Participations</i>(1): Banca Domus, Zurich</p>	<p><i>Succursales</i>(4): Guernesey, Londres, Nassau, New York <i>Participations à caractère bancaire</i>(8): BSI (Channel Islands) Ltd, Guernesey BSI Trust Corporation (Channel Islands), Guernesey BSI-Thornhill Investment Management, New York BSI Finanziaria SpA, Milan BSI Gérance Internazionale SAM, Monaco BSI Overseas (Bahamas) Ltd, Nassau BSI Taiwan Asset Management Ltd, Taipei Cassa Lombarda SpA, Milan <i>Représentants et consultants</i>(8): Buenos Aires, San Paolo, Tokyo, Athène, Hong Kong, Montevideo, Caracas, Seoul</p>
2000	<p><i>Siège</i>: Lugano <i>Succursales</i> (3): Bellinzone, Chiasso, Locarno</p>	<p><i>Succursales</i>(3): Zurich, St. Moritz, Genève</p>	<p><i>Succursales</i>(3): Guernsey, Londres, Nassau <i>Participations à caractère bancaire</i>(5): BSI (Channel Islands) Ltd, Guernesey BSI Finanziaria SpA, Milan BSI 1873 Gérance International SAM, Monaco BSI Overseas (Bahamas) Ltd, Nassau BSI Investment Advisory LLC, New York <i>Représentants</i>(6): Buenos Aires, Sao Paolo, Hon Kong, Lima, Montevideo, Caracas</p>

Année	Présence au Tessin	Présence en Suisse	Présence à l'étranger
2010	<i>Siège: Lugano</i> <i>Succursales(3):</i> Bellinzone, Chiasso, Locarno	<i>Succursales(4):</i> Zurich, Genève, St. Moritz, Lausanne <i>Agence(1):</i> Crans-Montana	<i>Participations à caractère bancaire(11):</i> BSI Investment Advisors (HK) Ltd, Hong Kong BSI Luxembourg SA, Luxembourg BSI Monaco SAM, Monaco BSI Consultores, Montevideo BSI Overseas (Bahamas) Ltd, Nassau BSI Investment Advisors (Panama) Inc., Panama Oudart SA, Paris BSI Bank (Singapore) Ltd, Singapour BSI Investment Advisory SA, Buenos Aires EOS Servizi Fiduciari SpA, Milan BSI Wealth & Family SIM SpA, Milan <i>Trusts Companies(5):</i> Malta, Milan, Nassau, Singapour et Nouvelle-Zélande

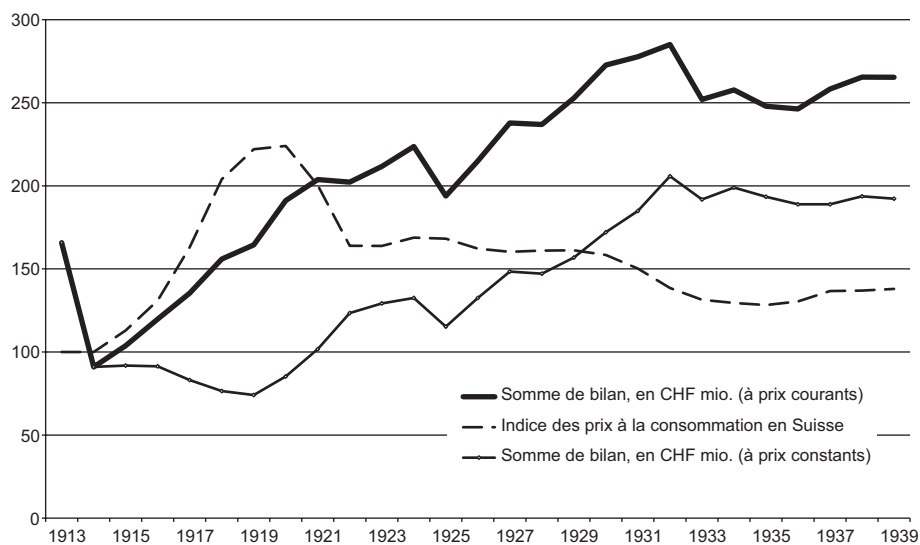
Source: Rapports de gestion des instituts (différentes années).

Annexe 23 Taux d'intérêt sur les carnets d'épargne, comparaison entre le Tessin et le Valais, 1915-1939



Source: MELLINI (1967, p. 195), OLSOMMER (1967, p. 176).

Annexe 24 Somme de bilan des banques tessinoises, à prix courants et à prix constants, valeurs en CHF mio., 1913-1939



Source: MAZZOLINI (1944) et OFS.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 0/1 Les instituts bancaires ayant siège au Tessin, répartition géographique, 1861-2015	15
Graphique 0/2 Sièges et succursales bancaires au Tessin, 1861-2015 (à l'exclusion des Raiffeisen).....	22
Graphique 1/1 Instituts bancaires et caisses d'épargne en Suisse et au Tessin, 1800-1939	44
Graphique 1/2 Banques populaires en Italie d'après les instituts existants à la fin de l'année 1908, évolution entre 1865 et 1908.....	51
Graphique 1/3 Dépôts de la Cassa Ticinese di Risparmio, en lires milanaises (1835-1851) et en francs suisses (1852-1861)	58
Graphique 1/4 Variation annuelle en % de la somme des bilans des banques tessinoises, 1862-1912	62
Graphique 1/5 Somme de bilan des banques tessinoises, 1861-1912, en milliers de francs.....	64
Graphique 1/6 Crédits hypothécaires, répartition par institut, en milliers de francs, 1861-1912	107
Graphique 1/7 Crédits octroyés par les banques tessinoises, en valeurs et en % de la somme de bilan du secteur, 1861-1912	110
Graphique 1/8 L'épargne récoltée par les banques tessinoises, en milliers de francs, 1861-1912	156
Graphique 1/9 Banca Cantonale Ticinese: carnets d'épargne, nombre et valeurs en francs, 1861-1912	156
Graphique 1/10 Banca della Svizzera Italiana: livrets d'épargne, nombre et valeurs en francs, 1873-1912	157
Graphique 1/11 Secteur bancaire tessinois: solde interbancaire, 1861-1912, en milliers de francs	177

Graphique 1/12 Secteur bancaire tessinois : émission de billets de banque, en francs 1861-1910	184
Graphique 1/13 Banca Svizzera Americana : somme de bilan, en francs, 1897-1919.....	215
Graphique 1/14 Les investissements financiers des banques tessinoises, 1861-1912, en milliers de francs et en % de la somme des bilans	219
Graphique 2/1 Dividendes versés entre 1900 et 1912, en % du capital-actions	292
Graphique 2/2 Les participations de la Banca Cantonale Ticinese, 1904-1912, en milliers de francs (selon la reconstruction des données présentée par Ernst Wetter).....	300
Graphique 2/3 Le leverage ratio des banques tessinoises, 1900-1912.....	301
Graphique 3/1 Banca dello Stato : crédits au secteur public, en milliers de francs, 1915-1939	420
Graphique 3/2 Taux d'intérêt hypothécaire en Suisse et au Tessin, en %, 1915-1939.....	438
Graphique 3/3 Taux d'escompte de la BNS et taux d'intérêt sur les crédits et les dépôts de la Banca dello Stato, en %, 1915-1939.....	438
Graphique 3/4 Banca dello Stato : placement de titres, nombre d'opérations, 1915-1939	445
Graphique 3/5 Taux de change entre la lire et le franc suisse (valeur en lires pour un franc), 1861-1918	468
Graphique 3/6 Indice des prix à la consommation en Italie et en Suisse et évolution du taux de change entre la lire et le franc suisse (valeur en lires pour 100 francs suisses), 1914-1939	468

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0/1 Le secteur bancaire suisse à la fin de 2013.....	14
Tableau 0/2 L'évolution du secteur bancaire tessinois, 1833-2013	21
Tableau 1/1 Nombre de caisses d'épargne et de banques qui ont été fondées durant la période 1800-1890.....	44
Tableau 1/2 Somme de bilan des banques suisses en 1852, en millions de francs.....	45
Tableau 1/3 Le secteur bancaire en Suisse et au Tessin, 1850-1910	47
Tableau 1/4 Somme de bilan des banques cantonales, des caisses d'épargne et d'autres instituts, 1852-1908, en millions de francs.....	49
Tableau 1/5 Le secteur bancaire en Italie, 1870-1906.....	50
Tableau 1/6 Estimation de l'emploi bancaire tessinois, 1880-1910	54
Tableau 1/7 Somme de bilan des banques tessinoises : valeurs en francs, 1861-1912.....	61
Tableau 1/8 Somme de bilan du secteur bancaire tessinois, en milliers de francs, 1861-1912	63
Tableau 1/9 Somme de bilan du secteur bancaire suisse, en millions de francs, 1851-1912	64
Tableau 1/10 Sièges, succursales, agences et représentants des banques dans le canton, 1865-1913.....	79
Tableau 1/11 La structure du secteur bancaire suisse en 1900 (hors banquiers privés).....	96
Tableau 1/12 La structure des bilans des banques tessinoises en 1904, en %	99
Tableau 1/13 Banca della Svizzera Italiana: prêts hypothécaires, 1906-1913.....	106

Tableau 1/14 Crédits hypothécaires des banques suisses, valeurs en milliers de francs, 1851-1910	107
Tableau 1/15 Crédits octroyés par les banques tessinoises, valeurs en milliers de francs, 1861-1912	109
Tableau 1/16 Banca della Svizzera Italiana: titres en portefeuille de sociétés de transports régionaux, en 1885, 1899 et 1912.....	118
Tableau 1/17 Banca Svizzera Americana: titres en portefeuille de sociétés de transports régionaux, en 1907 et 1912	121
Tableau 1/18 Banca Cantonale Ticinese: titres en portefeuille de sociétés de transports régionaux, en 1894 et 1897	122
Tableau 1/19 Le secteur hôtelier en Suisse, 1880-1899	127
Tableau 1/20 Titres du secteur hôtelier dans le portefeuille des banques tessinoises.....	133
Tableau 1/21 Exemples de titres obligataires de communes tessinoises placés par les banques tessinoises	139
Tableau 1/22 Banca Svizzera Americana: titres de sociétés industrielles tessinoises en portefeuille.	146
Tableau 1/23 Le placement de titres de sociétés tessinoises par les banques tessinoises (liste non exhaustive)	147
Tableau 1/24 Dépôts dans les banques tessinoises, 1861-1912, valeurs en milliers de francs.....	155
Tableau 1/25 Dépôts bancaires, en milliers de francs, et population résidente au Tessin, 1860-1910.....	158
Tableau 1/26 Banca Cantonale Ticinese: nombre de livrets d'épargne	159
Tableau 1/27 Cassa Ticinese di Risparmio, dépôts au 1 ^{er} janvier 1859, en francs	162
Tableau 1/28 Banca Cantonale Ticinese: nombre de livrets d'épargne au 31 décembre 1885	164
Tableau 1/29 Banca della Svizzera Italiana: titres suisses dans le portefeuille, 31 décembre 1899.....	179
Tableau 1/30 Banca della Svizzera Italiana: composition du portefeuille, 31 décembre 1910.....	181
Tableau 1/31 Participation des banques tessinoises à l'émission de titres suisses (liste non exhaustive).....	182
Tableau 1/32 Titres italiens en souscription publique auprès de banques tessinoises.....	190

Tableau 1/33 Banca della Svizzera Italiana : investissements de portefeuille en titres italiens au 31 décembre 1899.....	196
Tableau 1/34 Le conseil d'administration de la Banca della Svizzera Italiana en 1873	199
Tableau 1/35 Banca Cantonale Ticinese : investissements de portefeuille en titres italiens au 31 décembre 1897.....	201
Tableau 1/36 Banca Svizzera Americana : crédits hypothécaires au 5 février 1898, en dollars.....	211
Tableau 1/37 Banca Svizzera Americana : investissements de portefeuille en titres américains, 1897-1913	212
Tableau 1/38 Banca Svizzera Americana : comptes annuels, 1908 et 1909, en francs	216
Tableau 1/39 Banca Cantonale Ticinese : investissements de portefeuille au 31 décembre 1897	218
Tableau 2/1 Les cycles dans l'évolution des bilans du secteur bancaire tessinois, 1861-1913	236
Tableau 2/2 Les relations douteuses de la Banca Agricola Commerciale, 1904-1907, valeurs en francs.....	257
Tableau 2/3 Variation du capital social et des réserves des banques tessinoises, 1906-1913	265
Tableau 2/4 La chronologie de la crise bancaire tessinoise de 1914	270
Tableau 2/5 Les actionnaires de la Banca del Ticino lors de la fondation (1914)	274
Tableau 2/6 La crise bancaire en Suisse : instituts en faillite, liquidés ou repris par d'autres instituts entre 1910 et 1914	281
Tableau 2/7 Cours au bilan de titres obligataires sélectionnés du portefeuille de la Banca Svizzera Americana, en %.....	285
Tableau 2/8 Résultats, impôts et dividendes, valeurs en milliers de francs....	292
Tableau 2/9 Les pertes principales du Credito Ticinese	296
Tableau 2/10 Les crédits à des privés, source de pertes pour le Credito Ticinese	297
Tableau 2/11 Banca Popolare Ticinese : pertes constatées en 1914.....	303
Tableau 2/12 Souscription initiale des actions du Credito Ticinese, 1890 ...	312
Tableau 2/13 Les opérations et relations de la Banca Cantonale Ticinese et, à titre personnel, de Giuseppe Stoffel.....	316

Tableau 2/14 Le procès aux administrateurs du <i>Credito Ticinese</i> de 1915	327
Tableau 2/15 Restructuration et concentration du secteur bancaire tessinois : somme de bilan en millions de francs à la fin de 1912 et de 1914.....	333
Tableau 2/16 Banca della Svizzera Italiana : évolution de l'épargne entre 1913 et 1914, valeurs en milliers de francs	334
Tableau 2/17 Créances en compte courant et créances hypothécaires, en milliers de francs.....	337
Tableau 2/18 Impôts payés aux communes en 1912 par les sociétés présentes dans plus d'une commune, valeurs en francs.....	339
Tableau 3/1 La structure du secteur bancaire tessinois en 1914 et en 1939.....	352
Tableau 3/2 L'essor et l'activité de la Banca dello Stato del Cantone Ticino	354
Tableau 3/3 La structure du secteur bancaire suisse en 1914 et en 1939...	354
Tableau 3/4 Impôts payés au Tessin par les banques, en francs, 1934	362
Tableau 3/5 Les associations économiques en Suisse et au Tessin avec leur année de fondation.....	374
Tableau 3/6 Total du bilan des banques ayant leur siège au Tessin, 1914-1939, valeurs courantes.....	381
Tableau 3/7 Total du bilan des banques en Suisse, 1914-1939, valeurs courantes	381
Tableau 3/8 Origine et emploi des ressources bancaires au 31 décembre 1928, en milliers de francs	400
Tableau 3/9 Banca dello Stato : investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1928, en francs	401
Tableau 3/10 Banca dello Stato : investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1939, en francs	402
Tableau 3/11 Banca della Svizzera Italiana : investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1918, en francs	404
Tableau 3/12 Banca della Svizzera Italiana : investissements en titres de sociétés tessinoises au 31 décembre 1928, en francs	405
Tableau 3/13 Titres et crédits en % du total du bilan, valeurs moyennes, 1873-1939	406
Tableau 3/14 Prêts hypothécaires des principales banques tessinoises, en milliers de francs, 1915, 1918, 1928 et 1939	410

Tableau 3/15 Anticipations au secteur public, en milliers de francs, 1935-1939.....	415
Tableau 3/16 Banca dello Stato: destination des crédits au secteur public, 1922, 1928 et 1939.....	416
Tableau 3/17 Banca dello Stato, investissements de portefeuille, en francs, 1915, 1918, 1928 et 1939.....	419
Tableau 3/18 Banca dello Stato: titres du secteur public tessinois en portefeuille, en francs, au 31 décembre 1928.....	421
Tableau 3/19 Banca della Svizzera Italiana: titres en portefeuille, en francs, 1915, 1918, 1928 et 1939.....	424
Tableau 3/20 Schéma des relations bancaires et politiques entre le Tessin et la Confédération	429
Tableau 3/21 Structure géographique du secteur bancaire suisse en 1939....	430

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	9
ABRÉVIATIONS	11
INTRODUCTION GÉNÉRALE	13

PREMIÈRE PARTIE LES ORIGINES ET LA FORMATION DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS (1861-1913)

INTRODUCTION	33
CHAPITRE 1 – LES TRAITES MARQUANTS DE LA FORMATION DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS.....	37
1.1 Au Tessin, une formation tardive et lente d'un tout petit secteur.....	38
<i>A) Les origines et la formation du secteur bancaire en Suisse et en Italie.....</i>	38
<i>B) La formation du secteur bancaire tessinois: retards et faibles dimensions</i>	42
<i>C) Une estimation de l'emploi bancaire au Tessin</i>	51
1.2 Le secteur informel et le premier développement bancaire.....	55
<i>A) Du secteur informel à la banque: modernisation et coexistence.....</i>	56
<i>B) La progression tendancielle de l'activité bancaire tessinoise...</i>	59
1.3 Un mouvement interne avec des éléments externes	65
<i>A) Les capitaux initiaux, les promoteurs et les présidents</i>	65
<i>B) Les dirigeants et les employés</i>	73
<i>C) Trois centres et un réseau cantonal</i>	78

CHAPITRE 2 – LE SECTEUR BANCAIRE ET L'ÉCONOMIE CANTONALE.....	85
2.1 Les banques et le développement économique	85
A) <i>L'économie cantonale: espoirs et faiblesses</i>	89
B) <i>Les activités des banques tessinoises</i>	95
2.2 Le rôle des banques dans les différents secteurs: un bilan mitigé.....	101
A) <i>Un secteur négligé et une activité développée tardivement</i>	101
B) <i>Un domaine privilégié: les transports régionaux</i>	110
C) <i>L'essor du tourisme et l'apport des banques</i>	125
D) <i>Les améliorations urbaines et le financement du secteur public</i>	137
E) <i>Les manufactures et les industries: une expérience moins heureuse</i>	140
2.3 La récolte et l'origine de l'épargne.....	153
A) <i>L'évolution de l'épargne bancaire</i>	153
B) <i>L'origine géographique de l'épargne</i>	160
C) <i>L'origine économique de l'épargne et l'apport des émigrants</i>	166
 CHAPITRE 3 – LES BANQUES TESSINOISES EN DEHORS DU CANTON	 175
3.1 La relation avec la Suisse	175
A) <i>Le solde interbancaire</i>	176
B) <i>Les placements de titres et les investissements de portefeuille</i>	178
C) <i>L'émission de billets de banque et la surveillance fédérale</i>	183
D) <i>Une relation en voie de formation</i>	185
3.2 L'intense relation avec l'Italie.....	186
A) <i>L'Italie à la recherche de capitaux</i>	188
B) <i>Le cas emblématique de la Banca della Svizzera Italiana</i>	193
C) <i>L'Italie comme débouché pour le secteur bancaire tessinois</i>	200
3.3 La relation privilégiée avec la Californie et les placements internationaux	203
A) <i>La présence aux États-Unis de la Banca Svizzera Americana</i>	205
B) <i>L'activité en Californie: remises des émigrants et activité sur place</i>	209
C) <i>Les titres internationaux en portefeuille</i>	217
 CONCLUSION	 221

DEUXIÈME PARTIE
CYCLES ET CRISES AVANT 1913 ET ÉCLATEMENT DU SECTEUR
BANCAIRE TESSINOIS EN 1914

INTRODUCTION	231
CHAPITRE 4 – LE CYCLE DES AFFAIRES ET LES CRISES BANCAIRES ENTRE 1861 ET 1914	235
4.1 Les crises conjoncturelles	235
A) <i>Les crises des années 1870 et 1880</i>	235
B) <i>La crise des années 1890</i>	239
4.2 Les difficultés et les faiblesses de la Banca Cantonale Ticinese	242
A) <i>Le démarrage difficile et l'affaire Cusa (1865)</i>	243
B) <i>L'affaire du caissier cantonal Scazziga (1890)</i>	247
4.3 Les effets de la crise internationale de 1907	254
A) <i>La débâcle de la Banca Agricola Commerciale</i>	255
B) <i>La situation des autres instituts</i>	264
4.4 La crise bancaire tessinoise de 1914.....	268
A) <i>La chronologie des faits</i>	268
B) <i>La Conférence de Berne et la constitution</i> <i>de la Banca del Ticino</i>	272
CHAPITRE 5 – LES CAUSES ET LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE 1914	277
5.1 Le contexte économique, réglementaire et institutionnel	277
A) <i>Les fragilités de l'activité bancaire: points de repère</i>	277
B) <i>Les crises bancaires des années 1910 en Suisse et en Italie</i>	280
C) <i>Le contexte conjoncturel externe et les faiblesses</i> <i>de l'économie cantonale</i>	284
D) <i>La réglementation, la surveillance et la gestion de la crise</i>	286
5.2 La conduite des affaires: opérations risquées, pertes et fraudes....	293
A) <i>La gestion des affaires: concentration du risque et pertes</i>	294
B) <i>Les opérations sur les marchés financiers</i>	304
C) <i>La gestion des difficultés: expédients, falsifications,</i> <i>fraudes et faux espoirs</i>	305
5.3 Le gouvernement d'entreprise: propriété, contrôles et interférences	307
A) <i>Formes de capitalisme et modalités de contrôle:</i> <i>points de repère</i>	307
B) <i>Les personnalités et les conflits de rôle au Credito Ticinese</i>	310

C) <i>La Banca Cantonale Ticinese: réputation et concentration du pouvoir</i>	314
D) <i>Les relations entre banques, politique et économie cantonale</i>	317
5.4 Les conséquences de la crise bancaire.....	326
A) <i>Responsabilités personnelles: procès et jugements</i>	326
B) <i>Les pertes des épargnants et des créanciers</i>	329
C) <i>Les conséquences sur le plan cantonal et pour le reste du pays</i>	332
CONCLUSION	343

TROISIÈME PARTIE

LES TRANSFORMATIONS DU SECTEUR BANCAIRE TESSINOIS (1914-1939)

INTRODUCTION	349
CHAPITRE 6 – UN SECTEUR QUI CHANGE ET QUI SE RENOUVELLE	351
6.1 Des nouveaux instituts aux origines tessinoises	352
A) <i>L'essor de la Banca dello Stato del Cantone Ticino</i>	352
B) <i>La première caisse Raiffeisen et d'autres instituts tessinois</i>	355
6.2 L'arrivée des instituts suisses et italiens	357
A) <i>Les succursales des grandes banques suisses</i>	358
B) <i>Les instituts italiens</i>	363
6.3 L'élite bancaire et l'association de catégorie	364
A) <i>Le renouveau de l'élite bancaire</i>	364
B) <i>La fondation de l'Associazione Bancaria Ticinese</i>	370
CHAPITRE 7 – L'ÉVOLUTION CONJONCTURELLE ET LA RELATION AVEC L'ÉCONOMIE CANTONALE	379
7.1 La conjoncture économique et bancaire.....	379
A) <i>Les années de la guerre (1914-1918)</i>	380
B) <i>Instabilité et reprise d'après-guerre (1919-1929)</i>	386
C) <i>La dépression internationale et les crises bancaires des années 1930</i>	389
7.2 L'activité des banques sur le marché interne	395
A) <i>La structure de l'économie cantonale</i>	395
B) <i>L'épargne bancaire et le financement des sociétés privées</i>	398

C) <i>Les crédits hypothécaires</i>	408
D) <i>Le financement du secteur public</i>	414
CHAPITRE 8 – L’INTÉGRATION NATIONALE	
ET LA NOUVELLE RELATION AVEC L’ITALIE	427
8.1 L’intégration nationale du secteur bancaire tessinois.....	429
A) <i>Les investissements dans le marché confédéré</i>	431
B) <i>La Banque Nationale Suisse et la succursale de Lugano</i>	434
C) <i>Les relations avec les associations bancaires du pays</i>	443
D) <i>Le renforcement de la surveillance fédérale</i> <i>et la loi sur les banques de 1934</i>	448
8.2 Une nouvelle relation avec l’Italie	454
A) <i>Les investissements et les crédits en Italie</i> <i>des banques tessinoises</i>	455
B) <i>Les relations et les affaires avec les instituts italiens</i>	457
C) <i>L’afflux des capitaux privés italiens</i>	464
D) <i>Les dossiers politiques avec l’Italie</i>	470
CONCLUSION	479
CONCLUSION GÉNÉRALE	483
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	491
ANNEXES	521
LISTE DES GRAPHIQUES	561
LISTE DES TABLEAUX	563

Achévé d'imprimer
en septembre 2018
aux Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Responsable de production : Rachel Maeder

Durant la séance extraordinaire du Conseil fédéral du 19 janvier 1914, Giuseppe Motta détaille la situation de crise dans laquelle se trouve le Credito Ticinese de Locarno. Le jour suivant, dans l'immeuble de la Banque Nationale Suisse à Berne, des représentants du gouvernement fédéral et de la BNS ainsi qu'une délégation du gouvernement cantonal et d'instituts bancaires suisses et tessinois cherchent des solutions pour contrecarrer la crise qui, entre-temps, a englouti également la Banca Cantonale Ticinese.

La crise bancaire tessinoise de 1914 qui s'inscrit dans une série de faillites bancaires suisses durant les années 1910 constitue un point de rupture dans l'histoire bancaire cantonale. Cet ouvrage présente, dans une première partie, les origines de l'activité bancaire tessinoise au cours du XIX^e siècle. Pendant cette période, les banques, créées par des promoteurs locaux, récoltent l'épargne cantonale, dont une large partie provient des remises des émigrants. Elles contribuent à financer la construction des transports régionaux tout en favorisant l'essor du tourisme et de l'économie cantonale. L'Italie devient alors un débouché pour les capitaux tessinois qui cherchent des opportunités et des rendements en dehors du marché local.

Des opérations risquées, au Tessin et en Italie constituent l'un des différents facteurs qui conduisent à la crise de 1914 dont l'analyse fait l'objet de la deuxième partie de ce livre. Enfin, la troisième partie présente les transformations structurelles qui assurent au secteur bancaire tessinois un nouveau départ. Celui-ci, marqué par la venue de grands instituts bancaires suisses et étrangers, est soutenu par l'arrivée de capitaux privés italiens dans le contexte d'une intégration renforcée au cadre institutionnel, monétaire et politique de la Confédération.

L'analyse de la période entre 1861 et 1939, avec ces différentes phases, permet d'identifier des éléments qui émergent avec force durant la grande expansion que le secteur bancaire tessinois vit après la Seconde Guerre mondiale tout en mettant en relief des caractéristiques que l'on retrouve aujourd'hui.



Né en 1970 à Locarno, **Pietro Nosetti** est titulaire d'un premier doctorat en économie politique obtenu à l'Université de Fribourg et d'un deuxième en histoire économique et sociale de l'Université de Genève, sous la direction du Professeur Youssef Cassis. Après des études en sciences économiques et sociales et en parallèle à une activité professionnelle dans le secteur bancaire tessinois, il a été chargé de cours en histoire économique et en macroéconomie à l'Université de Fribourg et enseigne actuellement à la Scuola Universitaria della Svizzera Italiana (SUPSI), dans les écoles de maturité du secondaire supérieure et au Centro di Studi Bancari

de Vezia. Entre 2017 et 2018, il a également été chercheur - associé au Laboratorio di Storia delle Alpi de l'Università della Svizzera Italiana de Mendrisio. Pietro Nosetti a publié plusieurs articles sur l'histoire bancaire tessinoise.

ISBN 978-2-88930-204-8



9 782889 302048